8

Revue anthropologique

Revue anthropologique

FONDÉE PAR ABEL HOVELACQUE

PUBLIÉE PAR LES PROFESSEURS DES ÉCOLES D'ANTHROPOLOGIE
DE PARIS ET DE LIÉGE

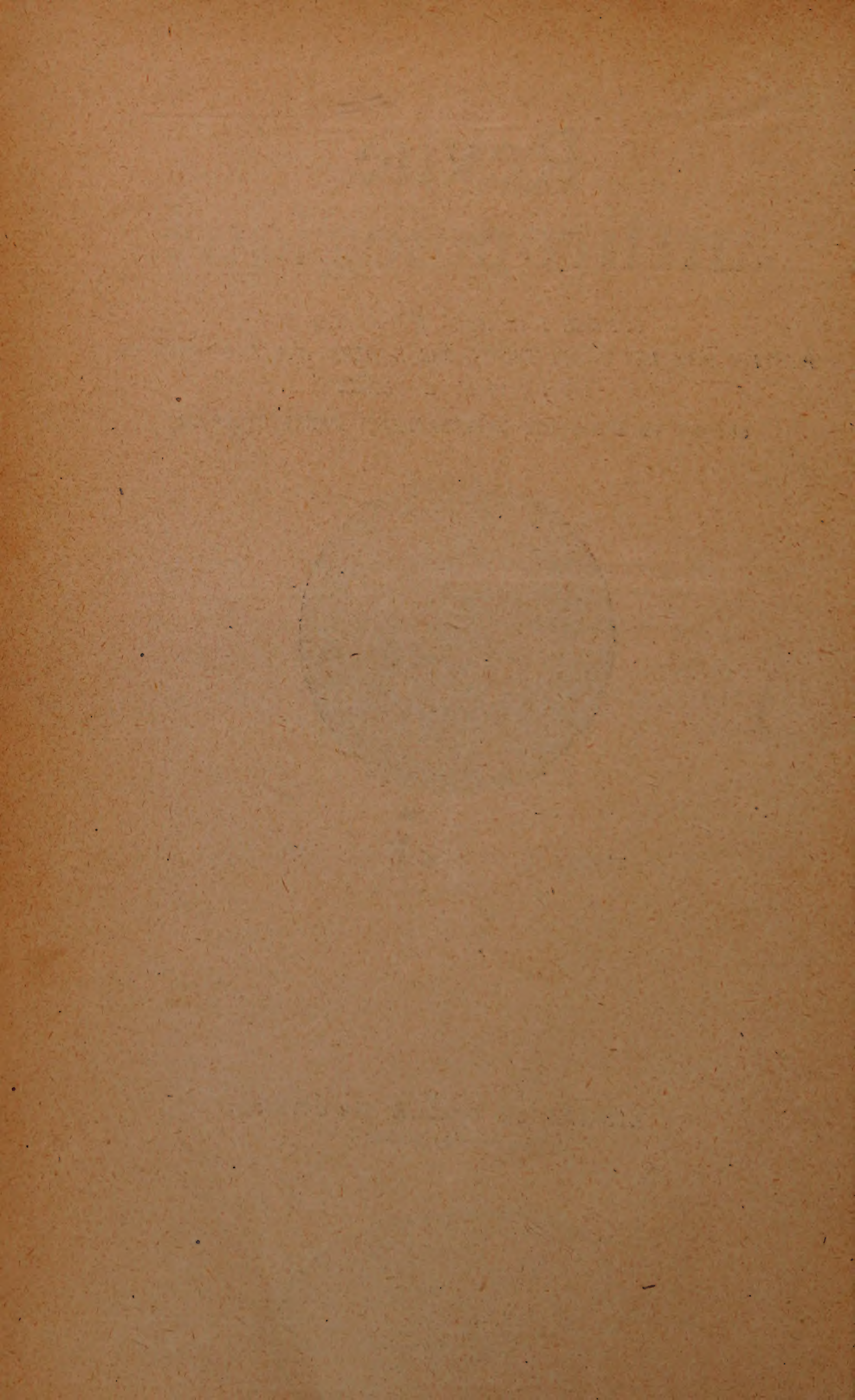
ORGANE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE



TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — 1921

498 PAGES, AVEC 48 FIGURES

LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY
62, RUE DES ECOLES, PARIS, Ve



RÉORGANISATION DE LA REVUE

Nous rappelons à nos lecteurs qu'après l'Assemblée de septembre dernier, réunie en vue de la création d'un *Institut international d'Anthropologie*, un accord s'est établi entre l'Ecole d'Anthropologie de Paris, l'Ecole d'Anthropologie de Liège et l'Institut international nouvellement constitué. Ce dernier, pouvons-nous ajouter aujourd'hui, en excellente voie de développement.

La *Revue Anthropologique* devient donc, sous la direction de MM. Georges Hervé et Charles Fraipont, l'organe commun des deux Ecoles d'Anthropologie de Paris et de Liège. Elle sera en même temps celui de l'Institut international d'Anthropologie, et, à ce titre, sera servie à tous ses membres *titulaires*, conformément à l'article 4 des statuts de l'Institut.

Rien ne sera changé d'ailleurs à la *Revue* : l'esprit, le cadre général, le format, le nombre de pages, restent ce qu'ils étaient auparavant. Comme par le passé, nous continuerons jusqu'à nouvel ordre, à paraître tous les deux mois par numéros contenant chacun quatre feuilles d'impression ; mais nous espérons, dès que le prix du papier et de la main-d'œuvre le permettront, pouvoir augmenter la quantité des matières.

Nous faisons appel, en terminant, à nos amis anciens pour qu'ils répandent le plus possible notre *Revue* et lui amènent de nouveaux lecteurs.

LA DIRECTION

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

(École d'Anthropologie de Paris)

MEMBRES D'HONNEUR

M. Goblet d'Alviella, sénateur du royaume de Belgique.
M. Bernardino Machado, ancien président de la République portugaise, ancien professeur d'Anthropologie à Coimbra (Portugal).
M. Solvay, fondateur de l'Institut Solvay, à Bruxelles.
† M. Edward Burnett Tylor, professeur d'Anthropologie à l'Université d'Oxford (Angleterre).

MEMBRES ACTIFS

MM. Alcan (Félix), O. ✻, éditeur (E.).
Anthony (Dr R.), ✻, directeur adjoint de Laboratoire à l'École des Hautes-Études, assistant au Muséum, professeur à l'École d'Anthropologie (F.).
Ault du Mesnil (G. d'), vice-président de la Commission des Monuments historiques (section préhistorique), ancien président de la Société d'Anthropologie (E.).
Begouen (le Comte), ✻, publiciste (E.).
Bianchi (Mme), (FD.).
Bonaparte (le prince), membre de l'Institut (E.).
Capitan (Dr L.), O. ✻, professeur au Collège de France et à l'École d'Anthropologie, membre de l'Académie de Médecine (F.).
Dausset, sénateur (E.).
Dron (Dr G.), sénateur (E.).
Hervé (Dr Georges), homme de lettres, professeur à l'École d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie (F.).
Hovelacque (Mme Abel), (FD.).
Hovelacque (Dr André), agrégé de la Faculté de Médecine de Lyon (F.).
Huguet (Dr J.), ✻, membre de l'Institut des recherches scientifiques marocaines (F.).
Jeanselme (Dr), ✻, professeur à la Faculté de Médecine de Paris (E.).
Lecorbeiller, ✻, président du Conseil municipal de Paris (E.).

F, membre fondateur; FD, membre fondateur-donateur ; E, membre élu.

LEFORT (J.), I. ✿, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (E.).

MAHOUDEAU (P.-G.), professeur à l'École d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie (F.).

MANOUVRIER (Dr L.), ✿, directeur du Laboratoire d'Anthropologie de l'École des Hautes-Études, professeur à l'École d'Anthropologie, secrétaire général de la Société d'Anthropologie (F.).

MARIN (Louis), député, directeur de l'École d'Anthropologie (E.).

MONFEUILLARD, sénateur (E.).

MORTILLET (Adrien de), président d'honneur de la Société Préhistorique de France, professeur à l'École d'Anthropologie (F.).

PAPILLAULT (Dr G.), directeur adjoint du Laboratoire d'Anthropologie de l'École des Hautes-Études, professeur à l'École d'Anthropologie (F.).

PAUL-BONCOUR (Dr Georges), ✿, professeur à l'École d'Anthropologie (F.).

RATIER (Antony), sénateur, ancien ministre de la Justice (E.).

ROCHE (Jules), G.-C. ✿, ancien député, ancien ministre du Commerce et des Colonies (E.).

RONDEAU (Dr P.), chef adjoint honoraire des travaux de physiologie à la Faculté de Médecine de Paris, trésorier honoraire de l'École d'Anthropologie (F.).

ROTHSCHILD (baron Edmond de), membre de l'Institut (F.).

SAINT-PÉRIER (Dr comte de), trésorier de la Société d'Anthropologie (F.).

SCHRADER (F.), O. ✿, directeur du Bureau cartographique de la librairie Hachette, ancien président de la Commission centrale de la Société de Géographie, professeur à l'École d'Anthropologie (F.).

STEEG, sénateur, ancien ministre de l'Intérieur (E.).

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS (F.), représentée par M. JULIEN VINSON.

WEISGERBER (Mme Édouard), (FD).

WEISGERBER (Dr Henri), sous-directeur de l'École d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie (F.).

YVES-GUYOT, ancien ministre, ancien président de la Société d'Anthropologie, ancien directeur de l'École d'Anthropologie (F.).

ZABOROWSKI (S.), professeur à l'École d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie (F.).

MEMBRES CORRESPONDANTS

BALLIOT (L.), instituteur à Jonchery (Haute-Marne).

BARBEAU, Geological Survey, anthrop. department, à Ottava (U. S. A.).

BARROS E CUNHA, professeur à l'Institut d'Anthropologie de Coïmbra (Portugal).

BELLUCCI (Professeur G.), ✿, recteur de l'Université, à Pérouse (Italie).

BLIN (Charles). ✿, ethnographe, à Asnières (Seine).

Boilley (Emile), ✠, ✪, receveur des Finances, ancien vice-président du Conseil Général du Jura, à Arbois (Jura).
Bossavy, inspecteur des postes et télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise).
Bosteaux-Paris (Pierre-Charles), I. ✪, président de la Société Archéologique champenoise, à Cernay-lès-Reims (Marne).
Breuil (Abbé Henri), professeur d'Ethnographie préhistorique à l'Institut de Paléontologie humaine, à Paris.
Capart (Jean), conservateur au Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (Belgique).
Castelfranco (Pompeo), ✠, inspecteur des fouilles et des monuments de l'arrondissement de Milan, à Milan (Italie).
Chantre (Ernest), directeur honoraire du Muséum, à Lyon (Rhône).
Consiglio (Lt Col. Dr), du Service de santé militaire italien, à Rome.
Corot (Henry), archéologue, à Savoisy (Côte-d'Or).
Costa Ferreira (A. Da), directeur de la Casa Pia, à Lisbonne (Portugal).
Courty (Georges), I. ✪, professeur de Géologie à l'École spéciale des Travaux publics, à Paris.
Coutil (Léon), archéologue, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).
Danjou (Dr G.), ✱, vice-président du Comité départemental de l'Union des Sociétés de préparation militaire, à Nice (Alpes-Maritimes).
Darwin (Major Léonard), président de la Eugenic Society, à Londres.
Dekeyser (Dr), secrétaire de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.
Delage (Franck), ✪, agrégé des lettres, professeur au lycée, à Limoges (Haute-Vienne).
Delévoy (Léon), ✠, à Genval près Bruxelles (Belgique).
Devoir (A.), capitaine de frégate, à Brest (Finistère).
Dharvent (Isaïe), à Béthune (Pas-de-Calais).
Dixon (Roland), professeur à Harvard University, à Cambridge (U. S. A.).
Dollo (L.), conservateur au Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (Belgique).
Dubois (Dr Eugène), docteur ès sciences, professeur de Géologie et de Paléontologie à l'Université d'Amsterdam, à Haarlem (Hollande).
Dubreuil-Chambardel (Dr Louis), à Tours (Indre-et-Loire).
Elliot Smith (prof.), doyen de l'Université, Manchester (Angleterre).
Engerrand, professeur d'Anthropologie, à Austin, Texas (U. S. A.).
Evans (Arthur), professeur d'Anthropologie préhistorique à l'Université d'Oxford (Angleterre)
Faure (Dr), à Nice (Alpes-Maritimes).
Favraud (Alexis), I. ✪, inspecteur primaire en retraite, à Angoulême (Charente).
Fraipont (Charles), docteur en paléontologie, professeur à l'Université, à Liège (Belgique).

Gailly de Taurine, homme de lettres, à Paris.
Giraux (Louis), palethnologue, à Saint-Mandé (Seine).
Goby (Paul), ✿, vice-président de la Société archéologique de Provence, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Grasse (Alpes-Maritimes).
Goldschmidt (Dr), à Paris.
Goy (de), à Bourges (Cher).
Hamal-Nandrin, palethnologue, à Liège (Belgique).
Herwegh (Marcel), à Paris.
Hinkovic (Hinko), avocat, à Zagreb (Croatie).
Holbé (Dr), à Saïgon (Cochinchine).
Houzé (Dr), professeur d'Anthropologie à l'Université, à Bruxelles (Belgique).
Howard (Dr), médecin de la Marine de guerre argentine, à Buenos-Aires.
Hrdlicka (Dr Ales), sous-directeur du Laboratoire d'Anthropologie, U. S. Museum, à Washington (Etats-Unis).
Jacques (Dr V.), professeur à l'Université, à Bruxelles (Belgique).
Jorge (Ricardo), professeur à la Faculté de Médecine de Lisbonne, (Portugal).
Keith (G.), conservateur au Musée du Collège des chirurgiens, à Londres (Angleterre).
Kleiweg de Zwaan (Dr), professeur à l'Institut colonial, à Amsterdam (Hollande).
Landor (Henry Savage), explorateur, à Londres (Angleterre).
Laval (Dr Edouard), I. ✿, médecin de la maison de santé de Saint-Jean-de-Dieu, à Paris.
Leboucq (Dr H.), professeur d'Anatomie à l'Université, à Gand (Belgique).
Loé (baron Alfred de), I. ✿, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles (Belgique).
Mac Curdy (G. Grant), professeur d'Anthropologie à l'Université de Yale, à Newhaven (Etats-Unis).
Magni (Dr M. Antonio), ✠, inspecteur royal des fouilles, à Milan (Italie).
Marett, professeur d'Anthropologie à l'Université, à Oxford (Angleterre).
Martin (Dr Henri), ✱, ancien président de la Société préhistorique de France, à Paris.
Matiegka, professeur d'Anthropologie à l'Université, à Prague (Tchécoslovaquie).
Mascaraux (Félix), receveur des Contributions indirectes, à Saint-Martin-de-Seignaux (Landes).
Mendes Correa, professeur d'Anthropologie à l'Université, à Porto (Portugal).

Mercier (André), administrateur colonial.

Minovici (Nicolas), directeur adjoint de l'Institut médico-légal, à Bucarest (Roumanie).

Moorehead, professeur à Philipps Academy, à Andover (U. S. A.).

Mortillet (Paul de), I. ✿, correspondant de la Commission des monuments historiques de Seine-et-Oise, ancien vice-président de la Société préhistorique de France, à Paris.

Niceforo (A.), professeur à l'Université, à Rome (Italie).

Osborne (Fairfield), conservateur au Museum of natural history, à New-York (U. S. A.).

Outes (F.), professeur d'Anthropologie à l'Université, à Buenos-Aires (Rép. Argentine).

Peabody (Charles), professeur d'Archéologie européenne à Harvard University, à Cambridge (U. S. A.).

Peyrony (Denis), I. ✿, instituteur en congé, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, aux Eyzies (Dordogne).

Pierpont (Edouard de), ✠, président de la Société archéologique de Namur, au château de Rivière, par Lustin (Belgique).

Pigorini (Louis), ✠, sénateur, professeur de Palethnologie à l'Université, directeur du Musée préhistorique et ethnographique, à Rome (Italie).

Pittard (Eugène), docteur ès sciences, professeur d'Anthropologie à l'Université, conservateur du Musée ethnographique et directeur de l'Institut suisse d'Anthropologie générale, à Genève (Suisse).

Poisson (G.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Puydt (Marcel de), à Anvers (Belgique).

Reber (Burkhard), conservateur du Musée épigraphique, privat-docent à l'Université de Genève pour l'Archéologie préhistorique de la Suisse, à Genève (Suisse).

Ridgeway (Sir W.), professeur d'Archéologie à l'Université, à Cambridge (Angleterre).

Rivaud (Albert), professeur à l'Université, à Poitiers (Vienne).

Romain (Georges), ✿, archéologue, le Havre (Seine-Inférieure).

Rutot (A.), conservateur au Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles (Belgique).

Saville (Marshall), conservateur au Museum of natural history, à New-York (U. S. A.).

Schlaginhaufen (O.), professeur d'anthropologie à l'Université, à Zurich (Suisse).

Schmidt (Emile), I. ✿, archéologue, correspondant pour le département de la Marne de la Commission des Monuments historiques (section préhistorique), à Châlons-sur-Marne (Marne).

Schreiner (Dr), professeur d'Anatomie à l'Université, à Christiana (Norvège).

SERGI (Giuseppe), directeur de l'Institut anthropologique, à Rome (Italie).

SERA (G.), professeur de médecine légale à l'Université, à Pavie (Italie).

SIEGLER, ingénieur en chef de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, à Paris.

SIFFRE (Dr Achille), ✻, I. ✻, directeur honoraire de l'Ecole dentaire, président de la Société d'Anthropologie, à Paris.

STOCKIS (Dr), professeur d'Anthropologie à l'Université, à Liège (Belgique).

STOLYHWO (K.), directeur du Laboratoire d'Anthropologie au Musée de l'Industrie, à Varsovie (Pologne).

TATÉ (Louis), I. ✻, archéologue, ancien vice-président de la Société préhistorique de France, à Paris.

TESTUT (Dr Léo), ✻, professeur d'Anatomie à la Faculté de Médecine de Lyon, associé national de l'Académie de Médecine, à Lyon (Rhône).

THOMSON (Arthur), professeur d'Anatomie à l'Université, à Oxford (Angleterre).

TORII (R.), professeur d'Anthropologie à l'Université, à Tokio (Japon).

TRUCHET (Florimond), ✻, I. ✻, pharmacien, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

VAN DEN BRŒCK (Ernest), ✠, ✻, conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique. ancien vice-président de la Société Géologique de France, à Bruxelles (Belgique).

VAN REETH (abbé), aumônier des prisons, attaché au Laboratoire d'Anthropologie pénitentiaire, à Bruxelles (Belgique).

WAELE (O. de), industriel, à Bruxelles (Belgique).

ZUPANICH (Dr N.), sous-directeur du Musée d'Ethnographie, à Belgrade, (Yougoslavie).

ASSOCIATION LIÉGEOISE

POUR

l'Étude et l'Enseignement des Sciences Anthropologiques

(École d'Anthropologie de Liège)

LISTE DES MEMBRES

H. Anoutchine (D.), Moscou.

A. Anten (Jean), Chef des travaux de Géologie à l'Université, Liège.

H. Anthony (R.), Professeur au Muséum National d'histoire naturelle et à l'École d'Anthropologie, Paris.

H. Anton y Ferrandiz (M.), Professeur d'Anthropologie à l'Université, Madrid.

H. Baye (baron Joseph de), Paris.

H. Begouen (le comte), Saint-Girons, Ariège.

H. Bonaparte (S. A. I. Mgr le prince Roland), Paris.

H. Boule (M.), Professeur au Muséum National d'histoire naturelle, Paris.

A. † Braconier (Ivan), Modave.

A. Breuer (Jacques), à Liège.

H. Breuil (Henri), Professeur à l'Institut de Paléontologie humaine, Paris.

E. F. Bricteux (Auguste), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Flémalle-Haute (Liège).

A. Brouha (M.), Docteur en médecine, agrégé spécial à l'Université, Liège.

E. F. Capart (Jean), Professeur à l'Université de Liège, Conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, Bruxelles.

H. Capellini (Giovanni), Professeur de Géologie, Sénateur du royaume d'Italie, Bologne.

H. Capitan (Louis), Professeur au Collège de France et à l'École d'Anthropologie, Paris.

H. Carrara (Mario), Professeur à l'Université, Turin.

E. F. effectif fondateur ; E. effectif élu; H. honoraire ; A. adhérent.
Les membres effectifs fondateurs figureront perpétuellement sur nos listes.

H. CARTAILHAC (Emile), Professeur à l'Université, Membre correspondant de l'Institut, Toulouse.

E. F. † CERFONTAINE (Paul), Professeur à l'Université de Liège.

A. COLSON (Arthur), Liège.

E. F. † CORIN (Gabriel), Professeur à l'Université de Liège, Membre de l'Académie de Médecine.

E. F. DAMAS (Désiré), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Liège.

A. DANDOY (Albert), Liège.

A. DELHEID (Edouard), Docteur en droit, Liège.

A. DELREZ (L.), Professeur à l'Université, Liège.

E. F. DE PUYDT (Marcel), Docteur en droit, Liège.

A. DUBOIS (le Dr Maurice), à Liège.

A. DUESBERG (J.), Professeur à l'Université, Liège.

H. EVANS (Arthur-J.), Professeur d'Archéologie préhistorique à l'Université, Oxford.

A. FOURMARIER (Paul), Professeur à l'Université, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Liège.

E. F. FRAIPONT (Charles), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Liège.

A. FRAIPONT (Mme Julien), Liège.

E. F. FRANCOTTE (Xavier), Professeur à l'Université, Liège.

H. FRAZER (Sir James G.), Professeur d'Anthropologie sociale à l'Université, Liverpool.

E. FREDERICQ (Léon), Professeur à l'Université, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Liège.

H. GIUFFRIDA-RUGGERI, Professeur à l'Université, Naples.

A. GRÉGOIRE (Carl), Répétiteur et Chef des travaux de physique à l'Université, Liège.

E. F. HALKIN (Joseph), Professeur à l'Université et à l'École d'anthropologie, Liège.

E. F. HAMAL-NANDRIN (Joseph), Professeur à l'École d'Anthropologie et Conservateur-adjoint du Musée archéologique liégeois (Préhistoire), Liège.

A. HAMELIUS (Paul), Professeur à l'Université, Liège.

H. HERVÉ (Georges), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, Paris.

H. HOUZÉ (Emile), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Bruxelles.

H. HRDLICKA (A.), Curator of physical Anthropology, Smithsonian Institution, Washington.

A. HUBERT (Herman), Professeur émérite à l'Université, Liège.

H. JACQUES (Victor), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Bruxelles.

E. F. JULIN (Charles), Professeur à l'Université, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Liège.

H. Jullian (Camille), Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, Paris.

A. Kraentzel (Fernand), Docteur en Géographie, Chef de bureau au Ministère des Sciences et des Arts, Bruxelles.

H. Lacassagne (A.), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, Membre correspondant de l'Institut, Lyon.

H. Lankester (Sir E. Ray), Directeur du British Museum, Londres.

A. Ledent (René), Docteur en médecine, Directeur des cours provinciaux d'Éducation physique, Liège.

A. Lejeune (Louis), Docteur en médecine, Directeur du laboratoire de Radiologie et d'Electrothérapie de l'Université, Liège.

A. Le Paige (Ulric), Ingénieur civil des Mines, Liège.

A. Leroux (Alfred), Docteur ès Sciences, Directeur de la dynamiterie, Arendonck (Belgique).

H. Loë (le baron A. de), Professeur à l'École d'Anthropologie et Conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, Bruxelles.

E. F. Lohest (Max), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Liège.

E. F. Mahaim, (Ernest), Professeur à l'Université et à l'École d'anthropologie, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Sclessin (Liège).

H. Mahoudeau, Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

A. Mallieux (Fernand), Docteur en droit, Liège.

A. Malvoz (E.), Professeur à l'Université, à Liège.

H. Manouvrier, Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

E. F. Mansion (Joseph), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Liège.

H. Martin (Henri), Docteur en médecine, Paris.

H. Meillet (Antoine), Professeur au Collège de France, Directeur à l'École des Hautes-Études, Paris.

E. F. Michel (Charles), Professeur à l'Université et à l'École d'Anthropologie, Membre correspondant de l'Institut de France, Liège.

H. Monaco (S. A. S. le prince Albert), à Paris.

H. Mortillet (Adrien de), Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

H. Munro (J.-A.-R.), Professeur d'histoire ancienne à l'Université, Oxford.

E. F. Nolf (Pierre), Professeur à l'Université, Membre de l'Académie Royale de Belgique et de l'Académie de Médecine, Liège.

H. Osborn (Henry Fairfield), Professeur à la Colombia University, New-York.

H. Papillault, Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

E. F. Parmentier (Léon), Professeur à l'Université, Membre de

l'Académie Royale de Belgique, Hamoir-sur-Ourthe (province de Liège).

H. Peabody (Charles), A. M. Ph. D. Assistant en archéologie européenne, Peabody Museum, Harvard University, Cambridge, U. S. A.

H. Petrie (W. M. Flinders), Professeur d'Égyptologie et de Copte à l'Université, Londres.

H. Pittard (Eugène), Professeur à l'Université, Genève.

A. Radzitzky d'Ostrowick (le baron Ivan de), Liège.

H. Reinach (Salomon), Conservateur des Musées Nationaux, Membre de l'Institut, Boulogne-sur-Seine (Seine).

A. Roland (Léon), Docteur en sciences, Liège.

A. Sarasin (Fritz), Conservateur au Museum, Bâle.

H. Schradér, Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

A. Selys-Longchamps (le baron Edmond de), Liège.

H. Sergi (S.), Professeur à l'Université, Rome.

E. F. Servais (Jean), Professeur à l'École d'Anthropologie, Conservateur du Musée archéologique, Liège.

H. Smith-Woodward (A.), British Museum (Natural History), Londres.

H. Sollas (W.-J.), Professeur de Géologie à l'Université, Oxford.

H. Solvay (Ernest), Ministre d'État, Président d'honneur de l'Association.

A. Stiels (Arnold), Docteur en droit, Liège.

E. F. Stockis (Eugène), Professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, Liège.

A. Tecqmenne (Charles), Docteur en médecine, Liège.

E. Swaen (Auguste), Professeur émérite à l'Université, Membre de l'Académie de Médecine, Liège.

H. Testut (Léon), Professeur honoraire à l'Université, Lyon.

H. Thomsen (V.-L.-P.), Copenhague.

H. Vasconcellos Pereira de Melo (J.-L. de), Professeur de Philologie romane à l'Université, Lisbonne.

E. F. Vercheval (Félix), Docteur en droit, Anvers.

H. Verneau (René), Professeur au Muséum National d'histoire naturelle, Conservateur du Musée ethnographique du Trocadéro, Paris.

H. Vinson, Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, Paris.

H. † Volkov, Professeur à l'Université, Pétrograd.

H. Weisgerber, sous directeur de l'École d'Anthropologie, Paris.

E. F. Welsch (Henri), Docteur en médecine, Liège.

A. Wibin (le Dr), à Amay, Liège.

E. F. Winiwarter (Hans de), Professeur à l'Université, Liège.

H. Zaborowski, Professeur à l'École d'Anthropologie, Paris.

COURS D'ANTHROPOLOGIE ZOOLOGIQUE

Notre primordial appareil de la vision, preuve de l'Origine Zoologique de l'Homme

par Pierre G. MAHOUDEAU

De tous les organes qui, actuellement réduits à l'état de débris, survivent dans le corps de l'Homme, le plus intéressant pour les recherches de l'Anthropologie Zoologique, et probablement aussi le plus ancien, est le vestige de cet œil si archaïque, connu sous le nom de Glande pinéale.

Longtemps en effet, les anatomistes, ne pouvant lui reconnaître aucune fonction, et en ignorant la signification, qualifièrent d'organe glandulaire une petite masse charnue, en forme de cône, de couleur grisâtre, se trouvant située entre les deux hémisphères cérébraux, enfouie dans les replis de la toile choroïdienne au-dessus des tubercules quadrijumeaux, en arrière du troisième ventricule, en avant du cervelet, et rattachée au reste du cerveau par des tractus d'un blanc éclatant appelés pédoncules, freins ou rênes de la Glande pinéale.

Sa qualité d'organe impair, sa position centrale au milieu des hémisphères cérébraux, engagèrent Descartes à considérer la Glande pinéale comme un organe spécial destiné à servir de siège à la force directrice de l'intelligence, de la volonté et de la sensibilité, c'est-à-dire à ce que, en philosophie, on est convenu de désigner sous le nom d'âme.

A cette attribution faite au XVII[e] siècle par le meilleur anatomiste de son temps, et à la découverte de sa véritable signification, vers la fin du XIX[e] siècle, la Glande pinéale doit d'avoir une

grande importance comme document d'Anthropologie Zoologique.

L'existence de la Glande pinéale se constate chez l'Homme, chez les Anthropoïdes, les Simiens et tous les autres Mammifères. On la retrouve de même chez les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, c'est-à-dire dans toute la série des Animaux Vertébrés.

Dès 1882, Rabl-Ruckhart et, en 1884, Ahlborn avaient eu l'intuition que la Glande pinéale pourrait bien être le vestige d'un appareil oculaire, mais c'était alors, chez eux, une vue de l'esprit, bien plus qu'une démonstration scientifique.

Ce fut l'anatomiste hollandais Henri de Graaf, qui, en 1886, arriva, comme résultat de ses recherches sur l'Orvet et divers autres Reptiles, à établir, d'une façon certaine, que la Glande pinéale, constituée par un cristallin, une rétine et un nerf optique, était un œil en voie de dégénérescence. — La Glande pinéale fut, dès lors, qualifiée de « troisième œil des Vertébrés », quoique, au point de vue phylogénique, cette dénomination ne soit pas exacte.

La découverte de de Graaf avait été faite d'autre part par un savant anglais, Baldwin Spencer, qui en réclama la priorité.

La presse scientifique s'empressa de vulgariser cette remarquable découverte et, parmi les articles qui parurent à cette époque, on doit signaler ceux de H. de Varigny et spécialement ceux de notre collègue Marcel Baudoin publiés dans le *Progrès Médical*.

La connaissance de la véritable signification de la Glande pinéale allait fournir au Transformisme un document à un tel point irréfutable, qu'à lui seul il suffirait pour démontrer la réalité de la Mutabilité des êtres vivants, si besoin en était.

Dès le IIe siècle de notre ère, la Glande pinéale était connue des anatomistes. Galien, qui la décrivit sous le nom de Κοναριον, la considérait comme un organe régulateur servant à accélérer ou modérer, selon les besoins, la circulation sanguine et, n'admettant pas d'opinion contraire, il critiquait très vivement les auteurs qui pensaient que la Glande pinéale présidait au passage de l'esprit.

Est-ce cette opinion, antérieure à Galien, qui a suggéré à Descartes son hypothèse psycho-physiologique ? Il est difficile de le savoir ; en tous cas, l'idée émise par notre grand philosophe naturaliste est trop célèbre pour négliger de la citer textuellement.

Dans son *Traité de l'Homme et de la formation du fœtus*, Descartes s'exprime en ces termes : « Les esprits coulent de la glande pinéale dans les concavités du cerveau. . Elle doit être imaginée comme une source abondante d'où les parties du sang les plus petites et les plus agitées coulent en même temps de tous côtés... Il faut fort peu de chose pour la déterminer à s'incliner, ou se pencher plus ou moins, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et faire qu'en se penchant elle dispose les esprits qui sortent d'elle à prendre leur cours vers certains endroits du cerveau plutôt que vers les autres. »

Le *Traité de l'Homme* parut *seulement* en 1664, c'est-à-dire après la mort de Descartes ; mais de son vivant, dans son dernier ouvrage publié en 1649, intitulé : *Les passions de l'âme*, écrit en français pour la princesse palatine Elisabeth, il avait exposé plus longuement le rôle qu'il assignait à la glande pinéale.

Article 31. — « Il est aussi besoin de savoir que, bien que l'âme soit jointe à tout le corps, il y a néanmoins en lui quelque partie en laquelle elle exerce ses fonctions plus particulièrement qu'en toutes les autres ; et on croit communément que cette partie est le cerveau ou peut-être le cœur : le cerveau à cause que c'est à lui que se rapportent les organes des sens ; et le cœur, à cause que c'est comme en lui qu'on sent les passions. Mais en examinant la chose avec soin, il me semble avoir évidemment reconnu que la partie du corps en laquelle l'âme exerce immédiatement ses fonctions n'est nullement le cœur, ni aussi tout le cerveau, mais seulement la plus intérieure de ses parties, qui est une certaine glande fort petite, située dans le milieu de sa substance, et tellement suspendue au-dessus du conduit par lequel les esprits de ses cavités antérieures ont communication avec ceux de la postérieure, que les moindres mouvements qui sont en elle peuvent beaucoup pour changer le cours de ses esprits, et réciproquement que les moindres mouvements qui arrivent au cours des esprits peuvent beaucoup pour changer les mouvements de cette glande. »

Article 32. — « La raison qui me persuade que l'âme ne peut avoir en tout le corps aucun autre lieu que cette glande où elle exerce immédiatement ses fonctions est que je considère que les autres parties de notre cerveau sont toutes doubles ; comme aussi nous avons deux yeux, deux mains, deux oreilles, et enfin tous les organes de nos sens extérieurs sont doubles ; et que

d'autant que nous n'avons qu'une seule et simple pensée d'une même chose en même temps, il faut nécessairement qu'il y ait quelque lieu où les deux images qui viennent par les deux yeux, ou les deux autres impressions qui viennent d'un seul objet par les doubles organes des autres sens, se puissent assembler en une avant qu'elles parviennent à l'âme, afin qu'elles ne lui représentent pas deux objets au lieu d'un : et on peut aisément concevoir que ces images ou autres impressions se réunissent en cette glande par l'entremise des esprits qui remplissent les cavités du cerveau ; mais il n'y a aucun autre endroit dans le corps où elles puissent ainsi être unies sinon ensuite de ce qu'elles le sont en cette glande. »

En conséquence, c'est le fait que la Glande pinéale n'est pas un organe double qui semble avoir principalement suggéré à Descartes l'idée d'y placer le siège de l'âme.

*
* *

Afin de ne pas donner à cet article trop de développement, nous nous bornerons à indiquer, d'une façon sommaire, les principaux aspects de l'appareil pinéal dans la série des Vertébrés. Nous devons cependant rappeler que si, chez l'Homme et chez les Mammifères, la Glande pinéale, sous-jacente au corps calleux, au trigone et incluse dans la toile choroïdienne, semble être située à l'intérieur du cerveau, c'est une apparence due au développement des hémisphères cérébraux et non un fait primitif : un appareil oculaire ne pouvant se trouver placé dans la profondeur d'un autre organe.

La Glande pinéale apparaît, chez l'embryon des Vertébrés supérieurs, sous la forme d'une petite évagination située à la partie supérieure de la première vésicule cérébrale primitive, entre les deux bourgeons destinés à former les hémisphères cérébraux ; elle occupe donc le sommet du troisième ventricule ou ventricule des couches optiques ; elle se trouve par suite nettement placée à la surface du cerveau, ainsi que cela se constate chez les animaux qui n'ont pas de corps calleux.

L'appareil pinéal, très atrophié chez l'Homme, chez les autres Mammifères et chez les Oiseaux, est, au contraire, remarquablement conservé chez quelques Reptiles et chez quelques Poissons,

principalement chez ceux qui représentent la survivance, peu modifiée, de types très archaïques. De ce nombre est l'*Hatteria punctata* ou *Sphenodon*, Reptile Rhynchocéphalien, appartenant à un type, connu depuis l'époque permienne, et survivant de nos jours à la Nouvelle-Zélande. La découverte de l'œil pinéal chez l'*Hatteria* est due à Baldwin Spencer.

Vu par sa face latérale [fig. 1] le cerveau de l'*Hatteria* présente en avant les hémisphères cérébraux (H) et en arrière de ceux-ci

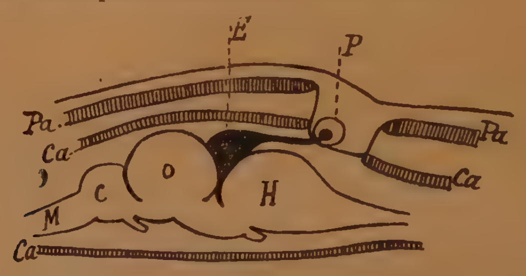


FIG. 1. — CERVEAU DE L'HATTERIA PONCTATA (*face latérale*).

Pa, Os pariétal.
Ca, Crâne cartilagineux.
H, Hémisphère cérébral.
O, Lobes optiques.
C, Cervelet.
M, Moelle allongée.
E, Portion basale de l'épiphyse ou glande pinéale.
P, Portion périphérique renflée (*œil pinéal*) placée au-dessus du trou pariétal.

les tubercules bijumeaux (O) qui correspondent à nos tubercules quadrijumeaux. Entre ces deux parties se placent les couches optiques (vésicule du troisième ventricule) sur la partie postérieure desquelles on voit un petit organe s'élever au-dessus du cerveau et aller en se retrécissant former un filament blanc qui se termine par un renflement. Ce filament est le nerf optique ayant un œil à son extrémité (P). Or, au-dessus de ce renflement oculaire, le crâne cartilagineux ainsi que le crâne osseux sont percés d'une cavité ou trou pariétal dans lequel se loge l'œil pinéal ; ce trou est donc une cavité orbitaire. La présence d'un large trou pariétal, facile à constater chez les Reptiles fossiles les plus anciens, montre que l'œil pinéal existait très développé chez eux et devait peut-être même encore fonctionner.

L'œil pinéal de l'Hatteria actuel n'occupe plus qu'une très faible

partie de la cavité orbitaire parce que c'est un appareil en voie d'atrophie, et dès lors très diminué de volume. Cependant, malgré cet état atrophié, ses éléments histologiques, encore bien conservés, permettent d'étudier complètement la structure de l'œil. Cette structure, du reste très particulière, constitue un document phylogénique excessivement important, ainsi que nous aurons à l'indiquer à la fin de cet article.

Entre la Glande pinéale de l'Homme et l'œil pinéal *ou pariétal de l'Hatteria* – ainsi nommé parce que sa cavité orbitaire est située dans la région pariétale du crâne — il y a toute la distance qui sépare un organe totalement atrophié, devenu inutile, ne subsistant plus que comme ultime vestige d'un organe peut-être encore susceptible de fonctionner, encore presque normal. L'existence de toute une série d'états intermédiaires représentant les différents degrés de la dégérescence atrophique permet de se rendre compte des modifications morphologiques subies par l'appareil oculaire pinéal.

Chez le Varan (*Varanus giganteus*), grand lézard africain, l'œil pinéal est situé sous une écaille légèrement bombée, mais les cellules du cristallin étant fortement infiltrées de granulations pigmentaires, la vision n'est plus possible ; cependant l'appareil est encore assez bien conservé, le nerf optique est plein.

Un stade de dégénérescence plus avancé est fourni par le Lézard ocellé (*Lacerta ocellata*) chez lequel l'ensemble de l'organe, placé un peu au-dessous du trou pariétal, se trouve ainsi déjà retiré en arrière, dans le crâne.

Un Lézard serpentiforme de la Nouvelle-Hollande, le *Cyclodus gigas*, type relativement récent, duquel les membres très réduits, très atrophiés, ne peuvent plus servir qu'à la reptation, ne présente plus comme appareil pinéal qu'un pédicule creux dont l'extrémité périphérique est à peine dilatée, ce qui correspond à un stade embryonnaire dont le développement a été arrêté. Du moment où l'appareil pinéal cessait d'arriver au contact du crâne, le trou pariétal devait tendre à s'oblitérer ; ce fait se constate chez le *Ceratophora aspersa*. Chez le Gecko des murailles, l'évolution atrophique étant encore plus accentuée, il ne subsiste plus comme appareil pinéal qu'un simple cul-de-sac, sans renflement situé à la face interne du crâne ; aussi, dès lors complètement inutile, le trou pariétal est-il oblitéré.

Ainsi, chez les Reptiles, grâce à la différence d'évolution due à la plus ou moins grande ancienneté du type, certaines formes actuelles peuvent permettre de suivre le processus atrophique de l'appareil pinéal, depuis son état d'œil encore complet susceptible, peut-être, de fonctionner, jusqu'à celui d'organe devenu inutilisable, complètement vestigiaire, n'ayant plus de relations avec l'extérieur, disparu sous la voûte du crâne, le trou pariétal étant totalement oblitéré. Cette oblitération consécutive à l'atrophie peut permettre de penser que tous les Reptiles fossiles chez lesquels le trou pariétal est bien apparent devaient posséder un œil pinéal encore en état de fonctionner. Tels auraient été peut-être les Sauriens nageurs, les Ichthyosauriens, et les Sauroptégyriens ayant vécu du Trias à la fin du Crétacé qui, malgré l'existence de cavités orbitaires latérales de très grande dimension, présentent un large trou pariétal situé à l'extrémité antérieure de la suture médiane interpariétale. Il est à remarquer que ce trou a parfois une forme allongée. Tous les très anciens Reptiles possèdent un trou pariétal ainsi qu'on le constate chez les Théromorphes et les Rhynchocéphaliens ; le seul survivant de ces derniers types étant l'*Hatteria punctata*. Par contre les Reptiles les plus transformés, c'est-à-dire les types les plus récents, tels les Ophidiens ou Serpents, ne possèdent plus de trou pariétal, l'appareil pinéal étant devenu, chez eux, complètement intracranien.

La série des types herpétoïdes permet donc de constater les principales phases de la dégénérescence atrophique de l'appareil oculaire pinéal, les Reptiles les plus anciens possédant un trou pariétal, qui disparaît chez les formes les plus récentes.

Le même fait se retrouve dans la série des Vertébrés Amphibiens ou Batraciens : les types archaïques comme les Stégocéphales, connus depuis le Carboniférien jusqu'à la fin du Trias, présentent tous une cavité orbitaire pariétale très développée, tandis que les types des Batraciens les plus récents, bien que possédant parfois un appareil pinéal encore complet et duquel les connexions sont conservées, comme cela a lieu chez la Salamandre aquatique, n'ont plus, à l'état adulte, de trou pariétal.

Le fait de l'oblitération du trou pariétal, quand l'appareil pinéal est encore assez complet, semble indiquer que chez les Mammifères et les Oiseaux, la transformation de l'œil en glande pinéale

n'a dû se produire qu'à une époque relativement récente, longtemps après que l'organe de la vision avait cessé d'être utilisé.

Les Poissons représentent les formes les plus primitives des Vertébrés ; aussi, parmi ceux qui vivent actuellement, en est-il encore un certain nombre qui appartiennent à des types archaïques possèdant un appareil pinéal très bien conservé.

Tel est le cas d'un Poisson cartilagineux de type archaïque, le Chien de Mer, *Acanthias vulgaris* ; chez lui le cerveau est très volumineux et, l'odorat étant très développé, les nerfs olfactifs forment deux énormes lobes, en arrière desquels les Hémisphères cérébraux, réunis en une seule vésicule, se continuent par une région étroite, celle des couches optiques, qui semble fusionnée avec les hémisphères et précède les lobes optiques (fig. 2).

Entre les couches optiques et les lobes optiques, on voit un large filament s'élever jusqu'à la voûte du crâne où il se termine par un renflement logé dans un gros trou cartilagineux, connu sous le nom de trou préfrontal. Fait intéressant, ce renflement, qui est le globe oculaire pinéal, émerge un peu en dehors de la cavité préfrontale. L'appareil oculaire complet au point de vue morphologique est donc encore en place ; seulement ses éléments histologiques sont très atrophiés ; en conséquence l'œil, déjà vestigiaire, ne peut plus servir à la vision.

P
Ol
H
p
O
C
M

Fig. 2. — Cerveau de l'Acanthias vulgaris (*Face supérieure*)
P, Glande ou œil pinéal avec son pédicule p.
OL, Nerfs olfactifs.
H, Hémisphères.
O, Lobes optiques.
C, Cervelet.
M, Moelle allongée.

C'est aux formes les plus simples des types Ichthyoïdes actuels : les Cyclostomes ou Lamproies, que nous allons devoir la notion définitive de l'appareil oculaire pinéal.

Chez la jeune Lamproie, la Glande pinéale, visible par transparence, se présente sous l'aspect d'un point blanc, brillant, ayant un éclat nacré. Chez l'animal adulte les vésicules des hémisphères

cérébraux sont très petites, la Lamproie étant un Vertébré très inférieur, tandis que la région des couches optiques, centre de la vision, est volumineuse; en arrière se trouvent les tubercules bijumeaux. L'appareil pinéal émerge du sommet des couches optiques, la glande est énorme, comparée au volume minime des hémisphères cérébraux, l'utilité de la vision ayant chez ces animaux un rôle prépondérant. Or, fait important, qui était du reste à prévoir, chez cette forme Vertébrée, ou plutôt Chordée, si inférieure, et probablement si archaïque, l'appareil pinéal est plus complet que chez aucun autre Vertébré, sans en excepter l'Hatteria. En effet l'extrémité supérieure ou terminale ne se compose plus d'un renflement unique, elle comprend deux lobes : un supérieur et un inférieur; mais seul le lobe supérieur, le plus volumineux, est relié au pédicule, le lobe inférieur, plus petit, est déjà isolé.

On se trouve dès lors en présence d'un renseignement nouveau et du plus haut intérêt : à savoir que cet état qui, de prime abord, semblerait anormal est, au contraire, loin de l'être, car il représente la survivance, déjà modifiée cependant, de la forme primitive de l'appareil oculaire pinéal. L'examen histologique montre que, chez la Lamproie, le lobe supérieur ou gros lobe, qui est creux à l'intérieur, possède à sa partie supérieure des cellules cylindriques transparentes rappelant celles du cristallin et à sa partie inférieure des cellules en palissade constituant les éléments de la rétine. C'est donc un globe oculaire complètement conservé. Il n'en est pas de même du lobe inférieur qui, n'étant plus relié au nerf optique, est déjà un organe dont la dégénérescence, très avancée, donne à ses éléments cellulaires fortement tassés, l'apparence d'un ganglion nerveux, plutôt que d'un œil. Le stade atrophique rappelle le groupement des cellules nerveuses situées à la base du nerf optique chez l'Hatteria. En conséquence cette petite masse d'aspect nerveux serait, chez l'Hatteria, l'ultime vestige du second œil de l'appareil pinéal. Ce fait, très explicite, témoigne que l'appareil oculaire, duquel la glande pinéale est la dernière survivance, aurait été, à l'origine, composé de deux yeux et non d'un seul. L'appareil oculaire pinéal aurait, semble-t-il, commencé à dégénérer, à s'atrophier, lorsque, chez les primordiaux Vertébrés, des yeux placés latéralement auraient, en se développant, rendu inutiles les plus archaïques organes de la vision.

Fort inférieurs aux Cyclostomes, les Amphioxus sont de très petits poissons en forme de lancette, qui paraissent être des Vertébrés dégénérés, ainsi que l'indique une Corde dorsale s'étendant jusque dans la tête. Le système nerveux des Amphioxus est constitué par une moelle épinière terminée en avant par de légers renflements qui paraissent représenter les trois vésicules primitives de l'embryon d'un Vertébré. Sur la partie antérieure du renflement qui correspond à la couche optique, on constate la présence d'un point médian pigmenté, unique, désigné sous le nom d'organe oculiforme. Ce point oculiforme n'ayant pas de tige, c'est-à-dire pas de nerf optique, quoique pouvant être considéré comme la forme la plus rudimentaire de l'appareil de la vision chez les Vertébrés, n'est probablement qu'un vestige, conséquence de la dégénérescence générale de cette forme zoologique. L'Amphioxus ne possède pas d'autres organes de la vision, ses ancêtres n'ayant, sans doute, pas encore atteint le stade évolutif auquel les yeux latéraux commencèrent à apparaître.

Si l'Amphioxus peut être regardé, par quelques auteurs, plutôt comme une forme Vertébrée très primordiale que comme une forme dégénérée, le même doute n'est plus possible lorsqu'il s'agit des Tuniciers. Les Ascidies, à l'état embryonnaire, sont des animaux libres, nageant dans les eaux et pourvus d'une corde dorsale, mais, devenus adultes, les Ascidies sont fixés au sol et ne présentent plus trace de corde dorsale.

La dégénérescence est donc ici certaine. Or les embryons ou larves d'Ascidies possèdent une tache oculiforme. Chez la Claveline cette tache, située sur la région dorsale, n'est pas exactement médiane, mais déviée un peu sur le côté; ce fait semblerait indiquer l'existence d'un autre œil déjà disparu.

* * *

Ce très rapide examen de la persistance de la Glande pinéale à l'état d'œil plus ou moins bien conservé, dans toute la série des Vertébrés, nous amène à conclure que les ancêtres des formes hominiennes ont été apparentés aux ancêtres de tous les autres Vertébrés. La Glande pinéale de l'Homme, des Mammifères et des Oiseaux, déchue de son rôle de siège de l'âme, se contente d'être

une preuve anatomique des rapports phylogéniques qui les unissent aux Reptiles, aux Batraciens et aux Poissons.

Il y a plus : si l'anatomie macroscopique nous permet de suivre notre lignée généalogique dans toute la série des Vertébrés, l'histologie conduit plus loin encore nos investigations phylogéniques et, franchissant les limites qui séparent les Vertébrés des Invertébrés, vient nous apporter la preuve que les Vertébrés, et par conséquent l'Homme, descendent d'animaux ne possédant ni Vertèbres ni Corde dorsale.

En effet, l'examen microscopique de l'œil pinéal de l'Hatteria nous apprend que la disposition des éléments cellulaires de cet œil, très différente de celle des yeux latéraux des Vertébrés, est identique à celle des yeux des Invertébrés, d'où il résulte que l'œil pinéal n'appartient pas à la morphologie oculaire des Vertébrés, mais bien à celle des Invertébrés.

Ce renseignement, fourni par l'histologie, est confirmé, et en même temps expliqué, par l'évolution embryologique. Le processus formateur de ces deux genres d'appareils de la vision n'est pas identique. Pendant que l'œil des Invertébrés est entièrement constitué par des éléments cellulaires provenant d'une évagination de la vésicule cérébrale, ce qui fait que le cristallin aussi bien que la rétine sont d'origine nerveuse, seule la rétine de l'œil latéral, c'est-à-dire l'œil qui fonctionne actuellement chez des Vertébrés, est de provenance cérébrale, son cristallin étant formé par une invagination de l'ectoderme. Or l'œil pinéal de l'Hatteria, de même que celui de tous les autres Vertébrés, constitué en totalité par évagination de la vésicule cérébrale, correspond exactement, par la disposition de ses éléments cellulaires, à un œil d'Invertébré et nullement aux yeux latéraux des Vertébrés.

Qu'en conclure? sinon que l'œil pinéal, étant un appareil de la vision spécial aux animaux ne possédant pas de système vertébral, doit provenir de très lointains et très archaïques organismes, peu compliqués et plus ou moins semblables à ceux des Invertébrés actuels. De tous ces faits il résulte que nous possédons, encore de nos jours, inclus dans la complexité de notre encéphale, les vestiges d'un organe dont le primordial début remonte à une époque géologique antérieure à celle qui vit apparaître les plus anciennes

formes des animaux protochordés, précurseurs des Vertébrés. Dès lors la Glande pinéale, survivance très atrophiée du premier appareil de la vision possédé par nos ancêtres, vient non seulement nous fournir la preuve anatomique, c'est-à-dire indiscutable de la parenté de l'Homme avec toute la série des Vertébrés, mais lui assigne, en outre, un primordial point de départ parmi les formes zoologiques les plus simples, les plus inférieures, parmi les animaux sans vertèbres.

Contribution à l'étude de la taille du silex aux différentes époques de l'âge de la pierre. Le nucléus et ses différentes transformations (1).

Par Joseph HAMAL NANDRIN et Jean SERVAIS

Nucléi définitivement rebutés et nucléi mis temporairement hors d'usage

Les nucléi en silex bien homogène n'étaient le plus souvent rebutés qu'après un débitage à peu près complet; d'autres nucléi étaient rejetés quand, au cours du débitage, on rencontrait des noyaux, des fissures ou des cavités empêchant la production de lames suffisamment régulières, enfin, d'autres encore étaient parfois abandonnés parce qu'une taille maladroite les avait irrémédiablement rendus impropres à la confection de beaux éclats.

Mais les nucléi pouvaient aussi n'être mis que temporairement hors d'usage, soit par une taille défectueuse ayant gâté, en tout ou en partie, leur plan de frappe ou leur flanc de débitage, soit par la présence de défauts dans la matière première (noyaux, fissures, cavités, etc.), quand ces défauts de taille et ces tares naturelles pouvaient être enlevés rapidement par quelques éclats sans diminuer, outre mesure, le volume du bloc-matrice.

Nous allons donner quelques exemples de ces différents cas :

Le nucléus (fig. 1) n'a été débité que sur un seul côté, celui où le silex est de bonne qualité ; l'autre face, où la matière est grossière, n'a pas tenté l'ouvrier. Le bloc-matrice a été définitivement rejeté quand la couche utilisable a été enlevée. La présence de

1. Extrait de la deuxième partie du travail en préparation, consacré à l'étude générale des nucléi néolithiques dans nos régions et plus spécialement à des observations personnelles au sujet de tailles préparatoires très simples, pratiquées sur certains nucléi hors d'usage, pour les rendre de nouveau aptes à la production de lames régulières.

deux noyaux tout proches de cette couche et apparents sur le plan de frappe ont également contribué à l'abandon du nucléus.



Fig. 1. — *1/2 gr. nat.*

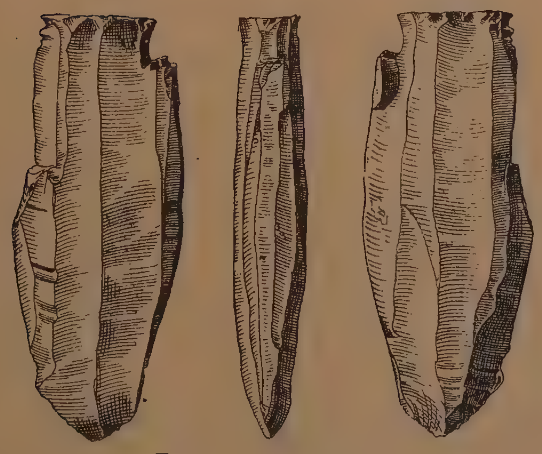


Fig. 2. — *1/2 gr. nat.*

Tout autre est la pièce (fig. 2), en beau silex homogène; taillée sur tout son pourtour, elle a été considérablement réduite par l'enlèvement des lames.

Avant d'abandonner ce nucléus, l'ouvrier a cependant essayé d'en

détacher encore quelques éclats et il a tenté la chose, là où elle semblait encore praticable, c'est-à-dire aux deux extrémités de l'ellipse décrite par son plan de frappe, seules parties encore saillantes de celui ci ; mais ses essais sont restés infructueux, les lames se sont brisées non loin de leur point de départ.

Le nucléus (fig. 3) présente, à mi-hauteur, un étranglement qui le divise en deux parties distinctes. La partie supérieure conserve seule les empreintes nettes de lames plus ou moins régulières, tandis que la partie inférieure, formant saillie, ne présente que des traces d'éclats irréguliers détachés dans tous les sens, lors de la préparation du rognon de silex pour le débitage.

Les premières lames enlevées du bloc-matrice se sont brisées au milieu de leur course et ont ainsi formé, vers le centre du nucléus, une espèce de protubérance à angle droit contre laquelle toutes les autres lames devaient infailliblement se rompre.

Les nucléi (fig. 1, 2 et 3) ont donc été définitivement rejetés pour des causes différentes : le premier à cause de la mauvaise qualité du silex, le second parce qu'il était entièrement épuisé, et le troisième, par suite d'une taille défectueuse.

Les nucléi (fig. 4 et 5) ont tous deux été abandonnés, parce que leur plan de frappe n'offre plus d'angles saillants sur lesquels le percuteur puisse porter. Le plan de frappe du n° 4 est fortement en retrait sur la face débitée du nucléus ; quelques gros éclats détachés ont gâté le flanc du bloc-matrice, le rendant ainsi inapte à produire de belles lames.

Le bord du plan de frappe du nucléus (fig. 5) est littéralement broyé. Les coups de percuteur, après avoir enlevé une série de longs éclats, n'ont ensuite détaché que de menus fragments.

Le préhistorique, cherchant quand même à produire des lames, n'a réussi alors qu'à écraser le contour du plan de frappe et à rendre celui-ci inutilisable.

Cependant, le bloc-matrice (fig. 5), dans son état actuel, comme nous allons le démontrer dans le chapitre suivant, par la formation rapide et simple d'un nouveau plan de frappe, aurait pu redevenir apte à la production de lames.



Fig. 3. — *1/2 gr. nat.*

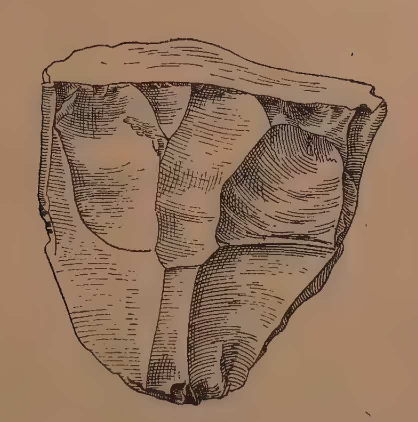


Fig. 4. — *1/2 gr. nat.*

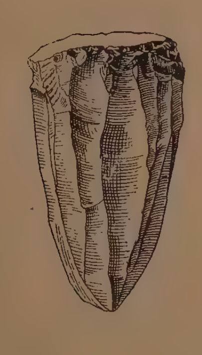


Fig. 5. — *1/2 gr. nat.*

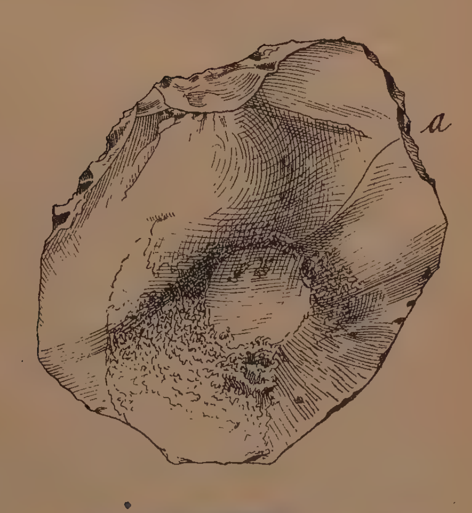




Fig. 6. — *1/2 gr. nat.*

Nucléi mis primitivement hors d'usage, à cause d'un plan de frappe défectueux, ou à cause d'une tare dans la matière première, rendus de nouveau propres au débitage par une seconde taille préparatoire. Les différentes méthodes adoptées pour pratiquer cette seconde taille préparatoire.

Les recherches et les fouilles faites notamment dans les stations et ateliers préhistoriques de Sainte-Gertrude, de Rullen, de Fouron-Saint-Pierre, ainsi que dans les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye, nous ont permis de trouver, par milliers, des nucléi entiers et en fragments (1).

Parmi les fragments, des éclats, en forme de tablette à contour polygonal (fig. 6 et 7), rappelant parfois l'aspect d'un disque ou d'un râcloir, ont tout d'abord attiré notre attention par leur fréquence et leur uniformité.

Ces tablettes diffèrent des disques, en ce que leurs deux faces sont le plus souvent planes et sensiblement parallèles. Si parfois l'une des faces est polyédrique (fig. 7 (*c*) l'autre (*a*), en revanche, ne présente jamais qu'un seul plan.

Les bords de ces tablettes, contrairement aux disques, sont verticaux et présentent une série d'empreintes semblables à celles que laissent les lames enlevées sur le flanc d'un nucléus (fig. 6 *b*. et 7 *b*.).

Ces tablettes ne peuvent non plus être confondues avec des râcloirs ronds ou ovales.

D'autre part, la découverte d'un certain nombre de nucléi où manquaient, sur les empreintes des lames enlevées, les conchoïdes

1. Maintes de ces fouilles ont été faites en collaboration avec notre collègue, Marcel De Puydt, qui, le premier, a signalé plusieurs de ces stations et qui, avec une générosité digne de tous éloges, a fait don au Musée archéologique liégeois du produit de ses recherches.

Nos collections renferment des centaines de nucléi de types variés et de provenances diverses, mais le plus grand nombre d'entre eux proviennent des ateliers de Sainte-Gertrude, de Rullen, de Fouron-Saint-Pierre, de Spiennes et de 382 fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye mis au jour à Tournine-la-Chaussée, Latinne, Omal, Vieux-Waleffes, Les Waleffes, Bassenge, Jeneffe, Oudoumont, Dommartin, Wonck, Boirs, Tilice, etc.

Nous avons également déposé, comme pièces d'études, un très grand nombre de blocs-matrices au Musée archéologique liégeois ; mais, au cours de nos fouilles, vu leur masse encombrante et leur trop grande uniformité, c'est par milliers que nous en avons abandonné sur le terrain.

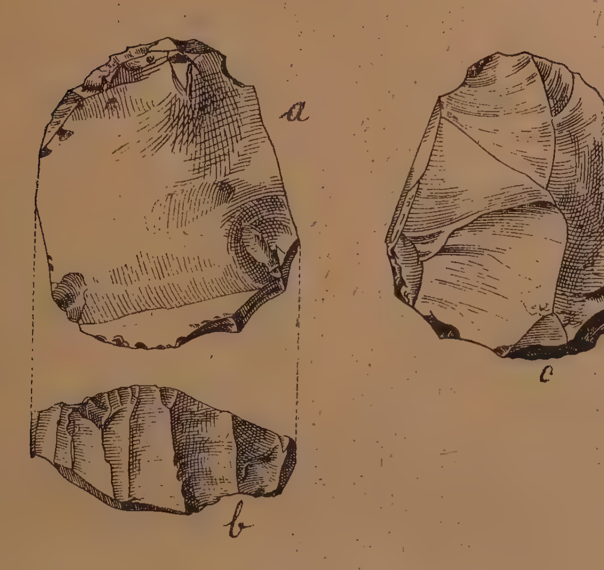


Fig. 7. — 1/2 gr. nat.



Fig. 8. — 1/2 gr. nat

de percussion en creux (fig. 8), avait également sollicité notre attention.

Une fois la corrélation établie entre ces nucléi et les tablettes, il était aisé de découvrir les différentes méthodes employées jadis, pour remettre en usage quantité de blocs-matrices détériorés.

Certains nucléi, rendus inutilisables (soit, comme nous l'avons dit, par une taille maladroite, soit parce que les bords de leur plan de frappe, gâté par un martellement prolongé, ou par la présence d'un noyau dur, incrusté dans la pâte du silex, ne permettaient plus l'enlèvement de lames régulières) au lieu d'être définitivement rebutés, ont parfois subi une nouvelle préparation les rendant aptes à un nouveau débitage.

Cette préparation consiste à enlever à l'un des bouts du nucléus et perpendiculairement à son axe, une tablette qui laissera après elle un nouveau plan de frappe bien uni et à angles vifs.

La figure 6 reproduit une tablette polygonale avec faces planes parallèles. Sur un de ses bords, se retrouvent toutes les imperfections du nucléus dont elle a été détachée.

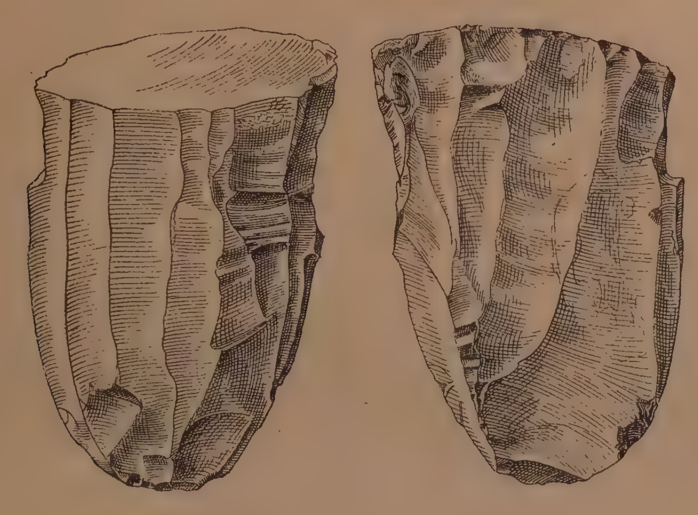
La face supérieure de la tablette (fig. 7 *c*.) est polyédrique ; c'est l'ancien plan de frappe du nucléus, l'autre face est plane et montre un conchoïde de percussion bien apparent ; ce conchoïde devait donc apparaître en creux sur le nouveau plan de frappe du bloc-matrice.

La partie supérieure du nucléus (fig. 8), a été enlevée ; elle a emporté avec elle les défauts et les conchoïdes de percussion en creux qui se trouvaient à la naissance des lames, c'est-à-dire immédiatement sous l'ancien plan de frappe. On remarque, en effet, que le présent nucléus est absolument dépourvu de conchoïdes de percussion en creux.

Le nucléus reproduit sur deux faces (fig. 9), a été sectionné comme le précédent. Une des faces ne présente aucun conchoïde de percussion, elle n'a donc plus été taillée après l'enlèvement de la tablette ; l'autre face, au contraire, montre à sa partie supérieure une série de conchoïdes en creux : des lames et des éclats en ont donc été détachés après la disparition de l'ancien plan de frappe.

Poursuivant nos investigations, nous avons pu nous convaincre que, pour rendre un nucléus détérioré apte à un nouveau débitage,

on usait aussi, d'autres procédés que celui de l'ablation totale du plan de frappe défectueux.



[Fig. 9. — *1/2 gr. nat.*]

Parfois, mais beaucoup plus rarement, on tronçonnait le bloc-matrice vers l'extrémité inférieure ; on enlevait ainsi un gros éclat de forme plus ou moins pyramidale qui laissait après lui une sur-

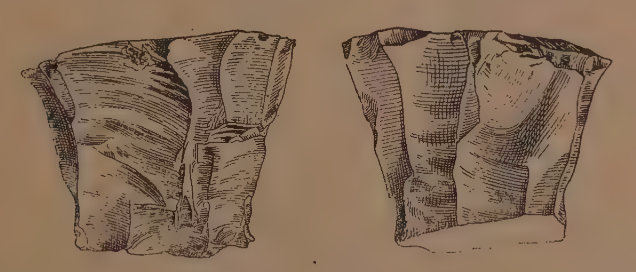


Fig. 10. — *1/2 gr. nat.*

face unie à contour polygonal constituant le nouveau plan de frappe.

L'éclat ainsi enlevé ne peut être confondu avec les tablettes dont nous venons de parler (fig. 6 et 7). Contrairement à ces dernières, ses bords ne présentent aucun conchoïde de percussion en

creux, et les empreintes qu'on y voit ne sont pas celles de lames à leur naissance, mais bien celles de leurs extrémités sur le bloc-matrice primitif.

Le nucléus reproduit sur deux faces (fig. 10), est pourvu de deux plans de frappe.

Après la mise hors d'usage du premier plan de frappe (beaucoup de nos nucléi affectant la forme de pyramide, dans le cas présent il est donc logique de supposer que le plan de frappe primitif est celui qui occupe la plus grande surface), le bloc-matrice a été tronçonné à l'extrémité opposée pour obtenir un second plan de frappe.

Ce dernier n'a été que peu utilisé et seulement sur un seul côté. En effet, le bord représenté (fig. 10, côté gauche) montre une série d'empreintes d'éclats brisés, presque à leur point de départ, tandis que sur l'autre bord (côté droit, partie inférieure) il y a absence totale de conchoïde de percussion en creux.

La constitution d'un nouveau plan de frappe pouvait s'opérer par une troisième méthode.

Au cours du débitage, il arrivait que, non seulement le plan de frappe, mais encore tout un flanc du nucléus étaient abîmés par l'enlèvement d'une suite d'éclats irréguliers, ou de lames brisées avant leur entier dégagement, ou encore par la présence de noyaux ou de fissures ; dans ces cas, la remise en usage du bloc-matrice par la suppression pure et simple du plan de frappe défectueux n'était plus suffisante.

La tablette à détacher aurait été d'une épaisseur excessive et la longueur du nucléus aurait été trop réduite.

Aussi, les préhistoriques recouraient-ils à un autre procédé : ils supprimaient, en tout ou en partie, le flanc gâté du nucleus. Pour cela, ils pouvaient opérer de deux manières : percuter le bloc-matrice, toujours sur l'ancien plan de frappe, mais plus en arrière du bord que lorsqu'il s'agissait de fabriquer des lames ; ou produire le choc à mi-hauteur du bloc sur le bord d'une des arêtes latérales, afin d'obtenir une tranche de silex dont l'empreinte forme un angle dièdre avec le plan de frappe (ce dernier procédé a été très rarement employé).

La figure 11 représente, sur les deux faces, un flanc de nucléus détaché par la première méthode ; à gauche se voit un défaut

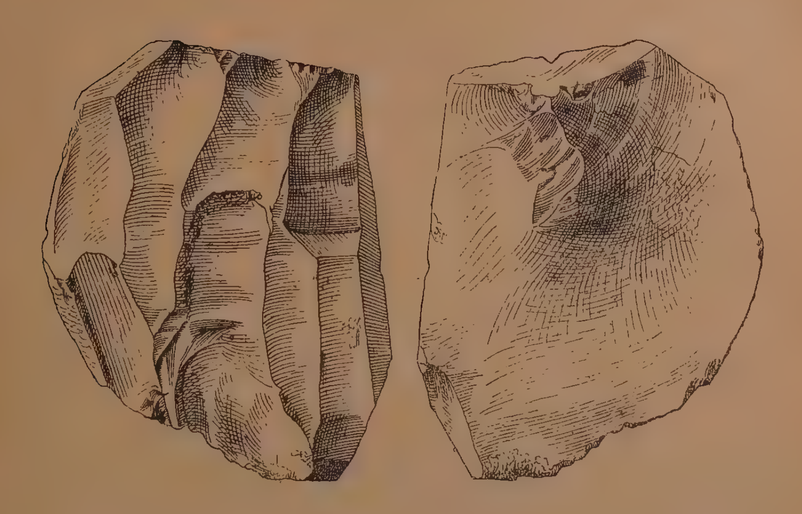


FIG. 11. — *1/2 gr. nat.*



FIG. 12. — *1/2 gr. nat.*

dans la matière et les empreintes de lames brisées ou mal venues; à droite, une partie du plan de frappe et, en dessous de celui-ci, le conchoïde de percussion avec esquille altérant plus ou moins sa régularité. Remarquons cependant que, parfois, de gros éclats semblables ont pu être produits, sans que la volonté y fût pour rien : un coup de percuteur porté trop en arrière du bord du plan de frappe détache, presque toujours, un éclat plus large et plus épais que les lames ordinaires.

Cependant, tout en faisant la part du hasard, nous sommes persuadés que les préhistoriques, pour réemployer certains de leur nuclei, ont fréquemment usé du procédé qui vient d'être décrit : la partie gâtée du flanc, ainsi supprimée, laisse après elle, sur le bloc-matrice, une surface bien nette avec, de chaque côté, un angle saillant permettant de commencer un nouveau débitage.

La figure 12 montre, sous deux aspects, un autre grand éclat ayant emporté avec lui tous les défauts d'un flanc mis hors d'usage. Il a été séparé du bloc-matrice, non pas comme la pièce figure 11, en percutant le plan de frappe, mais en produisant le choc en-dessous de celui-ci, c'est-à-dire, non plus dans une direction perpendiculaire, mais parallèle à lui.

Dans le cas présent, on ne peut plus invoquer le hasard : l'intention d'éliminer les tares d'un nucléus paraît ici évidente. Le rognon de silex était à peine décortiqué quand l'ouvrier a voulu en détacher des lames ; après quelques essais malheureux, une partie des bords du plan de frappe et le flanc correspondant du nucléus étaient mis hors d'usage ; c'est alors que, faisant opérer un quart de tour à son bloc-matrice, l'ouvrier en a détaché le gros éclat reproduit de face et de profil fig. 12.

On peut voir, en comparant les deux dessins, la position respective du premier et du second plan de frappe.

En résumé, et pour clore ce chapitre, les tailleurs de silex préhistoriques, pour réemployer leurs nuclei gâtés par un premier débitage ou par un défaut quelconque dans la matière première, recouraient à des tailles secondaires et choisissaient pour cela les méthodes qu'ils jugeaient le mieux s'adapter aux différents cas qui pouvaient se présenter :

a) Formation d'un nouveau plan de frappe par ablation complète de l'ancien, sous forme de tablette à contour polygonal ;

b) Suppression de la partie inférieure du nucléus (éclat épais en forme de calotte ou de pyramide);

c) Reconstitution partielle du plan de frappe primitif en éliminant le bord mis hors d'usage, opération entraînant avec elle l'enlèvement du flanc correspondant.

Nos collections renferment, outre d'importantes séries de tablettes, de nombreux flancs de nuclei qui ont été enlevés de leurs blocs-matrices, parce qu'ils présentaient des fissures ou des noyaux, ou parce qu'ils avaient été abîmés par une taille défectueuse.

Les fouilles du Mont Saint-Michel à Carnac (Morbihan)

par le Docteur CAPITAN (1)

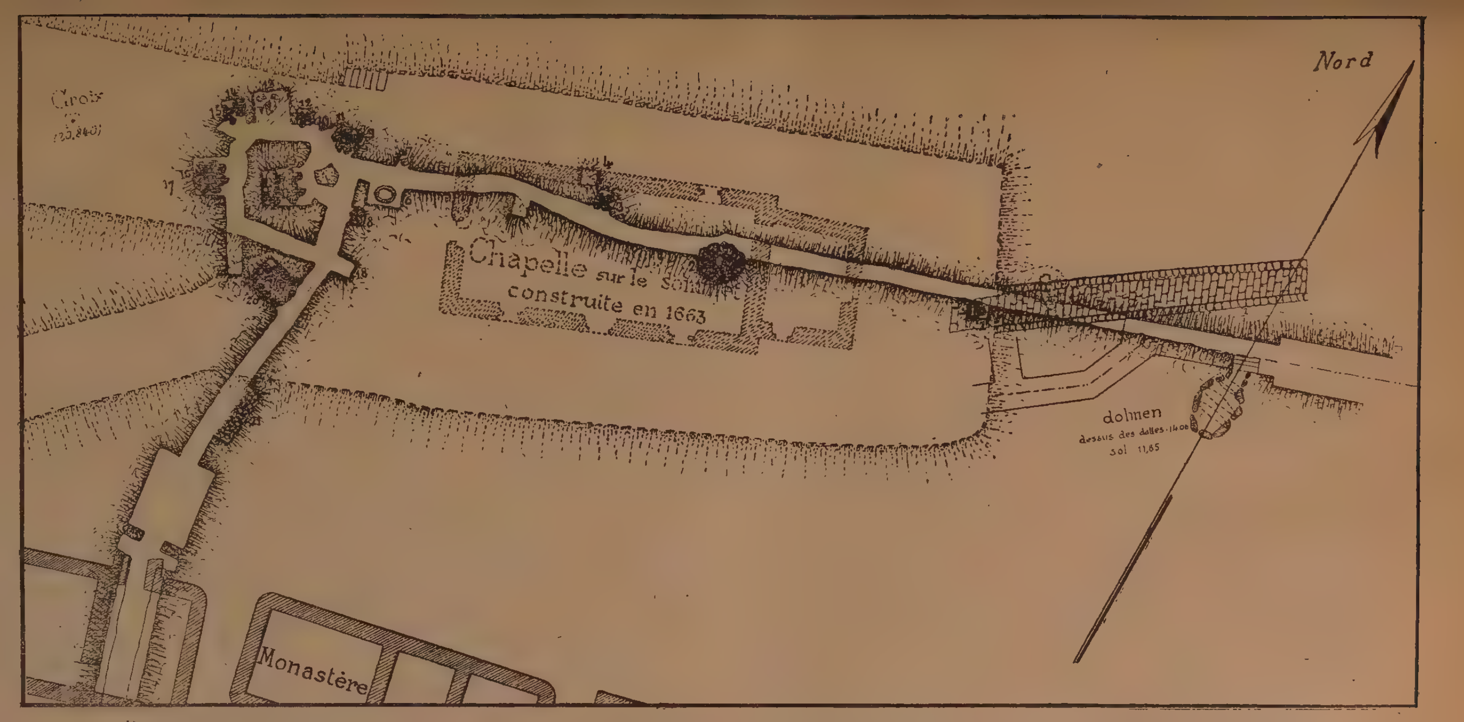
L'énorme tumulus qui porte ce nom mesure 125 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur, avec une hauteur de 10 mètres. Son volume est évalué à 40.000 mètres cubes. Il fut pour la première fois fouillé en 1862 par M. René Galles qui, après avoir traversé au moyen d'un puits au centre du tumulus un amas de pierres, puis une couche de vase accumulée par les Néolithiques sur cette sépulture, découvrit une petite crypte mégalithique renfermant des cendres, une quarantaine de haches polies, plus de 100 grains de callaïs (sorte de turquoise), 9 pendeloques de même matière et 40 grains considérés comme étant de l'ivoire.

En 1864, M. Galles fit creuser dans la partie ouest du tumulus une galerie de mine de 36 mètres de longueur sans y rien découvrir.

Le 12 juin 1900, M. Keller (de Nancy), avec l'autorisation et le concours de la Commission des monuments mégalithiques (ancêtre de la section préhistorique actuelle de la Commission des monuments historiques) et sous la direction scientifique du vice président M. d'Ault du Mesnil, commença une galerie de mine, boisée au fur et à mesure qui, partant à l'opposé de celle de Galles, c'est-à-dire de l'extrémité est du monument, se dirigea vers le centre.

Ce travail soigneusement et méthodiquement conduit sous la surveillance continuelle de Le Rouzic et avec son aide active, accompagné de rigoureuses observations, permit de reconnaître d'abord à une faible distance de l'entrée un petit dolmen de 2 m. 75 sur 1 m. 75, avec une hauteur de 1 m. 45 seulement, renfermant des

1. D'après les notes et les observations de MM. d'Ault du Mesnil et Le Rouzic et les miennes propres (C.).



Plan des fouilles sous le Mont Saint-Michel de Carnac (Dessin de Grimault, d'après le relevé de M. Guillouet).

1, Coffre formé de pierres arc-boutées. — 2, Coffre ovale. — 3, Petit coffre construit de même très soigneusement. — 4, Coffre non dégagé. — 5, Coffre non dégagé. — 6, Sorte de puits funéraire rempli de charbon. — 7, Bloc debout (un de ceux qui encadraient le puits). — 8, Petit coffre rempli de charbon. — 9, Grand coffre, très bien construit, on y a trouvé une dent de ruminant et des débris d'os. — 10, Petit coffre avec charbon. — 11, Petit coffre avec charbon. — 12, Petit coffre soigneusement construit, renfermant du charbon. — 13, Grand coffre soigneusement construit. Il contenait le squelette d'un petit bœuf, les pieds vers l'est : ces os paraissent avoir été fortement brûlés, ils reposaient sur une sorte de plancher en bois. — 14 et 15, 2 petits coffres accolés renfermant du charbon de bois et 5 perles de callaïs. — 16, Grand coffre soigneusement construit. — 17, Coffre non dégagé. — 18, Coffre non dégagé. — 19, Dolmen découvert jadis par René Galles, avec supports couchés. — 20, Petit dolmen à parois formées de supports couchés et de maçonnerie en pierres sèches. — 21, Amas de pierres dans la couche de vase.

débris charbonneux, quelques fragments de poteries et de silex, et une sorte de petite clochette en bronze (voir plan ci-contre).

A 22 mètres du bord du tumulus, on rencontra une série de pierres en cercle, inclinées et arc-boutées vers l'intérieur du cercle en se réunissant par leur partie supérieure. Un peu plus loin, à 15 m. 50 de l'entrée de la galerie, on trouva le même dispositif formant nettement un coffre dans lequel existait une couche charbonneuse avec quelques fragments de silex.

A partir de ce moment, dans l'avancement successif de la galerie de mine, on rencontra encore six coffres, tous construits de la même façon : pierres de 0,50 à 0,70, placées debout et obliquement inclinées par en haut vers le centre du carré ou du cercle ainsi limité. Cette partie supérieure est parfois recouverte d'une ou de plusieurs dalles ou de pierres disposées en encorbellement. Le pourtour extérieur des pierres verticales est maintenu par une seconde série de pierres contrebutant les premières.

L'intérieur de ces coffres ne contient que des cendres, du charbon, quelques débris osseux, et de rares silex, et encore plus rares grains de colliers de callaïs.

On parvint enfin au dolmen central, celui qu'avait fouillé jadis René Galles, à supports couchés horizontalement mesurant 1 m. 80 à 2 mètres. Les dimensions de la chambre sont 2 m. 85 sur 1 m 80 et seulement 0,80 à 0,90 de hauteur.

La couche d'ossements fragmentés contenue dans le dolmen se prolonge sous les supports. On la retrouve autour du monument. Elle contenait deux perles.

Tout autour du dolmen existent onze coffres de dimensions variables, tous construits comme les précédents et contenant du charbon. Dans quelques-uns, en outre, il y avait des cendres et des éclats de silex. Dans l'un d'eux ont été rencontrés des galets roulés de granit présentant sur une face des traces de percussion.

Le 12e coffre contenait un amas d'ossements semblant provenir d'un seul bovidé de petite taille. Ces ossements paraissent avoir subi l'action d'un feu vif et de durée assez prolongée. Des débris de bois décomposé, quelques fragments de silex et un morceau de poterie accompagnaient ces os. Ce coffre de forme ovale est d'assez grande dimension, (1 m. 70 sur 1 m. 10), formé de 18 sup-

ports de 0,25 à 0,30 placés debout et consolidés par 13 blocs extérieurs formant contreforts.

En continuant la galerie, on découvrit une table de granit placée obliquement d'un côté sur un cailloutis de granit et de l'autre sur un bloc. Il semble qu'il s'agisse là d'un véritable plan incliné aménagé pour amener du niveau du sol les dalles du dolmen tout voisin jusque sur leurs supports. Sur cette dalle il existait des débris de bois où on pourrait voir les restes du rouleau ayant servi à opérer ce travail.

Un peu plus loin, une série de blocs parfois assez volumineux, formant en un point une sorte de muraille, constituent des travaux de soutènement pour empêcher l'écrasement des monuments groupés en ce point autour du dolmen.

On rencontre ensuite d'autres coffres, toujours construits de même et ne renfermant que des os brûlés, du charbon, quelques rares perles en os ou callaïs, des éclats de silex. L'un d'eux (le 18e), haut de 56 centimètres sur 80 de largeur, a toutes ses dalles de recouvrement. Son mobilier est toujours le même.

Enfin on dégagea un peu plus loin un petit dolmen à galerie, en partie renversé. Cette petite crypte, actuellement restaurée, est formée de 5 supports et d'une table de recouvrement. Elle mesure au total 2 m. 87 sur 83 centimètres dans la galerie d'accès et 1 m. 75 dans la chambre. Sa hauteur est de 1 m. 31. Elle ne renfermait que de la terre noire avec débris osseux, et un nucléus avec lames dont une se réappliquant sur le nucléus.

Le 19e et le 20e coffre superposés furent trouvés un peu plus loin. Enfin le 21e coffre ne put être dégagé. Le tamisage des terres du voisinage du dolmen central permit alors de découvrir la 23e et dernière perle en callaïs.

La fouille se termina à la fin de 1906. Les derniers travaux firent découvrir quelques fragments de poterie, presque les seuls découverts dans la fouille.

Au fur et à mesure qu'était creusée cette galerie de mine, elle était boisée soigneusement. Très rapidement le boisage fut remplacé par une solide maçonnerie passant au-dessus des coffres et en permettant d'une façon définitive l'examen et l'étude.

C'est un modèle de fouilles et d'aménagement scientifique ulté-

rieur de ces fouilles dans des conditions de solidité et de durée remarquables. Il fait le plus grand honneur à MM. d'Ault du Mesnil, représentant la Commission des monuments mégalithiques, directeur scientifique des fouilles, Keller ingénieur, Le Rouzic, et le personnel employé à ces travaux. Ceux-ci ne purent être menés à bien que grâce à l'intelligence, au soin, à la persévérance, au labeur constant et à l'extrême dévouement de ces messieurs, et grâce aussi aux subventions, d'un total de 13.152 fr. 70, fournies d'une part par l'Etat et le musée Miln, mais aussi par quatre généreux donateurs : miss Bowdich et Curtis, de Boston, et Gowert, de Londres, et surtout (pour plus du tiers) par M. Keller.

Ces remarquables fouilles, dont l'exposé scientifique détaillé sera fait par M. d'Ault du Mesnil, et le compte rendu technique par M. Le Rouzic, méritaient d'être signalées.

Les Wendes

PAR Mme DE VAUX PHALIPAU

(suite) (1).

COMMERCE

Deux causes favorisèrent le développement du commerce : la libéralité des règlements Wendes, l'hospitalité exercée envers les marchands étrangers qui étaient appelés « gosti » (hôtes) et logés dans une maison spéciale « gostinoï door ». Les plus anciens hôtes des Wendes furent des Etrusques et des Phéniciens, puis des Grecs et des Romains. Après la chute de Rome, les hôtes étaient des Arabes, des Arméniens, des Teutons, des Normands, des Grecs Byzantins et, plus nombreux que tous, des Grecs des Colonies de la Mer Noire, les principaux agents de la civilisation en Slavonie.

Les Wendes nouèrent leurs premières relations commerciales avec une colonie étrusque établie sur la Vistule, et, grâce à d'autres colonies dispersées en Allemagne, en Suisse et dans le Nord de l'Italie, communiquèrent avec les centres de la civilisation étrusque en Etrurie. Une fois en relations amicales avec les Wendes, il fut aisé pour les Etrusques de parcourir toute la Slavonie, et des routes commerciales permanentes se créèrent entre cette contrée et l'Italie.

Une de ces routes allait de Rome à Gdansk (Dantzig), en passant par Aquilea, Carpuntum sur le Danube, la Grande Moravie, la Silésie et la Vistule. Une seconde route traversait le lac de Constance, Unstruth, la Saale, Brandebourg, Strélitz, et aboutissait à Pram sur la Mer Baltique. D'autres routes conduisaient en Gaule en traversant le Rhin, mais elles furent coupées les premières par les invasions des Teutons.

Les Phéniciens envièrent les profits que les Etrusques réalisaient avec les Wendes ; ils commencèrent à apporter des marchandises aux bouches du Danube ; remontant le fleuve ils parvinrent en Pannonie et en Moravie. Plus tard ils agirent de même sur le Dniester et réussirent à établir une route commerciale entre la Perse et la Slavonie.

Les Grecs suivirent cet exemple en utilisant le Dniéper jusqu'à Kieff et de là gagnant la Vistule. En général, les marchands Wendes, Phéniciens et Grecs se rencontraient à Diéven, capitale de la Grande Moravie ; plus tard ce fut à Prague.

Toutefois, les négociants en articles de luxe voyageaient beaucoup plus au Nord, atteignant les ports de mer Wendes.

1. Voir *Revue*, n° de nov.-déc. 1920.

Aux IXe et Xe siècles, les marchands de Bagdad et d'Alep devinrent les hôtes fréquents de Prague, Volin, Dantzig.

Le commerce Wende avec le Nord offre un tout autre aspect : il fut précédé par une guerre sanglante et prolongée avec les Normands. Au cours de ces luttes, les Slaves de la Mer Baltique acquirent l'énergie, l'esprit entreprenant et guerrier de leurs adversaires et se révélèrent supérieurs à eux dans l'organisation et la technique de la guerre navale.

Ils furent les premiers à équiper et lancer des escadres de navires qui firent la police de la Mer Baltique et la rendirent sûre pour le commerce ; des expéditions répressives furent envoyées en Jutland et en Gothland. A la fin, les Scandinaves reconnurent la supériorité des Wendes, aussi bien dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix, et un commerce très florissant s'établit entre eux.

Les Wendes utilisèrent à merveille leurs trois grands fleuves pour amener jusqu'à la Mer Baltique leurs produits et ceux des peuples Orientaux et Méridionaux. Jusqu'au temps de Charlemagne, les flottes Slaves descendaient l'Elbe et gagnaient les Pays-Bas, la Gaule et la Grande Bretagne. Les Wendes étaient en excellents termes avec les Bretons, mais entretinrent également des relations d'amitié avec les Anglo-Saxons ; une tribu Wende accompagna même ceux-ci en Angleterre et se fixa dans le Wiltshire. Le commerce des ports Wendes avec le golfe de Finlande et Novgorod n'était pas moins prospère.

Les invasions Varègues en Russie semblent avoir eu pour mobile le désir des Normands de s'ouvrir vers Constantinople une route commerciale indépendante de la Slavonie.

Ce fut plus facile lorsque les descendants de Rurik s'identifièrent avec les Slaves. Au Xe siècle les marchands Russes (Varègues, Slaves) s'installèrent dans la capitale de l'Empire d'Orient et devinrent les banquiers des Slaves de Bulgarie, de Serbie, de Moravie, et enfin de Slavonie. Ceci contribua dans une large mesure à favoriser le commerce et les relations des Wendes avec les autres Slaves aussi bien qu'avec les Grecs.

LES VILLES. — L'ART WENDE

Au Ve siècle, les Wendes nous sont représentés comme une race presque entièrement agricole, dont les villes assez rares servent de capitales aux états Fédérés et de centres religieux. Au VIIIe siècle, la Slavonie offre un tout autre tableau ; sa population énormément accrue est riche et civilisée ; les villes s'élèvent de toute part en nombre surprenant. Ainsi un géographe Bavarois du IXe siècle qui visita les Wendes de la Mer Baltique compte, rien que dans la terre des Obotrites, 53 villes. Cette région coïncide avec le Mecklembourg actuel qui ne compte que 27 villes. La Slavonie n'avait rien de comparable à Berlin avec ses trois millions d'habitants, mais les Wendes possédaient cinq ou six grandes cités sur le territoire où Stettin s'élève seul. Un chroniqueur Teuton du XIe siècle fait une longue énumération des villes Wendes que les Teutons avaient détruites et dont les ruines restaient visibles.

C'est une preuve entre bien d'autres qu'il y avait plus de villes dans

la libre Slavonie que les Allemands n'en possèdent à notre époque sur le même territoire. A partir du VIIIe siècle, toute nouvelle extension de la Slavonie, chaque établissement des Wendes, aboutit à la fondation d'une ville qui est à la fois centre politique, religieux et commercial.

En étudiant les témoignages que nous possédons sur la culture Wende, on voit que cette civilisation tendait sans cesse à se centraliser dans de grandes villes. Telles étaient au Sud : Diévin au confluent de la Lutha et du Danube, capitale de la Moravie, — Prague dont la vieille ville fut fondée vers 759 ; — plus au Nord, Libussa qui possédait cent portes et cent mille habitants selon le témoignage des chroniqueurs Teutons qui accompagnaient les hordes sauvages qui la prirent et la détruisirent. Mais la splendeur de toutes ces cités s'effaçait devant celle des ports de la Baltique. Les plus anciens étaient Stchetina (Stettin) et Gdansk (Dantzig). La plus grande cité était Volin dans l'île d'Usdom, près de l'embouchure de l'Oder, qui est connue dans les sagas Scandinaves aussi bien que dans les légendes Arabes sous le nom de Vineta

Suivant une croyance locale qui subsiste de nos jours, cette ville, avec toutes ses magnificences, fut soudainement engloutie dans la mer et reste encore visible par les nuits claires. Les matelots conduisent les étrangers sur son emplacement et, au retour, les uns et les autres affirment l'avoir vue briller au sein des flots. Une rivale de Vineta était Arcona, dans l'île de Rugen, dont les ruines sont assez bien conservées.

Ces deux villes formaient avec Stargrad (Stagard) et Lubotzi (Lübeck) une fédération maritime et commerciale, tout en appartenant à d'autres fédérations d'Etats. La fédération maritime était appelée *Ansa*, du mot Wende *ansan*, lier. Elle fut conservée par les conquérants Teutons et devint la fameuse Hanse que les Pangermanistes exaltent comme une création du génie Allemand.

Il est très difficile de donner une idée de l'art Wende.

Les monuments nombreux et splendides furent détruits sans merci par les Teutons. C'est seulement à notre époque que, petit à petit, les cimetières Wendes et les fondations des temples sont mis au jour. Il est très difficile à un particulier de se livrer à ces fouilles ; les autorités Allemandes voient un acte peu amical dans la marque d'intérêt donné au passé pré-Teuton de la Germanie. Les rares archéologues allemands qui ont mené des recherches à bien ont été très frappés par la culture supérieure à laquelle ces Wendes si méprisés étaient parvenus.

La richesse de la céramique est immense ainsi que celle des objets de verre, d'os, de bronze ; les incrustations atteignaient un haut degré de perfection.

Les bijoux dénotent une technique extrêmement habile ; l'or et l'argent sont travaillés avec un art si consommé que certains bracelets semblent formés d'écheveaux de soie tordus. Des agrafes de manteau, des plaques de collier sont ornées de filigranés d'un goût exquis.

Le goût des couleurs était particulièrement développé en Slavonie et, quoique les teintures locales aient été excellentes, des couleurs spéciales étaient importées d'Italie ; puis, lorsque cette contrée fut dévastée par les Teutons, de l'Empire Byzantin et du Kalifat.

Les Wendes avaient une préférence marquée pour les robes bleues et les coiffures rouges.

Une dame Finlandaise, écrivain connu, me dit, en 1917 que, dans ses voyages en Allemagne, elle reconnaissait facilement les femmes Wendes à la forme de leur coiffure et aux éclatantes broderies bleues et rouges qui ornent leurs vêtements.

Quelques tombes nouvellement découvertes montrent dans un bon état de conservation des urnes ornées de peintures et de sculptures. C'est un fait très connu que les Wendes avaient la coutume de brûler les morts ; les cendres étaient recueillies dans des urnes et presque toujours de menus objets ou des bijoux y étaient joints.

Toute la splendeur de l'art Wende apparaissait dans l'ornementation des temples, car en Slavonie, comme en Grèce, l'art était inspiré et réglé par la religion. Le fameux Troglav, idole à trois têtes représentant la Trinité, découvert en Poméranie en 1852 et offert à Pie IX, impressionne tous les visiteurs du Vatican par son intense beauté, solennelle et pourtant si fraîche.

La religion des Wendes, comme celle de tous les peuples primitifs, était une idéalisation des forces de la nature avec l'addition de mythes et de légendes où l'exubérante imagination des Slaves se donnait libre cours. Si les sculptures et les peintures étaient prodiguées sur les autels des dieux, la poésie épique et la poésie lyrique n'étaient pas moins somptueuses.

Les goûts nationaux des Slaves se manifestaient par la musique et la danse. Les Polonais ont adopté quelques-unes des danses Wendes et les Tchèques répètent certains de leurs chants.

Les chevaliers Teutons et les missionnaires rivalisèrent dans une rage de destruction de l'art Wende païen.

Pourtant les membres les plus éclairés du clergé Allemand payaient un involontaire tribut d'admiration à l'art des Wendes. Ils comparaient aux magnifiques sanctuaires de la Grèce le temple de Svantovit (dieu de la lumière) à Arkonna, et celui de Radegast (dieu de la force) à Rhétra. Ils s'extasiaient devant les idoles revêtues de vives couleurs, les peintures, les sculptures de bois et d'argile. Ils comprenaient vaguement le caractère symbolique de cet art.

Au XIVe siècle, les Allemands étaient encore si ignorants des arts du dessin qu'ils durent prendre des Slaves comme professeurs. Les Allemands instruits du XVIIIe siècle admettaient la supériorité des Wendes dans la musique vocale et la danse.

Par ses temples et ses oracles, ses fêtes religieuses et ses mystères, son amour de tous les arts, la fraîcheur et l'éclat de sa vie nationale, la Slavonie est, de toutes les nations connues de l'Histoire, celle qui ressemble le plus à la Grèce antique.

ORGANISATION POLITIQUE (1)

Par ses libres institutions, ses entreprises industrielles et commerciales, surtout par son esprit nettement démocratique, elle fut un précurseur des Etats-Unis.

1. *Le Péril Allemand*, par G. de Wesselitsky, Lethielleux éd., 1916.

L'organisation politique et sociale de la Slavonie était la plus libérale et la plus démocratique qui ait jamais existé. Tous les habitants étaient libres et égaux; presque tous les propriétaires labouraient eux-mêmes leurs champs ; ceux qui possédaient de grandes terres les faisaient cultiver par des laboureurs libres. Les prisonniers de guerre étaient astreints à des services obligatoires au profit de l'Etat, mais ils étaient traités avec douceur et au bout de peu d'années ils pouvaient à leur choix retourner chez eux ou devenir citoyens Wendes. Les Teutons préféraient généralement demeurer et c'est ainsi que commença la colonisation Teutonne en Slavonie.

Tous les chefs étaient élus et pouvaient être destitués par le suffrage universel. Les chefs de fédérations de tribus étaient souvent appelés princes et fréquemment nommés à vie. Chaque village avait son *mir* comme en Russie et chaque ville son *vetche*. La capitale de chaque fédération possédait une *Skonpshtina* composée des représentants des tribus.

A la vérité, il n'y avait pas d'Etats réels ; l'organisation politique des Wendes était encore plus relâchée que celle des Hellènes. L'armée n'existait pas, seules des gardes de police servaient pendant les fêtes et les foires. Le début de chaque guerre amenait de lui-même le service obligatoire pour tous, mais les troupes de chaque *Joupa* (province) étaient sous un commandement distinct et il n'y avait pas d'action concertée. Les hommes n'étaient ni entraînés, ni bien armés, ni disciplinés ; à chaque nouvelle rencontre avec les Teutons, ils se montrèrent inférieurs. Mais le jour où la nation Wende comprit que l'ennemi voulait conquérir son territoire, elle se montra merveilleuse de courage, d'ingéniosité, d'opiniâtreté. Les Teutons découvrirent avec un étonnement profond que dans une guerre prolongée ils ne pourraient jamais triompher des Wendes par une lutte ouverte ; ils durent recourir à la traîtrise et à la ruse.

Il est intéressant de comparer les impressions des chroniqueurs ecclésiastiques qui accompagnaient les armées Teutonnes en Slavonie au xe siècle et celles des écrivains Arabes qui voyageaient afin d'étudier la vie des peuples d'Europe.

L'enthousiasme des Teutons s'échauffe lorsqu'ils décrivent une contrée regorgeant de tous les biens et dont les habitants excellent dans tous les arts et métiers. Ils se plaignent amèrement de ce qu'en Germanie Teutonne nul n'est capable de construire une église ou un château, sauf les prisonniers Wendes ou les maçons et charpentiers appelés de Slavonie.

Les écrivains Arabes, d'une haute culture, décrivent avec vivacité l'étonnement qu'ils éprouvent quand, après avoir traversé les terres incultes où vivent les tribus à demi sauvages des Teutons, ils atteignent la grande contrée Slave. Là, ils retrouvent tous les raffinements de la civilisation auxquels ils étaient accoutumés aux royaumes des Kalifes. Ils se louent de leur bonne fortune lorsque, grâce aux marchés d'Arcona et de Vineta, ils peuvent se parer de nouveau avec les robes splendides et les joyaux de Bagdad et de Damas. Toutefois, des critiques et des doutes se mêlent à cette admiration. Ils notent l'incapacité des Slaves à fabriquer leurs propres armes et critiquent le manque d'unité entre les tribus.

Le système politique et social des Wendes, qui n'avait aucun parallèle, soit à cette époque, soit dans le passé, était une autre source d'étonnement pour les voyageurs Arabes. Les Wendes avaient en vérité réalisé les rêves les plus hardis de la démocratie moderne.

Dans un âge où le commerce des esclaves florissait dans tous les Etats, la Slavonie ne connaissait pas le véritable esclavage ; elle servait de lieu de refuge aux bannis des autres contrées. Les Juifs, persécutés dans toute l'Europe occidentale, étaient reçus chez les Wendes ; malheureusement ils cédèrent bientôt à la préférence étrange qui les entraîne vers les Teutons et ils les secondèrent dans leur plan de conquête de la Slavonie.

Enfin les lois sur la naturalisation dépassaient en libéralité celles de libres nations de notre temps.

CARACTÈRE

Les citoyens de la libre Slavonie avaient reçu en partage les rares qualités des deux races Slaves qui les avoisinaient. Ils alliaient l'intelligence vive et l'esprit brillant des Polonais au caractère ferme et sérieux des Tchèques ; de nature douce, de manières polies, amoureux des arts de la paix, ils avaient horreur de la guerre. Les Teutons, jugeant ces qualités indignes d'une race virile, éprouvaient un profond mépris pour les Wendes et crurent en avoir facilement raison. L'ardente bravoure avec laquelle les Wendes se défendirent, leurs soulèvements obstinés, qui se renouvelaient chaque fois que les vainqueurs croyaient toute résistance éteinte, ne modifièrent pas cette opinion, mais les Teutons poursuivirent la ruine systématique de la race Slave.

Les Wendes, réduits à l'état de serfs, privés du droit d'exercer aucun commerce ou industrie, repoussés des villes et des villages dont ils ne pouvaient même approcher, refoulés d'abord dans les bois, puis dans les marais, ne furent sauvés d'une extinction totale que par la cupidité des vainqueurs. Les nobles Teutons se souvinrent que les Wendes étaient des agriculteurs émérites, ils les rappelèrent pour les obliger à cultiver ces terres qui, autrefois, étaient à eux.

Il n'y a pas dans l'histoire Universelle de sort plus tragique que celui des Wendes. Lorsque les Hohenzollern organisèrent leur armée, la discipline de fer qu'ils y établirent prolongea le traitement cruel que les conquérants Teutons avaient employé à l'égard des serfs Wendes.

Les descendants d'une race si bien douée, assez éprise de liberté pour respecter celle des autres nations, ont été asservis d'une façon absolue par un ennemi perfide et sans pitié. Bien plus, ils ont été employés pendant des siècles et le seront peut-être encore comme des instruments de conquête. Leurs pères ont fondé une démocratie prospère, la première en date des démocraties du Monde, et eux servent à menacer la liberté et les nationalités de l'Univers.

L'ébauche de bison en argile du Tuc d'Audoubert

PAR M. LE COMTE BEGOUEN

La petite ébauche de statuette en argile, dont je donne ici la description et la reproduction, est actuellement conservée au musée de Saint-Germain. M. Salomon Reinach on a reproduit la silhouette dans son *Répertoire de l'art quaternaire* et j'en ai dit quelques mots dans ma communication à l'Institut (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1912, p. 532) et dans *l'Anthropologie* (1912, p. 665); mais elle mérite une note spéciale.

Elle provient de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège) et a été ramassée par nous quelques jours après la découverte des statues de Bisons en argile dans cette même grotte (octobre 1912). Elle était derrière le rocher contre lequel ils sont appuyés. Nous ne l'avions pas vue tout d'abord : sa petite taille, son aspect grossier, sa couleur qui ne la distinguait guère des autres mottes d'argile et des pierres éparses sur le sol, n'étaient pas de nature à attirer notre attention, spécialement retenue d'ailleurs par le groupe principal et l'esquisse dessinée sur le sol. Il en résulta que, malgré le soin avec lequel nous explorions la caverne, cette statuette fut quelque peu malmenée, et l'on voit, sur l'arrière train de l'animal, l'empreinte de la paume de la main de l'un de nous, qui s'était légèrement appuyé dessus sans s'en douter. Comme en d'autres points de la grotte nous avons des empreintes de pieds ou de doigts indiscutablement de l'époque préhistorique, je tiens à bien écarter celles qui sont modernes ou même douteuses.

La statuette mesure 0,106 millimètres de hauteur et 0,125 millimètres de largeur. Quoique très grossière on ne peut douter qu'elle représente un bison. La silhouette en est bien reconnaissable, grâce à la bosse caractéristique et à la grosse tête portée bas. Sur une des faces (celle qui a le moins souffert) un profond sillon sépare le ventre et les pattes de derrière d'un petit bloc d'argile servant de support. Il semble que la statuette ait pu se tenir debout et avoir été faite pour être vue de tous côtés. Elle n'est pas en somme traitée en haut relief comme le groupe des bisons. Ainsi que beaucoup d'œuvres d'art magdaléniennes en os ou bois de renne, elle est relativement mince. Cela s'explique pour les objets faits dans une matière plate, mais dans le cas présent l'artiste ne devait pas être arrêté par le manque de matière. Quoiqu'il en soit, il n'a pas donné à sa maquette la largeur, la rondeur que comportait le modèle. Il semble ne l'avoir vu qu'en silhouette.

L'ébauche est assez grossière et, malgré ses avatars, on peut se rendre compte qu'elle n'a pas été traitée avec le soin et le sens artistique dont à fait preuve l'artiste magdalénien qui a modelé les bisons

d'argile. La technique d'ailleurs en est également très différente. Je ne crois pas que le sujet eût jamais dû être poussé beaucoup plus loin. La tête, très forte par rapport au reste du corps, est restée à peine dégrossie. On remarque cependant que les cornes avaient été faites. Des accidents peut-être anciens les ont écrasées, mais on en distingue la forme et la trace. Il en est de même pour la queue. Le corps ne présente pas les traces de modelage et de lissage à la main si visibles sur les statues voisines où, pour représenter la crimière plus laineuse et grossière, l'artiste s'est servi de son pouce dont les empreintes répé-



tées sont bien nettes. Ici au contraire on a procédé par enlèvement de matière. On voit très nettement la marque de la spatule de bois ou d'os qui a enlevé une bande d'argile pour amincir le haut de la statuette et marquer le dos.

Des petits cailloux, des fragments de stalactite se sont collés sur l'argile et contribuent à donner à cet objet un aspect peu élégant. Desséché lentement à l'abri de l'air, il a pris la consistance de la pierre et ne s'est ni déformé ni fendu. Il est bien tel qu'il est sorti, il y a des millénaires, des mains de l'artiste magdalénien.

Dans quel but celui-ci l'a-t-il fait ? à quelle mentalité a-t-il obéi ? est-ce sous l'empire d'une idée religieuse, magique ou totémique ? est-ce pour obéir simplement à un sentiment esthétique ? Voilà ce qu'il nous est bien difficile de dire. Une seule chose est certaine : dans ce recoin terminal de la caverne du Tuc d'Audoubert, se trouvent rassemblés deux superbes statues de bisons en argile, une petite statuette du même animal, et, sur le sol, un dessin profondément incisé représentant encore un bison. L'imagination peut suggérer bien des hypothèses.

LES COMMENCEMENTS DE L'ANTHROPOLOGIE EN AMÉRIQUE

par Ales HRDLIÇKA

(*Résumé par L. Manouvrier*)

En 1918 a été fondée à Washington, sous le titre : *American Journal of physical anthropology*, une Revue qui a pris immédiatement place au premier rang des périodiques de ce genre et dont il est superflu de dire qu'elle contribuera puissamment à la diffusion et au progrès de la science anthropologique dans tous les pays. L'apparition d'un tel organe était grandement désirable et c'est aussi un point très heureux que son fondateur et éditeur, le Dr Ales Hrdliçka, soit le principal représentant de l'Anthropologie physique aux Etats-Unis, soutenu d'ailleurs dans cette œuvre par une brillante phalange de savants américains dont la liste marque bien l'intensité du travail anthropologique aux Etats-Unis et sa progression dans les universités américaines. Il y eut une époque, a dit Broca, où le « sceptre de l'Anthropologie » appartint à l'Amérique. Dans ce grand pays n'ont pas cessé d'exister des conditions de travail magnifiques dont l'accroissement continu est plein de promesses pour la science.

En tête de son remarquable et très complet historique, M. Hrdliçka cite comme s'étant précédemment occupé dans un sens moins large de divers points de la question S. F. Haven (en 1855), G. Dorsey (Harvard 1898) qui laissa de côté sous le nom de « somatologie » l'anthropologie physique, et G. Grant Mac Curdy (Yale, 1902) qui s'occupa spécialement de l'Enseignement de l'Anthropologie aux Etats-Unis. L'histoire écrite par le Dr Hrdliçka est donc une œuvre ayant dû coûter un travail de documentation considérable et méritant bien par ce fait, par sa précision et la justesse des remarques et appréciations, ce nom d'histoire. Elle se termine par un exposé de l'état actuel de la Physical Anthropology en Amérique. Nous résumerons seulement ici et très brièvement la partie qui concerne la période précédant l'organisation de recherches systématiquement coordonnées, conduites suivant une réglementation technique avec des moyens de travail appropriés à des buts définis selon des concepts élargis et comportant l'institution d'un enseignement correspondant.

L'auteur envisage en premier lieu une période embryonnaire ayant précédé les recherches vraiment substantielles, indiquant toutefois une certaine curiosité à l'égard des objets ou des faits devenus plus

tard matière scientifique mais dès lors envisagés individuellement comme dignes d'une étude attentive

Il ne manque pas de noter qu'en Amérique la présence d'une ou plusieurs races humaines en contact avec les Européens immigrés devait solliciter de bonne heure des comparaisons forcément destinées à devenir de plus en plus nombreuses et précises, à donner lieu par cela même à des recherches méthodiques et soumises à la discipline scientifique.

C'est ainsi qu'au début du XIXe siècle, le Président Jefferson, dans ses instructions relatives à l'expédition de Lewis et Clark aux sources du Missouri, recommandait, entre autres choses, d'examiner « les circonstances morales et physiques observables dans les diverses tribus d'Indiens rencontrées. C'est ainsi, également, que l'attention se trouva vivement sollicitée par la multitude des *Mounds* observés dans la vallée de l'Ohio et dans les régions attenantes ainsi que par les monuments des civilisations péruvienne, mexicaine, central-américaine et autres.

On conçoit facilement que l'orientation des recherches dans une telle direction se soit produite avec une force toute particulière et persistante, au même titre qu'elle s'est produite en France et dans toute l'Europe dans la direction d'une archéologie concernant les reliques si nombreuses d'un passé humain bien plus ancien encore et plus captivant, de même que, nous pouvons le remarquer en passant, les ossements humains trouvés dans les gisements néolithiques et paléolithiques étaient de nature à associer très étroitement l'anthropologie anatomique à l'archéologie des produits de l'industrie primitive.

Aux influences particulières du milieu américain se joignirent dès le début celles qui vinrent d'Europe et dont l'auteur ne manque pas de noter l'extrême importance. Il rappelle à ce sujet Linné, Buffon, Cuvier, Blumenbach et Prichard, le Musée d'Histoire naturelle de Paris, dont le but devait évidemment comprendre éventuellement l'étude de l'homme, l'influence considérable de la Phrénologie qui attirait fortement l'attention sur l'étude du cerveau et provoquait la formation de collections craniologiques.

Un premier résultat tangible de ces influences s'aperçoit dans la formation en 1812, à Worcester (Masssachusetts), de l'American Antiquarian Society, ayant pour objet principal « la collection et préservation des matériaux pour l'étude de l'histoire et des antiquités américaines », et qui indiqua dès ses premiers jours comme l'un de ses principaux desseins la collection de spécimens anthropologiques. Les deux premiers volumes de ses Transactions furent consacrés à l'Indien américain et à ses restes.

La « Linnean Society » précédant à Boston (1814) la Boston Society of Natural History ne paraît pas avoir eu l'intention bien marquée de s'occuper de l'homme. Un petit noyau pour les recherches anthropologiques y fut cependant formé par les travaux de John Warren. Cet anatomiste et chirurgien éminent, le fondateur de l'actuel Warren Anatomical Museum of Harvard University, forma une collection de crânes de différentes races et publia en 1822 « an Account *of the Crania of some of the Aborigenes of the United States*, la première publication de ce genre dans le Continent américain ». Cet ouvrage, bien que d'une valeur passagère scientifiquement et bien que souscrivant à cette ancienne

erreur : que les « mound-builders » étaient un peuple différent de celui qui fut trouvé sur place, n'en est pas moins remarquable, ajoute M. Hrdliçka, par le système et la technique des descriptions. Il avait précédemment publié : *A Description of an Egyptian Mummy* et une adresse sur les crânes américains, lue par lui devant la British Association. Il engagea, en 1837, un étudiant qui était Henry Schoolcraft, pour collectionner des crânes indiens.

Vers la même époque, la collection et l'étude de crânes humains reçut une grande impulsion de l'établissement à Boston et à Washington de sociétés phrénologiques auxquelles s'intéressèrent beaucoup de médecins et autres hommes de science. En 1835, la Boston phrenological Society publiait un catalogue de spécimens provenant des collections de Spurzheim et de Holm et s'élevant au nombre de 416 dont une centaines de crânes de races ou moulages.

C'est plutôt cette dernière partie de la collection qui put indiquer une ligne utile de recherches, dit Hrdliçka. Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable qu'à Paris la collection de Gall, qui comprenait également plusieurs centaines de pièces analogues, paraît avoir été conservée (en grande partie au Museum d'Histoire naturelle) sans exercer une influence notable sur l'instauration de la science anthropologique. La direction de celle-ci en France à cette époque était bien plutôt et tout naturellement la direction classique indiquée par les questions d'anatomie comparative et de taxinomie, soit du genre humain, soit de ses divisions et subdivisions. Le système phrénologique de Gall était de nature à solliciter l'attention des médecins ou chirurgiens qui, seuls, s'occupaient de l'homme et ne furent pas toujours capables ou en situation de se placer, en matière de science, dans la ligne et au point de vue purement scientifiques. Peu de temps avant Paul Broca la phrénologie s'était momentanément glissée jusque dans la Faculté de Médecine de Paris, mais sans conséquences apparentes, bonnes ou mauvaises, pour l'Anthropologie. Le stimulus phrénologique a pu avoir quelque action sur le public mais moins grande, croyons-nous, que celle du prestige plus légitime du fameux angle facial de Camper.

L'œuvre de Warren se trouve éclipsée par celle de Morton. L'Anthropologie physique aux Etats-Unis, dit le Dr Hrdliçka, commence, strictement parlant, avec Samuel G. Morton, à Philadelphie, en 1830.

Morton, justement appelé « le père de l'Anthropologie américaine », naquit à Philadelphie en 1799. Il acquit le grade de docteur en médecine au Medical College de l'Université de Pensylvanie en 1820 et à l'Université d'Edinburgh en 1823. En 1826, il commença par pratiquer la médecine à Philadelphie, mais devint presque aussitôt professeur de médecine et d'anatomie. Déjà membre de l'Academy of Natural sciences, il s'adonna au classement et à l'arrangement des collections et cultiva personnellement plusieurs sciences naturelles, surtout la Paléontologie. Puis sous l'influence des écrits de Lawrence, de Virey, de Bory de Saint-Vincent (de Gall et Combe aussi) et des auteurs américains, il se tourna aussi vers l'anatomie humaine comparative, s'occupa de la Phrénologie, et s'attacha aux questions relatives à l'origine, aux types et aux affiliations raciales des Indiens américains.

Ce fut en 1830 qu'il commença ses recherches « craniographiques »,

s'étant aperçu, à l'occasion d'une leçon d'introduction à un cours d'anatomie, qu'il lui était impossible de montrer même un seul crâne appartenant à chacune des grandes races humaines. Impossible de se procurer un crâne soit mongolique, soit malais. Il résolut alors de se créer pour lui-même une collection et en 1851, l'année de sa mort, il avait réuni environ un millier de crânes, la plus importante et la meilleure collection existante à cette époque.

En même temps que cette collection s'accrut naturellement l'intérêt de Morton à l'égard des recherches craniologiques et de l'anthropologie en général — sous l'influence aussi des travaux européens de Prichard, Lawrence, Humboldt et peut-être Retzius. Il trouva en John Phillips, son collègue de l'Académie, un collaborateur excellent, ce qui lui permit d'entreprendre la large tâche de mesurer et de décrire son riche matériel et d'abord les crânes américains, non sans être obligé d'instituer une technique de mensurations sur une base alors imparfaite et de se créer un outillage, préparation difficile qui demanda plusieurs années. Son ouvrage monumental *Crania Americana*, édité à ses frais et sans plus de 15 souscriptions assurées, fut publié en 1839, l'année où Morton fut nommé professeur d'anatomie au Pensylvania Medical College.

Il y a dans cet ouvrage principal, qui se ressent naturellement de défauts faciles à voir aujourd'hui, un chapitre sur la phrénologie. Mais, observe Hrdliçka, il est évident que l'intérêt porté à cette branche était simplement celui d'un investigateur porté à l'envisager favorablement en raison des espérances qu'elle pouvait comporter, plutôt que celui d'un adepte ou d'un promoteur. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage, dit-il, est de qualité « étonnamment bonne » et renferme un bon nombre de conclusions et remarques excellentes. Il peut être aussi admiré pour ce fait : que les mensurations initialement imaginées par l'auteur correspondent d'une manière générale à la technique actuellement en vigueur. La méthode craniométrique de Morton et Phillips comporte, outre la détermination complexe de l'angle facial et de la capacité interne, dix mesures dont les six plus importantes sont, soit exactement, soit presque exactement identiques aux mesures homologues actuellement en usage et telles qu'elles sont réglementées par la récente convention internationale de Monaco. C'est vraiment honorable pour le grand initiateur américain.

Remarquons ici que ces mesures font partie de la technique craniologique beaucoup plus vaste instituée par Broca vers 1860, et tout d'une pièce. Ces six mesures semblables ou à peu près à celles de Morton furent-elles empruntées à ce dernier ? Cela se pourrait. Toutefois l'intéressante similitude signalée s'explique facilement. Un médecin quelconque parfaitement étranger à la craniologie se proposant de mesurer un crâne, on peut se demander comment il procéderait. Mais des anatomistes comme Morton ou Broca ayant en vue la création d'un système de mensurations ne sauraient manquer, l'un et l'autre, d'apercevoir la nécessité de mesurer la longueur, la largeur et la hauteur de l'ovoïde cranien, puis la périphérie horizontale du crâne, la longueur de la courbe antéro-postérieure du crâne et la largeur totale de la face. Parfois la nature du but et de l'instrument employé ne comportent pas

deux manières d'opérer; il n'y a qu'une seule manière rationnelle, et la seule commode avec l'emploi du ruban (par exemple pour la mesure de la grande circonférence horizontale du crâne et la largeur bizygomatique et les autres mesures de maximums). Les similitudes indiquées témoignent en tout cas d'une rectitude de discernement et d'appréciation craniologique remarquable pour la date de 1830. Morton mesurait l'angle facial directement avec un goniomètre inventé par lui et mesurait aussi la capacité interne du crâne par un ingénieux procédé inventé par lui et qui a servi de base à des procédés ultérieurs utilisant des substances sèches.

Les conclusions scientifiques les plus importantes tirées par Morton de ses études craniologiques et qu'il formula hautement vers la fin de sa vie furent : 1° Que les peuples américains, à l'exception des tribus polaires (Esquimaux) constituent une race et une espèce mais divisible en deux grandes familles (Toltecan and Barbarous) qui se ressemblent physiquement mais diffèrent quant au caractère intellectuel ; — et que 2° les crânes anciens découverts dans les Mounds, depuis le Pérou jusqu'au Wisconsin appartiennent à la même race (les Indiens) et probablement à la famille Toltecan. Ces conclusions renversèrent les nombreuses théories alors courantes sur la complexité ethnique des indigènes américains, en même temps que la théorie suivant laquelle les « Mound-builders » appartenaient à une autre race que celle du reste des Indiens américains.

En outre l'ouvrage de Morton constitua pour les contemporains un compendium des connaissances anthropologiques. Il établissait les principales proportions des crânes de nombreuses tribus américaines. Il donnait la comparaison de la capacité cranienne de séries représentant les cinq races humaines de la classification de Blumenbach ; il jetait une lumière considérable sur la question des déformations artificielles de la tête en Amérique, et il donnait pour la première fois d'excellentes illustrations pouvant être utilisées pour une étude comparative par les chercheurs auxquels les crânes originaux d'Amérique n'étaient pas accessibles.

Les quelques erreurs résultèrent de l'insuffisance des données anthropologiques alors existantes ou d'un matériel défectueux. C'est ainsi que, par exemple, il appuya sur dix crânes qu'il croyait Mongols, mais qui étaient en réalité des crânes de Chinois et d'Esquimaux, son opinion que la race américaine différait essentiellement de toutes les autres sans excepter les Mongols. Nous savons à présent, ajoute l'auteur, que la division des Indiens en deux familles (Toltecan et Barbarous) était erronée.

Morton se proposait d'ajouter à son *Crania americana* un volume supplémentaire dont il avait indiqué les matières, projet qu'il ne put accomplir. Le reste de sa vie n'en fut pas moins largement consacré à l'Anthropologie, car il publia encore plus de vingt mémoires sur des questions principalement, mais non exclusivement américaines. La plus importante de ses publications, avec le Crania americana, fut son *Crania Ægyptiaca* (1844) basé sur l'étude de cent crânes égyptiens anciens et 37 modernes. Morton reconnut définitivement que la vallée du Nil, Egypte et Nubie, était originellement peuplée par une branche

de la race caucasienne, et que les Fellahs actuels sont des descendants des anciens Egyptiens, les autres étant représentés par des Touaregs, Kabyles, Siwahs et autres restes de tribus de la famille Lybienne.

Les autres ouvrages de Morton les plus notables sont : *Method of measuring cranial capacity*, *On hybridity of animals*, *The size of the Brain in various Races and Families of Man*. et *Physical Type of the American Indians* (M. Hrdlicka donne une bibliographie complète de Morton, comme il le fait pour tous les anthropologistes américains, passés et actuels).

Sous la stimulation de Morton et avec sa coopération, l'anthropologie physique des Indiens américains fut l'objet d'un bon nombre de travaux ethnologiques et archéologiques publiés avant ou peu après sa mort. L'un de ces travaux fut le premier mémoire scientifique publié par la Smithsonian Institution. M. H. cite encore comme publié la même année 1848 dans le deuxième volume des *Transactions of the American Ethnological Society*, un mémoire important sur les Indiens du Nord américain par Hale et Gallatin, puis une grande encyclopédie des connaissances concernant les Indiens Américains, publiée sous la direction de Henri Schoolkraft (l'élève de Warren) entre 1851 et 1857. Sont encore cités parmi d'autres ouvrages : *The natural history of the Human species*, de C. H. Smith (London, 1851) et *The Races of Man*, de Ch. Pickering, Boston, 1848.

Ces publications, d'un ordre général, furent très lues et influencèrent le public en faveur des questions anthropologiques sans toutefois accroître beaucoup les connaissances acquises ni stimuler sensiblement des recherches actives.

Mais, vers la fin de la première moitié du XIXe siècle, de nouvelles explorations contribuèrent à l'accroissement des notions particulièrement relatives aux aborigènes américains. Des expéditions exploratrices continues dans le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest de 1838 à 1853 préparèrent le terrain pour l'établissement du Bureau of American Ethnology.

Malgré la valeur très haute du Père de l'Anthropologie américaine, l'auteur remarque avec regret que Morton, bien qu'ayant fait de nombreux amis à la science anthropologique et ayant eu des successeurs, ne laissa pas une progénie véritable, c'est-à-dire des disciples continuant sa tâche ou s'en faisant une spécialité suivant une sorte de vocation. La collection de crânes, achetée par 42 gentlemen de Philadelphie, fut donnée à l'Academy of natural sciences où elle est devenue une sorte de relique, n'ayant jamais été utilisée jusqu'à ce jour, bien qu'elle eût pu être le noyau d'un très important centre d'études anthropologiques.

Mais ce noyau était-il suffisant ? Etant donné que Morton avait isolément accompli son œuvre et en majeure partie par ses propres moyens et que les cas de ce genre sont forcément rares, il eût fallu, en ce temps là surtout, que l'Académie devançât elle aussi son époque dans une direction qui lui était nécessairement peu familière et fût incitée en cela par la présence d'un homme capable de remplacer dans sa tâche très particulière et très nouvelle le professeur disparu, et disparu sans laisser aucun élève. Il nous semble que l'Académie dut être impuissante, alors, à changer cette regrettable situation.

Il y avait pourtant là Joseph Leidy et Aitken Meigs. La proposition de continuer l'œuvre de Morton fut faite à Leidy qui avait, comme curateur de l'Académie, la charge du cabinet de Morton. Mais ce professeur, bien que s'intéressant à l'Ethnographie, était trop occupé ailleurs et confia la sous-direction au Dr Meigs.

Ce dernier, bien que travailleur infatigable, était absorbé par ses occupations médicales en sus de ses fonctions universitaires. Il n'en publia pas moins une dizaine de travaux craniologiques, de 1850 à 1867, pendant que, de son côté, le professeur Leidy publiait une douzaine de contributions anthropologiques également intéressantes dont nous ne pouvons reproduire ici les bibliographies.

A. H. cite encore parmi les travaux accomplis sous l'influence de Morton, le volume de Nott et Gliddon : *The Type of Mankind* (1854) qui atteignit en 1871 la 10e édition et un volume sur The indigenous races of the Earth, qui eut aussi une large circulation. Mais ce furent là des ouvrages de vulgarisation.

Revenant aux contributions anthropologiques fournies par Boston, M. Hrdlicka mentionne la création en 1866 d'un établissement destiné précisément à favoriser en Amérique le développement de l'Anthropologie physique : le Peabody Museum of American Archeology and Ethnology, en même temps qu'une chaire Peabody à l'Université Harvard, fondations du grand philanthrope américain de cette époque : George Peabody.

Mais nous sommes déjà ici dans une période qui n'est plus celle des débuts de l'Anthropologie, la fin de cette première période nous paraissant être marquée, d'une façon générale, par la fondation à Paris, par Broca, de la première Société d'Anthropologie (1859).

Il nous a paru bon de faire ressortir la part, vraiment glorieuse, prise avant cette date par les Etats Unis d'Amérique, à la culture de l'Anthropologie.

Observations concernant une note du Dr Ledent sur les erreurs dues à Quetelet

Par M. Léon Fredericq

Professeur à l'Université de Liége

La *Revue anthropologique* (*Bull. Assoc. liég.*, etc.); 1920, publie page XLI, un article du Dr René Ledent (*Les erreurs dues à Quetelet*) dans lequel l'auteur « *oppose* » ses mensurations de poids et de taille de garçons et de filles âgés de 5 à 15 ans, aux moyennes publiées par Quetelet dans son célèbre ouvrage : l'*Anthropométrie*.

Je reproduis ici les chiffres d'*accroissement annnuel* de poids et de taille, tels que Quetelet les donne, comparés avec les mêmes valeurs calculées d'après les mesures du Dr Ledent. J'ai laissé de côté les chiffres de la taille des filles parce qu'il s'est glissé une erreur dans les chiffres de Quetelet reproduits par Ledent.

	Poids en kg				Taille en mm.	
Age	Garçons		Filles		Garçons	
5	Q	L	Q	L	Q	L
6	1,9	0,4	1,4	3	59	80
7	1,9	1,1	1,1	2	58	42
8	1,9	3,4	1,2	3,4	58	78
9	1,9	1,1	2	1,6	56	30
10	1,7	2,1	2,1	2,5	55	50
11	1,8	3,3	2,4	1,7	52	55
12	2	1,1	3,5	2,3	50	25
13	4,1	4,9	3,5	2,8	48	20
14	4	2,8	3,8	2,7	46	100
15	4	5,5	3,7	1,1	44	30

Tout lecteur habitué au calcul des moyennes sera frappé de la régularité de l'accroissement du poids et de la taille dans les séries de Quetelet, régularité qui contraste avec la variabilité et le manque de cohésion des données de Ledent. Les valeurs de Quetelet peuvent être traduites en courbes régulières, celles de Ledent fournissent des représentations graphiques en zigzag, à allure échappant à toute règle. Ainsi,

de 12 à 15 ans, la taille des garçons mesurés par Quetelet s'accroît successivement de 48, de 46, puis de 44 mm. par an. Pour les mêmes années, l'accroissement saute chez Ledent de 20 à 100 mm. entre 12 et 14 ans, pour retomber l'année suivante à 30 mm. Les valeurs trouvées par Quetelet portent un cachet d'exactitude qui n'apparaît pas dans celles de Ledent.

Les valeurs de Quetelet, exactes pour la période de 1835 à 1840, sont-elles encore applicables aux écoliers de Bruxelles de 1920? C'est peu probable, étant donné l'influence du bien-être sur la croissance des enfants. Mais ce n'est pas une raison pour parler des erreurs dues au génial auteur de l'*Anthropométrie*.

DISTINCTION HONORIFIQUE

S. M. le Roi des Belges a conféré la croix de chevalier de l'ordre de Léopold II à M. Joseph Hamal-Nandrin, pour les fouilles et les si importants travaux relatifs à l'archéologie préhistorique qu'il a entrepris et publiés. Cette récompense a d'autant plus de signification que M. Hamal n'appartient pas à la science officielle, que c'est un amateur au meilleur sens du terme, un savant désintéressé et indépendant. Nous sommes heureux de féliciter notre ami, pour cette distinction si méritée.

M. Hamal-Nandrin est en effet un excellent observateur qui travaille constamment sur place et à ses frais. Ses belles collections ont donc une valeur scientifique considérable. De plus c'est un homme excellent et accueillant qui a su grouper autour de lui toute une série de collègues et collaborateurs. Ils forment ainsi à Liège un milieu scientifique fort intéressant où sont discutées, analysées, puis formulées, nombre de questions de préhistoire.

Je tiens à ajouter que M. Hamal reçoit à bras ouverts ses collègues étrangers — interalliés bien entendu — et leur fournit les plus intéressants documents d'études Ils lui en sont toujours très reconnaissants et applaudissent à la distinction qui vient de lui être conférée. — C.

M. Hamal vient d'être nommé membre Correspondant de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Ecole d'anthropologie de Paris).

Institut international d'Anthropologie

Réunion du Conseil de direction français

TENUE A L'ECOLE D'ANTHROPOLOGIE LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 1920

Présidence de M. le Dr WEISGERBER, sous-directeur de l'Ecole.

Présents : MM. Balthazard, Bégouen, Capitan, Cartailhac, Dron, Dufestel, Hervé, Hubert, de Mortillet, Nourry, Papillault, Paul-Boncour, Verneau, Weisgerber. — Deux membres étrangers du Conseil international, se trouvant à Paris, MM. Fraipont (Belgique) et Pittard (Suisse), ont également pris part à la réunion.

Excusés : MM. Apert, abbé Breuil, Chantre, Marin.

1° *Session de Liège.* — On se rappelle que la Réunion préparatoire de septembre 1920 avait voté en principe une Assemblée Générale à Liège pour l'été 1921, où serait achevée l'organisation de l'Institut international. M. le Dr Fraipont est venu en exposer le programme, qui a été adopté à l'unanimité (voir plus loin, p. 61). La date de la réunion est fixée au lundi 25 juillet ; elle se prolongera jusqu'au lundi 1er août.

De vifs remerciements sont votés aux organisateurs belges de la première assemblée générale.

2° *Prix hollandais.* — Le Secrétariat général communique au Conseil une lettre d'un ami hollandais de l'Institut International, dont la discrétion nous empêche, à notre grand regret, de divulguer le nom, et qui propose de créer un prix aux conditions suivantes, lues en séance :

« Le soussigné, désireux de favoriser personnellement le but de

l'Institut international d'anthropologie, tient à donner un témoignage de sa sympathie à l'Institut en question, en offrant au Conseil de direction une somme de dix mille florins (monnaie hollandaise), payable en cinq années.

« L'intention du donateur est que les intérêts de la somme en question soient versés tous les trois ans à la personne qui, au cours des trois années écoulées, aura effectué ou publié des recherches tout particulièrement méritoires en matière d'Anthropologie physique ou de Préhistoire.

« Une Commission internationale de personnes expertes en matière d'Anthropologie physique et de Préhistoire, nommée par le Conseil de direction et au sein de laquelle au moins *huit* nations différentes devront être représentées par un membre, aura à désigner le savant (homme ou femme), de quelque nationalité que ce soit, auquel il y aura lieu de décerner le prix. Chaque pays ne peut être représenté dans cette Commission que par un seul membre.

« Le Président du jury sera toujours le membre français.

« A égalité de suffrages, c'est le Président de la Commission qui décide.

« Si, à l'expiration des trois années, la Commission du jury estime que personne n'est digne du prix, les intérêts accumulés pendant les trois années écoulées seront ajoutés au capital de la fondation.

« Le prix portera le nom de *Prix hollandais.*

« Le Conseil de direction aura soin que le capital de la fondation soit employé en valeurs de tout repos.

« Au cas où, par imprévu, l'Institut déciderait de suspendre ses travaux, ou cesserait d'exister, le capital de la fondation serait transféré, pour le même but et aux mêmes conditions, à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, laquelle nommera également la Commission du jury international. »

19 décembre 1920.

Ces conditions sont acceptées à l'unanimité. Le Secrétariat général est chargé de transmettre au généreux donateur ses plus chaleureux remerciements ainsi que l'expression de sa vive gratitude.

Se conformant à la demande exprimée ci-dessus, que ces fonds soient placés en valeurs de tout repos, le Conseil décide que le

Trésorier de l'Institut les convertira en Rente française 3 o/o perpétuel.

3° *Fonds de réserve.* — Conformément à l'article 19 des statuts, les fonds provenant des libéralités faites par des membres fondateurs et donateurs seront placés en Rente française 3 o/o.

4° *Offices nationaux et membres adhérents.* — Le Conseil, prenant en considération les observations adressées par plusieurs collègues étrangers, décide que chaque *Office national* doit conserver le plus possible d'autonomie dans son organisation ; il pourra donc créer des *adhérents* à l'Institut dont il fixera lui-même la cotisation, et qui constitueront sans doute les collaborateurs les plus nombreux de quelques Offices nationaux. Ces membres pourront prendre part aux travaux des assemblées générales, mais ils n'auront pas droit de vote et ne recevront pas la *Revue anthropologique*, organe de l'Institut. Les membres du Conseil de direction et, d'une façon générale, tous les membres titulaires devront payer leur cotisation statutaire de *trente francs français.*

Le Conseil adresse à toutes les Institutions scientifiques un pressant appel. Suivant l'article 6 des statuts, elles peuvent entrer dans l'Institut en payant une seule cotisation de membre titulaire, qui leur donne droit à un délégué et à tous les avantages de l'Institut : abonnement à la *Revue*, échanges scientifiques de toutes sortes, etc. C'est particulièrement de ce côté que le Conseil voudrait multiplier le recrutement pour étendre son action le plus rapidement possible. Il fait remarquer qu'une cotisation constitue une dépense insignifiante pour une association, et qu'elle permet cependant à de nombreux chercheurs de coopérer presque gratuitement aux progrès de la science.

5° *Echanges internationaux (publications, objets de collections, etc.).* — Prenant en considération les difficultés actuelles des échanges internationaux, le Conseil charge le Secrétariat général de faire des démarches auprès de l'Administration centrale des douanes, afin d'obtenir la simplification des formalités et la réduction des frais vraiment trop exagérés.

6° *Election de trois Vice-Présidents provisoires.* — MM. Car-

tailhac, Georges Hervé et Salomon Reinach sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à midi.

Les Secrétaires généraux,
Drs CAPITAN, PAPILLAULT, Cte BÉGOUEN.

Session de Liège

(25 juillet-1er août 1921)

PROGRAMME PROVISOIRE.

Lundi 25 juillet. — A 9 heures : réunion générale des membres de l'Institut, à la salle Académique de l'Université, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre des Sciences et des Arts. Assemblée générale des membres titulaires (art. 11 et 12 des statuts).

A 14 heures : séances des sections.

A 17 heures : visite des collections Hamal-Nandrin (1er groupe).

A 20 heures : conférence de M. Ch. Fraipont : *L'anthropologie en Belgique.*

Mardi 26 juillet. — A 9 et à 14 heures : séances des sections.

A 17 heures : visite des collections Hamal-Nandrin (2e groupe).

A 20 heures : conférence par un membre étranger de l'Institut.

Mercredi 27 juillet. — A 9 heures : séances des sections.

A 14 heures : assemblée générale des membres titulaires (art. 7 et 11 des statuts).

A 20 h. 30 : réception à l'Ecole d'anthropologie (thé).

Jeudi 28 juillet. — A 9 heures : visite du Musée Curtius (archéologie et préhistoire) ; réception à l'Institut archéologique liégeois ; visite du Musée de folklore wallon.

A 15 heures : réception à l'Hôtel de Ville.

A 17 heures : réception au Palais provincial par M. le Gouverneur de la Province.

A 20 heures : banquet par souscription.

Vendredi 29 juillet. — Fouilles dans les gisements campigniens (*automobiles gratuits ; se munir du déjeuner et des boissons*) ; ou, pour les personnes qui ne s'intéressent pas au Préhistorique, visite du fort de Loncin et des Musées liégeois (anatomie, zoologie, art religieux, etc.)

Samedi 30 juillet. — Fouilles à la grotte de Martinrive ; réception et déjeuner chez M. Lohest ; — ou visite de la ville de Visé, des églises et des monuments liégeois.

Dimanche 31 juillet. — Fouilles de fonds de cabanes omaliens ; ou visite à Bruxelles (Musées royaux d'histoire naturelle et du Cinquantenaire, Service dactyloscopique, Musées et Services pénitentiaires).

Lundi 1er août. — Fouilles dans les ateliers, puits et galeries néolithiques anciens de Sainte-Gertrude (*se munir du visa pour la Hollande sur les passeports*) ; ou continuation de la visite des institutions scientifiques de Bruxelles et excursion au champ de bataille de Waterloo.

Les excursions préhistoriques et les visites à la collection Hamal constitueront la démonstration de l'essai de chronologie du Néolithique tenté par MM. Fraipont, Hamal et Servais.

Les collections universitaires seront ouvertes pendant toute la durée de la session.

Des démarches seront faites pour obtenir la gratuité des passeports et, si possible, une réduction sur les chemins de fer belges.

S'inscrire plus d'un mois à l'avance pour les excursions et les réceptions.

Pour les renseignements généraux, s'adresser à LIÈGE à :

M. Ch. FRAIPONT, 37, Mont Saint-Martin, Liége (anthropologie anatomique, physiologique et zoologique, ethnologie et ethnographie) ;

MM. HAMAL et SERVAIS, 51, quai de l'Ourthe (préhistorique) ;

M. le Dr STOCKIS, 20, quai Edouard Van Beneden (criminologie) ;

M. le professeur MAHAIM, avenue du Hêtre, à Selessin, Liége (sociologie) ;

M. le professeur DE WINIWARTER, 22, rue du Jardin botanique (eugénique) ;

M. le professeur Charles MICHEL, 42, avenue Blondin (religions, folklore, archéologie protohistorique) ;

M. le professeur MANSION, rue du Chéra (linguistique) ;

Ainsi qu'à l'OFFICE CENTRAL PERMANENT (Ecole d'anthropologie), 15, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris, VIe.

Les prix des hôtels et des restaurants seront indiqués dans le prochain fascicule.

L'Enseignement officiel de l'anthropologie

Belgique

M. Charles FRAIPONT, membre du Conseil de direction de l'Institut, qui était le représentant officiel du Gouvernement Belge à notre première réunion en septembre dernier, a, conformément aux décisions prises à cette réunion, transmis à M. le Ministre des Sciences et des Arts de Belgique, en les appuyant, les trois vœux dont l'exécution dépend du pouvoir central. Il s'agit :

1° Du vœu tendant à voir établir dans les Universités et Hautes Ecoles l'enseignement de l'Anthropologie ;

2° Du vœu tendant à voir établir dans les mêmes établissements l'enseignement de la Préhistoire ;

3° Enfin du vœu tendant à établir l'enseignement de la Criminologie dans les Facultés de Droit.

Ces vœux ont été communiqués avec le rapport de M. Fraipont au Ministre compétent, conformément aux règlements, par l'intermédiaire de M. le Recteur de l'Université de Liége.

Ce dernier a bien voulu transmettre à M. Fraipont la réponse du Ministre, *qui s'engage à soumettre sous peu aux autorités académiques des quatre Universités les vœux qui ont été émis par l'Institut International d'Anthropologie et à demander leur avis à ce sujet.* L'Anthropologie n'existant pas plus que la Préhistoire ou la Criminologie dans l'enseignement officiel en Belgique, il y a lieu de nous féliciter de ce premier succès de nos démarches, succès dû à la saine compréhension de l'intérêt scientifique du pays que montrent et M. le Ministre Destrée et M. le Recteur Hubert.

D'autre part, M. le Ministre des Sciences et des Arts, voulant témoigner la satisfaction que lui a causé la sympathie des anthropologistes étrangers, et surtout français, pour la Belgique, en décidant à l'unanimité de tenir à Liége leur prochaine réunion, accepte très volontiers la Présidence d'Honneur de cette seconde réunion à Liége en 1921.

Portugal

Nos collègues du Portugal ont obtenu, dans le même domaine, un succès éclatant. L'un d'eux, le professeur Da Costa Ferreira, nous adresse le journal officiel de son pays, *Diaro do Governo*, du 22 janvier 1921, qui contient un décret du ministre de l'Instruction publique réorganisant l'Enseignement supérieur dans les Universités. Les Sciences biologiques sont divisées en trois sous-groupes : les sciences botaniques, les sciences zoologiques, et les sciences anthropologiques. Un personnel spécial sera désigné pour l'enseignement de l'Anthropologie générale, de l'Ethnographie, de l'Anthropologie criminelle, et de l'Archéologie préhistorique. Un enseignement particulier sera donné aussi au Musée annexe.

France

Comme on le voit, ce sont les petits Etats qui donnent l'exemple ; les vœux de notre Institut, votés en septembre dernier, y reçoivent une prompte réalisation, grâce aux efforts de nos collègues ; nous leur adressons nos sincères félicitations.

Ajoutons, cependant, que des démarches ont également été commencées à Paris.

M. le Recteur de l'Université a bien voulu leur faire l'accueil le plus encourageant.

CONSTITUTION DES OFFICES NATIONAUX

OFFICE NATIONAL BELGE

Président :

M. Max Lohest, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège.

Vice-Présidents :

M. J. Hamal-Nandrin, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Préhistoire.*)
M. le Baron de Loë, Conservateur aux Musées Royaux du Cinquantenaire et professeur à l'Ecole d'Anthropologie, à Bruxelles. (*Préhistoire et Protohistoire.*)
M. Charles Michel, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Protohistoire, Religions, Folklore.*)
M. le Dr Eugène Stockis, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Criminologie.*)

Secrétaire :

M. le Dr Charles Fraipont, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Anthropologie et Paléontologie humaine.*)

Membres du Conseil :

M. le Dr de Keyzer, secrétaire de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, à Bruxelles. (*Anthropologie.*)
M. le Dr Jacques, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Bruxelles. (*Ethnologie et Ethnographie.*)
M. Ernest Mahaim, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Sociologie.*)
M Joseph Mansion, professeur à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie, à Liège. (*Linguistique.*)
M. de Pierpont, président de la Société d'Archéologie de Namur. (*Préhistoire et Protohistoire.*)
M. Raoul Ruttiens, docteur en Droit, à Bruxelles. (*Criminologie et Police scientifique.*)
M. Jean Servais, professeur à l'Ecole d'Anthropologie et conservateur des Musées archéologiques liégeois, à Liège. (*Préhistoire.*)
M. le Dr Vervaeck, directeur au Ministère de la Justice, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, à Bruxelles. (*Criminologie.*)

Membres :

Les précédents et MM. Borgerhoff, de Buggenoms, Damas, Davin, Delheid, De Puydt, Galet, Ghilain, Houzé, Ledent, Fholien, van Reeth, Rutot, baron Edmond de Selys, Albert Stockis, Thibert, Verchevval, de Winiwarter, l'Association liégeoise pour l'étude et l'enseignement des Sciences anthropologiques, l'Institut archéologique liégeois, l'Institut de Médecine légale de l'Université de Liège.

N.-B. — Cet Office national est indépendant de l'organisation de la Réunion de juillet, à Liège, qui a été réglée par le Conseil de direction dans sa séance du 23 décembre, à Paris.

Plusieurs autres Offices autonomes sont également en bonne voie d'organisation. Nous publierons la liste de leurs membres dans les prochains fascicules.

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont.

Le Gérant,
Émile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ÉCOLES, PARIS

G. D'AULT DU MESNIL

Un nouveau deuil vient de frapper notre Ecole d'anthropologie de Paris. Notre vieil et excellent collègue et ami d'Ault du Mesnil, trésorier de l'Ecole, vient de succomber, après une longue et douloureuse maladie. C'est une perte très sensible pour notre Ecole, et pour ses amis un profond chagrin.

Nous lui avons rendu les derniers devoirs. Mais l'enterrement ayant eu lieu dans le cimetière d'Oisemont (Somme), nous n'avons pu, à notre vif regret, nous y rendre et avons prié M. de Passillé de vouloir bien lire, en notre nom, ces quelques paroles sur la tombe de notre cher ami :

L'Ecole d'anthropologie n'a pas voulu laisser partir pour le grand repos un de ses membres les plus dévoués sans lui adresser un suprême adieu. Ses professeurs, absolument retenus par des devoirs impérieux, n'ont pu se rendre ici. Ils ont chargé un de leurs jeunes collègues, le successeur de notre cher ami, son gendre, M. de Passillé, de lui rendre en leur nom à tous un dernier hommage.

C'était une belle figure que celle de d'Ault du Mesnil. Curieux et travailleur, il s'était, dès sa jeunesse, pris d'une noble passion, d'abord pour la géologie et la minéralogie, puis pour la préhistoire. Rapidement, l'élève était devenu un maître, s'initiant avec ardeur à toutes les découvertes qui se faisaient en cet ordre de connaissances, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Il fut l'un des premiers savants qui, en France, furent au courant des examens microscopiques de roches en coupes minces. Il réunit d'abord une superbe collection minéralogique, n'épargnant ni son temps ni sa peine, allant par exemple au fin fond de la Bretagne, dans les forêts infestées alors de brigands, recueillir de précieux échantillons minéralogiques dans ces gîtes uniques.

Mais bientôt, la préhistoire passionna notre ami. Enthousiasmé par les découvertes répétées, faites dans les dépôts quaternaires, aux environs d'Amiens et d'Abbeville, il comprit que la question n'avait été jusque-là que posée et qu'une minutieuse étude géologique, archéologique et paléontologique de ces terrains s'imposait.

Il y consacra un grand nombre d'années. Demeurant en ce moment à Abbeville, il fit d'innombrables visites aux gisements tout proches de la ville, y recueillit une quantité de documents de la plus haute valeur et dont il sut établir la signification précise. C'est ainsi qu'il commença à débrouiller le problème extraordinairement complexe de la stratigraphie des alluvions. Il y établit des



divisions basées sur ses observations, éclairées par l'étude à la fois de l'industrie, de la faune et de la stratigraphie.

Ce fut le réel précurseur et l'initiateur de tous les travaux faits depuis sur ce sujet. Il avait nettement vu et établi les grands traits caractérisant l'évolution humaine pendant les centaines de siècles que vécut l'homme primitif en ces points de la vallée de la Somme. A très juste titre, on doit considérer d'Ault du Mesnil comme le créateur des méthodes modernes touchant l'étude des alluvions quaternaires.

Un peu plus tard, la Bretagne, avec ses mégalithes, attira plus spécialement l'attention de notre ami. Il se passionna pour ces

vieux et si curieux témoins d'une civilisation tout autre et infiniment plus récente que celle des populations quaternaires de la vallée de la Somme.

Avec son ardeur ordinaire, il consacra à ces recherches et à ces observations un temps considérable et put résoudre une foule de délicates questions se rapportant aux mégalithes de Bretagne. Depuis nombre d'années, et l'année dernière encore, d'Ault du Mesnil passait de longs mois au milieu de ses chers monuments de Carnac, qu'il aimait d'un amour paternel. Il les décrivait, les reproduisait, les analysait, les commentait dans de très beaux manuscrits qu'il montrait d'ailleurs rarement, et qu'un pieux sentiment filial fera connaître avant peu, j'espère, avec notre affectueux concours.

C'est qu'en effet d'Ault était un modeste et un consciencieux à l'excès. Il travaillait à force, avec la joie d'un passionné qui donne libre cours à sa passion. Mais lorsqu'on lui demandait de faire profiter le monde savant de ses incomparables recherches et de ses vraies découvertes... alors il reculait, il nous confiait ses hésitations, ses craintes de ne pas avoir encore fait aussi bien qu'il le concevait... « Plus tard, nous disait-il !! J'ai encore nombre de points à vérifier. Je ne veux avancer que des faits irréfutables » !!

Et c'est ainsi que, par ces scrupules excessifs de trop honnête savant, il nous a privés bien souvent de la diffusion par l'imprimerie d'œuvres excellentes. Lorsque le public scientifique pourra, dans son ensemble, apprécier l'œuvre de d'Ault du Mesnil, il sera étonné de sa variété, de sa précision et de sa haute valeur.

Nous, ses très vieux amis, ses collaborateurs de tant d'années, nous le connaissions, nous savions ce que valait ce très grand savant, aussi ennemi de la vaine réclame que de toute recherche d'intérêt personnel.

Chargé de la réorganisation du musée Boucher de Perthes, à Abbeville, il y accomplit un travail considérable de classement, de sélection et d'élimination. Il mit ainsi en valeur la très belle collection préhistorique de Boucher de Perthes, débarrassée d'un trop grand nombre de pièces plus que douteuses que la droiture et la générosité de Boucher de Perthes avaient laissé s'introduire dans son musée.

Conservateur des collections de l'Ecole d'anthropologie en 1898,

à la mort de Gabriel de Mortillet, il fut aussi président de la Société d'anthropologie dont il dirigea les séances avec une autorité et une distinction rares. Vice-président de l'Association pour l'enseignement des Sciences anthropologiques depuis 1898, il voulut bien accepter en outre les fonctions de trésorier de l'Ecole d'anthropologie qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Vice-président, puis président à la Direction des Beaux-Arts, d'abord de la Commission des monuments mégalithiques, puis de la section préhistorique de la Commission des monuments historiques, il apporta à ces commissions le concours le plus utile et le plus actif.

D'Ault du Mesnil, nous l'avons vu, était le type du pur savant, travaillant pour la science, sans aucune arrière-pensée d'intérêt personnel, trouvant dans son travail même les joies les plus grandes. Noble et rare exemple que l'on pourrait citer aux jeunes générations ! Mais il ne faudrait pas croire que ce grand savant eût l'aspect rébarbatif de certains grands travailleurs. Homme du monde jusqu'au bout des doigts, et homme aimable, d'un caractère enjoué et fort spirituel, d'une culture générale remarquable, d'une largeur de vues extrême, son premier accueil était aimable et sympathique, et quand des liens d'amitié vous avaient uni à lui, c'était le plus charmant ami que l'on pût voir. C'était aussi le bon et excellent camarade avec lequel il était délicieux de voyager, au caractère toujours égal et gai, satisfait de tout et toujours muni d'un surabondant enthousiasme qu'il faisait partager sans peine.

La perte d'un tel ami, d'un tel collaboratenr, laisse un profond vide parmi nous ! Nous avons tenu à venir le proclamer ici bien haut. Aussi notre douleur est-elle vive et, en ce moment du suprême adieu, sommes-nous profondément émus.

A l'admirable et si dévouée compagne de notre ami, à son cher gendre qui fut toujours un fils pour lui, à tous les siens, nous ne pouvons qu'exprimer nos douloureuses condoléances.

A toi, bien cher et si affectionné ami, nous adressons le suprême adieu ! Travailleur inlassable, tu dors enfin ton dernier sommeil, et comme le bon ouvrier, qui a fini son travail, tu peux reposer en paix sous cette terre que tu as tant étudiée. Tu nous laisses une œuvre remarquable, nous montrerons que tu as le droit de dire : *exegi monumentum*... Adieu, cher ami, adieu ! C.

ÉMILE HOUZÉ

Emile Houzé, professeur d'Anthropologie à l'Université et à l'Ecole d'Anthropologie de Bruxelles, membre honoraire de l'Association liégeoise pour l'étude et l'enseignement des sciences anthropologiques, correspondant de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Ecole d'Anthropologie de Paris), membre du conseil de direction de l'Institut international d'Anthropologie, etc., est mort à Bruxelles le 15 avril 1921.

Fondateur en 1882, de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, avec les Vanderkindere, les Héger, les Janssens, les Jacques, les van Overloop, souvent président de cette société, qui pendant si longtemps fut en Belgique le seul organisme actif où l'on s'intéressât aux sciences anthropologiques, il y publia une série importante de mémoires montrant nettement qu'il était l'élève de la grande école française fondée par notre maître Broca.

Sa perte sera très vivement ressentie par la Société bruxelloise d'Anthropologie qui s'incarnait en quelque sorte en lui, dont il ne manquait aucune séance, et où tous ses confrères purent si souvent apprécier, non seulement ses connaissances, son érudition, son esprit scientifique et éclairé, mais aussi la grandeur, la droiture et l'indépendance de son caractère.

Je crois l'entendre encore, déplorant la rareté des élèves s'adonnant aux sciences pures et désintéressées comme l'anthropologie ; je crois l'entendre encore, il y a quelques mois, déplorant son âge qui l'empêchait d'entreprendre des travaux de sérologie appliquée à l'anthropologie, alors qu'il prévoyait l'immense intérêt de telles recherches au point de vue de la phylogénie des primates ; je crois l'entendre encore me disant toute son affection pour la France, tout son mépris pour l'esprit germanique et pour ceux de ses compatriotes qui ne comprennent pas que c'est vers notre voisine du sud que nous devons nous tourner parce que sa civilisation seule est la nôtre. Il avait, dès le 25 mars 1895, manifesté son horreur pour la manière allemande dans les quelques mots qu'il ajouta à la communication de Julien Fraipont : *la Race imaginaire de Cannstadt ou de Néanderthal en Belgique*, où ce dernier défen-

dait contre les Virchow et consorts, une race établie par de Quatrefages et Hamy, race à laquelle on accorde généralement aujourd'hui une valeur spécifique.

Le premier travail anthropologique du Dr Houzé, *les indices céphaliques des Flamands et des Wallons*, parut en 1882 et servit à son auteur de thèse d'agrégation. Il continua à s'occuper de l'ethnologie de la Belgique, publiant en 1888 une étude sur la *taille, la circonférence thoracique et l'angle xyphoïdien des Flamands et des Wallons*, en 1889 un travail sur l'*indice nasal des Flamands et des Wallons,* de nombreuses recherches sur les Néolithiques, les Francs, les médiévaux de la Belgique, et une enquête anthropologique sur le village de Mendonck.

Au point de vue de l'Anthropologie zoologique, son mémoire sur le *troisième trochanter et la fosse hypotrochantérienne* est classique. Signalons encore, pour rappeler la grande variété des travaux de notre regretté collègue, sa description d'une *naine idiote microcéphale*. présentant la persistance du trou de Botal et de la fontanelle bregmatique, sur *un crâne et un cerveau de scaphocéphale*, sur *un cas de nanisme par sténose de l'orifice aortique*, ses travaux sur *les Araucaniens*, *les Australiens*, *les Nègres du Congo*, *les Hindous*, *les Hottentots*, *les Samoans de Leone,* sur le Pithecanthropus, la mâchoire de Wilré, l'Evolution, la valeur du signalement anthropométrique, etc.

Il enseigna pendant de nombreuses années l'Anthropologie à l'Université de Bruxelles et la mort l'enlève au moment où il venait, par la création de l'Ecole d'Anthropologie de Bruxelles, d'avoir la joie de pouvoir donner plus d'extension à l'enseignement de la science qu'il aimait tant.

Les Associations pour l'enseignement des sciences anthropologiques de Paris et de Liège, et l'Institut international d'Anthropologie, dont il était membre du Conseil de direction, lui adressent un suprême hommage d'estime et d'affection.

F.

COURS DE CRIMINOLOGIE

Quelques réflexions sur la recherche de l'anormalité et de son degré chez les mineurs délinquants ou moralement abandonnés

par G. PAUL-BONCOUR

Il semblerait que, depuis plus de vingt ans que les médecins légistes et les criminalistes parlent des mineurs délinquants affectés d'une tare mentale, il ne restât plus rien à dire ! Malgré tout, le problème du redressement et de la préservation morale des enfants et des adolescents anormaux est encore incomplètement solutionné. Certes tous les efforts tentés ne sont pas restés stériles ; mais jusqu'ici l'activité a été plus théorique que pratique, et il est évident, qu'en France, la plupart de ces sujets ne trouve pas les organismes indispensables à son relèvement ou à sa préservation. Il est même douloureux de constater que beaucoup des éléments d'information susceptibles d'établir exactement la conduite à tenir font absolument défaut !

Quel est le nombre des anormaux parmi les mauvais sujets ? Quel est le degré d'anormalité susceptible d'être compensé ? A ces questions aucune réponse satisfaisante n'a été donnée. Je n'en signale que deux, mais combien d'autres pourraient être posées ! Il est certain qu'il faudrait en outre établir sur des faits soigneusement et longuement observés, les relations des réactions antisociales et de la dégénérescence mentale. Et ce travail permettrait d'établir une classification pratique, rangeant les anormaux en un certain nombre de catégories réclamant un mode d'action déterminé.

* * *

La recherche et la sélection des anormaux, que je préconise, correspond d'ailleurs à une orientation nouvelle de la criminologie ; celle-ci subit une évolution ou mieux une transformation. Trop longtemps des anthropologistes ont discuté sur la meilleure théorie pouvant expliquer l'origine de l'immoralité. Chacun voulait que sa doctrine fût la seule admise ! De là des débats interminables, que prolongent seuls quelques esprits attardés. En effet toutes les théories atavistiques, dégénératives, pathologiques, mésologiques etc. se sont effacées devant la doctrine éclectique. Celle-ci est la vraie, non pas parce qu'elle concilie les autres, mais parce que les enquêtes individuelles ont démontré que le crime n'est qu'une entité objective, et que celui qui l'accomplit obéit à des causes endogènes ou exogènes qui se combinent de multiples façons. A côté de sujets dont l'immoralité est réellement congénitale, et qui, malgré une intelligence suffisante, commettent des délits en raison d'une atrophie complète de leur conscience morale, se trouvent des êtres qui sont exclusivement victimes de mauvaises fréquentations ou d'un défaut de surveillance. Il est aussi un type éminement intéressant, c'est l'anormal.

Ce dernier, par suite de sa tare psychique (1), présente moins de résistance à toutes les contaminations morales : que ce soit par suite d'une débilité de ses facultés, que ce soit par suite d'une défectuosité de son caractère, il est clair qu'il est plus criminalisable qu'un enfant régulier. Et si par surcroît une tare morale se surajoute à la faiblesse psychique, les réactions antisociales prennent une intensité surprenante.

En raison de cette tendance à la perversion, les anormaux doivent être plus que d'autres soumis à des mesures énergiques et appropriées. Plus que d'autres ils sont intéressants, non pas en raison de leur faiblesse constitutionnelle, mais par suite du danger qu'ils font courir à la société. Comme nous ne sommes pas à Sparte et que les dégénérés ne sont pas précipités dans les eaux de l'Eurotas, il est prudent de s'en emparer avant que, grandis

1. Quelques-unes des considérations qui suivent ont fait l'objet de mon cours durant l'hiver 1920-1921.

dans la science du mal, ils ne s'emparent de nos biens à défaut de notre vie ! La viciation des anormaux ne prend une certaine intensité que progressivement. Si l'on met à part les pervers, c'est-à-dire ces sujets qui naissent avec une atrophie des instincts sociaux et manifestent dès leur jeune âge des tendances nocives, souvent impossibles à enrayer, les anormaux se pervertissent surtout parce qu'ils ne sont pas l'objet de soins éducatifs, et appliqués précocement. Le dépistage précoce d'une anomalie est en effet une nécessité pressante : on ne dresse pas un vieux chien, on ne plie pas un chêne âgé. Pour subir les bienfaits de l'éducation, il est indispensable que celui qui doit en profiter soit malléable : qualité qui n'existe que dans le jeune âge.

Chez les enfants anormaux les efforts pédagogiques doivent débuter avant douze ou treize ans. Certes après cet âge il est possible de faire acquérir des connaissances scolaires, mais l'éducation morale et la réforme du caractère sont souvent bien ardues ! C'est pourquoi il est urgent de rechercher l'anormal dès son enfance et c'est pourquoi aussi il importe, au point de vue criminologique, de ne pas attendre que cet irrégulier ait commis des délits sérieux, qu'il ait contracté l'habitude du mal. C'est pour ce motif, qu'insistant sur l'importance de la recherche de l'anormalité, je spécifie que celle-ci doit être soupçonnée chez l'enfant moralement abandonné.

* * *

La législation française a fait des efforts afin d'assurer la protection morale de ce genre de mineurs, mais ses efforts sont loin d'atteindre la perfection désirable, et notamment l'assistance des anormaux en danger moral est bien insuffisante.

La loi de 1889 a établi la définition de l'enfant moralement abandonné et assuré les moyens de le soustraire à une famille indigne en le confiant à des œuvres d'assistance publique ou privée chargées de le surveiller. La loi de 1898 complète la précédente en permettant aux enfants délinquants que les tribunaux n'envoient pas en correction, et qui ne peuvent être surveillés par des familles impuissantes ou incapables, d'être confiés à des particuliers ou à des œuvres.

Ces moyens sont encore insuffisants, car il reste tout un groupe

d'enfants moralement abandonnés, dont les mauvaises tendances et l'inconduite s'opposent à un placement familial ; la loi de 1904 permet à l'administration de créer des établissements de préservation à l'usage de cette catégorie de sujets ; mais lorsqu'il s'agit de déterminer à quel régime devaient être soumis ces enfants qui, tout en n'étant pas susceptibles de bénéficier du placement familial, n'étaient pas considérés comme assez pervertis pour être remis à l'administration pénitentiaire, et surtout quand on se demanda de quelles méthodes éducatives il fallait se servir pour obtenir un rendement acceptable, nécessité fut de reconnaître que certains de ces sujets étaient porteurs d'anomalies mentales et justiciables d'un traitement spécial dit « traitement médico-pédagogique ».

Où placer ces mineurs ?

Il faut avouer qu'actuellement les établissements font défaut, et malgré de nombreuses discussions sur ce point, les anormaux délinquants, ou en voie de le devenir, manquent de soins ! Ces retards ou cette incurie s'expliquent par plusieurs causes, mais il en est une qui me paraît prépondérante : on ignore radicalement le nombre et la nature des délinquants anormaux. Aussi beaucoup de criminalistes se demandent s'il est utile de créer des établissements spéciaux et coûteux pour des sujets peut-être peu nombreux. Certains mettent en doute les relations entre une anomalie mentale et une réaction antisociale, et font valoir que pour beaucoup de ces anormaux le système réformateur réservé aux normaux est suffisant, ou que l'éducation de ces sujets ne donnera que des déboires !

On reproche en outre aux médecins de voir des anormaux partout, et de tendre à transformer les établissements pénitentiaires en maisons de cure médicale.

Il faut avouer que certains médecins sont maladroits en émettant des opinions insuffisamment mûries, et surtout en fournissant des statistiques manifestement erronées ! Je ne dis pas qu'elles manquent de sincérité, mais elles sont recueillies dans des conditions tellement défectueuses, qu'elles sont l'objet de critiques justifiées.

Pour entraîner les convictions et pour trancher le différent il n'y a qu'un moyen : évaluer le nombre des anormaux traduits en jus-

tice et les sélectionner rationnellement. Cette recherche de l'anormalité doit se faire avec une méthode scrupuleuse. Or le problème à résoudre est plus complexe et plus délicat qu'on ne le croit en général par suite du désaccord pouvant s'élever sur les limites de l'anomalie. Il est déconcertant de constater que les statistiques fournies jusqu'ici donnent des pourcentages oscillant de 25 à 70 o/o. Comme le faisait observer, il y a quelques années, E. Prevost qui savait allier l'ironie à la meilleure des critiques, « tous les pourcentages à partir du premier ont ce caractère commun que le dernier venu est toujours un accroissement du précédent ! On se croirait à l'hôtel Drouot ! L'un trouve 30 o/o, un deuxième dit 40 o/o, et ainsi de suite ! » Il est certain qu'il faudrait des chiffres moins discordants pour avoir un renseignement de quelque valeur.

Il suffit d'ailleurs de parcourir ces statistiques et les commentaires qui les accompagnent, pour en discerner immédiatement les défauts. On constatera que telle enquête confond les ignorants et les illettrés d'intelligence régulière avec des débiles et des arriérés et n'en forme qu'un groupe. Les indisciplinés, les fortes têtes, et les instables sont mélangés. Dans telle statistique récente le nombre des instables et des déséquilibrés est tellement infime, qu'il est clair que celui qui l'a établie n'a fait qu'un examen sommaire des sujets ; car chacun sait que les anomalies du caractère sont les plus fréquentes chez les délinquants anormaux.

Une autre erreur des enquêteurs est de déclarer anormal tout délinquant du moment qu'il est porteur de stigmates de dégénérescence. Il suffit qu'un enfant ou un adolescent commette un délit et qu'il ait un défaut de prononciation, une déformation crânienne ou de l'incontinence d'urine pour que son acte soit immédiatement rangé dans la catégorie des anomalies mentales et qu'on lui attribue l'étiquette de pervers ! Un dégénéré peut être fort honnête et peut aussi commettre un acte comme un individu intelligent qui a été vicié par de mauvais conseils. Une anomalie physiologique n'indique pas que celui qui en est porteur ait forcément une moralité et une intelligence défectueuses. Et je ne cesse de répéter que ce sont ces dernières défectuosités qui constituent l'anomalie psychique, celle qu'il convient de mettre en relief en vue de la conduite à tenir.

En somme nous ne possédons pas de statistique sincère et exacte,

et je m'étonne que les magistrats chargés de prendre des déterminations à l'égard des délinquants traduits en justice n'aient pas encore eu la curiosité de provoquer une enquête à ce sujet. Quand ils auront pris cette décision, il convient qu'ils observent les règles suivantes. Doivent être examinés sans aucune exception tous les mineurs arrêtés entre deux dates suffisamment éloignées pour que le nombre des individus étudiés soit au minimum de cent. Ce n'est pas une statistique de longue haleine qui s'impose, c'est un simple coup de sonde qui pourrait se répéter une ou deux fois au cours d'une année pour éviter les variations dues aux influences saisonnières.

Par ailleurs il faut tenir compte des hésitations sur les frontières de l'anomalie : entre l'anormal évident et le normal se placent des états intermédiaires, au sujet desquels un doute peut exister. Un observateur scrupuleux et désireux de faire une enquête scientifique a le devoir d'indiquer le nombre de ces cas indécis et d'établir trois catégories : les anormaux, les douteux et les normaux. Ce classement donne des renseignements immédiats ; puis au bout de quelques semaines les cas douteux n'existent plus puisque une observation dans un milieu approprié permet d'être éclairé sur leur nature exacte. J'admire la science de ceux qui, ayant examiné des enfants au cours d'une consultation rapide, dans un dispensaire ou un hôpital, publient des résultats où ne figurent pas ces cas douteux ! La débilité est aisée à dépister, à l'aide des tests, mais l'anomalie du caractère et celle de la moralité ne peuvent apparaître qu'en suivant le sujet dans un milieu normal, parmi ses condisciples. Les réactions ne se dévoilent qu'au contact des événements, la moralité ou l'immoralité résultant des relations avec des semblables. La nature d'un enfant normal, et encore plus celle d'un anormal, n'est bien connue que lorsqu'on a été mêlé à sa vie plusieurs heures quotidiennement. Et voilà pourquoi des instituteurs fournissent souvent sur les irréguliers des renseignements plus précis que les médecins, qui n'ont examiné l'anormal que durant quelques minutes. Ceux-ci croient suppléer à leur manque d'observation par l'interrogatoire des familles : c'est encore une grosse faute et voici pourquoi.

Quand un enfant a commis un délit, la famille a des ennuis continuels, elle est appelée chez le commissaire, elle doit rembourser

les déprédations etc. etc. Or, devant un interrogatoire serré, ou bien la vérité est dissimulée ou bien elle est altérée. Cette dernière condition est la plus fréquente : les parents n'ont qu'une idée, se débarrasser de cet enfant qui ne leur cause que des désagréments ; et pour hâter la solution, ils le chargent de tous les défauts. Si l'interrogateur pose une question maladroitement, immédiatement on confirme la tare dont il est fait mention. Je signale toutes ces difficultés des enquêtes concernant l'enfance criminelle ou indisciplinée, parce que j'ai dû faire moi-même un long apprentissage, et me rendre compte du danger de l'imprécision des enquêtes rapides et faites sans un plan méthodique et tracé d'avance.

* * *

Une autre question est non moins importante : il est utile, dans la sélection des anormaux, d'être fixé sur le degré d'anormalité susceptible d'une éducation. Il serait déplorable d'engager des dépenses en faveur d'un enfant qui ne donnerait qu'un rendement insuffisant, mais il est non moins erroné de trop limiter le nombre des sujets à redresser. Or, il existe une tendance à ne faire bénéficier de ce redressement que les seuls anormaux capables d'acquérir un degré d'instruction convenable. La sélection ne se fait alors que d'après le niveau intellectuel.

Ce système fournit incontestablement des renseignements précieux, mais il est trop étroit. A mon avis il importe de prévoir l'avenir à l'aide d'un tout autre critérium.

Quel but se propose-t-on en parlant de l'éducation d'un enfant normal ?

On cherche, à l'aide de soins physiques, intellectuels et moraux, à produire le plus grand perfectionnement possible et compatible avec la nature de l'enfant. Pour y parvenir on fournit une éducation conforme au milieu dans lequel le sujet doit vivre normalement. En un mot l'éducation a pour but d'adapter pleinement au milieu social. Avec un enfant normal le but est toujours atteint, les méthodes à utiliser sont connues et s'appliquent automatiquement ; le résultat se produit non moins spontanément. Certes le pouvoir d'adaptation subit des variations même chez un normal : il existe des adaptations supérieures mais elles sont rares ; les

Foch et les Pasteur ne sont pas nombreux. Il existe plus souvent des adaptations moins élevées, mais qui sont incontestablement suffisantes et qui permettent à ceux qui les possèdent de tenir honorablement leur place. Avec un anormal il n'en est plus de même car ce sujet, en raison de sa faible intelligence, ayant souvent pour substratum une mauvaise santé, se trouve en état d'infériorité dans la lutte pour la vie. Les méthodes d'éducation applicables aux êtres réguliers ne lui suffisent pas et si on ne lui fournit pas des procédés spéciaux et convenant à son état particulier il ne peut s'adapter. En somme le normal est celui qui possède un pouvoir d'adaptation suffisant, tandis que l'anormal n'a qu'un pouvoir d'adaptation très réduit. La conclusion s'impose : il s'agit de fournir à ce déshérité l'assistance indispensable pour rétablir l'équilibre. Mais avec ces anormaux une sélection préalable est nécessaire, car ce serait une perte de temps de tenter l'éducation d'un sujet dont l'infériorité mentale serait telle que les résultats seraient nuls. Ce serait aussi une faute de ne pas faire bénéficier de l'éducation tous les anormaux susceptibles de fournir un rendement satisfaisant. Si ces anormaux délaissés étaient internés, il n'y aurait que demi-mal : ce serait un acte anti-humanitaire, mais au moins la société serait préservée. Si aucune aide n'est fournie, il ne faut pas s'étonner que ces délinquants, débiles d'intelligence et de moralité, deviennent des criminels dangereux. Il n'est donc pas inutile de donner quelques précisions sur la sélection des anormaux suivant leurs possibilités adaptatives.

D'un côté doivent être rangés les inadaptables qui doivent être assistés, de l'autre côté sont rangés les anormaux adaptables, ceux pour lesquels doivent être créés tous les organismes désirables. Mais comme je l'ai dit précédemment il ne faut aucune exagération et dans aucun sens. Attribuer trop largement le pouvoir d'adaptation et s'obstiner à vouloir instruire quantité de sujets qui ne donneront aucun résultat est une faute. Inversement c'est une erreur si l'on n'admet au bénéfice de l'éducation que les anormaux très légers, et si l'on néglige une quantité considérable d'enfants sous le prétexte que le rendement scolaire sera nul ou insuffisant.

C'est une maladresse qui est engendrée par une appréciation inexacte du but poursuivi, et aussi par une confusion inadmissible entre le degré d'éducabilité scolaire et le degré d'adaptabilité

sociale. En France nous sommes facilement victimes de ce que j'appellerai le mirage pédagogique ; nous croyons aisément que l'école primaire est à elle seule capable de faire des hommes. Lorsque après le désastre de 1870 des personnalités sont venues dire: « c'est l'instituteur allemand qui nous a battus, ouvrons des écoles », une erreur a été commise. L'école n'est qu'un facteur dans la formation d'un être et l'instruction n'est pas toute l'éducation : elle n'est pas le dernier mot de l'adaptation. Si nous venons d'être victorieux, ce n'est pas parce que le nombre des illettrés a diminué, c'est parce que notre caractère était mieux trempé, parce que nous avions un pouvoir d'adaptation supérieure et des qualités de volonté. Bref les succès scolaires ne donnent pas systématiquement la mesure de l'adaptabilité sociale et quand il s'agit de faire la sélection des anormaux en inadaptables et adaptables il est déplacé de se baser uniquement sur les chances du rendement scolaire. Car l'expérience a démontré que des enfants n'ayant pu acquérir qu'une instruction rudimentaire ont cependant été capables de donner un rendement social très suffisant. Le fait de ne savoir ni lire, ni écrire, ni compter, ou de ne posséder ces connaissances que d'une façon très superficielle et très imparfaite, n'empêche pas un homme de tenir une place convenable dans la société. En somme il serait absurde de refuser une éducation spéciale à des enfants suffisamment adaptables et de les condamner à rester des inutiles, des déclassés et parfois des dangereux, sous le fallacieux prétexte qu'ils ne peuvent donner de satisfactions scolaires ! L'adaptation sociale au sens utilitaire du terme est accessible à beaucoup plus d'anormaux qu'on ne pense. Quels sont donc ceux qui peuvent fournir un rendement social ? Du moment que le but à atteindre est l'adaptation sociale de l'anormal, et que par ailleurs les efforts ne doivent être tentés qu'en faveur de ceux qui sont susceptibles d'acquérir cette adaptation, du moment que l'anormal a un pouvoir d'adaptabilité diminué et qu'on ne pourra obtenir avec lui qu'une adaptation strictement suffisante, il convient de s'expliquer sur le degré minimum de cette adaptation suffisante. Puisque la sélection, distinguant les anormaux inadaptables des adaptables, est une opération préliminaire importante, afin d'éliminer les non valeurs, elle ne peut se faire intelligemment qu'en connaissant le niveau minimum de l'adaptation à acquérir.

*
* *

Depuis plusieurs années j'ai proposé un double critérium permettant de juger et de définir l'adaptation sociale minima, et jusqu'ici je n'ai pas rencontré de contradicteurs.

Deux conditions, une économique et une morale, doivent coexister pour qu'un être puisse être considéré comme suffisamment adapté à son milieu. En premier lieu il doit posséder un métier lui permettant de vivre sans être à la charge de la société : l'indépendance économique, tel est le premier critérium. En second lieu ce sujet doit présenter un minimum d'honnêteté. Nous ne lui demandons pas de faire preuve d'un altruisme élevé, nous n'exigeons pas qu'il se jette à l'eau pour sauver ses concitoyens, qu'il fasse la charité ; nous voulons seulement qu'il ne nuise pas : la non-nocivité, telle est la qualité morale très inférieure, mais nécessaire qui est réclamée. Je choisis cette formule négative pour bien spécifier que la moralité minima ne demande rien de positif.

Il me semble bien que ces conditions économiques et morales constituent le minimum pouvant être exigé. Qu'un sujet soit honnête, mais qu'il ne gagne pas sa vie, il sera manifestement un inadapté. Qu'un sujet possède un métier lui procurant de larges ressources, mais qu'il présente par ailleurs un caractère versatile et une moralité douteuse, il sera néanmoins un inadapté.

En admettant ces données la situation me paraît considérablement éclaircie, et en face d'un anormal le problème de la sélection est singulièrement facilité ; il est dès lors très aisé de décider la conduite à tenir vis-à-vis de lui. Puisque l'essentiel est de fournir un métier et de donner des habitudes morales, devront être admis au bénéfice de l'éducation tous les délinquants susceptibles d'éducation professionnelle et dont l'état moral pourra être modifié et influencé. Si ces délinquants sont capables de recevoir une instruction complète, il est urgent de leur fournir ; mais il serait absurde de ne recevoir que ceux qui en sont capables, d'autant plus que ces derniers peuvent être atteints d'une anomalie morale incurable, ce qui démontre encore que le critérium pédagogique est très incomplet.

Il va de soi qu'une fois entrés dans les établissements, les anor-

maux devront être soumis à une action éducative ayant exclusivement pour mission de les former professionnellement. Evidemment l'instruction possible devra être tentée, mais il est capital de se souvenir que cette instruction n'est pas un but, mais un moyen.

Toutes ces considérations mériteraient d'être développées, mais mon objectif est rempli, puisque je me suis seulement proposé de rappeler quelques principes essentiels trop souvent méconnus.

J'espère avoir clairement démontré :

1° qu'une recherche de l'anormalité doit être faite avec méthode et sans commettre ces erreurs que j'ai signalées ;

2° qu'il y a lieu de faire intervenir un critérium social pour éviter soit des exagérations, soit des timidités dans la sélection des anormaux délinquants.

En se conformant à ces prescriptions, on aide des individus qui sont victimes d'une infirmité, et l'on rend service à la société, soit en la préservant d'une nocivité incurable, soit en lui ramenant une unité suffisamment adaptée.

Technique d'impression pour l'étude anthropologique des empreintes palmaires et plantaires

Par le Dr E. STOCKIS
Professeur à l'Université de Liége.

Les empreintes de la plante du pied ont surtout été étudiées au point de vue de la forme de la région de contact avec le sol, de la surface de support, et font partie de l'étude des malformations et des déformations pathologiques ou traumatiques du squelette du pied. A ce point de vue, nous avons publié antérieurement des procédés permettant d'obtenir l'empreinte palmaire destinée à ces recherches (1). Elles ont encore été utilisées pour l'étude de la marche, dans les affections du système nerveux (2) ; on les prenait soit en faisant marcher, les pieds mouillés, sur le parquet, soit en imbibant la plante de couleur et en faisant marcher le sujet sur une longue bande de papier.

Mais l'étude anthropologique des lignes papillaires plantaires, indiquées par Alix en 1867, et continuée par Morselli (1874), Kollman (1885), Klaatsch (1888), et d'autres, nécessite l'impression du dessin épidermique, à l'aide d'un procédé moins grossier ; comme pour l'étude des lignes papillaires digitales et palmaires, les auteurs se sont servis de l'impression sur papier, après encrage à l'encre d'imprimerie.

Pour l'obtention d'empreintes correctes, une première difficulté résulte de l'absence de planéité de la plante du pied ; la voûte plantaire, créée par le relèvement du bord interne en son milieu, ne s'imprime pas, à l'état normal, lorsque le pied s'appuie sur un sup-

1. E. Stockis, Un nouveau procédé pour prendre l'empreinte de la plante du pied (*Bull. médical des Acc. de travail*. Bruxelles, 1910, p. 31).
2. Gilles de la Tourette, Etude clinique et physiologique sur la marche. Thèse, Paris, 1886.

port plan ; dans les cas les plus marqués de pied plat valgus, une partie du bord interne reste encore relevée et sans contact avec le sol.

Si une telle empreinte plantaire, ne montrant que les zones de contact avec le sol, est intéressante au point de vue chirurgical, parce qu'elle permet l'évaluation du degré d'affaissement pathologique ou traumatique de la voûte osseuse du pied, elle devient insuffisante pour l'étude anthropologique du relief cutané plantaire.

La concavité de la voûte peut être même si accentuée, que la pression du pied sur un support plan laisse deux impressions séparées, l'une du talon, l'autre de la région métatarso-phalangienne (1).

Une seconde difficulté, dans la prise de l'empreinte plantaire, vient de ce que l'impression doit être faite légèrement, sans supporter le poids du corps, si elle est destinée à l'étude des lignes papillaires.

Pour l'encrage de la plante du pied, et l'impression sur papier, diverses techniques ont été conseillées : Schlaginhaufen dont on connaît les belles recherches sur la paume et la plante des primates, recommande d'abord un dégraissage au savon ou à l'alcool. Puis la fiche étant posée sur le sol, on fait apposer d'abord le pied gauche sur le tampon encreur, puis sur la case réservée de la fiche, en évitant au moment de l'impression le moindre déplacement du pied (2).

Ensuite on imprime le bord externe du pied, par un mouvement roulé de dehors en dedans ; les mêmes opérations sont exécutées avec le pied droit.

Puis, il s'agit de prendre des empreintes séparées du talon et de la voûte plantaire, après avoir encré spécialement ces régions à l'aide d'un tampon de papier chargé de la couleur ou de l'encre choisie.

Un fragment de papier est alors appuyé contre le talon, en commençant par le bord externe et en roulant la pression pour finir par le bord interne ; sur l'empreinte obtenue on indique l'orien-

1. Féré, Les lignes papillaires de la plante du pied (*Journal de l'Anatomie*, 1900, vol. 36, p. 602).
2. *Schlaginhaufen* (Zürich), *Korr. der D. Anthrop. Gesellsch.*, 1912, n° 5.

tation par des lettres déterminées. Un morceau de papier semblable est appuyé contre la concavité plantaire, sans trop grande pression, et l'empreinte est également répérée puis collée sur la fiche.

Il peut y avoir lieu de reprendre isolément l'empreinte de la région métatarso-phalangienne, afin d'obtenir l'impression de parties périphériques absentes sur l'empreinte générale.

Quant aux empreintes des orteils, il est généralement impossible d'en obtenir de bonnes, et on les remplace sur la fiche par l'inscription d'un diagramme qui les décrit et les classe.

Il s'agit par conséquent d'imprimer séparément, et pour chaque pied :

a) Toute la plante du pied posée à plat sur un coussin de linge ;

b) Le bord externe de celui-ci ;

c) La voûte plantaire ;

d) Le talon ;

e) La région métatarso-phalangienne ;

et d'examiner les orteils sur le sujet, pour les décrire sur la fiche, sans imprimer leurs dessins papillaires.

Ces diverses empreintes fragmentaires sont découpées et collées sur la fiche anthropologique du sujet examiné, avec les empreintes palmaires.

Pour ce qui concerne celles-ci, les difficultés d'impression sont également très grandes, et Schlaginhaufen conseille les impressions isolées suivantes :

a) Toute la main, posée à plat sur le coussin de linge ;

b) Le bord cubital ;

c) La région métacarpo-phalangienne ;

d) Les pulpes digitales, empreintes roulées.

Galton qui, pour les empreintes digitales avait le premier recommandé d'encrer les doigts par roulement sur une plaque de cuivre enduite d'encre grasse par le rouleau d'imprimerie (1), recommandait d'encrer les régions à imprimer, en étendant sur la peau la couleur ou l'encre grasse à l'aide d'une gomme à effacer (2). Schlaginhaufen se sert pour l'encrage, soit d'une pierre lithogra-

1. Galton, The patterns in thumb and finger marks (*Phil. Transact. Roy. Soc.* London, 1891, vol. 182 B, p. 1).
2. Galton, Identification. *Nature*, 1893, vol. 48, p. 223.

phique enduite d'encre grasse, soit d'un tampon de linge imbibé d'une couleur noire d'aniline.

Cette technique de l'Institut anthropologique de Zürich est longue et compliquée ; elle nécessite l'impression isolée de diverses régions saillantes, déprimées, convexes ou concaves. Bien qu'en général l'anthropologiste s'intéresse plutôt à la configuration générale du dessin papillaire qu'au détail anatomique des crêtes, il est cependant nécessaire d'obtenir des empreintes nettes et complètes, permettant toutes les recherches ultérieures.

La méthode d'impression sur papier est, de loin, la plus pratique. Sans doute peut-on exceptionnellement employer le moulage (plâtre, gélatine, etc.) des régions cutanées, ou l'examen direct, quand il s'agit de préparations anatomiques de cadavre, conservées dans les liquides fixateurs appropriés ; sans doute les diagrammes dessinés sur le vif ne sont-ils pas dépourvus d'utilité. Mais une collection d'empreintes palmaires et plantaires imprimées sur fiches offre bien plus de ressources pour les recherches anthropologiques.

Aussi nous paraît-il intéressant de faire connaître le dispositif que nous employons pour les obtenir.

Pour les empreintes palmaires nous avons proposé naguère (1) un support convexe spécial qui nous a donné toute satisfaction, et nous a permis de réunir une importante collection de fiches chiroscopiques bien imprimées, pour l'étude de notre classement palmaire et les recherches anthropologiques en cours.

L'encrage était obtenu en appliquant la main sur une plaque métallique, recourbée sur le support, et chargée d'une couche mince d'encre grasse d'imprimerie, à l'aide du rouleau de gélatine typographique usité dans les services de dactyloscopie judiciaire (2)

Mais il est plus difficile d'imprimer avec netteté une empreinte plantaire complète ; nous y arrivons pourtant, par l'emploi d'un appareil très simple. Il consiste en un rouleau de bois de quelques centimètres de diamètre, mobile autour d'un axe horizontal, porté par des chevalets ; le roulement doit être doux et sans secousses.

La plante du pied, dont il s'agit de prendre l'empreinte, est préalablement encrée à l'aide du rouleau de gélatine typographique,

1. E. Stockis, Les empreintes palmaires ; leur identification. Méthode de classification,. *Arch. internat, de médecine légale*, 1910, p. 433.
2. E. Stockis, *Manuel du dactyloscopiste* (Edité par le Ministère de la Justice de Belgique), Bruxelles, 1908.

chargé d'encre grasse, et qui peut, par des mouvements de va-et-vient, couvrir toute la surface plantaire d'une couche mince et uniforme d'encre noire.

La fiche de papier blanc est disposée sur le rouleau horizontal, près de son bord inférieur; le pied s'y pose par le bord postérieur



Fig. 1

du talon, et, en exerçant une pression légère, roule du talon à la pointe sur le rouleau, avec le papier qu'il entraîne.

Les orteils, qui ne doivent pas être contractés en flexion plantaire, glissent à leur tour sans effort avec le papier, que l'on recueille ensuite, comme au sortir d'une machine à cylindrer.

On obtient ainsi une empreinte plantaire tout à fait nette et absolument complète dans toutes ses parties.

L'impression plantaire prise en posant le pied à plat sur le sol, montre, à l'état normal, une large concavité du bord interne (fig. I A) ; sa partie médiane est très rétrécie et incomplète ; l'avant-pied qui porte le poids du corps, écrase ses crêtes papillaires et



Fig. 2

laisse une empreinte indistincte et trop appuyée, et les orteils s'impriment sous forme de taches sans structure.

Les résultats fournis par l'emploi d'un tampon de linge, dans la technique de Zurich, ne sont pas nettement supérieurs.

Au contraire, l'empreinte prise à l'aide du rouleau (fig. IB) est régulièrement étalée et appuyée ; le bord interne s'y montre même convexe et toute la voûte plantaire est imprimée ; l'avant-pied et

les orteils se marquent entièrement, et le gros orteil imprime sa pulpe jusqu'à l'ongle, avec une netteté parfaite.

Dans son ensemble, l'empreinte est plus large et plus allongée, ce qui n'est pas dû à l'étirement cutané, mais surtout à l'impression plus complète des bords. A cet égard la comparaison des empreintes A et B de la même plante, prise la première à plat, la seconde sur le rouleau, est démonstrative. La seconde impression est nette pour l'étude du dessin papillaire, et complète pour toutes les régions à étudier. L'empreinte palmaire s'obtient, grâce à cet appareil, avec une égale facilité (fig. 2).

La main ouverte, appuyée légèrement par le poignet sur le rouleau portant la fiche, déroule d'un mouvement uniforme une empreinte palmaire et digitale, qui s'étend jusqu'à l'extrémité onguéale de la dernière phalange, et qui montre le décalque parfait de toutes les phalanges. On sait que, par suite de la courbure normale des doigts, les deux premières phalanges s'impriment mal dans les techniques habituelles ; ici nous obtenons leur impression complète. Seule l'empreinte du pouce qui appuye sur le rouleau par son bord radial, laisse à désirer ; elle peut être prise ensuite isolément par roulement longitudinal ou transversal du doigt. L'empreinte de la paume montre, avec ses plis, tout le dessin papillaire complet, jusqu'aux extrêmes limites latérales des crêtes épidermiques. Ici encore l'empreinte est plus large et plus longue que lorsqu'elle est prise à plat, ou même sur notre support convexe, lequel force la paume à prendre une position quelque peu fléchie pendant l'impression, alors que notre technique nouvelle étale la main en extension.

L'empreinte de la pulpe de la dernière phalange elle-même, l'empreinte dite digitale, étudiée en dactyloscopie, peut être avantageusement imprimée sur cet appareil rotatif qui fournit le décalque complet du dessin papillaire jusqu'à l'ongle.

Nous pensons que cette technique simple et aisément réalisable est appelée à fournir des documents satisfaisants pour les recherches futures, qui continueront les travaux de Wilder (1), Van der Sande, Loth, Schlaginhaufen et nous-mêmes, au point de vue anthropologique.

1. Cf. les recherches récentes de cet auteur sur la paume et la plante, dans H. H. Wilder et Bert Wentworth, *Personal identification*, Boston, 1919.

A propos des dessins digitaux préhistoriques

NOTE ETHNOGRAPHIQUE

par M. Eugène PITTARD

L'avant-dernier numéro de la *Revue anthropologique* contient un intéressant article de M le Dr Eug. Stockis sur l'interprétation de certains dessins préhistoriques (*le Dessin papillaire digital dans l'art préhistorique*). L'auteur de cette note (1) rappelle l'incertitude dans laquelle nous sommes au sujet, en particulier, des groupes curieux de motifs curvilignes relevés sur les dolmens bretons. Et il cite, à juste titre, le plus intéressant de ces monuments, celui de Gavr'inis dans le golfe du Morbihan : ses dalles sculptées sont bien connues. La conclusion générale de M. Stockis est que les dessins épidermiques des doigts et la paume de la main ont été reproduits par les artistes dolméniques sur les pierres dont il est question ici.

Je n'ai nullement la prétention de discuter les rapports établis par M. Stockis — je les crois légitimes — mais je voudrais introduire dans ce débat un petit fait ethnographique, car aussi bien ces documents sont susceptibles d'apporter quelque lumière dans nos interprétations des faits préhistoriques. Sans leur intervention en effet, comment discuter une foule de découvertes qui nous apparaîtraient comme des énigmes indéchiffrables ?

Il y a une quinzaine d'années environ, au cours de mes randonnées dans la Dobroudja, je me trouvais dans la petite ville de Medjidié. Après avoir examiné et photographié des Tsiganes turcs qui étaient campés sur la colline, je redescendais vers le centre de la bourgade, lorsqu'en passant dans une ruelle peuplée de Roumains, je fus arrêté par un spectacle peu banal : une femme qui

1. V. Eug. Stockis, *le Dessin papillaire digital dans l'art préhistorique* (*Revue anthropologique*. Paris, 1920, p. LIV).

crépissait le mur extérieur d'un enclos. Une femme accomplissant le travail d'un maçon, c'est là un spectacle très commun dans la Péninsule des Balkans ; il n'y avait là pas de quoi nous arrêter. Mais ce qui était intéressant c'est que cette femme, au fur et à



Photo Eug. Pittard.

A Medjidié (Dobroudja). Femme crépissant et décorant une muraille d'habitation

(Les dessins de Gavr'inis seraient-ils les représentations magiques de dessins semblables qui auraient existé sur les murs de la maison?
Le souvenir éternel de cette dernière aurait ainsi été déposé dans la tombe?
Passage de l'homme à la maison et de la maison à la tombe?)

mesure que son travail avançait, décorait le mur qu'elle venait de crépir.

Sur la couche de glaise demi-liquide qu'elle appliquait sur le mur fait de parallélipèdes de torchis, elle dessinait, du haut en bas

du mur, par le traînage des doigts, une décoration assez élégante. Immédiatement, je me rappelai les dessins des dalles sculptées de Gavr'inis. J'hésitai un instant — car il ne me restait que quelques plaques — à photographier ce travail ; mais l'occasion d'un rapprochement ethnographique était trop tentant et je braquai mon appareil.

J'aurais pu utiliser cette photographie depuis longtemps. Tant d'autres travaux ont accaparé mes journées que je renvoyais à un autre moment, chaque fois qu'une occasion me remettait en mémoire ce document. Aujourd'hui il me paraît nécessaire de le sortir de mes cartons pour l'apporter à notre collègue M. Stockis. La boue jaunâtre dont se servait cette femme était prise à pleine main dans les récipients qui sont à côté d'elle et appliquée contre le mur de torchis. Après égouttement et un lissement avec la paume qui donnait une surface à peu près unie, l'ouvrière, en écartant un peu les doigts, traçait des demi-cercles dans la surface humide. Le mur entier avait été ainsi décoré, du haut en bas. On constate, dans la photographie, trois registres de ces signes superposés. La partie du mur rapprochée du sol ne permettait pas le libre jeu de la main ; l'ouvrière a tracé des traits horizontaux constituant un quatrième registre de ces marques digitales. A droite de la maison, le mur qui limite l'entrée dans l'enclos ne porte plus les mêmes dessins régulièrement tracés et régulièrement disposés. L'ouvrière, dans cette partie de son travail, a suivi sa fantaisie ; pourtant, au moment même où la photographie a été faite, elle traçait un dessin semblable à ceux qui couvrent le mur à gauche.

En 1910, Cartailhac et Breuil ont publié, dans *l'Anthropologie*, des photographies de dessins digitaux tracés sur l'argile des parois des grottes pyrénéennes par les populations préhistoriques. Certains de ces dessins rappellent ceux que nous reproduisons ici (voir les fig. 7 et 8 de cette publication) (1).

Je n'insiste pas davantage car mon but n'est pas d'écrire un mémoire. J'ai voulu simplement verser au débat si intéressant, ouvert par M. Stockis, un document ethnographique. Et ce document est assez explicatif pour que je m'en tienne là.

1. Cartailhac et Breuil, *Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes* (*L'Anthropologie*, 1910, p. 140-141).

Les Origines de l'art à l'aurignacien moyen
Nouvelles découvertes à la Ferrassie

Par le Dr CAPITAN et D. PEYRONY

Au cours des importantes fouilles que nous avons pratiquées l'été dernier dans notre gisement préhistorique de La Ferrassie, nous avons fait d'intéressantes constatations que nous exposerons dans un mémoire complet en fin de travaux à cet endroit. Aujourd'hui, nous nous bornerons à présenter les œuvres d'art découvertes dans les différents niveaux aurignaciens (1).

Dans notre brochure : « Le gisement préhistorique de La Ferrassie », *Revue anthropologique*, 1912, nous avons signalé trois sortes d'aurignacien, bien nets et très distincts : 1° L'inférieur avec pointes en silex dites de Chatelperron ; 2° Le moyen avec pointes en os du type d'Aurignac ; 3° Le supérieur avec pointes en silex à soie ou à dos du type de La Gravette.

La couche d'aurignacien moyen est très puissante. En 1912, nous n'y distinguions que deux strates bien nettes caractérisées par les pointes en os. En 1919, ayant avancé de 4 mètres, nous avons relevé deux nouvelles subdivisions très nettes, séparées en avant par des éboulis et des terres stériles. Nous avons soigneusement recueilli l'industrie et la faune de chaque strate pour bien noter les différences, s'il y en a, et suivre pas à pas l'évolution qui s'est faite.

A première vue, ces quatre divisions se distinguent par les pointes de sagaies en os. Ce sont de bas en haut :

1° L'inférieure, caractérisée par des pointes losangiques à base fendue ;

2° La seconde, au-dessus, par des pointes losangiques aplaties ;

3° La troisième par des pointes losangiques plus élancées et plus bombées à section ovale ;

4° La quatrième par des pointes biconiques.

Les œuvres d'art ont été découvertes dans l'aurignacien moyen et le supérieur. Nous allons les étudier en débutant par les plus anciennes.

I. — Aurignacien moyen

1° *Strate des pointes losangiques à base fendue*

Le niveau des pointes losangiques en os à base fendue nous a donné un reste de peinture. C'est un fragment de pierre calcaire dont une

1. Tous ces objets sont déposés dans le musée du château des Eyzies, dépendance du musée de Saint-Germain.

face régularisée présente deux bandelettes parallèles en noir. Elle paraît provenir de l'effritement de la voûte de l'abri, qui était sûrement ornée à cette époque.

Tout à fait à la base de cette couche, nous avons recueilli, *nous-mêmes*, une statuette humaine en os spongieux (fig. 1); la tête et les membres sont absents : une cassure à chaque extrémité du tronc marque leur ancienne place. La pièce est loin d'être belle : ses caractères sont très archaïques. Elle n'est pas complètement en ronde bosse, mais aplatie sur les côtés, la matière manquant probablement à l'artiste pour donner le relief voulu. La poitrine est bombée, le ventre proéminent ; deux dépressions latérales et symétriques placées entre l'abdomen et

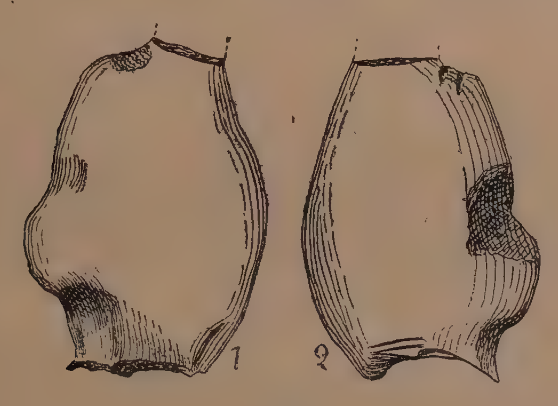


Fig. 1

les seins mettent ces derniers en relief; deux autres situées sous le ventre donnent à celui-ci la convexité très accentuée qu'on remarque sur toutes les figures féminines aurignaciennes connues à ce jour. Les reins sont très volumineux, mais les caractères stéatopyges très accentués qu'on voit sur les statuettes des Baoussé-Roussé (1), de Brassempouy (2), de Willendorf (3), de Laussel (4), sont absents. Le dos est identique à celui de la « femme de profil » du Termo Pialat (5).

Il est certain que si les caractères généraux permettent de rapprocher ces deux reliefs, l'archéologie leur assigne une place assez rapprochée dans le temps, parlant géologiquement.

Notre statuette, de par sa position stratigraphique, appartient à la phase initiale de l'Aurignacien moyen. Elle est donc une des plus anciennes œuvres d'art connues, sinon la plus ancienne.

Le bas-relief du Termo-Pialat appartient à l'Aurignacien moyen,

1. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1902.
2. Piette, *Album* et *Anthropologie*, 1895.
3. Obermaier, *Anthropologie*, 1910.
4. Dr Lalanne, *C. R. Acad. Inscriptions*, 1912; *Anthropologie*, 1912; *Revue Anthropologique*, 1912.
5. Délugin, *Relief sur pierre aurig. du Termo Pialat* (*Bull. arch. du Périgord*, 1914).

mais n'ayant pas été recueilli en place par les explorateurs et le gisement n'ayant pu fournir de données stratigraphiques, il est difficile de dire s'il est du début ou de la fin.

Les statuettes de Laussel, sur lesquelles les gibbosités sont si accentuées, appartiennent à l'Aurignacien supérieur et sont par conséquent de beaucoup plus récentes que les deux précédentes ; celles des Baoussé-Roussé, de Brassempouy et de Willendorf leur ressemblent et paraissent n'être pas très éloignées comme art. Notons spécialement l'absence de stéatopygie très marquée sur la statuette de La Ferrassie et sur le bas-relief de Termo-Pialat, sans d'ailleurs pouvoir en tirer aucune conclusion ferme. Y a-t-il là la figuration simplement des types moins stéatopyges ?

2° *Strate des pointes losangiques aplaties*

Ce niveau nous a fourni quelques éclats de pierres avec traces de peinture ; ils devaient provenir de la voûte de l'abri.

A l'entrée de l'abri, le dépôt était recouvert d'éboulis peu solides qui se désagrégeaient en les enlevant. Malgré les soins mis à les dégager et à les retirer, il ne nous a été possible de n'en enlever qu'une belle plaque à surface régularisée présentant un sillon large, profond et légèrement courbe, paraissant appartenir à un ancien bas-relief de la paroi rocheuse ; cette dernière était donc non seulement peinte, mais gravée et sculptée.

Sous cette masse presque pulvérulente gisaient deux pierres assez volumineuses ornées de reliefs :

La première était enfoncée obliquement dans la couche ; elle est assez longue, arrondie sur certains points, anguleuse sur d'autres, présentant sur deux faces contiguës des dessins de diverses natures en haut et en bas-relief (fig. 2). Elle était en très mauvais état par suite de l'effondrement de la voûte. Nous avons recueilli tous les fragments que nous avons pu retrouver ; ainsi a pu être reconstituée en grande partie l'œuvre préhistorique.

A gauche (A) on peut distinguer une partie de la tête, le poitrail et les cornes en haut relief d'un capridé, probablement d'un bouquetin, à cause de son museau court. Ces différentes parties épousent la convexité de la pierre et ne se trouvent pas dans le même plan ; aussi, dans notre relevé, semblent-elles parfois déformées. Le front et le museau ne sont pas bien délimités et paraissent par endroits se confondre avec la cassure de la pierre ; l'œil est gros et creusé profondément ; le maxillaire inférieur est très accentué par l'angle que fait la pierre sur ce point ; le poitrail et une jambe de devant sont fortement en saillie modelée ; les cornes sont formées par un relief très accusé, par des sillons profonds et évasés qui les limitent et les modèlent. Tout cela est tracé et exécuté avec le plus grand soin et d'une main capable de tracer des traits profonds et de direction voulue, mais nous retrouvons les caractères d'une perception confuse et simplifiée des formes et une profonde inexpérience dans le rendu de ces formes. Ainsi l'animal est vu de profil et cependant les deux cornes sont représentées vues de

face et empiètent, par suite, fortement sur le cou. C'est d'ailleurs ce que l'on voit dans la statuaire primitive d'Egypte ou de l'Iran.

En (B) on remarque une tête d'équidé en creux : le dessous du cou et le poitrail de l'animal précédent forment le front, le chanfrein et le museau ; une rainure, large et peu profonde, souligne le maxillaire inférieur ; l'oreille baissée est creusée profondément ; l'œil et la bouche sont bien indiqués à leur place ; un sillon partant de la naissance de l'oreille coupe la tête transversalement ; un autre, en demi-cercle, commençant au bout de l'oreille, va rejoindre la base du précédent.

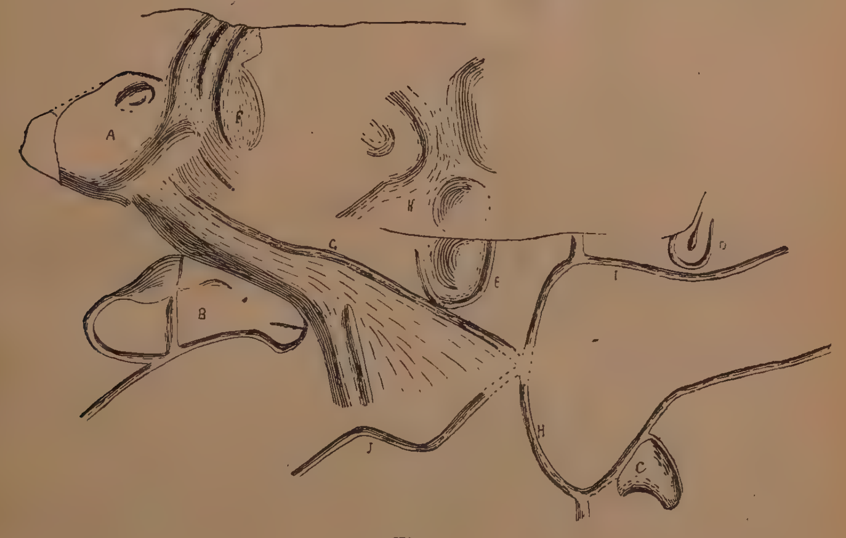


Fig. 2

A droite et en bas, une autre tête (C) en haut relief, dont le front et le museau sont limités par un large sillon ; l'extrémité de ce dernier paraît naturelle ainsi que le maxillaire inférieur ; en arrière, elle aboutit à une large rainure dont nous reparlerons. Tous les angles sont fortement émoussés pour donner plus de modelé. En (D) est gravé un signe que nous rapprochons de celui de la figure 18, et que nous pensons être une représentation de vulve.

En (E), un signe en forme de U. — En (F) un creux régulier à fond plan.

Ces divers dessins sont reliés entre eux par des traits. Ainsi la ligne G partant de la tête (A) va rejoindre les lignes H, I, J ; — H, après une courbe accentuée, limite la tête (C) et va finir au bord du bloc ; — I, après avoir fait une boucle presque identique opposée et symétrique à la précédente devient tangente au signe (D) pour aboutir aussi au bord de la pierre. — La ligne ondulée J reliait peut-être d'autres dessins aujourd'hui disparus. — En K sont des creux et des reliefs sur la nature desquels il est difficile de se prononcer ; sont-ils naturels ou artificiels ?

L'artiste n'a pas cherché à représenter les animaux en entier, mais le train antérieur ou simplement la tête, c'est-à-dire les parties qui les caractérisent le mieux ; c'est déjà le principe du protome préhellénique. Le second bloc également cassé a été trouvé à peu de distance (Fig. 3). Nous n'y avons remarqué d'abord que la grande vulve figurée en haut et à gauche, détruite en partie par la fracture de la pierre, et trois sillons larges et profonds, isolés les uns des autres (A. B. C.). Après un examen attentif et minutieux et après avoir relevé les dessins de la figure précédente, ces traits combinés avec les accidents naturels de la roche (pratique que nous savons être très fréquente chez les aurignaciens) nous ont apparu sous forme de deux têtes en haut relief.

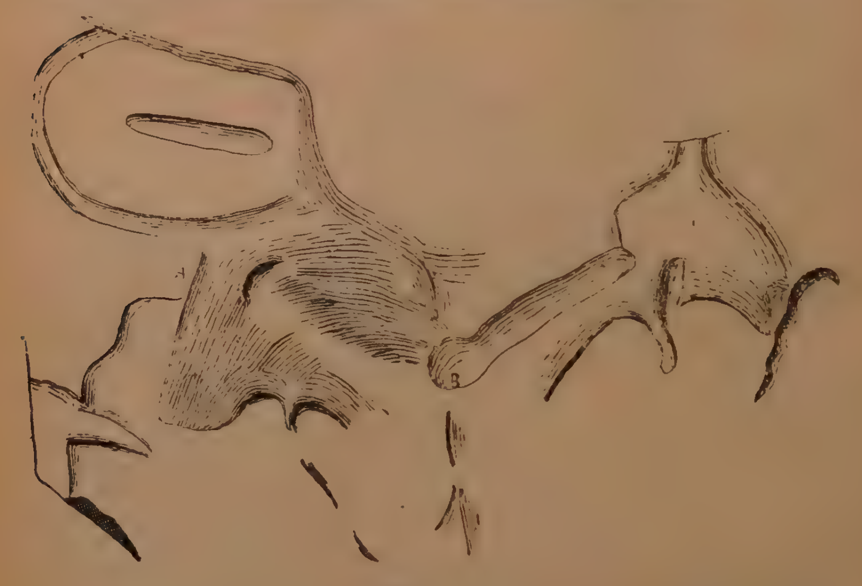


Fig. 3

Celle de gauche (A) est limitée en haut par le large sillon de la vulve, le front et le museau par un autre partant du précédent et aboutissant à une autre déclivité ; l'œil a été profondément creusé ; les angles ont été émoussés pour donner du modelé, les autres parties paraissent naturelles. La rainure courbe de l'organe génital féminin vient se greffer sur la tête et semble lui former une corne ; l'ensemble paraît se rapporter à un bovidé.

L'oreille, le front, le museau de la tête de droite (C) sont limités par un sillon artificiel, ainsi que l'autre côté de l'oreille ; le haut de la nuque a été raclé pour la rehausser ; les angles ont été adoucis et les aspérités enlevées pour donner de la régularité au relief ; les autres parties sont naturelles. Les caractères généraux, quoique très archaïques, semblent se rapporter à la tête d'un équidé.

Ces deux dessins sont reliés par le large et profond sillon (B).

A gauche, en avant du museau du bœuf, existe un reste de relief en partie naturel qu'on ne saurait attribuer qu'à un capridé. On distingue très bien le front, la corne et la nuque.

Sur un autre bloc, un relief, en partie naturel, affecte la forme d'une tête (fig. 4). Le front et le museau sont formés par le bord arrondi de la pierre ; le maxillaire inférieur et l'oreille sont rehaussés par un travail peu soigné de champ levé ; l'œil est indiqué par une légère cupule.

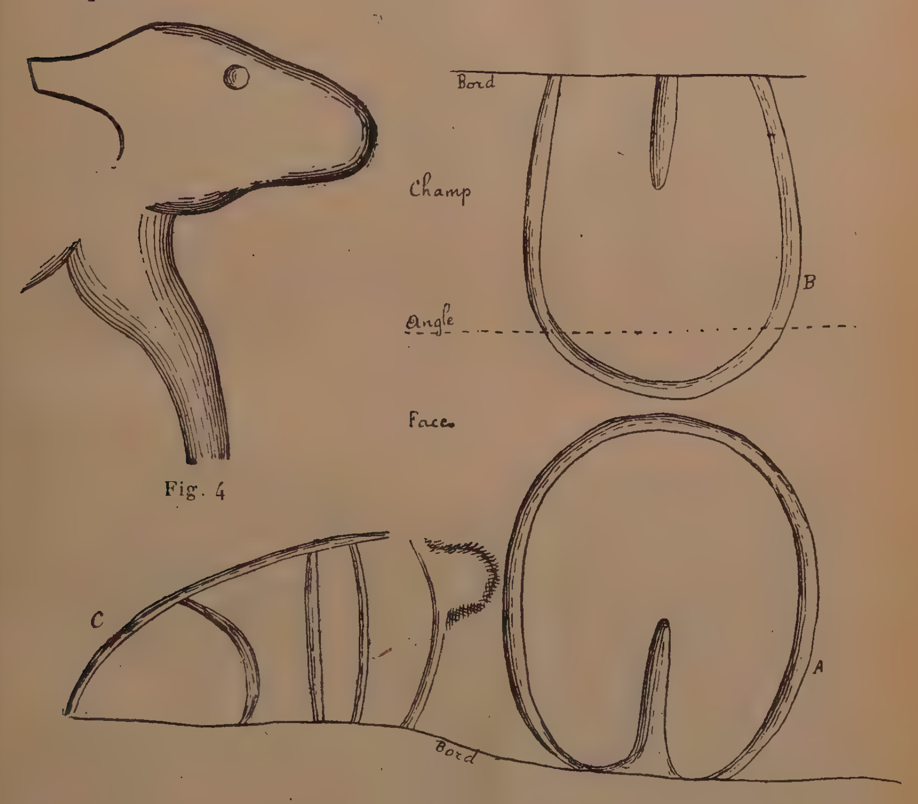


Fig. 4

Fig. 5

Cette grossière figure aurait certainement passé inaperçue, si la jambe qui s'y adapte, de forme régulière et bien modelée, n'avait pas attiré particulièrement notre attention et ne nous avait pas obligé là un examen plus sérieux.

Une pierre assez dure (fig. 5) porte, à droite, sur une face régulière, une vulve de forme presque arrondie (A) et, à gauche, un dessin (C) que nous n'avons pu déchiffrer. Sur son champ se trouve une gravure identique à la première (B), empiétant sur la face précédente, à contours presque superficiels, par endroits.

En somme, toutes ces gravures présentent les mêmes caractères de compréhension d'art et de technique. La perception réaliste est assez pénétrante, mais l'exécution absolument rudimentaire et simplifiée au maximum. A signaler aussi la notation tout à fait spéciale de certains caractères qui les avaient frappés : on sent que c'est bien là la vraie origine de l'art.

3° *Strate des pointes losangiques élancées à section ovale*

En dehors de l'abri, nous avons recueilli une pierre ayant la forme naturelle d'une tête (fig. 6, n° 1) ; elle paraît avoir appartenu à une statuette ; la cassure de la base semble l'indiquer. Les angles du bord ont été arrondis ; un large sillon indiquant l'orbite aboutit à un relief



Fig. 6

pouvant être une oreille ; de larges et profondes rainures marquent les naseaux et la bouche. Cette tête bestiale ne saurait se rapporter à aucun être vivant à cette époque. Elle n'est comparable qu'à certaines figures de l'époque magdalénienne (Diablotins de Teyjat (1), « Homme masqué » de La Madeleine (2), etc.). L'auteur a vraisemblablement voulu représenter une idole masquée.

Sur la face opposée, on remarque une vulve profondément incisée (fig. 6, n° 2). Il paraît très probable que, dans la pensée de l'artiste, il existait une relation étroite entre les deux images.

A l'extrémité extérieure des couches, sur une pierre volumineuse, nous avons remarqué un large sillon sinueux qui en se combinant à un accident naturel de la roche, forme une tête animale assez fruste (Fig. 17, n° 1).

Sous l'abri, recouverte par un gros éboulis, se trouvait une pierre portant une tête grossièrement cernée par un sillon large et profond

1. Capitan, Breuil, Bourrinet, Peyrony, *Observations sur un bâton de commandement orné de figures animales et de personnages semi-humains* (*Revue de l'Ecole d'anthrop.*, 1909).
2. D. Peyrony, *Eléments de préhistoire*. Eyboulet frères, Ussel (Corrèze).

sur certains points, se continuant par un simple raclage sur d'autres (Fig. 7, n° 2).

Tout à côté, nous avons ramassé une autre pierre plate à surface régularisée, ayant subi l'action du feu et cassée en plusieurs morceaux (il nous a été possible d'en retrouver quatre). Sur la face plane, nous avons vu de suite une série de traits allant dans tous les sens, les uns profonds, les autres légers, quelques-uns assez larges ; nous n'avons pu rien déchiffrer tout d'abord au milieu de ce fouillis. Ce n'est qu'en nous y prenant à diverses reprises et en nous servant de la lumière frisante, comme nous le faisons dans les grottes, que nous sommes parvenus à voir les diverses images représentées dans la figure 8.

On pourrait peut-être s'étonner que nos lointains ancêtres aient fait des dessins si peu intelligibles à première vue. Cette impression disparaît vite à la réflexion. Il suffit de comprendre que ces divers sillons,



Fig. 7

qui ont maintenant la même patine que le reste de la pierre, ressortaient en blanc au moment où ils étaient tracés sur le fond de la pierre plus foncée ou même teintée artificiellement. C'est ce qui explique que notre dessin, si net pour l'auteur, le soit si peu pour nous et que ce ne soit qu'avec les plus grandes difficultés que nous arrivons à le lire. D'ailleurs l'enchevêtrement et l'incertitude des dessins cadre bien avec la psychologie encore bien fruste de l'Aurignacien. Cela dit, examinons-en le relevé.

De prime abord nous remarquons six têtes plus ou moins bien faites qui, par leurs caractères généraux, paraissent se rapporter toutes à des équidés. Elles sont tournées deux à deux dans le même sens et reliées entre elles par divers traits dont quelques-uns ne sont que des lignes de certaines parties du corps, mais dont d'autres ont été tracées pour réunir un dessin à l'autre. Ainsi la ligne du ventre du n° 1 coupe des traits appartenant aux nos 2, 4, 5, 6. Sa large crinière aboutit à une cupule reliée par un léger sillon au n° 2 qu'il coupe pour aboutir au n° 3, auquel il n'était pas encore uni.

Le n° 2 offre une tête très relevée ; le poitrail et la jambe suivent la direction de cette dernière ; la ligne du ventre aboutit à celle du précédent, celle du cou se continue pour former celle du n° 4, son front et son chanfrein. Elle se trouve ainsi, reliée soit directement, soit indirectement, à toutes les autres. Il en est de même des autres dessins.

Le n° 5 est curieux par la manière dont il est traité et disposé. Cette tête est petite ; le trait peu large ; elle est réunie aux autres par une

simple ligne. On pourrait y voir la représentation d'une tête trophée à l'extrémité d'une pique (?)

Le n°6, qui se compose du ventre, des jambes antérieures et du poitrail d'un animal, a une tête très bizarre.

Ces figures étranges, souvent incomplètes, enchevêtrées, et empiétant les unes sur les autres, dans un complet désordre, peuvent nous expliquer celles qu'on relève si souvent sur les parois des grottes, par exemple aux Combarelles. Ainsi fréquemment, on aperçoit la tête d'un animal et on cherche parfois en vain les autres parties du corps qui, comme dans notre gravure, n'existent pas.

La tête n° 1 est encadrée par une figure cordiforme dont le chanfrein,

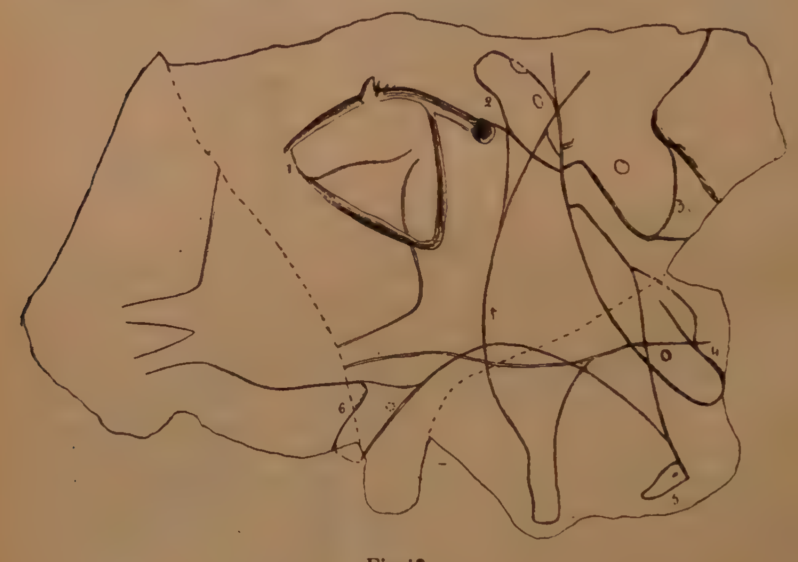


Fig. 8

le front et la nuque forment la base ; les deux côtés sont limités par un trait large, profond sur certains points, superficiel sur d'autres. Ce signe pourrait être rapproché de ceux (Fig. 2, 3, 5, 6, 9,) et jouer le même rôle dans le sujet. Nous le retrouverons également dans la composition des fig. 11 et 18.

Bien que n'appartenant pas à la même phase et que bien des années, pour ne pas dire des siècles, séparent ces œuvres, on voit que c'est la même idée qui a guidé les auteurs dans leur conception.

En dehors de la voûte, sur une pierre assez volumineuse à surface régularisée, nous avons remarqué une vulve profondément gravée (fig. 9, n° 2). Nous avons découvert un dessin de même nature en relief, sur une autre pierre située sous l'abri.

Jusqu'ici nous avons trouvé ces sortes de dessins dans tous les gisements de l'Aurignacien moyen que nous avons fouillés : Abri du Pois-

son à Gorge d'Enfer, abri Castanet à Sergeac (Dordogne). M. Didon en a recueilli plusieurs dans l'abri Blanchard(1).

Nous avons déjà vu qu'on ne les rencontre pas seulement isolés, mais qu'ils font souvent partie d'un ensemble comme dans les figures 2, 3, 8, 11, 18.

Sur une pierre peu préparée pour la gravure, nous avons relevé une double croix profondément incisée (fig. 9, n° 1). Quelle en était la signification ?

Une croix identique est peinte sur le Canchal de Las Cabras pintadas à Las Batuecas (Espagne) (2). C'est un symbole assez fréquent dès l'asylien et dans le graphisme primitif d'Extrême-Orient. Notre figure semble être la plus ancienne image connue de ce type.



Fig. 9

A peu de distance de la grande pierre à vulve, nous en avons ramassé une moins volumineuse, à face régulière, présentant 60 cupules de différentes dimensions disposées suivant des lignes tantôt presque droites, tantôt sinueuses (fig. 10). On sait que M. Didon a déjà signalé à l'abri Blanchard (1) plusieurs pierres à cupules. Ces dernières sont groupées par séries régulières. Nous ne pensons pas qu'en dehors de ces deux découvertes, il ait été signalé de gravures semblables isolées de tout autre dessin. C'est bien là l'origine de ce curieux signe si fréquent en préhistoire.

Cette disposition rappelle les divers arrangements de disques et de ponctuations peints sur les parois des grottes de la région cantabrique (3).

On les trouve dans la grotte de Niaux disposés par série (4).

A Font-de-Gaume, avant le passage étroit du Rubicon, sur la paroi de

1. L. Didon, *l'Abri Blanchard des Roches* (*Bulletin de Soc. hist. et Arch. du Périgord*, 1911).

2. A. Breuil, *les Peintures rupestres de la péninsule ibérique*. La vallée peinte des Batuecas (Salamanca). *Anthr.*, t. XXIX, pl. II.

3. Alcalde del Rio, Breuil, L. Sierra, *les Cavernes de la région cantabrique*, Monaco, 1912 (Las Aguas de Novalès, p. 49; Pindal, pp. 65, 69 et 75; Mazaculos, p. 82; Castillo, pp. 122, 123, 124, 125).

4. Cartailhac et l'abbé Breuil, *les Peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes* (*Anthr.*, 1908, p. 39, fig. 19 et 39, fig. 25).

gauche, on remarque une circonférence en rouge à l'intérieur de laquelle sont groupés de gros points de même couleur (5).

M. Didon pense « que nous nous trouvons en présence de jeux analogues à ceux employés encore de nos jours ». Sans combattre l'hypothèse de notre excellent collègue nous pensons que, si les disques peints sont comparables aux cupules, ces dernières devaient avoir des destinations variées. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

A une distance de 0 m. 50 à peine de la pierre portant la figure 9



Fig. 10

nous en avons extrait une autre de 0 m. 55 de long sur 0 m. 40 de large (fig. 11). Elle présente sur une face :

1° A gauche et en bas une tête d'équidé (A) et deux de cervidés (B et C) dont l'un semble faire l'amour à l'autre. La cupule (E') forme l'œil de la seconde tête ;

2° Trois vulves (D, D', D") assez régulières. La première (D) est coupée par un large et profond sillon ;

3° Douze cupules (E) de dimensions différentes placées tout le long dans la moitié inférieure ;

4° Une série de points en creux occupant l'espace qui reste ;

5. Capitan, Breuil et Peyrony, *la Caverne de Font-de-Gaume*, Monaco, 1910.

5o Un signe (G) qui pourrait être une petite vulve.

La tête (B) est reliée par un trait à la vulve (D).

Le tout forme un ensemble compliqué conçu dans le même sens que les figures 1, 2.

Peinture. — Presque à l'entrée de l'abri, nous avons rencontré deux blocs peu volumineux, dont une face régularisée présente des vestiges de couleur rouge. A quelques mètres à droite la peinture était mieux conservée ; nous avons retiré avec le plus grand soin plu-

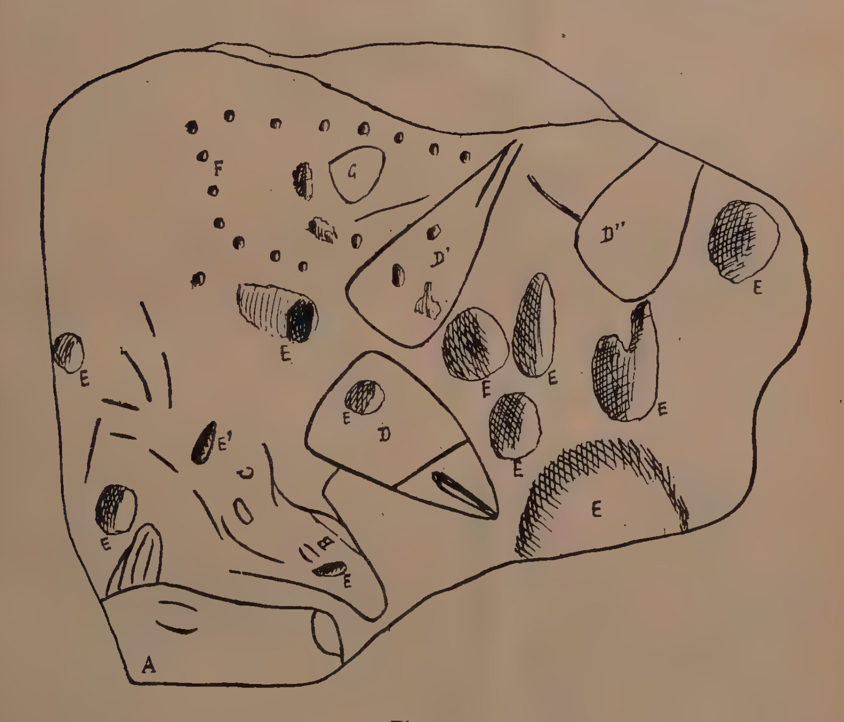


Fig. 11

sieurs fragments de pierres décorées ; ainsi, il nous a été possible de reconstituer deux dessins d'une manière à peu près complète.

La figure 12 représente un cerf ou un renne, plutôt ce dernier. L'animal est traité assez sommairement : une bande noire interrompue par du rouge au niveau de l'aine limite les contours du tronc et des membres et se continue pour former le cou, la tête et les bois. De chaque côté de la jambe postérieure on remarque des parties coloriées en rouge. Sur certains points on distingue nettement un fond rouge sur lequel se détache la silhouette noire de l'animal. Le cou et la tête sont très schématisés ; les autres parties sont mieux traitées et mieux proportionnées, mais sans détails. Le mouvement a été assez bien étudié

et rendu ; la bête est au galop, la queue relevée, le cou tendu en avant.
La figure 13 est celle d'un caprin, probablement d'un bouquetin,

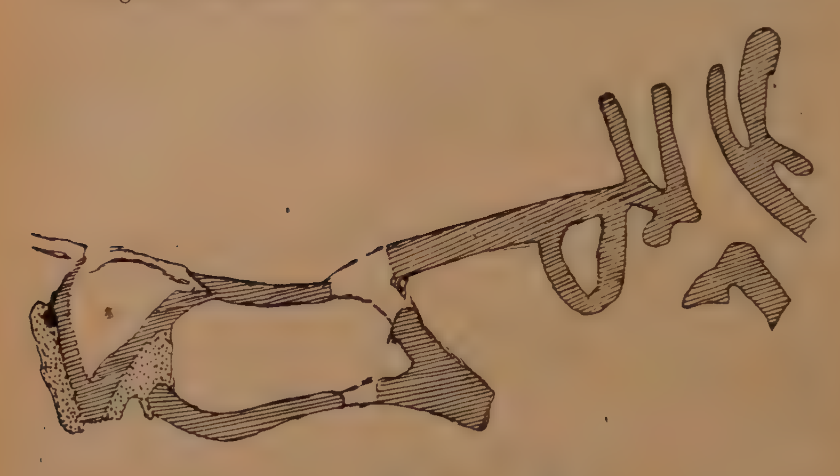


Fig. 12

ainsi que semblent l'indiquer la tête et le museau courts. L'animal est également au galop et traité comme le précédent ; cependant nous

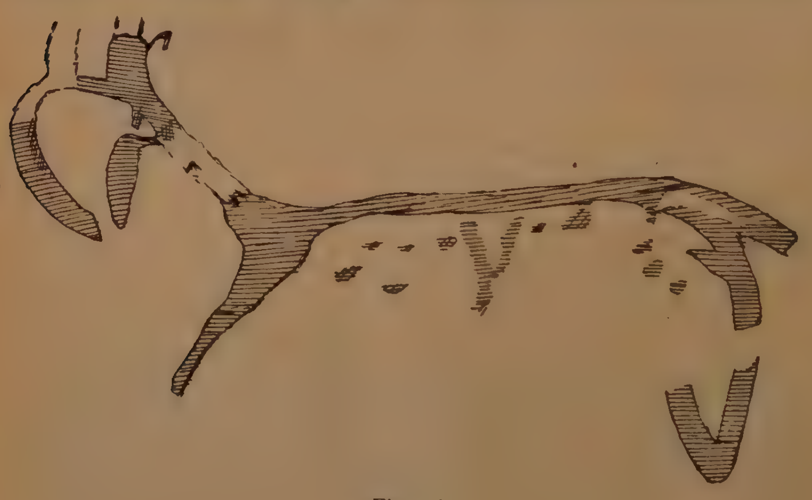


Fig. 13

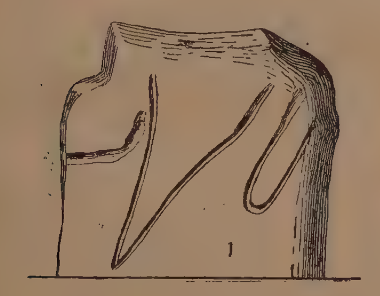
n'avons pas relevé la moindre tache rouge sur le fond. Quelques parties sont très bien conservées, tandis que d'autres ont presque disparu par suite de l'effritement de la roche.

Ces fresques en assez bon état et bien datées, sont les plus anciennes connues à ce jour.

4° *Strate à pointes biconiques*

Sous l'abri, en pleine couche, nous avons recueilli :

1° Une pierre brune, cassée à gauche, dont le bord droit paraît avoir été arrondi, à moins qu'il n'ait été usé naturellement. Elle présente sur la face régulière de profonds sillons qui paraissent se rapporter à la queue, à une jambe postérieure et au départ de la ligne du ventre d'un quadrupède (fig. 14, n° 1). Les traits de la cuisse et de la queue vont en s'adoucissant pour se terminer à la convexité de la pierre, se raccorder avec elle et former la croupe de l'animal. C'est toujours l'utilisation des ormes naturelles que nous avons constatées précédemment ;



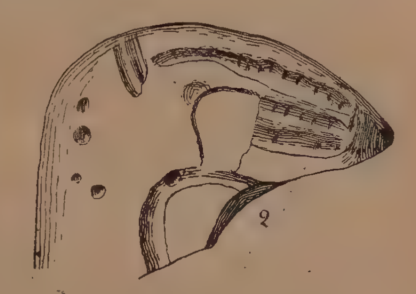


Fig. 14

2° Tout à côté gisait une autre pierre (fig. 14, n° 2) portant de larges et parfois profondes rainures que nous n'avons pu interpréter qu'après avoir relevé le dessin.

D'abord le bord supérieur et celui de gauche sont arrondis. La pierre a été cassée à droite. La forme générale de cette pièce est celle d'une tête et on est porté à croire de suite que l'artiste préhistorique a utilisé également ici les accidents naturels et les a combinés avec les traits qu'il a ajoutés. Deux sillons parallèles superficiels indiquent les oreilles ; une large rigole, d'abord peu creusée, forme le front ; en se continuant plus étroite et plus profonde, elle limite le nez. Deux sillons identiques, partant du museau et aboutissant à un accident de la pierre, paraissent indiquer les mâchoires ; un autre, courbe, large et profond à gauche semble se rapporter au maxillaire inférieur et au dessous du cou. Une dépression naturelle, située à la place de l'œil, en remplit la fonction. Les points observés au fond des incisions sont le résultat de coups de pics entamant la matière.

En arrière et sous le maxillaire, on voit cinq cupules plus profondes, mais qui n'ont aucun rapport avec les précédentes. Elles sont faites intentionnellement, avec soin, comme celles que nous avons signalées (Fig. 11 et 18).

L'ensemble des formes naturelles et des traits compose une tête bizarre à caractères si archaïques qu'il est difficile de lui donner une attribution. Serait-ce un de ces masques si fréquents au Magdalénien ?

3º Une troisième pierre retirée plus à droite présente sur un côté un ancien anneau artificiel cassé comme ceux si fréquents dès cette époque. Sur une de ses faces, au milieu de plusieurs traits, nous avons pu déchiffrer une tête de cheval (fig. 15). L'oreille triangulaire dessinée légèrement est cependant très nette ; il en est de même du front, mais le chanfrein et le nez sont limités par une forte incision ; l'extrémité du museau est formée par un relief qui paraît naturel ; une ligne légère forme le



Fig. 15

maxillaire inférieur, celle limitant la tête à gauche n'est pas plus profonde, une légère dépression marque l'emplacement de l'œil.

4º La figure 16 se trouve sur une pierre calcaire à grain fin et à surface régularisée. Elle représente l'avant-train d'un félin. L'animal est très reconnaissable à sa tête courte et ronde, à son museau épais, à son oreille pointue et redressée, à son œil rond ; il projette en avant sa jambe grêle comme s'il bondissait. Les proportions ne sont pas toujours bien gardées, chaque partie n'est pas exactement à sa place. Les autres traits devaient appartenir à un autre dessin disparu avec le fragment de la pierre

5º Sur un petit bloc calcaire à surface assez régulière et à grain fin, après un examen attentif, on distingue une tête de rhinocéros tichorhinus (fig. 17). Tout d'abord nous n'avons remarqué que le trait profond que forme le front, le museau et le maxillaire inférieur. Ce n'est qu'un peu plus tard, à la lumière frisante, que nous avons aperçu la légère dépression indiquant l'œil et les râclages triangulaires représentant les deux cornes.

Le dessin est très fruste ; cependant les caractères distinctifs de la tête sont assez nets : museau allongé, cornes dissemblables.

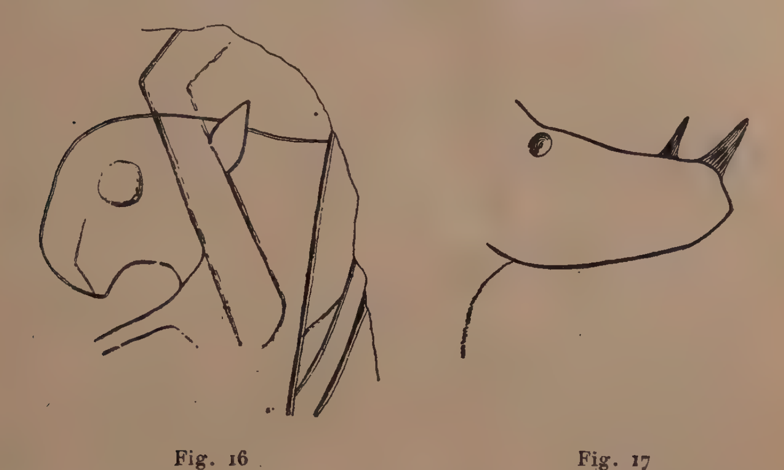


Fig. 16 Fig. 17

6° Sous l'abri, un énorme éboulis de 1m.50 de long sur 1m.10 de large gisait sur la couche à pointes losangiques à section ovale. Dégagé soigneusement, nous n'avons remarqué aucune trace de dessins sur la

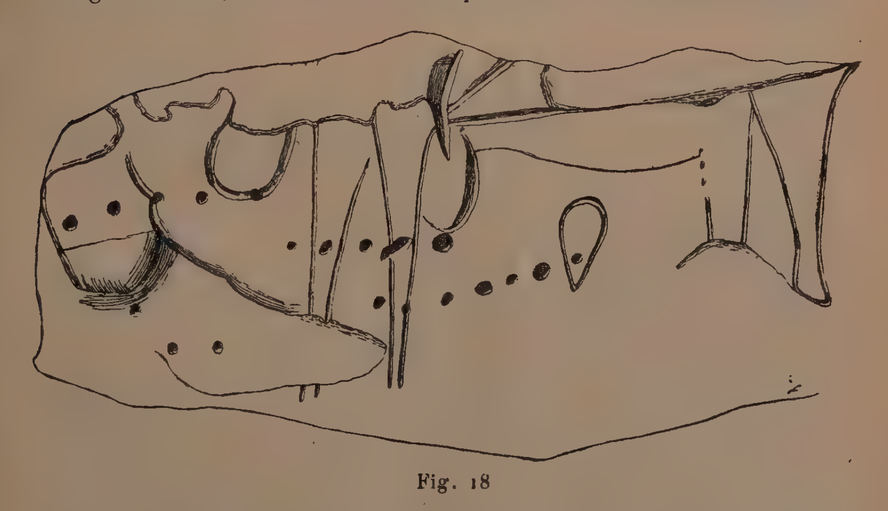


Fig. 18

face polie placée en dessous formant l'ancienne voûte. Mais sur le champ de cette dalle, dans l'angle sud-est, recouvert par la couche de l'Aurignacien moyen final, nous avons rencontré le dessin suivant (fig. 18) : d'abord quatre jambes formées de traits raides et profonds : deux entières, deux endommagées par l'éclatement de la pierre ; une ligne

de ventre superficielle, une forte incision coupant le corps en long à la hauteur du raccord des membres postérieurs, détruite en partie par la mutilation du dessin sur ce point ; des organes génitaux masculins très accentués. C'est tout ce qui reste de cet animal. Le reste paraît avoir été détruit intentionnellement en brisant l'angle du bloc. A gauche du dessin, un sillon en U identique à celui de la figure 2.

Plus à gauche, un accident naturel de la roche aménagé semble former une tête de félin. Le maxillaire inférieur et le dessous du cou sont formés d'un trait large et profond qui, avec le relief naturel de la roche à cet endroit, en fait presque une sculpture en ronde bosse.

Un signe en forme de cœur est placé sous le ventre du quadrupède à égale distance des membres antérieurs et des postérieurs. Qu'est ce dessin ? Il nous semble qu'il peut être apparenté à celui encadrant la tête d'équidé de la figure 2 et de la gravure (D) de la figure 18 que nous avons déjà rapprochés des vulves des figures 2, 3, 5, 6, 9, et 11.

La chose paraît évidente. Sur le dessin de profil, la vulve ne pouvait guère apparaître et d'ailleurs la place manquait. Le primitif pénétré de son importance l'a donc placée là où il avait de la place, c'est-à-dire sous le ventre de l'animal. C'est une méthode que nous retrouvons chez un grand nombre de primitifs et jusque dans l'art du moyen âge.

Sur cette composition nous relevons également quatre séries de cupules ; la première, composée de sept, part d'une des jambes postérieures et aboutit dans la pointe du cœur ; la deuxième, qui en comprend cinq, traverse les membres postérieurs et finit sous les organes génitaux ; cinq partent du front de l'animal de gauche et arrivent à la base de la ligne cintrée ; trois se trouvent sous le poitrail et le museau du félin.

Il semble certain que ces trous ne sont ni faits au hasard, ni accidentels : leur disposition, leur régularité, leur place, dénotent qu'ils jouaient un rôle dans la scène imagée du primitif ; il est sûr qu'ici ils ne servaient pas au jeu. Ils paraissent, comme les autres gravures avec lesquelles ils formaient un tout, avoir eu un caractère symbolique, signalétique, rituel ou numéral.

Cette association de cupules avec des représentations animales n'est pas un fait isolé :

A l'abri du Poisson, à Gorge d'Enfer, il y en a une série sur une plaque calcaire présentant des restes de gravures et de peinture rouge.

Le poisson sculpté sur la voûte au même endroit en porte cinq, rangées en ligne droite, en arrière de l'opercule de l'oreille.

Un cervidé, gravé sur bloc calcaire provenant de La Madeleine, en a une série en biais allant du ventre à la croupe.

Elles semblent trouver leur équivalent en peinture dans les disques, les pastilles et les ponctuations.

A Font-de-Gaume, nous remarquons une ligne ponctuée horizontale dans les ramures des rennes affrontés (Pl. XXVIII) et une autre sous le bison (Pl. XXXV) (1).

Dans les grottes de la région cantabrique (2), nous trouvons dans

1. Capitan, Breuil et Peyrony, *loc. cit.*
2. *Loc. cit.* Il ne faut pas confondre ces ponctuations avec celles formant des figures à la manière des cubistes.

celle de Pindal (page 70), une biche en rouge avec six points en ligne sous le ventre et huit, ronds ou allongés, disposés irrégulièrement sous sa patte de devant ; page 74, un bison gravé avec deux points et deux gros traits verticaux sur le ventre, deux séries parallèles de six et huit ponctuations rouges sous le ventre ; page 74, un cheval gravé avec trois pastilles rouges placées horizontalement sous le museau ; page 77, un bison polychrome avec trois points en ligne sur le garrot.

Dans celle de Castillo de larges points sont associés à des bisons primitifs et à des mains rouges, page 133.

Un bison de la grotte de Niaux est marqué d'un point rouge (1) ; et nous pourrions multiplier ces exemples.

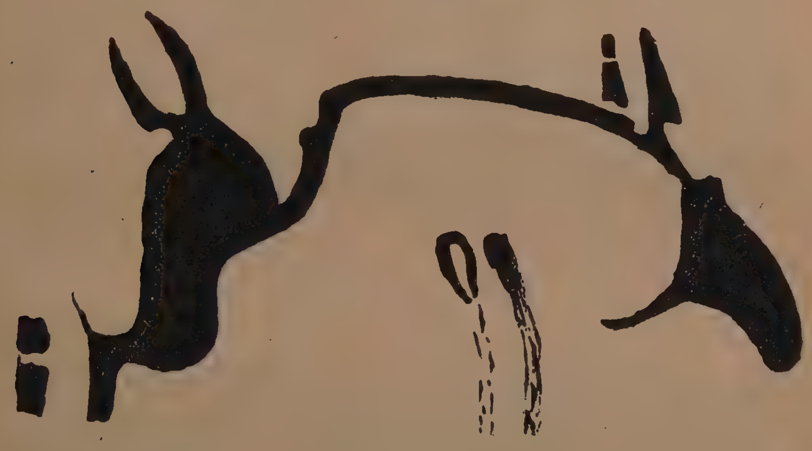


Fig. 19

Peinture. — A l'entrée de l'abri un gros bloc renversé sur la voûte éboulée portait sur son champ une peinture en noir (fig. 19); cette dernière n'était pas sur la partie lisse de l'ancienne voûte, mais sur une partie rompue et rugueuse, ce qui prouve qu'elle avait été faite, non sur la paroi rocheuse, mais sur l'éboulis.

Après avoir redressé la pierre et nettoyé le dessin, nous avons aperçu à droite une tête en noir paraissant se rapporter à un Bovidé : un renflement frontal semble indiquer la base de sa corne qui est absente ; les deux oreilles sont très en arrière, les jambes antérieures courbes indiquent l'animal au galop, la large ligne du dos s'incline brusquement presqu'à angle droit en son milieu pour aboutir au museau d'une tête de bovidé, probablement d'un bison, également peinte en noir. Elle est très reconnaissable à ses cornes arquées, son nez busqué, son museau court, son fanon tombant, ses jambes antérieures très courtes.

Il ne serait pas impossible que cette tête eût été une utilisation adaptée du placard noir ayant pu indiquer l'arrière train du cervidé.

1. Cartailhac et l'abbé Breuil.

Ce dessin est superposé à des traces ocreuses qu'on remarque sur plusieurs points, vestiges plus anciens d'un première ornementation.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une peinture entière est découverte dans une couche archéologique d'une date aussi précise que possible. M. Didon a trouvé un bison peint en rouge en partie détruit dans le gisement aurignacien moyen de l'abri Blanchard et une main en noir dans le gisement qu'il explore en face de ce dernier dans le vallon des Roches de Sergeac et donc l'industrie se rapporte à l'Aurignacien supérieur. Nous-mêmes avons recueilli des fragments de peintures rouges et noires dans l'abri Castanet à côté de l'abri Blanchard (une jambe d'éléphant et un ventre d'animal en noir ; de grandes taches rouges sur un très grand éboulis cassé en plusieurs morceaux) ; au second abri Blanchard vers Sergeac, une frise éboulée avec traces de couleurs rouges ; à l'abri du Poisson à Gorge d'Enfer, de nombreux fragments de roches peints en rouge ; à l'abri Lartet, à côté, un éboulis fragmenté avec couleur rouge sur une face ; mais jamais un sujet aussi complet.

Ici également, comme dans les figures 2, 3, 4, 5, l'artiste n'a représenté que les protomes des animaux et les a reliés ensemble, guidé toujours par la même idée, transmise d'une génération à l'autre.

Aurignacien supérieur

Strate des pointes à soie.

Ce niveau ne nous a fourni qu'une seule pierre ornée présentant des dessins (fig. 20). Une tête de cheval en relief particulièrement soignée contraste avec les précédents ; l'oreille est sculptée par deux profonds sillons très évasés ; le front bombé et le museau ressortent très bien par suite d'un travail de champ-levé exécuté au moyen d'une rainure large et profonde ; les angles sont arrondis pour donner du modelé à la pièce ; le maxillaire inférieur aboutissant à un léger vallonnement naturel, est limité par un léger raclage se raccordant très bien à des parties naturelles plus en relief qui font ressortir toute la tête.

Cette œuvre, bien qu'encore manquant de proportions, est beaucoup mieux soignée que les précédentes ; elle révèle dans son ensemble un art plus évolué qui le rapproche sensiblement des belles pièces du vieux magdalénien.

Sur la même face de la même pierre, une rainure courbe, large et peu profonde coupe en long la tête d'équidé, puis tourne à droite parallèlement au bord de la pierre et s'infléchit de nouveau en dedans en formant à son extrémité un angle aigu avec un autre trait remontant en dedans (fig. 20). En renversant la pierre de manière que le museau du cheval soit en l'air, cette ligne sinueuse prend à notre œil la forme du profil d'un éléphant : deux arcs inégaux se raccordant forment l'un le dos, l'autre la tête, le triangle, le museau pointu, et le large sillon de la base de l'angle, probablement une oreille.

En plein foyer, nous avons découvert une pierre dont la face ornée aplanie était tournée en bas (fig. 21). Les gravures qu'elle porte, quoique peu apparentes, se distinguent assez bien. Celle de droite semble

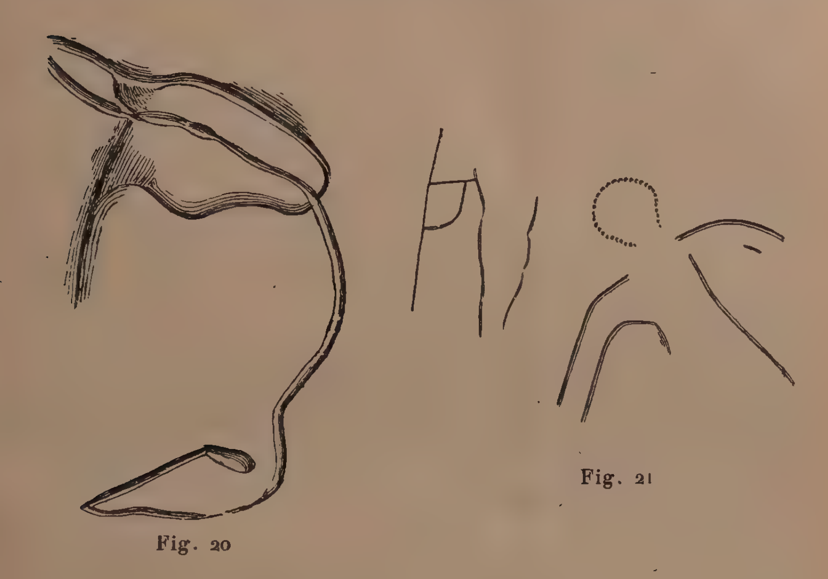


Fig. 20

Fig. 21

représenter un homme ; elle ne comprend que la tête, les bras et le tronc. Le contour de la tête est produit par une série de coups de pic très visibles ; les autres parties, par des traits plus ou moins profonds. Quant au dessin de gauche, il est encore une énigme pour nous.

Observations et Conclusions

Toutes les gravures et peintures découvertes sur blocs isolés ou sur la voûte éboulée étaient placées face contre terre, sauf la figure 18 gravée sur le gros éboulis qui ne pouvait être renversée ; mais en revanche elle a été mutilée intentionnellement. Il ne semble donc pas qu'il se soit agi là d'une destruction par les agents naturels. On peut supposer que c'est intentionnellement que ces images ont été cachées ou détruites. Cela ne semblerait-il pas prouver qu'elles étaient l'objet d'un culte de la part des tribus qui pouvaient se succéder sur ce point ? Une tribu en chassant une autre renversait ces idoles ou les détruisait et en faisait d'autres qui subissaient le même sort de la part de nouveaux occupants. Comment expliquer autrement cette position constante des œuvres d'art dans le sein même des foyers ou entre eux ?

C'est en somme la même idée que celle qui a poussé les Magdaléniens à détruire les images des parois des cavernes et à les recouvrir souvent d'autres figures.

De cette étude sommaire il ressort clairement :

1° Que l'art mobilier et immobilier existait déjà dès le début de l'Aurignacien moyen, mais qu'il semble bien que c'est là sa vraie origine ;

2° Qu'à cette époque la représentation de la vulve était courante dans la vallée de la Vézère. Elle était souvent seule, mais elle se trouvait aussi associée à d'autres dessins avec lesquel elle formait un tout symbolique ou qu'elle servait à caractériser.

3° Que les cupules et les points, soit groupés en séries (Fig. 10), soit associés à d'autres gravures (Fig. 8, 11, 14 n° 2, et 18), avaient, comme les images précédentes, une signification symbolique, signalétique, ou rituelle.

4° Que ces images rudimentaires et pourtant déjà compliquées sont bien les premières manifestations artistiques connues. D'ailleurs cet art n'était certainement pas autre chose qu'une manifestation rituelle de pratiques magiques déjà compliquées.

L'ethnographie nous prouve que cette interprétation est la seule possible ; les pétroglyphes si répandus dans le monde entier, ceux des Bushmen, des Australiens, et dont l'interprétation a pu être donnée pour certains, les figures rituelles et cérémonielles des Australiens et des Pueblos tracées sur le sol, tout cela nous montre l'identité des gravures et peintures préhistoriques et de celles des sauvages actuels.

L'intérêt de celles que nous publions ici, c'est leur âge rigoureusement établi par la stratigraphie.

5° Enfin, dernière observation au point de vue de la technique. Nous voyons l'utilisation constante des saillies et entailles naturelles des pierres pour contribuer à former des images par l'accentuation de ces traits, et la création artificielle d'autres traits ou de grattages : c'est en somme le procédé des images dites pierres-figures. Ici il est évident que c'est une méthode absolument primitive et générale (comme l'enseigne depuis longtemps l'un de nous, C.).

LIVRES ET REVUES

Marcellin Boule. — *Les Hommes fossiles. Eléments de Paléontologie humaine.* — Paris, Masson, 1921.

La Science, a-t-on dit, n'est bonne qu'à accroître le pouvoir humain, et par conséquent qu'à servir au bien-être et au bonheur des hommes. Si, comme j'en suis persuadé, il est rigoureusement vrai de le dire, il est également juste de penser que, de toutes les questions que peut se poser la Science, celles qui concernent l'humanité de la façon la plus directe doivent nécessairement être aussi celles qui éveillent le plus notre curiosité. Et parmi toutes ces questions, il n'en est sans doute aucune qui excite plus notre besoin de connaître que le problème de nos lointaines origines. D'où venons-nous fut, on peut le dire, la question de toutes les époques.

Dès que se précisèrent les doctrines transformistes, on vit la route à suivre pour parvenir à la trancher, et, en l'absence de tout document précis, ou du moins de documents précis suffisamment nombreux et importants, on essaya de reconstituer à grands coups d'hypothèses la marche possible de notre évolution. Aujourd'hui, on peut légitimement vouloir mieux faire ; le nombre et l'importance des documents que l'on possède autorisent d'autres efforts. Entreprendre de fixer sur quelques bases solides l'histoire de l'humanité ne peut plus être qualifié de tentative présomptueuse.

C'est cette tâche qu'à assumée M. Marcellin Boule dans les *Eléments de Paléontologie humaine* qu'il vient tout récemment de publier. Sans doute, dit-il dans sa préface, qu'il compte et qu'il espère que son livre sera, dès aussitôt que paru, dépassé par de nouvelles découvertes. Dans un champ aussi âprement fouillé que celui de la Paléontologie humaine, il faut en effet toujours s'attendre à de nombreuses et importantes trouvailles; n'empêche cependant qu'il y a quelques années avant les découvertes de la Chapelle aux Saints, de la Quina, de la Ferrassie, avant celles aussi de Piltdown, on manquait d'éléments pour écrire un tel ouvrage. Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; et la synthèse des matériaux existant, à l'élaboration desquels il a d'ailleurs si brillamment contribué, à été entreprise par Marcellin Boule au moment précis où, pour les progrès futurs de la Science, il était indispensable de la tenter.

Mais, faire un traité de Paléontologie humaine exige un ensemble de qualités que l'on trouve bien rarement réunies. L'auteur doit être à la fois : géologue, stratigraphe, car une histoire écrite abstraction faite de la chronologie ou basée sur une chronologie incertaine, incomprise ou

acceptée de confiance ne saurait être une bonne histoire ; de plus, seul un stratigraphe peut donner à son exposé, dans un ouvrage de ce genre, le cadre qui convient ; — anatomiste, car sans cela l'auteur ne pourrait apprécier ni discuter la valeur des documents paléontologiques soumis à son examen ; — zoologiste, car sans cela il ne pourrait saisir la véritable signification des caractères anatomiques qu'il note et qu'il expose ; — ethnologue, car il lui faut bien pouvoir montrer, pour remplir complètement son programme, comment se sont constitués nos types humains actuels à partir des types anciens dont on connaît les restes ; — archéologue, enfin, c'est-à-dire préhistorien, car nos lointains ancêtres ont laissé des vestiges de leur industrie et même de leur art qui indirectement nous renseignent sur leur développement intellectuel et leur mentalité ; c'est par ces vestiges que nous suivons, comme à la trace, les progrès de l'intellectualité humaine. M. Marcellin Boule se trouve précisément posséder cet ensemble de compétences si différentes et sans la réunion desquelles une œuvre de synthèse telle que celle qu'il a entreprise eût pu être sans doute une œuvre utile à quelque titre, mais eût, en raison de son inégalité même, manqué son but, failli à son objet.

Le géologue se révèle d'abord dans le plan même du livre qui est ce qu'il doit être dans tout ouvrage d'histoire, un plan chronologique. Lorsqu'au cours de son exposé l'auteur examine, suivant leur ordre d'ancienneté, les documents paléontologiques connus, à propos de chacun d'eux le géologue reparaît, puis cède la place à l'anatomiste et au zoologiste, enfin à l'archéologue, cette succession de points de vue se succédant de façon régulière à propos de chaque cas particulier. C'est en rassemblant toutes ces données que l'ethnologue enfin nous conduit des Hommes fossiles aux Hommes actuels.

L'ouvrage de M. Marcellin Boule est si parfaitement adapté à son cadre, les hors-d'œuvre et les digressions en sont si soigneusement exclus qu'essayer de le résumer sans en rien omettre d'important me paraît un travail impossible à réaliser. Je me bornerai donc simplement à exposer en quelques lignes le principal de ce que contiennent ses chapitres.

Le premier chapitre est un court historique qui donne dans ses dernières pages une vue d'ensemble de ce que doit contenir l'ouvrage tout entier.

Les deux chapitres qui suivent exposent brièvement aussi (et ici la brièveté qui pourtant ne laisse dans l'ombre rien de ce qu'il faut savoir est un véritable tour de force étant donnée l'ampleur du sujet) d'abord les grandes lignes de la géologie du tertiaire supérieur et du quaternaire, ensuite les notions zoologiques et anatomiques indispensables à connaître sur l'ordre des Primates en général et la place de l'Homme à son intérieur. C'est dans le chapitre III qu'est exposée et discutée pour ne point avoir à y revenir la question des Singes fossiles. On lira avec le plus grand intérêt le paragraphe consacré au *Sivapithecus* dont les restes malheureusement trop peu importants pour que l'on puisse en tirer des conclusions définitives, ont soulevé, comme l'on sait, la question d'une possibilité de considérer cet animal comme un ancêtre éloigné des Hominiens.

Avec le chapitre IV l'auteur entre dans le cœur de son sujet. Le chapitre IV est consacré à l'étude du célèbre *Pithecanthropus* qui suscita au temps de sa découverte par Eug. Dubois et dans les années qui suivirent un ensemble de mémoires du plus haut intérêt, ceux de notre collègue L. Manouvrier par exemple. Pour M. Marcellin Boule, le Pithecanthrope ne serait pas un ancêtre direct de l'Homme, mais bien plutôt une forme géante d'Anthropomorphe, un Gibbon amplifié présentant à quelques égards, notamment en ce qui concerne sa capacité cérébrale, un ensemble de caractères le rapprochant par convergences des Hominiens.

Le chapitre V est consacré au problème de l'Homme tertiaire et à la fameuse question des Eolithes qui s'y rattache. Après avoir soigneusement analysé, discuté et mis sous les yeux du lecteur les pièces du procès, l'auteur, en présence de l'incertitude dûment constatée des documents existant, tient ici la seule attitude que puisse prendre un homme de réflexion et de science : il laisse ouverte la question des ancêtres tertiaires de l'Homme actuel.

Avec le Pleistocène inférieur (Chapitre VI), nous abordons l'étude des fossiles les plus anciens que l'on puisse sans hésitation et sans aucune espèce de doute rattacher au phylum humain : les ossements de Weimar, la fameuse mâchoire de Mauer, le crâne et la mandibule de Piltdown. On connaît les controverses qui s'élevèrent à propos de ces derniers débris. Pour M. Marcellin Boule l'*Eoanthropus Dawsoni* de Smith Woodward serait un animal composite : la mâchoire serait celle d'un Singe voisin du Chimpanzé actuel ; le crâne au contraire serait vraiment humain, mais l'homme auquel il aurait appartenu se rattacherait bien plus nettement à l'ascendance de l'*Homo sapiens* actuel qu'à celle de l'*Homo neanderthalensis* dont il va maintenant être question.

La richesse en fossiles humains du Pléistocène moyen qui correspond à peu près au Moustérien des archéologues (chapitre VII) s'oppose à la pauvreté relative des documents qui correspondent au Pléistocène inférieur. Ici, avec la Chapelle aux Saints, la Ferrassie et la Quina, nous sommes en présence de débris importants, voire même de squelettes presque complets. A ces débris viennent d'ailleurs s'ajouter de nombreux vestiges d'industrie. Point n'est besoin de rappeler ici l'abondante littérature qui concerne l'Homme de Neanderthal ; il suffit de mentionner le volumineux mémoire de l'auteur sur l'Homme de la Chapelle aux Saints, mémoire dont, en temps utile, il a été rendu compte dans cette Revue et qui est certainement la contribution la plus importante et la plus complète qui actuellement existe à la connaissance des caractères de l'Homme fossile. Notons encore que c'est à propos de l'Homme de la Chapelle aux Saints qu'à pu être tentée pour la première fois (par M. Marcellin Boule et par moi-même) l'étude systématique d'un moulage intra-cranien d'homme fossile ; notre étude n'a d'ailleurs pas tardé à être suivie d'autres études similaires : celle du moulage intracranien de l'Homme de la Quina que son inventeur, M. Henri Martin, à qui l'on doit d'autre part l'étude de ces précieux restes, à bien voulu me confier, celle du moulage intracranien de l'Homme de Piltdown effectuée par G. Elliot Smith. Dans le chapitre VII, l'auteur reprend les conclusions de son mémoire des *Annales de*

Paléontologie (1911-1912). Pour lui l'*Homo neanderthalensis* représente une espèce à caractères primitifs, peut-être déjà ancienne à l'époque moustérienne et qui s'est éteinte ; l'*Homo sapiens* actuel n'en provient pas. Ce qui vient donner à cette manière de voir un singulier fondement, c'est qu'au Pleistocène moyen existaient aussi sur le littoral de la Méditerranée des formes humaines beaucoup plus voisines de l'Homme actuel que l'*Homo neanderthalensis* (squelettes de Grimaldi dont Verneau nous a si bien fait connaître les caractères).

Dans le chapitre VIII, avec le Paléolithique supérieur, l'âge du Renne, qui correspond au Pleistocène supérieur difficile à vrai dire à séparer géologiquement du Pleistocène moyen, l'auteur en arrive à des formes humaines beaucoup plus voisines par leurs caractères anatomiques de l'*Homo sapiens* actuel. C'est la race de Cro-Magnon, la race de Chancelade dont l'auteur expose les principaux caractères d'après le mémoire connu de Testut, et enfin la race de Grimaldi. C'est à ce chapitre en effet qu'est reportée, d'après les recherches de Verneau, l'étude de cette dernière dont les restes ont été, comme il a été dit plus haut, trouvés dans des couches sensiblement inférieures au Paléolithique le moins ancien. C'est aussi à cette époque que paraissent les premières manifestations artistiques humaines et l'auteur résume alors les belles découvertes de Piette, Lalanne, Breuil, etc...

Le chapitre IX est intitulé « Des Hommes fossiles aux Hommes actuels ». Après avoir exposé les difficultés d'un tel sujet, l'auteur donne d'abord quelques indications ethnologiques préliminaires relatives aux races actuelles de l'Europe, puis, exposant la transition du Paléolithique au Néolithique, il montre enfin comment nos trois grandes races européennes (nordique, méditerranéenne et alpine) ont pu progressivement s'établir.

On remarquera que jusqu'ici l'Homme fossile a surtout été étudié en Europe. Le chapitre X est consacré à l'examen des restes humains fossiles trouvés dans les autres parties du monde. Ailleurs qu'en Europe les documents sont d'ailleurs relativement peu importants. C'est dans ce dixième chapitre, et à propos des prétendus ancêtres sud-américains de l'humanité, que justice est faite des théories imaginatives d'Ameghino, un savant qui pourtant rendit par ailleurs de signalés services, et des erreurs matérielles qui leur servirent de fondement et de point de départ.

Le onzième et dernier chapitre de l'ouvrage expose les conclusions générales de cette vaste synthèse, montrant à côté de ce que l'on sait ce qu'il reste encore à savoir, comment et dans quel esprit le chercheur en Paléontologie humaine doit s'efforcer de travailler et d'envisager les problèmes.

Ce rapide aperçu donné du contenu des chapitres du grand ouvrage de M. Marcellin Boule n'en rend compte que d'une façon très imparfaite. Mais comment pourrait-on faire apprécier à qui n'a point le livre en mains et ne l'a point longuement étudié la sûreté et l'ampleur de sa documentation (rien en effet n'a été omis de ce qui est important en tant que source bibliographique), l'ordre parfait et la clarté lumineuse de l'exposé réalisés dans une question si complexe, à propos de laquelle

on a tant écrit, où il y avait tout à élaguer et tant aussi à savoir retenir.

Le livre de M. Marcellin Boule, merveilleusement illustré (239 figures dans le texte et hors texte, toutes admirablement choisies et toutes impeccables) est un livre savant ; il est pourtant d'une lecture extrêmement facile et infiniment agréable ; il s'adresse tout à la fois au public instruit qu'intéresse la question de nos lointaines origines et aux chercheurs les plus étroitement spécialisés. C'est un livre de travail, mais qui par sa clarté même fait du travail un plaisir. C'est là la plus belle qualité que puisse posséder, à mon sens, un ouvrage scientifique : étant une systématisation des données positives, la Science doit avant tout exclure l'obscurité ; un livre obscur est toujours l'œuvre de celui qui sait mal, dont la connaissance est imparfaite ; il ne peut pas rendre service.

Les *Eléments de Paléontologie humaine* sont un modèle à suivre dans tous les domaines. Ils seront pour ceux qui voudront maintenant contribuer à éclaircir le grand problème des origines de l'humanité le guide sûr qui manquait jusqu'ici. Ils seront en un mot, dans cette branche de la Science, un facteur d'incessants progrès.

R. ANTHONY.

Revue de droit pénal et de Criminologie (Bruxelles).

Je signale à l'attention de ceux qui s'intéressent aux sciences criminologiques la création de cette revue qui s'occupera de droit pénal, de médecine légale et de science pénitentiaire. Elle est publiée sous les auspices du département de la justice Belge, mais elle a nettement un caractère international grâce à d'éminentes collaborations étrangères. Deux fascicules ont déjà paru et permettent d'affirmer que la direction de cette revue saura lui donner une valeur appréciée par tous les intéressés.

G. P.-B.

Distinction honorifique

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. le Dr Stockis, professeur de médecine légale à l'Université et professeur à l'Ecole d'anthropologie de Liége, vient d'être fait chevalier de l'ordre de la Couronne belge. M. Stockis était déjà titulaire de la médaille de la Reconnaissance nationale, pour services rendus pendant la guerre.

Nous prions notre éminent collègue et collaborateur de recevoir ici nos bien sincères félicitations.

Fédération archéologique de Belgique

Le XXIVe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique aura lieu à Tournai du 31 juillet au 4 août 1921, à l'issue de la Réunion des membres de l'Institut international d'anthropologie. Il comprendra trois sections principales : la Préhistoire et la Protohistoire, l'Histoire, l'Archéologie et l'Histoire de l'Art.

La cotisation est fixée à 10 francs. Réponse à M. A. Hocquet, secrétaire général, 4, rue des Orfèvres, à Tournai.

Congrès de médecine légale de langue française

Le VIe Congrès de médecine légale de langue française se tiendra à Bruxelles les 23 et 24 mai 1921, à Liége les 25 et 26 mai 1921, sous la présidence de M. le professeur Hébert-Gilbert et de M. le Dr Stockis.

Parmi les communications annoncées, relevons spécialement celles de M. Holvoet sur « le code et les anormaux », de M. le Dr Vervaeck sur « l'anthropologie pénitentiaire » et de M. le Dr Ley sur « la psychiâtrie pénitentiaire ».

Le prix d'adhésion est de 50 francs. Réponse à M. le Dr de Laet, 66, rue de Livourne, Bruxelles.

Don de photographies

Notre collègue M. T. Holbé, membre correspondant de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, nous a adressé de Saïgon neuf mille photographies (5 × 6) de Chinois du Sud-Est (Canton, Fokien, Trien-Châu, île de Haïnam et Hakkas), face et profil, prises par lui, et « destinées à être distribuées aux Ecoles et Sociétés d'anthropologie des pays alliés et neutres ».

Les membres de l'Institut international d'anthropologie désireux de faire bénéficier leurs groupements scientifiques de cet aimable don, sont priés de les inscrire au Secrétariat de l'Ecole d'anthropologie, chargée de la répartition et de l'envoi.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

Un programme complexe de travail pour les recherches anthropologiques

Par M. le Lt-Colonel Médecin P. CONSIGLIO, de Rome

Membre du Conseil de direction de l'Institut international d'Anthropologi

Dans la quatrième section de la *Réunion préparatoire pour la fondation d'un Institut international d'Anthropologie*, qui vient d'avoir lieu, j'ai eu l'honneur de lire un rapport sur la contribution de la Médecine Légale Militaire aux Sciences Anthropologiques et de proposer un programme de travaux.

En effet, j'ai toujours pensé que l'Armée est une grande source d'études pour nos sciences, car elle peut nous donner beaucoup d'éléments précieux pour la connaissance des phénomènes de neuro-psychiâtrie, de psycho-sociologie, de criminologie dans ses deux branches (anthropologie et sociologie criminelle), et même d'eugénique. On a fait beaucoup en ce sens et, moi-même, j'ai publié plusieurs travaux en pratiquant cette méthode de recherches, maintenant encore plus importantes du fait des enseignements de la Grande Guerre.

Il faut donc reprendre ces études et les amplifier beaucoup en tirant parti de plusieurs éléments aujourd'hui inutilisés (ou presque). Surtout, puisque c'est là le but principal de l'Institut qui vient d'être fondé, il faudra centraliser toutes les recherches anthropologiques, en suivant les mêmes méthodes et la même orientation de travail ; pour cela je crois utile de donner ici les résultats de certaines études effectuées dans ce champ-là. Ces études regardent : les données biométriques et anthropologiques (c'est-à-

dire somato-psychiques, neuro-psychiatriques, et même ethnographiques) vis-à-vis des militaires ; les variations régionales des maladies, et surtout des névroses et des psychoses des normaux ou des anormaux, des suicides, de l'alcoolisme et des crimes : l'hérédité dans les maladies nerveuses et mentales ; les causes bio-pathologiques de l'épilepsie dans ses formes et ses réflexes psychiques et même sociaux ; la valeur psychogène et criminogène de l'alcool ; la récidive militaire en rapport avec la délinquance des individus mineurs ; les dégénérescences psychiques et morales ; l'importance de la prophylaxie morale et de la symbiose sociale vis-à-vis des anormaux, etc...

De mon côté, je suis déjà au travail en suivant ces directions ; mais j'espère que beaucoup de mes collègues des autres armées travailleront dans le même sens, ce qui nous permettra d'obtenir des lois générales par la sociologie et même la politique sociale, ainsi que par l'anthropologie et l'eugénique. Mais je suis, surtout, heureux que la Direction Générale de la Santé Militaire italienne ait déjà accueilli mon initiative de recherches statistiques et même anthropologiques par l'examen personnel de tous les militaires qui arrivent maintenant sous les drapeaux, et de tous ceux qui sont dans les prisons, les pénitenciers militaires et les compagnies de discipline, même au moyen de fiches somato-psychiques ou biographo-cliniques. Ces recherches seront intégrées à nos connaissances actuelles et nous donneront l'explication et le contrôle des résultats précédents ; car, dans plusieurs cas, suivant la signification et la valeur sociale de certains résultats,il faut voir quelles sont aujourd'hui les conditions biologiques et même psycho-sociales (alimentation, conditions de travail, gages, etc.) après l'évolution de la société et l'amélioration de tant de facteurs économiques.Il faudra ensuite étudier ces mêmes problèmes après la guerre à cause des grandes modifications bio-ethnographiques qu'elle aura apportées, et vis-à-vis, surtout, du problème militaire.

* * *

Plusieurs savants ont déjà étudié le côté anthropométrique militaire ou scolaire,et ont fourni des éclaircissements sur ses réflexes démographiques, au moyen d'enquêtes statistiques ; parmi les pre-

miers, en France : Villermé, Broca, Boudin, Topinard ; en Allemagne : Ranke, Ecker, Ammon. Virchow, etc. ; en Suisse : Kumer ; en Belgique : Quételet, Titéca ; en Autriche : Mirdacz, Schimmer ; en Hongrie : Schreiber ; en Angleterre : Beddoe ; en Italie : Franchini, Guida, Imbriaco, Sormani, Raseri, Marina, Rubbiani et, surtout, le regretté Général R. Livi ; aux Etats-Unis : Baxter et Gould (celui-ci avec un matériel dépassant 100.000 observations) etc. ; pour ne pas parler des auteurs les plus récents.

En Italie, nous avons les mémorables travaux de M. Livi, se basant sur plus de 300.000 fiches anthropologiques pour les classes des individus nés de 1859 à 1863 ; les déductions statistiques et les lois générales qui nous viennent de ces études doivent maintenant nous servir de guide et d'orientation méthodologique, soit pour les recueillir dans toutes les armées, soit pour contrôler ses données et ses déductions avec les données statistiques d'aujourd'hui et avec les lois qui en dérivent actuellement, lesquelles pourront être ainsi comparées avec celles de tous les pays.

Voici les lignes principales de ces travaux :

Pour la partie anthropométrique : la taille moyenne du soldat italien était de 162 cm. 4 contre celle de 164 cm. 6 pour le français et de 164 cm. 9 pour le savoyard ; ces mesures ne sont pas comparables avec celles des autres nations (c'est là une tâche à accomplir) ; — la taille régionale varie de 166 cm. 6 pour la Vénétie à 161 cm. 9 pour la Sardaigne ; cette différence tient plus à la race qu'à l'alimentation et au milieu ; la taille des montagnards est toujours inférieure, pendant qu'elle est plus élevée chez les étudiants, avec un moindre chiffre d'hommes petits, ceci se rapportant à la différence des conditions alimentaires et sociales. En effet, en Italie, depuis une vingtaine d'années, la taille moyenne s'est élevée de plus de 2 centimètres. Cependant, il ne faut pas oublier les différences ethniques ; et j'ai pu constater que si, par exemple, dans la classe 1886, en moyenne 4,34 o/o des visités a été réformé, cette proportion a été de 1,54 o/o pour la Vénétie, de 7,94 o/o pour l'Italie méridionale, et de 12 o/o pour la Sardaigne. On a pu aussi constater que l'alimentation et le milieu hygiénique des diverses régions exercent une grande influence sur ces différences de taille ; en effet, nous verrons que la bonne alimentation fait grandir les petits et les hommes du Sud. Pour le

moment, je retiens que j'avais raison d'écrire qu'on pourrait réduire les limites de la taille proportionnellement aux moyennes régionales, ou admettre, au moins, une petite limite de 1 m. 50, puis, enrôler suivant la constitution physique, ainsi qu'on le faisait en France et qu'on l'a fait dans toutes les nations, pendant la guerre.

En étudiant les variations régionales concernant la couleur des yeux et des cheveux, on trouve que : le type *blond pur* va de 4,8 o/o pour le Piémont et de 5,4 o/o pour la Vénétie, à 1,1 o/o pour la Calabre et à 0,5 o/o pour la Sardaigne ; — que le type *blond mixte* descend, respectivement, de 13 et 14, 2 o/o à 4,6 et 2,9 o/o ; — que le type *brun pur*, dans ces régions-là, va, de 17,4 et 18,6 o/o à 38,9 et 49,1 o/o, — et le type *brun mixte* de 41,5 et 41,8 à 62,2 et 70,4 o/o.

On trouve que les blonds sont, en proportion, plus nombreux dans les pays de montagne ; ce fait serait-il dû à l'action de l'air libre ainsi qu'au retard dans le développement organique ? D'un autre côté, les statistiques nous disent que les blonds sont plus morbides, ceci dépendant du fait que le type blond serait la conséquence d'actions morbigènes qui arrêtent, avec le développement, l'évolution de la pigmentation.

Livi et Virchow affirment une plus grande proportion du type brun dans les villes, et du type blond dans les campagnes ; des recherches toutes récentes faites à Paris démontreraient le contraire ; il faudrait donc augmenter et étendre les observations, tout en faisant des recherches anthropométriques sur la taille des hommes de la ville et de ceux des campagnes, ainsi que sur les proportions du corps (grande envergure, hauteur du train inférieur, diamètre cranien, etc.).

Les blonds sont-ils réellement plus fréquents dans les hommes de grande taille ? Les roux, comme le pensait Topinard, constituent-ils simplement une variété de blonds, ou bien une race spéciale, ou même une sorte d'albinisme pour toutes les races ? Voici autant de problèmes à résoudre !...

L'indice céphalique moyen en Italie est de 82,7, plus développé en Piémont (85,9), plus petit en Sardaigne (77,5) avec une très grande régularité de distribution régionale, cette donnée étant d'une remarquable fixité ethno-anthropologique. Dans les régions

brachycéphales les dolichocéphales sont plus fréquents dans les grandes tailles, et vice versa; le type est plus fréquent dans les pays de montagne où il y a moins d'immigrations.

Selon Livi, on ne constate pas en Italie une plus grande proportion d'hommes blonds de taille élevée, dolichocéphales, parmi les citoyens des classes dirigeantes; ainsi qu'Ammon a voulu le démontrer pour en venir à l'absurde théorie de la supériorité de la race germanique. Et c'est justement cette fausse et folle croyance de la race et de la culture qui a causé la Grande Guerre ! Pour le moment, nous pouvons dire qu'il y a en Italie, dans les villes, tendance au type cranien mésaticéphale, dans toutes les régions (brachy ou dolichocéphales, immigrations? hybridité ?).

J'omets de parler ici des relations existant entre l'indice et la taille, ou son rapport avec la couleur des cheveux dans les différentes régions du pays; ni même de la nature des cheveux, de la forme du front, du nez, de la figure, etc.. tant au point de vue des différences régionales qu'à celui de la relation avec le crâne et la taille. En général, nous pouvons affirmer que, dans un groupe homogène, les hommes de taille élevée ont, proportionnellement, les membres plus longs, le tronc plus court, le thorax et l'abdomen plus étroits, la tête plus petite, le nez plus long et plus étroit, avec profil convexe, le front et le visage plus longs ; mais, puisque le contraire existe aussi bien dans les individus de petite taille que dans les enfants, il faut en conclure que l'homme de petite taille représente, *presque toujours*, une croissance incomplète.

D'autres recherches très intéressantes, et qui vont être reprises dans tous les pays, concernent le périmètre du thorax dans les diverses régions et en rapport avec la taille (indice thoracique) et le poids (indice pondéral), ainsi que les variations de ces mêmes indices suivant les professions, l'âge des soldats et les qualités d'enrôlement (volontaires, sous-officiers, gendarmes, etc.); ces recherches sont d'une grande importance pour connaître le retard biologique des paysans (surtout méridionaux) ou la précocité des étudiants ; on pourra ainsi évaluer l'évolution organique, et même économique et sociale, d'une région ou d'une nation et l'action exercée par les échanges migratoires sur la pureté et même sur la bonne constitution d'une race. La profession, le milieu de travail,

l'alimentation, les maladies distrophiques, l'âge du travailleur, les conditions hygiéniques, les habitudes physiques, etc., exercent aussi une très grande influence sur l'évolution biologique et individuelle de la race ; vingt ans après les études anthropométriques de M. Livi, le Dr Raseri a démontré que la taille moyenne de l'Italien s'est élevée de presque 2 centimètres du fait de l'amélioration des conditions économiques, hygiéniques et même alimentaires de l'Italie, surtout dans les régions du Nord et du Centre.

En relation complexe avec ces éléments biométriques, on peut étudier avec grand avantage la distribution régionale des maladies et des réformes de militaires ainsi que la mortalité ; il faut, cependant, que nous préparions le matériel statistique sur l'influence démographique de la guerre (natalité, mortalité des enfants, mortalité des soldats pour blessures ou pour maladies, etc.), en rapport avec les effets d'une sélection régressive de la race exercée par cette guerre.

Dans les périodes de paix, il est possible d'étudier la proportion des pertes au terme du service militaire suivant les professions, l'origine régionale, en rapport avec la taille, le poids et le périmètre thoracique, etc. ; en général, on peut dire maintenant que les hommes de petite taille résistent davantage à la vie militaire parce que, surtout, ils comprennent la plus grande partie des travailleurs des champs mieux musclés, et habitués aux privations et aux fatigues physiques et, aussi, parce que la vie militaire leur assure de meilleures conditions d'existence ; c'est pour cela qu'ils jouissent des plus grands avantages biologiques de la vie. En effet, jusqu'à présent, les statistiques nous montrent que : les soldats de plus petite taille grandissent surtout dans la première année de service, et que leur taille, incomplète à vingt ans, hâte sa marche vers la limite finale à cause des meilleures conditions alimentaires ; — que grandissent de plus en plus vite, dans chaque groupe de tailles, les hommes de plus petit poids ; — que cette croissance, dans la taille et dans le poids, est plus remarquable dans les régions méridionales où sont plus nombreux ceux qui présentent un retard biologique, — *pour la plupart, des paysans*, — en dépit de la puberté précoce qui devrait renverser les proportions.

On peut donc établir deux lois générales : 1° *du côté anthropologique* : la croissance de la taille est plus significative pour le développement humain que celui du poids, car elle avance toujours jusqu'à son terme en suivant, mieux que le poids, les lois physiologiques subissant moins les influences transitoires (maladies, fatigues, etc.), tandis qu'elle résiste mieux aux influences permanentes (misère, alimentation, etc.) ; — 2° *du côté politico-social*, les classes agricoles et, en général, les classes de travailleurs des régions méridionales (1), sont dans des conditions de nutrition plus défavorables que celles du nord. Cependant, tout cela pourrait bien être aujourd'hui modifié à cause des véritables améliorations économiques apportées parmi ces classes et dans ces régions, suivant les statistiques qui peuvent nous le prouver. Pour le moment, on peut encore affirmer les effets bienfaisants de la vie militaire sur la constitution physique et sur le développement psychique et moral du citoyen-soldat. Ainsi l'Armée est, et doit être toujours davantage, la grande école d'une nation, par son action égalitaire physique et mentale, véritable *nationalisation* des jeunes citoyens de vingt ans (d'où la nécessité d'étendre universellement les devoirs du service militaire) ; la Nation en armes doit avoir surtout une raison biologique et sociale, puisqu'elle améliore la race, dégourdit les esprits, fortifie les caractères, donne à la volonté une discipline et une méthode, et aux sentiments une orientation toujours plus altruiste, pour la formation de ceux que le professeur Venturi appelait si bien *individus sociaux*.

* * *

Un autre problème, de grand intérêt scientifique et pratique, envisage la distribution régionale des infirmités : soit des diverses maladies infectieuses, soit des maladies vénériennes (surtout de la syphilis), soit des imperfections physiques dont la conséquence est l'inaptitude au service militaire. On trouve, dans ces différentes formes, des variations régionales presque constantes et qui ont, justement pour cela, une importance très grande vis-à-vis des causes orohydrographiques et climatiques, d'une part, et politi-

1. En Italie.

ques, économiques et même ethniques, de l'autre. Par exemple, si la moyenne de l'Italie, dans les réformes, pour maladies organiques, est de 21,75 o/o, on trouve que les chiffres les plus élevés sont donnés par la Lombardie (28,5 o/o) et par la Sardaigne (27,9 o/o), tandis que les plus faibles proviennent du Latium (14,8 o/o) et de la Calabre (16,3 o/o). Au contraire, la série régionale des réformes pour débilités organiques est toute différente, car on trouve au sommet la Calabre et la Sardaigne avec 6,4 — 5,8 o/o ; au bas l'Emilie et le Latium avec 8,7 — 8,3 o/o.

Nous voyons donc en haut de l'échelle, presque toujours la Sardaigne pour des causes complexes (parmi lesquelles surtout la petite taille) ; cette région souffre ainsi d'une perte annuelle très remarquable ; par exemple, dans les districts de Nuoro et de Lanusei, entre les 3/4 et les 4/5 des conscrits !... tandis que le Latium, la terre des grands Romains, est très avantagé ; Rome se classe comme ville essentiellement climatique.

Je m'abstiens de parler ici des études intéressantes qu'on peut faire sur les relations médicales et anthropo-sociales entre les grandes villes et les régions où elles se trouvent, ou entre grandes villes seulement ; je touche à peine ici à l'autre problème important d'anthropologie, c'est-à-dire au parallélisme entre les réformes pour varices noueuses ou pour varicocèles volumineux, avec celles pour hernies viscérales ou pour hydrocèles communiquants, tandis que ces réformes sont proportionnelles aux variations régionales des tailles ; et, même, ces variations sont en rapport avec les réformes pour difformités thoraciques et de la colonne vertébrale. Il s'agira donc, ici, de perturbations dans le développement organique, devenu inharmonique pour beaucoup de raisons qu'il serait nécessaire d'étudier soigneusement. De même, il faut étudier le goître, qui produit, dans certaines levées de classes, jusqu'à 16, 5 o/o de perte dans le district de Clusone, soit 1 sur 6 conscrits visités.

Peut-être, aujourd'hui, ces chiffres seront-ils affaiblis ; cependant, les statistiques anthropologiques ont assez signalé et éclairé ces phénomènes morbides pour que l'on puisse ainsi étudier leurs causes locales ; en même temps il faudra rechercher les rapports statistiques entre les réformes pour le goître et celles pour crétinisme, que tout le monde sait être produit par un disthyroïdisme ;

pourtant, je suis heureux d'avoir fait séparer, dans les statistiques militaires, les réformes pour crétinisme de celles pour idiotisme et pour imbécillité, qui sont des maladies tout à fait différentes.

Il faudrait encore étudier, par les statistiques des dernières années, surtout par rapport aux ravages causés par la guerre, le cours de la tuberculose, dans chaque pays et dans chaque région. En Italie, où nous avions il y a douze ans environ 60.000 morts par an, nous étions arrivés à ramener cette mortalité à la normale ; mais, actuellement, nous devons à nouveau lutter contre les conséquences du séjour parmi nous des prisonniers ennemis.

Dans la période de paix, le chiffre des réformés et des morts, dans l'armée, nous a prouvé une grande amélioration, soit dans la totalité, soit particulièrement dans le nombre des individus frappés de tuberculose pulmonaire ou des autres appareils organiques. Par exemple : la morbidité générale était de 1.031 o/oo en 1876 ; de 718 en 1903 et de 655 en 1907 ; la mortalité de 11,2, 3,3, 3,2 o/oo ; la mortalité pour tuberculose pulmonaire, de 1,26, 0,53, 0,49 ; et le nombre des réformés du service militaire pour tuberculose initiale de 2,13, 1,04 et 0,95 o/oo. Cette amélioration est due aux conditions hygiéniques meilleures, et, surtout, à la sévère sélection physique dans l'enrôlement : pour les classes levées en 1887-1888, nous trouvons : 118.819, 108.794 réformés (=27,27-24,37 o/o visités); dont 53,533-50,328 pour maladies organiques et défauts physiques et 45,424-39,697 pour débilité organique et insuffisance du périmètre thoracique ; tandis que la France, grâce aux services auxiliaires, perdait seulement 2.500 à 3.000 par an.

***

Mais le problème le plus grave et le plus important, qui nous est soumis par les différentes constitutions organiques et les diverses morbidités anthroposociales des régions d'Italie (et peut-être même de toutes les nations), est celui des différences très accentuées dans les réformes pour névroses et pour psychoses. Ces différences ont été relevées en 1881 par MM. les professeurs E. Morselli et Sormani ; j'ai eu l'avantage de bien mettre en évidence, en m'appuyant sur les statistiques de 1881 à 1907, que ces variations persistent, avec une très grande régularité, soit dans les statisti-

ques des Conseils de révision, soit dans les statistiques militaires (réformés pendant le service dans l'armée). En outre, tandis que ces cas de réformes augmentent progressivement de par une évaluation toujours plus ample des anomalies psycho-nerveuses et morales de la personnalité humaine vis-à-vis de l'aptitude spécifique du milieu militaire, les variations régionales se répètent d'une façon remarquable, ce qui indique l'existence de causes complexes, intimes et profondes, prépondérantes dans chaque région pour une période historique donnée. En général, nous voyons une très vaste zone d'épilepsie qui donne en Ligurie 3,10 o/o sur une moyenne italienne de 0,60-0,80, s'étendant le long de la Mer Thyrrhénienne jusqu'en Sicile et en Calabre où elle présente son maximum de 4,27 et 4,48 o/o ; au contraire, une zone de psychose court de la Ligurie et de la Toscane à l'Emilie, le Latium et l'Umbrie, avec son maximum en Ligurie (2,54 o/o).

Mais il faut remarquer encore que, toujours, le pourcentage des névroses est supérieur à celui des psychoses (régions du Centre et surtout du Sud), ou il est presque égal (régions du Nord) ; cependant, sauf en Emilie, qui a plus de fous que d'épileptiques, dans l'ensemble de ces anomalies, on trouve le maximum en Ligurie (5,84 o/o), puis en Calabre (5,08 o/o) et après en Sicile, Campanie et Latium, tandis que les autres régions suivent à distance avec une moyenne de 3,23 o/o. Notons aussi que, pour les phrénasthénies bio-et cérébropathologiques, une zone va de Pérouse à Palerme, où les cas sont plus nombreux qu'ailleurs.

Tout cela mérite d'être soigneusement étudié, dans toutes les Nations, à l'aide des statistiques et en corrélation avec les connaissances sur l'ethnographie, l'anthropologie, la géographie et l'histoire de chaque région ; par exemple, l'épilepsie a des signes de primitivité bio-anthropologique et de dégénérescence nerveuse, ainsi que l'épilepsie et la phrénasthénie cérébropathologique qui dérivent de causes morbides toxi-infectieuses de l'encéphale, soit dans la vie utérine soit au premier âge, à la différence des psychoses.

Ces recherches nous apprendront pourquoi, réellement, on trouve un telle augmentation dans le nombre des réformés pour ces anomalies graves de la personnalité neuro-psychique, et s'il y a une véritable augmentation de ces maladies dans la vie civile,

ou seulement une évaluation plus ample des anomalies et une sensibilité plus aiguë de la collectivité envers les fous et les déséquilibrés. L'augmentation est notable dans l'Armée italienne : pour la prophylaxie morale, dans les visites d'enrôlement, nous trouvons, de 1890 à 1911, pour les psychoses une différence en plus de 62 à 245 ; pour les névroses de 182 à 434 ; pour les phrénasthénies de 359 à 709 ; soit au total 556 à 1.424 ! en outre, pendant le service, on a encore l'élimination, toujours en surcroît : psychoses et insuffisances mentales de 229 à 426 ; névroses de 467 à 878 ; total de 696 à 1.304, c'est-à-dire de 3,68 à 8,15 o/o de la force en armes, tandis qu'en 1886 on avait le 1,93 et en 1876 le 0,69 o/oo. Cependant, il faut convenir qu'il y a là une augmentation réelle dans la vie civile, puisqu'on observe d'une façon très nette la même progression pour le crétinisme et l'idiotie qui sont de véritables maladies cérébro-psychiques, pourtant moins soumises à l'évaluation psychiatrique toujours plus large que nous en faisons dans le milieu militaire. Telle œuvre de dépistage produit beaucoup d'avantages dans la discipline et dans la constitution morale de l'Armée, et vis-à-vis de sa criminalité.

Pourtant, les recherches minutieuses que j'ai effectuées dans les statistiques militaires m'ont démontré qu'il existe une relation très étroite, en général, entre la distribution régionale de la syphilis et de l'homicide avec l'épilepsie, d'une part, et entre l'alcoolisme et le suicide avec les psychoses, de l'autre. Ces problèmes sont évidemment d'un grand intérêt bio-anthropologique, politique et social, ainsi que pour la défense de la vie civile et de la race. Il faut donc les reprendre et beaucoup les étendre pour en tirer des lois plus certaines et plus générales. Ainsi, il sera utile d'élargir les recherches que j'ai faites sur l'alcoolisme de l'Armée, dans ses rapports avec les diverses années, dans sa progression annuelle pour certains pays, dans ses rapports avec la récolte, le prix du vin ou le nombre des débits de boissons, avec le nombre des morts et des infortunes pour ivresse ; enfin sa valeur psychologique ou criminologique étudiée dans les statistiques des asiles ou des prisons civiles et militaires, même avec des investigations somato-psychiques sur les fous, les épileptiques, les phrénasthéniques et les criminels, et sur leur hérédité morbide, etc.

Mes recherches ont démontré qu'il y avait une augmentation

progressive dans les cas d'alcoolisme aigu avec troubles mentaux, de 1890 à 1907 ; j'ai noté 51 cas, soit 0,24 o/oo, alors que, dans l'armée française, pour 1904, on avait 0,20 o/oo. Si les comparaisons entre les armées différentes peuvent être faussées par des méthodes statistiques diverses, on doit pourtant convenir qu'il existe une progression défavorable pour l'armée italienne, tandis que, par contre, l'armée allemande descendait progressivement de 0,42 o/oo en 1887 à 0,10 o/o en 1901. Ces chiffres ne pourront pas être retenus comme définitifs, surtout à cause des influences de la Grande Guerre ; ainsi, comme proportion des psychoses alcooliques parmi les hommes internés dans les asiles, nous trouvons 14,2 o/o dans les années 1903-1905, tandis que ce pourcentage monte à 16 o/o pour les hommes fous au 1er janvier 1907. Mais si le nombre total des fous, de 1890 à 1909, en Italie, a doublé, celui des fous alcooliques a augmenté sept fois! Il faut spécialement étudier les très fortes variations régionales actuelles : dans les asiles du Nord de l'Italie les psychoses alcooliques allaient de 21 et 29 o/o; jusqu'au chiffre excessif de 40 o/o pour l'asile d'Ancone (région des Marches), etc... J'ai même démontré que, dans 108 procès, l'alcoolisme agit pour 38 o/o ; mais cette proportion s'élevait à 75 o/o dans les crimes de violence, propres de l'armée « d'insubordination » ; et sur 117 militaires reclus, l'alcoolisme figure pour 68 o/o dans des formes criminelles diverses : soit 42 o/o vols, 61 o/o désertions, 86 o/o insubordinations. Parmi ces criminels-là, 63 o/o avaient de l'hérédité morbide, et 39 o/o étaient hérédo-alcooliques ; en outre 80 sur 117 avaient des tendances alcooliques fortes et précoces, 12 une faible tolérance de l'alcool, et il étaient de véritables dypsomaniaques. Sur 152 militaires internés dans une période de quinze années à l'asile de Rome, j'ai démontré l'action prépondérante de l'alcool chez 42 ; occasionnelle chez 26 ; 14 sous-officiers avaient la pseudo-paralysie générale alcoolique ; 29 o/o des soldats étaient des hérédo-alcooliques.

***

Je retiens fermement qu'il faudrait encore organiser des recherches sur plusieurs problèmes de pathosociologie :

a) Sur le *suicide*, dans l'Armée et dans la population, dans ses

formes et dans ses causes protéiformes, dans ses relations régionales et vis-à-vis de la personnalité des sujets étudiés au point de vue neuro-psychiatrique, lorsque l'acte ne s'est pas accompli ;

b) Sur les *types différents de neuro-psychoses* suivant l'âge de l'individu, la durée et l'espèce du service militaire, le grade et l'arme ; par exemple, il est important de rappeler, de mes études, la proportion auparavant très élevée des réformes, même pendant la condamnation, pour folie évidente, parmi les détenus, avec un pourcentage de 11,6 o/oo pour les névroses et de 34,4 o/oo pour les psychoses tandis que dans l'infanterie la proportion était de 9,9 et 7 o/oo) (1);

c) Sur les *syndrômes neuro-psychopathologiques de la guerre*, dans leurs causes individuelles et belliqueuses, dans leurs relations avec les émotions, dans leurs rapports avec les formes morbides de la population au même âge, dans le moment actuel, dans la valeur de la prédisposition et de l'hérédité morbide, etc...

Il faudra maintenant étudier à nouveau d'autres problèmes regardant la *criminalité*, dans ses formes, ses causes bio-sociales, et dans les moyens positifs de traitement précisément bio-anthropologique et social, bien plus que juridique ; les statistiques militaires donnent (et pourront donner même plus) de notables contributions à ces études, à plusieurs points de vue. En effet, et je l'ai fait moi-même en utilisant les statistiques (inconnues jusqu'alors) des Tribunaux militaires de 1885 à 1905, on peut affirmer évidemment que, en Italie, la criminalité militaire proprement dite (crimes commis pendant le service dans l'Armée) présente une diminution continuelle très notable, soit de 1.729 à 992 condamnés (réduction de 43 o/o), aussi bien dans son ensemble que dans chaque sorte de crimes ; de 53 o/o dans la désobéissance ; de 33 o/o dans l'insubordination ; de 55 o/o dans la désertion et de 45 o/o dans le vol. Ces améliorations dérivent presque uniquement de la sélection toujours plus sévère que nous opérons, dès le conseil de révision, vis-à-vis des anormaux et des dégénérés, inadaptables à la vie militaire actuelle, qui entraîne des dépenses d'énergie nerveuses et psychiques bien plus intenses qu'auparavant. Si l'on

1. Ce sont, surtout, les anormaux que les prisons envoient à l'armée (aux prisons militaires ou pour accomplir leur service), et qui ne sont pas soumis à l'examen médical.

trouve une augmentation réelle, peut-être, de psychoses et de névroses dans le milieu civil (et il faut la rechercher soigneusement), elle prouve d'autant mieux l'action de la sélection militaire (ainsi que je viens de rappeler) ; maintenant nous éliminons tous les sujets qui ont la physionomie anormale ou de la dégénérescence dans leurs personnalité, ou des anomalies de caractère, lesquelles peuvent être autant de dispositions criminelles, dans le milieu militaire aussi bien que dans le milieu civil, surtout grâce aux tendances toxiques et aux déviations affectivo-éthiques qui en dérivent. Tout cela prend beaucoup plus d'importance encore si l'on songe que la délinquance des mineurs s'accroît fortement (30.108 en 1890, 77.568 en 1908) et qu'on trouve cette même augmentation dans la récidive ; ces deux phénomènes si graves, la précocité et la récidive, dénotent une regrettable tendance régressive de la race et la faillite du système pénal moderne, cependant que notre œuvre de constante prophylaxie produit dans l'armée un amoindrissement progressif de la récidive presque dans toutes les formes, surtout dans les formes les plus graves.

Pourtant, tous ces faits constituent une véritable *expérience* sociale, car ils éclairent la longue route qu'il nous faut parcourir pour défendre la collectivité contre les anormaux et les dégénérés. Il faut empêcher la reproduction libre de ceux-ci dans la vie civile, et leur intoxication physique et morale dans le milieu ordinaire ; nous devons donc les séparer des normaux, et les envoyer dans des colonies métropolitaines et d'outre-mer, selon l'idée lumineuse de C. Lombroso, dans une forme de *symbiose* sociale, à la manière des colonies militaires-agricoles des Romains aux frontières de l'Empire, ou des colonies anglaises qui, à travers la régénération biologique dans les siècles, donnèrent naissance aux Dominions. Dans un certain sens, j'ai pratiqué moi-même cette sélection, pendant la dernière période de la guerre, d'une façon heureuse et avantageuse, lorsque je dirigeais le grand Centre neuro-psychiatrique de la zone de guerre, que j'avais fondé pour recueillir tous les névropathes, les psychopathes et les dégénérés (vrais ou soi-disant) de l'Armée mobilisée : je déclarais aptes aux services de guerre tous ces détraqués et ces anormaux, que je me propose de réformer pendant la période de paix, en les faisant utiliser, privés d'armes, dans des travaux, même de première

ligne, au lieu de renvoyer chez eux (comme l'on a fait auparavant), ces tristes ferments moraux des grandes villes, plus facilement criminels dans les périodes de crise politico-sociale. J'épargnais ainsi un exemple déplorable et j'évitais une mauvaise action envers les soldats sains et honnêtes, seuls éléments utiles qui donnaient leur sang et leur vie pour la patrie, et sur lesquels seulement la société et la race doivent compter pour s'améliorer toujours, dans la transmission du patrimoine biologique à la descendance. Cela s'appelle faire de l'eugénique positive, de grande envergure, sur des bases scientifiques ; ainsi seulement on peut s'opposer vigoureusement à la sélection régressive dont est menacée la race humaine, surtout par l'effet de la grande guerre qui abattit de nombreux rejetons jeunes, sains et féconds, de la vie normale et active.

* * *

La statistique qui envisage la nature de la criminalité doit avoir sa base bio-anthropologique dans l'étude clinique (somato-psychiatrique) des criminels ; moi-même, en qualité de rapporteur d'une Commission sanitaire spéciale nommée par le Ministère de la Guerre en 1910, j'ai pu faire une étude très soigneuse sur 772 militaires des prisons, des pénitenciers et des Compagnies de discipline (sorte de Corps d'épreuve), c'est-à-dire sur 496 condamnés et 276 disciplinaires, étudiés minutieusement du côté anthropologique, neurologique et psychiatrique, dans leur conduite familiale, sociale, militaire, pendant la peine, dans leur hérédité, etc., avec l'aide d'une fiche spéciale très détaillée. J'ai pu en tirer trois catégories, nettement séparées et parfaitement caractérisées : 1° les *inadaptables réfractaires* (28 o/o), qui ont plusieurs signes dégénératifs somato-physiologiques, beaucoup de notes neuropsychiatriques, qui sont chargés d'hérédité morbide ou criminelle, souvent alcooliques, pour 1/5 déséquilibrés ou anormaux graves, etc... ; quoique criminels nés, criminels habituels ou criminels fous, bien souvent ils pourraient être diagnostiqués comme imbéciles moraux et psychiques, comme psycho-épileptiques ou neurotiques constitutionnels ; — 2° les *intermédiaires* (17 o/o), éducables dans certains milieux, avec plusieurs signes anormaux, mais surtout viciés et intoxiqués, souvent sur

la base de débilité morale et de la volonté, ou neuropathologiques ou instables, et pourtant criminels passionnels ou habituels ; — 3° les *amendables* (55 o/o), éducables facilement, qui sont dans la *zone limite*, ordinairement criminels spécifiques du milieu militaire, occasionnels ou passionnels, mais qui présentent cependant des signes d'anomalie somato-psychologique et neuro-psychologique, ou des notes héréditaires et toxiques, etc... Il faut donc que ces enquêtes soient reprises et étendues, ainsi que comparées dans les diverses armées, dans les prisons ordinaires et dans les ateliers de travaux publics, en faisant usage des données déjà recueillies avec les mêmes méthodes. Je pense qu'en Italie nous allons commencer bien vite ce travail, tout au moins dans l'armée, sur le guide de plusieurs fiches que j'ai rédigées et proposées au Ministère de la Guerre, pour les hôpitaux, les prisons, les conseils de revision, les Corps d'Armée, etc... J'espère que ce type de fiche sera accepté par l'Institut International d'Anthropologie qui voudra bien le faire ensuite adopter par les savants qui s'occupent de ces si graves problèmes.

Cependant, les résultats obtenus jusqu'à présent nous permettent d'affirmer sûrement l'existence de trois conceptions générales, aussi importantes du côté criminologique que pour le système de défense sociale, et que — enfin — pour la tutelle du patrimoine biologique de notre race :

1° Suivant la classification de C. Lombroso et E. Ferri, les criminels se distinguent en criminels nés, criminels fous, habituels, passionnels et occasionnels, auxquels on peut utilement ajouter les criminels primitifs (selon L. Bianchi et Penta);

2° Le système pénal n'est pas d'une grande utilité, car les anormaux ou psychopathologiques ne peuvent pas en avoir une véritable amélioration ; la peine est faussement crue capable de modifier ces sujets par son action intimidatrice, tandis qu'il faudrait pouvoir, avec la ségrégation à temps indéterminé, les utiliser dans les travaux à type agrico-industriel, avec un régime approprié éducatif et psychothérapique ;

3° Si les criminels passionnels et occasionnels trouvent dans des raisons extérieures, ou dans des états affectifs, la stimulation déterminante, ils sont, quand même, des anormaux, quoique moins accentués et moins graves, et le crime a toujours son ori-

gine première et intime dans une tendance anatomo-fonctionnelle plus ou moins imparfaite, ou incomplète, ou dismorphique, ou même dégénérative de la personnalité neuro-psychique. C'est bien ici la physionomie bio-psychologique et morale des soi-disant criminels politiques, qui fermentent tristement dans les périodes de troubles et d'agitation sociale, s'excitent dans la violence et s'exaspèrent dans les réactions personnelles instinctives et dans une mauvaise conception de haine *destructrice*.

Ces conceptions positives conduisent à la lutte scientifique contre l'anormal et le dégénéré : si l'on peut améliorer les conditions du travail humain, désintoxiquer les jeunes générations, éduquer avec une méthode positive les esprits et surtout les âmes, dans les familles et dans les écoles ; combattre sans cesse tuberculose, syphilis et alcoolisme ; séparer dans une symbiose colonisatrice, épileptiques, phrénasthéniques et criminels ; pourvoir à la tutelle matérielle et morale de l'enfance ; restaurer l'ordre et la discipline sociale dans le culte religieux de la Patrie et dans le respect des lois que nous nous sommes librement données, — alors on aura obtenu l'élimination graduelle de maux et de souffrances qui troublent et appauvrissent le rythme de la vie sociale ; parallèlement, on aura effectué progressivement l'amélioration physique et morale de la race, et par conséquent, de la Société, dans l'activité féconde de la paix et du travail joyeux, vers un bonheur humain plus grand et plus étendu, dans l'exploitation bienfaisante et restauratrice de toutes les énergies de la nature !

* * *

J'indique en outre, brièvement, quelques questions encore que les savants des diverses sciences anthropologiques peuvent, je crois, très utilement entreprendre, développer, ou reprendre, avec de nouvelles recherches ou à d'autres points de vue :

I. *Anthroposociologie et démographie*. — Etudes très intéressantes au point de vue statistique et somatique sur les titulaires d'assurances sociales ou sur la vie, au moyen de fiches spéciales (Romanelli). Etudes sur les accidents du travail, à l'aide du très riche matériel d'observations des sociétés privées et publiques (Caja). Etendre et renouveler tous les ans les recherches statis-

tiques et anthropologico-cliniques sur les enfants et les adolescents dans les écoles, collèges, maisons de correction, etc., tant pour les insuffisants et les anormaux (De Sanctis, Montesano), que pour les dommages organiques de la guerre (Calmette, Demoor).

II. *Géographie médicale.* — Etudier surtout, avec abondance de données statistiques, ainsi qu'au point de vue des conséquences de la grande Guerre, la distribution régionale des maladies vénériennes, notamment de la syphilis, dans ses rapports avec les autres phénomènes de pathologie sociale, et avec l'hérédité.

Egalement étudier la tuberculose selon les régions, les professions, la vie de guerre, l'alcoolisme, la constitution anthropologique, les traumatismes, les assurances sociales, etc.

III. *Neuro-psychiatrie.* — Problème complexe du suicide dans l'armée et dans la population civile, dans les différents groupements, suivant l'âge, les moyens d'exécution, la guerre; altérations du système nerveux dans les suicides manqués. Etude approfondie : des épilepsies traumatiques de guerre, des psychoses et des névroses post-grippales ou post-encéphalitiques, des formes héréditaires de la syphilis en rapport avec les données dentaires et les phrénasthénies, des névroses et des psychoses chez les tuberculeux et de leurs activités criminelles anormales (A. Morselli); des simulateurs et des supersimulateurs de maladies mentales et neuropathologiques, par rapport à la guerre, les régions, les professions, etc.

IV. *Criminologie.* — Etude des caractères anthropo-sociologiques et neuro-psychiatriques des criminels militaires et civils, des neuro-psychoses de guerre et des simulations des condamnés. Etude statistique et neuro-psychiatrique des militaires examinés pendant la guerre ; recherche des crimes sexuels et des désordres neuro-psychiques relatifs à ces causes; activité anormale de la vie sexuelle pendant la guerre chez les militaires et les civils, etc.

Rome, novembre 1920.

Session de Liége

Nous rappelons que la prochaine réunion des membres de l'Institut aura lieu à Liége du lundi 25 juillet au lundi 1er août 1921.

Un Comité d'honneur a été constitué de la façon suivante :

M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts, *président*, qui inaugurera la session ;

M. Neujean, ministre des Chemins de fer ;

M. Wauters, ministre des Affaires économiques ;

M. Jaspar, ministre des Affaires étrangères ;

M. van Hoegarden, député, ministre d'Etat ;

M. Berryer, sénateur, ministre d'Etat ;

M. Grégoire, gouverneur de la province de Liége ;

M. le général Lotz, gouverneur militaire ;

M. Kleyer, bourgmestre de Liége ;

M. Hubert, recteur de l'Université ;

M. le Paije, administrateur, inspecteur de l'Université ;

et recevra les membres de l'Institut à la séance d'ouverture ; sa composition seule suffit à montrer l'éclat que nos amis belges entendent donner à cette session, où l'Institut international d'anthropologie recevra son organisation définitive.

Une circulaire indiquant le programme définitif de la réunion, les questions scientifiques à l'ordre du jour des sections, et tous renseignements utiles (prix des hôtels et restaurants, etc.) sera incessamment envoyée à tous les membres de l'Institut.

Enseignement officiel de l'anthropologie

Conformément aux vœux émis par l'Institut international d'anthropologie, la Commission nommée par la Faculté des Sciences de l'Université de Liége a, à l'unanimité, demandé au ministre des Sciences et des Arts de Belgique d'instituer : — complémentairement au cours de zoologie, un cours élémentaire d'Anthropologie physique de dix leçons, obligatoire pour les candidats en sciences de tous les groupes, pharmacie et médecine comprises ; un cours d'anthropologie de quarante-cinq leçons, obligatoire pour les docteurs ès sciences, groupe des sciences zoologiques ; — des cours pratiques libres, accessibles aux élèves de toutes les Facultés, d'anthropologie, paléoanthropologie, paléoethnographie, ethnographie et géographie humaine.

L'Institut supérieur d'Art et d'Archéologie annexé à la Faculté de philosophie et lettres a de même demandé, à l'unanimité, la création d'un cours d'archéologie préhistorique.

Enfin, la Faculté de droit a aussi, à l'unanimité, demandé un cours

élémentaire obligatoire de médecine légale, qui comprendra les éléments de criminologie. — Le ministère de la Justice vient de créer pour les magistrats une Ecole complète de criminologie.

Notre Université a donc, sur ma proposition, été unanime à appuyer les vœux de notre Institut.

CHARLES FRAIPONT

Office national tchéco-slovaque

MM. les professeurs Matiegka et Niederle, membres du Conseil de direction de l'Institut, nous annoncent la constitution de l'Office national tchèque, dont le noyau est formé par les établissements scientifiques suivants :

Institut d'anthropologie de l'Université de Prague (délégué M. le Dr Matiegka) ;

Institut préhistorique de l'Université de Prague (délégué M. le Dr Niederle) ;

Musée national de Bohême (délégué M. le Dr Albin Stocky) ;

Musée ethnographique tchéco-slave (délégué M. le Dr Chotek) ;

Institut pédologique de Prague (délégué M. le Dr Herfort) ;

Société eugénique de Prague (délégué M. le Dr Haskovec).

D'autres réponses sont attendues. Provisoirement, en attendant l'élection du bureau, M. le Dr Matiegka est chargé de l'organisation de cet Office ; en voici le règlement, que nous nous permettons de recommander à nos collègues des diverses nations :

I. — Les membres de l'Institut international d'anthropologie habitant sur le territoire de la République tchéco-slovaque forment dans le sens de l'article 10 des statuts de cet Institut un Office autonome qui a son siège à Prague.

II. — Cet office a pour objet de diriger et d'accomplir dans la République tchéco-slovaque les travaux qui lui seront confiés par l'Office central, de développer les relations scientifiques entre la patrie et les pays étrangers et de donner l'initiative aux travaux scientifiques qu'il jugera convenable.

III. — Il comprend : *a*) des membres titulaires, qui sont en même temps des membres de l'Institut international d'anthropologie ; *b*) des membres adhérents qui ne sont pas membres de l'Institut, mais qui seront acceptés par l'Office tchéco-slovaque pour prendre part à ses travaux ;

IV. — Les membres titulaires et les membres adhérents peuvent être, soit des personnes versées dans les sciences anthropologiques, soit des corporations (musées, sociétés et instituts scientifiques), qui seront représentées par des personnes nommées à cet effet.

V. — Les membres titulaires élisent parmi eux le président, le vice-président et le secrétaire, qui présentent les rapports au Conseil de Direction, font les propositions à l'Assemblée générale en ce qui concerne la nomination au Conseil de direction des membres représentant la République tchéco-slovaque, et recommandent au Conseil de direction les nouveaux membres de l'Institut international d'anthropologie.

VI. — L'Office tchéco-slovaque élit parmi ses membres un ou deux rapporteurs pour chaque branche, c'est-à-dire : *a*) pour l'Anthropologie physique ; *b*) pour l'Anthropologie préhistorique ; *c*) pour l'Ethnographie ; *d*) pour l'Ethnologie et l'Ethnogénie ; *e*) pour l'Anthropogéographie ; *f*) pour la Psychosociologie et l'Ethologie comparée ; *g*) pour le Folk-lore) ; *h*) pour la Criminologie ; *i*) pour l'Eugénique, etc.

VII. — Le président (ou le vice-président) et le secrétaire font tenir aux rapporteurs les documents de leur ressort. Les affaires courantes sont expédiées brièvement et les affaires importantes sont discutées aux séances périodiques. Dans ces séances sont aussi traitées les questions administratives et les propositions d'initiative.

VIII. — Les dépenses sont couvertes par les contributions volontaires et par les subventions.

Les Offices nationaux d'Espagne, de Hollande, d'Italie, de Pologne et de Portugal sont déjà officiellement constitués ; mais nous n'avons pas encore reçu, pour les publier, la liste de leurs membres et leur réglement.

Les erreurs des articles de vulgarisation

Lors des réunions du congrès de septembre qui a amené la création de l'Institut international d'Anthropologie, un grand nombre de nos collègues ont déploré l'ignorance dans laquelle le grand public était plongé relativement aux sciences anthropologiques, et un des buts assignés à l'activité de notre Institut consiste justement à répandre les notions essentielles de ces sciences. Or, voici un exemple qui vient prouver à quel point nos confrères avaient raison.

S'il est un volume de vulgarisation par excellence, c'est bien l'*Almanach Hachette* qui, depuis vingt-huit ans, répand dans le monde les renseignements et les conseils pratiques sur tout ce qui peut intéresser nos contemporains et le fait généralement de la plus heureuse façon.

Se rendant compte de l'intérêt que le public manifeste de plus en plus pour l'histoire de nos origines, l'éditeur de l'Almanach de 1921 a consacré tout un chapitre à *l'origine de l'homme*. En trois petites pages (p. 41 à 43) on ne peut pas dire grand chose : c'est beaucoup de ne pas dire d'erreurs. Félicitons donc l'auteur de cet article succinct. Nous n'avons qu'une légère critique à lui adresser pour le choix de ses gravures de silex taillés. Il en donne quatre, d'après les découvertes de M. Rutot en Belgique. De belles pièces provenant de St Acheul, du Mous-

tier et d'autres gisements français eussent été plus caractéristiques.

Un autre article de l'Almanach est consacré à l'*histoire du livre*. Parlant de l'origine de l'écriture, l'auteur distingue trois âges : d'abord « l'âge figuratif ou de représentation figurée des objets et des idées (dessins des cavernes des hommes du Moustérien et du Solutréen, hiéroglyphes égyptiens, etc.) » p.59. L'auteur est bien coupable, s'il connaît des dessins moustériens, de ne pas les faire connaître au monde savant.

Mais là où, sous le masque de la science, la fantaisie se donne libre carrière, c'est dans le premier chapitre de *l'histoire de la civilisation*, série de petits tableaux illustrés qui embrassent toute l'histoire universelle jusqu'à nos jours. D'après l'auteur la civilisation remonte à l'époque tertiaire. Il n'est pas d'accord en cela avec le rédacteur de *l'origine de l'homme* que nous avons déjà mentionnée. Celui-ci, plus prudent, parle hypothétiquement de l'apparition d'un précurseur de l'homme à la fin de la période tertiaire (époque éolithique) p. 42. L'auteur de *l'histoire de la civilisation* n'a pas cette réserve et nous parle de l'époque tertiaire comme s'il y avait vécu; il a même pris la moyenne de la température, qui était de 29 degrés, et il sait que l'homme tertiaire avait *le poil roux*.

Voici d'ailleurs le texte complet de ce chapitre. Il mérite d'être reproduit en entier :

« *L'homme tertiaire*. — Indécise quant à la période antérieure, la science a retrouvé avec certitude l'homme de l'époque tertiaire. Premier stade de la civilisation et combien embryonnaire ! Paysage semé de lacs et de marécages ; végétation luxuriante et d'aspect « forêt vierge », température moyenne de 29 degrés, troupeaux monstrueux de rhinoceros, de tapirs, de crocodiles, de mastodontes. Et parmi ces animaux redoutables : l'homme trapu, voûté, mâchoire saillante, teint jaune et poil roux ; il n'a garde encore de se vêtir et habite la hutte en branchages avec sa femme et ses petits. Inférieur physiquement aux êtres qui l'entourent, il a sur eux l'avantage de la pensée. Pour la lutte il crée des armes, des outils : le *grattoir* fait d'un éclat de silex, le *perçoir* fait d'un silex aussi, quelques lames tranchantes sur les bords, des pointes qu'il fixe à l'extrémité de bâtons. Et il chasse et il pêche plus grand et plus fort que lui. Par ailleurs la végétation lui offre des ressources complémentaires. L'art est encore nul et toute son intelligence est absorbée par la lutte contre les fauves et aussi contre les éléments. Ce sauvage toutefois a découvert le feu. »

Une pareille lecture est attristante.

Nous avons fort à faire pour vulgariser la préhistoire et l'anthropologie, et mettre la science à la place du roman.

COMTE BÉGOUEN.

Les Directeurs de la Revue,
G. HERVÉ, CH. FRAIPONT.

Le Gérant,
ÉMILE NOURRY.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ÉCOLES, PARIS

COURS D'ETHNOGRAPHIE

ANCIENNE ET ACTUELLE POPULATIONS DE LA SUISSE

par M. ZABOROWSKI

La Suisse est restée longtemps inhabitée après le retrait des glaciers quaternaires. On a un peu oublié la station de Thaïngen au Schweizerbild, près de Schaffhouse au nord-ouest du lac de Constance. La première, elle a fourni des gravures de renne d'une perfection étonnante. La couche quaternaire était recouverte d'une brèche d'au moins 80 centimètres d'épaisseur qui ne renfermait aucune trace de la présence de l'homme. Cette brèche représente comme le blanc-fond des lacs, la durée pendant laquelle la Suisse est restée inhabitée, après le retrait des glaciers quaternaires.

Son premier peuplement s'est opéré au cours de l'âge de la pierre polie. A la suite de la découverte de tombeaux en caisses de pierre, notamment à Chamblandes près de Lausanne, des archéologues (Dr Ischer) ont soutenu que ses premiers habitants y ont pénétré, venant de la vallée du Rhône, peut-être au commencement, en tout cas vers le milieu de cet âge. L'outillage le plus ancien, très simple, est resté constamment en usage. Et il y a des faits difficiles à expliquer, comme l'absence de poteries dans les tombeaux de Chamblandes. Mais on y a trouvé une hache polie et perforée en serpentine, une hache-marteau en serpentine. Ce sont des objets de fabrication tardive. Le même matériel qu'à Chamblandes a été récolté dans trois nécropoles près de Worms, et dans l'une, avec une centaine de vases : bracelets en ardoise, ornements de pierre, coquilles marines de la Méditerranée, avec du corail et du jayet à Chamblandes, des frag-

ments d'ocre rouge et jaune. Dans des tombes féminines, avec des bracelets, colliers, ceintures, se trouvaient des fragments de matière colorante avec broyeur, un petit pot de teinture rouge abrité d'un grand vase, des petites meules en grès pour moudre les grains, une quantité de petits silex pour l'usage domestique. Les tombes masculines renfermaient aussi des fards, avec des défenses de sanglier portées comme cuirasses, des marteaux perforés, des haches percées pour l'emmanchement.

Rien de tout cela n'est primitif. Cela corrèspond au contraire à la civilisation avancée de l'âge de pierre.

Les squelettes étaient le plus souvent accroupis, les jambes ramenées sur le ventre. C'est la position dite embryonnaire de toutes les plus anciennes sépultures. Ces squelettes ont été étudiés notamment par M. Schenk. C'étaient ceux d'individus de taille médiocre, mais marcheurs et chasseurs d'une musculature puissante. Schenk les considérait comme descendant vraisemblablement de la race quaternaire de Beaumes-Chaudes-Cro-Magnon. Mais parmi eux il y avait déjà deux représentants de la grande race dolichocéphale néolithique de l'Europe centrale dont la formation est plutôt récente (*Bullet. Soc. d'Anth.*, 1904, p. 615).

Les villages sur pilotis des lacs de la Suisse marquent, avec le peuplement définitif du pays, deux phases de civilisation importantes qui ont été bien étudiées. C'est dans le Nord-Est que se groupent les plus anciens de ces villages. Et ce n'est que dans le lac de Constance que la plupart d'entre eux remontent à l'âge de la pierre.

Leurs constructeurs ne se sont pas livrés à un travail aussi long et difficile (avec des outils de pierre!) sans nécessité. Vis-à-vis des indigènes vivant de chasse comme les hommes de Chamblandes, c'étaient des sédentaires faisant sans doute de l'élevage, et aussi un peu de culture. Leur village, à une petite distance du rivage des lacs, servait de refuge et d'abri, non seulement pour eux, mais pour leurs troupeaux. Il y avait donc parmi eux des colons ayant quelques animaux domestiques et possédant quelques plantes de culture. Il y avait des gens d'origine asiatique, nous en avons des preuves indiscutables. Je citerai par exemple un crâne de Concise, village de l'âge de pierre ancien sur le lac de Neuchâtel, le crâne d'Anthy, près de Thonon sur le lac Léman,

qui ont été bien étudiés par Schenk (*Revue Ecole d'Anthr.*, 1905, p. 394, 404). Petits, au front étroit, globuleux, appartenant à des individus de petite taille, ils sont du type des brachycéphales de l'âge de pierre, assez faciles à distinguer de ceux de l'âge de bronze de même race mais, au front relevé, plus large, avec un méplat pariéto-occipital, un diamètre transverse plus grand (Schenk, *Rev. Ec.*, 1905, p. 405) (ind. céph., 84, 85).

Dans quelle proportion ces petits individus au crâne globuleux et au front étroit existaient-ils parmi la population ? Nous ne pouvons pas le savoir. Nous ne connaissons pas de cimetière qui ait appartenu exclusivement aux habitants de quelque village lacustre de l'âge de pierre. Il est possible qu'il n'en ait pas existé. M. Schverz, professeur d'Anthropologie à l'Université de Berne, a réuni pêle-mêle les crânes néolithiques suisses de toute provenance. Il a obtenu ainsi une collection de 27 crânes d'âges, de provenance, et de caractères très différents. Et il conclut que la population néolithique de la Suisse comprenait 7 o/o de brachycéphales, 59 o/o de mésocéphales et 33 o/o de dolichocéphales. De ces données il n'y a presque rien à retenir, sinon que, dès lors, les mélanges entre eurasiates, entre colons et indigènes, formaient la majorité vraisemblablement.

La question a été posée, notamment par M. Kollmann, de savoir si en Suisse, il n'y avait pas, à cette époque, une race de pygmées primitive. M. Kollmann a supposé que la première horde humaine se composait de pygmées. De cette horde seraient sorties des races différentes par la peau, les cheveux, le crâne. Les soit-disant pygmées de la Suisse ne sont pas d'âge primitif. Au contraire, ils sont d'âge récent. Et on ne voit pas comment ils auraient pu surgir là, au centre de l'Europe, sans apparaître nulle part ailleurs.

Un squelette très petit (1 m. 31) a été trouvé dans une palafitte à Elgolzwil [canton de Lucerne]. Cette taille ne paraît pas bien certaine à M. Schwerz. Le crâne du sujet n'est pas petit. Ce ne peut être celui d'un pygmée. Des squelettes féminins de Schweizersbild, N.E. de Schaffhouse, ont donné des tailles de 1 m. 40, 1 m. 45 ; des squelettes féminins de Chamblandes, des tailles de 1 m. 46, 1 m. 47. Les tailles masculines correspondantes seraient de 1 m. 51, 1 m. 56, 1 m. 58.

Mais ces tailles n'isolent pas les sujets auxquels elles se rapportent. Les autres néolithiques forment avec eux, pour la taille, une série continue. Ainsi après la taille féminine de 1 m. 47, nous en avons une de 1 m. 48, puis de 1 m. 50 ne diffèrant que de 1 ou 2 centimètres jusqu'à 1 m. 55, taille qui correspond à la taille masculine de 1 m. 66. Les tailles des hommes s'échelonnent de 1 m. 59 à 1 m. 65. Et cette dernière, la plus élevée, est justement celle d'un sujet de Schweizersbild (près de Schaffhouse) qui a donné des squelettes féminins si petits.

Les Néolithiques étaient en moyenne plus petits (1 m. 61) que les Suisses actuels. Mais il n'y a pas parmi eux de groupe à part de pygmées. Les très petites tailles sont-elles en rapport avec quelque dégénérescence pathologique ? Des tailles aussi petites que celles signalées dans la Suisse néolithique ont été relevées, par un observateur compétent (Livi), dans certains cantons du sud-est de la Sardaigne. Et cette circonstance est en rapport avec la pauvreté de l'existence et les fièvres paludéennes. La pauvreté de certains cantons de la Suisse est proverbiale. Et le goitre y a sans doute régné de tout temps.

* * *

Lorsque le cuivre apparaît dans les villages néolithiques élevés sur pilotis, des hommes nouveaux se présentent qui semblent en être les importateurs et qui ont en tout cas subjugué le pays. Jusqu'ici cette invasion est passée inaperçue. Personne n'a signalé sa grande importance. Elle correspond, avec une remarquable exactitude, à l'époque et aux conditions dans lesquelles s'est opérée l'expansion des protoaryens. Elle est *synchronique* de l'entrée en Italie du peuple de Remedello-Sotto, ne se servant également que de la pierre et d'outils-armes de cuivre.

En 1908, j'ai signalé pour la première fois (*Revue Ecole d'Anthrop.*, 1908, p. 405) l'intérêt, *considérable* à tous les points de vue, qu'offre le peuple de Remedello-Sotto. Son cimetière, sur le Chiese qui coule entre Brescia et le lac de Garde, est, pour ainsi dire, à deux pas de l'Adige qui, de tout temps, fut une voie d'invasion des peuples de l'Europe centrale en Italie. Par l'Adige on rejoint au nord Innsbrük sur l'Inn, et du côté de l'Est, la Drave qui est justement le chemin de l'Europe centrale.

Le cimetière de Remedollo-Sotto comprend des rangées très régulières de tombes espacées, en catégories bien distinctes. Le peuple qui l'a formé, et qui a vécu là longtemps, se composait d'une aristocratie guerrière ayant sans doute à son service des prisonniers de guerre comme esclaves. Pour la première fois apparaît avec lui, en même temps qu'un très grand soin pour les morts, une hiérarchie sociale stable. Il appartient à la grande et belle race au crâne long et capace, au front droit, au visage ovale allongé, au nez haut et droit, qui est la race protoaryenne. Il s'est répandu sur le Pô entre 2000 et 1500 et, comme les Gaulois devaient le faire en 390 avant notre ère, il a poursuivi ses conquêtes jusque dans le Latium, avec des outils et armes de cuivre et de pierre dont les modèles étaient très répandus dans l'Europe centrale. C'est de la langue que parlait ce peuple que devait descendre le latin. Il a été l'introducteur de la langue aryenne en Italie.

En Suisse et plus au nord, sur le haut Rhin, le haut Danube, en Bohême, le peuple frère de celui de Remedello-Sotto, qui se répand à la même époque, devait donner naissance à la langue gauloise.

Il a été reconnu qu'à l'âge du cuivre suisse les crânes dolichos, comme ceux que je viens de définir, sont les plus nombreux (Schenk, *Rev. Ecole d'Anthrop.*, 1905, p. 407). Et ils se maintiennent. A Auvernier, dans un tombeau en caisse de pierre, comme ceux de Chamblande, les crânes dolichocéphales étaient identiques à ceux de la palafitte de la même localité qui appartient à l'âge du bronze, identiques aux dolichocéphales néolithiques de nos dolmens de l'Est, aux introducteurs en Scandinavie de la belle industrie de la pierre polie.

Il y a, parmi les restes des villages lacustres, pas mal de crânes de femmes et d'enfants. C'est une conséquence, sans doute, de la fréquence des chutes accidentelles. Les autres os du squelette sont assez rares. Des crânes portent des traces de l'action du feu ; des villages étaient souvent incendiés. Des fragments de crâne ont été portés comme amulettes ; des voûtes craniennes, avec trou de suspension, l'ont peut être été comme trophée de guerre. Des crânes enfin portent des blessures qui furent mortelles.

M. Schwerz a donné un tableau d'ensemble des mesures crâniennes relevées sur les pièces récoltées jusqu'à présent dans les

palafittes. Il en résulte qu'à l'âge de pierre, il y avait des indices céphaliques allant de 68 à 88. Des gens à crâne très court, les colons, pas bien grands sans doute, mais très robustes, vivaient, à côté ou en contact, avec des gens de race très différente dont l'extrême dolichocéphalie est caractéristique de l'âge de pierre.

Ces deux éléments se croisaient. A l'âge du cuivre, la moyenne des indices céphaliques descendait de 79 à 75. Il n'y avait plus de brachycéphales. Ils étaient absorbés ou éliminés par suite de l'invasion des protoaryens ou des protogaulois. A l'âge du bronze la moyenne des indices remonte du fait d'indices très élevés (91). Et nous savons d'autre part que c'est au cours de l'âge du bronze que s'est produit une migration continuelle d'Eurasiates au crâne capace très court. Nous n'en avons pas moins en Suisse des représentants très caractérisés de la race blonde protoaryenne, avec des indices céphaliques très faibles (68). L'allongement extrême de leurs crânes ne laisse aucun doute sur leurs origines.

Dans la palafitte de Corcelettes de l'âge du bronze, on a trouvé un crâne, que Schenk qui l'a étudié (il est au musée de Lausanne), donnait comme néanderthaloïde en raison de la saillie de ses arcades sourcillières.

Ce crâne a un diamètre antéro-postérieur de 200 millimètres. Il n'est pas étroit. Son diamètre transverse est de 140 millimètres. Son indice de longueur est de 70. Sa capacité est grande. Sa glabelle participe de la saillie de ses arcades sourcilières. Sa voûte est un peu surbaissée. Les crânes ayant pareille longueur avec face allongée, orbites un peu basses, sont justement communs à l'époque de pierre, jusque sur le Dniester et en Scandinavie. Et j'ai moi-même publié un crâne scythe d'un Kourgane de Nowosiolka (gouv. de Kiew), qui est tout à fait identique, notamment par la proéminence de ses arcades sourcilières, au crâne de Corcelettes (*Revue Ecole d'Anthr.*, 1905, p. 127). Diamètre antéro-postérieur : 203,5. Diamètre transverse : 146,5. Circonférence horizontale : 565. Indice céphalique : 71,9. Indice nasal, 46,3. Indice orbitaire : 75 et 78. C'est un dolichocéphale accentué au visage droit *leptoprosope*, au nez étroit plutôt mince, *leptorhinien*, aux orbites basses. Robustesse et masculinité très fortes ; intelligence développée et haute taille. Les individus ayant ces caractères en Suisse et sur le Dnieper n'étaient pas seulement parents, ils étaient frères.

M. le Dr Ischer vient de publier un essai de chronologie des palafittes suisses (*Die Chronologie des Néolithikums der Pfahlbauten der Schweiz*, 1 br. gr. 8°. *Bevue*, 1919). J'en ai rendu compte (*Revue Ecole d'Anthr.*, 1920, p. 142). Il a établi une certaine succession des formes industrielles. Les formes les plus simples se sont conservées. Elles se retrouvent dans toutes les stations. Les haches polies se présentent partout sous toutes les formes et n'offrent aucune différence jusqu'au moment où elles sont faites en cuivre. Il n'en serait pas ainsi assurément si les palafittes étaient très anciennes et représentaient une très longue durée. Les haches taillées sont extrêmement rares. Et c'est encore une preuve que ces villages ne sont pas d'un âge très reculé.

Des cinq phases industrielles déterminées par M. Ischer, deux seulement représentent l'âge de pierre, deux l'âge du cuivre. M. Ischer classe ces dernières entre 2500 et 1900 avant notre ère. Il y a bien des années que j'ai dit que l'apparition du métal, du cuivre, dans l'Europe centrale se classait aux environs de 2000. C'est l'âge de la dispersion des peuplades protoaryennes.

Pendant l'âge du bronze, la Suisse a reçu de nouveaux immigrants, de la race de ceux qui plus tard, au premier âge du fer, après avoir traversé la Thrace, en se mêlant aux indigènes, se sont agglomérés, en corps de nations bien distinctes, sur le pourtour du Nord de l'Adriatique. Leurs crânes, aplatis postérieurement, au visage rond, au nez concave, se rencontrent donc côte à côte avec des crânes très dolichocéphales, au visage ovale allongé, au nez haut, au profil droit. Au village de Corcelettes (lac de Neuchâtel) la plupart des crânes étaient de cette dernière race protoaryenne et protogauloise. Avec eux, il y avait des crânes de caractère mixte, mésaticéphales, et un brachycéphale pur, indice de 85, 21 (*Rev. Ecole*, 1905). Par l'effet d'une migration continuelle et de la création de villages agricoles, ces derniers s'implantèrent en Suisse, dans les Alpes, d'où le nom malheureux de *race Alpine* qu'on leur a donné, comme si les Alpes étaient leur lieu d'origine, leur centre de formation (1).

Les cimetières à incinération propres à ces immigrants, Ligures, Vénèdes, n'ont été que rarement signalés en Suisse. Au Boi-

1. *Bulletin Soc. d'Anthrop.*, 1899, p. 548. *Restes humains de pal. de l'âge du bronze.*

ron, près du lac Léman, on en a découvert un. Il consistait en grandes caisses de dalles de pierre (86 cent. de long, sur 40 de large intérieurement, et 27 centimètres de profondeur) contenant des cendres, des fragments d'os, de bijoux de bronze, des traces de foyer, 3 vases en forme de cuvette, des urnes du type des poteries du bel âge du bronze (*Revue Ecole*, 1905, p. 267).

* * *

L'âge du fer en Europe, comme je l'ai exposé maintes fois, est essentiellement gaulois. Et c'est un oppidum de la Suisse, la Tène, qui a donné son nom à cet âge.

La Tène est située sur le lac de Neuchâtel. Son industrie est à peu près la même que celle des cimetières gaulois de la Marne. Avec les armes de fer on y a trouvé des monnaies d'argent et de potin qui furent répandues chez les Œduens, les Séquanes, comme chez les Helvètes. La Tène a été abandonnée ou détruite peu avant notre ère. Elle représenterait une durée de quatre cents ans, que les archéologues divisent au moins en deux phases de deux cents ans chacune.

J'ai depuis longtemps montré que la patrie des Gaulois, comme l'a fort bien dit Hérodote (II, 33) au v[e] siècle, était située sur le Haut-Danube et le Haut-Rhin. On discute encore aujourd'hui des questions fort bien élucidées par moi en 1906 (*Bulletins de la Société d'Anth.*, 1906, p. 35). J'ai rapporté alors ce passage décisif de Pausanias : « Le nom de Galates ne prévalut que très tard. Anciennement les Gaulois portaient celui de Celtes que les autres peuples leur donnaient aussi. » J'ai rapporté également ce passage de Dion Cassius qui fut, au II[e] siècle avant notre ère, gouverneur de la Pannonie et par sa situation, à même d'être bien renseigné : « Dans les temps les plus reculés, les habitants des deux côtés du Rhin portaient le nom de Celtes. » Au v[e] siècle avant notre ère, la nation gauloise occupait encore toute sa patrie originaire, Bade, Wurtemberg, Souabe, Bavière, Franconie, Thuringe jusqu'au Weser, Bohême. Les grands individus fortement charpentés, au beau crâne capace et long, au visage droit et haut, que nous trouvons en Suisse au bel âge du bronze sont donc bien des Gaulois ou proto-gaulois ; nous en sommes certains.

J'ai donné un résumé (*Bullet.Soc. d'Anth.*, 1907, p. 383) d'un travail de M. Fischer qui a fouillé, en 1905-1906, des tumulus situés à Irhingen, au sud du Kaiserstuhl, massif volcanique du grand-duché de Bade, et près du Rhin. Ces tumulus, réduits dans leur hauteur primitive par les ravinements, recouvraient des squelettes protégés par des pierres ou des encaissements de pierre. Auprès se trouvaient des restes de charbon et de cendres qui témoignent de repas funéraires dont le porc faisait les frais. Les poteries nombreuses étaient de formes variées et souvent riches. Armes et parures sont communes. Leurs formes sont celles de Hallstadt et de la Tène : elles sont une transition. Ainsi nous voyons l'industrie du fer prendre naissance sur le Rhin, au milieu d'une population composée d'individus de grande taille, au crâne long, au visage long et droit, qui inhumait tous ses morts comme à Hallstadt, en pleine terre ou dans des encaissements de pierre, et se livrait à des repas funéraires, abandonnant dans des plats et vases divers auprès de ses morts des aliments, œufs, légumes, viande de porc, et, exceptionnellement, de bœuf.

J'ai également fait connaître les résultats des fouilles d'un vaste cimetière découvert en 1906 à Münsingen dans le canton de Berne. Münsingen n'est qu'à 16 kilomètres au sud-est de Berne (533 d'altitude) sur la ligne de chemin de fer qui conduit à Thoune. Elle appartient au centre de la Suisse. Les fouilles de plus de 200 tombes y ont été faites par le directeur du musée de Berne, M. Widmer. Les squelettes, étendus sur un lit de gravier, avaient les bras le long du corps, ou parfois ramenés vers le bassin protégé par une pierre plate. Le corps avait été entouré d'une rangée de pierres, ou enfermé dans un cercueil. Les membres de la même famille avaient parfois été réunis dans le même tombeau. Le mobilier funéraire consistait en : fibules, agrafes quelquefois avec de l'émail : anneaux de bras et de jambe, torques, bagues, pendeloques ; chaînes de ceinturon formées de petites pièces de bronze ; anneaux de verre bleu foncé ; perles d'ambre ; bagues en or ; lances et épées en fer, à lame large et courte dans un fourreau décoré.

Ce cimetière est de la même époque, quoique un peu moins ancien, que celui du duché de Bade (Irhingen), presque contemporain de l'oppidum de la Tène. Un certain nombre de crânes

étaient bien conservés. Ils ont été fort bien étudiés, au nombre de 39, par M. Victor Gross, de Neuveville (canton de Berne). Dans ses notes descriptives M. Gross signale de très hautes tailles, 1 m.65 pour une femme âgée ; 1 m.78 pour un homme ; des signes de masculinité très accentués : arcades sourcilières proéminentes, glabelle forte, épaisseur et saillie de l'inion, des apophyses mastoïdes ; parois lourdes et épaisses ; mandibule robuste ; dentition parfois très belle ; conformation parfaite et grande capacité. La capacité qui dépasse souvent 1.500 et 1.600 centimètres cubes, atteint 1.750 chez un jeune homme, et 1.886 chez un guerrier. Haute taille, intelligence, énergie musculaire. Ces mêmes caractères y ont été observés sur des crânes de la palafitte de Corcelettes, bel âge du bronze (V. plus haut).

Deux des crânes de Münsingen sont trépanés et la trépanation est d'une pratique néolithique. L'un, à face étroite (ind. 50), à nez étroit (indice 44,90) à arcades sourcilières proéminentes, à orbites basses (indice 74,35), a un indice céphalique de 73,35 et une capacité cranienne élevée de 1.733 centimètres cubes. C'est bien un pur Gaulois de la race de nos protoaryens. Le second, trépané, d'un individu de 1 m.68 de taille, offre les mêmes principaux traits. Sa capacité, quoique moindre, 1.661 centimètres cubes, est encore grande. Sa face est plus longue (indice 53,68) ; mais son indice céphalique de 79,89, les orbites plus hautes, accusent quelque mélange. M. Gross a reconnu la présence au milieu de ces purs Gaulois (14 crânes) de 5 crânes brachycéphales descendant des immigrés de l'âge du bronze. Parmi les femmes, au nombre de 13, l'influence de cet élément semble plus grand ; il finira par altérer le type gaulois en Suisse, au cours même de l'âge du fer. Ce sont ces deux éléments réunis puis fusionnés que nous trouvons, dès avant le commencement de notre ère, sous le nom d'Helvètes. Les Helvètes étaient donc en majorité des Gaulois.

En 107 avant J.-Ch., les Helvètes allèrent au devant des Romains et leur infligèrent une sérieuse défaite. Mais, inquiets du sort qui les attendait, bloqués dans un pays pauvre, ils se résolurent à abandonner celui-ci, en 58 avant J.-Ch. On a su, César le dit, qu'ils brûlèrent alors leurs 12 villes et leur 400 villages. Ils étaient au nombre d'environ 270.000. Mais leurs bandes migratrices compre-

naient des tribus gauloises du nord de leur pays, riverains du Rhin, Rauraques, Boïens...

De toute cette masse, défaite à Bibracte par César, il ne resta que 110.000 hommes pour repeupler la Suisse. Et dès l'année suivante les Romains en étaient les maîtres. Leur domination a duré quatre siècles. Les éléments de la population étaient les mêmes qu'à l'époque de la Tène. Mais l'élément gaulois, décimé et maîtrisé, ne formait bientôt plus la majorité. Et par la fusion qui s'opérait avec l'autre et avec les Romains, il perdait en partie ses caractères extérieurs.

***

Mais dès le IIIe siècle, à partir de 264, les Alamans, peuple germanique, envahissaient la Suisse par le Nord. Ils se sont répandus assez rapidement dans la plus grande partie du pays peu peuplé. Ils sont allés jusqu'à proximité de la haute vallée du Rhône. Ils n'ont pas envahi la Rhétie, le pays des Grisons, l'Engadine. Les Romains eux-mêmes l'avaient laissée de côté. Elle ne semble pas non plus avoir été occupée par les Gaulois. Elle était trop stérile et d'un climat trop dur. La langue particulière qui y est parlée, le *Ladin*, semble indiquer que, pays de refuge, elle a été peuplée tardivement par les indigènes (Vénédes, protoslaves) latinisés du nord de l'Adriatique.

En 443, les Burgondes, qui avaient obtenu des Romains la Savoie, envahirent à leur tour tout l'ouest de la Suisse.

En 496, les Francs ont subjugué même les Alamans ; en 534, ils étaient les maîtres des Burgondes. En 536, ils s'opposèrent avec succès à l'occupation de la Rhétie par les Ostrogoths. Leur domination temporaire, purement politique, n'a pas eu d'action sensible sur la population. Les territoires occupés par les Alamans sont devenus territoires de langue allemande. La partie occidentale occupée par les Burgondes, qui n'étaient pas de purs Germains (ils venaient de territoires slaves d'entre l'Oder et la Vistule) et qui se sont laissé absorber rapidement par les Gallo-Romains, appartient à la langue française.

La partie méridionale de la Suisse, italienne de langue, est telle du fait d'une pénétration toute moderne d'Italiens du nord qui ont gagné sur les débris des anciens Gaulois. Un grand cimetière ala-

man a été découvert à Augts (emplacement de l'*Augusta Rauracorum* bâtie sous Auguste l'an 27 avant J.-Ch.), à peu de distance de restes considérables d'un théâtre romain, à 12 kilomètres au sud-est de Bâle. Et de nombreux crânes alamans ont été recueillis dans différents cantons du Nord, du Centre et de l'Est ; on en possède 246. Dans le musée de Lausanne sont réunis, d'autre part, 99 crânes burgondes provenant de Bassecourt, d'Attalens, de Lussy. Les Alamans des cimetières suisses ne sont déjà plus des germaniques purs. On possède des crânes d'Alamans de la Bavière et de Bade; presque tous, environ 85 o/o, ont les caractères connus des Germains. La proportion des individus du type ligure, brun à tête ronde, est infime. Parmi les Alamans de la Suisse, on reconnaît, au contraire, la présence de ce type, de descendants des immigrants ligures de l'âge du bronze plus ou moins mêlés de Gaulois, de descendants des brachycéphales de Münsingen dans la proportion de 23 o/o, de près du quart.

L'invasion des Alamans n'a fait que ralentir le mouvement de progression de ces derniers, en altérant leurs caractères Elle n'a pas détruit, n'a pas supplanté le peuple gaulois-ligure de Münsingen, décimé par les Romains peu avant notre ère.

On a trouvé un crâne d'enfant trépané parmi les crânes alamans. Il rappelle les deux crânes gaulois trépanés de Münsingen.

Les Alamans diffèrent des Suisses actuels par des détails de leur ossature, comme par leur crâne et leur taille. Ils n'ont fait régner que pour un temps, dans leurs territoires, les purs caractères germaniques.

Les collections publiques possèdent près de 2.000 crânes de Suisses contemporains. Du simple examen de ces pièces, il résulte que l'élément germanique a été absorbé depuis le moyen âge dans une fusion générale qui a profité à l'indigène qui descend des constructeurs des villages sur pilotis et surtout des immigrants de l'âge de bronze, des Ligures, Vénèdes dont des noms géographiques attestent encore la présence ancienne, et qui ont, pendant l'époque de la Tène, été soumis et mêlés aux Gaulois. Dans plusieurs cantons on ne trouve plus un seul individu de type germanique pur, un seul dolichocéphale vrai ayant un indice

céphalique au-dessous de 75. Dans aucun canton non plus on ne trouve la taille moyenne de 1 m. 68 qui était celle des Alamans. La taille moyenne en Suisse n'est plus que de 1 m. 63.

Les brachycéphales, les individus de taille moyenne à crâne large, au visage rond, sont en proportion considérable partout : et leurs caractères distinctifs pour le crâne sont plus accentués qu'auparavant. Les hyperbrachycéphales, au crâne fortement déprimé en arrière, constituent plus de la moitié de la population non seulement à Disentis, chez les Grisons en Rhétie, mais encore dans une partie du Valais (56 et 63 o/o), là où les Alamans n'ont d'ailleurs pas pénétré. Ils en représentent la moitié même dans des cantons du centre, Uri, Unterwalden (Schwerz).

Ce phénomène d'absorption n'est pas insolite, n'est pas nouveau. Il s'observe en Allemagne même.

Le 22 juillet 1499, à Dornach, canton de Soleure, 6.000 Suisses mirent en déroute 15.000 Allemands ; 3.000 Allemands laissèrent là leurs os. Des crânes de ce champ de bataille ont été réunis au musée de Soleure. Il n'y a pas un seul dolichocéphale vrai parmi eux. Les hyperbrachycéphales y sont, par contre, dans la proportion de 38 o/o (Schwerz).

Le type germanique se distingue, en même temps que par la forme allongée du crâne et du visage, par le teint blanc clair, les yeux bleus, les cheveux blonds, la haute taille.

Lorsque nous voyons les crânes perdre de leur forme primitive, ou lorsque les dolichocéphales tendent à disparaître, le teint, les cheveux, les yeux, cessent, — pas toujours mais généralement et toutes choses égales, — d'offrir les nuances caractéristiques des blonds, sauf dans l'enfance ; puisque d'ailleurs, en pareils cas, ce sont des bruns au crâne large ou rond, globuleux, qui gagnent du terrain, qui absorbent les dolichos, et, dans les mélanges, en changent du premier coup les caractères essentiels. Aussi les Suisses actuels ne forment pas une population de blonds. Les yeux bleus, dans la proportion de 64 o/o dans le pays de Bade, ne sont plus en Suisse que dans la proportion de 16 o/o. Le type blond complet ne peut être qu'en proportion encore moindre. Représenté par 44 o/o des habitants dans le Nord de l'Allemagne et par 25 o/o dans le Sud, il ne l'est plus que par 11 o/o en Suisse.

Le type brun, représenté par 21 o/o des habitants dans le pays

de Bade, l'est au contraire par 25 o/o en Suisse, par 34 o/o chez les Grisons ; à Bâle même par 26 o/o ; à Zurich par 27 o/o (Schwerz).

Ce sont les yeux gris qui dominent en Suisse. Les yeux bruns ne sont guère moins nombreux (39 o/o).

C'est une preuve de l'importance qu'ont eu les bruns à tête ronde, les Ligures comme les Savoyards, importance qu'ils ont recouvrée après les invasions germaniques, comme ils l'avaient recouvrée après les invasions gauloises.

Le type le plus commun, dans les cantons du centre, est un blond altéré ou incomplet, à yeux gris (48 o/o à Unterwalden). Mais dans l'Engadine, chez les Grisons, il ne représente pas plus du tiers venant seulement en balance avec le type brun qui est dominant (34 o/o). La proportion des dolichos y tombe à 6 o/o. Et ces crânes longs ne sont attribuables ni aux Alamans ni aux Burgondes, puisque ceux-ci n'y ont pas pénétré. Ils sont attribuables aux Gaulois. Dans le Valais, de même. On y a trouvé 4 à 10 o/o de dolichos. Or, ceux-ci ont gardé les traits principaux qui caractérisent les dolichocéphales des périodes préhistoriques et protohistoriques. Ce sont sûrement des représentants des anciens Gaulois.

LES SERBES D'ALLEMAGNE[1]

Par M. Emile HAUMANT
Professeur à la Sorbonne

Parmi les notions nouvelles dont les derniers événements ont enrichi les peuples, une des plus surprenantes, pour quiconque n'est pas slaviste, est celle de l'existence, en plein « Reich », d'un peuple slave, que les Allemands appellent « wende », et qui lui-même se dit serbe. A la vérité ce peuple est peu nombreux et n'occupe, en Saxe et en Brandebourg, qu'une partie du bassin de la Sprée. Mais qu'il s'agisse de l'étendue d'un canton suisse ou de celle d'un département français, il peut se réclamer des principes du traité de Versailles, et il s'en réclame, en effet. Une question politique est donc ouverte, et sur elle il s'en greffe d'autres dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui de la simple érudition. D'une façon comme de l'autre, il n'est pas inutile de s'arrêter sur l'histoire et les aspirations de ces inattendus Serbes d'Allemagne.

Disons tout de suite qu'avec ceux de la Serbie du Danube, ils n'ont de commun que le nom et la lointaine origine. Avant les grandes migrations des Slaves, vers le IVe siècle après Jésus-Christ, les ancêtres de tous les Serbes habitaient la région des Karpathes ; mais, quand l'histoire commence pour ceux du nord, leur domaine s'étend, dans le bassin moyen de l'Elbe, des monts de Thuringe à l'Oder ; tandis qu'à l'ouest ils touchent aux Allemands, au nord, au sud, à l'est, d'autres Slaves les entourent mais divisés en tribus que leurs rivalités livrent à l'influence du voisin, d'abord, ensuite à son autorité. Sur cette lutte des deux races qui va du VIIIe au XIIIe siècle, nous n'avons pas à nous étendre ; elle a été racontée bien des fois, et notamment, chez nous, par M. Ernest Lavisse, dans ses *Etudes sur l'histoire de Prusse* ; disons seulement

1. Conférence faite à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, le 21 décembre 1920.

qu'elle a été cruelle ; l'assassinat de chefs slaves attirés pour fraterniser y est un « fait divers » conté souvent et complaisamment par les chroniques allemandes ; « la fin justifie les moyens ». Cette fin n'est d'ailleurs pas le triomphe de la civilisation ; aux historiens qui veulent transformer les conquérants en *Kulturträger*, il est trop facile d'opposer les aveux du chroniqueur, qui constate que ses compatriotes, *durissima gens*, ont en vue, non la conversion des païens, comme ils le prétendent, mais la rapine. Ce qu'ils cherchent en pays slave, ce sont des esclaves et des terres.

Qu'ils aient réussi, la supériorité de leur organisation politique et de leur armement l'explique ; ce qui est moins clair, c'est la disparition du peuple assujetti. Est-ce, comme l'ont cru certains Slaves, que les Allemands l'aient exterminé systématiquement ? Le fait est qu'ils ont massacré beaucoup, mais pas toujours. Ils n'en étaient pas encore, en effet, à la doctrine des pangermanistes modernes, qu'il faut supprimer le vaincu pour ne pas contaminer le vainqueur par d'impurs contacts ; et puis, pour cultiver, pour engraisser leurs terres, à défaut de travailleurs qu'ils ne pouvaient toujours recruter en Allemagne, un « *Dungervolk* », un *peuple fumier*, leur était nécessaire. D'autre part, la conquête pure et simple n'a pas été, au delà de l'Elbe, le fait le plus fréquent. En beaucoup de régions, les dynastes slaves se sont maintenus fort longtemps; ceux de la Poméranie n'ont disparu qu'au XVIIe siècle, et les armoiries de l'implacable ennemi des Allemands, Niklot, ornent encore le palais de ses descendants, les grands-ducs, hier dépossédés, de Mecklembourg-Schwerin. On ne peut guère les imaginer, ces dynastes, acharnés à l'extirpation de leur propre race. Dans le Brandebourg, une dynastie allemande a succédé à une dynastie slave en vertu d'un pacte régulier ; elle a travaillé à germaniser son nouveau domaine, mais sans recourir aux moyens d'extrême violence. En fait, la population slave a duré dans une foule de régions, en Lusace jusqu'à nos jours, en Hanovre jusqu'au XVIIe siècle, un peu partout jusqu'à la guerre de Trente Ans, qui a couvert de ruines l'Allemagne du Nord. L'hypothèse de l'extermination est donc à écarter ; on peut, on doit même admettre qu'en quatre siècles de lutte sanglante, la race slave avait été plus que décimée, mais ce n'est pas encore là une raison suffisante

de disparition. Traité de même, ou à peu près, le peuple irlandais vit toujours.

Faut-il dire alors, avec les Allemands, qu'il y a eu simple transformation; que, séduits par une civilisation supérieure, les Slaves ont renoncé d'eux-mêmes à leur langue comme à leur barbarie? Dans certains cas, il a pu en être ainsi; l'Allemagne du Moyen Age, en contact étroit avec les peuples civilisés d'au delà du Rhin et des Alpes, était plus avancée matériellement que ses voisins du nord-est. D'autre part, son prestige politique la servait; un principicule des bords de l'Oder et de l'Elbe croyait monter en grade en entrant dans la hiérarchie du Saint-Empire, et d'autant plus qu'il y gagnait, devenu un féodal à la mode germanique, de se débarrasser des coutumes — de l'*anarchie slave*, si l'on veut — qui jadis avaient restreint son autorité. Il est des cas enfin où l'esprit allemand, éveillé lui-même par des influences du dehors, a touché l'imagination slave; c'est une de ses conquêtes que ce duc de Poméranie, de race slave, qui devient, au XIV[e] siècle, un *Minnesanger* — nous dirions un troubadour. Mais il ne faut pas oublier que la supériorité économique, voire intellectuelle, d'un peuple n'a jamais été, pour ses voisins, une raison de se fondre avec lui. Existait-elle, cette supériorité des Allemands, pour les campagnards qui, sous un lourd servage, conservaient le souvenir des luttes sans merci; qui aujourd'hui encore envoient l'importun, non pas « au diable », mais « à l'Allemand », et d'ailleurs en allemand. En vérité, c'est se moquer que de parler, pour cette plaine arrosée de sang, des séductions de l'esprit germanique.

Alors, où chercher le facteur de germanisation ? A suivre l'histoire de fait en fait, nous irions loin, peut-être sans trouver la clarté. Constatons seulement qu'en pays slave qui se dénationalise, presque toujours le mouvement commence par la ville, soit que les Allemands l'aient fondée, soit qu'il en aient supprimé les anciens habitants, soit qu'il les aient réduits à changer de langue pour pénétrer dans les corporations de métier et gagner leur vie. Autour de la ville ainsi transformée, la germanisation a fait tache d'huile, par ses marchands, ses juges, ses percepteurs d'impôts, ses garnisaires, son clergé surtout qui, sous couleur de guerre au paganisme, poursuit dans les campagnes tous les vestiges du

slavisme. A cette règle, il n'y a qu'une exception, mais significative ; en Bohême, où la germanisation avait commencé comme ailleurs, elle a été arrêtée net, au xve siècle, par une réaction populaire, celle des Hussites, qui, purement religieuse au début, est bientôt devenue aussi nationale que religieuse. Comment cette réaction, qui aurait pu s'étendre, a-t-elle été limitée à la Bohême ? C'est, dira-t-on, que Jean Huss était né Tchèque, et que, seuls, ses compatriotes se sont intéressés à lui. Soit, mais le fait capital, c'est qu'un Jean Huss ne pouvait se former et trouver des partisans qu'en Bohême, parce que là seulement il y avait, en face des prêtres et des clercs allemands, des prêtres et des clecs slaves non seulement de langue, mais de traditions, qui savaient pouvoir prendre fait et cause pour un Slave sans sortir du christianisme, ni même de l'Eglise ; et le fait est qu'après les avoir couverts de ses anathèmes, Rome a transigé avec les Hussites. En d'autres termes paganisme et christianisme ne se confondaient pas chez les Tchèques, et cela parce qu'avant de subir l'invasion des clercs allemands, ils avaient reçu, dès le ixe siècle, l'enseignement des apôtres des Slaves, saint Cyrille et saint Méthode. Au contraire, dans les pays du nord de la Bohême, le clergé était ou allemand ou de culture uniquement allemande ; toute résistance qui lui était opposée, à lui ou à ses patrons laïques, passait — même aux yeux de beaucoup de Slaves — pour un retour au paganisme d'autrefois, et c'était alors, jusqu'à l'extermination, la croisade contre ces « apostats », auxquels il ne manquait, la plupart du temps pour démentir l'accusation portée contre eux, qu'une tradition chrétienne autre que l'allemande. Leur nationalité aurait été sauvée comme celle de la Bohême, si la propagande, à la fois chrétienne et slave, n'avait été arrêtée, au ixe siècle, par la chute sous les coups des Magyars, de l'Etat slave dont elle rayonnait, la Grande Moravie.

Sur ces matières obscures, on discutera longtemps, et nous ne prétendons pas apporter ici la clef de toutes les énigmes ; d'autres faits ont pu, en telle ou telle région, déterminer les succès du germanisme ; n'empêche que sa cause essentielle a été d'ordre religieux. C'est parce que, sur les bords du Danube, une horde sauvage a brûlé de pauvres églises et fait fuir leurs prêtres, non vers les Slaves du Nord, mais vers ceux du Sud, que les destinées de l'Europe centrale ont été changées.

* * *

Le triomphe des Allemands n'a pourtant pas été complet, puisque les Serbes de Lusace existent toujours. Longtemps, ils ont occupé un vaste territoire. Au xve siècle encore, alors que les influences germaniques les dominaient de toute part, ils allaient, entre l'Elbe et l'Oder, depuis le versant nord des monts de Bohême, jusqu'aux portes de Berlin et de Francfort sur l'Oder : presque tout le bassin de la Sprée leur appartenait. Puis, de siècle en siècle, leur domaine ou celui de leur langue s'est réduit ; maintenant, autour de Kottbus, en Basse-Lusace, de Bautzen, ou Budyssin (1) en Haute-Lusace, il ne sont plus que 200.000, répartis sur quelques 20.000 kilomètres carrés, coupés, çà et là, d'enclaves allemandes.

Ce dernier débris s'est maintenu, semble-t-il, d'abord pour une raison géographique. Les grandes routes du germanisme, l'Elbe et l'Oder, laissaient la Lusace à l'écart, et d'ailleurs, marécageuse et boisée, elle était peu accessible, peu tentante. D'autre part, le temps mis par les Allemands à assujettir et assimiler les Serbes de la rive gauche de l'Elbe, a permis à leurs frères plus éloignés de s'asseoir plus solidement dans leur pays. Ils ont eu la chance enfin d'être rattachés de bonne heure à la couronne de Bohême. Cela ne veut pas dire qu'ils rentraient ainsi dans un courant slave ; les rois de Bohême, comme leurs voisins, germanisaient ou laissaient germaniser ; sous leur domination, les villes de Lusace qui s'interposaient entre eux et le peuple des campagnes, sont toujours restées aux mains des Allemands. Pourtant, souverains d'un Etat presque entièrement slave, ces rois ne pouvaient guère avoir la haine ou le mépris du slavisme ; ceux de la maison de Luxembourg, allemands mais teintés de culture française, lui ont témoigné des sympathies. Aussi la germanisation a-t-elle marché, dans leurs domaines, d'un train plus doux qu'ailleurs ; les magistrats de Bautzen-Budyssin pouvaient bien exclure les Slaves des corporations, mais non punir de mort, comme ceux de Leipzig ou d'Altenbourg, l'emploi de la langue slave.

Les Serbes de Lusace gardent donc leurs campagnes, d'ailleurs

1. Il faut prononcer *Boudichine.*

tout en restant sous l'influence des villes ; qu'ils appuient contre les Hussites. Puis leur pays est démembré ; les derniers des Luxembourg, après avoir vendu le Brandebourg aux Hohenzollern, leur livrent encore des portions de la Basse-Lusace. Aussi indifférent à ses destinées que le sont ses rois, le pays atteint, sans que rien y révèle un mouvement des esprits, le temps qu'il est convenu de considérer comme le point de départ des nationalismes modernes, celui de la réforme luthérienne.

Celle-ci, purement allemande, a pour les Slaves encore moins de sympathie que le catholicisme qui l'a précédée ; Luther s'exprime sur eux avec autant de mépris que, huit siècles auparavant, l'Anglo-Saxon Saint-Boniface ; mais l'appui de la bourgeoisie germanisée et des féodaux en mal de biens ecclésiastiques ne suffit pas à sa victoire ; il lui faut aussi le peuple et, pour le gagner, des propagandistes capables de prêcher et d'écrire, en slave, ne fût-ce que des catéchismes. Les catholiques se défendant de même, le serbe de Lusace devient, pour la première fois, une langue écrite ; un éveil national pouvait s'en suivre en ce pays où les tribunaux ruraux jugeaient encore en slave. Mais cet éveil, diverses causes le retardent ; d'abord, sous la pression d'un germanisme toujours ombrageux, les sermons et les livres slaves se raréfient très vite ; ensuite, la guerre de Trente Ans ruine et dépeuple le pays ; il faut un demi-siècle, que pour le désastre à peu près réparé, on discerne les premiers symptômes d'un esprit nouveau. On a fini, en effet, par traduire la Bible en serbe ; on a donc dû consulter les traductions déjà faites en tchèque et en polonais, et par suite constater que, tout méprisés qu'ils soient par leurs maîtres, les Serbes sont un rameau d'une race immense et puissante. Il en résulte, au moins chez des lettrés, ce sursaut de fierté qui est partout aux origines de ce que les Allemands appellent le panslavisme.

En 1697, à Dresde, le pasteur Michel Brancel est heureux de révéler au tsar Pierre I[er] que les Lusaciens, eux aussi, parlent un des dialectes de la grande langue « sarmate ». De leur côté, les catholiques ont fait la même découverte. Prague étant devenue leur métropole religieuse, des Lusaciens y fondent, au début du XVIII[e] siècle, un séminaire pour leurs compatriotes. Si languissant que parût alors le tchéquisme, l'esprit pragois fait de ces

séminaristes des patriotes slaves, qui, à la vérité, ne semblent pas être devenus des prophètes en leur pays. Les circonstances, en effet, sont loin d'y être favorables. Depuis le traité de Prague (1635), la Lusace n'est plus rattachée à la Bohême ; elle est partagée entre les Saxons et les Brandebourgeois, et si à Dresde, où l'on rêve de la couronne de Pologne, on a peu de zèle pour la germanisation, à Berlin le « despotisme éclairé » des Hohenzollern s'y applique énergiquement. C'est en 1731 que le Roi Sergent interdit aux pasteurs de marier les paysans qui ne savent pas l'allemand ; à la même époque, on traduit en masse, ou du moins on défigure les noms de famille qui témoignent d'une origine slave. Plus encore que ces mesures officielles, le progrès économique aide à celui de l'allemand ; quiconque s'affranchit du servage change de langue, et se désintéresse de la foule inerte et misérable dont il est sorti. Cette foule, d'ailleurs, se germanise à son insu par l'altération progressive de sa langue qui s'emplit de mots et de tournures allemandes ; le jour est proche où, comme en Hanovre, où les paysans passés au *plattdeutsch* croient encore parler le wende, le serbe de Lusace ne sera plus qu'un jargon que l'école publique n'aura qu'à épurer.

L'arrêt — ou le ralentissement — de cette germanisation insidieuse coïncide avec les guerres napoléoniennes sans en être pourtant le résultat direct ; le fondateur du premier journal imprimé que les Serbes de Lusace aient possédé, est un maître-maçon, Tesnar, qui a subi, comme les patriotes du XVIIIe siècle, surtout l'influence de Prague. Son journal, qui répète exactement, adressées aux Serbes, les adjurations que les patriotes de Prague adressaient aux Tchèques, ne dure d'ailleurs que trois ans ; dès 1812, l'autorité saxonne l'interdit ; mais arrivent les grands événements de 1813 et de 1814, et si, d'une façon, ils affaiblissent le peuple serbe en faisant passer toute la Basse-Lusace sous le joug prussien, de l'autre ils favorisent son réveil en l'associant aux espoirs qu'a suscités la « guerre de libération ». Les Universités allemandes sont maintenant des foyers de libéralisme, de nationalisme, voire de pangermanisme, mais justement leur culte tapageur du passé germain en réveille le souvenir aussi chez les étudiants venus des campagnes serbes ; bon gré mal gré, ils rapprennent ce qu'a été pour leurs pères ce Moyen-Age tant glorifié. En même temps, au contact

d'étudiants d'autres nationalités slaves, ils s'aperçoivent qu'ils ont des frères de race peut-être capables de corriger les injustices de l'histoire ; le prestige de la Russie, après 1814, est aussi grand dans le monde slave, au delà de ses frontières, que l'est, en deçà, l'indifférence des Russes au slavisme. Ces espoirs et ces souvenirs, les sceptiques en sourient, mais à tort ; outre qu'ils méconnaissent la force de « l'appel des morts » en un pays où chaque nom de lieu, même de famille, évoque un acte de violence ou de falsification (1), ils ne savent pas discerner, sous le culte du passé, l'appel à l'avenir, le sentiment nouveau que les droits « de l'homme » sont aussi des droits de peuples ; si les princes et les féodaux n'ont pas le droit de disposer des champs ou de la personne des pauvres gens, pourquoi des fonctionnaires et des maîtres d'école auraient-ils celui de changer leur langue et leur âme ? Confus, souvent inconscient chez les humbles séminaristes qui le propagent, le sentiment démocratique appuie le sentiment national et l'aide à pénétrer les masses longtemps inertes.

Suivre partout ce double effort serait impossible ici. D'abord, il est archéologique ; on recherche dans l'histoire, dans la légende, dans les coutumes, voire dans les tombes, les vestiges d'un passé qu'on plaint et qu'on voudrait glorifier. Il est grammatical ensuite ; pour instruire le peuple en sa langue, il faut l'expurger des scories allemandes et fixer ses formes, ce qui n'est pas mince besogne, car, livré à lui-même, le serbe s'est divisé en deux dialectes, de Haute et de Basse-Lusace, qu'il faut rajuster l'un à l'autre. Il est littéraire aussi, et surtout poétique, comme il convient en temps de romantisme et surtout en pays slave ; les Serbes mettent leurs poètes Zejler et Cizinski à côté de ceux de leurs grands frères, Polonais ou Russes. A juste titre ? c'est difficile d'en juger à qui ne fait que déchiffrer leur langue. Certes leurs vers sont bien frappés ; ils touchent quand ils décrivent, sous leur voûte de verdure, les bras silencieux de la *Spréva* et plus encore quand ils expriment, tantôt leur foi dans l'avenir, tantôt leur épouvante devant le flot montant du germanisme. Mais leurs motifs manquent d'origina-

1. V. Louis Leger, *les Anciennes civilisations slaves*. Paris, 1921, pp. 96 et suivantes.

lité ; souvent leur lecteur a le sentiment d'une transposition du tchèque ou du polonais. A vrai dire, ces similitudes — ou ces plagiats — importaient peu au poète ; ouvrier laborieux, parfois inspiré, il frappait les formules rythmées que d'autres apôtres, étudiants, pasteurs, simples artisans, se chargeaient de répandre, à l'Université, dans des cercles en apparence tout occupés du passé, dans le peuple, par des sociétés chorales qui, tout en ressuscitant les vieux airs, popularisaient l'hymne composé par Zejler sur un modèle polonais : « Non, le serbisme n'est pas mort !... »

L'idée ainsi répandue, il faut la fixer par le livre ; il se fonde donc une société scolaire, un *Matice skolska* comme en Bohême, qui édite des livres à bon marché, voire de simples calendriers que leur utilité pratique fait pénétrer dans tous les milieux. Mais beaucoup de gens qui, à l'école, n'ont vu d'imprimés qu'en allemand, ne s'accoutumeront pas au livre slave. Pour que les habitudes changent, il faut que l'école fasse une place au serbe ; cette place, on la demande, pour commencer, toute petite, dans des journaux eux aussi tout petits, sans prétentions — et pour cause — à la propagande politique, et qui, pourtant, aux approches de 1848, marquent un moment décisif du mouvement serbe. Par eux, il entre dans « l'ère des revendications ».

Au début, elles semblent avoir quelque chance de succès. Convaincus des vertus tout absorbantes du germanisme, les libéraux de ce temps ne sont pas toujours intransigeants ; d'autre part, lorsque des troubles éclatent à Dresde, un régiment lusacien reste seul fidèle au Roi ; celui-ci en manifeste sa reconnaissance par des concessions que, d'ailleurs, ses fonctionnaires reprendront en détail. Cependant, en Prusse, le régime d'autrefois ne fléchit pas et bientôt les succès prussiens l'aggravent. Après 1870, les écoles deviennent plus strictement allemandes ; les maîtres et les pasteurs nés dans le pays et suspects d'attaches slaves sont remplacés par des Allemands purs qui travaillent à germaniser avec le même zèle, sinon la même brutalité, que leurs collègues des provinces polonaises. Et puis survient le grand essor économique de l'Allemagne ; l'industrie et les chemins de fer pénètrent partout, et chaque nouvelle station, chaque nouvelle fabrique, devient une enclave allemande qui gagne vers ses voisines. Au début du xxe siècle, la cause slave est en grand péril en

Basse-Lusace ; dans la Haute, soit qu'elle fût soutenue par l'exemple de la Bohême voisine, soit que le joug saxon fût moins dur que le prussien, elle résiste mieux.

L'inauguration solennelle d'une *Maison Serbe* monumentale, en 1906, à Budyssin, marque un progrès dont les Allemands auraient pu se préoccuper. Mais, à ce moment, pour détruire les dernières résistances, ils comptent sur la guerre prochaine qui va les mettre « über Alles ». Chose étrange, les Serbes, eux aussi, espèrent en cette crise mondiale. « L'aurore de la résurrection va paraître, écrit leur journal, les *Serbske Noviny*, en 1912. La pierre du tombeau dans lequel on nous pousse sera repoussée par un coup de tonnerre ! »

Ce coup de tonnerre éclate et c'est d'abord sur les Serbes que la foudre éclate. Nous ne savons si, comme on l'a dit, l'autorité militaire envoie de parti pris leur élite aux endroits dont on ne revient pas ; en tout cas, l'oppression policière s'étend sur tout leur pays. Il y a peu de doute que, si la lutte avait fini dès 1914 ou 1915, ou même plus tard, par la victoire allemande, c'eût été aussi, à bref délai, la fin du serbisme. Mais elle se prolonge ; la révolution russe et ses principes agissent d'autant plus sur les esprits que, pour hâter la décomposition de la Russie, l'Allemagne officielle doit se donner l'air de les accepter. Puis le Président Wilson les reprend et les appuie de toute la force des Etats-Unis, et dès lors, les espérances ne se cachent plus ; en février 1918, une pétition recouverte de milliers de signatures réclame l'introduction du serbe, en pays serbe, dans toutes les écoles, et son libre emploi devant les tribunaux et aux deux Diètes de Saxe et de Prusse. Ce programme purement linguistique devient bientôt insuffisant ; quand la débâcle de l'Autriche présage celle de l'Allemagne, en octobre, les *Serbske Noviny* conjurent le peuple de se tenir prêt à tout événement, et, en effet, dès le surlendemain de l'armistice, un Comité national est formé à Budyssin ; les jours suivants, de grandes réunions se tiennent dans les campagnes, et l'on y discute fiévreusement le nouveau programme qu'on soumettra à l'arbitre des peuples, à Wilson. Faut-il que la Lusace, pour mettre son slavisme en sûreté, s'unisse à la Tchécoslovaquie ? On en a eu l'idée à Prague, d'autant plus naturellement que les traités qui jadis avaient séparé les deux pays ont disparu avec les dynasties qui les avaient conclus ; mais pour les Américains, qui ne

connaissent guère le droit historique — et peut-être aussi pour quelques Serbes — cette réunion serait une annexion. On se borne donc à demander la reconstitution de l'ancienne Lusace, avec sa Diète, sa milice, ses écoles, son administration, ses tribunaux où l'on parlera le serbe d'abord, sa liberté économique qui n'ira d'ailleurs pas jusqu'à la séparation totale d'avec l'Allemagne. Cette charte de la « République lusacienne », une délégation la portera à Paris, où les Tchèques se feront ses avocats auprès du Conseil des Cinq.

L'histoire de ce qui a suivi est encore à faire. La délégation serbe est arrivée à Paris ; le Dr Benech, représentant de la Tchécoslovaquie, a expliqué ses vœux aux Cinq, mais, semble-t-il, sans avoir été compris. Pour des raisons parfois personnelles, les Cinq se méfiaient de l'histoire et de l'ethnographie ; qu'était-ce, pour eux, que ce peuple qui surgissait du tombeau ? quelle autonomie pouvait-on lui donner, en pleine Allemagne, sans commencer à démembrer celle-ci, ce qu'il fallait éviter par-dessus tout ? On commença donc par oublier les Serbes dans les préliminaires de paix ; puis, dans le traité on se contenta d'inscrire l'obligation, pour les Allemands, de respecter leurs minorités nationales. Ils n'avaient pas attendu jusque-là pour commencer, contre les chefs des Serbes, des procès de haute trahison.

Faut-il conclure que c'en est fini de la question serbe ? Les Allemands le disent, mais savent bien qu'elle ne finira qu'avec le peuple serbe. Or, si celui-ci vient de passer par une amère déception, celle des Allemands a été pire. Leur prestige s'est évanoui, ce prestige qui dénationalisait, plus encore que la force matérielle. Tout faible qu'il soit, le peuple serbe vivra s'il garde sa foi nationale ; or, ses épreuves depuis sept ans l'ont rendue plus profonde qu'elle n'a jamais été.

En tout cas, le monde aurait tort de se désintéresser du slavisme de l'Allemagne du Nord. Laissons de côté les raisons de justice et de générosité qui n'ont pas touché les Cinq, et aussi l'espoir de quelques-uns qu'en ressuscitant les Slavies d'autrefois, on pourrait diviser la Germanie d'à présent (1). Il n'en est pas moins vrai

1. Louis Dimier, *les Tronçons du serpent*. Paris, 1916.

que, tant qu'elle dure, la Lusace serbe garde vivants, au delà même de ses limites, les souvenirs de la conquête et le ressentiment obscur d'une séculaire injustice.

En dépit de l'école officielle, souvenirs et ressentiment deviendront plus conscients, plus forts ; pas assez, assurément, pour que les germanisés veuillent revenir à leur passé, mais assez pour que se développe la réaction populaire contre la tradition féodale née de la conquête et perpétuée dans le prussianisme. On nous a conté cet hiver, que, pour la première fois depuis bien des siècles, les paysans de Poméranie n'avaient pas porté à leur pasteur l'oie que chacun d'eux lui doit pour Noël. Cette oie n'entrera pas dans l'histoire derrière celles du Capitole ; elle a pourtant son importance. Après le pasteur, c'est le *Herr Graf*, voire le *Herr Doktor*, que le serf d'hier enverra « au diable » ou « à l'Allemand » ; un jour, il se demandera si les os slaves du grenadier poméranien rendu célèbre par Bismark, sont vraiment faits pour être cassés *ad majorem gloriam Germaniæ*. Ce sera du socialisme, du communisme, dira-t-on, non du slavisme. Avant tout, se sera la revanche des vaincus, et, si elle ne met pas le serpent en pièces, peut-être limera-t-elle ses crochets.

LES INFLUENCES ETHNIQUES
DANS
LES RELIGIONS INDO-EUROPÉENNES

par M. G. POISSON

Membre correspondant de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Paris).

L'ÉCHEC DE LA MYTHOLOGIE COMPARÉE. — La constatation de la parenté linguistique des peuples indo-européens a incité depuis longtemps à chercher une parenté analogue entre leurs croyances religieuses, et à tenter la reconstitution d'une religion primitive qui leur aurait été commune à tous, et dont les religions individuelles qu'ils pratiquaient à l'époque historique ne seraient que des dérivations plus ou moins exactes.

Il a bien semblé un moment, au milieu du siècle dernier, que cette tentative allait être couronnée de succès. C'était à l'époque où florissait l'école de Mythologie comparée qui, avec Adalbert Kuhn et Max Muller, rapprochait les noms et les attributions des divinités des divers peuples indo-européens, pour montrer leur identité primitive, et pour reconstituer ainsi une mythologie commune à toute la famille aryenne. Les Indo-européens auraient eu tous la même religion naturaliste, personnifiant les grandes forces de l'univers sous un aspect anthropomorphique, limitant les conceptions religieuses à des mythes très simples, et ne comportant qu'un culte réduit, ainsi qu'une organisation sacerdotale rudimentaire, sans dogmes et sans loi morale précise.

Cette religion serait calquée en somme sur celle des Grecs, avec un sentiment plus net du caractère naturaliste des divinités.

Dans les dernières années du XIXe siècle, ce magnifique édifice de la Mythologie comparée a été ruiné. Lang (1) lui a porté le dernier coup en montrant combien étaient insignifiants les résultats positifs obtenus par cette doctrine et admis par tous les savants. Déjà Mannhardt, après avoir été un disciple de l'école sanscritiste, avait été obligé de confesser que la Mythologie comparée n'avait pas porté tous les fruits qu'on en avait attendus, et que les gains de cette science se réduisaient à une pauvre liste de parallèles. Il en donnait encore quatre comme positivement établis. On n'en admet plus guère que deux aujourd'hui, et

1. A. Lang, *Myth. Ritual and Religion*, 1887 (trad. franç. par L. Marillier et A. Dirr, 1896).

encore l'un d'eux, *Varouna-Ouranos*, est limité à deux langues aryennes. Il ne reste en somme qu'un seul nom divin commun à plusieurs peuples indo-européens, celui de Zeus, dont le sens très vague de divinité du jour peut s'adapter à bien des religions. On y ajoute un nom commun, le terme générique de dieu, *deva* en sanscrit, qui n'a pas toujours le même sens, et n'implique pas, non plus, une réelle identité de croyances. Aussi M. Otto Gruppe (1) a pu écrire avec raison que toutes les identifications de divinités, de légendes, de rites, faites par la mythologie comparée, sont ou bien sans fondement philologique, ou substantiellement privées de contenu.

Comme toujours, il y a peut-être eu quelque excès dans cette réaction contre une théorie trop prétentieuse, et certains rapprochements philologiques aujourd'hui discrédités pourraient être un jour repris à un point de vue plus limité, et néanmoins encore intéressant.

Quoi qu'il en soit, l'étude philologique des rapports religieux entre les peuples indo-européens était complètement abandonnée depuis la fin du dernier siècle, lorsqu'un mémoire publié par M. Vendryès en 1918 dans les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* (2) est venu reprendre la question sous un autre aspect.

Théorie de M. Vendryès. — L'éminent philologue a intitulé son mémoire : *Les correspondances de vocabulaire entre l'indo-iranien et l'italo-celtique.* Ces correspondances, assez surprenantes à cause de la distance considérable qui sépare les domaines des deux groupes, ont été en partie signalées par d'autres philologues, notamment par Kretschmer (3). Mais ce que M. Vendryès a mis en évidence, c'est que dans la liste des mots relevés, un grand nombre se rapportent à la religion, et spécialement à la liturgie du culte et du sacrifice, ainsi qu'à des idées connexes.

Cette liste comprend en effet :

1° Des termes généraux de sens religieux : croire, croyance, rite, offrande, loi, droit (ces deux derniers ayant encore une valeur religieuse dans le groupe oriental) ;

2° Des noms de fonctions ou de qualités ayant ou ayant eu un caractère religieux : prêtre, roi, médecin, maître, saint, pur, régulier, propice, tout-puissant, etc.

3° Des désignations d'actes religieux ou primitivement tels : proclamer, promulguer, vouer, ensevelir, prier, brûler, boire, parler, célébrer, tuer, etc. ;

4° Des noms de choses ou d'instruments ayant des rapports avec le culte : autel, enceinte, pilier, vache, lait, grain, couteau, etc. ;

5° Des noms de parties du corps et de défauts physiques (dont la connaissance rentrait dans les attributions du prêtre) : chevelure, poils, rate, corne, sommet de la tête, bras, tache, bègue, sourd, chauve, borgne, rage, etc. ;

1. Otto Gruppe, *Die griechischen Kulte und Mythen in ihren Beziehungen zù den orientalischen Religionen*, I, *Einleitung*. Leipzig, 1887.
2. Tome vingtième p. 265.
3. Kretschmer. *Einleitung in die Geschichte dergriechischen Sprache.* Gœttingen, 1896.

6° Des expressions diverses se rapportant à des idées religieuses.

Tous les mots relevés sont attestés dans une au moins des langues de chacun des deux groupes considérés, et font défaut au contraire dans toutes les autres langues indo-européennes, sauf emprunt récent. Ils constituent donc un domaine linguistique spécial aux deux groupes, et ayant au point de vue sémantique des rapports étroits avec la religion et toutes les idées qui s'y rattachent dans les sociétés primitives. Aussi M. Vendryès en conclut à l'existence de traditions religieuses communes aux Hindous, aux Iraniens, aux Italiens et aux Celtes.

Cette conclusion est-elle en contradiction avec les derniers résultats de la science des religions, tels qu'on les a rappelés ci-dessus, et ne doit-on voir dans les idées de M. Vendryès qu'une renaissance sous une autre forme des théories périmées de la Mythologie comparée ? Il n'en est rien et voici pourquoi.

Tout d'abord la comparaison instituée ne porte plus sur des noms propres, dont la forme est influencée par tant d'actions diverses, et échappe souvent aux règles philologiques. Elle s'applique à des noms communs, dont le sens précis se rattache à des racines connues, et qui ont suivi le sort commun de la langue usuelle. Les identifications proposées acquièrent ainsi un tout autre caractère de certitude. Comme d'autre part leur nombre est autrement grand que dans la théorie ancienne, elles semblent bien traduire un fait réel.

En second lieu, il faut remarquer que le lien religieux qui serait ainsi attesté n'existe qu'entre un nombre restreint de peuples indo-européens, à savoir d'une part le groupe italo-celtique, et d'autre part le groupe indo-iranien. On voit que les Grecs n'interviennent plus dans la comparaison, tandis que l'école de mythologie comparée faisait de leur religion le type même auquel elle rapportait toutes les autres. Il n'est pas davantage question des Germains ni des Slaves. La parenté religieuse signalée ne s'étend donc plus à la totalité du groupe aryen et n'a plus par suite la même signification.

Comment expliquer ces rapports spéciaux entre certains peuples aryens d'autre part très différents ? Si les deux groupes italo-celtique et indo-iranien se composent chacun de deux peuples ayant l'un avec l'autre des rapports assez étroits de voisinage et de civilisation, ils sont eux-mêmes localisés dans des régions très éloignées, et présentent des types de civilisation sensiblements différents. Pourquoi auraient-ils eu des conceptions religieuses communes en dehors de celles qu'on reconnaît à tous les Indo-européens ? M. Vendryès en donne une raison précise. C'est, dit-il, parce que « ces quatre peuples sont les seuls du domaine indo-européen à posséder des collèges de prêtres ; brahmanes, druides ou pontifes, prêtres du védisme ou de l'avestisme, malgré les différences qui ne frappent que trop les yeux, ont tout de même ceci de commun de maintenir chacun une tradition antique. Ces organismes sacerdotaux supposent un rituel, une liturgie de sacrifice, bref un ensemble de pratiques, de celles qui se renouvellent le moins. »

Cette observation lumineuse établit nettement que les correspondances linguistiques signalées ne sont pas dues à un simple hasard, ni à une interprétation erronée des faits, puisqu'elles coïncident exactement avec des correspondances analogues d'ordre religieux, qui les

expliquent. Les deux ordres de faits se corroborent mutuellement, et cette concordance montre bien qu'il y a eu entre les quatre peuples considérés une communauté spéciale de conceptions religieuses qu'on ne retrouve pas, tout au moins au même degré, dans le reste de la famille indo-européenne.

C'est là une conséquence capitale de l'étude de M. Vendryès ; mais il s'est contenté de la constater à l'appui de ses rapprochements linguistiques, sans se demander pourquoi certains peuples aryens ont eu une organisation cultuelle particulièrement développée, et pourquoi les autres n'ont pas connu d'institutions semblables. C'est ce que je voudrais essayer de rechercher ici.

Distinction entre les religions indo-européennes. — Il faut remarquer tout d'abord que les religions des quatre peuples considérés par M. Vendryès se distinguent des religions des autres peuples indo-européens non seulement par leurs collèges de prêtres et leur ritualisme, mais aussi par leurs conceptions et leurs tendances.

On a depuis longtemps classé les religions en deux groupes d'après leurs tendances, le groupe *naturiste* et le groupe *éthique* (1).

Je n'ai pas besoin d'insister sur la définition des premières ; quant aux secondes, elles comportent une doctrine qui cherche à interpréter le rôle du divin dans le monde et dans le cœur de l'homme, et qui en déduit des règles de conduite à l'égard des dieux et des hommes, sous forme de prescriptions rituelles et de préceptes moraux. Elles comportent un législateur mythique favorisé d'une révélation divine, un sacerdoce organisé en vue de maintenir la doctrine, des rites d'initiation pour la communiquer aux adeptes, et un mysticisme ésotérique pour la dissimuler aux étrangers (2).

On a dit parfois que toutes les religions indo-européennes étaient naturistes. Mais si elles contiennent toutes des éléments de cette catégorie, on doit reconnaître que quelques-unes sont pénétrées plus ou moins d'éléments éthiques. Le mazdéisme et le brahmanisme en fournissent des exemples frappants, et on les classe souvent dans les religions éthiques. Les religions italo-celtiques ont le même caractère, quoique moins accusé.

La théorie de M. Vendryès nous conduit aujourd'hui à accentuer cette distinction, et à reconnaître parmi les religions indo-européennes deux groupes où prédominent d'une part les tendances naturistes et d'autre part les tendances éthiques.

Cette dualité religieuse des Indo-européens, qu'on pouvait déjà soupçonner auparavant, est maintenant établie sur une base linguistique précise. Il reste à en trouver les causes.

1. L. Marillier, art. *Religion*, dans la *Grande Encyclopédie*. L'expression « naturiste » est aujourd'hui employée de préférence à celle de « naturaliste ».
2. Cette définition est valable pour les religions déjà évoluées telles que celles qui sont connues historiquement. Dans les religions primitives la tendance indiquée se manifeste d'abord sous l'aspect de la magie, avec ses rites obligatoires et tout-puissants, avec ses magiciens dépositaires des formules sacrées et de leur puissance immanente. On pourrait donc à ce point de vue appeler magiques les religions auxquelles nous maintiendrons le nom d'éthiques pour la commodité de l'exposé.

PHASES DE L'ÉVOLUTION INDO-EUROPÉENNE. — La constatation que nous venons de faire s'accorde d'une façon remarquable avec ce qu'on peut entrevoir aujourd'hui de l'évolution indo-européenne, grâce aux découvertes préhistoriques, et à leur interprétation rationnelle. Ces découvertes se sont multipliées depuis quelques années, notamment dans le centre et l'est de l'Europe, où elles ont fourni des renseignements très intéressants sur les périodes du bronze et du fer auxquelles se place la formation du groupe indo-européen. Certes leur interprétation donne encore lieu à bien des controverses, et l'on reste en présence de plusieurs hypothèses sur ce qu'on appelle le berceau des Aryens. Celle qui le place dans le nord de l'Europe est toujours soutenue par les savants allemands. Par contre dès 1903, un savant italien, M. de Michelis (1), a placé le centre de l'expansion aryenne au milieu de l'Europe, plus exactement sur le bas Danube. La science française est encore hésitante. J'ai moi-même accepté, dans plusieurs études particulières (2), la théorie de M. de Michelis, avec quelques modifications, et je vais résumer rapidement le système que j'ai ainsi exposé.

Le groupe des peuples indo-européens serait dû au mélange dans des proportions encore inconnues des trois races principales que l'on rencontre en Europe : à savoir :

La race dolicho-blonde, de grande taille, dénommée race Nordique.

La race dolicho-brune, de petite taille, dite race Méditerranéenne.

La race brachycéphale, moyennement brune et de petite taille, ou race Alpine.

Il n'est pas encore possible de reconnaître quel est celui de ces trois éléments qui a eu la prépondérance, soit dans la constitution du type physique du groupe, soit dans l'élaboration de sa culture, et notamment de sa langue.

Il est probable que les proportions du mélange ont varié suivant les stades du développement du groupe, et suivant les régions sur lesquelles il s'est étendu. De là les différences quelquefois si frappantes du type physique des peuples indo-européens, ainsi que les variétés de leurs mœurs et de leurs dialectes. Elles s'expliquent en grande partie par le peu que l'on sait sur la formation de ces peuples.

Il semble bien, comme on l'a dit ci-dessus, que le premier centre d'apparition de la civilisation aryenne ait été sur le bas Danube et dans la région des Carpathes, où l'on constate dès l'époque énéolithique l'éclosion d'une civilisation nouvelle, avec emploi du cuivre, de la poterie peinte, et de l'incinération, en même temps qu'apparaissent de nombreux brachycéphales. Cette civilisation paraît procéder de celles de l'Asie, de même que le type brachycéphale semble bien originaire de ce continent. Il est très douteux qu'on doive voir déjà là de véritables Aryens. C'est plutôt de leur mélange dans les plaines du Danube, d'une part avec les dolicho-blonds venus du Nord, et d'autre part avec les Méditerranéens venus du Midi, qu'est né le

1. E. de Michelis, *L'origine degli Indo-europei*, 1903, Turin.
2. G. Poisson, *L'origine celtique de la légende de Lohengrin*, extrait de la *Revue Celtique*, suivi de notes additionnelles (voir note E), 1913, H. Champion, Paris. — *La Race germanique et sa prétendue supériorité*, *Rev. anthr.*, 1916, n° 1. — *L'origine latine des Roumains*, *Rev. anthr.*, n° 9-10.

véritable Indo-européen. On constate en effet que la civilisation énéolithique disparaît dans cette région à l'époque du bronze pour être remplacée par une autre, apparentée à celle qu'on désigne sous le nom de *Lusacienne* dans le sud-est de l'Allemagne. Elle caractérise, à mon avis, les premiers Indo-européens.

A ce moment se produit une première expansion qui porte cette civilisation dans presque toutes les directions, et à laquelle on peut attribuer l'apparition d'un certain nombre de peuples indo-européens historiques. Vers le nord, ce sont les peuples Lettons, d'un aspect si archaïque. Vers l'ouest, ce sont les Celtes brachycéphales, ceux que Broca appellait les Celtes de l'anthropologie, et que l'on distingue mal des Ligures. Au sud-ouest, on doit y rattacher un premier ban des peuples italiotes, celui que Modestov (1) voyait dans la population des *terramare* et qu'il donnait comme ancêtres aux Latins. Au sud il n'est pas encore facile d'en reconnaître les représentants parmi les peuples qui ont précédé les Grecs; peut-être sont-ce les énigmatiques Pélasges. Mais au sud-est, les fouilles récentes de Boghas-Keuï permettent d'y comprendre ces Hittites longtemps mystérieux, dont la langue vient d'être reconnue comme apparentée au groupe aryen, et spécialement à à la branche italo-celtique (2).

Vers l'est, c'est-à-dire vers le centre de l'Asie, on ne se rend pas encore très bien compte du processus de cette expansion. Peut-être faut-il y rattacher les ancêtres de ces Tokhariens dont on vient de montrer qu'ils possédaient une langue indo-européenne du type occidental. C'est aussi à cette époque qu'ont dû s'avancer en Asie les ancêtres communs des Iraniens et des Indiens, avant qu'une évolution ultérieure, due probablement à la seconde expansion aryenne, eût séparé les deux peuples, en les portant en outre dans leurs domaines définitifs.

La seconde expansion indo-européenne a eu lieu à la première époque du fer, dite de Hallstatt, et elle se caractérise par une prédominance de l'élément nordique dolichocéphale, que pour ce motif on a souvent représenté comme le seul et véritable Aryen. Cette nouvelle couche de population a recouvert une partie des peuples du premier ban, en dissimulant leurs caractères originaux et en accaparant toute la scène de l'histoire. C'est surtout eux que nous voyons agir dans l'antiquité, et c'est à ceux qu'appartiennent les grandes civilisations classiques. Mais nous commençons aujourd'hui à entrevoir les peuples qui les ont précédés, et dont la civilisation, déjà très avancée, a fourni le principal à celle de leurs successeurs plus célèbres.

Différences entre les civilisations des deux bans. — Les groupes de peuples correspondant aux deux expansions de la famille indo-européenne présentent entre eux des différences de civilisation et de langage. Ces différences, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici, ne tiennent pas seulement à ce que les deux bans ont quitté le berceau indo-européen à des époques successives de l'évolution de la même

1. B Modestov, *Introduction à l'histoire romaine*, Trad. par Michel Delines, 1907. Paris.
2. F. Hrosny, *Die Sprache der Hethiter*, 1907, Leipzig.

famille, mais aussi à ce que la famille a subi entre ces époques des intrusions ethniques qui ont modifié en même temps que son type physique ses aptitudes intellectuelles et morales. En même temps que le crâne s'allongeait, les usages mortuaires, si tenaces chez un peuple homogène, ont été modifiés ; la langue, tout en restant à peu près la même, a subi des déformations qui prouvent qu'elle était parlée par des bouches autrement organisées. Il est donc à présumer que les idées religieuses elles aussi ont pu changer, non seulement par le développement des mêmes concepts, mais surtout par l'introduction de concepts d'une autre nature.

Cette supposition est légitimée aujourd'hui par les observations linguistiques de M. Vendryès. Les peuples de la première expansion ont conservé en commun un ensemble de termes à sens religieux, que ceux du second ban ne connaissent pas. M. Vendryès a remarqué que ce sont en même temps les seuls des Indo-européens qui aient eu des collèges de prêtres, des sacerdoces puissants, et des rituels compliqués. Toutes ces caractéristiques prouvent que ces peuples avaient des idées et des usages religieux inconnus aux autres Indo-européens, ou du moins peu développés chez eux, car il faut toujours tenir compte de bien des mélanges entre les deux groupes.

Dualité religieuse des indo-européens. — On constate ainsi dans la famille indo-européenne deux tendances religieuses distinctes, qui ont prédominé à deux époques différentes et qui se sont maintenues chacune chez les peuples sortis du berceau commun à l'époque correspondante.

C'est là un fait considérable. Le dogme de l'unité aryenne se trouve brisé dans le domaine religieux, comme il l'a été dans le domaine anthropologique, et jusqu'à un certain point dans le domaine linguistique.

Si tous les Indo-européens n'appartiennent pas à la même race, si toutes les langues indo-européennes contiennent des éléments adventices différents, de même les religions indo-européennes ne dérivent pas d'une seule religion primitive, et ne s'inspirent pas de principes identiques. Ce ne sont pas les mêmes bouches qui ont parlé les langues du groupe indo-européen ; ce ne sont pas les mêmes cerveaux qui ont conçu les religions de ce groupe.

Mais les variations de tout ordre constatées dans la famille de nos ancêtres ne sont pas absolument quelconques ; elles se ramènent à quelques catégories. Au point de vue physique, nous avons reconnu trois races principales. En ce qui concerne les langues, on peut les classer en deux groupes. De même on aperçoit maintenant deux tendances religieuses prédominantes, celle des mythologies classiques, ou naturiste, et celle des cultes ésotériques, ou éthique. Ces deux tendances peuvent se mêler et se superposer. Chez les peuples italo-celtiques ou indo-iraniens, on voit des dieux analogues à ceux des Grecs. Ce type divin a fini par l'emporter chez les Latins, où le vieux culte sacerdotal ne se révèle que par des survivances, et par une tendance ritualiste.

Dans le domaine celtique, les Druides n'ont pas eu partout et à

toutes les époques la même influence. Les Gaulois des invasions ne paraissent pas les connaître ; les Belges non plus. Dans l'Inde la lutte si longue des brahmanes et des kchatryas traduit des dissensions religieuses, et d'ailleurs la religion brahmanique diffère notablement de la religion védique. Dans l'Iran, on constate une lutte analogue entre les Mages mèdes et les Perses. En Grèce nous retrouverions peut-être les idées éthiques dans les cultes préhomériques si nous les connaissions mieux. A l'époque homérique, le naturisme l'a emporté, mais il n'est pas resté longtemps maître absolu du terrain ; les mystères, qui apparaissent bientôt, représentent certainement le retour offensif de vieux cultes abolis, et notamment des doctrines ritualistes et ésotériques, celles qu'on appelle précisément mystiques (1).

Si nous retrouvons dans toutes les religions indo-européennes des traces de deux tendances religieuses, il n'en est pas moins vrai que, dans chaque peuple, l'une ou l'autre a prédominé et permet de le ranger soit dans le groupe naturaliste, soit dans le groupe éthique.

Groupe éthique. — Le groupe éthique comprend d'abord les quatre peuples indiqués par M. Vendryès d'après ses recherches linguistiques. On peut y rattacher d'autres peuples, bien qu'on connaisse trop peu leur langue pour y trouver les mêmes points de comparaison.

C'est d'abord le peuple des Daces et des Gètes, c'est-à-dire celui qui habitait précisément le territoire que j'ai indiqué comme le berceau de la civilisation aryenne. L'histoire nous les représente comme ayant toujours habité là, de sorte qu'il est permis de les regarder comme les débris restés sur place du vieux groupe aryen, tel qu'il était avant sa première expansion. J'ai cherché à justifier cette hypothèse dans un mémoire spécial (2), en rapprochant les Daces des Latins, et en expliquant ainsi la permanence de la langue latine en Roumanie.

Or il est curieux que les Gètes et les Daces, considérés généralement comme des peuples barbares, aient eu, d'après le témoignage des auteurs anciens, des idées religieuses originales, et une organisation sacerdotale assez développée. Ils avaient un législateur mythique, Zalmoxis. Ils avaient des prêtres nombreux et influents, dont certains chefs sont connus pour avoir exercé une grande influence, même sur leurs rois. Ce clergé était recruté parmi les nobles et portait comme eux le *pileus*. Il s'occupait du culte, de l'enseignement, et même de la justice. Jornandès nous rapporte qu'à l'époque où Philippe de Macédoine assiégeait une ville gète, « quelques prêtres de ceux que les Gêtes appellent *pii* firent tout à coup ouvrir les portes et, revêtus de robes blanches, les harpes à la main, s'avancèrent au devant de l'ennemi an chantant des hymnes ». N'est-ce pas là quelque chose de comparable à l'institution des Druides ?

Nous savons d'autre part que la Thrace, à laquelle appartiennent plus ou moins les Gètes, était donnée par les anciens comme la patrie d'Orphée, ce prophète divin qui personnifie l'introduction en Grèce

1. C'est une hypothèse que j'ai développée dans un article de la *Revue de Synthèse historique*, nouv. série, t. XXX-1, *Les influences ethniques dont la religion grecque*.
2. G. Poisson, *L'origine latine des Roumains*, Rev. anthr., n° 9-10, 1917.

des cultes mystiques. Il y avait donc bien dans les Balkans un centre d'influence éthique.

En Asie mineure, on sait que les Hittites, que nous avons déjà rattachés au premier ban aryen pour des raisons linguistiques, avaient un culte très développé, avec grands sanctuaires et collèges de prêtres très puissants ; c'est à eux qu'on fait remonter l'origine de ces sanctuaires célèbres de l'époque classique, tels que celui de Comana.

Les Hittites se relient géographiquement aux Iraniens et complètent ainsi, avec les Daces et les Gètes, la chaîne de peuples à religions éthiques qui s'étend des Iles Britanniques aux Indes. Signalons toutefois encore un chaînon latéral probable, le peuple des Tokhariens, déjà rapproché linguistiquement du groupe italo-celtique ; Alexandre Polyhistor nous signale qu'ils possédaient des prêtres appelés *Samani*, très vénérés et très influents.

Il y a donc eu une grande zone allant des Iles Britanniques aux Indes en passant par la France, le nord de l'Italie, le bassin du Danube, les Balkans, l'Asie Mineure, le Turkestan et l'Iran, zone où les peuples indo-européens ont manifesté une mentalité religieuse spéciale, caractérisée par des tendances mystiques et morales, le goût du ritualisme et la soumission à un clergé puissant.

Cause ethnologique de la dualité religieuse des Aryens. — Il se rencontre précisément que dans toute la zone qui vient d'être approximativement délimitée dominent nettement les brachycéphales. On sait qu'ils occupent la grande zone centrale de l'Europe entre les dolichocéphales blonds du Nord, et les Méditerranéens du Sud. Ils dominent également en Asie Mineure et dans le Turkestan. On n'est pas suffisamment renseigné sur l'Iran et l'Indoustan, mais on sait que les brachycéphales y sont nombreux.

On est ainsi conduit à établir un rapport entre le type brachycéphale et les tendances religieuses éthiques. J'ai déjà dit que ce type anthropologique dominait dans le groupe aryen au moment de sa première expansion. Les peuples partis à cette époque, et chez qui le type primitif s'est maintenu, ont aussi conservé les idées religieuses qu'ils avaient emportées du berceau commun, alors sous l'influence prépondérante des brachycéphales.

C'est donc à l'un des trois éléments ethniques principaux de la famille aryenne, celui des brachycéphales, que j'attribue la mentalité religieuse que j'ai décrite.

Remarquons que de nos jours encore on a constaté que la limite des populations brachy et dolichocéphales, dans l'Allemagne du sud, coïncide à peu près avec la limite séparative des catholiques et des protestants. L'influence de la race sur les idées religieuses subsiste encore, dans des conditions analogues à ce qu'elle était avant l'histoire.

Religion primitive des Aryens. — Les tendances religieuses que l'on reconnaît chez les peuples indo-européens sortis les premiers du berceau commun ont dû se formuler dans une religion d'un caractère spécial, différente de celles que l'histoire nous montre plus tard en Europe. Nous manquons de documents certains à ce sujet et nous ne

pouvons que faire une hypothèse. Seuls des peuples dont il s'agit, les Indo-iraniens nous ont laissé des écrits religieux, mais les deux tendances s'y mêlent déjà trop pour qu'il soit facile de discerner ce qui revient à chacune d'elles.

Toutefois dans les plus anciens de ces écrits, les Védas, on a remarqué depuis longtemps l'importance du culte du feu et du soleil. Le culte du feu est resté d'autre part la caractéristique de la religion iranienne, et Mithra est un dieu solaire tout puissant.

Il en est autrement dans les mythologies classiques, et dans ce que nous connaissons de celles des Germains, des Celtes et des Slaves. Le dieu du Soleil y occupe une place plutôt secondaire, et sans se distinguer des autres divinités. Il en est de même du dieu du feu.

Mais les découvertes préhistoriques ont montré qu'il n'en avait pas toujours été ainsi en Europe. Déchelette, dans son mémoire capital sur le *Culte du Soleil aux temps préhistoriques* (1) a établi l'existence en Europe, dès l'époque du bronze, de nombreuses figurations symboliques du Soleil présentant évidemment un caractère religieux.

D'autres érudits avaient déjà signalé avant lui plusieurs de ces symboles, roues, spirales, swastika. Déchelette a surtout mis en évidence les représentations plus ou moins schématiques de la barque solaire traînée par des cygnes, ou du char solaire attelé de chevaux. Il a rappelé l'importance, signalée par les Anciens, du culte d'Apollon chez les Hyperboréens, ces habitants mythiques du centre de l'Europe. De même le mythe de Phaéton montre par ses rapports avec les Ligures que ce peuple adorait particulièrement le soleil.

J'ai insisté moi-même dans plusieurs mémoires (2) sur les traces d'un culte solaire que l'on trouve à l'époque historique dans le centre de l'Europe, et notamment dans les bassins du Rhin et du Danube : inscriptions votives aux dieux *Grannus* et *Belenus*, assimilés à Apollon; monuments du *Cavalier à l'anguipède* qui est certainement un symbole solaire. J'ai rattaché ces faits à la floraison si curieuse du culte solaire à la fin de l'empire romain, qu'on explique d'ordinaire par des influences orientales, mais à laquelle les empereurs illyriens paraissent avoir également contribué en important du centre de l'Europe un ancien culte solaire local.

Enfin j'ai rattaché aux survivances de ce culte dans la région rhénane les grandes légendes épiques du moyen âge, celle de Lohengrin rappelant le symbole de la barque solaire, et celle de Siegfried inspirée par les monuments du *Cavalier à l'anguipède*.

Dans une autre étude (3), j'ai essayé d'établir que la religion mystique attribuée à Orphée, et se rattachant par son origine thrace au groupe des religions du centre de l'Europe, reconnaissait comme grand dieu le Soleil, sous le nom de Phanès.

De tous ces rapprochements il me semble permis de conclure que

1. *Rev. Arch.*, 1909, I, p. 305.
2. G. Poisson, *L'Origine celtique de la légende de Lohengrin* (*Revue Celtique*, 1913). — *Les monuments du Cavalier à l'anguipède en Auvergne* (*Bull. Hist. et Scient. de l'Auvergne*, 1920).
3. G. Poisson, *Les influences ethniques dans la religion grecque* (*Rev. de Synth. hist.*, 1920).

le culte du Soleil a été longtemps florissant en Europe en dehors du monde classique, et spécialement dans la zône centrale de ce continent, où ont prédominé les peuples brachycéphales à religions éthiques.

On a remarqué que les religions solaires ont des tendances morales. Mithra est le dieu des serments. Les Açvins, ces Dioscures indiens, sont appelé *Nasatysas*, ceux qui ne mentent pas. Les Dioscures grecs punissent les traîtres et les blasphémateurs.

Les dieux solaires sont égalcment des dieux secourables. Ils descendent sur la terre, instruisent et protègent les hommes.

On voit dans tout cela les éléments qui ont pu faire d'un culte primitivement naturiste une doctrine morale et idéaliste. Le soleil, considéré comme l'astre bienfaisant par excellence, est devenu un dieu bon et secourable à l'humanité ; la lumière physique dont il est la source, a été prise comme le symbole de la lumière morale que la divinité fait naître dans le cœur de l'homme, de la vérité et de la science qu'elle révèle à son intelligence. La lutte de la lumière contre les ténèbres, dont chaque jour nous offre le spectacle, a représenté la lutte du bien contre le mal. Il y avait là le point de départ d'une conception du monde et d'une interprétation de la vie reposant sur des lois morales.

Conclusions. — Le mémoire de M. Vendryès ouvre donc des horizons nouveaux à l'étude des religions indo-européennes.

Après la période de recherches si féconde où l'on s'est attaché à établir l'unité de la famille aryenne, on tend aujourd'hui à montrer que cette unité, indiscutable dans son ensemble, comporte de nombreuses variations secondaires dans tous les domaines de la civilisation.

Cette tendance s'est manifestée dans le domaine religieux par l'abandon des théories de la Mythologie comparée, beaucoup trop unitaires. Mais il n'eût pas été rationnel d'en conclure à l'indépendance de toutes les religions indo-européennes. Il est donc intéressant de pouvoir les classer en deux groupes obéissant chacun aux mêmes tendances religieuses. C'est la conclusion qui ressort des recherches de M. Vendryès.

J'ai essayé d'aller plus loin. J'ai défini les tendances des deux groupes en montrant que les unes sont naturistes, et les autres éthiques, malgré de nombreux mélanges. J'ai cherché ensuite à rattacher ces différences de conceptions religieuses à des phases successives de l'évolution aryenne et à des influences ethniques prédominantes dans la famille aryenne à chacune de ces phases. Les données les plus récentes de la préhistoire et surtout de la protohistoire permettent en effet de distinguer dans l'évolution aryenne deux expansions successives auxquelles correspondent des civilisations spéciales et même une composition ethnique différente. Il semblerait donc que les variations religieuses constatées soient sous la dépendance du facteur ethnique.

Cette influence de la race sur les conceptions religieuses des peuples prête encore à la discussion. Il n'est pas inutile de montrer par un exemple qu'elle permet d'expliquer des faits établis au moyen d'autres considérations.

ATELIER DE TAILLE DE GRÈS DANS LA FORÊT DE MONTMORENCY

par A. de MORTILLET

Vers 1910, en parcourant la forêt de Montmorency, le Dr H. Cotard (d'Argenteuil) avait remarqué la présence, sur une butte de sable située en plein bois, de nombreux fragments de grès portant des marques très nettes de travail intentionnel, mais cependant bien distincts des débris que laissent les tailleurs de pavés modernes. Il parla de sa découverte à Honoré Gardez, trésorier de la Société Archéologique Champenoise, qui était venu habiter Paris après avoir quitté Reims à la suite de la destruction complète de sa maison pendant la guerre, et en 1918 il le conduisit à l'endroit où se trouvent les grès qui avaient attiré son attention. Gardez y retourna plusieurs fois depuis et recueillit un certain nombre d'éclats.

Informé tout récemment par lui de l'existence de ce curieux gisement et ayant eu l'occasion de voir les pièces qu'il avait récoltées, je reconnus de suite qu'il s'agissait d'une station en tout point semblable à celle bien connue de La Vignette, à Villiers-sous-Grès (Seine-et-Marne), découverte par le Dr Charles Durand et signalée en 1873 par E. Doigneau à la Société Archéologique de Seine-et-Marne.

C'est du reste ce dont ont pu s'assurer les nombreux auditeurs de l'Ecole d'Anthropologie et les membres de la Société d'Excursions Scientifiques, en compagnie desquels j'ai fait le 24 avril dernier, avec le concours du Dr Cotard et de H. Gardez, une excursion dans la forêt de Montmorency.

Pour se rendre au gisement le chemin le plus simple et le plus court est le suivant : descendre à la gare de Saint-Leu, prendre en face l'Avenue de la Gare, qui conduit jusqu'à l'église, puis tourner à gauche et suivre la Grande-Rue dans la direction de Taverny. Après avoir parcouru environ 300 mètres, prendre à droite la Route de Chauvry, qui décrit d'abord plusieurs lacets pour gagner les hauteurs de la forêt. Ayant atteint l'altitude de 180 mètres, la route continue à peu près plate et droite sur une longueur d'environ 1.300 mètres, puis elle oblique à droite afin d'adoucir la descente dans le vallonnement creusé par le Ruisseau dit de la Cailleuse, du Mont-du-Bois, ou de la Fontaine-

du-Four, très modeste affluent de l'Oise (Fig. 1). Peu après avoir dépassé le point où la route commence à s'incliner, on aperçoit à main gauche, tout près du chemin, un monticule de sable blanc couronné de pins sylvestres. C'est au sommet de cette butte et sur ses flancs que se rencontrent les grès taillés (Fig. 2). On est là à environ 175 mètres d'altitude, dans les Sables de Fontainebleau.

Bien que, dans la région de Montmorency, ces sables ne contiennent guère de grès, celui-ci n'y a pourtant pas toujours et partout fait complètement défaut ainsi que l'attestent les quelques blocs éboulés qui gisent encore sur les pentes et au fond des ravinements environnant la butte. Une carrière de grès a même été exploitée dans la forêt il n'y a pas très longtemps, à une distance de 2 kilomètres à peine du gisement, vers l'Est, au-dessus de l'emplacement où s'élevait anciennement le monastère de Sainte-Radegonde.

La matière première dont sont faits les débris qui jonchent la butte a donc très bien pu exister jadis sur place. On s'expliquerait d'ailleurs difficilement que les préhistoriques se soient donné la peine d'aller la chercher au loin pour venir la tailler sur une hauteur dénudée et exposée aux vents du Nord.



Fig. 1.— Carte de la partie médiane de la forêt de Montmorency. — *Echelle :* 1/50.000.

A. Atelier de taille de grès. — B. Camp de Jules César.

Cette matière est un grès lustré, ou à ciment siliceux, d'excellente qualité, se taillant assez facilement par percussion. Elle est tout à la fois très fine, très homogène et très dure. Sa couleur est presque complètement blanche.

Indiquée tout d'abord comme se trouvant dans les bois de Saint-Leu-la-Forêt, la butte en question ne fait cependant pas partie de cette commune. Elle est, en réalité, située sur le territoire de la commune limitrophe de Saint-Prix, mais presque à la limite Nord-Est de celle de Saint-Leu et non loin de la limite Sud de celle de Chauvry. Au lieu de

donner au gisement, ainsi qu'on l'a fait, le nom de Station de Saint-Leu il serait donc plus exact de l'appeler Station de Saint-Prix, ou, d'une façon plus générale, Station de la Forêt de Montmorency.

Le gisement de Saint-Prix est, comme je l'ai déjà dit, tout à fait



Fig. 2. — Vue de la butte de Saint-Prix (Seine-et-Oise), prise du Sud. — (Photographie de G. Fouju).

comparable à celui de La Vignette. Ils contiennent tous deux une industrie absolument identique, paraissant sortir des mains des mêmes ouvriers. La seule différence que l'on puisse constater est que les pièces sont plus nombreuses et en général de dimensions un peu plus fortes à La Vignette qu'à Saint-Prix, ce qui tient évidemment à ce que le grès s'y trouvait en plus grande abondance. On voit encore actuellement au sommet de l'éminence sableuse sur la pente méridionale de laquelle s'étend la station, une forte roche de grès dur qui n'a été que très superficiellement exploitée aux temps préhistoriques.

L'industrie de la butte de Saint-Prix comprend, comme celle de La Vignette : de nombreux éclats de toutes formes et de toutes dimensions, les uns épais, d'autres très minces, portant des conchoïdes de percussion en relief et en creux très nettement marqués ; des lames, pour la plupart assez grossières et assez irrégulières, mais dont quelques exemplaires, de faible longueur, sont cependant mieux venus (Fig. 4, IV) ; quelques gros et lourds percuteurs, de forme ordinaire-

ment allongée (Fig. 5, V) ; quelques nucléus de moyenne grandeur ; des grattoirs sommairement retouchés ; de rares tranchets, assez volumineux, plus ou moins caractérisés ; des blocs grossièrement taillés de formes très variables, dont quelques-uns, façonnés avec un peu plus de soin, ont l'apparence d'ébauches de haches.

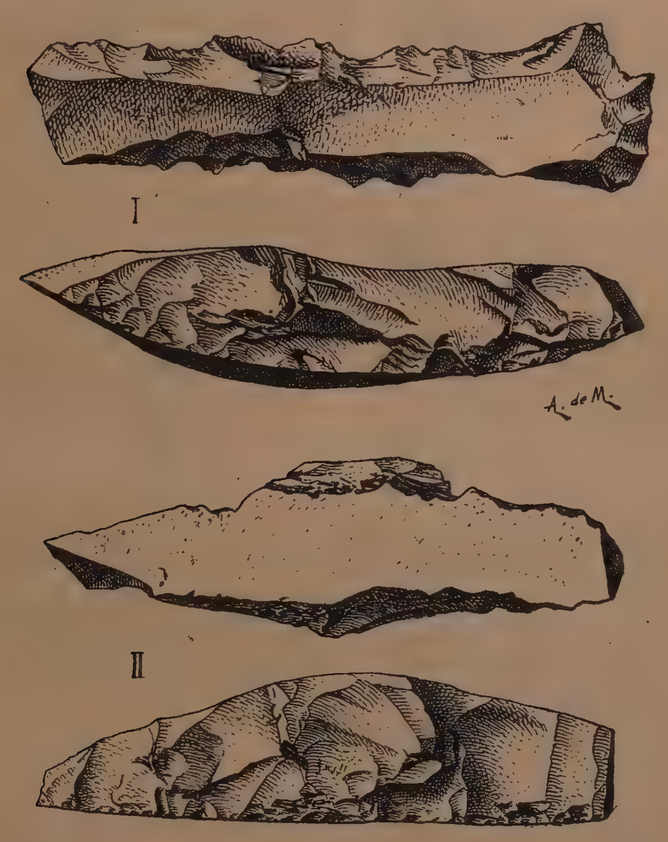


Fig. 3. — Instruments typiques en grès. Saint-Prix. — 2/3 *grand.*
I. — Instrument terminé en biseau (*face supérieure et côté gauche*). Long de 125 millimètres, large de 30 et épais de 28. — (Récolte et coll. H. Lamare).
II. — Instrument à pointe en forme de burin (*face inférieure et côté gauche*). Long de 115 millimètres, large de 37, et épais de 30. — (Récolte et coll. G. Fouju).

Mais les instruments vraiment typiques de ces stations, ceux qu'on y a surtout fabriqué, ont un caractère tout spécial. Ils ont vaguement la forme de prismes triangulaires, ou, plus fréquemment encore, quadrangulaires. Une de leurs extrémités se termine, soit par un coupant en biseau droit ou oblique rappelant celui des tranchets (Fig. 3, I); soit

par une forte pointe à arêtes plus ou moins vives, ayant parfois l'aspect d'un gros burin (Fig. 3, II). Leur longueur moyenne varie de 12 à 20 centimètres et ils peuvent être commodément tenus en main. Ainsi que le dit E. Doigneau (1), les meilleurs exemplaires de La Vignette ont, pour la plupart, été pris dans des plaquettes d'environ 3 à 4 centimètres d'épaisseur dont on a réduit la largeur à 2, 3 ou 4 centimètres en les retaillant seulement sur les deux côtés, les deux autres faces restant généralement intactes. Le dessous l'est presque toujours, mais le





Fig. 4. — Instruments en grès. Saint-Prix. — 2/3 *grand*.

III. — Double tranchet. Le revers est un peu plus bombé que la face représentée, et uni, sauf quelques éclats enlevés sur un de ses côtés latéraux pour diminuer l'épaisseur de l'instrument. Le bord des deux parties tranchantes, celle du haut aussi bien que celle du bas, porte sur les deux faces de minuscules retouches faites dans le but de régulariser et de rendre moins fragile le coupant. — (Récolte et coll. G. Fouju).

IV. — Lame, longue de 85 millimètres, avec conchoïde de percussion sur la face opposée. — (Récolte et coll. Paul de Mortillet).

dessus l'est moins souvent. Ceux de Saint-Prix, qui n'ont pas d'aussi grandes dimensions, paraissent taillés dans de grands éclats plutôt que dans des plaquettes.

Les pièces de ce genre entières sont d'une extrême rareté, mais les fragments abondent. Il ne faut pas les rejeter, car, en les examinant avec attention, on peut retrouver parmi eux des morceaux qui se rajustent et permettent de reconstituer des pièces complètes. E. Doigneau a eu le premier l'idée de se livrer à ce travail de patience, qui rappelle le vieux jeu de casse-tête chinois, et il en a tiré les meilleurs échantillons de sa série de La Vignette. De son côté mon excellent

1. *Nemours*, 1884, p. 132 et planche XV.

ami G. Fouju possède une pièce de même provenance composée de trois parties trouvées séparément. Il a également pu récomposer plusieurs instruments entiers avec les fragments recueillis dans les bois de Saint-Prix.

A part les grès, ces gisements n'ont donné que quelques très rares silex taillés, de petites dimensions et de formes incertaines. Ceux trouvés à Saint-Prix sont en silex d'eau douce local, emprunté aux Meulières de Montmorency qui recouvrent les Sables de Fontainebleau dans les parties les plus élevées de la forêt. Bien que le sable ait été fouillé jusqu'à une certaine profondeur, on n'a rencontré ni poterie, ni ossements, ni traces de foyers.

Les constatations qui précèdent, l'absence pour ainsi dire totale de bons objets typiques entiers, l'existence, au milieu d'une quantité de déchets de fabrication et de fragments informes, de nombreux instruments défectueux, inachevés ou brisés avant d'être terminés, tout, en somme, semble clairement indiquer que nous ne sommes pas là en présence de véritables lieux d'habitation, mais bien de simples ateliers, où l'on a taillé uniquement le grès dur ou *cliquart*. Il devait donc y avoir déjà des ouvriers spécialisés à l'époque où cette fabrication était en pleine activité.



Fig. 5. — Instrument en grès. Saint-Prix 2/3 *grand*.

V. — Percuteur, mesurant 138 millimètres de longueur, 75 de largeur et 52 d'épaisseur. Poids : 750 grammes. Le sommet est arrondi et couvert d'étoilures de choc. La base paraît aussi porter des traces de percussion, qui ne sont peut-être, comme celles que l'on remarque sur trois des arêtes latérales, que du martelage pratiqué pour empêcher l'outil de blesser la main. — (Récolte Max Hervé, coll. G Fouju).

Des doutes ont assez longtemps existé sur l'âge précis de cette industrie si spéciale, et ils subsisteraient sans doute encore sans la découverte d'instruments en grès, tout à fait semblables à ceux qui la caractérisent, dans des milieux mieux datés. Il suffira d'en citer quelques exemples.

En 1890, j'ai présenté à la Société d'Anthropologie un énorme grat-

toir en grès lustré trouvé dans un fond de cabane, à Cormeilles-en-Parisis (1), avec une petite hache polie également en grès. Taillé dans un grand éclat plat et retouché avec soin sur les bords, il mesure plus de 15 centimètres de longueur sur 6 de largeur. Or, un grattoir ayant avec celui-ci une frappante analogie, bien qu'il ne soit pas aussi habilement taillé, a été récolté à La Vignette par le fils du Dr Charles Durand. Sa longueur dépasse légèrement 14 centimètres et sa largeur égale 6 centimètres. Cet objet a été publié par mon frère (2).

Malgré la ressemblance qui existe entre les deux pièces, celle de Cormeilles ne vient très probablement pas de l'atelier du Sud de la forêt de Fontainebleau, car elle est d'un grès plus blanc, plus beau et de grain plus fin. Elle paraît plutôt venir de l'atelier de Saint-Prix, qui n'est distant que d'une dizaine de kilomètres tout au plus.

Un autre grattoir en grès du même genre, mais n'ayant que 10 centimètres de longueur, que le Dr R. de Saint-Périer a communiqué en 1920 à la Société Préhistorique Française (3), a également été recueilli dans un fond de cabane, à Chevilly (Seine).

A. Laville a signalé en 1907 un outil en grès à biseau absolument semblable à ceux décrits plus haut. Trouvé dans un foyer néolithique, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), avec une hache en silex et des tessons de poterie, il mesure 196 millimètres de longueur sur 17 de largeur et 28 d'épaisseur (4).

Parmi les objets récoltés par G. Fouju dans la riche station néolithique de la Haute-Borne, à Sérifontaine (Oise), on distingue un fragment d'instrument en grès du même type que le précédent, fortement usé au bout et sur les arêtes.

Enfin, le dolmen de Guiry (Seine-et-Oise), que j'ai fouillé en 1919, m'a donné un instrument en grès de forme prismatique, long de 96 millimètres sur 20 de largeur et d'épaisseur, dont une des extrémités est terminée par une pointe légèrement émoussée.

A la suite de ces trouvailles, il n'y a plus d'hésitation possible. Les ateliers de taille de La Vignette et de Saint-Prix, qu'on a de prime abord été porté à regarder comme datant des débuts du Néolithique, appartiennent franchement aux beaux temps de cette période, à l'époque robenhausienne. Les objets qu'on y fabriquait se répandaient parfois assez loin, sans doute au moyen d'échanges. Ils devaient par conséquent être de quelque utilité, répondre à un réel besoin.

1. A. de Mortillet, *Les foyers néolithiques de Cormeilles-en-Parisis* (Seine-et-Oise) (*Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris.* Séance du 17 juillet 1890).
2. Paul de Mortillet, *Grattoir en grès de La Vignette* (Seine-et-Marne). *L'Homme Préhistorique*, 1912, p. 232, fig. 51.
3. R. de Saint-Périer, *Grattoir en grès trouvé à Chevilly* (Seine) (*Bull de la Soc. Préhistorique Française*, 1920, p. 98).
4. A. Laville, *Instrument typique de la Vignette dans les dépôts préhistoriques de Villeneuve-Saint-Georges* (*La Feuille des jeunes naturalistes*, 1907, p. 166).

GRAVURE DU DOLMEN DE PENHAP (MORBIHAN)

REPRÉSENTANT UN POIGNARD

par M. Etienne PATTE

Le Dolmen de Penhap est déjà connu pour les gravures de ses piliers. Lors d'une excursion à l'Ile-aux-Moines j'ai relevé le dessin d'une gravure qui, à ma connaissance, a été jusqu'ici inexactement reproduite (Cf. Cussé).

Le Dolmen construit en granite est situé sur une hauteur près de Penhap, dans l'Ile-aux-Moines (canton de Vannes) ; admirablement conservé, il se compose d'une galerie accédant à une chambre à peu près carrée recouverte d'une grosse dalle ; une autre dalle recouvre l'entrée de la galerie (fig. 1).

Lorsque l'on est dans la chambre, on aperçoit la gravure que je signale sur la face du pilier situé au Sud, immédiatement à l'entrée (figure 2 ; en Sc. figure 1). Près de ce pilier, la dalle de recouvrement est à 1 m. 60 au-dessus du sol actuel ; la dalle ne s'appuie d'ailleurs pas sur le pilier. Les traits assez larges et peu profonds sont gravés à l'aide du procédé employé pour creuser les cupules. Deux cupules sont réunies par un trait en forme de profil de vase, ayant dans sa plus grande largeur 21 cm. 5 ; cette figuration est comme coiffée par deux traits parallèles en forme de dé à coudre, le trait extérieur dépassant de beaucoup l'autre et descendant un peu au-dessous du niveau des cupules.

Sur la face externe du même pilier se trouve une autre gravure figurée par M. Adrien de Mortillet dans son étude des figures sculptées sur les monuments mégalithiques (1) et dont M. Le Rouzic a publié une très belle photographie dans son étude sur Carnac (2). Cette gravure qui n'est pas visible entièrement de l'intérieur représente une hache emmanchée et avec bêlière pour M. de Mortillet, une charrue pour M. Le Rouzic. Le talon très accentué qui termine le manche semble assez mal s'accorder avec la première hypothèse, celle de la bêlière s'accorde aussi mal avec la seconde.

1. A. de Mortillet, *Les figures sculptées sur les monuments mégalithiques de France* (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1894, p. 273).
2. Le Rouzic : *Carnac*.

M. de Mortillet signale en outre, mais sans la reproduire, une figure qui paraît représenter une hache dans sa gaîne, sur la face intérieure de la pierre servant de cloison entre la chambre et le corridor. Lorsque j'ai visité le dolmen de Penhap, je disposais d'un temps très limité et n'avais pas entendu parler de cette hache, je n'ai pas vu cette gravure (1).

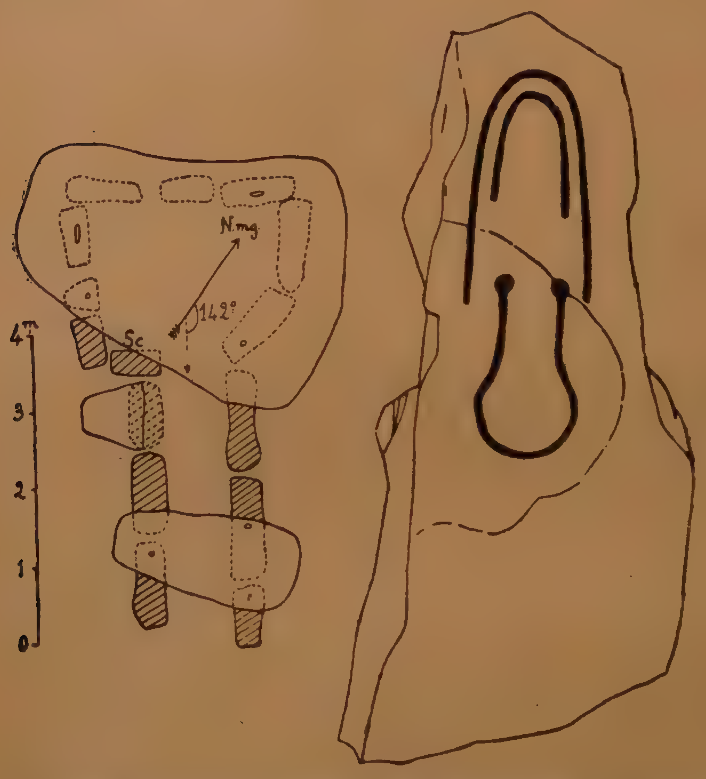


Fig. 1. — Plan du Dolmen de Penhap. La gravure étudiée se trouve sur la face Sc du pilier. N. mg = direction de l'aiguille aimantée. Les points où les piliers supportent les dalles sont indiqués.

Fig. 2. — Le pilier et sa gravure.

Que représente la gravure que je signale aujourd'hui ? Grâce à la complaisance de M. le Docteur Capitan, j'ai pu comparer ce dessin avec un autre relevé par M. le Commandant Devoir aux environs du

1. A moins qu'il ne s'agisse dans cette description assez vague de la sculpture représentée ici où l'on aurait voulu voir une hache. M. de Mortillet indique comme référence Davy de Cussé.

Conquet (Finistère); ce dernier, formé des mêmes traits et de quelques autres est par suite plus complet; il nous donne la solution du problème. Il s'agit dans les deux cas d'un poignard. Connaissant la solution, on reconnaît assez facilement cette arme sur le pilier de Penhap.

Cette interprétation a une conséquence dont l'importance n'échappera à personne; une arme de métal est gravée sur un pilier de dolmen. Certes ce dessin aurait pu être gravé bien après la construction du mégalithe; mais un travail semblable, effectué pour orner un monument bien après sa construction, n'est pas très plausible (1); il serait de plus tout à fait illogique de ne pas attribuer la même ancienneté au dessin du poignard et à celui de la hache (?) situé sur l'autre face du même pilier et qui n'a pu être gravé qu'avant la construction de la galerie d'accès. Le synchronisme d'une hache (?) de pierre (?) et d'un poignard en métal n'a rien d'extraordinaire, les énéolithiques constructeurs des dolmens les moins anciens de la côte bretonne ayant connu les navigateurs premiers importateurs du cuivre. Ceci ne fait que concorder avec les découvertes faites par les fouilleurs des mégalithes du Morbihan. En admettant l'hypothèse de l'orientation des dolmens, un calcul basé sur la précession des équinoxes donnerait l'âge de ce mégalithe. Dans l'hypothèse de la figuration d'un poignard, son ancienneté est connue avec la même approximation que celle de l'âge du cuivre.

Il y a là des points qu'il serait très intéressant de préciser tant au point de vue géologique qu'au point de vue préhistorique : si l'on parvient à connaître la date approchée de construction des plus récents des mégalithes submergés du Morbihan, on aura une indication plus précise sur celle de l'enfoncement du continent dans cette région.

1. Pourtant les sculptures du Menhir de Kernuz sont bien postérieures à l'érection du monument.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

SESSION DE LIÉGE

(25 juillet-1er août 1921)

COMITÉ D'HONNEUR BELGE

M. DESTRÉE, ministre des Sciences et des Arts, *président;*
M. JASPAR, ministre des Affaires étrangères;
M. NEUJEAN, ministre des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes;
M. WAUTERS, ministre du Travail, de l'Industrie et du Ravitaillement;
M. VAN HOEGARDEN, ministre d'Etat;
M. BERRYER, ministre d'Etat;
M. le lieutenant général LOTZ, commandant la IIIe division d'armée;
M. GRÉGOIRE, gouverneur de la province de Liége;
M. KLEYER, ancien bourgmestre de Liége;
M. HUBERT, recteur de l'Université;
M. LE PAIGE, administrateur, inspecteur de l'Université.

A. — PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA SESSION

I. — SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
SÉANCES DES SECTIONS. — RÉCEPTIONS.

Lundi 25 juillet

A 9 heures du matin, réunion à l'Université. Inscriptions aux sections. Remise des invitations, brochures, etc.

A 10 heures, salle académique de l'Université, *séance d'ouverture* sous la présidence d'honneur de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

A 11 h. 15, salle de réunion des professeurs, assemblée générale des membres titulaires (art. 11 et 12 des statuts).

A 14 heures, à l'Université, travail des sections.

A 21 heures, réception par M. le Gouverneur de la province et Mme Grégoire, au Palais provincial (*tenue de soirée*).

Mardi 26 juillet

A 9 heures du matin, travail des sections.

A 11 heures, visite d'organismes intéressant les sections.

A 14 heures, travail des sections.

A 17 heures, visites de laboratoires, collections, etc.

A 20 heures, salle académique de l'Université, Conférence de M. le professeur Cartailhac, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique de la République française, correspondant de l'Institut de France, vice-président de l'Institut international d'Anthropologie : *L'Art paléolithique* (avec projections).

Mercredi 27 juillet

A 9 heures, travail des sections.

A 14 heures, salle académique de l'Université, Assemblée générale des membres titulaires (art. 7 et 12 des statuts).

A 18 heures, amphithéâtre de Géologie, Conférence de M. Max Lohest, président de l'Office national belge, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Liége : *La fin de la terre*.

A 21 h. 15, à l'Institut de Zoologie, réception par l'Ecole d'Anthropologie (*tenue de ville*).

Jeudi 28 juillet

A 9 heures, réception par l'Institut archéologique liégeois, au Musée Curtius, quai de Maestricht; visite du Musée (archéologie et préhistoire). Visite du Musée wallon (folk-lore local).

A 15 heures, réception à l'Hôtel-de-Ville par le Collège des Bourgmestres et Echevins (*tenue de ville*).

A 17 h. 30, salle académique de l'Université, Conférence de M. le Dr Georges Hervé, vice-président de l'Institut international d'Anthropologie, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris : *Les phases historiques du problème de la consanguinité*.

A 19 h. 30, banquet par souscription à l'hôtel de l'Europe, suivi d'une représentation des marionnettes liégeoises (folk-lore local).

II. — VISITES ET EXCURSIONS

RÉPARTIES EN TROIS GROUPES SELON LES SECTIONS.

Vendredi 29 juillet

Groupe A. — Fouilles dans les gisements campigniens de la province de Liége (automobiles offertes gracieusement aux excursionnistes). Déjeuner offert par M. Baar-Magis au château de Struvenbosch. (*Départ* de la Place du 20 Août à 8 h. 45 ; *retour* à Liège vers 18 heures).

Groupe B. — Visite de prisons et du dépôt de Merxplaas. (Les participants à l'excursion B du lendemain pourront loger à Bruxelles).

Groupe C. — *Matin :* Visite du fort de Loncin sous la direction de M. le colonel Naessens (commandant du fort en 1914).

Après-midi : Visites des collections universitaires (anatomie, médecine légale, physiologie, zoologie, bactériologie) et des hôpitaux.

Samedi 30 juillet

Groupe A. — Fouilles à la grotte de Martinrive (paléolithique supérieur très pauvre). *Départ* de Liège-Guillemins à 5 h. 45 ou à 10 h. 15. Déjeuner offert par M. Max Lohest. Visite de la grotte de Remouchamps. *Retour* à Liège vers 19 h. 30.

Groupe B. — *Matin :* Sous la direction de M. le professeur Vervaeck, professeur d'Anthropologie criminelle, visite des prisons de Saint-Gilles et de Forest et de leurs laboratoires anthropologiques. — Exposé par le Dr Vervaeck des méthodes et des réformes pénitentiaires actuelles. Démonstration, par M. Borgerhoff, du service dactyloscopique de la prison de Forest, et visite du service d'identification judiciaire au Département de la Justice.

Après-midi : visite des Musées royaux du Cinquantenaire, sous la direction de M. le baron de Loë et de M. le professeur Capart.

Départs de Liège pour Bruxelles (trajet en 2 heures) : 7 h. 07 ; 8 h. 29, 9 h. 26, 9 h. 38, 11 h. 32, 13 h. 10, 13 h. 53, 15 h., 16 h. 02, 17 h. 33, 22 h.).

Groupe C. — *Matin :* Excursion à Visé (en bateau).

Après-midi : Visite des musées et monuments de Liége (art religieux, reliures et manuscrits, armes, beaux-arts, églises, etc.).

Dimanche 31 juillet

Groupe A. — Fouilles de fonds de cabanes omaliens de la Hesbaye (*Départ* de la place Saint-Lambert à 8 h. 45; se munir de vivres et de boissons ; *retour* à Liége vers 18 heures).

Groupe B et Groupe C. — Bruxelles : *Matin :* Visite du Musée royal d'histoire naturelle sous la direction de M. Rutot, membre de l'Académie royale et conservateur du Musée.

Après-midi : Excursion à Waterloo (*départ* de la Place Roupe à 14 h. 45, *retour* à Bruxelles à 20 h.).

Lundi 1er août

Groupe A. — Fouilles dans les ateliers, puits et galeries néolithiques de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais). Des laisser-passer seront remis gratuitement aux participants inscrits avant le 1er juillet. — (*Départ* de Liége-Longdoz à 7 h. 44 ; *retour* à Liége à 18 h. 14. Sauf avis contraire, se munir de vivres et de boissons).

Groupes B et C. — Visite du Musée archeologique de Namur sous la direction de M. de Pierpont, et réception par la Société archéologique de Namur (*Départ* de Liège à 9 heures, de Bruxelles à 9 h. 10).

N.-B. — Les collections universitaires seront ouvertes pendant toute la durée de la session.

B. — PROGRAMME DES TRAVAUX DES SECTIONS

I. — QUESTIONS GÉNÉRALES INTÉRESSANT TOUTES LES SECTIONS ET PRIMANT LES QUESTIONS PARTICULIÈRES.

1° Organisation du travail des Offices nationaux ;

2° Organisation internationale des méthodes, classifications, statistiques, terminologies, etc., en rapport avec les travaux particuliers de la section ;

3° Unification internationale des nomenclatures ;

4° Organisation internationale d'enquêtes, fouilles et autres recherches anthropologiques ;

5° Organisation des fiches bibliographiques, publications bibliographiques, publications de pure vulgarisation, publication d'une encyclopédie classée par ordre alphabétique ;

6° Publication d'un annuaire contenant les noms et les adresses des anthropologistes classés selon leurs spécialités ;

7° Unification des méthodes de photographie, organisation des échanges, publication des collections photographiques ;

8° Nominations de commissions permanentes, en vue d'étudier ces questions et de passer à la pratique ;

9° Tribunal international d'arbitrage.

II. — QUESTIONS SPÉCIALES A CHAQUE SECTION

1re Section. — **Anthropologie morphologique et fonctionnelle, Ethnogénie et Ethnologie** (Organisateur de la section : M. le professeur Charles Fraipont, 37, Mont Saint-Martin, à Liège) :

1° Unification internationale des unités de mesures anthropométriques ; critique et révision des indices ;

2° Caractères distinctifs des races humaines. Caractères généalogiques observés dans une suite de générations. Discrimination des caractères héréditaires et acquis ;

3° Organisation d'une commission internationale pour la sélection et la description des caractères raciaux ;

4° Etude des caractères morphologiques et fonctionnels révélant la capacité vitale et la capacité professionnelle aux divers âges, dans les deux sexes, et dans les différentes races. Examen de la question et nomination d'une commission internationale ;

5° Méthode internationale pour l'étude des croisements ethniques.

2e Section. — **Anthropologie préhistorique** (Organisateurs : MM Hamal-Nandrin et Servais, 51, quai de l'Ourthe, à Liège) :

1° Technique des fouilles ;

2° Enquêtes générales et entente internationale relatives à :

a) Les industries les plus primitives ;

b) Les époques glaciaires et les terrasses;

c) Les migrations humaines anciennes dans leurs rapports avec la dispersion des industries ;

d) Les origines de l'art ;

e) Les mégalithes ;

f) La chronologie et les subdivisions du néolithique ;

g) L'âge des fonds de cabanes dits omaliens ;

h) La période et l'industrie dites tardenoisiennes ;

i) Le rite de l'incinération, spécialement à l'époque néolithique.

3e Section. — **Ethnographie comparée. — Géographie humaine** (Organisateur : M. le professeur Halkin, avenue de la Laiterie, Cointe, à Liège) :

1° Quelles sont les meilleures méthodes d'organisation internationale pour faire progresser les études d'ethnographie ?

2° Quelles sont les questions les plus importantes et qui doivent primer les autres ?

3° Quelles sont les meilleures méthodes d'organisation internationale pour faire progresser la Géographie anthropologique ?

4° Quelles sont les questions les plus urgentes et qui doivent primer les autres ?

5° Etablissement d'un type international de questionnaire et de fiches ethnographiques.

4e Section. — **Criminologie** (Organisateur : M. le professeur Stockis, 20, quai Edouard Van Beneden, à Liège) :

1° Unification internationale des fiches anthropologiques des délinquants ;

2° Organisation internationale des enquêtes anthropologiques dans les milieux social, familial, scolaire et militaire ;

3° Classification générale des délinquants, et, en particulier, leur classification en vue de la thérapeutique pénitentiaire ;

4° Unification internationale des statistiques criminelles ;

5° Documentation criminologique ;

6° La répression des crimes (peine de mort et châtiments corporels) ;

7° Etat actuel du mouvement criminologique dans les différents pays.

5e Section. — **Eugénique** (Organisateur : M. le professeur H. de Winiwarter, 22, rue du Jardin Botanique, à Liège) :

1° Unification des techniques dans l'observation de l'hérédité chez l'homme ;

2° Enquêtes eugéniques dans leurs rapports avec la natalité et la mortalité des groupes ;

3° Enquêtes eugéniques dans leurs rapports avec l'éducation ;

4° Enquêtes eugéniques dans leurs rapports avec la tuberculose, les maladies syphilitiques ou vénériennes, l'alcoolisme, le cancer ;

5° Unification des fiches sanitaires scolaires et militaires pour leur utilisation eugénique. Livret sanitaire;

6° Enquête somato-psychologique et psychiatrique dans les milieux militaires au point de vue de l'eugénique;

7° Etat actuel du mouvement eugénique dans les différents pays.

6e Section. — **Religions. — Archéologie protohistorique. — Folklore** (Organisateur : M. le prof. Michel, 42, avenue Blonden, Liège) :

1° Nécessité d'organiser une méthode comparative plus rigoureuse dans l'étude de l'Histoire des religions. Comment compléter la méthode historique avec les documents ethnographiques et archéologiques;

2° Méthodes pour préciser les rapports entre croyances magiques ou religieuses et les caractères raciaux. Rôle des facteurs psycho-sociaux;

3° Distinction de la magie et de la religion et, si l'on ne peut arriver à une distinction nette, utilité d'une entente sur ce point;

4° Méthodes pour étudier les diverses sortes de récits populaires suivant leur origine purement imaginative, magique, religieuse ou partiellement historique. Du conte littéraire, de la légende et du conte mythique (conte de fées) ;

5° Unification de la méthode dans l'étude des mythes et des contes merveilleux; analogies et différences;

6° Nécessité de rechercher les attaches rituelles des mythes et des contes. Importance de leurs relations avec les temps sacrés et les coutumes périodiques ;

7° Des usages populaires. Comment distinguer les survivances des habitudes nouvelles. Des raisons qui justifient les unes et les autres.

7e Section. — **Linguistique** (Organisateur : M. le professeur Mansion, 73, rue du Chéra, à Liége).

1° Enquêtes phonétiques ; unification de leur technique. Phonétique comparée des races ;

2° Enquêtes linguistiques ; unification de technique. Rapport avec la psychologie des races ;

3° Moyens à employer pour obtenir une collaboration plus étroite entre les archéologues et ceux qui s'occupent d'étymologie ;

4° Unification des méthodes ; écueils à éviter dans la préhistoire linguistique (toponymie, onomastique, etc.);

5° La parole humaine est-elle une aptitude organique héréditaire ou une aptitude acquise ?

6° Les origines linguistiques de la Belgique. Flamands et Wallons.

8e Section. — **Sociologie. — Psycho-sociologie. — Éthologie comparée** (Organisateur : M. le professeur Mahaim, 9, avenue du Hêtre, à Sclessin, Cointe (Liége).

1° Révision, critique et organisation de la méthode pour rechercher quelle était l'organisation sociale aux époques préhistoriques : division du travail, commerce, industrie, famille, religion ;

2° Révision et critique des connaissances relatives à l'origine des métiers, de l'utilisation du feu, de la domestication des animaux, de l'agriculture, etc. ;

3° Nomination d'une commission pour établir les méthodes de la Psycho-sociologie et la dégager des tendances extra-scientifiques de l'Anthropologie sociologique (vœu voté à l'Assemblée générale de 1920). Observations comparées des nombreux instincts héréditaires qui constituent le caractère social des races ;

4° Des méthodes statistiques dans l'étude des *groupes sociaux*. Cas spéciaux où elles peuvent donner des résultats concrets ;

5° Nomenclature, classification et étude méthodique des *groupes politiques* : états, nations, peuples, et les relations qui en découlent ;

6° Enquêtes méthodiques pour préciser l'étude des groupes sociaux. Monographies, études comparatives ;

7° Enquêtes méthodiques sur les organisations intersexuelles (familles, clans, etc.), et leurs conséquences sur la natalité, l'élevage des enfants, etc. ;

8° Enquêtes méthodiques sur les *crises sociales* (politiques, religieuses, économiques, etc.), leur importance, leurs rapports avec la constitution des groupes sociaux ;

9° Les enquêtes éthologiques peuvent-elles établir des corrélations nécessaires, source des devoirs sociaux et moraux ? Par quels moyens ?

10° Enquêtes sur les causes anthropologiques qui déterminent la valeur productive des groupes humains et troublent les lois économiques conçues *in abstracto* ;

11° Enquêtes sur les actes et le rôle social des croyants et des non-croyants dans un même groupe social ;

12° Enquêtes sur le rôle directeur ou stimulant que les *beaux-arts* peuvent exercer sur un groupe social ;

13° Utilité et danger d'établir des fiches ou des livrets où sont évaluées les aptitudes intellectuelles, morales et professionnelles des individus.

N. B. — A la dernière séance de l'Assemblée générale, toutes les questions, examinées au préalable par les sections, seront reprises en commun, afin que les conclusions soient soumises au vote et deviennent les directives des travaux de l'Institut international.

C. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscriptions. — Prière instante de s'inscrire *avant le 1er juillet*, pour les réceptions et les excursions, au Secrétariat général de l'Institut international d'Anthropologie (Ecole d'Anthropologie), 15, rue de l'Ecole de Médecine, Paris VIe.

Les titulaires pourront faire admettre *deux* membres de leur famille

aux réceptions, visites et excursions, à la condition expresse de les désigner *avant le 1er juillet.*

MM. les membres de l'Institut sont invités à se présenter, dès leur arrivée à Liége, à l'Université, où un bureau sera installé à cet effet à partir du 21 juillet. Ceux d'entre eux qui n'ont pas encore retiré leur carte de membre titulaire sont priés de la demander dès maintenant au Trésorier, 15, rue de l'Ecole de Médecine, Paris VIe.

Rapports. — Chacun des *rapports* présentés par les membres titulaires ne doit porter que sur une seule question, être le plus condensé possible, et ne pas dépasser quatre pages imprimées (format de la *Revue anthropologique*). — Le nombre des rapports présentés par chaque membre n'est pas limité.

Les rapports devront être déposés *avant le 10 juillet, dernier délai,* au Secrétariat général, 15, rue de l'Ecole de Médecine, Paris, VIe).

LIVRES ET ARTICLES REÇUS

(Une analyse critique des ouvrages les plus importants paraîtra ultérieurement)

Van Gennep (A.). — L'état actuel du problème totémique. Paris, Leroux, 1920.

Mainage (le P. Th.). — Les religions de la préhistoire ; l'âge paléolithique. Paris, Desclée et Brouwer, 1921.

Frazer (James G.). — Les origines magiques de la royauté (trad. Paul Hyacinthe Loyson. Paris, Geuthner, 1920.

Gillouin (René). — Une nouvelle philosophie de l'histoire moderne et française. Paris, Grasset, 1921.

Seillière (Ernest), membre de l'Institut. — Les origines romanesques de la Morale et de la Politique romantiques. Paris, la Renaissance du livre.

Hobbes (Th.). — Leviathan, trad. Anthony, Paris, Giard, 1921.

Passillé (R. de). — Le tissu social. Paris, Plon-Nourrit.

Œtteking (Bruno). — Morphological and metrical variations in skulls from San Miguel Island, California. The sutura nasofrontalis. New-York, 1920.

Haddon (A.-C.). — Practical value of ethnology. London, Watts, 1921.

Apert (D. E.). — La prétendue hérédité par contraste (Paris médical, 1921).

Sergi (*Dr Sergio*). — L'Afrodite di Cirene (Rivista di antropologia, Rome, 1919).

Da Costa Ferreira (*A.*). — Publicaçoes do Instituto medico-pedagogico da Casa Pia, Lisboa.

— Sobre o eurygnatismo de alguns cranios do Minho da colecçao Ferraz de Macedo. Lisboa, 1920.

— Sobre a configuraçao do malar. Porto, 1920.

Mendes Correa (*A.*). — Sur quelques différences sexuelles dans le squelette des membres supérieurs. Note à l'Académie des Sciences, Paris, mars 1921.

— Osteometria portuguesa : cintura pelvica. Coïmbra, 1920.

Marouzeau (*J.*). — La linguistique ou science du langage. Paris, Geuthner, 1921.

Kœnen (*H. P.J.*). — Physioplastick bij kinderen Zeist. Ploegsma, 1921.

Phillpotts (*Bertha S.*). — The Elder Edda, and ancient scandinavian drama (University press, Cambridge, 1920).

Vayson (*André*). — La plus ancienne industrie de Saint-Acheul. L'Anthropologie, 1920.

Mustoxidi. — Deux problèmes de l'esthétique (conférences à l'Ecole d'anthropologie). Paris, *Rythme et synthèse*, 1921.

Gerin-Ricard (*H. de*). — Gisements néolithiques au pays du sel. Sur une hache néolithique de Provence (Congrès de « Rhodania », 1919).

Giuffrida Ruggeri (*V.*). — A proposito della leptorrinia dei Morrori e della loro deformazione cranica. Naples, 1921.

Panchanan Mitra (*M. A.*). — Prehistoric arts and crafts of India (University of Calcutta, anthropological papers, n° 1).

Boismoreau (*Dr*). — Découverte d'un menhir à la Vrimonière en l'île d'Yeu, Vendée. Le Mans, 1919.

Schmit (*E.*). — La trépanation aux temps préhistoriques (Congrès de Strasbourg, 1920).

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont.

Le Gérant,
Émile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ÉCOLES, PARIS

LINGUISTIQUE ET ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE [1]

par M. Joseph MANSION

Professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Liége
Membre de l'Institut international d'Anthropologie

Parenté, quand il s'agit de langues, veut dire identité d'origine. La preuve de la parenté est relativement facile à faire quand on peut remontrer à la source commune, quand il s'agit, par exemple, d'établir que l'italien, l'espagnol, le français, etc., sont des formes diverses d'un idiome unique, le latin : en effet, nous avons en mains toutes les pièces du procès, latin classique, latin vulgaire, latin mérovingien, vieux français, etc. Mais cette preuve se fait également et d'une manière aussi convaincante dans des cas où nous ne possédons aucun monument écrit de la période commune. La linguistique a démontré que le sanscrit et les langues de l'Iran, l'arménien, le grec, le latin et les autres idiomes italiques, le celtique, le germanique, le slave et quelques autres encore, ne font qu'un. Tous ces rameaux se rattachent à un seul et même tronc que nous appelons l'indo-européen. Il est hors de doute qu'à un moment de l'histoire il a existé une langue indo-européenne ; par suite il y a eu un groupe d'hommes, les Indo-Européens, qui parlaient cette langue. Et toutes les langues que nous venons d'énumérer se rattachent par un lien quelconque à ce peuple des Indo-Européens. On disait autrefois les Aryas, ou les Aryens, mais ce terme ne se justifie que pour les peuples de l'Inde et de l'Iran ; aussi l'a-t-on généralement abandonné aujourd'hui.

1. Communication faite à l'Association Liégeoise pour l'enseignement des sciences anthropologiques, le 15 mars 1917.
Cet article est la suite de notre travail *Linguistique et Anthropologie* (voir la *Revue Anthropologique*, 1920, p. LXIII-LXXIV). Il est conçu dans le même esprit et appelle les mêmes réserves.

Que savons-nous des Indo-Européens ? Rien que ce que la langue indo-européenne peut nous en apprendre, car, avant que la linguistique s'en fût mêlée, personne ne s'était douté de l'existence d'un peuple indo-européen. L'histoire est muette à son égard. La question se ramène donc à celle-ci : où en est notre connaissance de la langue indo-européenne, et que nous apprend cette langue sur ceux qui la parlaient ? — Nous possédons, non pas l'indo-européen lui-même, mais des débris d'indo-européen. Le sanscrit, le grec, le latin, etc., diffèrent profondément entre eux. D'autre part, ces idiomes présentent une foule d'éléments communs qui ne s'expliquent ni par l'emprunt, ni par une rencontre fortuite. Ce ne peuvent être par conséquent que des restes d'un état plus ancien, dans lequel ces langues, distinctes aujourd'hui, formaient entre elles une seule et même langue, l'indo-européen. La linguistique recueille patiemment tous ces éléments communs, car l'étude attentive de toutes ces traces d'un état commun antérieur nous révèle dans une certaine mesure la langue-mère dont toutes sont sorties. En d'autres termes, le linguiste reconstruit donc l'indo-européen, non pas dans tous ses détails, mais dans la mesure où les débris que nous en possédons permettent de reconstituer l'ensemble. Cette reconstruction embrasse la phonétique, le vocabulaire, les formes grammaticales, la syntaxe.

Considérons, par exemple, l'équation :

Skr. *mâtár-*, gr. μήτηρ, μάτηρ, lat. *mâter*, v. irl. *mathir*, germ. *môdor*, slav. *mater-*.

C'est une étymologie peut-on dire certaine, parce que, si j'admets que l'*m* du skr. correspond à μ du grec, *m* du latin et du germanique, cette correspondance n'est pas isolée ; elle est régulière dans tous les exemples où je puis raisonnablement l'attendre ; si à l'*â* du skr. correspond en tel dialecte grec η et en tel autre *â*, cette correspondance, encore une fois, est régulière, tout comme celle entre l'*â* du latin, l'*ô* du germanique. Et ainsi de suite pour les autres phonèmes du mot. En fait, le rapprochement que j'admets ici en suppose tant de centaines d'autres, qu'il exclut toute hypothèse d'une rencontre de hasard. Phonétiquement, mon étymologie est inattaquable. Mais qu'ai-je prouvé en établissant cette équation ? J'ai établi que le mot que je retrouve dans ces quatre langues appartient au fonds commun à toutes, que ce mot dérive

donc de la langue commune dont toutes les quatre ne sont que des transformations. Or, cette langue, nous l'appelons l'indo-européen, et nous savons que l'on ne se contente plus de cette constation pure et simple, mais que l'on va hardiment plus loin. Puisque l'indo-européen est l'élément commun à toutes les langues dérivées, on posera comme indo-européen ce qui s'obtient en éliminant les traits particuliers à chaque langue et on reconstituera des mots indo-européens comme celui-ci : **mâter-* (l'astérisque marque que la forme est reconstruite). Il est d'ailleurs sans importance que la reconstitution soit historiquement exacte de tout point. L'essentiel est que le mot reconstruit présente toutes les particularités réellement reconnues communes à plusieurs langues du fait de leur identité d'origine et que par conséquent tous les traits que nous lui donnons soient vraiment indo-européens.

Si **mâter-* est un mot indo-européen, il a eu sa signification. Pour simplifier l'exposé, j'ai évité jusqu'ici le côté sémantique (c'est-à-dire le point de vue du sens). Mais il est évident qu'il joue un rôle essentiel. C'est parce que *mâtar-*, μήτηρ, *mâter*, *môdor*, signifient chacun « mère », que nous avons songé à les comparer entre eux. Le mot indo-européen dont dérivent nos quatre mots sanscrit, grec, latin, germanique, a dû avoir sans aucun doute un sens très peu différent de celui que présentent avec un accord parfait les quatre mots dérivés. Si nous concluons donc de notre équation qu'il y a eu un mot indo-européen **mâter-*, signifiant « mère », nous risquons de ne pas beaucoup nous tromper.

C'est là une conclusion très importante, car, à travers les mots, l'étymologie nous introduit dans le monde des idées. Des Indo-Européens, nous ne savons rien, si ce n'est par des reconstructions analogues à celle que j'ai tâché d'esquisser ici. Mais c'est énorme déjà de pouvoir, avec des données aussi fragmentaires, nous représenter si peu que ce soit une époque aussi éloignée de nous et en tout cas si mal connue. Or, nous pouvons le faire. Nous reconstruisons avec la même assurance les mots pour père, frère, sœur, fils, fille. Encore une fois ce sont des idées que nous touchons. Nous en concluons que la famille existait chez les Indo-Européens et même qu'elle était du type patriarcal et non matriarcal ; en tout cas le terme de père semble exclure la polyandrie. Ces conclusions gagneront d'ailleurs en probabilité si l'on y ajoute tous

les renseignements de fait que nous possédons sur chacun des peuples indo-européens. Les institutions de la Grèce, de Rome, de l'Inde nous sont connues par des documents divers, mais dont plusieurs remontent à une très haute antiquité. C'est en comparant les institutions anciennes plus qu'en se fondant sur le langage, que Fustel de Coulanges a écrit l'admirable livre de la *Cité antique*.

Par des raisonnements analogues, basés d'une part sur des étymologies certaines, ou probables, ou simplement plausibles, d'autre part sur les données de fait les plus anciennes que nous possédons sur chacun des peuples indo-européens, l'on arrive à déterminer tout un ensemble de détails des mœurs, de la religion, de l'état social du noyau indo-européen primitif. On a par exemple étudié les diverses formes du mariage chez les Indo-Européens, en ayant soin de les comparer à celles d'autres peuples. Un bon nombre de termes qui signifient « épouser, se marier », ou des choses semblables, viennent d'une racine *wedh*, *wed* signifiant « conduire ». La même expression avec des mots différents se retrouve dans l'expression latine *uxorem ducere*. Ceci semble indiquer qu'une cérémonie essentielle du mariage consistait à introduire solennellement la jeune femme à son foyer nouveau. Une autre coutume se retrouve chez beaucoup d'Indo-Européens : c'est le voile de la mariée, que nous avons conservé encore aujourd'hui et qui est considéré comme essentiel aux noces. De là l'expression latine *nubere*, voiler et se marier, *nuptiae*, les noces, etc. On peut citer encore la prise de main qui est commune aux Hindous, aux Grecs, aux Romains et aux Germains. Cette cérémonie s'est également maintenue jusqu'à nos jours. Mais dans ces détails, si intéressants soient-ils, la linguistique proprement dite n'intervient que pour une part minime, pour confirmer ou appuyer des résultats que la comparaison d'institutions primitives a d'abord fait découvrir.

Les mêmes raisonnements, en partie linguistiques, en partie fondés sur des renseignements plus directs, se retrouvent dans les hypothèses que l'on a faites sur la religion, les mœurs, les principes de droit ou de législation primitifs du peuple indo-européen. Il faut observer néanmoins que la valeur des conclusions diffère pour ainsi dire dans chaque cas déterminé. Dans toute étymologie, il y a à considérer le double point de vue phonétique et sémantique.

Si les correspondances entre phonèmes ne sont pas régulières, on peut déclarer l'étymologie mauvaise ou non probante. C'est la condition *sine qua non* de tout rapprochement étymologique, que les lois rigoureuses de la phonétique soient observées. Cette première condition remplie, la sémantique réclame ses droits. Je compare entre eux, dans des langues dérivées, des mots signifiant père, mère, frère ou sœur, et je suppose qu'à l'origine il y a eu un mot indo-européen signifiant lui aussi père, mère, etc. C'est là le minimum d'hypothèse. Mais dans une foule de cas, le sens d'un mot a changé. Sans nous écarter de l'exemple cité plus haut, nous trouvons un mot correspondant à **mâter* et prenant le sens d'épouse en lituanien (*motê*), celui de sœur en albanais (*motrε*). On compare au lat. *linquere*, laisser, le mot germanique qui signifie prêter : got. *leihwan*, all. *leihen*. Dans ces derniers exemples, l'étymologie est sinon certaine, du moins extrêmement probable, car le changement de sens s'explique de la façon la plus satisfaisante. Néanmoins la part d'hypothèse y est un peu plus considérable que dans le cas où toutes les langues donnent le même sens au même mot. Une fois le mot reconstruit et sa signification reconstituée en indo-européen, notre investigation ne s'arrête pas là ; des mots nous passons aux idées et nous tâchons de nous rendre compte de ce que pensaient ceux qui employaient ces mots. Sur la reconstruction hypothétique nous greffons donc une nouvelle hypothèse, d'autant plus plausible que la première est plus vraisemblable, d'autant plus fragile que celle-ci est moins bien établie.

* * *

Il s'agit de dire maintenant un mot de la linguistique indo-européenne dans ses rapports avec l'archéologie préhistorique ou proto-historique. En reconstituant, d'après la méthode indiquée ci-dessus, le vocabulaire indo-européen, on acquiert, non seulement des notions sur la famille, les mœurs, les institutions, la religion de l'époque indo-européenne, mais aussi des données archéologiques intéressantes qui permettent entre autres de situer avec une certaine précision l'époque indo-européenne.

Les Indo-Européens connaissaient un métal ou minerai dont le nom était **ayos*. Mais si l'équation est certaine au point de vue

phonétique, son interprétation sémantique est pleine de difficultés. Quel était ce minerai? Dans l'Inde et dans l'Iran le mot correspondant signifie surtout fer; et dans plusieurs autres langues, il est impossible de décider si le sens le plus ancien est celui de fer, de bronze ou de cuivre. Si l'on admet assez généralement que le terme en question désignait primitivement le cuivre, c'est uniquement sur des considérations archéologiques que l'on se base, d'après cette observation universellement reçue que l'âge du bronze précède celui du fer. Mais si l'on arrivait à démontrer qu'il y a eu un âge du fer plus ancien, dont les restes auraient disparu — hypothèse qui a été soutenue — la linguistique ne s'y opposerait pas. Il ne faut cependant pas se hâter de placer l'époque indo-européenne à l'âge du bronze, car les correspondances s'arrêtent là. Rien dans les rapprochements étymologiques que nous faisons ne nous permet de dire que l'on se soit servi, à l'époque indo-européenne, d'armes ou d'outils de bronze ou de métal. Au contraire, plus d'un détail indique l'âge de la pierre

Le mot qui signifie en sanscrit et dans les langues de l'Iran pierre, pierre à fronde (*açman-*), se retrouve en grec avec le sens d'enclume et en lituanien avec celui de tranchant, sens que présentent également plusieurs dérivés, sanscrits (*açri-*), lituaniens (*asztrùs*), slaves (*ostru*) de la même racine; elle nous est de plus bien connue en grec dans ἄκρος, aigu, ἀκίς, pointe, lat. *acus*, aiguille. Il y a bien certaines difficultés étymologiques, mais il est hors de doute que dans une seule et même langue, le sanscrit, des mots très voisins signifient pierre. coin (*açra-*) et tranchant (*açri-*). Le fait que cette dernière signification est, par des mots apparentés, très répandue dans toute la famille (lat. grec, germ., celt. [bret. *ek*, pointe] lit., slav.) montre qu'elle est proethnique. Donc, à l'époque commune, les mots coin, pierre, pointe et tranchant étaient synonymes. L'exemple suivant est moins probant, mais possible : vieux haut all. *sahs*, islandais *sax*, épée courte, couteau, anglo-saxon *seax*, couteau, se comparent au lat. *saxum*, rocher. Il n'y a pas emprunt, mais parenté indo-européenne. Le mot *hamer*, *hammer*, marteau, des langues germaniques, a signifié d'abord pierre, sens que le mot *hamarr* a encore en islandais.

Rien qu'avec les éléments que nous venons d'analyser, une première conclusion se dégage. C'est que le degré de culture que nous

révèle le vocabulaire indo-européen est celui d'une époque où la pierre servait couramment pour fabriquer des instruments tranchants, et où déjà on commençait à connaître au moins un métal. Cette époque, c'est la fin de l'âge néolithique. Si nous n'avions sur l'indo-européen que les quelques renseignements que je viens de donner, il n'y aurait là qu'une hypothèse assez risquée. Mais en dehors des équivalences de mots se rapportant au fer ou à la pierre, il y en a une foule d'autres qui confirment l'hypothèse.

Les rapprochements qui ont trait aux animaux domestiques sont particulièrement frappants. Il est hors de doute que les Indo-Européens connaissaient le chien (sanscr. *çvâ*, gr. κύων, lat. *canis*, irland. *cú*, lituan. *szûo*), le mouton (sanscr. *avis*, gr. ὄϊς, lat. *ovis*, lit. *avìs*), la race bovine (sanscr. *gaus* bœuf, vache, gr. βοῦς, lat. *bôs*, german *kuo*; vache sanscr. *vaçâ*, lat. *vacca*, vache; sanscr. *ukshâ*, tokharien *okso*, germ. *ohso*, gallois *ych* taureau, bœuf) et le cheval (sanscr. *açva*, gr. ἵππος, lat. *equus*, celtique *epo-*, german. *aihwa-ehu*, lituan. *aszvà*); le nom du porc se retrouve aussi dans toutes les branches de la famille (sanscr. *sûkara-*, gr. σῦς, ὗς, lat. *sûs*, porc, anglo-saxon *sugu* truie, germ *swîn*, porc), — mais il n'est pas démontré par la linguistique, et encore moins par l'archéologie, qu'il s'agisse du cochon domestique. — Or, tout ceci concorde encore une fois avec ce que l'on sait de l'époque néolithique. La domestication des animaux sur une vaste échelle est l'un des traits caractéristiques du néolithique, par opposition à l'époque antérieure.

Pour tout ce qui touche à l'agriculture, nous nous heurtons à des difficultés spéciales du fait que les langues se divisent ici en deux groupes tranchés. D'une part, le groupe des idiomes d'Europe connaît un grand nombre de mots communs à ces langues et à ces langues seulement; d'autre part l'Inde et l'Iran ignorent presque complètement les termes d'agriculture que l'on rencontre en Europe. On a proposé de ce fait deux explications. Ou bien des Indo-Européens, tous agriculteurs à l'origine, se sont séparés à un moment donné des Aryas de l'Inde et de l'Iran qui, devenus nomades, perdirent avec la pratique des choses agricoles jusqu'au nom du blé, de la charrue et du reste. Ou bien, l'on suppose que les Indo-Européens ne connaissaient pas l'agriculture dans leur pays d'origine. Dans la suite des temps ils se seraient scindés en deux groupes : le rameau indo-iranien d'une part, le rameau européen

de l'autre. Chacun aurait dès lors créé un vocabulaire agricole propre, les uns en Europe, les autres en Asie, au moment où, de nomades, ils devenaient agriculteurs.

Il est donc impossible de démontrer, pour l'époque indo-européenne commune, l'existence d'une agriculture quelque peu développée ; celle-ci suppose une charrue traînée par des bœufs, charrue encore très primitive, car c'est un tronc d'arbre auquel on a laissé une branche comme soc, tandis que l'autre sert de manche : le sanscr. *çâkhâ*, branche, polon. *socha*, soc de charrue, got. *hoha*, charrue, semblent apparentés. Mais il y a des termes communs qui signifient grain (*grânum* : germ. *kaurn*, sanscr. *jîrna-*, broyé); moulin à bras : sanscr. *grâvâ*, pierre à broyer, lit. *girnos*, moulin à bras, v. irl. *bró*, pierre à meule, got. *gairnus*, meule. Un autre mot : **yewos* grain, céréale, est commun à l'Inde, à la Grèce, à la Gaule et à la Lituanie. Ceci indique tout au moins des rudiments de culture chez le groupe primitif. On a prétendu que les Indo-Européens étaient uniquement pasteurs et nomades. Ce sont là des affirmations absolues qu'il est impossible de contrôler. Même à l'époque historique la limite entre nomades et agriculteurs n'est pas tranchée ; nous voyons un peuple, en apparence très sédentaire et fort attaché au sol, décider un jour d'émigrer. Les Helvètes gaulois, à l'époque de César, résolurent de chercher de nouveaux gîtes et une patrie nouvelle, et cela d'une façon parfaitement réfléchie et délibérée. Ils se procurèrent ce qu'il leur fallait de chevaux et de chariots, firent leurs provisions pour la route en semant des quantités de grain plus considérables que de coutume et se préparèrent à toutes les difficultés d'une pareille entreprise. De même les Cimbres et les Teutons n'étaient pas de vrais nomades ; ils faisaient des semaillles et cultivaient des terres. Il est donc pour le moins très imprudent de refuser aux Indo-Européens la connaissance d'une certaine agriculture, fût-elle très rudimentaire. De plus, il semble bien certain que, chez ceux d'entre eux qui colonisèrent l'Europe, l'agriculture prit de très bonne heure un grand développement ; sinon, il serait impossible d'expliquer dans les langues de l'Europe le grand nombre de termes communs qui signifient : labourer, charrue, semer, semence, champ, moudre, herse, soc de charrue, faucille, sillon, fruit, etc.

Un point sur lequel l'accord est très frappant, et cette fois entre

tous les Indo-Européens, est celui qui concerne l'emploi d'un chariot. Le mot *rota* du latin correspond à *ratha-*, char, du sanscrit ; le grec κύκλος, roue, a des correspondants dans plusieurs autres langues indo-européennes (indo-iranien, germanique). La racine du lat. *vehere*, véhiculer, se rencontre en sanscrit, en grec, en germanique, en celtique, en lituanien et en slave. On connaît également le mot pour essieu : sanscr. *aksha-*, grec ἄξων, lat. *axis*, v. h. all. *ahsa*, v. slav. *osi*, pour moyeu (identique ou apparenté à un mot signifiant nombril) ; le joug est attesté en sanscrit, en grec, en latin, en germanique, en slave. Il est remarquable également que nous connaissions chez divers peuples indo-européens un même mot dans le sens de bateau : sanscr. *naus*, gr. ναῦς, lat. *nâvis*, arm. *nav*, isl. *nôr*.

L'habitation indo-européenne paraît avoir présenté un double caractère. D'une part, certains termes semblent indiquer que des demeures dans les cavernes, les grottes, les trous souterrains n'étaient pas inconnus. Ainsi skr. *grha-*, maison, correspond à zend *gərəδa-*, grotte, séjour de démons : le grec γύπη grotte, antre d'un fauve, se rapproche de mots germaniques signifiant hutte, chambre (isl. *kofe*, ags. *cofa*). Mais d'autre part la construction en bois est bien connue, le lat. *domus*, gr. δόμος, sanscr. *damas* sont inséparables du grec δέμω, je construis, qu'on retrouve en germanique : isl. *timbr*, anglo-saxon *timber*, bois de construction (v. sax. *timbar* édifice), all. mod. *Zimmer* ; le sens primitif est maintenu dans flam. *timmerman*, all. *Zimmermann*, charpentier, c'est-à-dire constructeur en bois.

Dans toutes les langues de la famille, une même racine signifie « couvrir » et « toit ». Lat. *tegere*, gr. στέγω, skr. *sthagayati*, lit. *stógas*, irl. *tech* maison, anglo-saxon *thaec* isl. *thak*, toit. Le mot porte est sanscr. *dvâr*, gr. θύρα, lat. *fores*, got. *daur*, irl. *dorus*, slav. *dviri*. Si nous en croyons plusieurs indices linguistiques, les parois des cabanes indo-européennes étaient faites en clayonnages, au moyen de branchages entrelacés. L'expression latine *sartus tectus* se disait d'une maison entièrement achevée, c'est-à-dire tressée et couverte ; Ovide décrit l'ancien temple de Vesta, dont les parois étaient faites de baguettes flexibles entrelacées. Les mots got. *waddjus* paroi, isl. *veggr*, même sens, se rattachent à la racine du latin *viêre*, tresser, entrelacer ; le got. *wandus*, verge,

all. fl. *wand*, paroi, à *windan*, *winden* tourner, tresser, tordre.

En gothique également on trouve au sens de porte un mot *haurds* qui, dans les autres langues germaniques, présente celui de claie, et correspond au skr. *kata-*, natte, gr. κάρταλος, panier, latin *crātis*, claie.

Dans la plupart des mots que nous venons de signaler, ce sont les langues germaniques surtout qui nous suggèrent l'équivalence entre les termes clayonnage d'une part, mur, paroi, porte de l'autre. Aussi l'argument en faveur de cette signification à l'époque indo-européenne est-il plutôt faible du côté linguistique. Seulement, on peut observer que certaines expressions survivent longtemps aux circonstances qui leur ont donné naissance. Aussi *wand* se dit encore quoique l'on n'ait plus des cloisons de branchages ; nous disons *par terre, à terre*, dans une foule de cas où il serait plus exact de parler de pavé, de parquet ou de plancher. Rien ne nous empêche de voir dans les termes germaniques des survivances de date très ancienne, même de date indo-européenne, à condition que nous ne fassions pas dire aux mots plus qu'ils ne disent. Ce n'est qu'une conjecture, mais une conjecture très plausible.

* * *

En résumé, le vocabulaire indo-européen permet de deviner dans le noyau dont sont sortis toutes les nations parlant des langues indo-européennes, un ensemble de traits que nous pouvons résumer de la façon suivante : organisation familiale et patriarcale, peut-être monogame ; coutumes fixes par rapport au mariage ; croyances religieuses et culte communs. Je n'ai pas insisté sur ce dernier point parce qu'il intéresse davantage l'histoire des religions. On trouve chez les Indo-Européens le feu domestique, le culte des morts, l'adoration du Ciel-père. Le peuple indo-européen a connu encore l'âge de la pierre ; néanmoins le métal, c'est-à-dire sans doute le bronze, a déjà un nom. C'est un peuple pasteur, qui élève le mouton, les bovidés, le chien et le cheval, peut-être le cochon. L'agriculture était peut-être encore rudimentaire à l'époque commune : en tout cas on connaissait le grain et la meule ; l'emploi d'un char, quelle qu'en ait été la destination, nous est attesté par une série de mots signifiant véhiculer et par d'autres

désignant les diverses parties du char. Même la navigation n'était pas inconnue. L'habitation, grotte naturelle ou fosse creusée sous terre dans certains cas, a dû être à un moment de l'histoire une cabane en branchages entrelacés, couverte d'une sorte de toit et munie d'une porte, sinon d'une fenêtre. Comme je l'indiquais en commençant, les divers traits que nous reconnaissons ainsi nous montrent dans les Indo-Européens une population analogue à celles que nous trouvons en Europe à la fin du néolithique. C'est là une conclusion très importante, car elle établit un point de contact entre les données de la linguistique et celles de la préhistoire. C'est déjà beaucoup, mais provisoirement ce point de contact est unique. On voudrait aller plus loin. On voudrait savoir où ce premier noyau indo-européen a habité ; à quel moment de l'histoire se place cette époque commune que nous reconstruisons ; quand a commencé l'expansion des différents peuples indo européens et quelles routes elle a suivi, en particulier en Europe. A toutes ces questions, nous n'avons pas de réponse qui s'impose. La patrie des Indo-Européens doit être cherchée au nord des Alpes et des Pyrénées, des Balkans, du Caucase et du Pamir, entre le Rhin et le Turkestan russe. Il est certain que ni l'Espagne, ni la France, ni l'Italie, ni la péninsule des Balkans, ni l'Asie Mineure, ni la Mésopotamie, ni l'Iran ni l'Inde ne sont le berceau des langues indo-européennes. Assez d'indices nous montrent que, dans tous ces pays, les Indo-Européens n'ont apparu que relativement tard. Les arguments de climat, de faune et de flore concluent dans le même sens. C'est ainsi que les noms des saisons dans les langues indo-européennes correspondent à celles des régions tempérées et excluent les pays tropicaux. Il y a des mots pour l'hiver, la neige, pour le bouleau, arbre septentrional, pour l'ours et le loup. Aucun terme commun pour le lion, le tigre, l'éléphant et autres animaux méridionaux. La région délimitée plus haut correspond à l'habitat du cheval, dont le nom se retrouve identique dans toutes nos langues. Quant à préciser davantage, à prouver que la patrie des Indo-européens doit être cherchée dans l'Europe centrale ou dans le Turkestan, il nous est impossible de le faire d'une façon péremptoire, la préhistoire en particulier ne nous apprend rien de décisif. Quand on exhume un squelette humain, la forme du crâne et d'autres détails nous renseignent sur la race humaine à laquelle il

appartient ; encore faut-il être d'accord sur le sens du mot « race ». Or, les Indo-Européens ne sont pas une race, mais une unité linguistique ; le vocabulaire ne nous dit pas s'ils étaient grands ou petits, blonds ou bruns, dolichocéphales ou brachycéphales, s'ils formaient un groupe homogène ou métissé. Il ne saurait être question non plus de s'appuyer sur le mobilier, la céramique, l'armement, le genre de sépulture, etc.., pour reconnaître un gisement indo-européen. Rien de tout cela n'est assez caractéristique pour établir avec quelque vraisemblance que nous avons affaire à des Indo-Européens, ni surtout au noyau primitif des Indo-Européens, car c'est de cela qu'il s'agit. Faut-il donc désespérer d'aboutir et se résigner à ne jamais trouver un trait d'union entre les conclusions de la linguistique et les découvertes de l'archéologie ? Je ne le pense pas. Il est possible d'arriver à des précisions plus grandes que celles que nous possédons actuellement, et cela par de nouvelles trouvailles, soit archéologiques, soit linguistiques. On peut s'attendre à des surprises. L'exploration du Turkestan chinois en a été une et elle nous autorise à concevoir de grandes espérances par les résultats tout à fait inattendus qu'elle a donnés. Les environs de Khotan, de Koutcha et de Tourfan ont parlé une langue indo-européenne. Pendant une période que M. S. Lévi estime à un millier d'années, cette langue, le tokharien, a été en usage à Koutcha. « L'oasis de Koutcha, nous dit-il, appartient à la civilisation indo-européenne » (*Journal Asiatique*, sept.-oct. 1913, p. 323. Les habitants de Koutcha sont célèbres chez les Chinois comme musiciens ; dans le passé ils ont renouvelé la musique chinoise et actuellement encore ils sont réputés par leur talent musical. Il est donc acquis qu'un rameau indo-européen, différent du rameau indien et iranien, a vécu des siècles dans l'Asie centrale, au delà des montagnes Tian-Chan qui les séparent des steppes touraniennes. Il n'est donc pas interdit de penser que des fouilles dans des régions peu explorées jusqu'ici puissent apporter des éléments nouveaux à la solution du problème indo-européen. En tout cas, même dans les pays déjà fouillés, il faudra, par une étude plus attentive des gisements correspondant aux époques surtout proto-historiques, tâcher de retrouver non pas les Indo-Européens primitifs, mais chacun des peuples séparés qui se sont détachés de ce tronc pro-ethnique. Si nous sommes incapables de reconnaître qu'un gise-

ment appartient aux Hellènes antérieurement à leur établissement en Grèce, à plus forte raison aurons-nous beaucoup de peine à reconnaître les Indo-Européens que nous connaissons infiniment moins bien que les Grecs.

Au point de vue de la langue, les Italiotes, les Celtes, les Germains forment avec les Grecs une subdivision linguistique des Indo-Européens. C'est ce groupe italo-gréco-celto-germanique, ou mieux encore, chacun des groupes séparés dont il se compose, dont il faudrait retrouver les traces avant de prétendre à découvrir l'Indo-Européen lui-même. Peut-être l'archéologie n'arrivera-t-elle jamais à préciser plus qu'elle ne le fait actuellement l'appartenance de chacune de ses découvertes en Europe, mais il ne faut pas désespérer de voir d'autres régions moins explorées enrichir nos connaissances. Il y a à peine huit ans (1) que l'on connaît l'existence du tokharien ; il ne s'est guère écoulé plus de temps depuis la découverte d'inscriptions cunéiformes qui rapportent un traité entre un roi hittite et un roi du Nord-Ouest de la Mésopotamie. Chacun invoque les dieux de son pays. Or, pour le roi mésopotamien, ce sont des noms de dieux du Rig-Véda : Mitra, Varu*n*a, Indra et les Nâsatyâ. Ce traité nous atteste pour le XIVe siècle avant notre ère la présence de dynasties de langue et de religion indo-européenne en Mésopotamie. Si la chance continue à favoriser les découvertes, il n'est pas impossible que l'on arrive à poser le problème indo-européen en termes plus précis qu'aujourd'hui (2). Depuis la découverte du tokharien, il est incontestable que l'hypothèse de l'origine asiatique des Indo-Européens a beaucoup gagné en probabilité. On a fait observer avec assez de justesse que, depuis que nous connaissons l'histoire, il n'y a aucun exemple d'un peuple européen émigrant vers l'Est pour aboutir au Turkestan : il n'y a dans ces régions rien qui attire la cupidité des envahisseurs.

Quoi qu'il en soit, l'association de la linguistique et de l'archéo-

1917 + 8 = 1925 !

1. En 1917.

2. Depuis 1917, la découverte et, jusqu'à un certain point, le déchiffrement d'inscriptions hittites en caractères cunéiformes a apporté des éléments nouveaux au problème indo-européen. Il est prématuré d'en tirer des conclusions, tant que l'on n'est pas fixé sur la langue hittite, dont le caractère indo-européen ne nous semble pas suffisamment établi. Mais il est dès à présent hors de doute que des Indo-Européens ont dû jouer un rôle important en Mésopotamie et même en Asie Mineure.

logie ouvre un champ d'études vaste et fécond à tous ceux qui veulent s'y engager. La collaboration des archéologues ne peut manquer d'être précieuse aux linguistes. S'il en est parmi les premiers qui sont insuffisamment instruits des principes de la linguistique, le contraire n'est pas moins fréquent. Si complète que soit la restitution linguistique de l'indo-européen, elle demeurera imprécise et vague tant que les linguistes seront impuissants à se représenter nettement les choses dont ils parlent. Il faut donc qu'ils connaissent *de visu* les civilisations préhistoriques, qu'ils se fassent, autant que possible, archéologues. Le jour où les étymologistes seront aussi au courant des *réalia* préhistoriques que des lois de l'évolution du langage, leur science aura réalisé un progrès considérable ; des associations de mots et d'idées auxquelles ils ne peuvent encore penser, s'imposeront à eux comme évidentes et toutes naturelles. Et d'autre part, se rendant compte de difficultés qu'ils n'aperçoivent pas aujourd'hui, ils éviteront de s'engager dans des voies sans issue. La connaissance de la linguistique ne sera pas moins utile aux archéologues ; elle leur suggérera des solutions nouvelles ; elle leur apportera des confirmations, parfois éclatantes, des conclusions de leur propre science.

CONTRIBUTION AU FOLK-LORE COMPARÉ

LA BELLE AU BOIS DORMANT
OU LE SOMMEIL DE LA NOUVELLE ANNÉE

Par M. P. SAINTYVES
Membre de l'Institut international d'Anthropologie

Chacun connaît son histoire. Au baptême de la Belle, toutes les fées du pays dûment convoquées lui font quelque don précieux ; mais une vieille fée, que l'on avait oubliée, la condamne à se percer la main avec un fuseau et à en mourir. Heureusement que la plus jeune des invitées n'avait encore rien dit. Cette jeune fée, ne pouvait, il est vrai, détruire le souhait de son aînée, mais elle le corrigea : la princesse ne mourra pas de sa blessure, elle s'endormira d'un sommeil de cent ans, au bout desquels le fils d'un roi viendra la réveiller.

Vers sa quinzième année, la Belle se blesse et s'endort ainsi que le voulait son destin. Et de plus une forêt surgit tout à coup qui entoure complètement le château où elle repose, au milieu de tout un personnel également endormi. C'est un sommeil de plomb dans un silence absolu.

Au bout de cent ans, le prince annoncé arrive ; l'inextricable futaie s'ouvre d'elle-même devant lui ; il arrive au château, y pénètre et finit par découvrir la princesse endormie. Il l'admire, elle s'éveille, ils se déclarent aussitôt leur amour, s'épousent et donnent naissance à deux beaux enfants, le petit *Jour* et la petite *Aurore*.

Le prince ayant dû partir au loin, la reine-mère, une ogresse, ordonne qu'on lui accommode tour à tour la fillette, le garçonnet et leur mère : le cuisinier leur substitue un agneau, un chevreau et une jeune biche. Mais un beau jour la marâtre découvre la supercherie et ordonne de préparer une cuve de serpents et d'autres animaux veni-

Pour les parallèles, voir l'édition de *Grimm* de Bolte et Polivka n° 50.

meux pour y jeter la reine, ses deux enfants et le serviteur qui les avait cachés. C'est alors que le roi revient. La vieille se sentant perdue se précipite dans la cuve. Le roi, la reine et les enfants s'embrassent.

§ I. — Les fées « ventrières »

On aurait voulu enseigner comment l'on devait traiter les fées des cantons ou des pays lors de l'apparition d'un nouveau-né que l'on n'aurait pas inventé une autre histoire. On sait en effet qu'un des traits du caractère des fées était le soin qu'elles prenaient d'assister à la naissance des enfants auxquels elles dispensaient à leur gré défauts et qualités, bonheur ou mauvaise fortune.

« Nous reconnaissons, dans cette présence près du berceau des nouveau-nés, un des attributs des Parques, dont une des fonctions était d'assister Ilithye et de se trouver à la naissance des enfants pour prononcer sur leur avenir. Les Parques présidèrent à la naissance d'Achille. Pindare nous montre Apollon ordonnant à ces déesses d'être présentes aux couches d'Evadné ; Ovide les fait pénétrer dans la chambre d'Althée pour allumer le tison fatal auquel est attaché le sort de Méléagre. A la naissance d'Hercule, ministres de la jalousie de Junon, elles prolongèrent les douleurs d'enfantement d'Alcmène. Une patère du musée Borgia les fait assister de même à la naissance de Bacchus ; et, à titre de divinités Génétyllides, elles sont associées aux Heures et aux Grâces qui, comme elles, recevaient les nouveau-nés et les ornaient de mille dons brillants.

« Dans la Grèce moderne, on invoque les Mires, c'est-à-dire les Parques des anciens (Μοῖραι se prononce Miraï dans la langue moderne), à la naissance des enfants ou pour obtenir un époux. Le cinquième jour de l'accouchement, *l'amphidromie* des anciens porte le nom de « visite des Mires ». La plus pauvre cabane prend ce jour-là un air de fête, pour recevoir les *bonnes demoiselles* qu'on ne voit jamais, quoiqu'elles emportent la fièvre de lait de l'accouchée...

« Les romanciers du moyen âge nous montrent également les fées, se présentant la nuit que naquit Ogier le Danois (1), pour lui faire chacune un don différent. Brun de la Montagne fut, peu de temps après sa naissance, porté dans la forêt de Bréchéliant, où les fées vinrent comme les Parques, au nombre de trois, le doter de grandes vertus (2). Trois fées firent aussi présent de trois beaux souhaits au

1. Leroux de Lincy, *Introduction au livre des Légendes*, p. 178-179.
2. *Ibid.*, pp. 180 et ss.

fils de Maillefer (1). Les fées assistèrent de même à la venue au monde d'Isaïe le Triste. Aux environs de la Roche aux Fées, dans le canton de Rhétiers, les paysans croient encore aux fées qui prennent, disent-ils, soin des petits enfants, dont elles pronostiquent le sort futur ; elles descendent dans les maisons par les cheminées et ressortent de même pour s'en aller (2). Les *volas* scandinaves allaient de même prédire la destinée des enfants qui naissaient dans les grandes familles (3) ; elles assistaient aux accouchements laborieux et aidaient par leurs incantations (galdrar) les femmes en travail » (4).

Les Fati des contes albanais prédisent volontiers la destinée des nouveaux nés (5) ; dans les contes français, comme dans la Belle au Bois dormant, les fées viennent leur faire des dons ou acceptent volontiers d'être leur marraine, comme dans l'histoire de Cendrillon (6).

Il serait trop long, comme dit encore Maury, de rappeler ici toutes les traditions qui rappellent ce rôle d'obstétrices ou de ventrières, et qui apparentent étroitement les fées aux Parques antiques.

A cette croyance correspondaient d'ailleurs certaines obligations. En Bretagne, lorsque les fées demandaient à être marraines d'un enfant, on devait accepter si on ne voulait courir le risque de quelque redoutable conséquence. Au reste la mystérieuse marraine ne manquait jamais de faire de beaux présents à son filleul (7). Mais il y avait mieux : on considérait jadis que lors d'une naissance on était obligé d'inviter les fées, précisément comme dans notre conte. Longtemps, à l'époque des couches de leurs femmes, les Bretons servirent un repas dans une chambre contiguë à celle de l'accouchée, repas qui était destiné aux fées dont ils redoutaient le ressentiment (8). Trois fées furent invitées à la naissance d'Aubéron ; les deux premières le dotèrent à l'envi des dons les plus rares, mais la troisième, mécontente, condamna Aubéron à ne jamais dépasser la taille d'un nain (9).

Dans une très ancienne version de notre conte insérée au XIIIe siècle dans les *Croniques du roy Perceforest* lors de l'accouchement de la

1. *Ibid.*, pp. 179-180.
2. Voyez un mémoire de M. de la Pillave dans le t. II de la seconde série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, p. 95.
3. Cf. Bergmann, *Poèmes irlandais*, p. 157 ; Grenville Pigott, *A manual of., Scandinavian mythology*, p. 353. London, 1839.
4. A Maury, *Croyances et Légendes du Moyen âge*, p. 19-22.
5. A Dozon, *Contes albanais*, P. 1881, p. XXII.
6. Perrault, *Contes*, éd. Lefèvre, p. 84 et 123.
7. P. Sébillot, *Trad. et Superst. de la Haute-Bretagne*, I, 99-100.
8. Collin de Plancy, *Œuvres choisies de Ch. Perrault*, P. 1826, p. 6.
9. *Huon de Bordeaux*, chanson de geste, éd. Guessard et Grandmaison, p. 105.

reine Zellandine, on apprête la chambre des trois déesses qui viennent à l'enfanter des dames et l'on ne manque pas de garnir la table de boire et de manger. Dans un conte du centre de la France, toutes les fées du pays ont été invitées à la naissance d'Ysabeau de Pinsac, malheureusement on a oublié la fée Carabosse qui condamne Yse à être dévorée par la Bête à sept têtes dès qu'elle aura atteint sa septième année (1). Le parallélisme du conte et de la coutume est donc ancien et suffit à témoigner de leur dépendance.

Mais la Belle au Bois dormant n'est pas une femme ordinaire ; on ne saurait douter qu'il s'agit d'un personnage symbolique ou plus exactement liturgique. Disons tout de suite, comme nous le verrons, qu'il s'agit de la nouvelle année et que les obligations qu'il faut remplir envers les fées sont précisément celles qu'on a coutume de leur rendre lors de la naissance de la nouvelle année, ainsi que nous l'avons vu dans notre précédente étude.

§ II. — La Belle au Bois dormant joue le rôle de la nouvelle année

Hyacinthe Husson assimile notre héroïne à la lumière céleste envahie par la nuit ou par l'hiver. Il écrit :

« Les mêmes personnages peuvent effectivement symboliser ce double aspect. La forêt dont se trouve enveloppée la jeune femme est elle-même, dans la tradition mythique des pays du nord, l'image tantôt de la nuit, tantôt de l'hiver. L'imagination des races primitives établit volontiers une concordance entre les alternances de la lumière et de l'obscurité, entre celles de la chaleur et du froid, entre celle de la force végétative et de la léthargie de la nature.

« A ce point de vue, et comme se prêtant aussi au symbolisme d'un printemps lumineux engourdi par le sommeil de l'hiver, on pourrait entrevoir une autre affinité entre la Belle au Bois dormant et la jeune Cora ou Perséphone, la divinité de la végétation printanière et de la lumière matinale enfermée dans l'obscurité de l'Hadès.

« La cause du sommeil léthargique de la Belle au Bois dormant est caractéristique. Elle résulte d'une blessure faite par la pointe d'un fuseau.

« Or, c'est une circonstance à remarquer, que dans les mythes d'origine aryenne, les personnages qui représentent les puissances de

1. O. Marga, *Contes de chez nous : Cantal, Lot, Corrèze*, Aurillac, 1909, pp. 280-281.

la lumière périssent fréquemment de l'atteinte d'un trait ou d'une épine ou d'une branche aiguë.

« C'est ainsi que Balder, cette personnification de la force solaire sous son aspect le plus attrayant, périt pour avoir été blessé au pied par la pointe d'une branche de gui, et Isfendiar pour avoir eu l'œil atteint d'une épine ; c'est ainsi que Brünhild, comme notre Belle au Bois dormant, si elle ne meurt pas pour avoir été blessée d'une épine par Odin, tombe du moins dans un sommeil léthargique dont la réveillera le héros solaire Sigurd » (1).

Charles Ploix n'admet pas d'autre interprétation que la théorie purement solaire. L'héroïne est l'aube enchantée par la nuit représentée par la forêt. Elle se réveille à l'arrivée du soleil matinal (2). Mais la forme saisonnière à laquelle incline H. Husson est bien plus séduisante et l'on ne saurait s'étonner qu'elle ait été adoptée par A. Lefèvre (3) et Frédéric Dillaye. Ce dernier écrit : « Dans *la Belle au Bois dormant* il y a jeunesse, amour et fécondation, trois qualités spéciales au printemps. Piquée par le fuseau du temps, la jeunesse de l'année s'endort et passe dans l'engourdissement le plus complet la saison hivernale. Au retour du soleil, assez puissant pour pénétrer aux plus épais fourrés qui masquent sa demeure, elle s'éveille joyeuse et confiante. La lumière et la jeunesse, triomphant de l'hiver, se livrent à l'amour. La fécondité ne peut manquer à un tel hyménée. La petite Aurore et le petit Jour naissent et grandissent ; ce qui, de fait, a lieu dans la nature lorsque le printemps approche de l'été. L'aurore et le jour grandissent tellement même qu'ils gênent la nuit et diminuent son règne. L'allégorie a eu bien soin de ne pas négliger ce phénomène. La reine-mère voulant dévorer ses petits-enfants n'est autre que la nuit, dont le règne diminué n'est plus assez long pour exécuter son projet avant le retour du soleil » (4).

En faveur de cette exégèse, on peut d'ailleurs faire valoir les noms de la Belle dans le conte italien et le conte allemand. La *Thalie* du Pentamérone (V, 5) signifie la *Jeune pousse* ou la *Florissante*, et dans le conte allemand *Dornoreschen*, la *Rose d'épine* ou *Schlafrose*, la *Rose dormante*, désigne une fleur printanière (5).

1. *La Chaîne traditionnelle*. Paris, 1874. pp. 21-22.
2. Ch. Ploix, *Le surnaturel dans les Contes populaires*, P. 1891, pp. 51-52, 105 et 141-142.
3. *Les contes de Charles Perrault*, éd. A. Lefèvre, pp. LXXII-LXXIII.
4. *Contes de Charles Perrault*, éd. F. Dillaye, pp. 212-213.
5. Edelestand du Méril, *Etude sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*. Paris, 1862, in-8, p. 476 note 3.

Mais il faut cependant noter que les premières fleurs comme les premières verdures (gui, rose de Noël) sont souvent prises pour symboles de l'année nouvelle, et il faut bien avouer qu'il est plus naturel d'admettre que le petit Jour et la petite Aurore du conte de Perrault sont des enfants de la nouvelle année plutôt que des rejetons du printemps. La variante sicilienne semble quasi décisive à cet égard ; elle s'intitule *Suli, Perna et Anna :* le Soleil, la Perle et l'Année (1).

La version indienne recueillie dans le Dekkan, en 1868, permet également une interprétation analogue :

« Un jour, une pauvre laitière s'endort de fatigue, dans la campagne auprès de ses pots de lait et de son enfant, une petite fille d'un an. Un grand aigle fond sur la petite et l'emporte dans son aire, maisonnette construite de fer et de bois, sur un grand arbre, et dans laquelle on ne peut pénétrer qu'en passant par sept portes de fer. La petite devient la fille adoptive du couple d'aigles, et ils lui donnent le nom de Sûrya Bâî (« Dame Soleil »). Quand elle a douze ans, les aigles, qui ne cessent d'aller chercher pour elle des vêtements et des parures dignes d'une princesse, se disent qu'il lui faudrait au petit doigt un anneau de diamant qu'on ne peut trouver qu'à une distance de douze mois de voyage. Ils partent donc, laissant Sûrya Bâî dans leur aire avec des provisions pour douze mois. »

« A la suite d'une sortie de Sûrya Bâî pour obtenir du feu, un râkshasa grimpe à l'arbre et essaie de forcer la porte extérieure mais ne peut y réussir.

« Dans ses efforts, il se casse une griffe, qui reste fixée dans la fente entre la porte et le chambranle.

« Le lendemain matin, Sûrya Bâî, voulant jeter un coup d'œil hors de sa petite maison, ouvre successivement les sept portes; mais, quand elle en est à la porte extérieure, la griffe du rakshasa lui entre dans la main et elle tombe morte par terre » (2), lisez, dans un sommeil de plomb.

Sûrya Bâî signifie Dame Soleil ou l'Epouse du Soleil, titre qui convient admirablement à l'année nouvelle. Au reste, plus tard, lorsque Sûrya est précipitée dans l'eau, de l'endroit où son corps avait disparu, jaillit la tige et la fleur d'une héliotrope. C'est bien toujours celle qui se tourne vers le soleil. Les sept portes de fer peuvent correspondre aux sept jours de la première semaine qui suit Noël alors que le soleil semble marquer le pas. Il est d'ailleurs très remarquable que l'enfant a douze mois lorsqu'elle est enlevée par les aigles, que c'est à douze ans qu'on veut lui donner un anneau et vraisemblablement la fiancer, et enfin qu'il faille douze mois pour aller chercher le bijou nécessaire. C'est assez dire que l'année nouvelle, comme toutes les autres, devra se composer de douze mois et qu'elle sera régie par ce chiffre inexorable.

1. G. Pitre, *Fiabe Siciliane*, 1875.

2. M. Frère, *Old Deccan Days*; or *Hindoo Fairy Legends current in South India*, 2 d. éd. London, 1876, n° 6. On trouvera la traduction intégrale de Sûrya-Bâî avec quelques remarques dans H. Husson, *La chaîne Traditionnelle*, P. 1877, pp. 103-112.

Au reste il pourrait bien se faire qu'il y ait eu quelque flottement et que la Belle dormeuse ait représenté tour à tour, suivant les cas ou les pays, l'année nouvelle et le printemps. En fait les deux interprétations ne sont pas sans parenté. Suivant une remarque de L. Bachelin, « le Printemps est très souvent assimilé à l'aurore de l'année, d'où il résulte que le mythe de la journée est indifféremment appliqué aussi au mythe de l'année, le poème des heures au poème des saisons. Dans les pays du Nord, dans les climats extrêmes de la zone continentale, où le contraste entre l'hiver et l'été est plus sensible que dans le Midi, la terre prend l'aspect d'une princesse abandonnée privée de vie (1). »

Toutefois il paraît probable que Sûrya Bâi ou la dormeuse de Perrault ont surtout représenté l'Année Nouvelle. Le conte lui-même fait allusion à un interdit qui va nous permettre de constater qu'il correspond à la liturgie du début de l'an. Il s'agit de la défense de filer imposée par le père de la Belle à toutes les personnes de son royaume tant que cette princesse n'aurait pas atteint sa quinzième année.

Il existait jadis, en effet, des interdits de filer, soit au début du printemps soit au début de l'année. Cet interdit relève évidemment de la magie sympathique. Chez les Huzuls des Carpathes, la femme d'un chasseur ne doit jamais filer tandis que son mari mange, sans quoi le gibier, imitant le mouvement du fuseau, tournerait, monterait et descendrait et le chasseur ne pourrait l'atteindre (2). Pline nous rapporte une curieuse défense de l'ancienne Rome qui interdisait aux femmes, marchant sur les grandes routes, de filer et même de laisser apercevoir leurs fuseaux, car cela pouvait nuire à la moisson (3) dont la poussée aurait pu être ainsi liée ou dont les tiges auraient pu être soumises à une torsion défavorable.

La même loi de similarité permet d'expliquer pourquoi il était interdit de filer au début d'une période nouvelle. On risquait, ce faisant, d'entraver sa marche ou son développement. Au XVIIe siècle, le curé Thiers signalait la superstition, encore courante en Belgique, et qui a été constatée dès le moyen âge, de ne pas filer depuis le mercredi de la semaine sainte jusqu'au jour de Pâques dans la crainte de filer des cordes pour lier Notre Seigneur (entendez : le nouvel an ou le nouveau soleil). En Suède on ne file pas pendant la semaine de la Passion (4).

Mais c'est surtout à l'époque de la nouvelle année, que cet interdit

1. J. Brune et L. Bachelin, *Sept contes roumains*, p. 95.
2. R F. Kaindl, *Zauberglaube bei den Huzulen*, dans *Globus* (1889), LXXVI, p. 273.
3. Pline, *H. N.*, XXVIII, 28.
4. P. Sébillot, *Légendes et Curiosités des Métiers. La fileuse*, p. 19.

prend toute son importance. Au solstice d'hiver, le soleil et l'année semblent hésiter dans leur course, surtout pendant la dernière semaine de l'an, ou durant la période des douze nuits, alors que l'astre du jour semble stationnaire. On connaît la fonction entravante des nœuds en sorcellerie (1). De même en magie imitative, filer c'est lier, et bobiner c'est enchaîner; filage et bobinage risqueraient donc de frêner le mouvement du renouveau ou les premiers pas de l'année nouvelle.

En Ecosse, sous aucun prétexte le rouet ne doit être transporté d'un endroit de la maison à l'autre pendant la fête de Noël. A Corgorff on ne doit pas filer pendant la Noël; l'interdiction s'étend de Noël au premier de l'an à Cawdor et à Portknockie. A Aberchirder la filerie est prohibée de Noël à la Chandeleur.

Pendant la semaine de Noël aucun rouet ne doit fonctionner au Danemark; si on observe cette défense, les oies n'ont pas mal à la tête et sont préservées du tournis. Si on file le jour de Noël, l'attelage de la charrue tombe en morceaux. Ce jour-là rien ne doit tourner en rond. La femme qui file pendant la Noël est exposée à avoir des gerçures et des boutons aux doigts. Ceux qui ont des oies doivent se garder de laisser tourner quelque chose en rond entre Noël et le premier de l'an; on ne peut ni filer, ni dévider, ni moudre, ou les oies font peu de profit (1).

Un interdit de ce genre a certainement existé en Angleterre. Si l'on rencontrait une jeune fille filant le jour des Rois, on brûlait son lin et sa filasse. Ce jour était connu sous le nom de Saint-Distaff Day : jour de Sainte Quenouille (3).

En Allemagne, Berchta ou Bertha apparaît sous la forme d'une femme sauvage avec une longue chevelure et salit la quenouille de la fille qui, le dernier jour de l'an, n'a pas filé tout son lin (4).

Dans les Alpes Vaudoises tout le monde a entendu parler de la *tchausse-villha*. C'est une vieille sorcière qui, *dans les derniers jours de l'année* surtout, se plaît à jouer toutes sortes de mauvais tours aux hommes. Au Pays d'En-haut, on répète encore aux fileuses qui se réunissent le soir autour des rouets qu'il faut que leur quenouille soit

1. Pour les femmes turques et serbes, le fil est une image de la destinée. En conséquence à chaque enfant dont elles accouchent elles filent un fil auquel elles font des nœuds; elles s'imaginent qu'elles n'accoucheront de nouveau qu'en autant d'années qu'elles défont de ces nœuds. Boué, *La Turquie d'Europe*, II, 126.

2. Walter Grégor, *Folk-Lore of Scotland*, 59 et *Les Fileuses* dans *Revue des Trad. Popul* (1894), IX, 634-635.

3. P. Sébillot, *Légendes et curiosités des métiers. Les fileuses*, p. 20.

4. Grimm, *Les Veillées allemandes*, I, 430-431.

finie pour la veille de Noël et qu'elles aient soin de la « réduire derrière la cheminée » sinon la *tsaôthavîdhe* viendra pendant l'année emmêler les étoupes d'une façon inextricable. A Villeneuve et en maints villages alpestres, on avait soin la veille de Noël de cacher toutes les quenouilles par crainte des maléfices de ce mauvais génie. On dit encore qu'il ne faut pas filer la veille de Noël si l'on ne veut pas que le vent enlève le toit de la maison, et qu'il faut cacher la quenouille au soir du premier janvier afin de ne point voir de serpents pendant l'année (1). A Lucerne, la sorcière Straeggele tond de diverses manières les filles qui n'ont pas filé leur tâche de la journée (lisez : de l'année) la semaine des Quatre-Temps (le mercredi avant Noël).

En Belgique, pendant la nuit de Noël, on donne un coup de hache aux arbres qui ne donnent pas de fruits afin qu'ils produisent l'année suivante. Mais il ne faut pas passer auprès d'eux avec un rouet pendant cette nuit, sinon le coup de hache ne produirait pas son effet. On dit en général que filer pendant cette nuit ne porte pas bonheur (2).

En Lorraine, les femmes doivent bien se garder, dit-on, la veille de Noël et avant d'aller à la messe de minuit, de laisser du chanvre ou du lin à leurs quenouilles, si elles ne veulent qu'il soit mangé pendant cet office par les rats et les souris (3). Les Poitevins sont persuadés que l'on filera son suaire en filant le soir de la messe de minuit (4), et l'on prétend, dans la Montagne Noire, que c'est s'exposer à des malheurs que de filer du chanvre ou du coton pendant la semaine de Noël (5).

Toutes ces défenses ne sont évidemment que les survivances d'un rituel magique ou magico-religieux dans lequel la Belle au Bois dormant jouait le principal rôle. On nous l'a présenté comme un symbole de la lumière qui chaque année, à chaque nouveau printemps, renaît pour s'unir au soleil. La mythologie ne connaît guère de personnages à légende qui soient purement symboliques. Or, si nous admettons que la Belle au Bois dormant représente la nouvelle année dans un scénario liturgique, on s'explique non seulement que nos interprètes solaristes l'aient confondue avec la lumière qui renaît, mais on interprète plus facilement les différents traits du conte.

1. Alfred Cérésole, *Légendes des Alpes Vaudoises*, Lausanne, 1885, in-4 pp. 160-161, 333.

2. Reinsberg-Duringsfeld, *Calendrier Belge*, II, 327,

3. M. Richard, *Trad. Pop. Usages, etc. de l'ancienne Lorraine*, 1848, p. 235.

4. Dr L. Desaivre, *Croyances, Présages*. Niort, 1881, p. 36.

5. A de Nore, *Coutumes des Province de France*, p. 98.

§ III. — Des bonnes et des mauvaises fées

Les fées devraient être invitées non seulement lors de l'apparition d'un nouveau-né, mais tout spécialement lors de la naissance de la nouvelle année. Si donc la Belle au Bois dormant s'identifie avec la nouvelle année, le conte souligne pour ainsi dire doublement les obligations du culte des fées. Leur nombre d'ailleurs n'est pas sans intérêt. Elles sont parfois trois dans certaines versions, sans doute pour faire pendant aux Parques ; mais le plus ordinairement elles sont sept comme dans le conte français ou douze comme dans le conte allemand (1).

Il est assez naturel que l'on ait songé à faire assister la Nouvelle année par les fées des sept jours de la semaine ou par celles des douze mois. Les sept jours de la semaine de Noël de même que les douze jours qui s'écoulent de Noël aux Rois ont une puissance déterminante et portent avec eux les dons de toute l'année. Les fées du conte remplissent exactement la même fonction ; elles fixent le destin.

Qu'est-ce que cette vieille fée que l'on n'a pas invitée ? « C'est précisément, dit André Lefèvre, le *Fatum* antique, la *Némésis* inexorable, cette jalousie des dieux si souvent dénoncée par les tragiques grecs. L'héroïne est blessée d'un fuseau, le fuseau de la *Parque*, instrument de la destinée » (2). Tous ces rapprochements entre le Fatum, la Némésis et la Parque, conceptions si profondément différentes, et la vieille fée du conte, sont bien hâtifs et ne nous éclairent pas.

Passe encore pour la Parque dont Maury a démontré la parenté avec les fées; on pourrait même admettre que la vieille au fuseau du conte n'est, sous son déguisement, qu'un doublet de la vieille fée ; mais essayez de rattacher l'intervention de cette introductrice des morts au sens général du conte et vous n'en serez guère plus avancé.

M. J. F. Hewitt a imaginé un système encore plus singulier. Il ne doute pas un instant que notre conte a pour but de nous montrer ou de nous rappeler « comment la nouvelle année s'éveille de son sommeil d'hiver au début du printemps » (1). Et d'autre part il est persuadé que les nombres 15, 13, 12 qui nous sont conservés par le récit de Grimm (car il ne tient compte que de cette version) font allusion aux diverses étapes de la division de l'année.

1. Rose d'épine dans Grimm n° 50 et dans la trad. Buchon n° 24, pp. 145-149.
2. *Les Contes de Perrault*, p. LXII.
3. J. F. Hewitt, *Notes on the Early History of Northern India*. Part. VI, in *The Journal of the Royal Asiatic Society* (1890), p. 737.

Lorsque l'année se composait de quinze parties elle comprenait cinq saisons et dix mois lunaires ; mais plus tard, alors qu'il s'agissait d'une année purement lunaire, elle admettait treize mois qui furent réduits à douze lorsqu'elle devint solaire. Je ne voudrais pas trahir une pensée qui me semble d'ailleurs bien flottante. Lisez-le :

« Les marraines-fées de l'année ou les mois de la vieille année, étaient au nombre de treize, représentant les treize mois de l'année lunaire. Mais une des assiettes d'or qui leur étaient allouées fut dérobée, et il n'en resta que douze pour la nouvelle année solaire. Par conséquent, la treizième marraine se fâcha et décréta que l'année princesse se piquerait avec un fuseau lors de sa quinzième année et mourrait. Elle fit ce fatal présent après que les onze premières marraines eurent donné les leurs, rappelant ainsi les temps très lointains où les dieux générateurs ne recevaient qu'onze mois. Ceci existait avant que deux mois eussent été ajoutés au calendrier pour remplir la période des treize mois lunaires, lesquels deux mois étaient la paire de bâtons à feu, le père et la mère de la chaleur divine, l'auteur de toute vie. Ils furent ajoutés à l'année par les adorateurs du feu, les fils de Kus.

« Mais si lointaines que soient ces anciennes périodes, les quinze années assignées à la vie de l'année princesse visent une époque plus éloignée encore. Elles nous disent les premières tentatives faites, pour former une année, par les races méridionales vivant dans le Golfe Persique, qui avaient des années composées de cinq saisons, et qui regardaient les dix mois lunaires de la gestation comme la période de temps la plus sacrée.

« La douzième marraine, qui donne le moyen de réparer le mal fait par la treizième, représente l'année solaire et le jeune prince est le Marduck ou le jeune veau de l'année solaire babylonienne, et le Phalguna ou le héros fleurissant du calendrier hindou, qui embrasse l'année et la fait revivre, au temps de l'équinoxe du printemps (1). »

Vous aurez sans doute remarqué que tout d'abord chaque fée représente un mois et que finalement la douzième représente l'année ; il faudrait pourtant choisir. Mais on ne sait pourquoi l'auteur s'en tient à la seule version allemande et ne nous explique pas dans son système les nombres 7 et 8 qui caractérisent la version de Perrault. Au reste tout cela se rattache à des conceptions historiques dont la rigueur laisse fort à désirer.

Le problème reste donc entier : quelle est cette vieille fée que l'on n'a pas invitée ? la huitième ou la treizième ?

1. J. F. Hewitt, *Notes on the Early History of Northern India*. Part VI, in *The Journal of the Royal Asiatic Society*, 1890, p. 738-739.

N'est-il pas plus rationnel de la chercher parmi les personnages du folklore européen ? La Tchausse-villha de la Suisse Romande et la Puschta germanique (alias Berchta), qui menacent les femmes qui filent le dernier ou les derniers jours de l'année, paraissent être de véritables doublets de la méchante fée du conte. Mais que représentent exactement ces personnes décrépites ?

Grimm démêle assez mal le caractère de *Berchta* ; il reconnaît cependant qu'elle est étroitement apparentée à la *Béfana* italienne, personnification caractérisée de la vieille année. Dans maints récits populaires elle joue d'ailleurs un rôle analogue à la fée morose du conte de Perrault. Elle aveugle une jeune fille qui s'est moquée d'elle et ne lui rend la vue *qu'au bout d'une année.*

« Dans les montagnes de Salzburg, on a conservé jusqu'à nos jours, en honneur de la terrible *Perchtel*, ce qu'on appelle la *Course de Berchta*, le *Saut de Berchta*, qui a lieu aux *rauchnæchte* (aux nuits d'encens) (1) ! Dans le Pinzgau, cent à trois cents jeunes garçons (nommés les *Berchten*) se promènent en plein jour revêtus des plus étranges déguisements, portant de ces clochettes qu'on suspend au cou des vaches et faisant claquer des fouets (2). Dans la vallée de Gastein, le cortège mené par cinquante ou cent et même jusqu'à trois cents rudes gaillards s'en va sautant, sautillant, de maison en maison tout le long de la vallée (3). Dans le nord de la Suisse, là où la forme adoucie *Bechtli* ou *Bechteli* s'ajoute à celle de *Berchtli*, le *jour de Bechtli* est fixé au 2 janvier (ou au 3 si l'année commence un samedi) et les jeunes gens le fêtent par toutes sortes de jeux de société ; on appelle cette coutume *berchteln* ou *bechteln*. Au XVI[e] siècle, c'était encore l'usage à Zurich pour les hommes de s'arrêter l'un l'autre et de s'inviter à boire du vin ; cela s'appelait « faire la reconduite à Berchtold » (4). Ainsi il y avait un *Bercht* ou *Berchtold* masculin apparenté à Wuotan comme *Berchta* l'était à Frehe. De plus il naquit de ceux-ci, en Souabe, une nouvelle *Berchtœlterin* ou *Prechtœlterin* féminine (5). En Alsace, c'étaient les apprentis et les journaliers qui jouaient le *bechten*, en courant de maison en maison et de chambre en chambre et en faisant beau-

1. Cette *Perchtenspringen* est comme le *hexentusch* dans le Bohmerwald dont Jos Rank, p 76-77, nous dit qu'elle a lieu à la Pentecôte. Les jeunes hommes et les garçons se procurent des fouets qu'ils font bruyamment claquer et chassent ainsi toutes les sorcières des maisons, des étables et des granges.

2. *Voyage à travers la Haute Germanie*, p. 243. Schm. I, 195.

3. MUCHAR, *Gastein*, p. 145-147.

4. *Stald.* I, 150-156.

5. SCHMID, *Schwæb*, wtb. 93.

coup de tintamare (1). Cunrat de Dankrozheim dit dans son *Namenbuch* composé en 1435 (2):

Darnauch so komet die milde *Behte*.
Die noch hat ein gar gros gelehte (haut lignage).

Il la décrit comme *douce*, gracieuse pour tous et non terrible. *Berchtold* est cependant dans la légende souabe le *petit homme blanc* qui apporte des bobines pour qu'on les emplisse de fil (3) exactement comme *Berchta* (4) ».

Ces courses à sonnailles et à sonnettes visent évidemment l'expulsion des mauvais esprits et en particulier celle de la vieille année, fée méchante et obstinée, véritable sorcière.

Le drame liturgique de la fin de l'année et du début de la nouvelle doit nécessairement mettre en lutte les deux femmes mythiques qui les symbolisent et les rites d'alors contribuer au triomphe de la jeune princesse.

L'année nouvelle doit à son tour tisser le fil des jours et reprendre la quenouille et le fuseau des mains de la vieille. Et quoi qu'on fasse... le fuseau la blessera, le rouet la liera : c'est leur fonction magique; mais ce ne sera que pour un temps, précisément pendant la durée de cette lutte dont elle devra sortir triomphante, durée de sept, douze, quarante ou cent jours qui, par une transposition coutumière aux contes, est transformée en sept ou cent années. Le nombre rond, chacun le sait, est l'équivalent du nombre sacré. La huitième ou la treizième fée n'est rien autre que la vieille année désormais hors du cycle des jours et des mois.

§ IV. — De la signification de la forêt et du prince Charmant

Mais que signifie la forêt? Qu'est-ce que cette haie, ce fourré qui encercle pour un temps la jeune année liée et ensommeillée, la Belle au Bois dormant ? On nous a dit qu'il s'agissait là d'un symbole de la nuit ou de l'hiver (5). Ce n'est qu'une médiocre approximation de la vérité. On méconnaît toujours l'origine liturgique des mythes.

La nouvelle année, blessée par le fuseau, et gisant comme morte,

1 Voir passages dans *Oberlin*, sub. v. Beckten.
2. *Ad. Walt. Strobel's beitr.* Strasb. 1827, p. 123.
3. Mone, anz. 8, 179.
4. J. Grimm, *Teutonic Mythology*, III, 279.
5. H. Husson, *la Chaîne traditionnelle*, p. 21 ; J. Brun et L. Bachelin, *Sept contes Roumains*, p. 75 ; Ch. Ploix, *le Surnaturel dans les contes populaires*, pp. 57-62.

devait être traitée comme le postulant de certaines initiations primitives qui était enfoui sous des faisceaux de branchages jusqu'au moment de sa résurrection symbolique. Thalie ou Rose d'épine était peut-être enfermée dans une enceinte ou dans une hutte de branchages, rendue inabordable par des tabous sacrés jusqu'à l'heure fatidique de son réveil.

Dans la version du Dekkan, Sûrya Bai, la petite fille qui s'endort sous la piqûre d'ongle d'un Rakshasa, repose dans une petite maison placée au sommet d'un grand arbre.

On a comparé ce grand arbre à l'arbre cosmique et à l'arbre d'immortalité (1). Et ces rapprochements sont loin d'être sans intérêt; mais pour ma part j'incline à y voir surtout, et ceci n'exclut pas l'autre point de vue, au contraire, l'arbre initiatique. C'est au pied d'un arbre sacré que le Bouddha fut initié et dans certain pays d'orient c'est encore ainsi que l'on isole les fiancées avant le mariage, les novices durant l'initiation. Et chose d'ailleurs des plus surprenante, nous retrouvons l'arbre merveilleux en Europe ; mais cette fois hanté par les fées. Ce sont elles qui ont transporté la sœur de Sûrya Bai et de la Belle au Bois dormant pour une durée de sept ans. Ecoutez la romance espagnole :

« Le chevalier va à la chasse, à la chasse, comme il en a coutume. Ses chiens sont fatigués, son faucon égaré ; il s'appuie sur un chêne d'une hauteur merveilleuse, et sur une des plus hautes branches, il voit une petite enfant : les cheveux épars de la jeune fille couvrent le chêne tout entier.

« Ne soyez pas étonné, chevalier, ne montrez pas un tel effroi. Je suis fille du bon roi et de la reine de Castille. J'étais aux bras de ma nourrice quand sept fées (encore sept comme dans le conte de Perrault) déclarèrent qu'il me fallait demeurer sept années dans cette forêt. C'est aujourd'hui ou c'est le jour de demain que les sept années s'accomplissent.

« Pour Dieu je vous en prie, chevalier, emmenez-moi en votre compagnie, pour femme, si vous voulez, sinon pour amie (2). »

Ici la forêt et l'arbre tendent à se confondre. Ne jouent-ils pas d'ailleurs le même rôle : isoler et séparer la fiancée de celui qu'elle attend.

Les premiers interprètes de notre conte avaient d'ailleurs parfaitement vu que le prince Charmant qui vient arracher la Belle à son sommeil centenaire, ou tout au moins assister à son réveil, est le soleil, le soleil du printemps. Il est facile d'imaginer ce personnage liturgique. Il y avait toujours quelque galant ou quelque coq de village capable de jouer agréablement ce rôle. Un habit chamarré, un bonnet rouge à galons jaunes, le transformaient facilement en gentilhomme solaire. Au reste les choses n'allaient ni sans compagnie, ni sans musique. Oyez plutôt ce chant populaire :

1. H. Husson, *la Chaîne traditionnelle*, pp. 110-111.
2. Damas Hinard, *Romancero espagnol* (la petite infante), 1844, t. II, p. 292.

I

Quand j'étais chez mon père,
Guenillon,
Petite jeune fille,
Il m'envoyait au bois,
Guenillon,
Pour cueillir la nouzille (1)
Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! Ah !
Saute en la Guenille.

II

Il m'envoyait au bois,
Guenillon
Pour cueillir la nouzille ;
Le bois était trop haut,
Guenillon
La belle trop petite
Ah ! Ah ! etc.

III

Le bois était trop haut
Guenillon,
La belle trop petite ;
Elle se mit en main,
Guenillon
Une tant verte épine,
Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! Ah !
Saute en la Guenille.

IV

Elle se mit en main
Guenillon
Une tant verte épine ;
A la douleur du doigt
Guenillon
La belle s'est endormie
Ah ! Ah ! etc.

V

A la douleur du doigt
Guenillon
La belle s'est endormie,
Et au chemin passa,
Guenillon
Trois cavaliers bons drilles
Ah ! Ah ! etc.

VI

Et au chemin passa,
Guenillon,
Trois cavaliers bons drilles,
Le premier des trois
Guenillon
Dit : Je vois une fille
Ah ! Ah ! etc.

VII

Le premier des trois,
Guenillon,
Dit : Je vois une fille ;
Le second des trois,
Guenillon
Dit : Elle est endormie
Ah ! Ah ! etc.

VIII

Le second des trois
Guenillon,
Dit : Elle est endormie ;
Et le dernier des trois,
Guenillon
Dit : Elle sera ma mie,
Ah ! ah ! ah ! ah ! ah !
Guenillon
Saute en la Guenille (2).

La Guenillon du bois n'était sans doute pas vêtue en princesse ; mais n'avait-elle pas la splendeur de sa jeunesse et de sa beauté ? La fraîcheur de la quinzième année à la campagne en quelque maisonnette au fond du bois n'est-elle pas incomparable ? La guenille elle-même ne pouvait-elle pas représenter les habits d'hiver qui devaient tomber au bout de trois sauts pour être remplacés par un vêtement de fleurs et de verdure, un habit de printemps ?

1. La noisette est un fruit d'amour dans la tradition populaire.
2. J. Bujeaud, *Chants et chansons populaires des provinces de l'ouest*, Niort, 1895, I, 111-112.

La tant verte épine est de toute évidence l'équivalent du fuseau du conte français et de la griffe du conte indien. L'épingle de la variante ruthène de Galicie, de même que le brin de lin de certaines formes anciennes comme celle de Perceforest (XIIIe-XIVe) et du Pentamérone (XVIIe), ne sont aussi que des substituts de la quenouille et du fuseau (1). Mais il faut noter que, si le fuseau rappelle les veillées d'hiver, la tant verte épine évoque au contraire le renouveau et le printemps. Et ceci revient à situer notre scénario liturgique à l'origine de l'année entre l'hiver et le printemps.

§ V. — De la terrible vieille reine

Reste à interpréter la dernière partie de notre conte. Que signifie cette mégère, espèce d'ogresse qui cherche à détruire la nouvelle année et ses enfants ? Ne serait-ce pas une seconde forme de la vieille année ? Dans certaines variantes comme celle du Pentamérone la méchante reine est en fait la première épouse du roi, mais vieillie hélas ! La nouvelle année doit succéder à l'ancienne ; au bras du soleil, une année chasse l'autre, et, ce qui est moins moral, la jeune supplante la vieille.

Les jalousies et les inventions atroces de la méchante sorcière ne pouvaient d'ailleurs pas aboutir ; la fatalité qui préside au cours des saisons et de l'année mène la danse. La nouvelle lutte se prolongera des Rois jusqu'aux Rameaux et parfois jusqu'à la semaine de la Passion, mais finalement la vieille sera mise à mort, sciée, brûlée et jetée à l'eau durant le cours du Carême. La jeune reine du nouvel an s'est alors transformée, c'est la reine des Cendres ou la reine de la Mi-Carême. Elle se confond alors avec Cendrillon. Les liturgies saisonnières et les mythes qui les commentent s'enchaînent comme les mois et s'entremêlent comme les jours dans la trame du temps.

L'association du conte ou plutôt de la légende et de la liturgie féeriques constituent un fait aussi méconnu que réel, la substance même de la religion des fées.

§ VI. — Des origines littéraires de notre conte

Edelestand du Méril semble croire que la Belle au Bois dormant est d'origine allemande (2). Il estime que Brynhild est son authentique aïeule.

1. E. Cosquin dans *Rev. des Trad. Popul.* (1915), XXX, 78.
2. Edelestand du Méril, *loc. laud.*, p. 466 note 3.

C'était une valkyrie appelée Sigurdrifa, et comme elle avait tué un roi protégé d'Odin, celui-ci l'avait touchée de l'épine du sommeil et presque aussitôt elle s'était endormie dans le château de Sigurd qu'entourait un cercle de flammes (comment faire un symbole de la nuit ou de l'hiver de cet équivalent de la forêt ?)

« Sigurd chevaucha sur le mont Hind, et tourna au sud vers la Franconie. Il vit sur la montagne une grande lumière, et la flamme s'élevait vers le ciel. En approchant, Sigurd découvrit un château-fort, au centre duquel flottait une bannière. Il y entra et vit un homme qui dormait avec toutes ses armes de guerre. Sigurd commença par lui ôter son casque, et s'aperçut alors que c'était une femme ; la cotte de mailles paraissait adhérente à la peau, tant elle tenait au corps ; il la coupa du haut en bas, et sur les bras, avec Grampuis il l'ôta. Alors cette femme s'éveilla, s'assit, regarda Sigurd et dit :

1. Qui a coupé ma cotte de mailles ? Comment mon sommeil a-t-il été troublé ? Qui m'a ôté ces chaînes bleues ?

Sigurd répondit :

Le fils de Sigmund vient de déchirer ce sombre vêtement ; le glaive dont il s'est servi appartient à Sigurd.

Elle chanta :

2. J'ai dormi longtemps, bien longtemps ; les souffrances des hommes sont longues. C'est Odin qui m'a empêchée de rompre le charme des reines du sommeil.

(Sigurd s'assit à terre et lui demanda son nom. Elle prit alors une corne pleine d'hydromel et lui offrit la boisson de mémoire.)

3. Honneur au Jour, honneur à son fils, honneur à la Nuit et à sa fille ! Regardez-nous avec des yeux cléments et donnez la victoire à ceux que vous voyez assis en ce lieu.

4. Honneur aux Ases, honneur aux Asesses' honneur à la Terre qui nourrit toutes les créatures. Donnez-nous l'éloquence, la raison et des mains habiles à guérir tous les maux (1). »

Après quoi Sigurd la supplie de l'initier à la Sagesse dont elle semble emplie.

On ne saurait nier la parenté de Brynhild et de la dormeuse de Perrault ; mais les critiques les plus compétents ne s'accordent-ils point à reconnaître dans la tradition épique qui concerne Siegfried ou Sigurd une saga franque qui doit remonter à l'époque où les Francs saliens étaient établis sur les côtes de la Mer du Nord ? Quoique les Niebelungen aient été remis en lumière par les Allemands, ne pouvons-nous pas, comme l'on fort bien dit Eugène Beauvois et Charles Deulin, placer la statue de Sigurd à côté de celle de Vercingétorix (2) ?

A la thèse de l'origine allemande de notre conte nous pouvons opposer d'ailleurs un argument plus positif. Le thème de la Belle au Bois dormant se trouve déjà dans le vieux roman français de Perceforest dont l'original latin remonte au XIIIe siècle (3).

1. *Les Eddas*, trad. du Puget, in-8°, pp. 352-353.

2. E. Beauvois : *Histoire légendaire des Francs*, ch. V, cité par Ch. Deulin, *les Contes de ma mère l'Oye*, p. 139.

3. *Histoire littéraire de la France*, XXIV, 431-432.

Dans le troisième volume des *Anciennes croniques d'Angleterre, faits et gestes du Roy Perceforest et des chevaliers du franc palais* (chap. XLVI et suiv.), il est raconté comment Zéphyr, sous la forme d'un oisel, offre à Troylus de le transporter en la tour où la belle Zellandine dort d'un sommeil enchanté, « à la condition que, quand il y sera, il se gouvernera par les consaulx de la déesse Vénus ».

Le chevalier accepte, et grâce à l'oiseau qui transporta jadis Psyché dans le palais de l'Amour, il parvient sans échelle à la chambre de la belle Zellandine. Il voit « en l'un des costez l'aornement d'un lict moult riche et noble comment se ce fust d'une royne, car le ciel et les courtines estoient plus blanches que neige. » Il hésite longtemps à s'approcher, « comme fait le vray amy qui doit estre hardy en ses pensées et couard en ses faicts ». Il essaye ensuite de réveiller la jeune fille ; enfin, vaincu par les charmes de « la pucelle, qui dormoit belle comme une déesse, tendre et vermeille comme une rose, et de chair blanche comme la fleur de lys », il lui adresse un long discours pour lui demander pardon de la liberté grande, et, tout dolent, se décide à suivre les « consaulx » de Vénus.

S'échauffant au jeu, il y met tant de conscience que Zéphyr est forcé de venir l'arrêter et de l'emmener par le même chemin. Et cependant le « torchis » que Troylus a allumé pour y mieux voir, attire l'attention du roi qui accourt à la chambre avec sa sœur. En apercevant un chevalier qui sort par la fenêtre, « monté sur un oysel grand à merveille », le monarque se figure que c'est Mars, le dieu des batailles, « duquel lignaige il est extraict », qui a rendu visite à sa fille.

Neuf mois après, Zellandine, qui dort toujours, met au monde « ung très-beau filz ». La tante survient et voit que le nouveau-né, cherchant le sein de sa mère, saisit le « doy qu'il commença à succer très fort. Et tant il succa qu'il se print à toussir ». La damoyselle s'éveille, apprend ce qui est arrivé et se désole. La tante, pour la conforter, reprend l'histoire de plus haut et lui raconte comment « elle a moult bien passé l'indignation de la déesse des destinées qui fust la tierce à sa naissance, et si doulcement qu'elle en doit estre joyeuse à merveille ».

« Sachez donc, ma niepce, que, au jour que vostre mère se délivra de vous, elle me commanda que je appointasse la chambre des trois déesses qui viennent à l'enfanter des dames. Si appointay la chambre le plus honorablement que je peuz, car je mis la table et la garnis de boire et de manger, comme il appartenoit, en mettant dessus la place de chascune déesse ung plat estoffé de pain et de vin, puis cloys la chambre et m'en vins ; mais je me tins à l'huys pour escouter se je ne pourroys ouyr ce que les déesses diroient.

« Lors vinrent les trois déesses, Lucina, Thémis, et la belle Venus, qui entra la dernière, puis se séirent à table pour manger ; mais il en print si mal à Themis qu'elle n'eut point de coutel et fut pour ce qu'il estoit cheu soubs la table, pourquoy elle ne fist pas si bonne chère que les autres ; mais quand elles eurent mangé, a donc dist Lucina :

« — Dames, nous avons cy bien été receues et pour ce ai-je faict naistre cest enfant à tous ses membres sains et entiers et en poinct de croître, s'il est bien gardé. Or tient à vous, dame Thémis qui estes déesse des destinées.

« — Certes, dames, dist Thémis, c'est raison, mais comme celle qui n'ay point eu de coustellerie, luy donne telle destinée que du premier fillet de lin qu'elle traira de sa quenoille, il luy entrera une areste au doy, en telle manière qu'elle s'endormira à coup et ne s'esveillera jusques à tant qu'elle sera succée hors.

« Quand la déesse Vénus ouyt ce que sa compaigne avoit destiné à la créature, elle dist :

« — Dame, vous estes troublée, ce poise moy, mais par mon art je feray que l'areste sera succée dehors et amenderai tout.

« A tant elles se départirent si à coup que je ne sceuz qu'elles devindrent. »

L'auteur accommoda évidemment la suite de l'histoire aux nécessités de son roman. Un oysel de merveilleuse figure, « car de la poicrine en amont il avoit forme de femme, » entre par la fenêtre, prend l'enfant entre ses bras et s'envole. Zellandine en « demène grand dueil, mais le roy en a telle joye qu'il en faist une fête qui dure huyt jours, en louant les dieux qui si bien lui avoient guéry sa fille ». Plus tard, par le moyen d'un anneau que Troylus lui a mis au doigt pendant qu'elle dormait, Zellandine reconnaît que le dieu Mars n'est autre que son amant et elle l'épouse comme de raison ». (1)

Il s'agit là d'une version de lettré ; les noms de Troylus, Lucina et Thémis n'étaient plus, alors, des noms populaires. L'auteur s'inspire évidemment de la mythologie classique, aussi a-t-il transformé les fées en déesses qu'il a réduites au nombre de trois, comme celui des Parques. La substitution de Mars au Soleil dénote d'ailleurs qu'il n'a pas compris le conte et sa valeur liturgique.

Cette maladroite transposition d'un récit dont les attaches rituelles devaient être encore des plus nettes n'en atteste pas moins l'ancienneté de notre conte. Il nous inciterait même à supposer que le très vieux rituel supposait à la façon des rituels antiques une hiérogamie sacrée entre la jeune année et le jeune soleil.

Et nous voici incliné à regarder du côté de la Grèce et de l'Orient, patries privilégiées des religions et des mythes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons être assurés que nos aïeux eurent, comme les Primitifs et comme nous-mêmes, leur liturgie saisonnière et que nombre de contes, dont *les Fées* et *la Belle au Bois dormant* sont d'excellents types, en furent longtemps des commentaires sacrés.

1. Ch. Deulin, *les Contes de ma mère l'Oye*, pp. 134-138.

LES PEUPLES NON ALLEMANDS DE LA PRUSSE

Les Vieux Prussiens

Par Mme DE VAUX-PHALIPAU
Membre de l'Institut international d'anthropologie

Les Vieux Prussiens, que les anciens appelaient Borusses, forment une des trois branches de la race lithuanienne ; les deux autres sont les Lettons et les Lithuaniens proprement dits. Par le sang et par la langue, les Lithuaniens sont de purs Aryens ; ils se considèrent comme la plus pure de toutes les races aryennes : c'est là leur suprême fierté.

En 1916, lors du banquet offert au Guidhall par le Lord Maire en l'honneur de la Délégation des Parlementaires russes, un Lithuanien, membre de la Douma, après avoir regardé à droite et à gauche et avoir scruté les visages de tous les invités, déclara à ses voisins qu'il se croyait le seul Aryen de race pure ici présent.

Le recensement de la population de Russie en 1910 donne le nombre total des Lithuaniens qui habitent les gouvernements de Vilno, Grodno, la plus grande partie de Kovno et des Lettons qui demeurent en Livonie, en Courlande et dans quelques districts des gouvernements de Vitebsk et de Kovno : ils montent ensemble à 3.600.000. Le nombre minimum des Vieux Prussiens, dans la Prusse Orientale et une partie de la Prusse occidentale, est évalué à 2.000.000. Nous serons plus prêt de la vérité si nous fixons leur nombre à 2.500.000 environ. Toute la race monterait ainsi à 7.000.000 ou 7.500.000. Comparé aux peuples modernes, ce total semble minime, mais il est compensé, dans chacune des trois branches, par une cohésion merveilleuse, un dévouement obstiné à leur nationalité et, de nos jours, par la hardiesse de leurs conceptions et de leurs entreprises. Leur position géographique assigne à ces peuples une part importante dans la reconstruction de l'Europe.

Quand et comment s'accomplit la séparation des Lithuaniens et des Slaves ? ce point n'est pas connu, même d'une manière approximative. Les premiers occupaient leur pays actuel avant que les seconds n'aient quitté leur contrée d'origine près des Carpathes. Les Slaves suivirent les Lithuaniens et s'établirent autour d'eux, au sud, à l'est et à l'ouest. Ce qui caractérise les deux peuples, c'est que cette séparation s'accomplit pacifiquement et qu'ils s'établirent dans un étroit voisinage sans aucune grande guerre qui aurait laissé des traditions vivaces.

Les historiens allemands considèrent les uns et les autres comme absolument dénués de l'esprit héroïque et de la soif de renommée qui distinguent les Teutons.

La destinée des Lithuaniens proprement dits diffère de celle des Lettons et des Vieux-Prussiens. Les premiers se trouvèrent de bonne heure en contact avec les Russes et sous l'influence de leur civilisation. Les relations commerciales et des mariages entre les Maisons de Gedimin et de Rorik firent entrer les Lithuaniens dans le cercle de la politique russe. Et lorsque les Mongols eurent renversé la puissance des princes désunis de la Russie occidentale, les princes lithuaniens, qui avaient maintenu l'unité de leur Etat, s'avancèrent tout naturellement pour défendre les Russes. Ils réunirent ainsi sous leur loi toute la Russie Blanche et la Petite Russie sur la rive gauche du Dniéper. Ce ne fut pas une conquête, mais l'unification qui conduisit à une absorption graduelle des Lithuaniens par les Russes.

Il fut un temps où l'union des grands duchés de Lithuanie et de Moscou sous un même sceptre semblait inévitable. Mais ce fut l'union de la Lithuanie et de la Pologne qui s'accomplit sous la dynastie lithuanienne des Jagellons. Les Lithuaniens adoptèrent la religion et la culture des Polonais et leur noblesse devint absolument polonaise.

Dans les temps modernes, la résurrection lithuanienne se manifesta d'abord en essayant d'établir une Eglise catholique nationale indépendante des Polonais. Les membres lithuaniens de la Douma ne perdaient pas une occasion d'affirmer que leur nationalité est distincte de celle des Polonais. Ils réclamaient une administration lithuanienne indépendente dans l'Empire russe. Ils étaient conscients de la consanguinité avec les deux autres branches de leur race, mais la différence de religion et de culture rendait impraticable une union plus étroite entre elles.

Les Lettons et les Vieux Prussiens ont plus d'affinités entre eux. Conquis par les Teutons, convertis par eux au Christianisme, ils ont partagé la culture allemande et embrassé la Réforme luthérienne.

Les Teutons, qui commencèrent leur *Drang nach Osten* aux dépens des Wendes, au VIII[e] siècle, étendirent leur ambition jusqu'à la Prusse orientale à la fin du X[e] siècle. Récemment convertis au Christianisme, ils virent dans la religion le meilleur moyen de subjuguer les races païennes de la Baltique et ils appelèrent les Etats chrétiens du voisinage à leur aide pour « sauver de l'idolâtrie » ceux qu'ils désiraient dépouiller et réduire à l'esclavage. Aux XI[e] et XII[e] siècles, les Vieux Prussiens eurent à résister aux invasions répétées des Polonais ; plusieurs fois conquis, ils finirent par recouvrer leur indépendance. Alors Conrad, prince de Masovie, de la maison polonaise des Piast, appela de Palestine l'ordre Teutonique. Mais les efforts des chevaliers, secondés par les rois de Pologne et de Danemark, restèrent longtemps infructueux. Ce fut Ottokar II, roi de Bohême et, à cette époque, maître presque de toute l'Autriche, qui réussit à briser la résistance des Vieux Prussiens en 1253.

Les chevaliers Teutoniques remercièrent chaudement tous leurs alliés et s'approprièrent les terres conquises par ceux qui croyaient à la sincérité de leur zèle religieux. Ce fut là le premier des grands services

historiques que les Teutons devaient recevoir des nations qui, sans s'en douter, préparaient ainsi leur propre destinée. La conquête des Lettons eut lieu à peu près à la même époque et presque par les mêmes moyens. Les marchands teutons établirent une colonie commerciale sur les côtes du golfe de Riga en 1159 Ils persuadèrent au Pape de prêcher une croisade contre les païens de Livonie.

Albert von Buxhoevden fut nommé évêque de Livonie ; secondé par les princes chrétiens et les chevaliers, il conquit entièrement la Livonie, la Courlande et quelques contrées voisines. Il fonda l'ordre des Porte-Glaives qui s'unit plus tard à l'Ordre Teutonique. Ce puissant évêque qui fonda Riga, organisa et gouverna pendant trente ans le nouvel Etat, avait toujours été loué par les historiens allemands comme le grand Apôtre de la Chrétienté. Au milieu du siècle dernier, il devint, aux yeux des Pangermanistes, un grand homme d'état dont la prévoyance avait posé la première pierre de la domination germanique dans le nord de l'Europe orientale.

Les résultats de ces deux conquêtes allemandes furent différents : l'aristocratie lettone ne survécut pas à la lutte, tandis que les nobles Vieux Prussiens sauvèrent leurs terres et leur position sociale en embrassant la religion du vainqueur. D'un autre côté, les Lettons conservèrent intégralement leur langue nationale ; les Vieux Prussiens au contraire adoptèrent en général l'idiome de leurs maîtres. Néanmoins, aucune germanisation absolue ne s'accomplit dans les deux pays. Les chevaliers considéraient les indigènes comme une race inférieure et ils redoutaient une assimilation qui aurait permis aux vaincus de revendiquer un meilleur traitement.

Après deux siècles d'une brillante existence, l'Ordre Teutonique se trouva affaibli par des dissensions entre les chevaliers et aussi par l'opposition de la noblesse nationale soutenue par les masses. L'union de la Pologne et de la Lithuanie par l'élection de Vladislav Jagellon, comme roi de Pologne en 1386, accrut les dangers de l'Ordre. En 1440, les forces unies de la Pologne, de la Lithuanie, de la Russie Blanche et de la Petite Russie brisèrent complètement la puissance des chevaliers à Tannenberg et, en 1466, par le traité de Thorn, une moitié des possessions de l'Ordre, la Russie occidentale, fut cédée à la Pologne, l'autre moitié devint un état vassal sous la suzeraineté polonaise. Un siècle plus tard, la terre des Porte Glaives subit le même sort. Pour résister à l'invasion des armées d'Ivan IV de Russie, les chevaliers appelèrent les Polonais et leur cédèrent la Livonie ; en même temps, le dernier Grand Maître, qui était luthérien, devint, comme duc de Courlande, vassal de la Pologne.

Le dernier Grand Maître de l'Ordre Teutonique, également protestant, sécularisa l'Etat en duché de Prusse en 1525. Il sut persuader au roi de Pologne qu'il était plus sûr de se fier à une dynastie plutôt qu'à un ordre de chevaliers.

Il advint que ce premier duc de Prusse fut Albert Hohenzollern, et cet événement, qui paraissait local et de peu d'importance, fut fertile en grandes conséquences et influença considérablement les destinées du monde. La chance proverbiale des Hohenzollern explique le second pas fait dans la même direction environ cent ans plus tard. Le dernier


SWEDEN
DENMARK
SCHLESWIG
HOLSTEIN
MECKLENBURG
Copenhagen
Hamburg
Travemünde
Rostock
Wismar
Stralsund
Berlin
R. Elbe
R. Oder
GERMANY
WENDS
BALTIC SEA
Königsberg
Danzig
East Prussia
R. Vistula
Warsaw
POLES
LITHUANIANS
R. Niemen
Wilna
Riga
LETTS
WHITE RUSSIANS
Old Prussians
Poles
Wends
Danes

descendant du duc Albert mourut sans postérité en 1618. C'était au suzerain de disposer de la succession. Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg, à force de solennelles assurances du plus profond dévouement, grâce à la promesse d'employer en faveur de la Pologne l'influence que lui donnaient ses possessions en Allemagne, obtint du roi de Pologne le consentement à la réunion sur sa tête des couronnes de Brandebourg et de Prusse.

Il ne fut jamais commis de bévue plus fatale. Un refus de céder aux instances du rusé Hohenzollern aurait probablement épargné à la Pologne le destin du partage et 143 années de martyre. La loyauté des Hohenzollern ayant été mise à l'épreuve trente sept ans plus tard, ils agirent à leur façon. Lorsqu'en 1655, Charles X de Suède fit la guerre à la Pologne, Frédéric Guillaume, petit-fils de Jean Sigismond, trahit aussitôt son suzerain, transféra son allégeance à la Suède et l'aida à attaquer la Pologne. Charles X, désireux de se l'assurer comme allié, le reconnut duc souverain de Prusse en 1656. Frédéric Guillaume offrit immédiatement son alliance à la Pologne si elle se reconnaissait indépendante de la Prusse ; et sitôt qu'il eut obtenu ce qu'il désirait, il tomba sur les Suédois.

Le traité d'Oliva (1660) consacra cette indépendance reconnue par toute les puissances intéressées.

L'aristocratie indigène de Prusse soutint les ducs dans toutes leurs entreprises, et ceux-ci, se méfiant toujours des chevaliers teutoniques, la favorisèrent et recherchèrent la popularité près de la masse. Toutefois, lorsque Frédéric-Guillaume, appelé le Grand Electeur, entreprit d'établir le pouvoir absolu, il se heurta à une opposition dirigée par Kalkstein, descendant d'une famille historique de la Vieille Prusse. Le Grand Electeur réussit à écraser cette résistance; Kalkstein fut pris et exécuté, grâce à une telle trahison que même les historiens allemands se sentent contraints au blâme.

Frédéric III, fils du Grand Electeur, pendant qu'il maintenait l'absolutisme en Brandebourg, concéda des privilèges à la Prusse, car il estimait très haut la possession d'une contrée dont il était souverain indépendant. Cette importance s'accrut énormément par l'élévation du duché de Prusse au rang de royaume auquel toutes les autres possessions des Hohenzollern furent incorporées, tous leurs sujets devenant prussiens. Koenigsberg, où les rois de Prusse étaient couronnés, devint « la vieille capitale, » une sorte de Moscou prussienne.

La Prusse orientale fut une province très privilégiée et ses nobles obtinrent les plus hauts postes dans tout le royaume. C'est pourquoi Frédéric le Grand éprouva un grand désappointement lorsqu'au cours de la Guerre de Sept ans, les Etats de la Prusse orientale résolurent de jurer fidélité à l'Impératrice Elisabeth dont les troupes occupaient la province et demandèrent à faire partie de l'Empire russe. Un exposé des motifs justifiait cette résolution en faisant ressortir les avantages qu'y trouvait la Prusse orientale. Elle serait maintenant une province russe si Pierre III, dont les sentiments étaient allemands au lieu d'être russes, n'avait révéré Frédéric à l'égal d'un héros et d'un surhomme. Il lui rendit toutes les conquêtes de l'armée russe, et les Prussiens orientaux eurent à regretter leur décision.

Frédéric ne visita jamais la province après cela et chercha à amoindrir la position de sa noblesse en donnant des terres à des étrangers, surtout aux barons de Livonie et de Courlande.

Néanmoins, ses successeurs n'héritèrent pas de son ressentiment et les grands services rendus par les nobles de la Prusse orientale dans les guerres de Napoléon, ainsi que le dévouement qu'ils montrèrent pour leur roi à l'heure de l'infortune suprême de 1807, redonna confiance en leur loyalisme. Leur position devint encore plus marquante et leur union avec la dynastie plus intime. Tous les officiers de la Garde royale furent choisis parmi les gentilhommes de la Prusse orientale qui occupaient également les plus hautes situations de la cour, de la diplomatie, de l'armée et de l'administration.

Ces officiers traitaient avec condescendance leurs camarades des autres provinces prussiennes; mais, vis-à-vis des officiers des autres Etats allemands, leur dédain était à peine voilé.

Les intellectuels de Berlin et surtout les pangermanistes parlaient avec horreur de la passion antipatriotique des Prussiens orientaux pour leur passé pré-germanique et les coutumes païennes de leurs ancêtres. Ils frissonnaient devant la résurrection d'une nationalité non allemande dans une province considérée comme le berceau de la monarchie prussienne.

On peut affirmer que Bismarck appréciait pleinement l'importance de ce mouvement, mais il avait de puissantes raisons pour ne pas le réprimer. Il jugeait qu'il serait moins dangereux de le tolérer et qu'il pourrait même le faire servir à la politique allemande. C'est pourquoi il témoigna un bienveillant intérêt aux rêves des nationalistes Vieux Prussiens et encouragea les relations avec leurs frères de race en Russie. L'impression se répandit parmi les Lettons que Bismarck désapprouvait les mauvais traitements infligés par les barons allemands et regrettait la partialité du gouvernement russe pour ces derniers. En réalité, le plan de Bismarck était de se servir des Vieux Prussiens pour attirer les Lettons et les Lithuaniens ce qui, en cas de guerre avec la Russie, aurait donné de grands avantages à l'Allemagne. Guillaume II prit une ligne de conduite tout opposée, mais rien ne fut plus fâcheux pour son pays. L'esprit plein de rêves d'une domination universelle, il plaça les intérêts de la nation allemande, qui devait devenir la race supérieure du monde, bien au-dessus de ceux du royaume de Prusse, la base réelle de sa puissance. En tant qu'empereur d'Allemagne, il vit une offense contre lui-même dans le sentiment qui faisait revivre une nationalité différente, au cœur de ses Etats. C'est pourquoi il résolut d'effectuer une germanisation immédiate et complète. Sur la liste des postes les plus élevés, il raya de sa propre main des noms célèbres dans l'histoire de Prusse, parce qu'il soupçonnait ceux qui les portaient de favoriser le mouvement Vieux-Prussien ou même de manquer de zèle pour le réprimer.

Les aristocrates de la Vieille Prusse répondirent de différentes manières ; ils cessèrent de donner à leurs enfants des noms chrétiens allemands qu'ils remplacèrent par des noms païens d'autrefois. Les jeunes nobles ne choisirent plus la carrière des armes. Plusieurs

d'entre eux se lancèrent dans l'industrie où leurs concitoyens des autres classes les suivirent. C'est ainsi que, depuis un quart de siècle, les Vieux-Prussiens révélèrent une initiative et des capacités remarquables pour les affaires. Il y a actuellement à Hambourg, un groupe de grands armateurs et constructeurs de navires originaires de la Prusse orientale ; ils ne s'occupent pas de politique mais sont toujours prêts à seconder les aspirations nationales de leur pays. Cette modification des sentiments des Vieux-Prussiens est comparable à celle qui se manifesta chez les Savoyards lorsque leurs souverains devinrent rois d'Italie ; dévoués à leur dynastie, ils ne se sentirent pas appelés à combattre pour les aspirations nationales de l'Italie et ils s'unirent volontiers à la France dont ils parlaient la langue.

Les Vieux-Prussiens sont les fidèles sujets des rois de Prusse mais les ambitions de l'Allemagne les laissent indifférents. Il y a d'autant moins à s'en étonner que beaucoup de Prussiens allemands sont froissés, eux aussi, de voir préférer les intérêts de l'Empire d'Allemagne à ceux du royaume de Prusse.

La conséquence la plus importante de cette attitude des Vieux-Prussiens fut de les rapprocher des Lettons. L'influence allemande à la cour et dans le gouvernement de Russie affermit la domination des barons allemands sur les provinces baltiques et la rendit encore plus oppressive.

Toutes les fois que les habitants leur résistaient, les barons les dénonçaient aussitôt comme rebelles et traîtres envers la Russie et demandaient des expéditions militaires pour les châtier. Alexandre III adopta une politique différente, mais tandis que les barons allemands se répandaient en protestations de loyalisme, ils essayaient de consolider leur prédominance en organisant une immigration d'Allemagne et tendaient à une germanisation complète des provinces russes de la Baltique. Les Lettons, néanmoins, s'ils profitèrent pleinement de la culture allemande, surent conserver leur langue dans une grande pureté et créer une presse et une littérature nationales. Ils possèdent maintenant parmi eux, une rare profusion d'hommes de talent, énergiques, intelligents dans chaque carrière et profession.

La guerre de 1914 modifia les rapports entre Vieux Prussiens et Lettons.

Dès le début des hostilités, les Vieux Prussiens manifestèrent des sympathies pro-Alliées, donnant des informations à l'armée Russe, lui prêtant assistance ; en même temps ils faisaient en Allemagne une propagande contre la guerre allant jusqu'à susciter la révolte des marins à Stettin. Les Alliés, soit ignorance des questions ethniques, soit préoccupations plus pressantes, n'attachèrent pas grande importance à ce mouvement. Au contraire, le Kronprinz comprit la nécessité de s'assurer l'appui des magnats Vieux Prussiens et fit tous ses efforts pour les réconcilier avec la dynastie et l'Empire Allemand. Une autonomie provinciale complète leur a été promise à la condition qu'ils ne s'adresseraient pas aux Alliés pour l'obtenir. Lors de la Révolution, le Bolchevisme des Lettons choqua profondément les magnats Vieux-Prussiens, ils se rapprochèrent des Hohenzollern ainsi que toute la

noblesse de la Prusse Orientale. Cette province est devenue un centre monarchiste, c'est là que se sont formées les troupes réactionnaires qui ont marché sur Berlin. L'absence de mouvement nationaliste parmi les masses s'explique par ce fait unique que les paysans Vieux Prussiens sont dévoués aux grands propriétaires en qui ils voient les descendants de leurs dieux païens.

Avant de terminer, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'un certain nombre de familles de la Prusse Orientale et de la Livonie ont une origine Ecossaise.

Les Vieux Prussiens sont très fiers d'avoir fourni un grand nombre de généraux et d'hommes d'Etat au royaume de Prusse. Mais leur plus grand orgueil, c'est l'origine Vieille Prussienne du célèbre philosophe Allemand Kant. Son arrière-grand-père, Cant, vint d'Ecosse s'établir à Kœnigsberg ; il y épousa une Vieille Prussienne et changea l'orthographe de son nom qu'il écrivit Kant. L'arrière-grand'mère, la grand'-mère et la mère du philosophe ayant été de leur pays, les Vieux Prussiens considèrent Kant comme leur appartenant plus qu'aux Ecossais.

La force de cette race est incontestable ; elle offre l'exemple presque unique d'un peuple qui a souvent réussi à maintenir ses droits en face des Hohenzollern.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES GALTCHAS

par M. SOREN HANSEN
Directeur de la Statistique anthropométrique de Copenhague
Membre de l'Institut international d'anthropologie

On sait dèpuis longtemps que le type cranien des Galtchas est identique au type dit alpin de l'Europe. Ainsi que l'a dit Ch. d'Ulfalvy : « Les Galtchas des vallées avoisinant le Pamir sont aussi brachycéphales et présentent les mêmes caractères craniens absolument typiques que les Savoyards, les Auvergnats et les Bas-Bretons (1). » Il est également bien connu que l'aspect général de cette peuplade correspond parfaitement à celui de diverses peuplades européennes. Les voyageurs qui ont visité le pays des Galtchas ont comparé ceux-ci tantôt aux Belges, tantôt aux Grecs et leurs descriptions, plus ou moins sommaires, il est vrai, ne laissent aucun doute, qu'il s'agit en effet d'une ressemblance très marquée.

Ce fait bien digne d'intérêt a dû tout naturellement attirer l'attention des anthropologistes. Les Galtchas ont toujours joué un rôle important dans les discussions sur la question aryenne, et nombreuses sont les hypothèses émises sur leurs relations avec la race toujours problématique des Aryens. Les données positives sur lesquelles s'appuient ces hypothèses sont pourtant jusqu'à présent assez rares, notamment en ce qui concerne les vrais Galtchas, c'est-à-dire les habitants des Pamir proprement dits. Je suis en mesure de pouvoir y ajouter quelques renseignements nouveaux.

Pendant le séjour dans le Pamir d'une expédition placée sous le commandement de M. Olufsen, alors lieutenant de l'armée danoise, maintenant le secrétaire général dévoué de la Société géographique royale de Danemark, M. Paulsen, botaniste de l'expédition, a pratiqué une belle série de mensurations sur presque 100 individus, habitants des provinces Chougnan et Wakhan. J'ai publié il y a quelques années

1. Les Aryens au nord et au sud de L'Hindou-Kouch. Paris, 1896, Masson, p. 8.

les résultats d'une étude de ces chiffres dans un mémoire annexé au compte rendu du voyage de M. Olufsen (1), où je les ai comparés avec les mensurations des tribus voisines, publiées par M. d'Ujfalvy. Sans entrer ici dans les détails de ces études, je peux confirmer les résultats généraux obtenus par cet expert distingué de l'ethnologie de l'Asie centrale. Les tribus examinées par lui et par M. Paulsen sont nettement brachycéphales. Toutes ces petites tribus de Tadjiks habitant les montagnes à l'est ne diffèrent justement, à ce qu'il paraît, de la grande masse des Tadjiks de la plaine, que par leur brachycéphalie accusée qui devient de plus en plus prononcée de l'ouest vers l'est, c'est-à-dire de la plaine vers les montagnes, tandis que le type d'ailleurs resté purement Tadjik est toujours nettement distinct du type Hindou vers le sud comme du type Mongol vers le nord. Les 98 Galtchas mesurés par M. Paulsen (36 Wakhans, 62 Chougnans) avaient l'indice céphalique moyen de 86,0. Les 58 Galtchas mesurés par M. d'Ujfalvy avaient un indice céphalique moyen de 86,5, et les 60 Tadjiks de la plaine mesurée par le même explorateur 84,3.

Ce fait ne constitue pas en lui-même une preuve absolument irréfutable que les Galtchas sont des Tadjiks de la plaine modifiés, ni que ceux-ci sont des Galtchas modifiés ; mais quand on se rappelle comment la même différence se retrouve dans les Alpes et ailleurs, il me paraît en tout cas très vraisemblable qu'il s'agisse ici d'une loi générale, et que le type alpin s'est développé sous l'influence du milieu alpin.

La taille des Galtchas mesurés par M. Paulsen est assez élevée, 168 cent. 6 en moyenne, un peu plus que celle mesurée par M. d'Ujfalvy chez les tribus plus à l'ouest, et dont la taille moyenne n'était que 166 cent. 7. Il y avait une différence entre les deux tribus de M. Paulsen. Les 35 Wakhans n'avaient que 166 cent. 8 tandis que les 62 Chougnans avaient 169 cent. 6.

Les cheveux étaient fins, légèrement ondulés, d'une couleur blonde plus ou moins foncée, contrairement à celle des tribus avoisinantes mongoles toujours noire. La barbe est bien développée.

La couleur des yeux est généralement brune, parfois grise, verdâtre ou bleuâtre, même brune. La peau est d'un teint blanc brun, souvent assez foncé, mais jamais ni jaunâtre ni olivâtre.

Les crânes Galtchas proprement dits sont assez rares dans les collections anthropologiques. Grâce à la bienveillance de M. Paulsen, je suis en état de pouvoir présenter la description d'un spécimen typique

1. Throûgh the Unknown Pamirs. The Second Danish Pamir Expédition, 1898-1899. London, 1904, William Heinemann

provenant d'un lieu encore plus éloigné et plus inaccessible que les vallées d'où viennent les spécimens décrits jusqu'à présent. Le crâne dont il s'agit fait partie de la collection du comité anthropologique de Danemark. Il a été ramassé dans un cimetière à Langarkish, dans la province de Wakhan ; il est très bien conservé.

Le crâne en question est petit et grêle. Les sutures ne sont pas oblitérées, mais toutes les dents sont tombées depuis longtemps, et l'arcade alvéolaire supérieure ainsi que celle de la mandibule ont complètement disparu à cause d'une atrophie sénile ordinaire. Tous les os de la face sont amincis et résorbés, laissant les orbites grandes et arrondies aux bords aigus (indice orbitaire 86,8) et l'ouverture nasale très large (indice nasal 55,1). Les os de la boîte cranienne sont également minces, et tout le crâne est très léger. L'aspect de ce crâne est nettement féminin. Les insertions musculaires sont peu développées, et toute la surface du crâne est arrondie et glabre. Les apophyses mastoïdes sont petites, les styloïdes longues et minces.

Toutes les dimensions principales du crâne sont petites. La longueur maximum en est de 167 millimètres, la largeur 137 millimètres, la hauteur 120 millimètres, la circonférence horizontale 486 millimètres, transversale 295 millimètres, sagittale 348 millimètres. La capacité cranienne calculée d'après les formules de *Lee* est d'environ 1.235 centimètres cubes.

Le développement de la partie faciale comparé à celui de la boîte cranienne est modéré. Le visage est relativement large, mais la chamæprosopie apparente est due plutôt à la réduction de l'arcade alvéolaire supérieure qu'à la largeur de la face.

Les os malaires ne sont pas saillants ; l'indice fronto-zygomatique est de 92,6. La largeur interorbitaire est petite, 27 millimètres, et il n'y a aucun autre trait rappelant le type mongol.

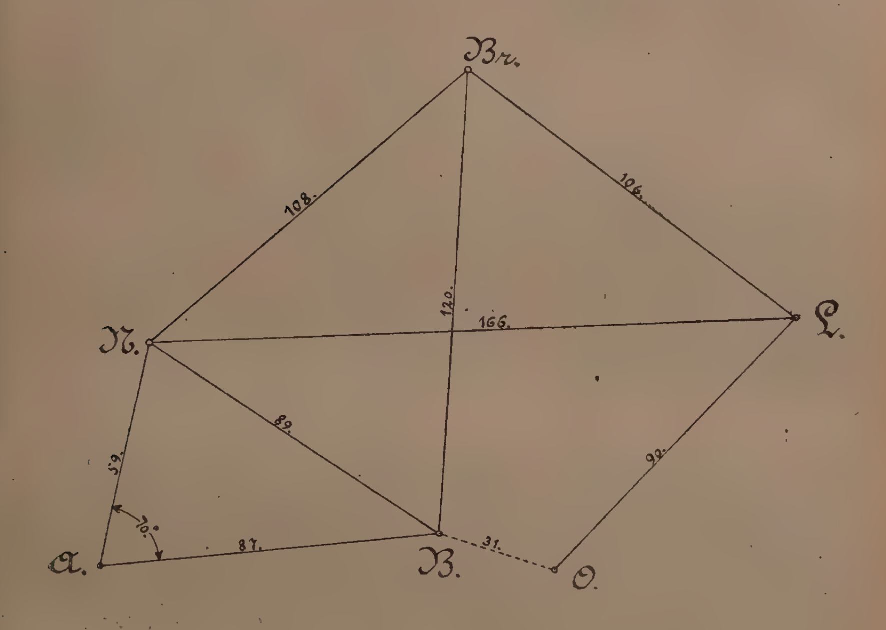
L'angle facial (naso-alvéolo-basilaire, Weisbach-Rivet) est de 70 degrés.

Le crâne est brachycéphale à l'indice céphalique 82 ; il est orthocéphalique à l'indice longueur-hauteur 71,9 et à l'indice largeur-hauteur 87,6. La forme générale est arrondie, ovoïde.

La liste des mesures ci-après comprend les mesures adoptées par l'entente internationale de Monaco (1906) pour l'unification des mesures craniométriques (1). J'ajoute comme complément à cette liste une petite série de mensurations supplémentaires, notamment pour construire le diagramme ci-joint.

1. *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, XVII, Paris, 1907, p. 47.

Un des traits craniologiques les plus importants est en effet la relation entre la partie cérébrale et la partie faciale du crâne. Quoique notre crâne de Galtcha ne présente à cet égard aucun intérêt spécial, je me permets de profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur une méthode par laquelle on peut démontrer d'une manière pratique et peu difficile le développement des deux parties principales d'un



crâne quelconque. Le diagramme se comprend facilement. Il représente une coupe médiane schématique sur laquelle sont indiquées les distances : Nasion-Bregma 108 millimètres, Bregma-Lambda 106 millimètres, Lambda-Opisthion 90 millimètres et Nasion-Lambda 166 millimètres, ainsi que le triangle naso-alvéolo-bregmatique et la hauteur basilo-bregmatique, entièrement dessiné grandeur naturelle et réduit pour l'impression à la moitié.

On voit de suite par ce diagramme que la partie faciale du crâne est relativement petite. On voit aussi que la partie postérieure du crâne cérébral est bien développée, c'est-à-dire que le crâne est allongé et que sa brachycéphalie tient de la grande largeur relative plutôt que de la petite longueur.

Liste des mesures

1. Longueur maximum......	167
2. Diamètre ant. post. iniaque	159
3. Largeur maximum.......	137
4*a*. Hauteur basilo-bregmatique	120
4*b*. Hauteur auriculo-bregmatique....................	118
5. Largeur frontale min.....	91
6. Largeur frontale max.....	113
7. Diamètre bimastoïde max.	108
8. Diamètre bizygomatique..	122
9. Diamètre naso-basilaire...	89
10. Diamètre alvéolo-basilaire	87
11. Diamètre naso-mentonnier.	
12. Diamètre naso-alvéolaire..	59
13. Hauteur du nez..........	49
14. Largeur du nez..........	27
15. Largeur interorbitaire....	27
16. Largeur de l'orbite:......	38
17. Hauteur de l'orbite.......	33
18*a*. Largeur du bord alvéolaire supérieur.............	51
18*b*. Hauteur de la courbe alvéolaire......................	45
19*a*. Longueur de la voûte palatine......................	40
19*b*. Largeur de la voûte palatine......................	36
20. Hauteur orbito-alvéolaire..	35
21*a*. Longueur du trou occipital......................	31
21*b*. Largeur du trou occipital	29
22. Courbe sagittale..........	348
23. Courbe transversale......	295
23 *bis*. Courbe horizontale....	486
24. Capacité cranienne env.	1235 cm³.
25. Largeur bicondylienne....	110
26. Largeur bigoniaque.......	90
27. Longueur de la branche montante................	52
28*a*. Largeur de la branche montante inférieure..........	26
28*b*. Largeur de la branche montante supérieure........	40
29. Hauteur symphysienne....	19
30. Hauteur du corps mandibule......................	16
31. Epaisseur du corps mandibule......................	14

CONTRIBUTION AU FOLK-LORE JURIDIQUE

LA SURVIVANCE DES ORDALIES EN BRETAGNE

Par M. J. LEFORT

Ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
Membre de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques

Les historiens du droit appellent *épreuves judiciaires* ou *ordalies* (1) certaines procédures solennelles par lesquelles on consulte une divinité sur une question litigieuse ou en l'obligeant à se prononcer sur cette question d'une façon déterminée à l'avance. M. Tarde a donné sous une forme concise une excellente définition en disant que les ordalies sont des *expertises divino-légales* (2).

Elles ont été pratiquées à peu près chez tous les peuples (3), du moins là où régnaient les croyances animistes, les plaideurs ayant voulu contraindre les esprits répandus dans tous les objets matériels à les assister, à prendre fait et cause pour eux, et à faire connaître de quel côté était le bon droit (4). Elles caractérisent un certain degré de civilisation, elles apparaissent comme une des solutions simples données

1. Ce mot est d'origine anglo-saxonne, *or-dal* ; en dialecte souabe *urtheili*, en allemand *urtheil*, en hollandais et en flamand *oordaal*. Thonissen, *Etudes sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens* ; Bruxelles, I, 1869, p. 31.

On disait non seulement *ordalies* et *jugements de Dieu*, mais aussi bien *preuves* ou *purgations vulgaires*, parce qu'elles n'avaient aucune racine ni dans le droit romain ni dans le droit canon. Alb. Allard. *Histoire de la Justice criminelle au XVI[e] siècle ;* Gand et Paris, 1868, p. 21.

2. *La Criminalité comparée*. Paris, 1886, p. 129, note 2.

3. Comp. Thonissen, *op. cit.* ; Létourneau, *l'Évolution juridique dans les diverses races humaines*, Paris, 1891, *passim ;* Glasson, *Hist. du droit et des institut. de la France*, Paris, 1889, III, pp. 463, 505, etc.

4. Brissaud, *Manuel d'histoire du droit français*. Paris, 1896, p. 576.

La plupart des épreuves, écrivait notre savant ami si prématurément enlevé à la Faculté de Toulouse, ne s'expliquent bien qu'en remontant à ces idées primitives : l'esprit du feu brûle celui qui l'a offensé et épargne l'in-

au problème de la preuve judiciaire, problème redoutable qui soulève tant de contestations, même dans les temps modernes (1).

L'histoire des ordalies forme, au dire d'un bon juge (2), un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de la psychologie. Si tentant que soit le sujet, et bien que le folk-lore soit l'une des branches de l'anthropologie (3), nous ne le traiterons pas ici. Notre but est plus modeste. Nous voudrions simplement montrer, en nous aidant de la très riche documentation réunie dans un excellent ouvrage dont la deuxième édition vient de paraître (4), la persistance de l'idée des ordalies en Bretagne, non seulement au moment où ce mode de preuve avait perdu beaucoup de sa valeur en France, mais à des époques plus récentes, en dépit des sentiments religieux. C'est qu'en effet, bien qu'elle ait été présentée comme dérivant d'idées qui constituaient la négation même du christianisme (5), la vieille institution des ordalies n'avait pas encouru la réprobation de l'Eglise : tout au contraire, dans la croyance commune, Dieu passait pour ne pouvant refuser à ceux qui l'imploraient un miracle pour assurer le triomphe du bon droit, et comme s'il n'avait pu l'accomplir seul, on avait la naïveté de lui en préparer les éléments (6).

En laissant de côté le duel judiciaire qui, à lui seul, mériterait une étude spéciale, les épreuves principalement usitées à l'époque franque se retrouvent au total dans la Bretagne moderne ; dans des temps peu

nocent ; l'esprit de l'eau repousse celui qui lui a fait injure ; les esprits qui se trouvent dans les aliments peuvent causer la maladie et la mort (aliments consacrés, eaux amères chez les Hébreux pour établir l'adultère de la femme) ; l'âme du mort dénonce l'assassin (*Bahrrecht*, épreuve du cadavre ; le cadavre saigne à l'approche de l'assasin, etc.). Le désir de vengeance ou une conjuration appropriée font agir les esprits.

1. Esmein, *les Ordalies dans l'Eglise au IXe siècle* (*Ecole pratique des Hautes Etudes, sect. des Sciences relig.*, 1897-1898. Paris, 1898, p. 1).

2. Gaidoz, *de l'Etude des traditions populaires ou folk-lore en France et à l'Etranger*.

3. M. P. Sébillot, dont les travaux ont tant d'importance, donne place aux épreuves judiciaires dans ce qu'il nomme la sociologie ethnographique (*Le Folk-lore*. Paris, 1913, p. 320).

4. *Les Idées primitives dans la Bretagne contemporaine. Essais de folklore juridique et d'histoire générale du droit*, par M. Emile Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de Paris, 2e édit., Paris, librairie de la Société du Recueil Sirey, 1920, vol. in-8° de X-528 p.

La première édition de cet ouvrage, qui résumait de longs articles parus en 1911, en 1913 et en 1914 dans la *Nouvelle Revue Hist. de dr. fr. et étrang.*, a été couronnée en 1919 par l'Académie des Sciences morales et politiques (sur le Rapport de M. le professeur J. Flach) dans le concours Kœnigswarter.

5. D'Arbois de Jubainville. *Cours de littérature celtique*. Paris, 1895, t. I, p. 34.

6. Les ordalies furent, sauf de rares exceptions, bien accueillies par les docteurs et les Eglises particulières dans tout l'Occident. Abbé Vacandard : *Etudes de critique et d'histoire religieuses*, 1re série. Paris, 1905, p. 212. Cf. Alb. du Boys. *Hist. du Dr. crimin. des peuples modernes*, Paris, 1854, I, p. 234.

reculés, comme moyens de justification l'on avait recours au feu, à l'eau, au cadavre (1).

I. — Dans les sociétés anciennes (2) le feu était l'objet d'un culte, il personnifiait la pureté. Peut-être sous ses formes diverses l'ordalie par le feu était-elle la plus ancienne de toutes (3). Elle comprenait soit l'épreuve par le fer rouge, consistant dans la mise d'un fer rouge sur la main, et dans la marche pieds nus sur des socs de charrue rougis au feu, ou dans l'immersion dans une cuve d'eau bouillante (4).

L'idée de faire appel au feu n'a point disparu (5) et il ne manque pas de Bretons pour croire que le feu peut donner une réponse, que l'extinction d'une lumière suffit peut faire connaître la vérité. Dans le pays de Paimpol en particulier, le feu des cierges allumés dans des chapelles ou des églises passe pour révéler l'existence de personnes voyageant au loin (6) comme ailleurs, notamment dans le Morbihan, l'extinction de ces luminaires au moment du mariage annonce une mort prochaine. Mais on n'a pas craint d'invoquer en justice l'autorité du feu. A la Cour d'assises des Côtes-du-Nord, en 1883, afin de démontrer qu'elle n'avait pas, de concert avec son mari, tué son frère, l'accusée se vantait d'avoir fait allumer des cierges devant la statue de Notre-Dame de Bon Secours de Guingamp ou du Helgouet; on lui opposa avec le plus grand sérieux que ces cierges n'avaient point brûlé, que si on les rallumait ils s'éteignaient toujours ; trois témoins se prétendant dignes de foi crurent, dans leur ingénuité, signaler à la Cour ce fait qui, d'après eux, attestait la culpabilité de l'accusée (7).

Sans doute, ajoute M. Jobbé-Duval (p. 283), la procédure se présentait sous une forme chrétienne, mais, que le cierge fût allumé dans l'église et devant une madone vénérée, la flamme donnait la réponse.

II. — Le culte de la mer, force de la nature divinisée, selon l'expres-

1. Au dire de M. Jobbé-Duval, si certaines croyances sont toujours en vigueur pour connaître les événements ou obtenir des guérisons, on ne trouve aucune trace en Bretagne soit de l'épreuve par les aliments bénis dont l'absorption faisait mourir le coupable, soit de la preuve par le poison, soit enfin de la preuve par la croix, consistant à se tenir devant l'autel, les bras en croix sans les laisser retomber avant l'expiration du délai fixé.

2. V. *La Cité antique*, de Fustel de Coulanges.

3. Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*. Paris, 1893, p. 406.

4. La littérature populaire bretonne mentionne une variante, l'épreuve du chaudron ; il s'agissait de retirer un objet placé dans un vase rempli d'un liquide bouillant tel que de l'huile ou du plomb fondu.

5. Comment aurait-elle pu disparaître quand on voit l'importance que l'Eglise attache, même maintenant, aux feux dits de saint Jean: le curé bénit la gerbe d'épines qui sera allumée la première, et des prières sont dites auprès du bûcher par le doyen des villageois.

6. Le Braz, *la Légende de la mort*, I, p. 7 ; Sébillot, *le Paganisme contemporain*. Paris, 1908, p. 165.

7. *Annales de Bretagne*, t. XXII, 1909-1910, p. 40.

sion de M. Jobbé-Duval (p. 289), a laissé de nombreuses légendes qui s'y réfèrent en Bretagne. C'est naturel : placée à l'ouest, du côté où le soleil se couche et où se trouve le pays des morts, la Bretagne avait vu arriver par mer le plus grand nombre de ses milliers de saints ; la mer joue dans ses légendes comme dans sa vie de tous les jours un rôle capital. Elle est un témoin, elle connaît le passé, le présent et l'avenir, si bien que les sorciers interprètent les mouvements de la mer, prédisent l'avenir d'après la marée et, qu'il y a peu d'années encore, elle était, dans certaines localités, considérée comme capable de révéler les événements prochains (1). Mais la mer a servi comme épreuve au point qu'il n'est pas téméraire de penser que son concours a été ordonné aux époques historiques par des Cours de Justice. Les légendes bretonnes montrent, comme les légendes grecques, la mer proclamant, non seulement la sainteté mais encore l'innocence des femmes ainsi que la légitimité des enfants, punissant des coupables en faisant perdre les bâtiments qu'ils montaient. De nos jours le naufrage apparaît comme un jugement, les naufragés comme des condamnés dont les âmes errent en peine parce qu'il n'y a point l'éternelle paix. De là l'ardeur avec laquelle les Bretons recherchent les cadavres des noyés, la cérémonie du *prœlla* si bien décrite par M. Le Braz pour Ouessant, cérémonie consistant dans l'enterrement fictif du noyé, les proches espérant rendre ainsi le repos à l'âme du défunt (2).

III. — L'eau enlevant les souillures, son culte a joué un rôle fort important dans l'histoire de l'humanité. Les divinités bienfaisantes des sources reçurent de nombreuses offrandes, de même qu'on en offrit aux fleuves afin d'éviter leur courroux (3). Il y a une vingtaine d'années, le culte se manifestait d'une façon constante dans les campagnes bretonnes par l'offrande aux fontaines de petites pièces de monnaie, d'épingles, de débris de faïences colorées, par des morceaux de pain ; on consulte les fontaines pour savoir si le malade guérira, si le mariage

1. Sébillot, *le Paganisme contemporain*, p. 195.
2. Cf. Le Goffic : *La Bretagne*, p. 7.
3. En Bretagne, écrit M. Jobbé-Duval (p. 347), la croyance au caractère sacré des sources et au pouvoir guérisseur des eaux était tellement enracinée que l'Eglise dut se borner à bâtir des chapelles à côté ou même au-dessus des fontaines et à les placer sous l'invocation des saints (le culte des sources paraît avoir complètement disparu).

On ne saurait dire que le culte des fontaines appartient plutôt à l'ancien druidisme qu'au polythéisme gallo-romain ou germanique. M. Fustel de Coulanges l'a établi (*Comment le druidisme a disparu* : *Séances et Trav de l'Acad. des Sc. mor. et polit.*, 1879, et tirage à part. Paris, 1879, p. 31). *Contrà*, Bonnard et Percepied, *la Gaule thermale*. Paris, 1908, p. 151 ; A. Bertrand, *la Religion des Gaulois*.

Dans les différentes parties de la France, où le druidisme n'a point paru, il existe de nombreuses inscriptions latines attestant le culte pour les Divinités des sources thermales. — Bonnard et Percepied, *op. cit.*, p. 156 ; Moreau de Néris, *Néris capitale des Gaules*, Paris, 1902, *passim*.

aura lieu prochainement, si la fiancée est toujours fidèle ; dans plusieurs localités les mères n'ont pas renoncé à plonger leur enfant dans certaines fontaines, aussi bien pour connaître son sort que pour le rendre fort ; ailleurs les femmes de marins interrogent la fontaine pour savoir si leur mari n'est pas mort en mer.

Mais il y a aussi l'ordalie par l'eau. A l'époque carolingienne, l'épreuve par l'eau froide était considérée comme la plus importante de toutes peut-être. Ce mode d'investigation semble s'être conservé longtemps dans les usages populaires des pays de Galles et de la Bretagne. Au XVIII[e] siècle, alors qu'une fontaine des environs de Landivisiau passait pour avoir la propriété d'indiquer aux amants si leur maîtresse était fidèle, une autre fontaine, près de Lannion, avait la réputation d'indiquer le voleur : le volé lançait dans l'eau plusieurs morceaux de pain ; à chacun d'eux il donnait le nom de la personne qu'il soupçonnait ; celui de ces morceaux qui restait au fond indiquait le voleur. Cet usage (1), qu'un magistrat constatait encore en 1832 (2), a pu, vers 1904, sembler assez rare (3) ; néanmoins, on ne saurait, à raison du secret qui entoure la consultation, affirmer sa suppression définitive.

IV. — Au point de vue de l'histoire générale du droit, on nomme ordalie par le cadavre de l'homme assassiné, épreuve du cercueil, *Bahrrecht, Bahrgericht, Scheingehen,* celle qui consiste pour l'accusé à s'approcher du cercueil, soit à passer au-dessus, soit à toucher du doigt le cadavre ; s'il est coupable le sang recommence à couler (Jobbé-Duval, p. 407), le sang jouait le rôle de témoin ; consulté par l'intermédiaire du cadavre, l'esprit répondait par l'effusion du sang.

Introduite après la justification par le fer chaud ou par l'eau, postérieurement au Concile de Latran, quand la procédure inquisitoire fit son apparition dans la procédure romano-canonique, cette épreuve (*cruentatio*), qui se rattache aux idées primitives sur la vie d'outre tombe, aux relations des morts et des vivants, était générale autrefois, en particulier dans le ressort des Parlements de Bordeaux, de Paris, du Dauphiné, dans le Beaujolais, etc. ; non seulement elle était acceptée par les plus graves jurisconsultes, Papon, Ayrault, Bodin en France, Menochius et Marsiliis en Italie (4), mais les juges des Cours royales

1. Michelet (*Origines du droit français*, Paris, 1837, p. 349), cite comme étant en vigueur au début du XIX[e] siècle, dans la commune de Mandeuvre, près de Montbéliard, la *Décision du bâton* : les représentants de la municipalité tenaient un bâton assez haut pour qu'un homme pût passer en dessous ; tous les habitants devaient y passer, il n'y avait pas d'exemple qu'un seul l'eût osé, il restait seul et se trouvait découvert ; s'il eût passé ensuite on l'eût reconnu coupable, personne ne lui aurait jamais parlé, tous se seraient écartés de lui.

2. M. Habasque, président du Tribunal de Saint-Brieuc (*Notions historiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, I, p. 7, note 1).

3. Sébillot, *le Folk-lore en France*. Paris, 1904-1907, II, p. 255, note 2.

4. Allard, *op. cit.*, p. 279.

avaient créé en quelque sorte une jurisprudence, et les Ordonnances de 1498 et 1539 n'avaient pas jugé à propos d'édicter une prohibition. Il n'est donc point surprenant que cette superstition se soit perpétuée en Bretagne. Au XVII[e] siècle, vers 1680, elle existait dans la Basse-Cornouaille, telle que d'Argentré la décrivait en commentant la Coutume de Bretagne de 1539 : tous les habitants de la localité touchaient du doigt le cadavre exposé dans le porche de l'église et l'effusion du sang *(cruentatio)* désignait le coupable dont la mise à la torture se trouvait justifiée. Pour le XVIII[e] siècle, on peut citer deux exemples de ce mode d'instruction : l'un en 1752 dans la Basse-Cornouaille (précisément où l'ordalie de 1680 avait eu lieu), l'expérience fit réputer coupable l'homme soupçonné sur le vu de certains indices ; l'autre en 1729, dans la Haute-Cournouaille ; l'épreuve, au contraire, tourna en faveur de l'accusée, accusée tellement naïve qu'elle voulait faire appel au jugement de Dieu. Il est à noter que, sous l'influence des doctrines enseignées par Charondas le Caron et par La Roche Flavin, l'effusion du sang ne constituait plus, au milieu du XVIII[e] siècle, un indice suffisant, à lui seul, pour légitimer la mise à la question ; en 1771, le savant professeur de Rennes, Poullain du Parc, exposant les principes de l'Ordonnance de 1670, ne faisait aucune allusion à la preuve par l'effusion du sang (1). L'idée cependant n'a pas tout à fait disparu. Dans les croyances populaires (2), au cas d'assassinat, si l'assassin entre dans la pièce où est déposé le corps ou même simplement passe dans la rue devant le seuil de la maison, les blessures du cadavre se rouvrent et se remettent à saigner abondamment. Dans certaines localités, on s'attache à un autre mode d'investigation quelque peu voisin de l'ordalie proprement dite : sept ans après le décès de la victime, quand les restes ont été transportés dans l'ossuaire, on prend et on enveloppe (après immersion dans le bénitier de l'église afin d'assurer la sincérité et la loyauté de l'épreuve) un os de la main droite du défunt (la main droite servant à prêter serment) et quand on rencontre l'individu suspect du méfait on place l'os (enveloppé) dans la main de cette personne : si elle se plaint d'une brûlure et s'il se produit une ampoule semblable à la marque d'un fer rouge, c'est l'indice de la culpabilité (3). C'est à peu près l'institution connue en Saxe et dans les Pays-Bas sous le nom de *Scheingehen*.

De la pratique bretonne, il y a lieu de rapprocher les croyances

1. Il n'est pas sans intérêt peut-être de noter que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les cadavres des suicidés furent traînés sur la claie et pendus par les pieds au gibet en vertu de décisions judiciaires (Corre, *les Procédures criminelles en Basse-Bretagne*. Quimper, 1893, p. 59) ; lorsque la Révolution éclata, dit M. Jobbé-Duval, il y avait dans les prisons des « cadavres salés » qui attendaient leur jugement et l'exécution de la sentence conformément à l'art. 22 de l'Ordonnance de 1670.

2. Le Braz, *la Légende de la mort*, II, p. 2.

3. Le Braz, *ibid*.

d'après lesquelles le mort est un être sacré connaissant le passé et prédisant l'avenir (1) ; au service célébré pour un défunt, la personne accusée à tort d'un délit, d'un vol par exemple, après avoir versé une offrande *dans le plat des défunts* présenté par un quêteur sollicitant *pour les âmes*, adjure la victime de tourmenter le véritable coupable jusqu'à ce que ce dernier ait avoué sa faute et l'ait, par cela même, justifiée (2).

Il reste d'autres vestiges des anciennes croyances (3). Mais nous ne saurions insister. Ce qu'il faut simplement retenir, c'est que, d'après les indications si curieuses, si nombreuses et si précises, recueillies par M. Jobbé-Duval, en Bretagne (4) les ordalies ont persisté, plus ou moins modifiées, jusqu'à une date relativement peu éloignée et alors qu'il s'était produit une transformation dans l'état moral, social et économique.

De même que la vieille Armorique a conservé ses dolmens et ses menhirs, mieux que dans d'autres pays elle s'est attachée aux vieilles idées pendant plus longtemps (Jobbé-Duval, p. 211) (5).

Pour expliquer cette survivance, l'on peut assurément songer à l'isolement dans lequel vivaient ces populations rurales isolées, privées de communications par la rareté des routes autant que par leur langue (6),

1. Le Braz, II, p. 192.
2. Le Braz, II, p. XLI.
3. On peut citer le transport, sur la tête, d'une borne comme punition du déplacement de la borne au préjudice d'un défunt jusqu'au jour où un vivant aura permis la remise en place (Le Braz, *la Légende de la Mort*, II, pp. 27-28 ; Sébillot, *le Folk-lore de la France*, I, p. 148). Pendant longtemps, certaines pierres branlantes des environs de Concarneau et de Fougères ont passé pour avoir le don de révéler l'adultère de la femme, d'autres prononçaient sur la vertu des jeunes filles. On parlait aussi d'un rocher dans le Morbihan qui rendit un témoignage tel, que six enfants que la mère voulait noyer furent sauvés (Sébillot, *le Folk-lore de la France*, I, p. 399).
4. Comme dans les localités les plus différentes, spécialement en France. En 1150, l'ancienne ordalie par le fer rouge était en usage à Saint-Omer surtout pour constater l'adultère ; en 1200, à Cambrai, des hérétiques furent soumis à cette épreuve et ayant été brûlés par le fer ils furent envoyés au bûcher (Létourneau, *op. cit.*, p. 480). A l'extrémité de la France, dans la région pyrénéenne, l'épreuve de l'eau bouillante était si bien pratiquée que le produit de la cuve de marbre servant à l'opérer entrait, en 1182, dans les bénéfices de l'abbaye de La Sauve (B. de Lagrèze, *Hist. du droit dans les Pyrénées*. Paris, 1867, p. 246).
5. Peut-on trouver anormal le maintien des superstitions de jadis parmi ces populations lorsque l'on voit l'épreuve de l'eau usitée dans les procès de sorcellerie pendant longtemps dans la Champagne et dans d'autres provinces, au point qu'un arrêt du Parlement de Paris du 1er décembre 1601 dut l'interdire dans ces localités (Bouchel, *La Bibliothèque du Trésor du droit français*. Paris, 1685. V° *Purgation*) et qu'au milieu du XVIIe siècle, les chirurgiens experts près les tribunaux recherchaient méthodiquement les *marques de sorciers* en enfonçant des aiguilles dans le corps du patient (Filleau, *Recueil général des edicts, arrêts et règlements notables*. Paris, 1638, t. II, *Sorciers*, p. 389).
6. Le sol et le climat influent sur l'histoire d'un peuple, écrivait en 1834

ignorantes, de mœurs non pas seulement rudes mais surtout primitives (1). Mais il y a aussi le caractère (2) : le paysan breton est à la fois passionné pour le particularisme (3) et l'archaïsme ; il est superstitieux, assez disposé à ne pas distinguer la religion et la magie (4), crédule et par cela même porté à ajouter foi au merveilleux, au surnaturel, à la légende ; traditionnaliste, rebelle aux nouveautés (5), il ne pouvait qu'accepter les pratiques de ses ancêtres, se fier aux récits contenus dans les Vies des Saints rédigées au moyen âge, et qui insistaient sur les résultats obtenus au cours des épreuves ; simpliste et religieux, il devait saisir le moyen de mettre un terme à un litige ; pensant que des forces étrangères et supérieures arrêteraient un différend, il demandait à la Divinité la solution du débat : *Quand l'œil de l'homme est clos*, dit un proverbe breton, *l'œil de Dieu s'ouvre*.

L'autorité devait être peu désireuse de combattre les anciennes pratiques d'autant que, à en juger parce qui se passait dans plusieurs localités de France (6), le seigneur avait sa part dans les sommes qui se percevaient au cours de l'épreuve.

L'Eglise ne manifestait aucune hostilité. Le Christianisme avait trouvé dans l'Armorique le culte du feu, de la mer, des fontaines, des pierres, des arbres (7). Les populations y tenaient. Il n'a point voulu

Klimrath : *Importance scientifique et sociale d'une histoire du droit français* ; (*Travaux sur l'histoire du droit français de Klimrath*, recueillis par Warnkœnig. Paris, 1843, I, p. 67).

1. On désigne sous le nom de *Paganiz* ou *Paiens* les populations de mœurs encore rudes et primitives qui occupent, sur le littoral léonnais, les territoires de Plouguerneau, de Plouneour Trez, de Kerlouan et de Guiseny (arrondissement de Brest). Le Braz, *le Gardien du feu*, p. 213, note. Comp. Le Goffic : *Bretagne*, p. 125.

2. Sur le caractère breton, V. ce qu'a dit M. H. Baudrillart dans son *Rapport* à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, *sur l'état intellectuel, moral et matériel des populations agricoles de la Bretagne* (*Séances et Trav. de l'Académie*, 1883), Rapport publié à part sous : *Les populations agricoles de la France : Normandie et Bretagne*. Comp. Le Goffic : *Bretagne*, passim.

3. Nul n'ignore avec quelle lenteur le droit romain a été reçu en Bretagne alors que partout ailleurs son application était générale. Cf. Ch. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, 1846, I, p. 66.

4. Il y a peu de temps encore on rencontrait des croix du XIII[e] et du XV[e] siècles ajoutées à des colliers conservés comme talismans (Le Norey, *Colliers celtiques*. Quimper, 1895, p. 11).

5. Il y a moins d'un demi-siècle, écrivait en 1883 M. Baudrillart (*loc. cit.*), on ne voyait guère le conflit des idées ou des tendances modernes avec le passé se produire dans les communes rurales. On eût dit qu'il en était de ce passé encore presque intact comme de ces rocs de granit où le flot expire sans parvenir à l'user.

6. Larcher, *Glanages*, cité par B. de Lagrèze, *Hist. du droit dans les Pyrénées*, p. 247.

7. On ne saurait affirmer que c'était un reste de la civilisation gauloise, car la persistance des usages gaulois durant le moyen âge n'est nullement établie (Ch. Giraud, *op. cit.*, p. 66). On a bien dit que rien ne s'oppose à ce que l'on puisse croire à la pratique des ordalies par les druides, animés du

rompre en visières avec les idées de ces dernières, mais il a cherché à s'emparer de ces pratiques et il s'est efforcé de leur donner un caractère chrétien, de détourner ces idolâtries à son profit en édifiant des chapelles auprès des sources, en plaçant les images de la Vierge au creux des chênes druidiques, en démarquant les mythes, en les frappant à son empreinte, en substituant les noms des saints aux forces naturelles divinisées (1), en laissant mettre une croix sur les menhirs et les tumulus, en consentant à bénir les chapelets considérés comme talismans. L'Eglise qui voyait peut-être là un moyen de résister à des abus de pouvoir (2) a fait plus. Elle s'est attachée à réglementer les épreuves afin de les entourer de garanties plus ou moins sérieuses (3). Des évêques instituèrent comme complément nécessaire de l'Administration de la justice des espèces de liturgie pour consacrer les ordalies : le jugement de Dieu se faisait, à l'époque mérovingienne (4) et même après, sous le patronage de l'Eglise : on disait une messe, puis on bénissait *aqua frigida, calida, ignis, ferrum*, etc. (5) ; une des lumières de l'Eglise, Agobard, archevêque de Reims, proclamait qu'en prêtant son ministère elle rentrait dans son rôle parce que l'ordalie était propre à sauver les innocents. Cette participation, sinon cette faveur de l'Eglise, se maintint durant de longues années, jusqu'à la suppression des épreuves à la suite du IVe Concile de Latran de l'an 1215 (6), quand, sous l'influence de la renaissance des études du droit romain, il fut interdit au Clergé de prêter son ministère aux épreuves. Néanmoins, le serment *devant Corpus Domini, en présence de la sainte et sacrée Hostie, à l'aspect du précieux corps de Dieu* joua en Bretagne et pendant très longtemps un rôle fort important (Jobbé-Duval, p. 504); l'ancienne Ordonnance de 1539 y faisait encore allusion, et il fallut une Ordonnance spéciale de Louis XIV, enregistrée au Parlement de Rennes le 12 mars 1696, pour supprimer les serments dans les églises et ne laisser subsister que le serment prêté à l'audience, devant le juge.

désir de se rendre maîtres de l'épreuve (de Valroger, *les Celtes et la Gaule celtique*. Paris, 1879, p. 183), mais, selon une remarque plus exacte, le recours des druides aux ordalies est une assertion sans fondement (Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, I, p. 124).

1. Le Braz, *Au pays des pardons*, p. 177.

2. Du Boys, *Hist. du droit criminel des peuples modernes*. I, p. 234.

3. Glasson, *loc. cit.*, III, p. 506 et *Hist. du droit et des institut. de l'Angleterre*, I, p. 241, etc.

4. V. Schulte, *Hist. du droit et des institut. de l'Allemagne*, trad. Fournier. Paris, 1882, p. 415.

5. Comp. des formules d'épreuves dans Martène : *De ritibus*, II, 397 ; dans Rozière, *Recueil*, II, 770 et III, 347; dans Waitz dans les *Forschungen*, XVI, 619; *Ordo*. manuscrit de Dunstan, archevêque de Douvres; Notes des *Capitulaires* de Baluze par Pithou ; Canciani, *Recueil des lois barbares*, t. III, p. 413, 414 (du Boys, *op. cit.*, p. 226, etc). M. de Lagrèze (*op. cit.*, p. 246) rapporte le cérémonial religieux suivi à la cathédrale de Tarbes. Cf. Glasson, *Hist. du dr. et des institut. de l'Angleterre*, I. pp. 241 et suiv.

6. Esmein, *les Ordalies*, p. 26.

PROJET PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFORME DU CODE PÉNAL ITALIEN

Analyse du Rapport de M. Enrico FERRI
Président de la Commission (1)

Le 14 septembre 1919, un décret royal nomma une Commission pour la réforme des lois pénales, qui avait pour objectif soit de réviser et de corriger les lois en vigueur, soit même de proposer un arrangement nouveau des règles législatives en les mettant en harmonie avec les progrès scientifiques et surtout avec les nécessités sociales.

A l'unanimité, la commission décida de réaliser la tâche qui lui avait été confiée, non pas par une révision fragmentaire mais par une réforme systématique, conservant des lois actuelles les dispositions qui ont prouvé par leur opportunité et leur efficacité leur valeur pratique.

Il est impossible de faire une analyse complète d'un travail de cette importance, mais au point de vue criminologique il est intéressant de tracer les principes directeurs de ce projet et de montrer du même coup avec quel souci des données scientifiques et de l'expérience acquise la Commission a rempli sa tâche. Evidemment les misonéistes vont blâmer ce résultat, et les critiques vont pleuvoir ! Mais ceux qui estiment (et je me flatte d'être de ce nombre) que les procédés pénaux actuellement utilisés ont fait faillite, verront avec joie la naissance d'un système tenant enfin compte des conditions personnelles des criminels ! Ils apprécieront certainement ce souci constant de s'inspirer dans les décisions de l'état de danger que le coupable fait courir à la société.

L'Ecole Italienne a parfois été critiquée violemment, et, en effet, certains de ses adeptes avaient proposé des théories qu'une analyse scrupuleuse ne pouvait admettre. Mais en tout il faut des initiateurs, et les exagérations du début ayant été corrigées, nous devons reconnaître que nos collègues italiens nous précèdent dans l'application pratique des données de l'Anthropologie criminelle.

Félicitons-les, et accordons nos louanges au Président de la Commission qui, en raison de ses travaux antérieurs et de son esprit clair et

1. A Milan, chez Francesco Vallardi, éditeur, et à Rome, à l'imprimerie polyglotte l'*Universelle*. Chez ce dernier éditeur, le texte italien est suivi d'une traduction française.

lumineux, était tout indiqué pour écrire ce rapport, où l'on retrouve à chaque page un reflet de sa doctrine.

Voici quels sont les critériums fondamentaux de la réforme.

I. *Code pour les crimes et délits.* — Les dispositions concernant les contraventions sont laissées momentanément de côté, parce qu'elles exigent des règles spéciales et parce qu'elles sont moins urgentes à régler que les crimes et les délits. Il n'y a pas entre le délit et la contravention de différence substantielle, mais l'état de danger du criminel nécessite des formules particulières.

II. *Le criminel plutôt que le crime.* — Il faut surtout adapter les dispositions de loi aux criminels. Avant de constituer une entité ou un rapport juridique, tout crime est l'action d'un homme. C'est à cet homme et non au fait objectif que doit s'appliquer la mesure établie par la loi. C'est cet homme qui, sa peine subie, devra continuer à vivre en respectant les droits d'autrui ou en commettant de nouveaux crimes. L'expérience ayant prouvé qu'au cours du XIXe siècle la criminalité a partout augmenté malgré le perfectionnement incessant des lois pénales, il fallait chercher une autre formule ; c'est de déplacer l'objectif des règles législatives du crime au criminel.

III. *L'état de danger du criminel.* — Les mesures de défense sociale contre la criminalité doivent être adaptées à la sensibilité plus ou moins accentuée du délinquant. En effet un crime grave peut être commis par un criminel peu dangereux tandis qu'un crime léger peut être au contraire le symptôme d'une anomalie très dangereuse.

Le critérium fondamental pour une réforme des lois de la défense sociale contre la criminalité doit donc tendre à ce que les mesures répressives soient plus sévères pour les criminels d'habitude ou par tendance instinctive et moins sévères pour les criminels d'occasion. Pour les premiers la mesure répressive doit se préoccuper surtout d'empêcher le retour de leurs actes criminels en les isolant de la société ; pour les derniers cette mesure doit au contraire se préoccuper de mettre le condamné à même de rentrer dans la société comme un citoyen laborieux et non plus comme un individu dangereux. Pour réaliser ce double but de la défense sociale et de la correction des condamnés il est indispensable de se baser sur la formule psycho-anthropologique du criminel. Les systèmes pénaux expérimentés jusqu'à présent n'ont pu atteindre ce résultat parce qu'ils ont envisagé surtout le côté objectif de la gravité différente des crimes plutôt que le rapport intime des différentes conditions personnelles des criminels.

IV. *Criminels mineurs.* — La criminalité des mineurs est un phénomène parvenu à l'état aigu dans tous les pays civilisés, en raison

surtout de la dissolution de la famille. Voilà pourquoi les législations contemporaines ont établi des lois spéciales contenant des mesures, qui, tout en faisant abstraction de la faute morale et par conséquent de la responsabilité complète ou incomplète, s'inspirent exclusivement du critérium de la défense sociale par l'isolement temporaire en vue de reclasser le mineur.

V. *Criminels communs et criminels politico-sociaux.* — Tenant compte du critérium psycho-anthropologique, la Commission a été logiquement amenée à distinguer les crimes provoqués par des mobiles égoïstes, et ceux déterminés par des mobiles altruistes, même si ces mobiles sont utopistes, c'est-à-dire consistent dans la préoccupation d'une meilleure organisation politique et sociale au profit de la société tout entière ou d'une classe sociale. L'organisation actuelle de la société a déterminé dans les pays civilisés contemporains une augmentation de délits, non seulement strictement politiques mais aussi et fréquemment de nature économico-sociale. Il est même intéressant de remarquer le sens des transformations actuelles de la criminalité ; la criminalité commune augmente sous les formes de vol et de fraude tandis qu'elle diminue sous sa forme violente. Mais à côté de cette prévalence des formes frauduleuses se constate l'augmentation croissante des formes de criminalité politico-sociale. Il est donc sage d'établir les sanctions destinées à réprimer ces réactions tout en restant dans les limites de la justice.

Lorsque le crime politico-social, dépassant la simple expression d'une idée, se traduit par une agression matérielle et violente contre une organisation sociale déterminée, la loi pénale doit frapper ce crime. Cependant la loi ne peut oublier que les auteurs du fait ne sont pas en général des sujets poussés par des mobiles ignobles ou par des buts de profit égoïste, mais des personnes qui, si dangereuses qu'elles soient pour un certain ordre déterminé et constitué, sont presque toujours irréprochables et honnêtes ; en effet elles ne poursuivent que des fins et des idéals plus ou moins utopistes mais sincères d'amélioration sociale ou n'agissent que sous le coup d'un sentiment de philonéisme, de non conformisme, d'esprit de sacrifice etc. Pour répondre à la conscience publique actuelle, la Commission propose des sanctions et un traitement se différenciant de ceux appliqués aux délits communs, indépendamment des règles spéciales concernant les diverses catégories psycho-anthropologiques de criminels que l'on trouve naturellement aussi parmi les auteurs de crimes politico-sociaux.

VI. *Responsabilité légale.* — Dans les doctrines traditionnelles on distingue trois formes de responsabilité : la responsabilité matérielle,

la responsabilité morale et la responsabilité pénale. Celle-ci dérive comme une conséquence de la responsabilité morale en union avec l'imputabilité matérielle. Dans la nouvelle formule proposée on exclut au contraire de la fonction répressive exercée par l'Etat toute prétention de mesurer et de châtier la faute morale en lui reconnaissant le seul droit, provenant de la nécessité de l'existence sociale, de pourvoir à la défense des citoyens. Il s'ensuit forcément que la responsabilité légale dérive directement de la responsabilité matérielle. La preuve de la responsabilité étant faite, la justice n'aura qu'à indiquer la sanction en se basant sur l'état psycho-anthropologique et sur la témébilité du sujet.

VII. — *Sanctions de défense sociale.* — La société doit se défendre et bannir toute idée de châtiment ; mais pour remplir ce rôle utile de défense la justice doit disposer d'une grande variété de mesures et de sanctions.

Dans les chapitres VIII, IX et X sont indiqués les moyens dont pourront se servir les juges : mesures de rééducation, mesures de rédemption, mesures de sûreté, parmi lesquelles l'élimination, l'isolement à temps indéterminé, etc.

XI. *Abolition de l'isolement cellulaire diurne.* — La Commission se rendant compte de l'inutilité et même de la cruauté de l'ergastolo comme substitut de la peine de mort, demande sa suppression et propose de le remplacer par le travail dans des colonies agricoles.

Ce rapport va être suivi d'un autre qui s'occupera de la réforme du Livre II du Code Pénal Italien. Evidemment il sera très discuté, car il s'oppose nettement à la conception classique de notre code français. Toutefois il est juste de reconnaître qu'il constitue une application pratique et possible des théories et des propositions de l'école positiviste italienne, que l'on considérait jusqu'à présent comme inapte à une systématisation juridique. De plus (et c'est là une qualité éminente que je ne saurais trop louer) ce projet répond non seulement à un ensemble méthodique d'observations et de doctrines scientifiques, se propageant de plus en plus de l'Italie aux autres pays, mais aussi à l'expérience basée sur les déplorables résultats de la justice pénale actuellement en vigueur. Enfin ce projet répond à cette conscience publique moderne à la fois morale et juridique en voie de formation, qui demande avant tout que la société soit défendue plus efficacement contre l'activité malfaisante, tout en respectant les droits du coupable et en obéissant aux principes humanitaires.

Pour toutes ces raisons ce rapport mérite donc d'être lu et médité par tous les criminologistes.

G. Paul-Boncour

L'ARGOT DES JUIFS ALSACIENS

C'est à juste titre que la France s'intéresse à tout ce qui regarde l'Alsace et la Lorraine, les deux provinces dont elle pleura longtemps la perte, reconquises désormais à la mère-patrie par la bravoure de ses fils.

Beaucoup de gens savent confusément que les Juifs d'Alsace ont une langue à eux, incompréhensible pour les Chrétiens; mais peu, même dans le pays, se rendent compte de la nature exacte de cet idiôme.

La langue des Juifs d'Alsace est essentiellement l'allemand alsacien, sous-dialecte de l'alemannosouabe; la principale différence consiste dans un certain nombre de mots hébreux dont le langage est comme émaillé.

Ces mots étaient nombreux autrefois : Avé Lallemant, dans son grand ouvrage (*Das deutsche Gaunerthum*, Leipzig, 1858-62) en cite jusque 5.000 environ. Mais il est clair que ce nombre tend chaque jour à se réduire, au fur et à mesure que baisse le degré d'instruction religieuse des jeunes générations. Il en reste assez, néanmoins, pour que deux Juifs puissent converser sans crainte d'être compris par des tiers. On sait qu'un seul mot, dans toute une phrase, suffit souvent à produire ce résultat. Cela est plus vrai encore quand il s'agit de textes comme celui-ci, par exemple : « Celui qui est *mewajjesch* son *chawer* devant les gens, celui-là n'aura aucune *chelek b'oilom ha-bo* ». On admettra que c'est là du chinois, pour quiconque ignore que le premier des mots en italique signifie « confondant », le deuxième « compagnon, prochain », tandis que le troisième groupe veut dire « part dans la vie future ».

L'idiôme des Juifs alsaciens n'est donc pas un dialecte à part. En tant qu'il ne diffère que par le lexique, c'est essentiellement un argot. Il contient, toutefois, autre chose encore.

Avant la réforme de Mendelsohn (1729-1786), les Juifs allemands (donc aussi ceux d'Alsace) possédaient une langue propre, le judéo-allemand. C'était là un *standard* spécial d'allemand, lequel s'était formé au cours des XVIIe et XVIIIe siècles et servait d'expression à une abondante littérature religieuse. Dans ses origines, c'était une combi-

naison arbitraire du judéo-allemand oriental (*yiddish*) et du saxon franconisé usité par les Juifs allemands au XVIe siècle. Il était d'ailleurs émaillé des mêmes mots d'emprunt que l'argot moderne, et il s'écrivait, naturellement, en caractères hébreux.

Les vieux livres judéo-allemands sont désormais des variétés bibliographiques et ne sauraient plus exercer d'influence sur le parler des générations présentes. Toutefois, certains éléments de cet antique langage se sont maintenus, par la tradition orale, dans le parler des Juifs allemands; bien que trop sporadiquement, trop irrégulièrement pour affecter sa nature d'argot.

Ces particularités sont de nature phonétique (p. ex., *i* pour *ü*), ou morphologique, ou syntactique. Parmi ces dernières, notons le génitif avec *von* (répondant à celui du *yiddish*, avec *fun*, à celui du néerlandais, avec *van*); la préférence accordée au passé défini sur le passé indéfini (c'est la règle absolue en *yiddish*); enfin, d'une façon générale, toute la construction de la phrase, qui est plus simple et plus libre qu'en allemand littéraire.

Du vocabulaire, l'argot moderne a hérité un certain nombre d'expressions consacrées, de mots allemands archaïques ou pris dans un sens spécifique (pour ne point parler de quelques rarissimes emprunts faits à d'autres langues, à l'italien entre autres). Mais, encore une fois, le rôle que jouent ces éléments est fort secondaire, il est fort effacé, si nous le comparons à celui des emprunts hébreux.

Il est clair que ces divers ingrédients exotiques peuvent entrer dans le cadre de l'allemand littéraire ou dans celui des dialectes, *ad libitum*. Ils s'adapteront souvent aussi à une combinaison arbitraire de ces deux formes de langage. Quant à la proportion du mélange, elle dépend chaque fois de la capacité ou de la volonté de la personne qui parle.

Enfin, pour finir, rappelons que, si le vieux judéo-allemand est mort dans nos pays occidentaux, sa branche orientale est aujourd'hui plus vivante que jamais, en Pologne, en Lettonie, en Lithuanie, en Russie, en Ukraine, en Roumanie, ainsi que dans les Colonies d'outre-mer (Etats-Unis, Angleterre, etc.). Le *yiddish* possède aujourd'hui une grammaire aussi bien établie que celle de l'allemand lui-même (1); sa littérature, déjà riche, s'enrichit de jour en jour; bref, il est devenu un excellent instrument de civilisation, et il est à la veille de jouir de la reconnaissance officielle, dans les pays où les Juifs forment une minorité ethnique au sens des nouveaux traités.

H. BOURGEOIS

11 octobre 1920.

1. Cf. ma *Petite grammaire judéo-allemande* (Paris, Durlacher, 1913).

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE [1]

L'AGE DENTAIRE COMME SIGNE DU DÉVELOPPEMENT TOTAL

par M. le Professeur MATIEGKA
Président de l'Office national tchécoslovaque

La dentition sert — jusqu'à un certain point — à calculer l'âge et, à cet égard, elle peut rendre de bons services au médecin judiciaire et à l'anthropologiste voyageant parmi les peuples primitifs, où la date de la naissance n'est pas généralement déterminable. Mais la dentition est aussi un signe précieux pour évaluer le développement du corps. Il est vrai que la connaissance générale du procédé de la dentition ne suffit pas pour la pratique. C'est pourquoi j'ai essayé la manière suivante :

J'ai calculé, à l'aide des matériaux que nous avons rassemblés — moi et le Dr Suk — à l'Institut pédologique de Prague, l'âge moyen des garçons d'après l'apparition d'une, deux, trois ou quatre dents permanentes de chaque espèce. Voici les résultats :

	I_m	I_l	C	P_1	P_2	M_1	M_2
1 dent	6 a. 8 m.	7 a. 4 m.	10 a. 8 m.	10 a. 5 m.	10 a. 10 m.	6 a.	12 a. 9 m.
2 dents	6 a. 10 m.	8 a. 4 m.	11 a. 6 m.	10 a. 8 m.	11 a. 11 m.	6 a. 4 m.	12 a. 10 m.
3 dents	7 a.	8 a. 10 m.	12 a. 2 m.	11 a. 10 m.	12 a. 5 m.	6 a. 8 m.	13 a. 6 m.
4 dents	7 a. 11 m.	9 a.	12 a. 6 m.	12 a.	13 a.	6 a. 10 m.	14 a.

En évaluant « l'âge dentaire » d'un enfant, je tiens compte d'abord — sans avoir égard aux dents de lait — des dents permanentes, qui ne sont pas encore apparues en plein nombre et de même des dents qui se sont trouvées complètes les dernières. La moyenne des âges d'apparition de ces dents me donne « l'âge dentaire ».

Par exemple, de la formule dentaire d'un garçon de 10 ans :

$4\,I_m + 4\,I_l + 2\,C + 3\,P_1 + 1\,P_2 + 4\,M_1 + 1\,M_2$.

10 a. + 11 a. 6 m. + 11 a. 10 m. + 10 a. 10 m. + 12 a. 9 m. : 5.

S'ensuit l'âge dentaire = 11 ans et 2 mois, c'est-à-dire 1 an et 2 mois de plus que l'âge réel.

Cet « âge dentaire » diffère souvent considérablement de l'âge réel, de manière que la dentition peut avancer ou retarder jusqu'à 3 ans et plus, et indiquer ainsi l'état du développement général.

1. Session de Liège, 25-27 juillet 1921 (Ire et Ve Sections).

Pour démontrer la concordance avec les autres signes de développement du corps, j'ajoute la table suivante dans laquelle sont indiqués le poids moyen et la taille moyenne.

a) Chez les garçons, dont l'âge dentaire est en retard sur l'âge réel;

b) Chez les garçons avec une dentition plus avancée :

Age réel :	Poids : *a*	Poids : *b*	Taille *a*	Taille *b*
6 ans	19.9 kg	21.1 kg	110 cm	113.4 cm
7 ans	21.3	23.0	115.7	119.1
8 ans	21.7	27.4	119.1	128 4
9 ans	24.8	28.6	125.6	132.6
10 ans	28.5	27.7	130.1	133.1
11 ans	31.3	32.6	135.7	139.1
12 ans	33.3	34.1	140.4	142.1
13 ans	35.4	40.0	144.6	151.2

Les garçons d'une dentition plus avancée surpassent par leur poids et par la taille en général leurs camarades qui montrent une dentition retardée. Mais on peut aussi remarquer que les différences les plus légères se manifestent de 10 à 12 ans, quand la dentition est la plus variable et la croissance la moins considérable.

Non seulement les signes somatiques, mais aussi le développement psychique sont en concordance avec la dentition, comme le prouve le tableau suivant, dans lequel sont comparés pour chaque âge et pour chaque classe,

A) Les garçons d'une dentition retardée et

B) Les garçons d'un âge dentaire avancé :

	Classe	6 ans A	6 ans B	7 ans A	7 ans B	8 ans A	8 ans B	9 ans A	9 ans B	10 ans A	10 ans B	11 ans A	11 ans B	12 ans A	12 ans B	13 ans A	13 ans B
École primaire et secondaire	1.	3	18	10	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2.	»	»	3	6	6	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	3.	»	»	»	»	3	15	8	5	4	1	»	»	»	1	»	»
	4.	»	»	»	»	»	»	5	10	1	11	3	3	»	1	»	»
	5.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	3	5	1	1	»	»
	6.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	9	7	13	6	5
	7.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	19	10
	8.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	2	6
Gymnase	I.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	13	»	3	»	»
	II.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	8	2	1
	III.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	9	17
	IV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2

Voilà les différences considérables. Parmi les garçons de 7 ans, il y en a 13 d'une dentition retardée et 12 d'une dentition avancée ou en moins à l'âge dentaire égal à l'âge réel. Mais parmi les premiers, 10, c'est-à-dire 77 o/o, ont été dans la 1re classe, 3, c'est-à-dire 23 o/o, dans la 2e, tandis que parmi les secondes il n'y en avait au contraire que 6, c'est-à-dire 50 o/o dans la 1re classe et 6, c'est-à-dire 50 o/o, dans la 2e classe, etc.

L'âge dentaire seul — c'est vrai — ne suffit pas pour tirer des conclusions décisives sur le développement général du corps; mais si on le combine avec les autres signes somatiques, on se rend compte de sa grande valeur. Par exemple :

1. Un écolier de 12 ans 11 mois, mais d'un âge dentaire de 14 ans, de poids 62 kilogrammes et de taille 167 cm. 5, est à tous égards bien développé, ce qui explique qu'il se trouve dans la 3e classe du gymnase, tandis que la majorité de ses camarades sont encore dans la 2e classe.

2. Chez un écolier de 12 ans 3 mois et dans la 2e classe de gymnase, on ne trouve l'âge dentaire que de 10 ans 11 mois, mais un poids de 43 kg. 5 et une taille de 158 centimètres, c'est-à-dire tous deux assez considérables et compensant relativement la dentition retardée.

3. Un autre garçon de 12 ans 11 mois a au contraire le poids de 30 kg. 5 et la taille de 134 centimètres, au-dessous de la moyenne, mais l'état de la dentition démontre un meilleur développement, car l'âge dentaire égale 14 ans.

4. Enfin chez un garçon de 13 ans 2 mois, on constate avec l'âge dentaire de 10 ans 4 mois à côté d'un petit poids de 26 kilogrammes et d'une taille moindre, 128 centimètres, un retard de développement dans tous les sens.

Me basant sur ces expériences, je me permets de recommander que le calcul de l'âge dentaire soit adopté dans les fiches sanitaires scolaires.

Il est évident que le tableau ci-dessus ne vaut que pour l'Europe centrale et qu'il faudrait des calculs spéciaux pour chaque pays ou région.

C'est la méthode seulement que je me permets de recommander.

Les Directeurs de la Revue, G. Hervé, Ch. Fraipont. *Le Gérant,* Émile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ÉCOLES, PARIS

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

STATUTS

Établis selon la loi française sur les associations
et adoptés par l'Assemblée générale du 25 juillet 1921

But

Article premier. — Sur l'initiative de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, reconnue d'utilité publique par la loi du 22 mai 1889, il est établi, sous le titre d'*Institut international d'anthropologie*, une association ayant pour but de grouper, de coordonner et de centraliser les efforts de toutes les personnes préoccupées des problèmes de l'anthropologie, sous réserve de leur acceptation par le Conseil de direction.

Art. 2. — La durée de cette association est illimitée. Elle a son siège à Paris, à l'Ecole d'anthropologie.

Art. 3. — Les moyens d'action de cet Institut comprennent, outre des publications et des recherches de toute nature, un *Office Central permanent* établi à Paris à l'Ecole d'anthropologie, organisé par elle, et dont les fonctions seront notamment : l'organisation de réunions générales périodiques ; — l'établissement de rapports mutuels et fréquents entre les chercheurs des différents pays ; — l'organisation de conférences en France et à l'étranger, etc. ; — en un mot la recherche et la mise en œuvre de tous moyens propres à concourir à l'avancement et au progrès des sciences anthropologiques.

Art. 4. — La *Revue anthropologique*, publiée par les professeurs des Ecoles d'anthropologie de Paris et de Liège, est l'organe de l'Institut international comme de l'Office central permanent ; le service en est fait à tous les membres titulaires. Mais des publications spéciales peuvent, s'il y a lieu, être entreprises par les soins de l'Office Central permanent, sous le contrôle du Conseil de direction.

Art. 5. — L'Institut international d'anthropologie se compose de toutes les personnes qui ont été admises par le Conseil de direction. Le nombre des membres n'est pas limité.

Art. 6. — Il comprend : 1° des membres d'honneur ; 2° des membres fondateurs ; 3° des membres donateurs ; 4° des membres honoraires ; 5° des membres titulaires.

1° Les membres d'honneur sont toutes les personnes dont l'Institut peut désirer le haut patronage à raison, soit de leur fonction, soit de leur notoriété ;

2° Les membres fondateurs sont ceux qui ont contribué à la fondation par un don d'au moins mille francs ; ils ont les mêmes droits que les membres titulaires ;

3° Les membres donateurs sont ceux qui ont fait, postérieurement à la fondation, une donation, ou bien effectué un versement d'au moins mille francs, ou bien encore donné des valeurs mobilières ou immobilières représentant ce capital ;

4° Le titre de membre honoraire peut être conféré aux personnes qui ont rendu des services aux sciences anthropologiques ;

5° Les membres titulaires sont nommés par le Conseil de direction sur la présentation de trois de ses membres ; ils doivent être élus à la majorité des deux tiers des membres présents. Ils acquittent une cotisation annuelle et peuvent seuls faire partie du Conseil de direction. Les sociétés et autres établissements publics pourront être acceptés dans les mêmes conditions.

Le titre de membre titulaire se perd : par la démission, par le refus de paiement de la cotisation annuelle, par la radiation prononcée pour motif grave par le Conseil de direction, à la majorité des deux tiers des membres présents, le membre intéressé ayant été dûment appelé à fournir ses explications.

Administration

Art. 7. — L'Institut international d'anthropologie est régi par un Conseil de direction siégeant à Paris.

Ce Conseil se compose de vingt-six membres français et de quatre membres par nation prenant une part active aux travaux de l'Institut. Ces membres sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale et rééligibles.

Le renouvellement du Conseil a lieu par moitié ; pour le premier renouvellement la moitié sortante sera désignée par le sort, l'autre moitié siégera pendant six ans. Le premier renouvellement aura lieu à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil de direction élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire des séances.

Par suite des conditions d'administration (art. 14), le président et le trésorier devront être Français et habiter Paris.

Art. 8. — Le Conseil de direction de l'Institut se réunit au moins deux fois par an, et toutes les fois qu'il est convoqué par son président. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents avec un minimum de neuf membres ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par correspondance est admis pour toutes les questions d'ordre international.

Les procès-verbaux sont visés par le président.

Art. 9. — Le Conseil d'administration de l'Ecole d'anthropologie de Paris assume la direction de l'Office central permanent institué par l'article 3 des présents statuts. Il nomme les secrétaires généraux scientifiques et administratif, qui seront en même temps ceux de l'Institut.

Art. 10. — Dans chacun des pays adhérents, il sera créé des Offices autonomes, rattachés à l'Office central, avec lequel ils seront en relation constante pour une action concertée et commune.

Assemblée générale

Art. 11. — Tous les trois ans, une session réunissant tous les membres de l'Institut se tiendra dans une ville désignée en principe par la réunion précédente. Ces sessions seront préparées et organisées par l'Office central permanent, avec le concours du bureau local.

A l'ouverture de chacune d'elles, une assemblée générale réunira les membres titulaires de l'Institut, qui nommeront le bureau de la session, composé de : 1° présidents d'honneur ; 2° un président effectif ; 3° vice-présidents de sections ou de séances ; 4° secrétaires de sections ou de séances, appartenant aux diverses nationalités adhérentes.

Art. 12. — L'ordre du jour de cette assemblée générale est réglé par le Conseil de direction. Il comprend : obligatoirement, outre les élections mentionnées ci-dessus, le rapport sur la gestion du Conseil et les travaux de l'Office central permanent, présenté par le secrétariat général, et le rapport sur la situation financière, présenté par le trésorier; accessoirement, toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Institut lui seront soumises par le bureau du Conseil de direction.

A l'issue de la session, l'assemblée générale se réunit à nouveau pour prendre toutes résolutions relatives à la session suivante.

Art. 13. — Les délibérations relatives à l'acceptation des legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du gouvernement si l'Institut est reconnu d'utilité publique. Les délibérations concernant les aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts, ne sont valables qu'après approbation par l'assemblée générale de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques. Les prêts hypothécaires ne seront admis que si leur montant réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges ne dépasse pas les deux tiers de la valeur estimative.

Art. 14. — Le président du Conseil de direction représente l'Institut en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est chargé de l'exercice des actions tant en demande qu'en défense, sans aucune exception. Il signe obligatoirement toutes les pièces de nature à engager ou à libérer l'Institut, notamment tous les contrats, acceptations de legs, de dons, de libéralités, d'actes conservatoires ou autres; le tout au nom de l'Institut, en vertu de la délibération prise par le Conseil de direction et sous son contrôle. Les dépenses sont mandatées par lui.

Art. 15. — Les secrétaires généraux de l'Office central permanent sont chargés de la correspondance, des publications, des procès-verbaux, et de

l'exécution des décisions prises valablement par le Conseil de direction et l'assemblée générale.

Des agents ou employés peuvent être attachés à l'Office central permanent ; ils sont nommés par cet Office et exercent les mêmes fonctions auprès de l'Institut.

Art. 16. — Le trésorier gère, sous sa responsabilité et sous le contrôle du Conseil de direction, les fonds de l'Institut. Il a la garde de la caisse de ce dernier. Il ne peut faire de dépenses, de placements, ni contracter aucun engagement sans l'approbation du Conseil.

Tous les ans, après l'approbation des comptes par le Conseil de direction, le Conseil les soumet à l'approbation de l'assemblée générale de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques.

Art. 17. — Les rapports administratifs et financiers sont envoyés chaque année aux membres de l'Institut, ainsi qu'au Ministre de l'Instruction publique, au Ministre de l'Intérieur et au Préfet de la Seine.

Ressources de l'Institut

Art. 18. — Les ressources financières de l'Institut se composent :

1° Des cotisations annuelles des membres titulaires, qui sont fixées à 30 francs. La cotisation annuelle peut être rachetée, excepté par les sociétés et établissements publics, moyennant 500 francs, en une ou deux annuités consécutives ;

2° Du produit de la vente de ses publications ;

3° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le gouvernement ;

4° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

5° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation des autorités compétentes ;

6° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature ;

7° De tout ce que l'Institut est appelé à posséder à un titre quelconque (bibliothèque, collections, matériel, etc.).

L'année financière commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Art. 19. — Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation, c'est-à-dire les versements de fonds opérés par les membres fondateurs, les membres donateurs et les membres honoraires ;

2° Le dixième au moins des revenus nets des biens de l'Institut ;

3° Le montant du rachat des cotisations des membres vivants ;

4° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Ces fonds sont inaliénables ; leurs revenus sont affectés aux dépenses courantes de l'Institut.

Modification des statuts

Art. 20. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil de direction, votée par les trois quarts des membres du Conseil, ou sur une demande émanant de vingt-cinq membres et soumise au Conseil au

moins deux mois avant la séance. L'assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet doit comprendre au moins la moitié des membres titulaires. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du gouvernement. Les membres absents peuvent se faire représenter.

Art. 21. — En cas de dissolution pour quelque motif que ce soit, même pour retrait de l'autorisation donnée par le gouvernement, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs. Tout l'actif, comprenant notamment les capitaux, les espèces en caisse, les créances, la bibliothèque, les collections, les archives, sera attribué à l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, ou, à son défaut, à un ou plusieurs établissements similaires, publics ou reconnus d'utilité publique.

Règlement intérieur

Art. 22. — Un règlement intérieur, adopté par l'assemblée générale, et approuvé par le Préfet de la Seine, arrête, s'il y a lieu, les conditions de détails propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Art. 23. — Un règlement modifiable dans les mêmes conditions peut être établi pour le fonctionnement de l'Office central permanent.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

SESSION DE LIÉGE

(25 juillet-1er août 1921)

L'on n'a point oublié qu'une Réunion préparatoire pour la constitution de l'Institut international d'anthropologie avait eu lieu, à Paris, du 9 au 14 septembre 1920, dans les locaux et sur l'initiative de l'Ecole d'Anthropologie.

Les bases générales du nouvel Institut y avaient été établies, son règlement longuement discuté, en même temps qu'étaient nommés le Conseil de direction et le Bureau provisoires. Enfin, il avait été décidé qu'une Assemblée générale, ayant pour objet la constitution définitive de l'Institut, serait tenue à Liège du 25 au 28 juillet 1921, et qu'elle serait suivie, du 29 juillet au 2 août, de visites et excursions de nature à intéresser les spécialités diverses représentées à cette première session.

Nos collègues belges — nous devons nommer avant tout autre le professeur Charles Fraipont —, qui avaient soigneusement dressé, longtemps à l'avance, le plan de la réunion de Liège, en avaient préparé, arrêté le programme, on pourrait dire avec amour : programme où, à côté des séances d'organisation, ils avaient su réserver aux questions scientifiques une large place, et donner aux discussions, sous la forme des visites et excursions dont il sera parlé, leur complément pratique.

Suivi de point en point, ce programme s'est déroulé avec le succès le plus justifié, au grand honneur du Comité liégeois. Nous allons essayer, dans ce rapide compte rendu, de donner un aperçu d'ensemble des admirables journées que la Réunion lui doit, et qui ont eu pour cadre la grande métropole de la Belgique wallonne.

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture a eu lieu le lundi 25 juillet, à 10 heures du matin, devant une très nombreuse assistance et en présence de MM. le

Général Lotz, commandant la 3e D. A., le Gouverneur de la province, les Généraux commandants de place, le Bourgmestre, le Recteur de l'Université, les Consuls, d'importantes délégations de sénateurs, de députés, d'échevins, de conseillers provinciaux et communaux, de magistrats, de professeurs de l'Université, etc., etc.

Délégations : Académie royale des sciences de *Belgique* : MM. Fourmarier, Lohest, Rutot.

Académie royale de médecine : MM. Henrijean et Stockis.

Harvard University (*Etats-Unis*) : M. Charles Peabody.

Ministère des Affaires étrangères de *France* : M. Labbé, Consul à Liège.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : M. Cartailhac.

Ministère de l'Hygiène publique et de la Prévoyance sociale : M. le Dr Paul-Boncour.

Université et Institut colonial de Nancy : M. le docteur Huguet.

Société d'anthropologie de Paris : M. de Saint-Périer.

Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord : M. Reygasse.

Société préhistorique française : MM. Coutil, Giraux, de Saint-Périer.

Royal anthropological Institute of *Great Britain* : Miss Breton.

Gouvernement *Italien* : M. le professeur Niceforo.

Service de santé militaire italien : M. le docteur Consiglio.

M. Max Lohest, président de l'Office national belge, a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Max Lohest

Mesdames, Messieurs,

L'Office national belge est heureux de souhaiter la bienvenue aux membres de l'Institut international d'Anthropologie.

Certes on pouvait s'attendre au succès d'un appel signé par des noms tels que ceux du Prince Bonaparte, du Dr Georges Hervé, du Dr Capitan, du Dr Papillault, du comte Bégouen ; mais le succès de cette réunion, organisée à un moment où les voyages présentent encore tant de difficultés, matérielles et surtout financières, semble dépasser toute espérance. On compte parmi vous, non seulement des représentants autorisés du monde scientifique, mais encore des hommes éminents appartenant à l'armée, à la magistrature, à la politique, à l'industrie et au commerce, qui ont cru devoir affirmer par leur présence ici l'intérêt qu'ils portent à vos études.

Les anciens maîtres qui, en Belgique, ont posé les premières bases

de l'Anthropologie préhistorique : Houzé dont nous venons de déplorer la perte récente, Schmerling, Spring, Malaise, Dupont, Julien Fraipont, seraient bien surpris de la faveur dont jouit aujourd'hui cette science.

Les hommes de mon âge se souviennent encore du dédain qu'on affectait jadis pour ce genre d'études. C'est en vain, il y a une trentaine d'années, que quelques esprits d'élite réclament une place pour l'anthropologie dans l'enseignement supérieur. Mais l'on voit peu à peu l'opinion se modifier. Partout les chercheurs se multiplient. De nouvelles découvertes viennent confirmer et préciser les anciennes. L'on établit scientifiquement la contemporanéité d'espèces animales aujourd'hui disparues, et d'un homme anatomiquement différent des hommes actuels.

L'on se trouve donc en présence d'un long et mystérieux passé à explorer. On signale bientôt, dans le midi de l'Europe, en Espagne et en France, des œuvres d'art étonnantes de vie, produites par l'homme contemporain du renne.

Un esprit cultivé ne peut plus, dès lors, ignorer les grandes découvertes de l'anthropologie préhistorique.

Mais cette science va bientôt s'accroître, en annexer d'autres et passionner les intelligences. Aujourd'hui, vingt nations se joignent à la France et à la Belgique pour organiser cette session.

La France charge M. Labbé, son consul, et MM. Cartailhac et Paul-Boncour de la représenter officiellement ici.

Le Gouvernement italien confie la même mission à M. Niceforo et au colonel Consiglio.

En Belgique, le Ministre des Sciences et des Arts, M. Destrée, auquel on doit tant d'heureuses initiatives et d'améliorations dans l'organisation de l'Instruction publique, avait accepté de présider le Comité d'organisation de cette session. Il vient d'être empêché d'assister à cette séance.

Messieurs les délégués des Gouvernements, des Académies, des Sociétés scientifiques, nous sommes fiers et reconnaissants de votre présence ici et heureux de vous y souhaiter la bienvenue.

* * *

Si l'on cherche les causes de l'élan actuel vers l'anthropologie, il faut mettre en première ligne les progrès de cette science, dont le caractère romantique disparaît et la précision s'affirme de jour en jour.

Mais on peut aussi en trouver un motif dans l'état des esprits durant la période terrible que nous venons de traverser.

C'est en pleine guerre, dans l'inquiétude du lendemain, que se fonde à Liége une Association pour l'étude des Sciences Anthropologiques et se pose la première pierre d'une Ecole d'Anthropologie.

C'est à l'armistice que le Portugal réclame la mise au programme et à titre obligatoire dans les Universités, des notions d'Anthropologie.

C'est au même moment que la nation toujours à la tête des initiatives les plus généreuses, crée à Paris un Institut d'Anthropologie en faisant appel à la collaboration de tous les peuples civilisés.

Qui de nous en effet ne s'est point demandé, durant la guerre, si l'espoir en une humanité meilleure était fondé ? Si l'homme qui avait fourni la preuve d'une perfectibilité morale, en abolissant l'esclavage, n'allait pas le rétablir en dépassant les raffinements de cruauté imaginés jadis par les barbares ? Si pour l'homme la marche au progrès ne se résumait pas uniquement dans la recherche et l'invention de moyens de plus en plus aptes à le détruire ?

C'est de ce sentiment de stupéfaction et de ce désir unanime d'éviter des tourmentes où les plus nobles conquêtes de l'esprit menacent de sombrer, qu'est née, pensons-nous, cette aspiration générale de mieux connaître les races humaines dans leurs origines, leur réalité, leurs tendances.

Et de cette aspiration vers la paix naissait également le désir d'élever les masses au-dessus des appétits égoïstes et grossiers, de les éclairer, de les assainir, de les protéger, et, d'arriver peut-être, en leur indiquant comme but de la vie la recherche de la vérité, de la beauté et de la justice, à aplanir les dissentiments et les rancunes héréditaires.

Des lors le domaine de l'Anthropologie s'élargit ; aux anciens programmes on adjoint aujourd'hui la Criminologie, l'Eugénique et la Sociologie.

Existe-t-il d'ailleurs une étude à la fois plus séduisante et plus digne que rechercher dans le passé l'explication du présent et des indications pour l'avenir ? — d'essayer en somme de balbutier une réponse à ces énigmes éternelles : Que sommes-nous ? — D'où venons-nous ? — Où allons-nous ?

Mais si l'Anthropologie, non contente d'étudier l'homme actuel, se pose des questions telles que celles de son origine et de son avenir, c'est avec modestie et sincérité, en observant d'abord des faits et sans essayer d'en tirer autre chose que ce qu'ils renferment de positif et d'absolu.

Réclamant le concours de toutes les sciences pour asseoir ses con-

clusions sur une logique rigoureuse, elle finit par s'élever au-dessus de toutes. Elle s'établit dès lors dans une région calme et sereine, planant au-dessus des divergences de croyances, de races et d'opinions ; elle cherche d'abord à constater des faits, et, en établissant leur synthèse, elle aspire à indiquer les méthodes les plus aptes à faciliter la marche de l'humanité dans la voie du progrès.

Philosophique dans son essence, elle finit par obliger toutes les philosophies à sortir d'une région parfois trop spéculative pour prendre contact avec la réalité et le possible. Ayant, plus que toute autre science, la conscience de l'imperfection du savoir humain, elle est imprégnée d'un esprit de liberté et de tolérance, admettant, en dehors des faits et de la logique rigoureuse qui en découle, tout un domaine où règne l'opinion, et où le choc des idées est éminemment désirable puisqu'il produit à la longue un rapprochement de l'esprit et de l'asymptote éternelle de la vérité pure.

On a vaguement l'impression que cette science contient en germe les principes directeurs de l'organisation des sociétés futures, et, dès lors, il nous semble naturel de voir réunis dans ce local des savants et des hommes politiques d'opinions certes très différentes, mais cherchant tous à établir avec sincérité les bases de la société de demain.

* * *

Le programme dont vous avez pris connaissance embrasse presque toute l'étendue de l'Anthropologie : l'homme, les races actuelles, les races anciennes, l'origine du langage, de l'art, des croyances, des coutumes, l'organisation des sociétés, les mesures à prendre pour leur sécurité et leur développement. Et cependant trouverez-vous peut-être cet immense champ d'études encore trop restreint ; car, dans ce domaine de l'Anthropologie, chaque fait nouveau laisse entrevoir une énigme nouvelle, et chaque découverte soulève à peine un coin du voile qui cache la vérité.

Nous trouvons ici assemblés, des penseurs, des amis de la science, et des savants bien connus pour avoir brillamment exploré l'une ou l'autre partie de l'Anthropologie.

Messieurs, beaucoup d'entre nous ont lu vos travaux et apprécié vos œuvres. Vos noms nous sont familiers.

Vous êtes déjà nos amis, comme le sont les auteurs que nous aimons à lire. Nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous rencontrer et de vous entendre. Soyez les bien venus.

Je ne puis vous citer tous, vous êtes trop nombreux. Et d'ailleurs la

compétence me manque, m'étant borné au domaine de l'Anthropologie préhistorique. Permettez-moi donc de faire une seule exception pour un préhistorien d'élite, le plus vénérable et le mieux connu d'entre vous : Cartailhac.

Cartailhac, qu'un savant tel que Marcellin Boule, dans son ouvrage récent sur les hommes fossiles, place avec une affectueuse reconnaissance à la tête des maîtres qui l'ont le mieux guidé dans la science anthropologique ; — Cartailhac, le directeur de la revue les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme* ; — l'auteur de ces beaux livres : *les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, et *la France préhistorique*, qui, parus il y a trente-cinq ans, semblent dater d'hier ; — Cartailhac qui, aidé de disciples et de collaborateurs célèbres dont plusieurs nous font l'honneur d'assister à cette réunion, a révélé cet art merveilleux de l'homme de l'âge du renne.

Un savant compétent, Cartailhac, fera demain l'analyse de votre œuvre. Mais nous sommes d'autant plus heureux de vous saluer ici que vous êtes un bien vieil ami de la Belgique. Il y aura bientôt cinquante ans, en 1872, à la réunion de Bruxelles, vous visitiez les grottes de la Lesse en compagnie de Hébert, de d'Omalius, de Dupont, de l'illustre Broca, de Gaudry, de Gosselet, pour ne citer que des célébrités.

Vous y annonciez cette belle découverte de l'homme fossile de Laugerie Basse, ce contemporain du renne, en Dordogne.

Nous vous retrouvons à Liége en 1899, jettant un véritable éclat sur la réunion organisée par Julien Fraipont. Vous prenez activement part aux discussions et nous parlez avec enthousiasme des œuvres de ces artistes de l'âge du renne qui vivaient en France des milliers d'années avant les civilisations de Chaldée et d'Egypte !

Vos visites pour nous furent toujours fécondes. Vous savez en passant semer la bonne graine. Et aujourd'hui, à une époque où un mystérieux courant d'indolence semble affaiblir toutes les volontés, vous nous offrez, rien que par votre présence ici, un bel exemple de vaillance, de dignité et d'énergie. Nous vous en sommes reconnaissants.

* * *

Mais permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de pénétrer un instant dans l'intimité de votre pensée.

Si vous, anthropologues, avez choisi Liége comme lieu de votre première session, c'est en partie, pensons-nous, parce que vos études vous ont convaincus que l'être humain n'était pas entièrement soumis aux lois qui dirigent la bête dans son évolution. Si vous êtes venus dans

cette salle, en face d'une place encore entourée de ruines où, le 20 août 1914, d'innocentes victimes furent rejetées dans les flammes de leurs demeures incendiées, c'est un peu dans le désir de venir célébrer ici un triste mais glorieux anniversaire et de protester une fois de plus au nom de l'humanité pensante.

Car vous vous êtes rappelé qu'il y a sept ans, notre ville *fut la première* à supporter le choc d'êtres prodigieusement armés dans la lutte pour la vie, mais dirigés par des chefs qui professaient une inhumaine doctrine de la force ; doctrine qui autorise tous les crimes, depuis la violation des traités et des conventions jusqu'au supplice des innocents ; doctrine qui ordonne de semer l'effroi et la terreur dans l'espoir de récolter la lâcheté et la soumission rapide.

Mais les chefs qui, dans la conduite de leurs troupes, adoptaient de telles maximes, commettaient des erreurs de psychologie sociale.

Ils avaient oublié dans leur calculs de tenir compte de la valeur morale des peuples qu'ils combattaient, et en agissant en vertu du principe du *droit du plus fort*, principe directeur de l'évolution bestiale, ils perdaient de vue qu'ils finiraient par s'écraser contre la muraille de la réprobation humaine.

Partis sur de telles erreurs anthropologiques ils devaient aller à la déroute ; ils devaient être vaincus et ils l'ont été.

Mesdames et Messieurs, parmi les nombreuses illustrations présentes, le président de l'Institut international d'Anthropologie porte un nom près duquel tout qualificatif semble mesquin.

Bonaparte! Mais si ce nom est vénéré, ce n'est pas seulement parce qu'il nous apparaît tout auréolé de gloire militaire. Tout ce merveilleux éclat de génie guerrier, de batailles triomphantes, pâlit en présence de la lumière d'un petit livre que le héros sut inspirer, d'un traité de sociologie à l'usage des familles et des sociétés modernes : *le Code Napoléon*. Mais ce livre, réduit en son volume et immense dans sa pensée, est conçu dans un sentiment de justice, dans l'idéal que vous entrevoyez et que beaucoup d'entre vous poursuivent dans leurs études anthropologiques, celui d'une humanité plus éclairée, meilleure et plus heureuse.

Au début du XIXe siècle, Napoléon Bonaparte venait à Liége. Il était alors dans le terrible éclat de sa puissance. A plus de cent ans de distance, un autre Bonaparte s'arrête dans notre ville. C'est un ancien ami de la Belgique ; il y a passé son enfance. C'est un homme éminent. Membre de l'Institut de France, à la fois géographe et anthropologue, il est l'âme et le chef de cette vaillante Société de géographie qui pour-

suit le but de compléter *pacifiquement* la conquête scientifique du monde. Il est aussi le président de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, de votre Institut international d'anthropologie, auquel il a proposé de réunir à Liége des savants de tous pays qui poursuivent également l'idéal reflété par le Code Napoléon, celui d'une société meilleure.

Je vous propose de choisir et d'acclamer Monseigneur le Prince Bonaparte pour la présidence de cette session.

S. A. I. Mgr le prince Bonaparte, président de l'Institut international d'anthropologie, a répondu :

Discours de Mgr le prince Bonaparte

Mesdames, Messieurs,

C'est une grande joie pour les Anthropologistes de pouvoir aujourd'hui tenir leur session sur le sol de la Belgique indomptable, sous le règne d'un Souverain qui, au milieu des épouvantements et des ruines, sut toujours se montrer héroïque soldat, et d'une gracieuse Souveraine, Reine de la Charité.

Je suis profondément touché de l'honneur que vous me faites en me choisissant pour présider à vos travaux. Les statuts de notre jeune Institut International d'Anthropologie vous laissaient libres de désigner parmi vous le président particulier pour la durée de la session ; vous n'avez pas voulu user de ce droit et vous avez désiré que le Président permanent de l'Institut fût aussi le Président de la Session de Liége. Je comprends toute la portée de cette manifestation sympathique, je vous en remercie et je tiens à en souligner toute la signification.

En me désignant, vous avez voulu rendre hommage à la science française, toujours prête aux initiatives hardies. J'ai connu, en effet, intimement ceux qui ont organisé les recherches anthropologiques en France, et leur ont donné un élan qui s'est propagé ensuite dans toutes les nations civilisées ; je me suis intéressé, dès la première heure, à leurs efforts, et j'ai pris une part active à leurs travaux. Je ne vous rappellerai point les noms de tous ces initiateurs, mais il en est un que je ne saurais passer sous silence ici, parce que nous ne faisons que continuer, en l'élargissant, l'œuvre qu'il avait si solidement créée. Tout le monde a deviné que je veux parler de Broca. Esprit clair et méthodique, il a apporté dans toutes ses recherches une prudence, une critique aiguë, un jugement pratique et sûr, qui imposent encore la

lecture de ses écrits à tous les jeunes étudiants de notre science ; il lui a donné une base inébranlable, et il y a ajouté des organismes scientifiques dont notre Institut n'est que le couronnement ; c'est Broca, en effet, qui a créé en 1859 la première Société d'anthropologie, dont je vois ici de nombreux anciens présidents ; c'est lui qui a créé un Laboratoire dont un directeur est un secrétaire général de notre Institut ; c'est lui, enfin, qui a été l'organisateur de cette Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques dont je suis le Président, de cette Ecole d'anthropologie de Paris qui a eu l'initiative de notre Institut International et est le siège de son Office central et de son Secrétariat permanent.

Je ne faisais donc qu'exprimer un fait, palpable pour ainsi dire, et qui saute aux yeux des moins prévenus, en disant que nous continuons la pensée du maître regretté. Et vous me pardonnerez d'avoir insisté sur ces origines, en pensant avec moi que les organismes scientifiques sont comme les organismes animaux ; ils ne peuvent croître et progresser qu'en développant les qualités héréditaires et traditionnelles qui ont assuré leur existence dans le passé, et auxquelles ils doivent s'attacher fidèlement pour assurer leur avenir.

Vous êtes sûrement de cet avis, Monsieur Lohest, vous dont les travaux de paléontologie ont fait époque dans la science, en établissant d'une façon définitive la réalité de la race quaternaire, travaux qui remontent presque à l'époque de Broca ; ce qui ne vous empêche pas de présider, avec une verdeur d'esprit et une activité admirables, le jeune Office National Belge, le premier créé entre tous. Vous symbolisez mieux que personne la tradition scientifique unie à l'initiative nouvelle. Et c'est pourquoi je sais que vous vous joindrez à moi pour rappeler ici le souvenir de votre savant collaborateur, Julien Fraipont, que j'ai eu le plaisir de recevoir autrefois chez moi, et dont la disparition prématurée nous eût laissé tant de regrets si son fils ne faisait pas revivre parmi nous sa science, son activité et toutes ses qualités d'esprit et de cœur.

C'est à vous deux, et à tous vos collaborateurs que je dois adresser tout d'abord nos vifs remerciements pour la réception que vous nous avez préparée. La jeune Ecole d'Anthropologie de Liége, à peine fondée, a tendu la main à son aînée de Paris par-dessus la frontière, — si toutefois il y a des frontières entre les deux nations sœurs, — et tout de suite cette union s'est comme matérialisée dans une publication unique : la *Revue Anthropologique* est devenue l'organe des deux Ecoles, pour élargir aussitôt son action et l'étendre à tous les membres de l'Institut international.

Tout concourait donc à établir notre première assemblée générale à

Liége et, avant toute autre, la ville de Bruxelles l'a fort bien compris. Avec un désintéressement qui n'a surpris personne, la brillante capitale de la Belgique s'est empressée de venir aider sa jeune et fière émule et s'est réunie à elle dans l'Office national belge. A vous tous, si étroitement confondus dans une fraternelle collaboration, j'adresse les cordiales félicitations de l'Institut, tout en déplorant profondément la disparition du Maître de l'anthropologie belge, notre éminent collègue et ami Houzé, membre de notre Conseil de direction, qui laisse parmi nous d'unanimes regrets.

J'ajouterai que le choix de Liège pour notre première session a une haute signification morale qui marquera d'une empreinte ineffaçable notre organisme scientifique ; c'est votre cité qui s'est dressée la première contre l'invasion destructrice et pillarde et a su, grâce à son héroïsme, ralentir un élan qui est venu se briser définitivement dans les plaines de la Marne.

Quelle est, Messieurs, la signification morale que ces faits, dans leur ensemble, tendent à symboliser devant nous ?

Ce n'est certes pas que notre Institut doive jamais être une œuvre de haine et de lutte. Quand le monde a entendu parler de guerre joyeuse, de pillage et d'extermination des races vaincues, il n'y a jamais reconnu la voix de la France. Ces théories sauvages ont toujours été étrangères à sa pensée sereine et à sa haute raison. Ses penseurs et ses savants ont su garder une indépendance de pensée, qui est indispensable aux recherches scientifiques, et est particulièrement utile dans une science aussi complexe que l'Anthropologie, dont les investigations portent sur les sentiments les plus délicats de la nature humaine. Le discours d'un Descartes sur la Méthode, les réflexions d'un Lavoisier sur les grandes découvertes chimiques, les directives expérimentales d'un Claude Bernard, d'un Pasteur, d'un Broca, d'un Quatrefages, ne sont pas seulement des trésors d'inspiration pour la pensée humaine : ce sont, avant tout, des *œuvres de bonne foi, de recherche consciencieuse et d'interprétation loyale*. Et, dès le XVIe siècle, notre immortel Rabelais leur indiquait la voie à suivre, dans une formule magnifique qui sera, si vous le voulez bien, notre devise : *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.*

Je suis loin de prétendre que cette loyauté dans la science soit le monopole de ma patrie. Chacune des nations qui sont ici présentes, et dont je salue les représentants avec une cordiale sympathie, trouverait facilement chez elle de nobles exemples. Vos maîtres sont des émules des nôtres, notre idéal scientifique est le même ; et c'est précisément

cette unité morale d'aspiration qui constitue notre raison d'être et assure la durée et l'efficacité de notre collaboration.

La science, remarquons-le bien, ne peut vivre sans cette confiance réciproque. Nous utilisons des documents relevés chez tous les peuples du globe ; leur mise en œuvre constitue un travail pénible, dont vous connaissez mieux que personne les multiples difficultés. Or, nous ne pouvons ajouter à cette tâche déjà si lourde le soin de vérifier sur place la bonne foi des observations. La critique des erreurs involontaires exige déjà tant d'efforts et de perspicacité ! Un savant n'est pas un policier ; nos travaux ont pour base un acte de foi dans la loyauté de nos collaborateurs. Nous avons donc le devoir de choisir avec soin ces collaborateurs, et d'éliminer rigoureusement tous ceux qui, par un acte significatif de leur vie scientifique, ont mérité de notre part quelque légitime soupçon.

C'est un devoir, car, en cultivant l'Anthropologie, en dégageant les lois scientifiques dont elle est susceptible, nous acceptons du même coup, ne l'oublions pas, une véritable responsabilité morale, devant l'Humanité attentive. *Nos recherches ont une portée pratique considérable*, et des erreurs graves de notre part pourraient pousser les Sociétés vers des crises redoutables. Celle dont nous sortons avec tant de peine n'est-elle pas due, en partie, à une anthroposociologie volontairement faussée ?

* * *

Un simple regard sur le programme des travaux pendant cette session vous prouvera, sans que j'y insiste longuement, la valeur, aussi bien pratique que théorique, des sciences anthropologiques.

La première section doit organiser des enquêtes pour étudier les caractères des races humaines, leur valeur et leurs aptitudes à se croiser entre elles ; que de théories ont été émises sur ce sujet, que de discussions philosophiques ont été soulevées par d'aussi graves problèmes et n'ont pu aboutir parce qu'elles manquaient d'une base scientifique réelle ! Quels avantages pour tous les peuples, et surtout pour les nations qui ont de grandes colonies, si vous pouviez en avancer la solution !

La deuxième section nous dévoilera peu à peu les origines de ces races et de leurs civilisations. Ce n'est pas là une simple satisfaction de notre légitime curiosité ; cette histoire, non écrite mais parfois si éloquente, nous révèlera peu à peu les aptitudes et les besoins les plus fondamentaux des races humaines, ceux qu'on ne peut oublier dans l'organisation de nos Sociétés, même les plus modernes.

Cette étude est complétée par *la troisième section* qui l'applique aux races actuelles et aux civilisations dont elle dessine, avec la Géographie, les cercles d'extension et les migrations.

Nous entrons, avec *la quatrième section*, dans le domaine des applications encore plus immédiates. Espérons qu'elle nous apprendra à prévenir le crime par une éducation mieux comprise et peut-être aussi par une sélection appropriée.

La cinquième section continue presque les mêmes études, en les appliquant à toutes les tares sociales. L'Eugénique, non plus, ne se contente pas d'étudier le mal, elle recherche les moyens de le prévenir, et l'institution de fiches individuelles sera un des points intéressants de nos discussions.

Nous abordons enfin, avec les trois dernières sections, des problèmes non moins graves et dont l'importance passionnante a encore été soulignée par les effets de la grande guerre. C'est là, surtout, que vous avez besoin de cette haute impartialité, de cette sérénité scientifique sur laquelle j'ai déjà tant insisté.

La sixième section saura se libérer de tout esprit de secte et de tout parti pris ; elle utilisera l'archéologie, le folklore et l'histoire comparée des religions, pour dégager et purifier les tendances les plus nobles de l'esprit humain.

La linguistique saura nous dévoiler un des mécanismes les plus importants de la pensée humaine ; elle se souviendra qu'elle a été, dans ces derniers temps, souvent chargée, peut-être malgré elle, de tracer les limites des nations remaniées ; mais elle n'oubliera pas que les langues ne sont en somme qu'un moyen, qu'un instrument, qui doit servir et non dominer d'autres aspirations plus nobles et plus fondamentales de l'humanité travailleuse.

Enfin la huitième section aura une tâche qui me paraît difficile entre toutes. La Sociologie a été trop souvent le champ clos de discussions stériles, soit parce qu'elles portaient sur des conceptions *à priori* et conçues *in abstracto*, soit parce qu'elles trahissaient des passions politiques ou des haines de classes. *Pour être uniquement scientifique, elle doit être anthropologique*, c'est-à-dire qu'elle doit s'inspirer de vos méthodes et utiliser, dans l'étude des organisations sociales, toutes les connaissances que les autres sections tirent de leurs études particulières sur la nature, les besoins et les aspirations de l'esprit humain.

Ce vaste programme, dont le détail est sous nos yeux, a été établi grâce au dévouement et à la science des organisateurs belges de chaque section, en collaboration amicale avec notre Secrétariat général. Je tiens à les remercier de leur zèle et de leur courtoisie.

Le rapide aperçu que je vous en ai donné, la forme même sous laquelle ce programme est conçu, vous prouve que *notre Réunion est tout à fait différente d'un congrès. Nous travaillons à une œuvre permanente, nous créons un organisme de recherche. Nous appliquons* à l'étude de graves questions que je viens d'esquisser *des méthodes internationales de travail et d'amicale collaboration.* La tâche est ardue, vous y rencontrerez des obstacles créés par les hommes et par les choses ; je compte sur votre science et sur votre activité pour les surmonter.

Allocutions de MM. les Délégués.

M. le professeur Niceforo, au nom du Gouvernement italien :

Messieurs,

Le Gouvernement italien m'a chargé de le représénter à cette deuxième Réunion internationale d'anthropologie et de vous dire qu'il prend part avec la plus grande sympathie aux travaux qui nous réunissent ici.

Certes la personne qui, en ce moment, a l'honneur de vous parler, est très modeste ; mais c'est sans doute en sa qualité de Secrétaire général de l'Office italien d'anthropologie qu'elle a eu la chance de vous apporter la parole de l'Italie et la solidarité de la science italienne.

Nous avons commencé ensemble, l'année dernière, à Paris, nos travaux. Combien je suis heureux que nous nous retrouvions ensemble aujourd'hui, — fidèles à la promesse que nous nous étions faite — pour continuer notre ouvrage ! L'enthousiasme de la première heure est toujours vif et je suis sûr qu'il ne nous abandonnera jamais. Car nous ne sommes pas étrangers les uns aux autres ; nous sommes de bons amis et de bons camarades de travail, qui resserrent encore une fois et davantage les liens d'estime et d'affection qui les unissent depuis bien des années.

Le premier effet tangible de notre collaboration a été la création à Rome, sous la direction de notre vénéré président Sergi, d'un Office italien d'anthropologie qui adhère à l'Institut international. Ses composants viennent de toutes les sciences qui font l'objet de notre programme, et l'on peut dire que déjà, en cette année qui vient de s'écouler depuis notre réunion de Paris, les collègues de l'Office italien ont donné les signes les plus visibles de leur activité ; quelques-uns d'entre eux ont publié des recherches capitales sur l'Italie préhistorique et avancé des vues nouvelles sur la doctrine de l'évolution, d'autres ont approfondi

l'étude de la morphologie de l'homme comparée à celle des autres primates ; d'autres encore ont rédigé — d'après les principes anthropologiques et psychologiques qui nous sont chers et sur l'initiative du ministère de la Justice — un nouveau projet de code pénal qui prend son nom d'Enrico Ferri et qui continuera les grandes traditions de la pensée italienne. D'autres enfin ont consacré leurs efforts à l'étude des industries du paléolithique supérieur; d'autres ont étudié la croissance et ont ajouté des pages nouvelles à la psychologie professionnelle, à celle des enfants anormaux et même à l'anthropométrie artistique.

Il y en a encore qui ont multiplié leurs recherches dans l'eugénique ou dans cette branche de la criminologie que j'ai appelée il y a quinze ans dans un cours que j'ai fait à Bruxelles à l'Université nouvelle: « enquête judiciaire scientifique ». — Ou bien, ils ont dressé des tableaux complets des méthodes statistiques les plus récentes et appliqué ces méthodes à l'étude et à la mesure des faits les plus délicats de la vie sociale, tels que la civilisation et le progrès. — Mais l'Office italien, en tant qu'office, veut suivre de près vos travaux; il se promet de reprendre le plus tôt possible le programme de Liège et discuter les principaux sujets ; il se promet aussi d'entretenir avec vous les rapports les plus étroits et les plus cordiaux.

C'est avec la confiance dans le succès de notre travail que j'envoie toute ma pensée et tout mon cœur au grand pays qui nous reçoit aujourd'hui ; à l'auguste personne de Sa Majesté le Roi des Belges, que nous avons appris à aimer aux heures sombres de notre existence, et que nous continuons à admirer aux heures claires et joyeuses de la victoire et de la paix. Nous saluons aussi en lui tous les héros de la noble patrie belge qui dorment sous terre couronnés d'immortelles et de lauriers.

M. Cartailhac, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts de la République française :

Monsieur le Président, Messieurs et chers Confrères,

L'éminent professeur Max Lohest, dans son discours inaugural, nous souhaitait la bienvenue, il avait écouté son cœur pour rendre votre pensée. Vos applaudissements ont scandé sa vibrante allocution. Je suis confus et touché de la part trop généreuse qui me concernait. Ma vieille affection pour les Belges est justifiée par de longs souvenirs. L'accueil qui me fut partout réservé dans vos congrès et vos musées, les marques d'estime et de sympathie que je dois à vos sociétés savantes, comptent parmi les meilleurs encouragements reçus dans ma vie.

Aujourd'hui encore l'honneur d'être auprès de vous le représentant de mon Pays, le délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, je le dois à votre démarche accueillie avec empressement par M. Coville, Directeur de l'Enseignement supérieur ; toutes conditions heureuses réunies pour que je sois fier et charmé de vous saluer au nom de mes compatriotes.

Si la France tient une grande place dans l'histoire des débuts et des progrès si étonnants des sciences anthropologiques, votre Nation laborieuse et éclairée ne fut jamais en retard pour collaborer aux recherches, participer aux découvertes, ou répandre dans les esprits les connaissances nouvelles. Vers 1830, en même temps, sans se connaître et s'en douter, un Belge et un Français, Schmerling à Liége et Tournal à Narbonne, explorent les grottes aux ossements fossiles, rencontrent les preuves de l'ancienneté géologique de l'Homme et les publient. Mais la question est grave ; il faudra plus d'un quart de siècle d'efforts, de travaux, de résultats en Belgique, en Angleterre, en France pour convertir à cette conclusion les naturalistes, les archéologues et l'opinion publique.

Vers la fin de cette période, l'Enseignement supérieur est en marche : au Muséum de Paris le professeur Armand de Quatrefages illustre la première chaire d'anthropologie. Près de la Faculté de médecine le Dr Paul Broca fonde la première Société d'anthropologie et plus tard l'Ecole d'anthropologie à laquelle vous vous unissez aujourd'hui. Or, en Belgique on s'était attaché de même à l'Histoire naturelle de l'Homme, la jeunesse entourait d'Omalius d'Halloy, et les éditions de ses livres se succédaient.

Tandis qu'Edouard Lartet et ses émules ont le bonheur de compléter le succès de Boucher de Perthes en ouvrant largement la voie à la paléontologie humaine, chez vous un maître vénéré de la grande Université de Louvain, le naturaliste Van Beneden, dont le fils est une des gloires universitaires de Liége, obtenait, pour de semblables travaux dans vos alluvions et vos grottes, l'appui moral et financier de la Belgique ; pour la première fois dans le monde un parlement consulté, le vôtre, Messieurs, s'empressait de favoriser cette initiative que soutenait aussi votre Académie royale des Sciences. Les fouilles furent poursuivies avec un soin remarquable sous la direction d'un jeune naturaliste qui sut dépasser les espérances de ses maîtres.

1867 fut une belle année pour nos études. Au centre de l'Exposition universelle de Paris on voyait pour la première fois l'histoire du travail, les reliques de l'âge de la pierre, les œuvres d'art préhistoriques. Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie décidé en Italie

grâce à l'influence excellente de Gabriel de Mortillet, réuni une première fois en Suisse où il fut entouré de l'appui le plus fraternel et le plus réconfortant, tint à Paris sa seconde session. Elle eut trois cents adhérents et un réel éclat. J'ai vu l'émotion de cette assemblée lorsque Edouard Dupont présentait la mâchoire de la Naulette et provoquait ainsi une mémorable conversation.

Lorsqu'au nom de la Belgique il invitait le congrès à siéger le plus tôt possible à Bruxelles, la proposition fut acclamée. Elle fut réalisée en 1872. D'Omalius d'Halloy présidait. Les volumineux procès verbaux, luxueusement illustrés, rendent témoignage de l'importance des lectures et des discussions. Quant aux excursions, celle des bords de la Lesse fut inoubliable.

Le Congrès de Paris avait inauguré le Musée national des antiquités du Château de Saint-Germain. Celui de Bruxelles inaugura le Musée royal d'histoire naturelle où étaient rangées les découvertes de Dupont. Depuis cette époque, en France et en Belgique, et partout, les collections préhistoriques sont dans les musées les bienvenues; ici et là elles ont leurs installations spéciales de plus en plus soignées.

Je dois abréger et clôturer en vous rappelant qu'une autre Exposition universelle de Paris avait en place d'honneur le trésor anthropologique de Spy, la découverte due à nos amis ici présents Lohest et de Puydt, décrite par notre regretté Fraipont, dont le mémoire intitulé *la race imaginaire de Néanderthal* était une vigoureuse leçon aux critiques bien mal inspirées en Allemagne. On peut dire que les applaudissements continuent; voyez la page d'éloges dans le magistral ouvrage de Marcellin Boule sur *les Hommes fossiles*.

Messieurs, le programme de vos travaux, de vos sections est remarquable et pour le réaliser ne faudrait-il pas siéger sans cesse! Mais vous nous invitez aux plus suggestives, aux plus agréables excursions. Il faut étudier votre musée Curtius qui s'enrichit constamment, et vos collections privées si précieuses.

Nous ne pourrons pas nous éloigner sans avoir apporté notre hommage à nos confrères de Brûxelles, sans avoir applaudi au grandiose développement de leurs musées royaux. N'est-ce pas l'occasion la meilleure de revenir par exemple au musée du Congo ? Heureuse la France si elle pouvait présenter de semblables établissements pour ses principales colonies! En attendant, vive la Belgique et merci à Liége!

M. le Professeur Stockis, au nom de l'Académie royale de médecine de Belgique :

« L'Académie Royale de médecine de Belgique m'a délégué, avec

mon collègue M. Henrijean, pour la représenter aujourd'hui et saluer en son nom les membres de l'Institut International d'Anthropologie, en leur disant le vif intérêt qu'elle prend à leurs travaux.

« La médecine fait volontiers siennes les paroles du poète, et pense que rien de ce qui concerne l'être humain ne doit lui rester étranger. Il est, entre l'anthropologie et les sciences médicales, plus d'un terrain commun, du reste, et il n'est nullement douteux que la science de l'homme, dans sa plus large acception, doive être du plus sérieux appoint pour ceux qui se consacrent à l'étude de l'organisme humain, des maladies qui l'accablent, et à la lutte pour la conservation et l'amélioration de la santé publique.

« L'Académie Royale de Médecine de Belgique est heureuse de l'honneur qui échoit à notre pays de devenir le siège de la première réunion définitive de l'Institut international d'anthropologie ; elle fait des vœux pour le succès de la session de Liége, et pour la prospérité de notre Institut. »

M. Charles Peabody, délégué de la Harvard University (U S A.) ;

« Messieurs, ce n'est pas aujourd'hui la première fois que l'Université de Harvard entre en relations avec la Belgique ; depuis l'exposition de Saint-Louis on a installé dans le Peabody Museum une belle série de pièces préhistoriques belges préparée et donnée par le professeur Rutot, de Bruxelles, à l'Université ; cette collection donne une idée exacte de la préhistoire de ce pays depuis le reutélien jusqu'au néolithique.

« Ensuite, comme Américain, je ressens toute la sympathie de mon pays pour la Belgique, une sympathie et une compréhension mutuelles entretenues par les souffrances et les luttes en commun.

« Enfin, l'an dernier, on a eu l'amabilité de me nommer membre de l'Association liégeoise anthropologique ; j'y ai assisté à une séance fort intéressante. Je puis donc dire qu'ici je suis parmi des amis personnels et tout à fait chez moi. L'admiration et l'affection que nous avons pour vous, nos hôtes, persistent, et elles persisteront. J'exprime mes meilleurs vœux pour l'avenir de S. M. le Roi des Belges et du royaume de Belgique ».

Miss Adela C. Breton, déléguée du Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland :

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Je suis chargée de vous transmettre les meilleurs vœux du Royal

Anthropological Institute pour la réussite de cette session, si importante sous tous les rapports, pour l'anthropologie.

L'Institut aura grand plaisir à collaborer le plus possible aux projets dont l'organisation va être discutée.

Le professeur R. Marett m'a prié de vous dire qu'il regrette infiniment de ne pouvoir assister à vos délibérations, mais il est en pleines fouilles importantes préhistoriques dans l'île de Jersey. Le Dr Balfour, de Oxford, et M. Reginald Smith, du British Museum, vous envoient aussi l'expression de leur vif intérêt. Vous comprendrez que nous éprouvons en Angleterre une profonde sympathie pour la France et la Belgique, dans leurs efforts pour le développement des études anthropologiques.

M. Van Vuuren, chef du Bureau encyclopédique des Indes néerlandaises :

Le professeur Kleiweg de Zwaan, malade, ne peut assister aujourd'hui à l'ouverture de la Réunion, et ne peut vous exprimer ses meilleurs souhaits au nom des Pays-Bas. C'est donc à moi de vous dire qu'on a suivi, en Hollande, avec le plus grand intérêt, vos tentatives pour coordonner les efforts des anthropologistes, et je suis très heureux d'être l'interprète de mes collègues des Indes néerlandaises pour vous exprimer mes vœux les plus chaleureux.

« J'ai travaillé pendant vingt-trois ans dans les Indes néerlandaises, et durant ce long séjour j'ai eu largement l'occasion de constater que les sciences anthropologiques sont absolument indispensables à tous ceux qui collaborent à l'œuvre coloniale de leur pays. Qu'on soit fonctionnaire administratif, juriste, médecin, ingénieur, pour obtenir un résultat contribuant au relèvement de la population, il faut connaître les méthodes anthropologiques, l'homme animal et l'homme social ; c'est surtout à ce point de vue que la Hollande et les Indes néerlandaises ressentent le plus grand intérêt pour vos études.

Monsieur le Président, vous cherchez de nouvelles voies pour le développement des méthodes de travail des sciences anthropologiques et pour parfaire l'organisation de l'Institut; j'espère aussi que vous trouverez le moyen de consolider la position sociale des anthropologistes, ce qui est en même temps la meilleure manière de permettre à la science de vivre.

Je vous exprime encore une fois, au nom de la Hollande et des Indes néerlandaises, les souhaits les plus sincères pour le succès de vos travaux. »

M. le Dr Haskovec, président de la Société eugénique tchèque :

« Mesdames, Messieurs, au nom de l'Office national tchèque et de la Société eugénique tchèque, j'ai l'honneur de saluer les membres de l'Institut international d'anthropologie. Je saisis cette si favorable occasion pour exprimer la profonde émotion que j'éprouve, comme Tchèque, dans cette ville qui subit la première l'assaut des envahisseurs et qui supporta pendant quatre ans avec une si grande vaillance les horreurs de l'occupation. Je suis d'autant plus ému que j'ai compté, à l'Université de Louvain, un ami dont le souvenir m'est cher, le professeur Van Gehuchten, qui fut une des victimes de la guerre et qui mourut, exilé, en Angleterre, sans avoir eu la joie et la consolation de saluer le triomphe de la justice et du droit.

Pendant toute la guerre, le peuple tchèque a eu la plus profonde sympathie pour les Belges et pour les Français ; votre douleur et vos larmes ont été les nôtres, votre résolution, votre admirable ténacité, votre amour pour la patrie, le droit et la vérité ont été les nôtres. Je m'incline profondément devant l'héroïsme et la grandeur de vos soldats et de vos habitants ; la guerre terrible est finie, grâce aux vaillantes troupes des Alliés qui se sont sacrifiées pour briser les rêves de domination universelle d'un empereur mégalomane ; grâce au génie de Foch, le conflit est terminé entre la force brutale et la liberté, le mensonge et la vérité.

Mais une autre tâche nous attend, lourde et difficile. La guerre a menacé sérieusement nos générations futures et c'est avec plaisir que nous voyons une section d'eugénique dans l'Institut international d'anthropologie. Il nous faut maintenant combattre un nouvel ennemi, la maladie, la disposition morbide, la dégénérescence et la dépravation morale, et les médecins doivent continuer cette nouvelle lutte sans fatigue et sans relâche.

Tout d'abord, il faut s'opposer à la dégénérescence physique et morale de l'homme par l'éducation eugénique de la masse ; en même temps, il faut développer les sentiments sociaux et altruistes en tâchant de supprimer, tout au moins d'amoindrir, les sentiments d'égoïsme et d'égotisme, le culte de soi-même. De même qu'il faut mettre hors d'état de nuire les individus antisociaux, il faut y mettre aussi les nations antisociales ; ce but est atteint en partie par l'éducation eugénique. En élevant des hommes sains au point de vue intellectuel, on pourra établir dans l'humanité le désir de travailler à toutes les causes nobles, et on pourra se rapprocher de l'idéal de justice et de paix, de justice et de fraternité. Le médecin doit montrer aux hommes le danger dont ils sont menacés actuellement par la maladie psychique

et nerveuse et par la disposition morbide ; il doit les détourner de la vie antinaturelle qu'ils mènent aujourd'hui, de la soif immodérée des jouissances matérielles et de la passion pour l'alcool. Ce but est aussi celui de la section d'eugénique de l'Institut international d'anthropologie et je ne puis que la féliciter d'avoir choisi un si noble programme.

La Société eugénique tchèque est honorée de prendre part à vos travaux. Puissent nos efforts communs être couronnés de succès. Vive l'Institut international d'anthropologie ! Vive la Nation belge qui lui accorde une si généreuse hospitalité !

M. le professeur Pittard, au nom de la Suisse, a également prononcé quelques paroles émues qui ont été au cœur de tous les assistants.

Ces discours ont été salués par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE
du lundi 25 juillet, à 14 h. 30

Présidence de Mgr le prince Bonaparte, président, assisté des membres de l'Office central permanent.

Ont signé la feuille de présence : MM. Anten, Balthazard (prof.), Barnett (Mme), Bégouen (comte), Bonaparte (prince), Bouillenne, Breton (Miss), Breuil (abbé), Bricteux, Bris, Buggenoms, Burkitt, Capitan (Dr), Cartailhac (prof.), Charles (P.), Comhaire, Couturier, Damas, Dekeyser (Dr), De Loë (Baron), Drioux (abbé), Duesberg (prof.), Dufestel (Dr), Fourmarier, Fraipont (prof.), Franchet, Frets (prof.), Fryns, Galet (Dr), Ghilain, Giraux, Gonne, Halkin (prof.), Hamal-Nandrin, Haskovec (prof.), Hervé (Dr), Hoedemakers, Huguet (Dr), Jacques (Dr), Landor, Leboucq (Dr), Ledent (Dr), Lohest (Max), Mahaim (prof.), Mansion (prof.), Matiegka (prof.), Michel (prof.), Niceforo (prof.), Osnobichine (général d'), Papillault (Dr), Passillé (R. de), Paul-Boncour (Dr), Peabody (prof.), Péquart, Péquart (Mme), Pholien, Pittard (prof.), Portengen (Mlle Dr), Reverdin, Reygasse, Roger (Mme), Rutot, Radzitsky pour les Chercheurs de la Wallonnie, Saint Périer (de), Sasserath, Schraenen, Sélys-Longchamps (de), Servais, Spirus-Gay, Stockis (prof.), Stuer, Synave (R. P.), Thibert, Vannerus, Van Reeth (abbé), Van Vuuren, Vaux-Phalipau (Mme de), Vayson, Vervaeck (prof.), Weisgerber (Dr), Willems (Dr), Winiwarter (prof.).

Se sont excusés : MM. Annandale (prof.), Barros e Cunha (prof.), Bossavy, Brabrook (Sir E.), Chantre (Ernest), Consiglio (Dr), Costa Ferreira (prof. da), Davenport (prof.), Devoir (Commt), Dubois (prof. Eugène), Faure (Dr Maurice), Gorjanovic-Kramberger (prof.), Godin (Dr Paul), Mac Curdy (prof.), Marin (Louis), Mendes Correa (prof.), Minovici (prof. N.), Nourry-Saintyves, Renoux, Ridgeway (Sir W.), Schlaginhaufen (prof.). Schreiner

(prof.), Sergi (prof. Giuseppe), Soren Hansen (prof.), Stolyhwo (prof.), Thomson (prof. Arthur), Van den Broeck (prof.), Zupanich (Dr).

M. le professeur Montelius, de Stockholm, adresse à la Réunion ses souhaits cordiaux.

M. le Comte Bégouen, secrétaire général administratif, dépose sur le bureau les procès-verbaux des séances de fondation (10 et 14 septembre 1920); leur lecture occuperait trop de temps, mais chacun peut en prendre connaissance.

Bureau de la session. — Sur la proposition de M. le Président, il est procédé à l'élection de ce bureau (art. 11 des statuts). Sont élus : *Présidents d'honneur* : M. Destrée, Ministre des Sciences et des Arts ;

M. Jaspar, Ministre des Affaires étrangères ;

M. Neujean, Ministre des Chemins de fer ;

M. Wauters, Ministre du Travail.

Vice-Présidents : M. Max Lohest (Belgique), et M. Pittard (Suisse).

RAPPORT GÉNÉRAL

par M. le Dr Capitan, secrétaire général.

Lorsqu'au mois de septembre 1920 nous nous réunissions pour la fondation d'un Institut international d'anthropologie, nous envisagions le très lourd programme que nous avions à remplir. Tous nous nous sommes mis à la tâche dans un élan de cordialité confraternelle qui a frappé tout le monde.

Comme nous vous l'avions dit bien haut dès le début, notre seul désir était de grouper en un faisceau puissant les bonnes volontés, les énergies, toutes les valeurs scientifiques des anthropologistes du monde entier... sauf quelques exceptions dont, je me hâte de le dire, le nombre va diminuer encore, nous l'espérons.

Cet appel, dans sa signification toute spéciale de groupement libre, indépendant, de travailleurs amis, a été entendu.

Ainsi, comme vous le dira tout à l'heure le Dr Papillault, une série de pays ont répondu à notre appel et autant de bureaux locaux ont pu être constitués. En première ligne nos chers amis les Belges, qui, avec une ardeur, une cordialité dont nous sommes profondément touchés et une intelligence rare, ont déjà constitué un ensemble hors pair, et ont tenu à ce que notre première réunion légale ait lieu chez eux. Vous avez pu déjà juger de l'envergure de leur réception. Les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Roumains, les Tchèques, les Polonais, les

Yougo-Slaves et enfin les Argentins ont également constitué des organisations anthropologiques locales déjà en rapport direct et constant avec le bureau central. L'office hollandais va être constitué sous peu, notre collègue Kleiweg de Zwaan s'en occupant très activement.

Notre œuvre ébauchée, grâce à l'actif concours de tous, s'est consolidée, améliorée, adaptée, étendue et aujourd'hui nous pouvons en toute confiance la rendre définitive par la ratification, au moyen d'un vote général des membres actifs de l'Institut, des projets élaborés, qui, de ce fait, prendront force de loi.

Il ne paraît pas utile de revenir sur les raisons intellectuelles et morales qui ont donné naissance à la création de notre Institut et que nous indiquions ci-dessus.

Cette volonté ferme que nous avons exprimée dès le début de grouper en un ensemble puissant d'amitiés efficientes, les efforts plus ou moins isolés des anthropologistes, a déjà eu une très réelle influence sur la création d'organismes scientifiques destinés à faire progresser notablement les sciences anthropologiques. C'est ainsi qu'ici même, en Belgique, vous voyez la réalisation en cours, par l'initiative d'un gouvernement de progrès, d'un enseignement anthropologique complet et officiel.

En Espagne, la création qui vient d'avoir lieu d'une Société d'anthropologie, d'ethnographie et de préhistoire a été en partie due à l'exemple donné par la fondation de notre Institut. En Italie, les Sociétés d'anthropologie de Rome et de Florenee, quelquefois un peu en dissidence de vues, se sont réunies en un commun effort de cordiale coopération pour apporter leur concours à notre œuvre commune.

Un fort intéressant résultat d'un autre ordre a été aussi obtenu : un éminent savant hollandais, M. Kleiweg de Zwaan, a fondé un prix fort important qu'il a chargé l'Institut international d'anthropologie de distribuer à chacune de ses sessions triennales. Par un délicat scrupule, il n'a pas voulu que le prix portât d'autre nom que « prix hollandais ». Nous vous demandons de lui exprimer ici très hautement toute notre reconnaissance.

D'autre part, Mme d'Ault du Mesnil, en mémoire de son regretté mari, a fondé également un prix qui sera décerné à chaque réunion générale de l'Institut international d'anthropologie. A elle aussi, nous devons adresser nos vifs remerciements, et à la mémoire du regretté M. d'Ault du Mesnil un attristé et reconnaissant souvenir.

* * *

Ce qu'il faut maintenant, c'est formuler les desiderata et chercher à organiser les meilleures méthodes pour les réaliser. De là deux

directives parallèles et toujours d'accord nécessairement, l'une consistant à constituer et formuler les programmes scientifiques, l'autre à indiquer et à réaliser, quand faire se pourra, les meilleurs moyens pour solutionner les programmes préalablement établis.

Deux mots touchant le premier de ces points, celui de la théorie, puis, notre collègue Begouen vous exposera ensuite les moyens de les réaliser.

Notre idée directrice est, n'est-ce pas, de réunir et de grouper les anthropologistes du monde entier, sauf l'exception que vous savez, en vue d'un résultat meilleur de leurs travaux : ainsi ils profiteront de l'aide et du concours de tous leurs collègues en anthropologie.

Donc, il faut avant tout mettre en relation tous les membres de l'Institut. Les réunions comme celles d'aujourd'hui sont tout d'abord un excellent moyen ; puis tous les procédés annexes de fiches personnelles avec indications de spécialités de chaque membre et publications de ces fiches en un annuaire raisonné ; facilités données aux membres pour les mettre en relation les uns avec les autres ; méthodes variées (publications, correspondances pour les renseigner sur le mouvement scientifique dans chaque branche de l'anthropologie, sur les découvertes récentes, sur les efforts tentés dans tel ou tel sens, sur les résultats obtenus, sur les desiderata à réaliser).

Il serait utile aussi de formuler nettement des programmes et de rechercher, d'indiquer les points utiles à élucider dans les différentes branches de l'anthropologie. Les méthodes à mettre en œuvre devront aussi être soigneusement discutées, de manière à les unifier autant que possible pour le plus grand bien des savants et le plus grand progrès de l'anthropologie.

Des enquêtes générales pourront très utilement être ouvertes suivant des programmes unifiés que pourraient établir les sections permanentes des Offices nationaux.

Beaucoup de ces multiples créations pourront être réalisées au moyen de publications qui pourront prendre place dans *la Revue anthropologique* devenue, vous le savez, grâce à nos efforts et au concours très efficient de nos collègues belges, l'organe de l'Institut international d'anthropologie.

Il va de soi que ces desiderata généraux devront être réalisés par une action commune d'une part, et par le concours apporté à l'œuvre générale par les instituts régionaux dont le rôle actif et autonome centralisera les résultats de l'œuvre de chaque pays pour les faire contribuer à l'œuvre commune. D'autre part, les instituts de chaque pays recevront aide, indications et concours de l'Institut central qui devra

être toujours l'aboutissant des résultats fournis par les travaux de chaque pays et également le point de départ des directives à formuler.

Ces données générales ont pris corps depuis notre dernière réunion.

Vous savez que des statuts y ont été élaborés, un conseil de direction choisi. Or, toutes ces déterminations n'étaient que provisoires. Vous allez être appelés à les voter et à constituer ainsi, si vous les acceptez, un ensemble devenu alors vivant, efficient et définitif.

Vous aurez ensuite à voter sur l'ensemble de l'organisation locale et générale que l'office central de Paris s'est efforcé d'établir depuis notre dernière réunion.

Cette organisation a eu surtout pour but d'aider à la constitution des offices étrangers, de régler une série de questions complexes tenant à cette constitution, d'établir des rapports fréquents avec ces offices. D'autre part, nous nous sommes efforcés de réaliser une organisation provisoire et modeste, du fait de la modicité de nos ressources, et d'assurer le bon fonctionnement régulier de l'Institut central.

Le détail de ces diverses manifestations de notre activité vous sera soumis par M. Begouen et votre ratification vous sera demandée.

Vous avez vu par le programme de notre réunion ici que de multiples questions, déjà en parties agitées à notre première réunion, ont été mises à l'ordre du jour de notre réunion actuelle. Plusieurs pourront servir de base à d'utiles déterminations sur lesquelles nous vous demanderons de voter également. Elles pourront ainsi devenir des thèmes actifs sur lesquels il sera possible de baser une série de mesures générales dont il y aura lieu aussi de voter l'exécution.

Nous pouvons vous signaler dans cet ordre d'idée une mesure qui semble devoir donner d'excellents résultats. Ce serait d'une part d'adopter, en vue de recherches nouvelles à poursuivre, les divers sujets d'études et d'observations générales proposés à l'occasion de notre réunion actuelle. On pourrait utilement aussi considérer la division des sections, avec leurs sujets d'études divers et particuliers, tels qu'ils sont formulés dans le programme de notre présente session, comme constituée définitivement, par exemple sous forme de commissions. Celles-ci pourraient se réunir dans chaque pays et produire de très utiles travaux dirigés tous suivant un plan commun. Leurs auteurs pourraient ainsi s'éclairer mutuellement, se consulter, s'aider, par l'intermédiaire des bureaux locaux en rapport direct avec l'Institut central.

Vous voyez donc qu'en se plaçant seulement à un point de vue très général, notre œuvre a pris corps.

Le programme élaboré soigneusement est entré dans la voie des réalisations.

Vous allez définitivement l'établir en créant et organisant cette œuvre jusqu'ici provisoire. Vous tracerez également un programme de recherches dont il sera ainsi facile d'organiser la réalisation... et tout cela, mes chers collègues, pour le plus grand progrès de nos chères études, le plus grand bien de la science et le meilleur établissement d'une réelle et efficiente amitié scientifique et internationale. . tout au moins entre savants des mêmes inspirations et aspirations comme aussi du même cœur, pour qui la science ne peut être que la réalisation idéale du beau, du juste et de la plus complète liberté individuelle en une toute amicale et désintéressée collaboration universelle.

RAPPORT SUR LES OFFICES NATIONAUX

par M. le Dr Papillault, secrétaire général adjoint

J'ai été chargé de faire un rapport sur les Offices nationaux, parce que j'avais été en correspondance suivie avec nos délégués, en vue de cette création. Son importance n'avait point échappé à votre bureau, comme l'a si bien prouvé M. Capitan dans l'exposé général qu'il vient de vous lire. Et votre Conseil directeur, dès sa première réunion en décembre dernier, lui avait consacré un examen approfondi, et avait fixé les bases de leur organisation. Je rappelle ici les décisions qu'il a prises et qui ont déjà été publiées dans la *Revue anthropologique*. Je vous prierai de vouloir bien les ratifier :

« Le Conseil, prenant en considération les observations adressées par plusieurs collègues étrangers, décide que chaque *Office national* doit conserver le plus possible d'autonomie dans son organisation ; il pourra donc créer des *adhérents* à l'Institut, dont il fixera lui-même la cotisation, et qui constitueront sans doute les collaborateurs les plus nombreux de quelques Offices nationaux. Ces membres pourront prendre part aux travaux des assemblées générales, mais ils n'auront pas droit de vote et ne recevront pas la *Revue anthropologique*, organe de l'Institut. Les membres du Conseil de direction et, d'une façon générale, tous les membres titulaires devront payer leur cotisation statutaire de *trente francs français*.

« Le Conseil adresse à toutes les institutions scientifiques un pressant appel. Suivant l'article 6 des statuts, elles peuvent entrer dans l'Institut en payant *une seule* cotisation de membre titulaire de trente francs français, qui leur donne droit à un délégué et à tous les avantages de l'Institut : abonnement à la *Revue anthropologique* (organe de l'Institut), échanges scientifiques de toutes sortes, etc... C'est particulièrement de ce côté que le Conseil de Direction voudrait multi-

plier le recrutement pour étendre son action le plus rapidement possible. Il fait remarquer qu'une cotisation constitue une dépense insignifiante pour l'institution, et qu'elle permet cependant à de nombreux chercheurs de coopérer, presque gratuitement, aux progrès de la science.

Non seulement ces décisions vous prouvent l'intérêt que le Conseil de Direction attachait à la création des Offices nationaux, mais elles montrent clairement le désir de favoriser leur autonomie la plus large, et surtout l'extension de leur action dans tous les cercles de chercheurs qui peuvent se rattacher de près ou de loin aux études anthropologiques. On poussait les délégués, qui avaient été élus à Paris, à créer le plus vite possible des Offices dans les différents pays, et, en leur permettant d'avoir des membres associés en nombre illimité, on marquait le but principal de ces offices. Ils ne doivent pas être des doublures ou des répétitions des Sociétés d'Anthropologie déjà existantes. Celles-ci groupent des anthropologistes désireux de discuter et de publier leurs travaux ; ceux-là doivent atteindre tous les travaux qui peuvent servir à l'anthropologie, et qui se dispersent actuellement dans les revues les plus disparates ; ils doivent susciter de nouveaux travaux, organiser des enquêtes plus méthodiques que par le passé, et se tenir constamment en relation avec l'Office central et les autres offices nationaux, suivant des moyens que l'usage et la bonne volonté préciseront et amélioreront peu à peu.

Ces indications et ces appels adressés par votre Conseil et votre Bureau ne sont pas restés sans effet, un nombre respectable d'offices sont déjà créés et organisés. Chacun s'est adapté aux conditions régionales où il devait se développer ; et cette diversité, loin d'être un signe de faiblesse, est au contraire une condition de force et d'activité et constitue la meilleure assurance de durée et de coopération utile et intelligente.

Passons donc en revue, en suivant l'ordre même de leur naissance, ces organismes encore si jeunes, et où je me plais à voir la promesse d'une riche moisson scientifique dans l'avenir :

Office national belge

L'Office national belge, qui a été le premier créé, nous a envoyé ses statuts officiels, qui maintiennent deux centres d'informations, l'un à Liége, l'autre à Bruxelles. Comme je l'ai déjà dit, nous respectons cette décision, et souhaitons que chacun de ces centres développe une activité égale à celle qu'un seul aurait pu réaliser. Nos amis belges n'ont-ils pas pris l'habitude d'accomplir des miracles ?

La section de Liége est sous la présidence de notre éminent collègue le professeur Max Lohest. Les sections permanentes y sont déjà organisées et c'est dans leur cadre que la session actuelle tient ses travaux.

Art. 1. — L'Office national belge comprend : les Belges qui sont régulièrement inscrits comme membres de l'Institut, les membres de la Société d'Anthropologie et de l'Ecole d'Anthropologie de Bruxelles, les membres de l'Association pour l'Etude et l'Enseignement des Sciences anthropologiques et de l'Ecole d'Anthropologie de Liége.

Art. 2. — Seuls, les membres effectifs de l'Institut international d'Anthropologie peuvent faire partie du bureau de l'Office national belge et assister aux réunions internationales de l'Institut.

Art. 3. — L'Office national belge comprend deux sections : l'une à Bruxelles à la Société d'Anthropologie, l'autre à Liége à l'Association pour l'étude et l'enseignement des sciences anthropologiques. Chacune des sections nomme un bureau comme elle l'entend. Les Belges, membres de l'Institut international d'Anthropologie, qui feraient partie des Sociétés de Bruxelles et de Liége ou n'appartiendraient à aucune, choisiront la section à laquelle il leur conviendra d'appartenir.

Art. 4. — L'Office national se réunira au moins deux fois par an, une fois à Bruxelles et une fois à Liége, pour organiser le travail commun. Ces deux réunions seront respectivement organisées par chacune des sections et auront le bureau de la section qui recevra l'autre.

Art. 5. — L'Office national belge s'occupera des enquêtes, fiches, organisations, recherches, etc., demandées par l'Institut international et, en particulier, de resserrer les liens entre anthropologistes belges afin de mieux coordonner le travail commun. Entre autre il favorisera par tous les moyens en son pouvoir l'enseignement des Sciences anthropologiques aux Ecoles de Bruxelles et de Liége.

Art. 6. — Chacune des deux sections pourra élaborer un règlement d'ordre intérieur et s'administrer à sa convenance, mais chacune s'engage à tenir l'autre au courant de ses travaux afin que le plus grand fruit puisse en ressortir au point de vue des buts de l'Institut international.

Art. 7. — L'Office national belge garde toute son indépendance vis-à-vis des autres Sociétés d'anthropologie de Bruxelles et de Liége, il s'interdit toute immixtion dans les affaires de ces associations ; il approuve les statuts et règlements de l'Institut international d'Anthropologie.

Office national tchéco-slovaque

Nos collègues tchéco-slovaques ont parfaitement organisé leur Office national, et ils ont, également, *établi des sections* et nommé des rapporteurs. Nous ne pouvons que les féliciter de cette heureuse initiative, d'autant plus que l'Assemblée générale est priée de voter la permanence des sections, comme je l'exposerai plus loin. Le professeur Matiegka, qui était venu l'année dernière, à Paris, nous offrir une brillante collaboration, en est le président.

Statuts : I. — Les membres de l'Institut international d'anthropologie habitant le territoire de la République tchéco-slovaque forment, dans le sens de l'article 10 des statuts de cet Institut, un Office autonome qui a son siège à Prague.

II. — Cet office a pour objet de diriger et d'accomplir dans la République tchéco-slovaque les travaux qui lui seront confiés par l'Office central, de développer les relations scientifiques entre la patrie et les pays étrangers et de donner l'initiative aux travaux scientifiques qu'il jugera convenable.

III. — Il comprend : *a*) des membres titulaires, qui sont en même temps des membres de l'Institut international d'anthropologie ; *b*) des membres adhérents qui ne sont pas membres de l'Institut, mais qui seront acceptés par l'Office tchéco-slovaque pour prendre part à ses travaux.

IV. — Les membres titulaires et les membres adhérents peuvent être, soit des personnes versées dans les sciences anthropologiques, soit des corporations (musées, sociétés et instituts scientifiques), qui seront représentées par des personnes nommées à cet effet.

V. — Les membres titulaires élisent parmi eux le président, le vice-président et le secrétaire, qui présentent les rapports au Conseil de Direction, font les propositions à l'Assemblée générale en ce qui concerne la nomination du Conseil de direction des membres représentant la République tchéco-slovaque, et recommandent au Conseil de direction les nouveaux membres de l'Institut international d'anthropologie.

VI. — L'Office tchéco-slovaque élit parmi ses membres un ou deux rapporteurs pour chaque branche, c'est-à dire : *a*) pour l'Anthropologie physique ; *b*) pour l'Anthropologie préhistorique ; *c*) pour l'Ethnographie ; *d*) pour l'Ethnologie et l'Ethnogénie ; *e*) pour l'Anthropogéographie ; *f*) pour la Psychosociologie et l'Ethologie comparée ; *g*) pour le Folk-lore ; *h*) pour la Criminologie ; *i*) pour l'Eugénique, etc.

VII. — Le président (ou le vice-président) et le secrétaire font tenir aux rapporteurs les documents de leur ressort. Les affaires courantes sont expédiées brièvement et les affaires importantes sont discutées aux séances périodiques. Dans ces séances sont aussi traitées les questions administratives et les propositions d'initiative.

VIII. — Les dépenses sont couvertes par les contributions volontaires et par les subventions.

Bureau et Sections. — *Président :* M. Matiegka J. (Dr), professeur à l'Université de Prague. — *Vice-président :* M. Haskovec L. (Dr), professeur à l'Université de Prague. — *Secrétaire :* M. Stocky A. (Dr), chargé de cours à l'Université de Prague.

Rapporteurs. — *Anthropologie physique :* M. Matiegka, professeur. — *Anthropologie préhistorique :* M. Stocky, chargé de cours, et M. Cervinka, ingénieur à Kojetin (Moravie). — *Ethnologie :* M. Chotek, chargé de cours à l'Université de Prague. — *Eugénique :* M. Haskovec, professeur. — *Psychosociologie :* M. Foustka B., professeur à l'Université de Prague. — *Criminologie :* M. Miricka, professeur à l'Université de Prague et M. Kallab, professeur à l'Université de Brno (Moravie). — *Folk-lore :* M. Horak, chargé de cours à l'Université de Prague. — *Anthropogéographie :* M. Dvorsky, professeur à l'Université de Brno (Moravie).

Office national italien

Vous avez entendu l'éloquente allocution de notre éminent collègue le professeur Niceforo, délégué officiel du Gouvernement italien, et secrétaire général de l'Office national italien ; nous sommes heureux de rendre hommage à l'activité de nos collègues italiens. Dès le 10 juin dernier, j'avais reçu de notre éminent collègue le professeur Mochi, président de la Société italienne d'Anthropologie et d'Ethnologie, une longue lettre, dont j'extrais le passage suivant qui a trait à l'organisation de l'Office italien :

Florence, 10 juin 1921.

« J'ai l'honneur de vous notifier que la « Societa italiana di antropologia ed etnologia et la Societa romana di antropologia » d'un commun accord, ont pris la résolution de constituer conjointement le « Consiglio nazionale italiano » adhérant à l'Institut international d'anthropologie. En vertu de cette résolution, tous les membres des deux Sociétés seront considérés comme membres du « Consiglio nazionale italiano ». L' «Uffizio nazionale » de ce Consiglio sera constamment composé : *a*) des membres en fonction des Conseils des deux sociétés ; *b*) des directeurs en fonction de tous les Instituts anthropologiques d'Italie ; *c*) des délégués italiens à l'Institut international ; *d*) d'un certain nombre de représentants éminents des sciences anthropologiques, qui seront désignés par le Conseil de notre Société de concert avec le Conseil de la « Societa romana di antropologia. »

M. Mochi terminait cette lettre en m'invitant à communiquer « à tous les membres de l'Institut l'expression de la fraternité très cordiale de cette société ». Vous devinez avec quel empressement je m'acquitte aujourd'hui auprès de vous de cette agréable mission.

Le 16 courant, j'ai reçu de mon respecté maître, le professeur Giuseppe Sergi, président de la Société romaine d'Anthropologie, la lettre suivante qui confirmait et complétait la précédente sur quelques détails. Je la transcris tout entière, comme un monument précieux de notre collaboration internationale et de notre confraternité :

« Cher et honoré Confrère,

« J'ai le plaisir de vous confirmer que nous avons créé l'Office italien d'Anthropologie, qui, dans sa réunion du 20 juin 1921, a nommé son président : Gius. Sergi, et son secrétaire général : Alfred Niceforo. Celui-ci ira à Liége, à la réunion de l'Institut, et représentera le Gouvernement italien ainsi que l'Office italien.

« Je vous prie, cher et honoré Confrère, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les plus sympathiques.

« *Signé* : G. Sergi ».

Office national espagnol

Les Espagnols n'avaient pu se faire représenter à notre réunion préparatoire de Paris, mais votre secrétariat a entretenu une correspondance active avec les représentants les plus autorisés de la Péninsule. Nous avons rencontré parmi eux l'accueil le plus sympathique. Notre éminent collègue le professeur Francisco de las Barras de Aragon a bien voulu m'annoncer en avril dernier la constitution de l'Office national espagnol sous la présidence du professeur Anton y Ferrandiz, directeur du Musée d'Anthropologie. Les principaux emplois y seraient tenus par MM. Pacheco, Hoyos et par lui-même. Par la même lettre il m'annonçait que les anthropologistes espagnols organisaient une Société d'Anthropologie dans leur pays. Nous pouvons saluer avec sympathie cette activité scientifique à laquelle notre Institut n'est pas resté étranger.

Office national polonais

Notre éminent collègue le professeur K. Stolyhwo a su, avec un rare bonheur, dominer les circonstances si graves de l'heure présente, et plein de confiance dans le brillant avenir de sa patrie, redevenue une grande nation, il a organisé un Institut des Sciences anthropologiques comme section de la Société des Sciences de Varsovie, dont je donne ci-dessous la composition principale, le manque de place m'interdisant de publier la longue liste des membres que nous avons reçue. M. Stolyhwo, qui en a été élu président, nous demande d'agréer les membres comme membres adhérents de l'Institut international. L'Office polonais ainsi constitué aura pour organe national l'*Archive des Sciences anthropologiques* publié par la Société des Sciences de Varsovie sous la direction de M. Stolyhwo pour l'Anthropologie physique et l'Archéologie, et sous la direction de M. Stanislas Poniatowski pour l'Ethnologie. Nous vous prions d'accepter ces propositions.

Conseil de l'Institut. — *Président* : Kazimierz Stolyhwo. — *Vice-président* : Stanislaw Poniatowski. — *Secrétaire* : Stefan Krukowski.

I. *Institut d'Anthropologie*. — *Directeur* : Kazimierz Stolyhwo.

a) *Section d'Anthropologie morphologique*. — *Assistant* : Boleslaw Rosinski.

b) *Section d'Anthropologie militaire*. — *Assistant* : Jan Mydlarski.

c) *Bibliothèque.* — *Laborante* : Marja Rogoyska.

d) *Musée d'Anthropologie.* — *Laborante* : Eugenia Stolyhwowa.

II. *Institut d'Ethnologie.* — *Directeur* : Stanislas Poniatowski. — *Collaborateur* : Michal Federowski.

III. *Section d'Archéologie.* — *Directeur* : Kazimierz Stolyhwo. — *Assistant* : Stefan Krukowski. — *Laborante* : Irena Sawicka.

IV. *Musée préhistorique du nom d'Erazm Majewski.* — *Directeur* : Erazm Majewski. — *Conservateur* : Ludwik Sawicki.

V. *Section des conférences de l'Institut des Sciences anthropologiques.* — *Présidents d'honneur* : Benedykt Dybowski, Juljan Talko-Hryncewicz. — *Président* : Ludwik Krzywicki. — *Vice-présidents* : Jan Czekanowski, Edward Loth, Stanislaw Poniatowski, Kazimierz Stolyhwo. — *Secrétaire* : Ludwik Sawicki.

Office national argentin

Notre délégué, M. Jorge W. Howard, avait pris, lors de notre première réunion, une part très active à nos travaux ; et il nous avait promis de continuer dans son pays. Il n'a pas oublié sa parole, et le succès a couronné ses efforts. Le 30 avril dernier, une réunion très importante d'anthropologistes eut lieu à Buenos-Aires, sous la présidence du Dr Angel Gallardo, président du Conseil national d'Education, ex-directeur du Musée national. Voici le texte même de la circulaire dans laquelle ce dernier exposait aux intéressés les décisions de cette assemblée provisoire ; les considérations qui l'accompagnent méritent toute notre attention :

Buenos-Aires, le 10 mai 1921.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat des délibérations de l'Assemblée qui s'est tenue le samedi 30 avril dernier au Musée Social argentin ; cette Assemblée avait été convoquée pour étudier le projet d'une Commission nationale ou Centre de Sciences anthropologiques, et son adhésion ou non à l'Institut international fondé durant le Congrès réalisé à Paris en septembre 1920 (avec caractère provisoire jusqu'à son approbation définitive durant la réunion qui se célèbrera à Liège en juillet-août de cette année).

« L'Assemblée a décidé que :

« Vu la convenance d'unir les efforts des intellectuels, professionnels ou amateurs, qui travaillent séparément dans les différentes et nombreuses branches se classant aujourd'hui dans les sciences anthropologiques ;

« Vu l'utilité des réunions périodiques qui resserrent les liens et l'action en commun ;

« Vu l'avantage indiscutable que non seulement les nationaux se mettent d'accord, mais aussi tous les hommes de l'Univers qui se dédient à l'étude de sciences similaires, d'autant plus qu'il s'agit de sciences anthropologiques qui exigent un échange constant d'observations, matériel, statistiques, etc ;

« Vu l'utilité de la publication de tous les travaux, analyses, renseignements bibliographiques, etc., rédigés aujourd'hui en différents idiomes et d'une façon diffuse;

« Vu le prestige qu'acquerront nécessairement les sciences anthropologiques répandues simultanément, vulgarisées et dirigées d'un commun accord vers des fins pratiques dans les différents pays du globe :

« Il est opportun :

« 1° De constituer avec un caractère provisoire, jusqu'à ce que l'on ait pu ébaucher un projet de fondation définitive, la Commission nationale projetée;

« 2° D'adhérer à l'Institut international des Sciences anthropologiques en acceptant l'aimable invitation envoyée d'Europe ;

« 3° De retarder la considération du projet des statuts qui se traitera à Liège en juillet prochain, ainsi que le choix des délégués à ce Congrès.

« L'Assemblée désigna également la Commission nationale provisoire qui sera chargée des travaux d'organisation, sans répartir de charges sauf celle de président provisoire qui m'est échue.

« J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été élu membre de cette Commission, espérant que non seulement vous accepterez cette nomination, mais qu'encore vous voudrez bien prêter votre concours à cette œuvre.

« Veuillez agréer...

« Signé : Angel Gallardo ».

Je souligne particulièrement la dernière considération, dans laquelle l'assemblée insiste sur les *fins pratiques* de l'anthropologie. Nos collègues argentins ont conscience des immenses besoins de l'heure présente, et des services que peuvent rendre les sciences anthropologiques. Enfin, Messieurs, nous venons de recevoir une dépêche qui nous annonce que l'Office national argentin est définitivement constitué, et que 28 membres en font déjà officiellement partie. Nous adressons à tous nos sincères félicitations, sans oublier notre compatriote M. Paul Ameuille, dont le zèle pour nos idées mérite nos sincères remerciements.

* *

D'autres Offices nationaux sont en voie de formation. Je les énumérerai brièvement, puisque rien d'officiel n'a encore été constitué chez eux. Mais je ne puis passer sous silence les efforts dévoués à la Science qui ont été fournis, les résultats qui ont été obtenus, et les espoirs prochains que nous avons le droit de former à leur sujet.

L'*Office national yougo-slave* est en bonne voie de formation. Je ne fais que le signaler, car notre collègue du Secrétariat général M. le comte Begouen vous en parlera mieux que moi, puisqu'il arrive de ces régions, où il a fait de brillantes conférences et donné un essor qui ne s'arrêtera pas.

Office national portugais. — Trois délégués du Portugal ont pris une part active à nos travaux préparatoires de septembre dernier, MM. Dr Barros e Cunha de l'Université de Coimbre, Aurelio da Costa Ferreira de l'Université de Lisbonne, et Mendes Correa de l'Université de Porto. Ils ont lancé une circulaire conjointement avec le Dr E. Tamagnini, pour créer l'Office national à Coimbre. M. da Costa Ferreira m'a écrit récemment qu'après ces vacances il compte sur un bon résultat.

Office national roumain. — J'ai reçu de notre éminent collègue le Dr Nic. Minovici une longue lettre où il m'expose tout ce qu'il a à organiser dans l'ancienne et la nouvelle Roumanie. J'en extrais les passages qui touchent le plus particulièrement à nos Offices :

« En ce qui concerne l'Office national roumain, je peux vous assurer que tout va bien. Je suis arrivé à faire une liste de tous nos savants, et elle sera expédiée dans quelques jours. Les personnes qui y figurent constitueront le Comité national roumain. Vous recevrez prochainement la liste des membres de l'Office national roumain, liste qui ne comprend que des spécialistes de Bucarest. Mais je désire vivement voir figurer aussi dans cette liste les professeurs spécialistes des Universités des provinces annexées à l'ancien royaume. Ces professeurs fourniront certainement à notre Institut international un matériel nombreux et riche à la fois. »

Tout commentaire affaiblirait la portée de ces paroles. M. Minovici a montré, dans nos laboratoires de Paris et dans sa patrie, une activité et un dévouement à la science qui ne se démentent pas, comme vous le voyez, et nous pouvons inscrire l'Office roumain parmi les réalisations.

L'*Office national grec* n'est point encore aussi avancé malheureusement ; les événements actuels l'expliquent facilement. M. Kou-

maris, le distingué directeur du Musée anthropologique d'Athènes, m'avait écrit en mars dernier : « J'espère que lorsque enfin le bonheur de la paix s'étendra jusqu'à nous, mon désir sera réalisé, et ce sera un honneur, j'en suis certain, pour les fondateurs de notre association, de considérer celle-ci comme l'Office grec de l'Institut qui est né dans la patrie même de l'Anthropologie, dans votre glorieuse patrie. » Depuis lors j'ai été en relation, d'abord avec M. Mustoxidi, docteur ès Sciences de l'Université de Paris et conférencier à l'Ecole d'Anthropologie, enfin avec M. Andreades, recteur de l'Université d'Athènes, qui m'ont promis un concours actif, et ont déjà agi en conséquence. Souhaitons, Messieurs, que Pallas Athéné, déesse guerrière mais sage plus encore, conduise nos délégués hellènes vers une prompte réalisation de l'Office grec, et vers une paix féconde en œuvres scientifiques.

*
* *

J'ai eu l'honneur de vous exposer rapidement la constitution des Offices nationaux, avant tout pour rendre hommage à l'heureuse initiative et à l'activité de nos collègues. Remarquons-le bien, il y a à peine une dizaine de mois que se fit à Paris une réunion préparatoire, une timide tentative, une simple consultation adressée aux personnalités scientifiques qui étaient en relation quelconque avec notre Ecole d'Anthropologie de Paris.

Songez, d'un autre côté, à la crise que nous traversons, et à toutes les angoisses qu'elle suscite ; songez, par suite, aux obstacles de toutes sortes que nos collègues ont rencontrés. Il fallait tout créer, dans certains pays où il n'existait aucune association scientifique. Il fallait, chez les autres, faire taire l'esprit local, les susceptibilités des vieilles sociétés qui craignaient, d'une façon exagérée, de perdre une autonomie certainement nécessaire à l'activité scientifique, et que personne ne songe à attaquer.

Elles ont compris, ces sociétés scientifiques, que l'autonomie ne veut pas dire l'isolement; que la liberté se concilie parfaitement avec une vaste coopération, et qu'elle s'y développe même parallèlement avec l'ampleur plus grande et mieux vue du but scientifique, du haut idéal que nous avons devant nous ; et que cette liberté s'accroît encore avec le perfectionnement des moyens de recherches que nous sommes en train d'organiser.

C'est donc avec reconnaissance, et même avec une réelle admiration, que nous devons regarder l'œuvre accomplie et remercier nos savants collègues de leur courage, de leur abnégation et de leur tenacité.

Mais je manquerais, me semble-t-il à ma tâche, si je m'arrêtais ici : puisque nos collègues nous ont donné un si bel exemple, ayons à notre tour le courage de signaler tout ce qui nous manque encore.

Je n'ai pas besoin de vous indiquer les manquants. Dans l'Europe continentale, parmi nos invités, il y a plusieurs nations qui n'ont pas encore fait de tentatives sérieuses pour organiser un office national. La Hollande a de nombreux participants à notre Institut; nous lui devons un prix magnifique; nous avons donc tout lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à nous apporter un office modèle. La Suisse, où nous comptons tant d'amis de la première heure, n'est pas encore organisée. Nos amis de Suède, de Norvège, du Danemark, seront priés de vouloir bien répondre à nos efforts puisqu'ils ont encouragé nos débuts. Enfin, Messieurs, il me sera permis de souhaiter particulièrement que l'Angleterre ne reste pas dans un isolement que sa qualité insulaire ne saurait justifier; plusieurs de ses savants nous ont encouragés dès le début, et sont restés en étroite relation avec nous; quelques-uns même assistent à notre séance; nous espérons que ces preuves d'intérêt se concrétiseront dans une organisation active.

Nous adressons la même invitation à nos collègues des Etats-Unis. Là aussi nous avons trouvé de précieux encouragements, mais l'office national manque encore. Je sais bien que la multiplicité et l'indépendance des Etats y complique singulièrement la tâche. Nous ferons de notre mieux pour adapter la coopération scientifique aux modalités particulières des pays.

Nous pouvons en dire autant de la Chine et du Japon. Là non plus, rien n'est fait, mais nous y avons des collègues savants et dévoués qui font des efforts intéressants pour développer les Sciences anthropologiques dans leurs patries.

Enfin, nous nous sommes mis dernièrement en rapport avec les gouvernements des Républiques latines de l'Amérique, où aucune Société anthropologique n'existe encore. Nous espérons y déterminer un mouvement dans le sens que nous désirons : notons que Cuba vient d'entrer dans cette voie.

Je suis loin, Messieurs, d'avoir terminé l'énumération de ce que nous avons à faire encore. Nous sommes venus ici pour travailler, non pour nous adresser réciproquement de vagues félicitations; il est donc de mon devoir d'insister. Posons d'abord nettement le problème : vous allez forger, pendant ces quelques jours, un instrument de travail. Quelle est la fonction qu'il doit remplir et à laquelle il doit s'adapter? Quel est, en un mot, le but que vous vous proposez?

Plusieurs des Offices nationaux nouvellement créés l'ont déjà indiqué dans leurs considérations. *Ce but est pratique*; il doit satisfaire les besoins les plus urgents de l'humanité en travail. Certes notre science doit être désintéressée, et répondre aux aspirations les plus nobles de la curiosité scientifique; mais il faut vivre avant de philosopher, et les groupes humains que vous étudiez, races, peuples, groupes sociaux de toute espèce, traversent une crise effroyable. Vous ne pouvez vous désintéresser de ces angoisses et de ces souffrances; vous devez mettre tout en œuvre pour répondre aux appels qu'on vous adresse de tous côtés.

Un seul moyen s'offre à nous. L'anthropologie est une science expérimentale comme toutes les autres sciences biologiques, *elle ne peut progresser qu'en multipliant ses expériences, en les rendant plus exactes et plus profondes, et en les orientant surtout vers les problèmes dont la solution vous est le plus impérieusement demandée.*

Ce programme est plus facile à énoncer qu'à réaliser, je le sais bien; mais les résultats obtenus déjà en moins d'un an nous permettent tous les espoirs.

Vous avez tous d'abord compris qu'il fallait créer un organisme international permanent; car les commissions et les Congrès internationaux ont depuis longtemps montré leur impuissance. Quand ils arrivent à émettre des décisions, il n'y a personne pour les exécuter! Des offices nationaux viennent de se constituer, qui sont comme les ganglions nerveux du vaste réseau sympathique que nous créons. C'est parfait, mais ils ne peuvent fonctionner utilement qu'en s'imposant, comme toute organisation vitale, la *division du travail.* Beaucoup d'entre eux n'ont encore qu'un président et un secrétaire général; ceux-ci ne peuvent s'occuper à eux seuls de toutes les sciences anthropologiques. Il est désirable qu'ils *constituent des sections* qui répondent à celles dans lesquelles nous allons travailler ici. Rien de rigide d'ailleurs dans notre organisme; il doit être souple comme tout ce qui vit. Le nombre des sections pourra varier suivant les besoins locaux; chacune d'elle, à sa convenance, pourra créer des *sous-sections.* Nous vous prions donc, au cours de cette session, de déclarer explicitement la *permanence des sections*, c'est la condition même d'une collaboration efficace, et nous vous prions de ne plus nommer de *Commissions* qui feraient double emploi.

Toute cette organisation constitue des cadres de travail; il y faut maintenant faire entrer la vie. Rien ne se fait sans des individus, sans des volontés actives, sans des esprits capables d'initiative, et enclins à

se libérer des formules désuètes, des méthodes surannées qui empêtrent encore si souvent les recherches anthropologiques, et condamnent à la stérilité tant de travailleurs, jeunes ou vieux.

Nous ne voulons point créer une sorte de bureaucratie scientifique, comme on l'a tenté ailleurs dans ces dernières années. Nos offices ne doivent point devenir des sortes de distributeurs automatiques qui verseraient à chaque abonné des paquets de fiches mécaniquement classées. C'est là une nourriture longue à préparer, fort coûteuse, qui fait des pédants, non de véritables chercheurs ; elle est indigeste, alourdit les cerveaux, empêche l'originalité et brise les initiatives.

Les hommes que vous placerez dans vos offices et dans leurs sections auront une vie spirituelle plus active et plus efficace. Ce n'est point vers un passé plus ou moins périmé qu'ils doivent se tourner, mais vers le progrès futur. Ils doivent se mettre en quête, à la fois, d'hommes nouveaux et d'idées nouvelles.

Les *idées nouvelles* ne feront point défaut ici ; les programmes de nos sections ont une abondance et une variété qui prouvent la hardiesse de leurs organisateurs ; les nombreux rapports déjà déposés sont pleins d'initiatives heureuses, que vous allez discuter et mettre au point. Cette activité continuera après notre réunion, et, j'en ai le ferme espoir, ira s'amplifiant chaque jour. Mais notre tâche ne doit pas se limiter à notre effort personnel : chacune de nos sections touche à une foule de problèmes qui n'attirent pas seulement l'attention des anthropologistes. A côté de nous, en dehors de nous, des hypothèses ingénieuses ou hardies se font jour, des méthodes nouvelles s'esquissent, des découvertes particulières, trop spéciales, ont lieu. Vous serez à l'affût de ces initiatives, vous attirerez leurs auteurs à vous ; vous leur montrerez le développement et la précision que nos méthodes et notre organisation peuvent donner à leurs recherches. Voilà *la bibliographie* qui me paraît digne de vous ; elle ne fait plus de l'enregistrement mécanique; elle recherche les tentatives possédant une réelle potentialité énergétique, une capacité de découverte à laquelle notre appui et vos conseils donneront son plein développement.

Tous ces *hommes nouveaux*, avides de vérités et entreprenants, qui faisaient de l'Anthropologie sans le savoir, animeront les offices et leurs sections d'un souffle vivifiant. Mais ils ne sont pas les seuls auxquels il faut songer. Vous trouverez dans toutes les classes de la société des aides dévoués qui n'attendent qu'un signe de vous pour vous apporter une collaboration précieuse. Vous savez combien de problèmes restent sans solution, parce que de vastes enquêtes internationales n'ont point encore été entreprises à leur sujet. Nos sections sont là pour les

entreprendre et réunir les nombreux coopérateurs qui pourront les conduire à bien. Dans toutes les Colonies vous avez des fonctionnaires, des instituteurs, des missionnaires, etc... qui sont admirablement placés pour observer, si on leur adresse des questionnaires clairs, limités, et précis. Des commerçants établis dans le pays, ayant acquis une position respectable, seront heureux de collaborer avec la mère patrie. De simples voyageurs, dirigés par vous, pourront apporter des renseignements utiles.

Dans nos propres pays, des observateurs abondent, dont on n'utilise pas le concours. Les médecins pénètrent dans les familles, observent chaque jour l'hérédité des caractères et des tempéraments, et laissent perdre ces trésors, parce qu'ils ne savent pas classer leurs observations, les noter en quelques minutes, et qu'ils ignorent à qui et à quoi elles peuvent servir. Les éducateurs de toute sorte peuvent apporter un concours aussi efficace. Tous les manieurs d'hommes, officiers, chefs d'usine, directeurs de syndicats, même les organisateurs de campagnes électorales savent souvent plus de psycho-sociologie qu'un spécialiste ; mais c'est une connaissance intuitive, un trésor inconscient qu'il faut mettre au jour. Un avocat, un magistrat, un gardien de prison, pourraient rendre à la criminologie, à l'eugénique, à la sociologie des services inappréciables. Et quelle est la classe sociale qui ne pourrait pas aider nos archéologues et nos préhistoriens pour sauver de la destruction les objets de leurs patientes recherches ?

Mais, me direz-vous, n'allons-nous pas encombrer nos sections de simples amateurs ? n'en faisons pas fi, Messieurs, et songeons combien nous comptons d'amateurs de génie parmi les fondateurs de nos sciences anthropologiques !

Excusez-moi, Messieurs, d'avoir retenu si longtemps votre attention. Une grande partie de mon rapport a été consacré à l'histoire de nos Offices nationaux qui s'organisent si rapidement ; à la fin j'ai esquissé un plan de travail qu'il faut prendre comme une simple vue de l'avenir, une suggestion qui peut être utile ; mais l'Office central de Paris n'a nullement l'intention de diriger ou de commander. Il y a peu de temps, un peuple, enorgueilli par quelques succès industriels et guerriers, émettait la prétention d'être déjà, et de devenir plus encore, le cerveau de l'Europe ! Notre initiative avait un but à la fois plus modeste et plus noble ; c'était de susciter une belle émulation entre des peuples amis ; d'être un lien d'union, de sympathies et d'échanges intellectuels entre des égaux ; de respecter et de développer les autonomies scientifiques tout en les amenant à une collaboration plus efficace. Nous avons

la conviction profonde de travailler ainsi pour la Science et uniquement pour elle ; c'est pourquoi nous comptons loyalement sur votre approbation et votre appui.

RAPPORT ADMINISTRATIF

par M. le comte Begouen, secrétaire général administratif.

Il me reste bien peu de choses à dire après les deux rapports si précis et si suggestifs que vous venez d'entendre. J'ai à vous rendre compte beaucoup plus de projets et de travaux en cours que de résultats déjà tangibles.

D'après l'article 22 de nos statuts, un règlement intérieur peut, s'il y a lieu, être établi pour assurer la bonne exécution de ces statuts. Mais un pareil règlement ne doit pas être improvisé, c'est à l'usage que l'on voit les points qui méritent d'être réglés et de quelle façon ils doivent l'être. Nous sommes donc en train d'élaborer ce règlement et le Conseil de direction prépare un projet qu'il sera sans doute en mesure de vous proposer à la prochaine session.

Mais il est un point qui devra être fixé auparavant. C'est celui qui concerne l'attribution des prix que nous devons à la générosité de nos donateurs, lorsque vous aurez ratifié l'acceptation que le Conseil de Direction a déjà faite en votre nom. Pour l'un, celui fondé par Mme d'Ault du Mesnil, en mémoire de notre si regretté collègue, nous n'avons à intervenir que le jour de sa distribution, puisque c'est l'Ecole d'anthropologie de Paris qui, selon la volonté de la donatrice, en décide l'attribution.

En ce qui concerne le prix hollandais, notre rôle est plus actif puisque c'est l'Institut international d'anthropologie qui doit nommer le jury et fixer les conditions, ainsi que l'a décidé son généreux fondateur.

Comme vous le voyez, certains détails n'ont pas encore été fixés. Il en est d'importants, comme le fait de savoir comment fonctionnera le jury, si l'on doit poser personnellement sa candidature et de quelle manière et à quelle époque, ou bien si le jury peut choisir *proprio motu* le lauréat, etc.

Nous avons estimé qu'il était bon d'avoir sur tous ces points l'avis du fondateur et nous espérons pouvoir établir ce règlement d'accord avec lui au cours de cette session. M. Kleiweg de Zwaan, dont la modestie égale le désintéressement et la science, n'est pas encore arrivé, mais il ne tardera pas à être ici pour recevoir les remerciements de ses collègues et parachever son œuvre en la réglementant. Ce sera

d'accord avec lui que le comité de direction prendra toutes les décisions nécessaires, dont nous pourrons vous donner le compte rendu à la séance de clôture.

D'après nos statuts, l'Institut international d'anthropologie doit établir des rapports mutuels et fréquents entre chercheurs des divers pays. Cette action doit s'exercer en facilitant les relations des uns avec les autres. Vos secrétaires généraux se sont efforcés par leurs correspondances et leurs connaissances personnelles d'établir ou de fortifier les liens qui doivent exister entre savants des divers pays. Mais il faut aussi que ces relations s'établissent directement entre chercheurs d'une même branche de la science anthropologique, sans passer par l'intermédiaire du secrétariat. Pour cela, il faut connaître les noms des uns et des autres et surtout connaître les travaux publiés ou même en cours d'exécution. C'est pour cela que dès les premières séances préparatoires, il a été question d'établir un annuaire et des fiches individuelles bibliographiques. C'est là une œuvre très importante, tant au point de vue des résultats pratiques qu'on en tirera, que des difficultés qu'elle présente dans son exécution matérielle. Aussi, après avoir été l'objet des préoccupations du conseil de direction, cette œuvre doit-elle être examinée par vous avec le plus grand soin. Elle a été inscrite, comme vous avez pu vous en rendre compte, parmi celles qui, étant d'ordre général, doivent être l'objet de discussions dans toutes les sections. Nous vous demandons de formuler à cet égard vos desiderata, afin que le comité de direction puisse mener à bonne fin cette œuvre nécessaire. Ce sera aussi une œuvre coûteuse pour laquelle nous aurons besoin de tous les concours.

L'organisation de conférences en France et à l'étranger a également été prévue par nos statuts. Entrant dans ces vues, le Gouvernement de la République française a bien voulu donner une mission officielle à votre secrétaire général administratif pour lui permettre de répondre aux invitations des universités de Ljubljana et de Zagreb. J'ai fait dans ces deux villes plusieurs conférences préhistoriques devant un très nombreux public et j'espère y avoir suscité de l'intérêt pour les sciences anthropologiques. En tous cas, grâce au dévouement du professeur Gorjanovic-Kramberger, la fondation d'un Institut national yougoslave est en bonne voie d'organisation, et le Ministre de l'instruction publique du royaume S. C. S. m'a fait demander quelques renseignements sur l'enseignement de l'anthropologie.

La *Revue anthropologique* est devenue, vous le savez, l'organe officiel de l'Institut.

Mais cela aussi ne s'est pas fait sans difficultés, ni sans frais. Il faut

espérer que les prix du papier et de l'impression n'augmenteront plus, bien au contraire, afin de nous permettre d'améliorer encore cette publication ; car il faut bien se rendre compte qu'actuellement une bonne partie du prix de la cotisation des membres de l'Institut est représentée par le prix de l'abonnement. Or la *Revue* doit devenir plus importante de jour en jour, à mesure que les sections se développeront, puisque, ainsi qu'il vous a été dit, celles-ci devenues permanentes y publieront leurs travaux. Ce développement sera d'autant plus utile que nous avons l'intention de donner dans la *Revue* le sommaire tout au moins des autres Revues anthropologiques des différents pays ; car notre but n'est pas d'absorber les productions, mais bien au contraire de faire connaître les travaux publiés à l'étranger, d'en susciter même au besoin et de favoriser les initiatives locales, et de servir de lien entre tous. Il importe que notre organe soit digne de l'Institut ; aussi l'Office central y apporte-t-il tous ses soins et il vous prie de l'aider dans sa tâche.

On envisagera aussi, lorsque les circonstances le permettront, des publications spéciales.

Vous le voyez, Messieurs, nous avons suivi l'esprit de votre fondation, esprit large, libéral, essentiellement scientifique. Nous sommes pleins de bonne volonté, travaillons tous à l'œuvre commune.

RAPPORT FINANCIER

par M. le Dr WEISGERBER, trésorier

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne puis aujourd'hui vous donner qu'un aperçu de notre situation financière puisque, jusque dans ces derniers jours,un certain nombre de membres sont encore venus s'inscrire.

Grâce à une subvention du ministère des Affaires étrangères de France, nous avons pu couvrir les frais occasionnés par la création de cette nouvelle Société, création qui a absorbé les fonds administrés par l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Nos recettes normales se décomposent de la façon suivante :

Quatre donateurs nous ont chacun remis mille francs ; à eux viendra se joindre la Ville de Paris, mais nous n'avons pas encore touché ce don.

Deux membres ont racheté leurs cotisations, en versant chacun 500 francs. Ces cinq mille francs nous ont permis d'acheter 264 francs

de rente 3 0/0 française perpétuelle. Les versements des donateurs sont inaliénables, et les fonds de rachat sont également immobilisés, mais seulement provisoirement.

Au 20 juillet 200 membres ont versé leurs cotisations, ce qui représente une somme de 6.000 francs ; un membre a payé une année d'avance, un autre deux années.

Dons et rachats	5.000 »
Cotisations	6.000 »
Id. d'avance	90 »
Bonis et intérêts	124 86
Total	11.214 86

Nos dépenses se décomposent ainsi :

Achat de 264 francs de rente 3 0/0	5.150 05
Dépenses du trésorier	77 35
Insertion à l'*Officiel*	44 10
Diverses	188 95
Personnel (6 mois)	600 »
Revue (1er semestre 1921)	1.500 »
Total	7.560 45
Restent donc disponibles	3.654 41

sur lesquels nous devons prélever les dépenses du second semestre 1921 estimées 2.500 francs.

Vous voyez qu'il ne nous restera pas grand chose pour les imprévus. Les frais de la réunion de Liége seront couverts par une nouvelle subvention allouée par le ministère des Affaires étrangères de France.

Nos dépenses, comme vous le voyez, ont été réduites au minimum, mais nous ne savons ce que nous réserve l'avenir, car les frais de correspondances sont considérables et le deviendront plus encore.

Notre conseil a encouragé la création d'offices nationaux, qui ne contribuent guère à nos recettes mais qui par contre donnent lieu à une correspondance très active, source de dépenses.

Vous voyez d'après cela que les ressources tirées des cotisations ne suffiront pas au fonctionnement prévu de l'Institut international d'anthropologie, et qu'il faut chercher ailleurs des ressources supplémentaires, des subventions des Etats par exemple.

Comme trésorier, je dois exprimer toute ma reconnaissance aux généreux donateurs qui nous ont constitué un fond déjà considérable pour une si jeune Société, ainsi qu'à nos secrétaires généraux qui, par

leurs démarches, ont obtenu les fonds permettant la réunion d'aujourd'hui.

Mais nous devons tout spécialement témoigner notre gratitude au généreux collègue qui nous a versé une somme assez considérable pour acheter 495 francs de rente 3 0/0 dont les intérêts accumulés pendant trois ans serviront à délivrer un prix hollandais dans les conditions que vous connaissez.

STATUTS DE L'INSTITUT. — M. le comte Bégouen donne, conformément à la loi, lecture complète des statuts provisoirement établis et votés par l'assemblée de fondation, le 14 septembre 1920.

Ces statuts sont adoptés à l'unanimité ; ils deviennent donc définitifs (voir page I).

CONSEIL DE DIRECTION. — M. le Secrétaire général donne lecture de la liste des membres du Conseil de direction provisoire. Sur sa proposition, cette liste, rectifiée et complétée, est adoptée à l'unanimité. Le Conseil de direction définitif de l'Institut est donc ainsi composé :

PRÉSIDENT : S. A. I. Mgr le Prince BONAPARTE.
TRÉSORIER : M. le Dr WEISGERBER.

BELGIQUE

MM. DEKEYSER, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Bruxelles.
FRAIPONT (Charles), professeur à l'Université de Liége.
JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.
STOCKIS, professeur à l'Université de Liége.

CHINE

M. LI-YU-YING, chargé de missions en Europe par l'Université de Pékin.

CUBA

M. MESTRE, professeur à l'Université de La Havane.

ETATS-UNIS

MM. DAVENPORT, directeur de Eugenics Records Office de Cold Spring Harbor.
Mac CURDY, professeur à Yale University de New Haven.
PEABODY, professeur à Harvard University de Cambridge.
Clark WISSLER, American Museum of Natural History de New-York.

Espagne

MM. Anton, professeur à l'Université de Madrid.
de Las Barras, professeur à l'Université de Madrid.
Pacheco, professeur à l'Université de Madrid.
Louis Siret, archéologue, à Cueva de Vera.

France

MM. le Dr Apert, médecin des hôpitaux, Paris.
le Dr Balthazard, professeur à la Faculté de Médecine, Paris.
le Comte Begouen, publiciste, à Paris.
le Prince Bonaparte, membre de l'Institut de France, à Paris.
Bossavy, secrétaire général de la Société préhistorique française, à Paris.
Marcelin Boule, professeur au Museum d'histoire naturelle, à Paris.
l'abbé Breuil, professeur à l'Institut de paléontologie humaine, à Paris.
le Dr Capitan, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
Emile Cartailhac, correspondant de l'Institut, chargé de cours à l'Université, à Toulouse.
Ernest Chantre, directeur honoraire du Museum, à Lyon.
Henri Cordier, membre de l'Institut de France, à Paris.
le Dr Dron, sénateur du Nord, à Paris.
le Dr Dufestel, secrétaire général de la Société des médecins inspecteurs d'écoles, à Paris.
le Dr Georges Hervé, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
Hubert, conservateur au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
A. de Mortillet, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
Louis Marin, député, directeur de l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
Nourry (Saintyves), éditeur, à Paris.
le Dr Papillault, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
le Dr Paul-Boncour, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
D. Peyrony, délégué du Ministère de l'Instruction publique, aux Eyzies (Dordogne).
Salomon Reinach, membre de l'Institut, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
Franz Schrader, professeur à l'Ecole d'anthropologie, à Paris.
le Dr de Saint-Perier, archéologue, à Paris.
le Dr Verneau, professeur au Museum d'histoire naturelle, à Paris.
le Dr Weisgerber, sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, à Paris.

GRANDE BRETAGNE ET DOMINIONS

Sir E. BRABROOK, ancien président de la Société d'anthropologie de Londres.
Sir W. RIDGEWAY, professeur à l'Université de Cambridge.
MM. SAVAGE LANDOR, explorateur.
Arthur THOMSON, professeur à l'Université d'Oxford.

ANNANDALE, secrétaire général de la Société asiatique du Bengale, à Calcutta. *Pour l'Inde.*
C. BARBEAU, attaché au Museum (département d'anthropologie), à Ottawa. *Pour le Canada.*

GRÈCE

MM. ANDREADIS, recteur de l'Université d'Athènes.
Jean KOUMARIS, directeur du Musée d'anthropologie, à Athènes.
MUSTOXIDI, docteur ès-lettres de l'Université de Paris.

HOLLANDE

MM. le Dr BOEKE, professeur à l'Université d'Utrecht.
le Dr KLEIWEG de ZWAAN, professeur à l'Université d'Amsterdam.
le Dr VAN EERDE, professeur à l'Université d'Amsterdam.
le Dr VAN DEN BROECK, professeur à l'Université d'Utrecht.

VAN VUUREN, directeur du Bureau encyclopédique des Indes néerlandaises. *Pour les Indes.*

ITALIE

M. le Dr CONSIGLIO, du Service de Santé militaire, à Rome.
NICEFORO, professeur à l'Université de Rome.
le Dr SERA, professeur à l'Université de Pavie.
G. SERGI, professeur à l'Université de Rome.

JAPON

M. le Dr R. TORII, professeur à l'Université de Tokio.

NORWÈGE

M. le Dr SCHREINER, professeur à l'Université de Christiania.

POLOGNE

MM. le Dr STOLYHWO, professeur à l'Université de Varsovie.
le Dr de TALKO-HRYNCEWICZ, professeur à l'Université de Cracovie.
Stanislaw PANIATOWSKI.
Stephan KRUKOWSKI.

Portugal

MM. Barros e Cunha, professeur à l'Université de Coïmbra.
Da Costa Ferreira, directeur de la Casa Pia de Lisbonne.
Mendes Correa, professeur à l'Université de Porto.
Tamagnini, professeur à l'Université de Coïmbra.

Roumanie

MM. le Dr N. Minovici, directeur de l'Institut de médecine légale de Bucarest.
le Dr Obregia, professeur à l'Université de Bucarest.

Russie

MM. Mohyliansky, ancien professseur aux Ecoles supérieures de Pétrograd.
Navachine,
Netchvolodoff,
le Général d'Osnobichine, ancien professeur à l'Ecole de guerre de Pétrograd.

Suisse

MM. le Dr Pittard, professeur à l'Université de Genève.
le Dr Sarasin, professeur à l'Université de Bâle.
le Dr Schlaginhaufen, professeur à l'Université de Zurich.
Paul Vouga, conservateur du Musée d'archéologie de Neuchâtel.

Tchecoslovaquie

MM. le Dr Chotek, professeur à l'Université de Prague.
le Dr Haskovec, professeur à l'Université de Prague.
le Dr Matiegka, professeur à l'Université de Prague.
le Dr Niederle, professeur à l'Université de Prague.

Yougoslavie

MM. le Dr Cvijic, professeur à l'Université de Llubliana.
le Dr Gorjanovic-Kramberger, professeur à l'Université de Zagreb.
le Dr Zupanic, sous-directeur du Musée d'ethnographie de Belgrade.

Prix hollandais. — M. Bégouen donne lecture de la lettre suivante, qui a été déjà communiquée au Conseil de direction le 23 décembre 1920, et par laquelle M. le Dr Kleiweg de Zwaan, professeur à l'Université d'Amsterdam, institue un prix :

« Le soussigné, désireux de favoriser personnellement le but de

l'Institut international d'anthropologie, tient à donner un témoignage de sa sympathie à l'Institut en question, en offrant au Conseil de direction une somme de dix mille florins, monnaie hollandaise, payable en cinq années.

« L'intention du donateur est que les intérêts de la somme en question soient versés tous les trois ans à la personne qui, au cours des trois années écoulées, aura effectué ou publié des recherches tout particulièrement méritoires en matière d'Anthropologie physique ou de Préhistoire.

« Une Commission internationale de personnes expertes en matière d'Anthropologie physique et de Préhistoire, nommée par le Conseil de direction, et au sein de laquelle au moins *huit* nations devront être représentées par un membre, aura à désigner le savant (homme ou femme), de quelque nationalité que ce soit, auquel il y aura lieu de décerner le prix.

« Chaque pays ne peut être représenté dans cette Commission que par un seul membre.

« Le Président du jury sera toujours le membre français.

« A égalité de suffrages, c'est le Président de la Commission qui décide.

« Si, à l'expiration des trois années, la Commission du jury estime que personne n'est digne du prix, les intérêts accumulés pendant les trois années écoulées seront ajoutés au capital de la fondation.

« Le prix portera le nom de PRIX HOLLANDAIS.

« Le Conseil de direction aura soin que le capital de la fondation soit employé en valeurs de tout repos.

« Au cas où, par imprévu, l'Institut déciderait de suspendre ses travaux, ou cesserait d'exister, le capital de la fondation serait transféré, pour le même but et aux mêmes conditions, à l'Ecole d'anthropologie de Paris, laquelle nommera également la Commission du jury international. »

19 décembre 1920.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité cette donation, et c'est au milieu des acclamations que le Président adresse au généreux donateur ses chaleureux remerciements.

Voici le RÈGLEMENT de ce prix, établi par le donateur et le bureau, et adopté par l'assemblée générale du 27 juillet :

I. — « Le Prix hollandais sera distribué tous les trois ans au cours de l'assemblée générale de l'Institut international d'anthropologie.

II. — « Il sera décerné au savant, de quelque sexe et de quelque

nationalité que ce soit qui, au cours de ces trois années écoulées, aura effectué ou publié des recherches tout particulièrement méritoires en matière d'anthropologie physique ou de préhistoire.

III. — « Le jury sera nommé par le Conseil de direction de l'Institut international d'anthropologie un an avant l'attribution du prix.

IV. — « Ce jury sera composé d'au moins huit membres de nationalités différentes, chaque pays ne pouvant être représenté que par un seul membre.

V. — « Le membre français sera de droit le président du jury. En cas de partage des voix, la sienne sera prépondérante.

VI. — « Les candidatures devront être posées avant le 1er novembre de l'année précédant le concours, par lettre recommandée, avec pièces à l'appui, adressée au Président de l'Institut international d'anthropologie, 15, rue de l'Ecole de Médecine, Paris, VIe.

VII. — « Toutefois, le jury ne sera pas lié par les candidatures. Il pourra désigner comme lauréat tout savant qu'il en aura jugé digne, même si celui-ci n'a pas fait acte de candidat.

VIII. — « Le prix ne pourra pas être divisé.

IX. — « Si la Commission du jury estime que le prix ne doit pas être décerné, les intérêts des trois années écoulées seront ajoutés au capital de la donation ».

Prix d'Ault du Mesnil. — M. Bégouen donne communication du texte de ce prix, fondé par Mme Veuve d'Ault du Mesnil, en souvenir de son mari, vice-président de l'Association pour l'enseignement des Sciences anthropologiques et trésorier de l'Ecole d'anthropologie :

« En souvenir de mon regretté mari, je fais don à l'Ecole d'anthropologie de Paris...

« 2° Les arrérages de dix mille francs, placés en rente sur l'Etat français, constitueront tous les trois ans un prix qui sera décerné à la session de l'Institut international d'anthropologie, et qui portera le nom de « Prix d'Ault du Mesnil ». Il devra récompenser le manuscrit traitant d'anthropologie préhistorique jugé le meilleur par le jury.

« Ce jury, composé de cinq personnes, françaises ou étrangères, désignées par les professeurs de l'Ecole d'anthropologie de Paris, pourra être choisi parmi eux. Le nom du candidat ne devra pas être connu du jury.

« Dans le cas où l'Institut international d'anthropologie viendrait à disparaître, ce prix, qui portera toujours le nom de « Prix d'Ault du

Mesnil », sera attribué tous les trois ans, le 11 mars, au meilleur manuscrit d'anthropologie préhistorique présenté au jury constitué dans les conditions spécifiées ci-dessus ».

L'assemblée générale, à l'unanimité, adresse à Mme d'Ault du Mesnil ses respectueux hommages et ses vifs remerciements ; elle accepte les conditions fixées par la donatrice. En proclamant ce prix à chacune de ses futures sessions, l'Institut International rendra un juste hommage à la mémoire du savant consciencieux dont les travaux sont des modèles de précision et de sagacité.

VOTE PLURAL. — La question est posée, à la demande de plusieurs membres. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Cartailhac, Dekeyser, Fraipont, Mahaim et les Secrétaires généraux, il est décidé que les membres titulaires présents aux assemblées générales, porteurs d'un mandat écrit et régulier de Sociétés membres titulaires de l'I. I. A., auront autant de voix que de mandats en sus de leur voix personnelle. Un amendement de M. Mahaim, réduisant à deux le nombre de voix que peut avoir chaque membre, est repoussé.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de séance,
COMTE BEGOUEN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 27 JUILLET 1921

(Le **Conseil de direction**, nommé définitivement par la première assemblée générale du 25 juillet, s'est réuni avant cette assemblée et en a arrêté l'ordre du jour, conformément à l'article 12 des statuts. Entre autres questions, il a ajourné à une autre session la proposition d'admettre dès maintenant dans l'Institut des membres de toutes nationalités, sans réserve et sans exception).

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Mgr le prince Bonaparte, président.

Sont présents : MM. Anten, Baladier (Mme), Balthazard, Barnett (Mme), Bégouen, Bérillon, Bonaparte, Bouillenne, Breton (Miss), Bricteux, Breuil, Capitan, Cartailhac, Charles, Comhaire, Coutil, Dekeyser, Drioux, Fraipont, Franchet, Frets, Fryns, Ghilain, Giraux, Grenson, Halkin, Hamal-Nandrin, Hamelius, Haskovec, Hervé, Huguet, Kleiweg de Zwaan, Jacques, Landor, Leboucq, Ledent, Leroy, de Loë, Mahaim, Mansion, Matiegka, Mestre, Muller, Niceforo, Osnobichine (d'), Papillault, Passillé (de), Paul-Boncour, Peabody, Péquart, Péquart (Mme), Pittard, Portengen (Mlle),

Reverdin, Rey, Reygasse, Saint-Périer (de), Sélys-Longchamps (de), Servais, Spirus-Gay, Stockis, Stuer, Synave, Van Vuuren, Vaux-Phalipau (Mme de), Weisgerber, Willems, Winiwarter (de).

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Bégouen donne connaissance du RÈGLEMENT du « Prix hollandais » établi de concert avec le donateur (voir page 307).

Ce règlement est accepté.

M. Bégouen donne également lecture d'une lettre de M. Charles Fraipont, remerciant au nom de Mme Fraipont, sa mère, et au sien, les membres de l'I. I. A. qui se sont réunis pour déposer des fleurs sur la tombe de son père, Julien Fraipont (1).

SIÈGE DE LA PROCHAINE SESSION. — Des propositions ont été faites au Conseil de direction par les représentants de diverses nations. Mais, étant donné la situation économique internationale, il a paru impossible de fixer dès à présent le siège de la prochaine assemblée générale de 1924. Le Conseil de direction demande que l'assemblée générale veuille bien l'autoriser exceptionnellement à prendre cette décision dans une de ses prochaines réunions. Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

RAPPORTS ET VŒUX DES SECTIONS. — MM. les rapporteurs désignés par chaque section sont entendus et leurs conclusions sont adoptées (voir plus loin). Elles comportent toutes, en première ligne, la permanence des sections, non seulement dans les Assemblées générales, mais aussi dans les Offices nationaux.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président déclare ensuite close la session de Liége ; il adresse aux membres de l'Institut international d'anthropologie ses remerciements, ses vœux et ses encouragements.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire de séance,
COMTE BEGOUEN.

OFFICE CENTRAL PERMANENT ET SECRÉTARIAT

Conformément aux articles 3 et 9 des statuts, le Conseil d'administration de l'Ecole d'Anthropologie a procédé à l'organisation du Secrétariat de l'Office central permanent de l'Institut.

1. En outre, une palme en bronze avec inscription, offerte également par eux, sera placée à l'Université, dans le laboratoire de celui « qui créa réellement à Liége l'enseignement de l'anthropologie ».

Dans la séance du 14 septembre 1920, il a désigné comme :

Secrétaire général scientifique : M. le docteur CAPITAN, professeur à l'Ecole d'Anthropologie ;

Secrétaire général scientifique adjoint : M. le docteur PAPILLAULT, professeur à l'Ecole d'Anthropologie ;

Secrétaire général administratif : M. le comte BÉGOUEN ; tous trois faisant déjà partie du Conseil de direction de l'Institut.

En conséquence, toute la correspondance intéressant l'Institut international d'anthropologie devra être adressée au Secrétariat de l'Office central permanent (Ecole d'anthropologie), 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e).

Les cotisations sont reçues par M. le docteur WEISGERBER, trésorier de l'Institut, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e).

A la suite de la session de Liége, le bureau de l'Office Central permanent a désigné Mlle FLESCHELLE, secrétaire de l'Ecole d'anthropologie de Paris, dont tous apprécient le zèle, l'activité et les facultés d'organisation, comme agent de l'Office central permanent de l'Institut international d'anthropologie (art. 15 des statuts).

RÉCEPTIONS, VISITES, EXCURSIONS

Le lundi 25 juillet, à midi, Mme et M. Fraipont offrirent aux autorités civiles et militaires, aux délégués étrangers, ainsi qu'à des notabilités de l'I. I. A., un lunch dans les salons du cercle des ingénieurs civils de Liège. M. le ministre Destrée devait le présider ; mais, absolument retenu à la séance de la Chambre à Bruxelles, il s'excusa en termes extrêmement aimables. Les toasts furent nombreux et tous exprimèrent à nos aimables hôtes leurs vifs remerciements et leur cordiale amitié, comme aussi toute la gratitude que nous avons à M. Fraipont, qui fut et est la cheville ouvrière de notre belle Réunion.

Le même soir, à 21 heures, M. le Gouverneur de la Province et Mme Grégoire ont donné, en l'honneur de la Réunion, une réception magnifique dans les superbes salons du Palais provincial. Nos hôtes avaient eu l'excellente idée de nous faire entendre quelques-unes des élèves les plus remarquables du Conservatoire royal de musique de Liége, dont la réputation est universelle. Deux enfants de neuf et onze ans, l'une pianiste, Mlle Renée Staelenberg, l'autre violoniste, Mlle Marguerite Hubart, jouèrent avec une virtuosité et un art accomplis divers morceaux de Mozart, Mendelssohn, Spohr et Haydn ; tandis que la lauréate du concours de chant de cette année, Mlle Joséphine Lejeune, interprétait, avec une belle voix et une grande émotion,

l'air de *Samson et Dalila* et celui de *Werther*. Les artistes furent vivement applaudies, et leur succès vint prouver à nos hôtes le grand plaisir artistique qu'ils nous avaient procuré. Un buffet somptueux termina cette brillante soirée. M. le Gouverneur et Mme Grégoire, à qui nous tenons à renouveler ici, au nom de tous, nos plus chaleureux remerciements, en firent les honneurs avec la plus aimable bonne grâce.

Le mardi 26 juillet, à 20 heures, notre cher et éminent collègue Cartailhac faisait, dans le grand et bel amphithéâtre de l'Institut de zoologie, une de ces charmantes conférences, aussi instructives qu'agréables, dont il a le secret. Son sujet, très bien choisi, *la Magie chez les Primitifs*, a été illustré d'une série de fort curieuses projections et d'intéressantes photographies ethnographiques et préhistoriques. Des applaudissements unanimes et prolongés ont montré à M. Cartailhac combien sa conférence avait été goûtée, ainsi que la très haute et affectueuse estime en laquelle le tiennent tous ses auditeurs.

Le mercredi 27 juillet, à 18 heures, le professeur Max Lohest fit à son tour dans son amphithéâtre de géologie, si pratiquement aménagé, une remarquable conférence-causerie sur la *Fin de la Terre*. Partant des notions les plus simples, exposées dans un langage personnel et imagé, l'éminent professeur s'éleva peu à peu jusqu'aux conceptions philosophiques les plus hautes. Il démontra, par une série d'observations et d'expériences, que la fin de la Terre sera le refroidissement, et que le type de cette évolution pourrait bien être celle de la Lune. Les cratères lunaires ne sont que la résultante des rétractions et des plissements de l'écorce sur un noyau refroidi, contracté et solidifié. Les mêmes aspects se retrouvent d'ailleurs exactement sur les verres antiques altérés, et M. Lohest a pu les reproduire expérimentalement sur des boules de verre maintenues pendant nombre de jours dans des autoclaves remplis d'eau chaude, sous plusieurs atmosphères de pression. Pleine de vue nouvelles et originales, cette conférence nous montra, en M. Lohest, un grand géologue, qui est en même temps un penseur doublé d'un artiste.

Le même jour, l'Ecole d'Anthropologie de Liége recevait, à 21 h. 15, à l'Institut de Zoologie, les membres de l'I. I. A. et les professeurs de l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Le professeur Mahaim, dans un vibrant et très littéraire discours, prononcé dans le grand amphithéâtre, retraça la fondation, en pleine guerre, de l'Ecole d'Anthropologie de Liége, et présenta l'émouvant tableau des épreuves alors subies par les savants comme par toute la population liégeoise. Il traduisit éloquemment les sentiments des Liégeois pour les Alliés, en particulier pour la France, et rendit un juste hommage aux illustres savants qui, des deux côtés de la frontière, ont constitué la science de l'Homme.

M. Cartailhac répondit en célébrant l'œuvre des Schmerling, des Van Beneden, des Dupont, des Fraipont père, etc., œuvre aujourd'hui

poursuivie par l'Ecole liégeoise. Sollicité de prendre la parole au nom de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, notre collègue et doyen, le professeur Georges Hervé, rappela, en une heureuse improvisation, très applaudie, les sympathies d'origine existant entre les deux Ecoles, celle de Paris ayant été fondée par Broca sous l'impression encore vive de la guerre de 1870, et comptant ou ayant compté parmi ses membres plusieurs Alsaciens chassés de leur pays par l'annexion teutonne.

La soirée se termina fort tard par d'amicales causeries autour d'un thé et de rafraîchissements servis sur les tables du Laboratoire de Zoologie.

Le jeudi 28 juillet, l'Institut archéologique liégeois recevait les membres de l'I. I. A. au musée Curtius. M. le président Micha, dans un discours très applaudi, fit l'historique de ce beau musée et indiqua également le rôle joué par la Société dans l'évolution des études archéologiques, en la province de Liège. Puis, avec l'éminent conservateur M. Servais, ces messieurs conduisirent les membres de l'Institut à travers les nombreuses salles si admirablement organisées et si pleines de beaux objets. On dut à regrets passer assez vite dans les salles consacrées aux ferronneries et aux boiseries et meubles dûs au ciseau fin et délicat des artistes liégeois du XVIIe et du XVIIIe siècles. Il fallut voir très vite aussi les merveilleuses séries d'orfèvrerie et de verrerie, ainsi que la splendide suite de céramiques les plus variées dont la plus grande partie provient du legs princier de M. et Mlle Moxhon. Les salles romaines nous arrêtèrent un peu plus longtemps. Les admirables et uniques restitutions de tombes gallo-romaines, à outillages si riches, disposés comme ils l'étaient dans les sépultures, les belles séries de verreries nous retinrent aussi. Mais il fallut se hâter pour monter à l'étage supérieur où M. Servais venait de réaliser un nouvel arrangement dont, par une délicate attention, il avait voulu réserver l'inauguration aux membres de l'I. I. A.

Nous pûmes admirer le classement systématique et parfaitement clair, d'abord de la splendide collection préhistorique de M. de Puydt que celui-ci a récemment donnée au musée Curtius. Les pièces des cavernes sont d'abord exposées avec une abondance et un soin extrême conforme à l'observation *in situ* ; elles nous montrent le produit des fouilles célèbres dans les gisements classiques. Puis viennent les pièces variées se rapportant au tardenoisien et où l'on peut suivre son évolution, d'abord depuis la fin du paléolithique avec petites formes magdaléniennes jusqu'aux fonds de cabane de la Hesbaye avec triangles classiques, ciseaux polis et poteries ornées qui nous rappellent le néolithique primitif des Balkans. Viennent ensuite les séries considérables, recueillies par MM. Hamal-Nandrin et Servais dans leurs gisements célèbres de Remersdael et Fouron, et qui constituent un campignyen très primitif, presque un précampignyen. Puis les belles séries de Rullen, de Sainte-Gertrude et enfin de Spiennes, complétant cette évolution unique qui amène ainsi jusqu'au début du néolithique. Celui-ci est très bien représenté par des outillages variés et une belle série de haches polies, la plupart recueillies par M. de Puydt. Leur matière est

très variée, la fibrolithe et divers types de pyroxénite, enfin quelques jadéites à aspect étranger s'y rencontrent plusieurs fois.

D'assez nombreux fragments céramiques complètent ces belles séries. Un certain nombre d'objets en bronze indiquent l'existence de cette industrie plutôt rare en Belgique. Enfin M. Servais a tenu à nous montrer son Catalogue manuscrit dont il venait de terminer, pour cette visite, la mise à jour complète. C'est un modèle du genre : grand volume in-folio où chaque pièce importante est décrite, mesurée, très souvent remarquablement dessinée à la plume, le tout par M. Servais lui-même ; souvent aussi il a ajouté des indications bibliographiques. Les membres de l'Institut n'ont pas ménagé à M. Servais leurs vives félicitations; M. Capitan s'est fait leur interprète pour lui exprimer, très vivement et très cordialement, leurs sentiments de réelle admiration pour un pareil catalogue, qui représente une somme énorme de travail et d'intelligence rivalisant pour arriver à un pareil résultat.

A 15 heures, réception de l'Institut par le Collège des Bourgmestres et Echevins, dans les salons de l'Hôtel de Ville. La bienvenue nous fut souhaitée de la façon la plus cordiale et la plus chaleureuse par M. le bourgmestre Hénault, qui insista sur les sentiments de fraternité de la Belgique pour la France, rappela ce que le peuple belge avait fait pour la cause commune au jour de l'invasion allemande, le sang qu'il avait versé, et les souffrances qu'il avait endurées sans se plaindre, avec le sentiment de n'avoir accompli que son devoir. A ces nobles paroles, M. Capitan, parlant au nom de nous tous de France, nous associa de tout cœur aux sentiments qu'elles exprimaient, en affirmant l'immense gratitude que la France doit à la Belgique et lui conservera à jamais.

Levant alors nos verres, nous bûmes à nos hôtes en toute fraternité, et remerciâmes le corps municipal et la Ville de Liége de leur amical accueil.

A 17 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Institut de zoologie, notre collègue Hervé, avec son élégance et sa précision ordinaires, traita de façon très savante, en même temps que très accessible à tous, des *phases historiques du problème de la Consanguinité*. Grave et importante question que le conférencier a su mettre au point malgré la complication du sujet. Il exposa les conclusions auxquelles ont abouti aujourd'hui les recherches sur la consanguinité et fit voir les conséquences pratiques qui en découlent. Les applaudissements de l'auditoire ont montré au professeur Hervé l'intérêt que sa conférence avait suscité.

Ce fut enfin ce même soir, à 19 h. 30, qu'eut lieu, à l'Hôtel de l'Europe, le banquet terminal par souscription, qui réunissait la plupart des membres de l'I. I. A. présents à Liége. Le Gouverneur et Mme Grégoire, le Bourgmestre de Liége, le Consul de France, ainsi que nombre de notabilités, avaient bien voulu l'honorer de leur présence. Le doyen de l'Anthropologie, notre ami Cartailhac, dont le toast fut écouté debout, porta la santé des souverains belges, et se fit

l'interprète de tout l'Institut en remerciant encore une fois nos collègues belges de leur accueil et de leur hospitalité fraternels.

M. le Gouverneur, M. le Bourgmestre, M. Paul-Boncour, au nom de M. le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, M. le Comte Bégouen, parlèrent ensuite et furent très applaudis. Enfin, le docteur Papillault, mêlant le plaisant au sévère, glorifia d'abord Apollon qui a lutté de générosité avec nos hôtes de Belgique, et nous a gratifié de 40 degrés de chaleur et d'un sourire immuable ; une pareille température n'a point empêché *nos sections* d'accomplir jusqu'au bout la lourde tâche qui leur incombait, et, prises d'enthousiasme, elles ont voté la *permanence de leurs organisations*. Il les remercie de cette décision et les félicite ; elles ont créé, de la sorte, un nouvel organe de travail qui était indispensable à l'activité de l'Institut. Nous ne sommes point, en effet, un Congrès qui travaille quelques jours et se repose ensuite pendant plusieurs années ; nous constituons une *Permanence de travail*, un effort constant de recherche scientifique. Pendant trois ans nous avons à préparer, à semer et à faire mûrir la moisson que recueillera la prochaine assemblée générale. C'est à ce labeur intense et soutenu qu'il faut se préparer dès maintenant.

*
* *

Le vendredi 29 juillet, de bonne heure, de nombreux autos, tous très aimablement offerts par nos collègues et amis belges qui avaient tenu aussi à nous accompagner, emmenaient le groupe A. Au total environ 100 personnes. Le rendez-vous était devant le Bois Rouge, commune de Remersdael, où MM. Hamal-Nandrin et Servais ont déjà fait de si belles fouilles. En arrivant M. Baar-Magis, gendre du propriétaire, le sénateur Magis, nous souhaita une cordiale bienvenue au nom de son beau-père que la maladie avait empêché de venir, et au sien. Tout de suite on entra dans ce merveilleux bois de hauts sapins. D'énormes trous avaient été creusés par les soins de M. Hamal Nandrin. Les terrassiers piochaient encore et le brave brigadier forestier Halleux dirigeait les chercheurs vers les bons endroits. D'ailleurs, dans ce formidable amas de silex taillés s'étendant sur plusieurs hectares avec une épaisseur de plus de 3 mètres, les pièces taillées sont par milliers. Naturellement les bonnes pièces sont rares. Il s'agit, d'ailleurs, là, d'une industrie extraordinairement grossière. Ce qui abonde et surabonde, ce sont des blocs grossièrement sphériques taillés à grands coups et dont le volume varie entre celui d'un œuf et celui d'une tête d'enfant. Les uns sont hérissés de pointes dues à la taille, d'autres ont servi de percuteurs arrondis, tranchants ou pointus, parfois aménagés par quelques coups en ciseaux, coupoirs, pointes. Ce sont de vrais outils d'usage réalisant avec une extrême grossiéreté les principales fonctions dont l'homme avait besoin pour vivre. Nombre de pièces recueillies par les uns ou les autres montrent cette idée de l'outil de fortune réalisée par des éclats quelconques aménagés par quelques retouches, ou de préhension ou d'utilisation, là où il le fallait. Quelques pièces plus rares indiquent déjà la tendance à la création de quelques types d'outils : tranchets, pics, perçoirs.

Enfin, M. et Mme Pittard, recherchant les petits éclats retouchés, en ont découvert toute une série qui prouve nettement que là aussi il a existé une petite industrie de micro-outils d'usage...

Hamal-Nandrin donne communication du résumé du travail fait en collaboration avec son ami Servais et relatif à ces gisements.

Tout le monde ramasse, les sacs se remplissent et parfois se complètent par des tas, de volume inquiétant, de pièces choisies... Mais voici que des appels retentissent. A 200 mètres du gisement, en plein bois, sous les grands sapins, à travers lesquels, par-ci par-là, darde un rayon de soleil, M. Magis a fait dresser tables et pliants. Un excellent déjeuner attend les convives, tandis que par une délicieuse attention dont nous sommes profondément émus, toute la famille Magis et Baar-Magis, depuis Mme Magis mère jusqu'aux jeunes enfants de M. Baar-Magis, se multiplient pour servir les préhistoriens affamés. Et ce n'est pas une mince besogne!! quatre et même cinq tables de vingt personnes! On fait honneur à l'excellent déjeuner copieusement arrosé, les photographes amateurs fonctionnent, les toasts commencent par celui de notre cher doyen Cartailhac, qui célèbre la si amicale hospitalité et, toujours galant, remercie de façon exquise les dames de toute la peine qu'elles ont prise. Puis les toasts continuent et réellement n'exagèrent rien en remerciant avec effusion toute la famille Magis qui a su si admirablement organiser cette réception... en plein bois et à plusieurs kilomètres de son château de Struvenbosch.

On se dirige alors vers le bois de Rullen haut, gisement moins considérable mais fort intéressant en ce qu'il montre une industrie qui se rapproche beaucoup de celle du Bois Rouge, mais où les pièces sont un peu plus évoluées. On sent qu'il s'agit encore là de populations extrêmement grossières arrivées vers l'aurore des temps néolithiques (les Flénusiens, dirait l'ami Rutot), mais qui pourtant commencent à avoir l'idée de quelques formes typiques d'instruments. Naturellement, ceux-ci sont rares; on trouve pourtant quelques pics plats très caractéristiques de ces gisements et quelques grossiers nucléi... et les sacs continuent à se remplir. Heureusement que nos amis belges sont la complaisance même et qu'ils nous aident à les traîner.

Enfin, pour terminer cette si intéressante journée, nous nous rendons à Rullen bas. Ici l'evolution est encore plus accentuée; surtout la fabrication des lames a pris un développement remarquable. Les nucléi abondent, très bien préparés par dégrossissement d'un bloc sur lequel sont habilement enlevées des lames étroites de 10 centimètres environ, souvent tout autour du nucléus. Si l'opération marchait mal, le tailleur antique a fendu le nucléus en long ou plus souvent a détaché au sommet une tranche horizontale pour pouvoir continuer son travail... (1) et nous trouvons en nombre toutes ces curieuses pièces... Les sacs craquent. Il est grand temps de regagner non sans peine les autos et de rentrer à Liége un peu las, brûlés par le soleil, mais enchantés.

1. Hamal-Nandrin et Servais. *Revue Anthropologique*, 1921, fasc. 1-2, pp. 24-35.

Le lendemain 30 juillet, nous prenons le train vers 9 h. 1/2 pour Martinrive ; une heure environ après nous sommes arrivés, après un charmant voyage, au milieu d'un pays fort accidenté, ayant plusieurs fois aperçu des grottes dans les rochers. Quelques-unes ont été fouillées. A la gare de Martinrive M. Lohest nous attend et nous montre de l'autre côté de la rivière l'Amblève, sur laquelle on construit un beau pont, mais assez haut sur la pente presque à pic, une petite ouverture : c'est là la grotte de Martinrive, d'accès difficile et un peu dangereux, nous dit-on. Notre groupe A toujours nombreux se divise en deux : ceux qui veulent grimper et gratter dans la grotte et ceux qui préfèrent se rendre immédiatement chez M. Lohest.

Le groupe grimpeur, qui comprend plusieurs dames, arrive sans grand'peine grâce aux entailles creusées sur la pente et à une bonne corde tendue entre les arbres. On gratte avec courage l'argile jaune et l'on ne trouve guère dans ce minuscule abri (qui n'est qu'un coin d'un abri beaucoup plus grand éboulé depuis longtemps) qu'une couche d'os, brisés pour la plupart, de petits rongeurs (repaire d'oiseaux de proie) et par-ci par-là de petites lames de silex dont quelques-unes sont retouchées sur la cassure suivant la technique tardenoisienne.

Mais voici qu'arrive l'heure du déjeuner. Les excursionnistes, tous invités par M. Lohest, doivent se diviser en deux groupes, M. Lohest n'ayant pas assez de place pour recevoir tout le monde chez lui. Des deux côtés le déjeuner fut fort gai ; chez M. Lohest nous avons été reçus de façon inoubliable, dans cet adorable nid si artistique au milieu d'un ravissant parc. Le soleil d'ailleurs rendait plus jolis encore la maison, le vieux moulin, la rivière traversant le parc et ses arbres aux tons de verts les plus variés. Après un déjeuner somptueux, M. et Mme Lohest, auxquels Cartailhac, puis Pittard, en notre nom à tous, offrirent nos plus vifs remerciements, nous firent visiter leur charmante propriété et, pour nous, M. Lohest ouvrit son atelier et nous permit d'admirer la série de ses très remarquables peintures d'une exactitude et d'une saveur si particulières... sans oublier ses délicieuses terres cuites ; le maître illustre se révéla à nous également un très délicat artiste... et ainsi nous comprîmes l'origine et l'originalité si rare de sa maîtrise.

Pendant ce temps le baron de Sélys était remonté à la grotte et avait fouillé. Il arrive avec un petit sac plein d'excellentes pièces : lames retouchées sur la cassure suivant le type tardenoisien, petits perçoirs, petites lames à dos abattu, nucléi. Tout cela est remis pour les collections d'étude de Hamal et Servais. Puis nous quittons la si hospitalière maison, non sans avoir exprimé à nos hôtes nos plus vifs et plus affectueux remerciements. Une partie des excursionnistes est allée visiter la grotte de Remouchamps. Tous nous nous retrouvons à la fin de la journée, à la gare, enchantés de cette délicieuse excursion.

Le lendemain 31 juillet, à 8 h. 1/4, rendez-vous devant l'Université. Les autos arrivent successivement, toujours avec leurs propriétaires collègues ou amis, puis on part pour assister aux fouilles de fonds de cabane de la Hesbaye. Après une heure environ de parcours,

de savants virages de nos conducteurs nous amènent juste sur le champ près de Tilice où l'on va fouiller aux points indiqués par les sondages de M. Hamal Nandrin et de son fidèle fouilleur Alphonse. Le soleil darde déjà et sur deux emplacements choisis à 100 mètres de distance, M. Hamal fait dresser une large bâche qui sera fort appréciée toute la journée. Puis les fouilles commencent. A 40 ou 50 centimètres de profondeur, apparaissent les fonds de cabane avec leur terre noirâtre ou rougeâtre, mesurant 2 à 3 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur environ. L'un donne surtout de l'outillage de silex : des petites lames fines, étroites, de 7 à 10 centimètres de longueur, et les charmants petits nucléi sur lesquels on les a enlevées, généralement prismatiques. Les pièces retouchées sont rares. Une lame paraît avoir servi d'armature de faucille. Les fragments de poteries sont rares et généralement grossiers. L'autre fond de cabane ne renferme que très peu de silex ; par contre il contient beaucoup de fragments de poteries, les uns assez grossiers, non ornés, d'autres au contraire assez nombreux, toujours avec la même ornementation (bande assez large, formée par deux lignes parallèles avec petites lignes régulièrement espacées entre les bords de la bande. Ces bandes forment elles-mêmes des dents de loup). Le déjeuner pris par petits groupes formant de vrais pique-nique a été fort pittoresque. Une fois terminé, malgré la chaleur torride, on a continué les fouilles dans deux ou trois autres fonds de cabane peu riches. Nous avons reçu la visite du propriétaire du champ, un brave fermier des environs, et de M. Polet, bourgmestre de la commune, qui nous ont assuré de toute leur sympathie et nous ont déclaré qu'ils étaient heureux de pouvoir contribuer aux progrès de la science. Nous les avons vivement remerciés et franchement cela en valait la peine. Les autos nous ont ramenés à la fin de la journée, très satisfaits de ce que nous avions vu et des échantillons recueillis.

Le lendemain 1er août, excursion à Sainte-Gertrude sur territoire hollandais. Nous partons de bonne heure par le train. A la frontière, notre ami Fraipont exhibe au douanier hollandais un permis collectif de séjour pour une journée en Hollande. Arrivés à Eysden nous trouvons le comte de Geloes qui est venu nous chercher à la gare avec les autos nécessaires et nous conduit au petit village de Sainte-Gertrude d'où nous partons sous sa conduite vers les bois. Il est enchanté de nous recevoir et nous le dit.

Tout de suite, Hamal-Nandrin nous mène dans un petit chemin creux avec talus latéraux de 5 à 6 mètres de haut. C'est là que, dans un de ces talus, il a découvert une excavation dans laquelle il a pénétré ; c'était le fond d'une exploitation de silex creusée par les préhistoriques en partant du plateau au-dessus du chemin creux. Cette grande chambre souterraine à parois irrégulières avec grosse colonne de craie formant soutien du toit et laissée au centre de la chambre, mesure de 1 m. 70 à 2 mètres de hauteur. Sur les parois on voit la couche de silex qu'ont exploitée les néolithiques. Il y avait là une surface débarrassée des débris sur laquelle se trouvaient de nombreux pics en silex sans aucune patine. D'ailleurs la fouille en avait

tellement donné qu'il y en avait un tas de 200 où chacun de nous avait le droit d'en prendre quatre. Tout le monde, après avoir visité ce curieux atelier de carrier, s'est dispersé ; les uns piochent sur les talus des chemins creux dans les galeries anciennes remblayées par les antiques mineurs et renfermant au milieu des blocs de craie des éclats innombrables, des outils d'usage et toujours des pics à pointes cassées et sans doute rejetés à cause de cela par les mineurs néolithiques. D'autres vont en plein bois voir un grand atelier large de plus de 200 mètres, jadis signalé par de Puydt.

Les silex débités y forment d'énormes amas où l'on trouve au milieu d'innombrables et très grands éclats, des pièces retouchées, des nucléi, et parfois de longues lames retouchées, vrais poignards. Enfin, au-dessus du bois, un assez vaste atelier renferme des pièces mieux retouchées et indiquant une localisation de travail plus fin.

Mais voici que le comte de Geloes corne et ramène tout le monde autour d'une cantine admirablement fournie qu'il a fait ouvrir en plein bois. Toute sa famille, y compris les dames, rivalise d'amabilité pour distribuer à chacun un excellent lunch largement arrosé. Et tout cela aimablement, cordialement ; le comte de Geloes est enchanté et nous le dit ; tout naturellement nous lui répondons et les toasts vont leur train.

Mais le soleil est brûlant, on se réunit sous bois. Servais nous lit un excellent travail fait en collaboration avec son ami Hamal-Nandrin sur la station de Sainte-Gertrude, puis les conversations, les discussions s'engagent, tout amicalement bien entendu. Les intrépides, malgré la chaleur torride, fouillent et cherchent encore ; les autres se reposent. Mais il faut partir d'assez bonne heure car il y a un bon bout de chemin jusqu'à la gare et les sacs sont lourds. Heureusement que là encore on trouve aide et secours. Le comte de Geloes, venu avec nous jusqu'à la gare, est monté dans le train et ne nous a quittés qu'à la frontière. De lui et des siens l'accueil fut donc délicieux ; nous l'en avons vivement remercié.

Nous le faisons encore ici, et nous adressons aussi nos vifs remerciements à tous nos chers amis et chers hôtes dont l'accueil peut se caractériser d'un seul mot : il fut absolument fraternel. On a pu s'en rendre compte par ce simple compte rendu des excursions du groupe A, toutes si merveilleusement réussies, grâce tout d'abord, il ne faut pas l'oublier, au soin minutieux qu'ont mis les organisateurs à les régler jusque dans les moindres détails, ce dont nous les remercions vivement encore.

Mme et M. Hamal-Nandrin ont également reçu en plusieurs fois les membres de l'Institut international d'anthropologie. Avec une amabilité toute confraternelle et une bonne grâce charmante, ils leur ont fait les honneurs d'un home exquis et d'une superbe collection préhistorique recueillie pour la plus grande part par M. Hamal dans ses très nombreuses fouilles aux environs de Liége : complétée par un choix judicieux de pièces très typiques, et classée d'une façon systématique rigoureuse. C'est un bel ensemble scientifique et une remarquable collection d'enseignement.

* * *

Le mercredi 27 juillet, eut lieu la visite de l'Institut de Médecine légale de Liége, sous la conduite du professeur Stockis, qui dirige cet Institut et l'a supérieurement organisé. Les salles sont claires et judicieusement réparties, conformément aux multiples besoins de la médecine légale. Tous les instruments utiles au fonctionnement sont présentés, et les visiteurs n'ont pu que féliciter M. Stockis de la parfaite installation de cet organisme.

Le vendredi 29, certains membres de l'Institut international d'Anthropologie se rendirent à la colonie pénitentiaire de Merxplas, dont la visite avait été organisée avec le concours du ministère de la Justice. Fâcheusement, par suite sans doute d'un malentendu, le nombre des visiteurs inscrits se trouva fort réduit au dernier moment. Ce fut l'aimable M. Henri Dom, directeur général au Ministère de la Justice qui fit les honneurs de cette visite : il était entouré de M. Borgerhoff, directeur au Ministère de la Justice (1), de M. Louis Stroobant, directeur de la Colonie, des sous-directeurs, de l'aumônier et du médecin. Un déjeuner fut gracieusement offert par l'Etablissement. La colonie de Merxplas, qui occupe une superficie de 1200 hectares, et contient une ferme et de nombreux ateliers, est destinée à recevoir les délinquants vagabonds : elle a donc ces inestimables avantages de permettre l'élimination des insociables, d'empêcher leur nocivité de s'exercer, et de leur donner les moyens de travailler et de se réadapter. Lorsqu'un des condamnés a fait preuve d'efforts, la durée de sa peine est diminuée. Un autre avantage de ce système est de se suffire à lui-même, grâce à une industrialisation bien comprise et dont le sympathique directeur, M. Stroobant, expliqua le mécanisme. Dans la colonie vont être prochainement admis les délinquants épileptiques et les délinquants tuberculeux ; il est inutile d'ajouter que les individus sont méthodiquement sélectionnés : par exemple les pervers, les indisciplinés sont mis à part.

En quittant la colonie, MM. Paul-Boncour et Niceforo, délégués officiels des Gouvernements français et italien, remercièrent de la cordiale réception et félicitèrent M. Dom et tout le personnel de la conception hautement humanitaire ayant présidé à la création de cet organisme, digne d'être imité par tous les pays.

Un grand nombre d'anthropologistes se rendirent le samedi 30 à la prison de Forest pour étudier l'organisation du laboratoire d'Anthropologie pénitentiaire, dirigé par M. le Dr Vervaeck. Ce dernier exposa son *modus faciendi*, fournit aimablement toutes les explications qui lui furent demandées, et mit les visiteurs au courant des améliorations de son service. Notamment un pavillon destiné à l'observation psychiâtrique des prévenus est en voie de construction. De cette façon, tous les renseignements nécessaires à la connaissance anthropologique et psychologique des coupables pourront être

1. M. Borgerhoff est venu à Tournhut au-devant des visiteurs.

rassemblés par une seule et même activité siégeant dans la prison. Tous ces renseignements sont consignés dans une fiche criminologique ayant fait l'objet d'une discussion à la section de criminologie. Tous les visiteurs furent d'accord pour reconnaître l'utilité pratique de ce laboratoire, qui est dû à l'activité inlassable et compétente de M. Vervaeck.

A la suite de cette visite, M. Borgerhoff, directeur au Ministère de la Justice, montra aux assistants le service d'identification judiciaire, dont il a la direction et qu'il a organisé d'une façon absolument remarquable. On ne saurait trop remercier M. Borgerhoff des explications qu'il a données d'une façon claire et précise, et aussi des démonstrations pratiques qui les ont accompagnées. Devant les visiteurs il a fait fonctionner son service, et s'étant ensuite transporté avec eux au Ministère de la Justice, il a montré les avantages de la classification décadactylone et d'une classification monodactylone, dont il est le créateur. Cette dernière méthode est en voie d'élaboration, mais par l'exemple vivant qu'il a fourni, on peut être convaincu des services qu'elle rendra. Le directeur de ce service peut être fier de son œuvre.

* * *

Le samedi 30 juillet, eut lieu, à Bruxelles, la visite du Musée du Cinquantenaire. M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts, avait bien voulu l'honorer de sa présence ; il s'excusa d'avoir été absolument empêché par une séance extraordinaire de la Chambre de se rendre à Liége pour assister à la réunion d'ouverture de l'I. I. A. et pria les assistants de faire part de ses regrets à leurs collègues. Les visiteurs furent reçus par MM. Capart, de Loë et Rahir, qui leur firent les honneurs de leurs collections ; malheureusement le Musée est en ce moment en pleine réorganisation, car il doit être transféré dans l'aile opposée du palais ; néanmoins on a pu se rendre compte de l'importance des belles collections préhistoriques recueillies par nos savants collègues belges, et augmentées sans cesse par les conservateurs actuels.

La section égyptienne, créée et constamment tenue à jour par M. Capart avec le plus grand zèle, la plus grande science et le plus grand dévouement, renferme les pièces les plus précieuses, entre autres son si intéressant *naos* dont le mode de présentation, extrêmement ingénieux et intéressant, est entièrement dû à son éminent conservateur.

Au Musée d'histoire naturelle, le 31 juillet, M. Rutot accueillit les membres de l'I. I. A. et leur montra, avec tous les détails nécessaires, les belles et nombreuses séries préhistoriques admirablement présentées dans les vastes salles bien éclairées du Musée du parc Léopold : séries classées par lui et pour la plupart belges, et aussi de belles pièces de comparaison. Une mention spéciale doit être donnée aux bustes qui sont des restitutions fort artistiques des divers types d'hommes préhistoriques, exécutées sous la direction de M. Rutot par un statuaire de grand talent, M. Mascré ; ces bustes sont conservés dans le laboratoire de M. Rutot.

Les visiteurs purent aussi admirer les incomparables collections paléontologiques du Musée et notamment les célèbres iguanodons de Bernissart.

Le lundi 1er août, plusieurs de nos collègues se rendirent à Namur, où le très distingué conservateur du Musée, M. de Pierpont, les attendait ; avec sa bonne grâce et sa haute compétence, il leur fit visiter son beau Musée et leur fournit de nombreuses et fort intéressantes explications. Un déjeuner leur fut ensuite offert. Là, comme partout, la plus extrême cordialité n'a cessé de régner.

*
* *

La visite aux ruines du fort de Loncin, dans la matinée du 29 juillet, est, parmi les journées de la session, celle qui certainement aura laissé au cœur des assistants le plus profond et le plus poignant souvenir.

Ceux qui firent ensemble ce pieux pèlerinage, poussés non par la vaine curiosité de connaître le théâtre d'un événement désormais historique, mais par le désir d'apporter sur la tombe des défenseurs du fort l'hommage de leur reconnaissance et de leur admiration, étaient les membres du groupe C, malheureusement en petit nombre. Le groupe réunissait : pour l'Angleterre, M. Savage Landor ; pour la Belgique, le professeur Georges Leboucq, de Gand, et Mme Leboucq ; pour la France, le Dr Henri Weisgerber, sous-directeur de l'Ecole d'Anthropologie, le professeur et Mme Georges Hervé, Mme de Vaux-Phalipau et Mlle Fleschelle ; pour la Russie, le général Dimitry d'Osnobichine.

Ciel gris et bas, vent soufflant par rafales, pluie fine qui cinglait le visage, donnaient au plateau que couronne le fort l'aspect désolé convenable au lieu et aux impressions de grandeur tragique que l'on allait ressentir.

Reçus à l'entrée du fort par son héroïque commandant de 1914, le colonel Naessens, les visiteurs se sentirent aussitôt en présence d'un homme. Ce chef admirable leur fit sur le terrain, avec une mâle et noble simplicité, le récit du drame, récit où, s'oubliant lui-même, il n'eut de pensées et d'éloges que pour ses soldats, leur abnégation et leur vaillance. Le colonel négligeait de dire que, si ses hommes s'ensevelirent sous les ruines du fort plutôt que de se rendre, c'est que celui qui les commandait avait su faire naître et développer en eux, jusqu'au suprême sacrifice, de si hautes vertus.

Comme l'a écrit un témoin, le sénateur marquis Imperiali : « Naessens, pendant sept années, avait préparé ses hommes à la lutte, leur inculquant, avec son cœur de soldat et d'apôtre, que le soldat et le fort ne font qu'un, et meurent ensemble plutôt que de se rendre... Pendant les jours que tint Loncin, Naessens ne cessa d'organiser la défense, d'assurer la liaison des forts, d'être, en un mot, l'âme de la résistance de Liége. » Faut-il ajouter que le colonel Naessens, relevé après l'explosion du fort dans un état épouvantable, la tête et les mains en plaies, les jambes blessées, la vue et l'ouïe gravement atteintes, ne revint qu'après de longs mois à la vie normale ?

Sur l'emplacement de la poudrière, dont l'explosion, sous les obus allemands, mit fin à la résistance du fort, le professeur Georges Hervé, prenant la parole au nom des présents et des absents, adressa au colonel Naessens, au milieu de l'émotion qui étreignait tous les cœurs, quelques paroles chaleureuses d'hommage pour sa personne, de gratitude pour les vivants et pour les morts. « C'est vous, c'est Loncin », s'est-il écrié, « qui avez permis la Marne ! Si Galliéni et Joffre ont pu faire leur œuvre et arrêter les hordes du nouvel Attila, c'est que Loncin les avait d'abord retenues, donnant à la défense française le temps de s'organiser. » Pour finir, le Dr Georges Hervé rappela — et c'était vraiment l'endroit désigné — les beaux vers que le professeur Charles Richet, membre de l'Académie des sciences, a récemment écrits à la gloire de Liége ; nous tenons à les reproduire ici :

. . . .

Contre les lourds mortiers, de carnages avides,
Vos courages étaient plus robustes qu'un mur ;
Vous vous êtes dressés, forts, calmes, impavides,
Debout devant Anvers, Mons, Liége, Namur.

Oui ! debout pour l'honneur, soldats de la Belgique,
Debout pour affronter les colosses d'airain.
Sans reproche et sans peur, légion héroïque,
Vous entendiez marcher, durant la nuit tragique,
Les noirs troupeaux armés qui traversaient le Rhin.

Vous n'avez pas frémi quand tonnaient sur vos têtes
Les mitrailles de fer, orage assourdissant ;
Vous n'avez pas baissé le front sous les tempêtes ;
L'auréole de gloire a paré vos défaites,
Et la Meuse trois jours roula des flots de sang !

PREMIÈRE SECTION

ANTHROPOLOGIE MORPHOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE ETHNOLOGIE. — ETHNOGÉNIE

Organisateur : M. le professeur Fraipont

La section s'est réunie à toutes les séances indiquées par le programme. Elle a été présidée successivement par le Dr Georges Hervé, par le professeur Matiegka, par le professeur Kleiweg de Zwaan, par M. van Vuuren ; le professeur Fraipont étant secrétaire.

Les rapports suivants ont été présentés et discutés :

DE L'UNIFICATION INTERNATIONALE DES UNITÉS DE MESURES ANTHROPOMÉTRIQUES

Par le docteur René Ledent (Liège).

Résumé des remarques préliminaires

Le XIVe Congrès d'Anthropologie (Genève 1913) avait marqué un notable effort en vue de l'unification des mensurations. L'Institut international d'Anthropologie désire mettre les techniques à la hauteur des nécessités sociales nouvelles.

Un rapport préliminaire du Dr Matiegka, présenté à Paris en 1920, indique les tendances d'un tel travail et les écueils à éviter. Le rapporteur nous dit : « Il s'agit de savoir si la composition des tissus qui prennent part au travail est adéquate au but » et ailleurs : « La force de traction d'un bras ne correspond pas toujours aux masses musculaires. »

Pour le médecin biologiste, en effet, ce n'est pas l'état des valvules du cœur lésées par une infection qu'il faut envisager, c'est l'état de résistance du muscle cardiaque, la façon dont le cœur surmonte l'obstacle. Ce n'est pas un rein blessé que j'examine, ni le muscle fatigué, ni le poumon tuberculisé. Ce sont des rouages d'un même organisme, des synergies fonctionnelles dirigées par un système nerveux toujours en éveil. C'est l'ensemble des aptitudes qu'il faut contrôler, c'est l'étude du rendement physiologique, de la résistance fonctionnelle qu'il faut entreprendre.

Cette étude doit rendre service à de nombreuses organisations

sociales : son caractère avant tout pratique aura le reflet des études du laboratoire. Il nous suffit de citer :

La médecine des accidents du travail (rapport, expertises, évaluation des incapacités) ;

La sélection dans l'armée, les administrations ;

La médecine des compagnies d'assurances ;

Le contrôle de l'éducation physique ;

L'orientation professionnelle ;

La médecine scolaire.

Pour déterminer la valeur fonctionnelle du moteur humain, il faut rejeter les notations séparées ; taille, poids, périmètre, spiromètre, dynamomètre. A leur sèche énumération, il faut substituer les rapports.

Ainsi le rapport : poids à la taille, ou encore l'indice de Pignet ont une valeur qui ne ressort pas de la lecture des innombrables tables de moyenne de poids ou de taille où l'on tient d'autre part rarement compte des types examinés.

La commission internationale que désignera la session de Liége, aura à déterminer, en s'entourant de tous renseignements, la valeur des rapports proposés par divers auteurs : segment de Bouchard, indices de Pignet, de Spehl, etc...

Il doit être convenu que toute mensuration doit être accompagnée d'un examen clinique. Il ne suffit pas de donner la taille, le poids et la capacité pulmonaire pour étayer des conclusions.

Une importance spéciale doit être accordée à l'examen des fonctions respiratoires et circulatoires.

Pour la respiration, lorsqu'on a mesuré le périmètre thoracique et la capacité spirométrique, il faut compléter par les épreuves de résistance préconisées par Rosenthal :

Épreuve de respiration nasale (20 respirations).

Épreuve de capacité spirométrique (10 épreuves totalisant 15 litres).

Pour la circulation, il y aura lieu de rechercher l'unification des épreuves proposées par Martinet, Laubry, etc., épreuves du pouls, oscillométrie.

C'est sur le terrain de l'éducation physique que s'affirment les résistances. De trop rares travaux existent en cette matière. L'Institut international d'Anthropologie poursuivra l'étude des réactions sportives avec l'Union Internationale Médicale d'hygiène physique et la Société Médicale française d'éducation physique et de sports.

Le biologiste considère le moteur humain comme un organisme qui reçoit des excitations de l'extérieur et y répond par des réactions appropriées : l'ensemble de ces réactions constitue la vie. L'intermédiaire est le système nerveux : organes sensibles récepteurs, système central directeur, appareils d'exécution avec ses vaso-moteurs, ses muscles, son squelette articulé.

Les individus diffèrent surtout par les réactions de leur système nerveux : développement anatomique, aptitudes réactionnelles conquises par l'éducation. Il appartient à la Commission internationale de réunir les règles de l'examen des organes des sens, d'établir la table des tests mentaux. Le criterium de la détente musculaire s'exprimant dans des épreuves d'adresse ou d'équilibre ne doit pas être négligé.

Enfin la valeur d'un individu est en raison de l'éducation de sa volonté et de sa résistance à la fatigue. On peut s'en tenir à la mesure de ce dernier symptôme : mais nous devons dire avec Demoor que la physiologie, après avoir étudié le ou les symptômes, n'a pu, jusqu'à présent, nous fournir une évaluation synthétique de la fatigue, ni une appréciation saine de la situation du travailleur.

Cependant, pour répondre aux nécessités de la pratique, la Commission a le devoir de signaler les procédés scientifiques immédiatement applicables à l'appréciation du travail musculaire ou intellectuel.

Pour l'enfance, il faut se référer aux décisions du IIIe Congrès international d'Hygiène scolaire et les accorder avec les travaux récents de Dufestel, Godin, Mayet, Spehl, Dubois, etc...

Etant donné les grandes variations du poids et de la taille à un même âge chez les divers groupes d'enfants considérés (villes, campagnes, races, classes sociales), la Commission devrait examiner la fixation de chiffres limites, frontières de la normalité.

Enfin, étant donné le grand nombre et la diversité des documents, la première section de la session de Liège de l'Institut international d'Anthropologie propose la rédaction par un comité spécial d'un code des mensurations comportant l'exposé succinct du but de chaque procédé, de la méthode, les chiffres et procédés adoptés jusqu'ici par les différentes associations scientifiques internationales ainsi que des tables de moyenne usuelles. Un modèle de fiche général y sera adjoint.

Cette publication, sous forme d'un fascicule à tendance pratique, rendra les plus grands services à l'anthropologiste, aux médecins (inspection des écoles, des usines, des assurances, des armées, des sports) aux éducateurs (examen des enfants, tests mentaux, orientation professionnelle).

DE LA NÉCESSITÉ D'UNIFIER LES MENSURATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES

Par le Dr L. Dufestel,
Médecin inspecteur des écoles de Paris

Cette question, que déjà en 1910 nous avons traitée au IIIe Congrès international d'Hygiène scolaire avec le Dr Méry, mérite d'attirer l'attention de l'Institut international d'Anthropologie. Elle est extrêmement importante au moment où, par suite du développement donné dans tous les pays à l'instruction militaire des écoliers, on publie des résultats.

« Si l'on veut faire de la bonne besogne et comparer les résultats obtenus, écrivions-nous en 1910, il est indispensable d'établir une uniformité de conception et de méthode d'application pour l'examen des écoliers. Si l'on veut s'entendre, il faut parler la même langue, partir d'un point commun et avoir des procédés d'examen comparables. »

En nous plaçant au point de vue de l'étude de l'enfant, point de vue qui nous intéresse particulièrement, nous devons rechercher les mensurations qu'il importe de prendre pour assurer :

La surveillance de la croissance physique ;

La surveillance de l'éducation physique et sportive et pour donner des conseils sur l'orientation professionnelle au point de vue des aptitudes physiques.

Lorsque nous seront fixés sur les mensurations à prendre, il importera d'indiquer la façon d'opérer afin que tous les observateurs puissent comparer les résultats de leurs recherches, puis ensuite fixer combien de fois par an et à quelle période de l'année il faudra les prendre.

Les mensurations peuvent-elles permettre d'établir un coefficient de robusticité ? est encore une question qu'il est indispensable de résoudre.

Ce sont ces points que nous allons rapidement passer en revue.

Les mensurations qui permettent de suivre, et de surveiller la croissance physique de l'enfant, peuvent être classées en trois catégories :

1° Celles qui donnent la notion du développement général ;

2° Celles qui indiquent la capacité vitale ou respiratoire ;

3° Celles qui fournissent la mesure du développement musculaire.

I. — *Mensurations donnant la notion du développement général.* — Ce sont le poids et la taille.

Pour le poids, tout le monde est d'accord. Il ne reste qu'à fixer le moment où il faut le prendre.

Pour la taille, deux opinions sont en présence : les uns selon la tradition, veulent la prendre le sujet étant debout ; d'autres (Papillault, Lapicque) demandent qu'elle soit prise sur le sujet couché. Pour nous, en dehors de la difficulté pratique, il nous semble difficile de modifier une technique employée par presque tous les observateurs et nous pensons que la taille doit être mesurée debout.

Est-il nécessaire de prendre d'autres mensurations ? C'est une question qu'il importe de fixer.

II. — *Mensurations de la capacité vitale ou respiratoire.* — Ces mensurations intéressent tout particulièrement le médecin, car l'accroissement du thorax et de la capacité pulmonaire ont une influence capitale sur la santé de l'enfant. Toutes les méthodes de gymnastique tendent à activer l'acte respiratoire.

Nous avons à notre disposition quatre mensurations :

a) La mesure des périmètres du thorax ;

b) Celle des diamètres ;

c) La spirométrie ;

d) La thoracographie.

a) *Périmètre du thorax.* — « Les dimensions du thorax, écrit le professeur Sappey, ne sauraient être étudiées avec trop de soins, car on chercherait vainement dans l'économie un appareil où l'énergie de la fonction soit aussi rigoureusement liée au volume des organes.

Une poitrine largement développée accuse toujours des poumons volumineux, une respiration puissante, une circulation rapide, une nutrition active, un grand développement des muscles : elle annonce en un mot la plénitude de la vigueur de la vie et la vigueur de la constitution. »

On a fait au périmètre de nombreuses objections et je le considère comme une mesure difficile à prendre correctement. Malgré cela, nous devons conserver cette mensuration car elle permet d'apprécier le développement de la capacité pulmonaire, si on prend le périmètre dans les deux temps de l'acte respiratoire en inspiration et en expiration.

Les auteurs prennent le périmètre à différentes hauteurs ; les uns notent le périmètre axillaire, les autres le périmètre sous-mamelonnaire, d'autres et ce sont les plus nombreux, le périmètre xipho-sternal. C'est celui que nous croyons le plus utile.

b) *Diamètre du thorax.* — Les diamètres se prennent au niveau de l'apophyse xiphoïde. Le plus habituellement, on note le diamètre antéro-postérieur et le diamètre transverse. Pour ce dernier, il faut avoir soin de ne pas placer la pointe de l'instrument dans un espace intercostal.

L'indice de Fourmentin et de Weisgerber :

$$\frac{\text{D. T.} \times 100}{\text{D. A. P.}} = \text{indice thoracique},$$

peut-il fournir des indications sur la constitution du sujet examiné ?

c) *Spirométrie.* — La spirométrie, qui donne la quantité d'air expiré dans un mouvement respiratoire, serait certes la mesure qui permettrait le mieux d'apprécier la capacité pulmonaire si elle ne présentait pas de grosses difficultés.

Tout d'abord, elle est très difficile à obtenir chez les enfants ; ce n'est guère avant l'âge de neuf ou dix ans qu'on arrive à les faire souffler convenablement dans le spiromètre ; puis, le plus souvent, on obtient une expiration maxima alors que ce qu'il serait intéressant de noter ce serait l'expiration normale.

d) *Thoracographie.* — La thoracographie est la reproduction sur le papier soit en grandeur naturelle, soit en réduction, de la coupe du thorax. On prend le pourtour, soit avec un cyrtomètre, soit avec un thoracographe réducteur. La comparaison de deux diagrammes pris à la même hauteur à quelque temps de distance, permet de juger des modifications survenues chez le sujet.

III. — *Mensurations de la force musculaire.* — Le dynamomètre pressé dans la main ne donne qu'une approximation, car ce mouvement ne met en jeu qu'un petit nombre de muscles : les fléchisseurs de la main.

Nous employons le procédé suivant :

Le dynamomètre est fixé à une planchette par une corde, dont la longueur varie avec la taille de la personne. Le sujet, le tronc fléchi sur les membres inférieurs, met un pied sur la planchette, saisit à deux mains la poignée du dynamomètre et cherche à se redresser.

Un grand nombre de muscles entrent en jeu dans ce mouvement et nous pensons qu'on obtient ainsi une mesure donnant une approximation de la force musculaire de la personne examinée.

Nous venons donc demander à l'Institut international d'Anthropologie de nommer une commission qui étudiera et proposera pour la prochaine réunion :

1° Les mensurations à prendre chez les enfants et les jeunes gens ;

2° La technique de ces mensurations et le moment de les prendre ;

3° Combien de fois les mensurations doivent être renouvelées chaque année et à quelle période de l'année ;

4° Et enfin, est-il possible de fixer, d'après les mensurations observées, un coefficient de rubusticité ?

ÉTUDE DES CARACTÈRES MORPHOLOGIQUES ET FONCTIONNELS, révélant la capacité vitale et la capacité professionnelle aux divers âges, dans les deux sexes et dans les différentes races.

Par le Dr Paul Godin,
Professeur à l'Institut J.-J. Rousseau de Genève

J'ai recours, pour répondre à la question, aux conclusions auxquelles m'a conduit la mise en œuvre des mensurations, notations physiques et psychiques, examens cliniques chez les enfants dont j'ai partagé la vie pendant des années, étant à la fois un de leurs professeurs et leur médecin, et chez ceux des deux sexes et de diverses races que j'ai pu suivre depuis leur naissance jusqu'à leur âge adulte, avec une méthode et une technique uniformes (1). Il a été pris sur chaque enfant 129 mesures et 46 notations, ces dernières exprimant diverses appréciations physiques ou psychiques, et les résultats d'épreuves fonctionnelles ou de remarques cliniques.

Des centaines de rapports ont été calculés.

La « moyenne » a été établie pour chaque âge.

Je ne m'arrête pas aux résultats scientifiques et pratiques déduits de ces recherches, tels que les notions sur la puberté envisagée du point de vue anthropologique, tels que les principes généraux, les lois des alternances, des proportions et leurs variations au cours de la croissance.

La préoccupation fonctionnelle a dominé tout ce travail, lequel a constamment mis en évidence la « loi d'association fonctionnelle ».

Les caractères morphologiques consistant dans les rapports fournis par le calcul des mensurations, il importe, si l'on veut déterminer en connaissance de cause les mesures à prendre sur l'enfant, de commencer par connaître les rapports capables de constituer des caractères morphologiques stables. Une fois connus ces rapports, leurs mesures constitutives sont celles que nous devons choisir.

C'est ainsi que j'ai procédé pour le choix des mesures exposées avec leur technique dans *le Manuel d'Anthropologie pédagogique*. J'avais eu soin d'essayer de très nombreux rapports.

1. L'observation a porté sur des centaines d'enfants.

En raison du temps qui s'était écoulé depuis la fin des mensurations d'un de mes groupes, j'ai pu mettre le « comportement » social d'un bon nombre d'individus en regard de leurs caractères morphologiques aux différents âges de leur croissance. C'était là un contrôle très désirable de la valeur, comme critérium fonctionnel et professionnel, des caractères morphologiques déterminés.

Ce contrôle confirma la valeur de ces caractères morphologiques, et par conséquent celle des rapports qu'ils interprètent et celle des mesures qui constituent les rapports, ainsi que la valeur de la technique observée dans leur récolte.

Maintenant que nous connaissons le travail anthropologique qui les a précédées et préparées, voici les conclusions annoncées :

I. — Les caractères morphologiques constitués : 1° par le rapport x du volume du crâne au volume du tronc qui, de 1 à la naissance, atteint 8 à l'âge adulte, et 2° par son complément le rapport y de la longueur des membres au volume du tronc, rapport qui va de 3 chez le nouveau-né à 19 chez l'adulte, les caractères morphologiques ainsi constitués établissent une correspondance précise entre l'âge et le développement atteint. Ils déterminent les proportions individuelles à chacune des étapes de la croissance.

II. — Au point de vue fonctionnel, les caractères fournis par ces deux rapports qualifient et silhouettisent, si je puis m'exprimer ainsi, le *conditionnement organique* de chaque individu. Il s'en suit une indication sur l'intensité de vie, sur les moyens que l'enfant peut mettre au service de son activité, sur sa capacité vitale.

Aucun autre parmi les nombreux rapports essayés ne m'a permis d'aller aussi loin dans la connaissance du conditionnement de la fonction.

J'ajoute que le rapport vital du volume du crâne au volume du tronc (rapport x) répété de semestre en semestre, et comparé chaque fois au même rapport chez « le moyen » (table des moyennes), donne lieu à une courbe qui, dans un sens, révèle l'énergie individuelle, parce que la croissance elle-même est une fonction qui met en quelque sorte sous nos yeux la valeur du potentiel de chaque organisme.

III. — Quant à la « capacité professionnelle », les enseignements que procurent les caractères morphologiques sont ceux qui se peuvent déduire de la capacité vitale, de la valeur du potentiel énergétique révélé par la courbe de croissance.

Le conditionnement organique qu'ils déterminent peut être un guide pour l'orientation professionnelle, mais il ne devient qu'exceptionnellement une directive dans le choix de la spécialité.

Dans le but de constituer une documentation psychologique et de suppléer à l'insuffisance des renseignements dus aux caractères morphologiques en matière fonctionnelle et professionnelle, une grande quantité d'épreuves ont été imaginées. Les épreuves psychologiques (les tests) sont excessivement intéressantes. Malheureusement, comme du reste la plupart des épreuves physiologiques conçues dans le même but, elles font appel à la bonne volonté du sujet et, d'autre part, elles opèrent par dissociation.

Or, l'association fonctionnelle qui fait presser le sein de sa nourrice par la main du bébé qui tette, l'association fonctionnelle qui fait un déchet social de l'homme qui agit sans penser comme de celui qui pense sans exprimer ou sans agir, n'admet que des épreuves à la fois psychiques et motrices, ou psycho-motrices. Celles-là, en effet, offrent une objectivité et instruisent sur la valeur comme pensée agissante de l'individu en observation.

La « Commission » de Binet et Simon est une épreuve de cet ordre. Bien conduite et complétée par les caractères morphologiques, elle pourra fournir un appoint à ce que l'éducateur a besoin de savoir pour apporter sa contribution à l'orientation professionnelle.

Mais il faudra arriver à ce que la provocation expérimentale survienne au cours des occupations habituelles, au cours du jeu de l'enfant, de façon que celui-ci ignore qu'il fait l'objet d'une épreuve (1).

LA CAPACITÉ DE TRAVAIL DU CORPS HUMAIN

Par M. le professeur Matiegka (Prague)

L'Anthropologie doit son importance, non seulement à l'intérêt qu'elle offre comme science théorique sur l'homme lui-même, mais aussi à son utilité générale. En effet, à plusieurs reprises, une découverte anthropologique a servi de base à une institution bienfaisante ou d'autre utilité ; parfois l'Anthropologie a été appelée à se prononcer dans des questions sociologiques, économiques et même politiques. Une de ces questions se formule ainsi : *Quelle est la capacité de travail du corps humain d'après le sexe, l'âge et le milieu ?* Cette question paraît motivée par l'égalité de salaire des travailleurs, bien que le rendement de leur travail soit très différent. Les compagnies d'assurance évaluent — il est vrai — la perte d'un membre, d'une main, d'un doigt ou d'une phalange assez exactement, mais sans tenir

1. *Références :*
1895. L'enfant de troupe à 15 ans.
1900. Asymétries normales des organes binaires chez l'homme (Acad. des Sciences, 19 février).
1901. Du rôle de l'Anthropométrie en éducation physique (Soc. d'Anthropologie de Paris).
1902. Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps. L'adolescent type aux différents âges pubertaires (Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine, 224 p., nombreux tableaux, 1 pl. hors texte. (Préface de L. Manouvrier. Paris, Maloine, édit.).
1910. Les proportions du corps pendant la croissance (Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine. Paris, Maloine, édit.).
1914. Lois de croissance, auxquelles m'ont conduit mes recherches. Une série de lois de croissance basées sur deux mille observations d'enfants, trois cent mille mesures et cent mille notations (Acad. des Sciences, 6 juillet 1914).
1914. La croissance pendant l'âge scolaire, applications éducatives (Ouvrage récompensé par l'Acad. de Médecine, 300 pages, 16 planches hors texte. Neuchâtel, Delachaux, édit.).
1914. Bulletin *Croissance*, nos 1 à 7.
1919. Différence de progression de l'indice de croissance x dans le sexe masculin et dans le sexe féminin (Académie des Sciences, 22 septembre 1919).

compte de la capacité spéciale de la personne. De même on n'a pas fixé la diminution de capacité d'une personne par suite de maladie (maladie cardiaque, asthme, etc.).

La psychologie pratique ou appliquée a déjà, sous la direction de Binet, de Munsterberg et d'autres, formulé sa tâche en posant des questions précises et en établissant les méthodes pour reconnaître la capacité mentale de l'homme. qu'il s'agisse d'examiner les facultés d'un écolier ou d'une personne adulte cherchant un emploi. Il y a des méthodes pour reconnaître les degrés de l'intelligence, de la mémoire et des autres facultés de l'esprit.

Il faut de même déterminer de façon précise le problème de la capacité physique chez l'adolescent et chez l'homme mûr, et chercher des méthodes aussi exactes que possible pour l'évaluer. Il faut par conséquent fixer d'abord la *capacité de travail d'une personne normale* : 1° d'après le *sexe* : 2° l'*âge* ; 3° la *race* ; 4° l'*origine* (lieu de naissance, famille, domicile) ; 5° d'après *le milieu* (chez l'Européen dans les pays tropicaux et chez le Nègre dans les pays du nord), etc. Il serait désirable que la méthode pour mesurer la capacité physique fût la même adoptée partout, ce qui n'est possible que par une convention internationale.

A mon avis, il faut :

I. — *Déterminer les caractères et les rapports anthropométriques qui permettent d'évaluer le développement du corps* (par exemple la taille, le poids, l'envergure, la hauteur assis, la circonférence de la tête et le tour de poitrine, etc.), et fixer les méthodes pour évaluer quelle part le tissu osseux, musculaire et adipeux prend dans la masse du corps.

La robusticité du squelette peut être évaluée en comparant, avec la taille, l'épaisseur des épiphyses dans les endroits palpables, en tenant compte du poids total du corps. En formant et mesurant les plis de la peau aux places désignées (sur l'avant-bras, le bras, le mollet, la cuisse, sur la poitrine et le ventre), et en comparant les mesures obtenues avec le poids du corps ou la surface du corps, on peut évaluer *la masse de la peau et de la couche adipeuse*. Les mesures de la rotondité (les circonférences) des membres, en tenant compte de la couche adipeuse, permettent d'évaluer *le développement de la musculature*.

II. — Il faut de plus choisir des *caractères physiologiques*, exprimant la capacité de la musculature et des organes internes, c'est-à-dire *la force musculaire et la promptitude de l'action musculaire*, éprouvées par différents dynamomètres et par certains mouvements gymnastiques, *la capacité des poumons* mesurée au respiromètre, *la masse du sang et la pression* dans les artères, données par les méthodes employées dans la physiologie, etc.

Comme dans l'anthropométrie, il sera peut-être possible d'exprimer par quelques rapports et indices physiologiques la valeur générale de l'activité des organes et des tissus.

III. — L'influence des *facteurs pathologiques* doit être autant que possible éliminée ; tout au moins leur influence sur la capacité physique doit être strictement déterminée.

Enfin, il serait désirable que l'on pût exprimer *la capacité de travail* d'un individu par une formule générale aussi simple que possible de caractères et de rapports.

On peut se borner à déterminer *la capacité physique en général* ou rechercher particulièrement *la capacité de travail pour une profession* spéciale. Dans ce dernier cas *les fonctions intellectuelles* joueront souvent un rôle plus considérable, mais elles ne doivent pas être non plus négligées pour déterminer la capacité de travail en général. Ce n'est que la combinaison de la *capacité physique* et de la *capacité psychique*, qui compose la *capacité de travail* et qui garantit le résultat.

Il est vrai que le meilleur témoignage de la capacité de travail serait donné par l'accomplissement d'une tâche imposée. Il n'est pas douteux non plus que le meilleur juge serait la plupart du temps un ouvrier professionnel de la branche en question; le maître forgeron sera souvent le plus à même de choisir son apprenti. Mais ce n'est pas une règle inattaquable; d'ailleurs cela ne serait pas une raison pour ne pas résoudre scientifiquement ce problème.

Je proposerai donc d'instituer une *commission* pour examiner la possibilité de résoudre le problème et qui serait chargée :

a) De déterminer les caractères, qui doivent être pris en considération, et les méthodes à employer dans ce but;

b) De voir à ce que ces méthodes soient éprouvées dans un certain nombre d'instituts et appliquées à un nombre suffisant d'individus des deux sexes et d'âges différents;

c) De proposer à la première occasion les règles qui serviraient à évaluer la capacité de travail du corps humain.

L'AGE DENTAIRE COMME SIGNE DU DÉVELOPPEMENT TOTAL

Par M. le professeur MATIEGKA (Prague)

La dentition sert — jusqu'à un certain point — à calculer l'âge et, à cet égard, elle peut rendre de bons services au médecin judiciaire et à l'anthropologiste voyageant parmi les peuples primitifs, où la date de la naissance n'est pas généralement déterminable. Mais la dentition est aussi un signe précieux pour évaluer le développement du corps. Il est vrai que la connaissance générale du procédé de la dentition ne suffit pas pour la pratique. C'est pourquoi j'ai essayé la manière suivante :

J'ai calculé, à l'aide des matériaux que nous avons rassemblés — moi et le Dr Suk — à l'Institut pédologique de Prague, l'âge moyen des garçons d'après l'apparition d'une, deux, trois ou quatre dents permanentes de chaque espèce. Voici les résultats :

	I_m	I_l	C	P_1	P_2	M_1	M_2
1 dent	6 a. 8 m.	7 a. 4 m.	10 a. 8 m.	10 a. 5 m.	10 a. 10 m.	6 a.	12 a. 9 m.
2 dents	6 a. 10 m.	8 a. 4 m.	11 a. 6 m.	10 a. 8 m.	11 a. 11 m.	6 a. 4 m.	12 a. 10 m.
3 dents	7 a.	8 a. 10 m.	12 a, 2 m.	11 a. 10 m.	12 a. 5 m.	6 a. 8 m.	13 a. 6 m.
4 dents	7 a. 11 m.	9 a.	12 a. 6 m.	12 a.	13 a.	6 a. 10 m.	14 a.

En évaluant « l'âge dentaire » d'un enfant, je tiens compte d'abord — sans avoir égard aux dents de lait — des dents permanentes, qui ne sont pas encore apparues en plein nombre et, de même, des dents qui se sont trouvées complètes les dernières. La moyenne des âges d'apparition de ces dents me donne « l'âge dentaire ».

Par exemple, de la formule dentaire d'un garçon de dix ans :

$4\ I_m + 4\ I_l + 2\ C + 3\ P_1 + 1\ P_2 + 4\ M_1 + 1\ M_2$.

10 a. + 11 a. 6 m. + 11 a. 10 m. + 10 a. 10 m. + 12 a. 9 m. : 5, s'ensuit l'âge dentaire = 11 ans et 2 mois, c'est-à-dire 1 an et 2 mois de plus que l'âge réel.

Cet « âge dentaire » diffère souvent considérablement de l'âge réel, de manière que la dentition peut avancer ou retarder jusqu'à 3 ans et plus, et indiquer ainsi l'état du développement général.

Pour démontrer la concordance avec les autres signes de développement du corps, j'ajoute la table suivante dans laquelle sont indiqués le poids moyen et la taille moyenne :

a) Chez les garçons, dont l'âge dentaire est en retard sur l'âge réel ;

b) Chez les garçons avec une dentition plus avancée :

Age réel :	Poids :		Taille	
	a	*b*	*a*	*b*
6 ans	19.9 kg	21.1 kg	110 cm	113.4 cm
7 ans	21.3	23.0	115.7	119.1
8 ans	21.7	27.4	119.1	128.4
9 ans	24.8	28.6	125.6	132.6
10 ans	28.5	27.7	130.1	133.1
11 ans	31.3	32.6	135.7	139.1
12 ans	33.3	34.1	140.4	142.1
13 ans	35.4	40.0	144.6	151.2

Les garçons d'une dentition plus avancée surpassent par leur poids et par la taille en général leurs camarades qui montrent une dentition retardée. Mais on peut aussi remarquer que les différences les plus légères se manifestent de 10 à 12 ans, quand la dentition est la plus variable et la croissance la moins considérable.

Non seulement les signes somatiques, mais aussi le développement psychique sont en concordance avec la dentition, comme le prouve le tableau (v. p. suivante) dans lequel sont comparés pour chaque âge et pour chaque classe,

A) Les garçons d'une dentition retardée et

B) Les garçons d'un âge dentaire avancé.

Voilà les différences considérables. Parmi les garçons de sept ans, il y en a 13 d'une dentition retardée et 12 d'une dentition avancée ou en moins à l'âge dentaire égal à l'âge réel. Mais parmi les premiers, 10, c'est-à-dire 77 0/0, ont été dans la 1re classe ; 3, c'est-à-dire 23 0/0, dans la 2e, tandis que parmi les seconds il n'y en avait au contraire

que 6, c'est-à-dire 50 0/0 dans la 1re classe et 6, c'est-à-dire 50 0/0, dans la 2e classe, etc.

	Classe	6 ans		7 ans		8 ans		9 ans		10 ans		11 ans		12 ans		13 ans	
		A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
École primaire et secondaire	1.	3	18	10	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2.	»	»	3	6	6	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	3.	»	»	»	»	3	15	8	5	4	1	»	»	»	1	»	»
	4.	»	»	»	»	»	»	5	10	1	11	3	3	»	1	»	»
	5.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	3	5	1	1	»	»
	6.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	9	7	13	6	5
	7.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	19	10
	8.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	2	6
Gymnase	I.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	13	»	3	»	»
	II.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	8	2	1
	III.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	9	17
	IV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2

L'âge dentaire seul — c'est vrai — ne suffit pas pour tirer des conclusions décisives sur le développement général du corps ; mais si on le combine avec les autres signes somatiques, on se rend compte de sa grande valeur. Par exemple :

1. Un écolier de 12 ans 11 mois, mais d'un âge dentaire de 14 ans, de poids 62 kilogrammes et de taille 167 cm. 5, est à tous égards bien développé, ce qui explique qu'il se trouve dans la 3e classe du gymnase, tandis que la majorité de ses camarades sont encore dans la 2e classe.

2. Chez un écolier de 12 ans 3 mois et dans la 2e classe de gymnase, on ne trouve l'âge dentaire que de 10 ans 11 mois, mais un poids de 43 kg. 5 et une taille de 158 centimètres, c'est-à-dire tous deux assez considérables et compensant relativement la dentition retardée.

3. Un autre garçon de 12 ans 11 mois a au contraire le poids de 30 kg. 5 et la taille de 134 centimètres, au-dessous de la moyenne; mais l'état de la dentition démontre un meilleur développement, car l'âge dentaire égale 14 ans.

4. Enfin, chez un garçon de 13 ans 2 mois, on constate avec l'âge dentaire de 10 ans 4 mois, à côté d'un petit poids de 26 kilogrammes et d'une taille moindre, 128 centimètres, un retard de développement dans tous les sens.

Me basant sur ces expériences, je me permets de recommander que le calcul de l'âge dentaire soit adopté dans les fiches sanitaires scolaires.

Il est évident que le tableau ci-dessus ne vaut que pour l'Europe centrale et qu'il faudrait des calculs spéciaux pour chaque pays ou région.

C'est la méthode seulement que je me permets de recommander.

UNIFICATION DES MESURES ANTHROPOMÉTRIQUES SUR LE VIVANT

Par M. le professeur MATIEGKA, de Prague.

Les conventions de Genève et de Monaco ont adopté avec raison des mesures anthropométriques en grande partie données par les points anatomiques. Mais le procédé est quelquefois difficile, particulièrement pour les personnes qui ne sont pas exercées à la médecine. A cet égard je me permets de proposer comme mesures facultatives quelques *mesures physiologiques*, notamment :

1° A côté de « la hauteur assis », *la hauteur à genoux*, prise avec les mêmes précautions que la précédente ;

2° *La largeur des épaules*, entre les tubercula maj. humeri ;

3° La longueur *d'avant-bras* gauche d'après le procédé de Bertillon ;

4 et 5° La longueur et la largeur de la *main gauche* d'après Hrdlicka, c'est-à-dire la longueur de la ligne délimitant du côté du poignet le ténar et l'antiténar jusqu'à l'extrémité du médius, la largeur de la main (sans le pouce) perpendiculairement à la longueur ;

6 et 7° La longueur et la largeur du *pied gauche* (d'après Bertillon et Hrdlicka).

Il est généralement admis que la méthode pour constater la hauteur de la tête—telle qu'elle a été adoptée à Monaco — a quelques inconvénients comme toutes les méthodes basées sur la projection. A cet égard, il faut préférer la méthode du Dr Hrdlicka (*Anthropometry*, Washington, 1921, p. 70). Hrdlicka introduit les pointes d'un compas d'épaisseur dans les trous auditifs et mesure la distance entre le bregma et le bord inférieur de l'échelle du compas avec la tige du compas-glissière ; puis, employant une table particulière, sur cette mesure et l'envergure des branches du compas, il calcule la vraie distance du bregma de la ligne rejoignant les bords supérieurs des deux trous auditifs. Pour éviter que les pointes du compas pénètrent trop profondément dans les canaux auditifs, on les munit d'un cran d'arrêt.

Je me permets de recommander une modification de ce procédé. J'ai fait fabriquer par la Maison « Bratri Cizkové » (*Cizek frères, fabrication d'instruments de chirurgie à Prague*) un compas-glissière à la façon de Flower, mais avec les branches du compas de Hrdlicka, et muni d'une seconde échelle mobile sur la tige reliant les branches du compas et placée perpendiculairement. Pour employer ce compas, on en place les deux pointes dans les trous auditifs, tout en ayant soin de le maintenir un peu élevé, et l'on place l'échelle verticalement au milieu des deux branches juste au-dessus du bregma. De cette manière on peut directement mesurer la hauteur de la tête (1).

1. Le prix de mon compas, dont on peut se servir aussi pour prendre la longueur et la largeur de la tête et les autres mesures comme avec le compas d'épaisseur et aussi les rayons au nasion, métopion, obélion et lambda, est de 320 couronnes tchéco-slovaques. La maison Cizek frères livre aussi les autres compas anthropométriques, le compas d'épaisseur au prix de 250 couronnes, le compas-glissière à 300 couronnes, le compas-glissière, grand type de Hrdlicka, 720 couronnes tchéco-slovaques, très précis et bien nickelés.

LA CIRCONFÉRENCE HORIZONTALE MAXIMUM DU CRANE SUR LE VIVANT

Par le Dr Vervaeck,
Directeur du Service d'Anthropologie pénitentiaire de Belgique.

Au cours de nos recherches anthropométriques chez les délinquants, nous avons été frappé par le fait des variations relativement importantes constatées dans le relevé de la circonférence horizontale maximum d'un même sujet mensuré successivement par différents opérateurs.

Si l'on peut souvent en incriminer l'imperfection de la technique, on doit aussi reconnaître que la définition de celle-ci manque de précision et que les difficultés pratiques de cette mensuration, chez certains sujets, sont telles qu'une erreur est difficilement évitable.

Il suffit de parcourir les auteurs pour être convaincu de la sobriété des indications fournies au mensurateur pour la circonférence horizontale ; la plupart ne tiennent pas compte des obstacles que ce relevé rencontre chez l'homme vivant ; rappelons-les sommairement : tout d'abord la courbe délimitée n'est pas horizontale, comme son nom tend à le faire croire ; elle se dirige plus ou moins obliquement en bas et en arrière ; elle n'a pas de points de repères fixes, la courbe devant atteindre le maximum d'amplitude possible ; ce n'est qu'en avant que l'on indique « la ligne sus-orbitaire », « au dessus des bosses ou des arcs sourcilliers », « le diamètre frontal minimum » ou bien encore « immédiatement au-dessus des sourcils » ; ces indications imprécises ne tiennent pas compte de l'irrégularité de conformation de cette région du front et notamment de la disposition très variable des sourcils ; notons d'ailleurs que fréquemment le plan indiqué est oblique dans son ensemble et qu'il offre un creux à la partie médiane, ce qui rend l'application du ruban difficile ; cette application est d'autant plus instable qu'en arrière il faut chercher par tâtonnements le point occipital maximum.

Remarquons en outre que, sur les côtés, la courbe dite horizontale passera *plus ou moins haut* au-dessus des oreilles suivant les sujets et qu'ici encore des asymétries morphologiques de la région sont fréquentes. Mêmes difficultés en arrière pour trouver le point extrême du sus-occipital.

Aussi, faute de suivre à la lettre la technique fixée par le Congrès de Monaco, « courbe à même hauteur bilatéralement et tout entière dans le même plan », on s'expose à des erreurs importantes.

Le problème technique est complexe et nous nous bornons à faire remarquer qu'il y aurait lieu, tout au moins, d'insister par le détail sur les difficultés que rencontre, sur le vivant, la mesure de la courbe maximum du crâne. Dans cet ordre d'idées, nous formulons la proposition de substituer au plan sus-sourcillier le rebord orbitaire lui-même ou la saillie de l'arcade sourcillière (1) ; dans ces conditions la mensuration gagnerait beaucoup en fixité et en facilité.

1. Une telle mensuration correspondrait à peu près à celle passant par la glabelle et préconisée jadis par Baer.

Une première question d'ordre anatomique se pose. Y a-t-il nécessité ou avantage au point de vue anthropologique à choisir la région située immédiatement au-dessus des sourcils ? Une coupe à ce niveau passant, non dans le plan horizontal, mais dans le plan de la mensuration, c'est-à-dire obliquement en bas et en arrière, ne rencontre le cerveau et le massif osseux cranien qu'à des niveaux fort différents suivant les sujets. L'écart ne serait guère sensible si l'on adoptait comme point de départ le rebord orbitaire, parce que celui-ci étant situé un peu plus bas, la section tendrait à devenir plus horizontale ; l'épaisseur osseuse et l'étendue du sinus frontal que traverse en cet endroit la coupe transversale sont, il est vrai, un peu plus considérables que dans la méthode classique. L'écart dépasse-t-il les oscillations individuelles ? nous en doutons. Craint-on de ne pas rencontrer rapidement le cerveau et de faire perdre ainsi à la mensuration son caractère « psychique » et la grossière évaluation du volume cérébral que l'on peut en déduire ? L'objection est peu importante et devrait être en tout cas étudiée de près ; des expériences sériées deviendraient nécessaires pour en déterminer la valeur réelle.

Il ne faut pas s'arrêter davantage à l'objection qu'une délimitation fort arbitraire de certains auteurs range le rebord sourcillier et le bord de l'orbite dans l'étage facial de la tête. D'après eux, la ligne qui passe au niveau de la dépression qui surmonte les arcades sourcillières limiterait la région cranienne. Il n'est pas douteux cependant que le rebord tranchant de l'arcade appartient au frontal et fait dès lors partie du crâne.

Une seconde question pratique doit aussi être envisagée. Quelle est l'importance de l'écart qui existe habituellement entre la courbe horizontale classique et la courbe horizontale sourcillière ?

Voici les résultats de nos recherches sur ce point ; nous y avons ajouté comme élément de comparaison la courbe maxima jadis préconisée par Welcker et qui passe par la saillie des bosses frontales. Il est entendu que les trois mensurations ont été prises en arrière au même niveau, celui que représente le point maximum atteint lors de la mensuration classique.

I. — Écarts en fractions de centimètre entre les courbes craniennes horizontales (250 sujets).

1 = Sourcillière (C. S.). — 2 = Classique (C. C.). — 3 = C. par les bosses frontales (C. F.)

SÉRIES	ECARTS EN FRACTIONS DE CM. ENTRE LES CIRCONF. CRANIENNES																		TOTAUX		ÉCARTS moyens
	0		1/4		1/2		3/4		1		1 1/4		1 1/2		1 3/4		2 et plus				
	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	cm.
1-2	24	9,6	54 2 56	21,6 *0,8* 22,4	95 *1* 96	38 » *0,4* 38,4	41	16,4	29	11,6	3	1,2	1	0,4	»	»	»	»	247 3 250	98,8 *1,2* 100 »	0,504
1-3	70	28	3 *1* 4	1,2 *0,4* 1,6	26 *3* 29	10,4 *1,2* 11,6	32 *1* 33	12,8 *0,4* 13,2	47	18,8	30	12	19	7,6	13	5,2	5 »	2 »	245 5 250	98 » 2 » 100 »	0,734
2-3	69	27,6	66 *6* 72	26,4 *2,4* 28,8	76 2 78	30,4 *0,8* 31,2	20	8 »	10	4 »	1	0,4	»	»	»	»	»	»	242 *8* 250	96,8 *3,2* 100 »	0,323

Même tableau condensé

SÉRIES	ECARTS EN FRACTIONS DE CM.						TOTAUX	
	0		1/4 à 1		1 1/4 à 2			
	Cas	o/o	Cas	o/o	Cas	o/o	Cas	o/o
1-2	24	9,6	219 *3* 222	87,6 *1,2* 88,8	4	1,6	247 *3* 250	98,8 *1,2* 100 »
1-3	70	28	108 *5* 113	43,2 *2 »* 45,2	67	26,8	245 *5* 250	98 » *2 »* 100 »
2-3	69	27,6	172 *8* 180	68,8 *3,2* 72 »	1	0,4	242 *8* 250	96,8 *3,2* 100 »

N.-B. — *Les chiffres en italiques correspondent aux cas où l'écart existait en faveur de la seconde mensuration.*

Les tableaux ci-dessus permettent de dégager les conclusions suivantes :

1° Dans l'énorme majorité des cas, la circonférence sourcillière (C. S.) est la plus grande ; sur 250 sujets, 3 seulement présentaient une circonférence classique (C. C.) plus étendue que la sourcillière ; chez 5 détenus, la circonférence passant par les bosses frontales (C. F.) — très saillantes chez eux — dépassait la circonférence sourcillière.

2° L'écart moyen entre les mensurations classique et sourcillière est de 5 millimètres (0 cm. 504) en faveur de cette dernière ; cet écart atteint 0 cm. 734 si l'on compare la mensuration sourcillière à celle qui passe par les bosses frontales ; il descend à 0 cm. 323 si la comparaison se fait entre celle-ci et la circonférence classique.

3° Dans la très grande majorité des cas (222 sur 250), l'écart entre C. S. et C. C. est compris entre 1/4 et 1 centimètre ; quatre fois seulement il dépasse 1 centimètre ; dans 24 cas il n'y a pas d'écart.

L'égalité des chiffres de mensuration est relativement fréquente (28 0/0) entre C. C. et C. F. d'une part, et C. S. et C. F. d'autre part.

L'écart au delà du centimètre s'observe assez souvent entre les C. S. et C. F. (27 0/0) ; il ne s'est produit qu'une seule fois (1 cm. 1/4) entre C. C. et C. F.

Une nouvelle question peut se poser ensuite, celle des relations qui

existent entre l'écart observé entre les mensurations des différentes courbes horizontales du crâne et le volume cranien lui-même. Le tableau suivant permet d'y répondre.

Relations entre le volume du crâne et les écarts des circonférences craniennes (250 sujets)

CONFÉRENCES craniennes	SÉRIES						ÉCARTS moyens		
	1-2		1-3		2-3				
cm.	cas	o/o	cas	o/o	cas	o/o	1-2 cm.	1-3 cm.	2-3 cm.
55 et moins........	36	14,4	34 *2* 36	13,6 *0,8* 14,4	68 *3* 71	27,2 *1,2* 28,4	0,416	0,570	0,306
56 à 58	159 *3* 162	63,6 *1,2* 64,8	159 *3* 162	63,6 *1,2* 64,8	144 *5* 149	57,6 *2 »* 59,6	0,501	0,743	0,335
59 et plus	52	20,8	52	20,8	30	12 »	0,567	0,817	0,333
Totaux......	247 *3* 250	98,8 *1,2* 100 »	245 *5* 250	98,» *2 »* 100 »	242 *8* 250	96,8 *3,2* 100 »	0,504	0,734	0,323

N.-B. — *Les chiffres en italiques correspondent aux cas où l'écart existait en faveur de la seconde mensuration.*

Conclusion. — L'importance des écarts s'accentue régulièrement à mesure que l'étendue de la circonférence cranienne s'accroît.

Dernier point. Y a-t-il parallélisme entre les anomalies observées dans les écarts entre ces trois mensurations et quelle est l'importance de ces écarts anormaux? Le tableau ci-dessous groupe les 16 cas où les rapports normaux entre les circonférences du crâne étaient intervertis.

On voit tout d'abord que (sauf chez 2 sujets), la saillie anormale des bosses frontales a eu pour résultat de favoriser la mensuration C. F. au détriment des deux autres.

D'autre part, dans la moitié des cas, la circonférence cranienne atteignait 58 centimètres; dans 5 cas, elle ne dépassait pas 55 centimètres; les anomalies de l'écart sont donc plus fréquentes parmi les crânes les plus volumineux, et parmi ceux qui le sont le moins.

Enfin, l'importance de l'écart dans les 13 cas où il s'est montré en faveur de C. F., n'a atteint qu'une seule fois les 3/4 de centimètre; il était cinq fois de 1/2 centimètre et sept fois de 1/4 de centimètre; il

est en moyenne de 0 c. 375. Dans les 3 cas où la C. classique l'emportait sur la C. sourcillière, l'écart a été de 1/4, 1/4 et 1/2 centimètre.

Quant au parallélisme entre les anomalies des écarts, il s'observait chez 5 des 9 sujets chez qui on a relevé des anomalies de ce genre ; chez 3 sujets l'écart anormal n'existait qu'entre C. S. et C. C., celle-ci étant la plus grande ; chez un sujet il ne se constatait qu'entre C. S. et C. F., celle-ci étant la plus grande.

Ecarts anormaux en faveur de la circonférence normalement la plus petite, observés chez neuf détenus

Circonférence	2 > 1	3 > 1	3 > 2	Totaux
54 et moins	»	1	1	2
55	»	1	2	3
56	1	»	2	3
57	»	»	»	»
58	2	3	3	8
59	»	»	»	»
60 et plus	»	»	»	»
Totaux	3	5	8	16
Moyennes	0 cm. 33	0,50	0,31	0,375

Conclusion. — Les recherches ci-dessus démontrent que l'on peut sans inconvénients sérieux substituer à la courbe horizontale classique la circonférence cranienne passant par l'arcade sourcillière ; elle gagnerait en fixité et en facilité et elle se rapprocherait davantage de l'horizontale ; on peut évaluer en moyenne à 5 millimètres la différence qui existe entre les deux mensurations.

Vœux. — 1° Il importe de préciser par le détail la technique de la mensuration de la courbe horizontale maxima du crâne sur le vivant ;

2° Il y a lieu d'ajouter la circonférence horizontale sourcillière à la circonférence cranienne classique.

TOISE COMBINÉE pour la détermination du buste, de la hauteur du crâne, de la glabelle, de l'implantation des oreilles dans les diamètres vertical et antéro-postérieur et des points de repère importants de la face.

Par le Dr Vervaeck (Bruxelles).

Nous avons modifié la toise adoptée par Bertillon pour la mensuration du buste, en y adoptant une série d'équerres et de dispositifs

permettant de prendre sur le vivant l'ensemble des mesures intéressantes en criminologie.

Cette installation anthropométrique nous rend de sérieux services dans les laboratoires d'anthropologie pénitentiaire ; elle simplifie les opérations et les raccourcit, tout en les rendant, pensons-nous, plus précises. Elle a été exécutée par des condamnés de la prison de Saint-Gilles.

Description sommaire.— La toise pour le buste présente, à 40 centimètres du sol, un siège pour le sujet. A sa partie supérieure, elle porte trois rainures verticales allant jusqu'à 90 centimètres du sol, séparées par deux règles graduées en demi-centimètres. Une équerre en bois glisse dans la rainure centrale et fournit la hauteur du buste.

Les rainures latérales portent des curseurs métalliques composés de deux branches disposées à angle droit ; la branche verticale, mesurant 15 centimètres de hauteur, glisse dans la rainure ; elle porte une graduation en millimètres destinée à fournir la hauteur du crâne, à droite et à gauche ; la branche horizontale, également graduée en millimètres, permet la mensuration de la distance auriculo-occipitale et des points de repère latéraux du crâne.

Enfin, sur l'équerre servant à mesurer le buste, s'adapte une tige en cuivre graduée, suspendue par une charnière et descendant dans l'axe du visage du sujet ; elle facilite le placement correct de la tête et permet la constatation immédiate des asymétries ; un index mobile glissant le long de cette tige sert à procéder à diverses mensurations, notamment la hauteur du visage et de la glabelle, les diamètres nasio-mentonnier et nasio-alvéolaire.

Sans prétendre à la perfection, nous croyons que ce dispositif est de nature à faciliter les relevés d'anthropométrie criminelle.

SUR LE TRAVAIL DES OFFICES NATIONAUX

Par M. le professeur Kleiweg de Zwaan (Amsterdam).

J'ai été maintes fois frappé, alors que je désirais connaître tel ou tel détail touchant la composition anthropologique ou les caractères physiques de la population d'un pays déterminé, du fait que les manuels d'anthropologie ne me fournissaient presque jamais que des renseignements et des données fort *incomplets*. Ces manuels contiennent en général trop peu de chose, ils ne sont pas complets et sont déjà vieillis pour la plupart.

En outre, quelques-uns de ces ouvrages mentionnent également les qualités *morales* et *intellectuelles* et les relations *sociologiques* des populations, ce qui contribue fortement à restreindre et à rendre plus ou moins confuse la description de leur *physique*.

Que ces manuels soient si fréquemment une source de *déceptions* n'a rien qui puisse surprendre, car le champ de l'anthropologie physique (somatique) est déjà si étendu, qu'il n'est plus possible à une *seule* personne de l'embrasser dans son *entier*.

Si l'on tient à être mieux renseigné, et de façon plus détaillée, force est bien de recourir à des articles de *revue*, qu'il est presque toujours très malaisé ou absolument impossible de se procurer, ou qui, bien souvent, sont écrits dans une langue que l'on ne connaît pas ou que l'on connaît insuffisamment.

De plus, les articles en question ne sont souvent pas assez connus, parce qu'ils sont enfouis dans des revues dont on ignore jusqu'à l'existence, ou dans les périodiques où l'on ne s'attendrait pas à les trouver.

Il me semble donc très désirable et absolument nécessaire d'apporter des modifications et des améliorations à cet état de choses, afin qu'il soit désormais possible à l'anthropologiste, surtout au *professeur*, de se renseigner de façon plus complète, sans trop de difficulté ni perte de temps excessive, quant à l'état *actuel* de nos connaissances en matière de composition anthropologique et de caractères physiques des différents peuples.

Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat serait, à mon sens, que l'Institut international d'Anthropologie, ou bien une commission nommée par celui-ci, ou éventuellement le bureau national des pays respectifs, désignassent une ou plusieurs personnes compétentes et parfaitement versées en la matière, qui dresseraient un tableau très détaillé et complet, un résumé synoptique, un aperçu de l'état actuel de nos connaissances en fait de relations anthropologiques dans leur propre pays. Les monographies en question devraient, à mon sens, traiter notamment les sujets ci-après :

1° La composition anthropologique de la population du pays;

2° Les peuples, ou les races, qui sont entrés successivement dans le pays, et qui ont donné naissance à sa population actuelle ;

3° Les caractères corporels de la population actuelle ;

4° Les différences que présentent à cet égard les différentes parties du pays ;

5° La diversité de constitution des habitants des villes et de ceux des campagnes ;

6° Les changements de la complexion, au cours des temps, notamment de la taille, de la forme de la tête, etc. ;

7° L'influence des conditions hygiéniques, des facteurs sociaux, de l'industrie, du sol, du site, de certains usages, etc., sur la complexion de la population dans les différentes régions du pays ;

8° Les caractères physiques de la population dans les régions du pays où elle a longtemps vécu très isolée, tel que ce peut être le cas dans les îlots, par exemple, où les habitants se sont reproduits entre eux et dans un cercle très restreint ;

9° Les recherches touchant les croisements des différentes races dans le pays ;

10° Les recherches sur la condition de la croissance durant la période du premier âge.

Chaque monographie devrait en outre présenter un bref et convenable résumé des traces de l'homme *préhistorique*, c'est-à-dire des vestiges physiques de l'homme préhistorique trouvés dans le pays.

On sait du reste que, sur beaucoup de ces points, nos connaissances

laissent encore fort à désirer, et que nous ne possédons que des notions très incertaines et insuffisantes. Il ne m'en paraît pas moins du plus grand intérêt de coordonner et de fixer dès à présent ce que l'on sait *actuellement*; on pourra de telle sorte déduire avec d'autant plus de clarté ce que nous *ignorons* encore et les points sur lesquels il est urgent de pousser plus avant les recherches

Chaque monographie devra en outre être accompagnée d'une bibliographie étendue.

Les monographies pourraient être publiées en français et en anglais, et paraître successivement.

On pourrait commencer par les différents pays *européens*, et entreprendre ensuite, si possible, la description des contrées situées hors d'Europe.

Il serait très désirable, à mon sens, pour la composition des monographies en question, de faire appel, dans chaque pays, à l'assistance et à la collaboration des Sociétés d'Anthropologie existantes.

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES RACES HUMAINES

Par M. le professeur GUISEPPE SERGI, de Rome

Ne pouvant pas intervenir personnellement à la réunion de Liége, je me permets d'envoyer un bref rapport qui se réfère à la valeur des caractères anthropologiques d'après mes observations et mes interprétations.

Les caractères qui se trouvent dans la structure humaine sont très nombreux, et ils sont un effet d'une lente formation par évolution ; ils ne subissent aucune mutation ; quelle que soit l'influence externe de l'habitat, ils ne se perdent jamais, tout au moins en apparence, même pas dans le croisement. Ils peuvent être récessifs, suivant les expériences de Mendel, qui sont celles ayant le plus de valeur pour la doctrine mendélienne, et ils peuvent, par conséquent, réapparaître ensuite dans les générations successives.

Il résulte de ces faits que les groupes humains qu'on appelle *races*, *variétés*, ou *espèces*, sont tous formés de caractères propres et de caractères communs entre eux; caractères qui demeurent immuables sous n'importe quelle action extérieure. Il s'ensuit aussi qu'on ne peut admettre aucune évolution d'un groupe à l'autre, car il s'agit de formations indépendantes ; mais ces groupes peuvent cependant être placés sur une échelle morphologique différente ; et chacun d'eux est complet et définitif en lui-même et il n'admet dans ses caractères propres aucun autre progrès évolutif futur. Par conséquent un groupe humain donné ne peut généalogiquement être considéré comme la gradation ou l'intermédiaire d'un autre groupe ; chacun de ces groupes possède ses caractères propres définitifs qu'il ne peut perdre, comme il ne peut en gagner d'autres.

L'anthropologie doit se débarrasser de certaines idées qui dérivent d'une fausse application de l'évolution, celle-ci donnant lieu à tant d'opinions discordantes et même étranges dans la classification des groupes humains.

L'histoire naturelle des groupes humains est identique à celle des groupes animaux ; tous les Primates de chaque type présentent une position semblable ; chaque type est une branche qui n'a pas de rapport phylogénétique avec l'autre, et ainsi les différents groupes humains qui n'ont entre eux aucun rapport phylogénétique sont cependant en rapport d'égalité par leur origine, et cela non seulement pour les vivants mais aussi pour les disparus. Il est certain que l'humanité quaternaire avait des groupes multiples ; cela nous est indiqué par les résidus rares et disparates que nous connaissons jusqu'à ce jour, résidus si différents entre eux qu'il n'est pas possible de découvrir de rapport phylogénétique entre eux, même pas avec le type clairement défini de Néanderthal. A cette époque, comme aujourd'hui, il existait des types supérieurs et des types inférieurs, tels qu'on les désigne, mais chacun d'eux était définitif comme les types vivants de nos jours. Si l'Anthropologie peut reconnaître ces conceptions sur l'interprétation des multiples branches humaines, l'étude et l'analyse des nombreux caractères humains, au moyen de la méthode comparative, feront ressortir les groupes humains de la façon la plus évidente et la plus définitive. Les caractères pouvant être révélés moyennant la craniométrie et l'anthropométrie seront très peu nombreux ; ce ne seront même pas des caractères différentiels, c'est-à-dire qu'ils ne pourront servir à la distinction des groupes. Les caractères craniométriques sont pratiquement communs à tous les groupes humains ; ceux-ci, grâce à eux seulement, ne pourront se diviser qu'en trois catégories ; il en est de même pour la taille et les autres caractères. Les caractères différentiels se trouvent au contraire avec la méthode morphologique qui ne devra pas se limiter, comme elle l'a fait jusqu'à présent, au squelette et au tégument. Il faut approfondir les recherches sur l'homme avec l'examen de tous les caractères susceptibles d'observation, ainsi que fait le zoologiste avec les animaux ; par conséquent on étudiera le système nerveux, le système musculaire, etc., qui ont une valeur indiscutable en Anthropologie, celle-ci voulant être une science de l'homme dans le sens le plus profond du mot.

A mon avis, c'est peut-être entreprendre le travail de Sisyphe que de continuer à chercher les caractères au moyen de la méthode des mesures. Je crois que cette période est désormais dépassée par notre science. Il faut en innover une autre dans laquelle, sans abandonner la méthode des mesures, il importera de faire prévaloir la méthode morphologique complète, et employer les mesures, non comme fin, mais comme contrôle lorsque cela sera nécessaire.

MÉTHODE DE RECONSTITUTION DES RACES PRÉHISTORIQUES

par le Dr Maurice Faure (Lamalou-les-Bains)

Le puissant intérêt qui s'attache à l'étude des origines de l'Humanité a été considérablement accru, à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, par la découverte de squelettes fossiles, assez nombreux et bien conservés pour qu'il soit possible de reconstituer,

en les comparant, plusieurs des races ou espèces humaines qui ont précédé la nôtre.

Ces espèces se sont échelonnées successivement, pendant des temps fort longs, dont nous ne pouvons assurément mesurer la durée exacte. Nous savons cependant, d'une manière certaine, par le degré de fossilisation des os, par la nature des terrains auxquels ils étaient incorporés, par les restes d'animaux et de végétaux fossiles qui les accompagnaient, que ces ossements viennent d'êtres ayant vécu à des époques géologiques différentes. Cela nous conduit à admettre que la mesure de temps qui conviendrait pour apprécier leur durée, est de l'ordre de grandeur de la dizaine ou de la centaine de milliers d'années qui mesurent les époques géologiques, et non du siècle ou du millénaire qui mesurent les époques historiques.

Nous savons encore qu'à des époques géologiques différentes correspondent habituellement des animaux différents ou, du moins, des modifications d'un même type animal. Nous devons en inférer que les ossements humains situés dans des terrains de plusieurs époques ne doivent pas appartenir à des races ou espèces humaines identiques, et leur comparaison confirme qu'il en est bien ainsi. Il n'est donc pas possible de représenter l'homme préhistorique sous les traits d'un seul type résumant l'évolution de tous, car ce type ne pourrait être que schématique et conventionnel, peut-être même purement imaginaire.

Pour avoir la représentation exacte de ces ancêtres disparus, il n'est point d'autre moyen que celui-ci : prendre un squelette, ou un groupe de squelettes semblables, étudier leurs insertions musculaires et mettre les muscles en place, puis recouvrir la maquette ainsi obtenue par des traits extérieurs empruntés à des espèces déjà connues et les plus voisines du type cherché, mais en les adaptant à la morphologie générale de ce type. On peut ainsi, avec des connaissances anatomiques assez précises et étendues, beaucoup de patience et une absence complète de parti pris (si l'on ne redoute pas les essais infructueux et les tentatives avortées), acquérir, après quelques années d'entraînement, une expérience permettant d'aboutir à des réalisations exactes, quelquefois très différentes, d'ailleurs, de ce que l'on avait imaginé. Il semble bien que ce soit en procédant de cette manière, que Cuvier a réussi, à l'aide de portions de squelettes, à retracer des figures d'animaux préhistoriques qui ont été démontrées ultérieurement comme justes. Il est évident que plus le nombre des pièces osseuses dont on dispose est grand, plus ces pièces sont analogues ou semblables entre elles (alors qu'elles proviennent d'individus différents), et plus les chances de reconstitution exacte sont grandes.

Tel est le cas pour les ossements humains de l'époque moustérienne. Bien que provenant d'individus distincts et d'âge varié, et même de plusieurs gisements très éloignés les uns des autres, ces ossements présentent une telle analogie qu'il est impossible de n'y point reconnaître les caractéristiques d'une race ou espèce humaine, bien distinctes de celles qui l'ont précédée et suivie. Comme ces ossements sont, en outre, nombreux et variés, la reconstitution de

l'homme de l'époque moustérienne est donc scientifiquement possible et relativement facile. C'est donc par lui que nous commencerons la publication des reconstitutions que nous étudions depuis plus de dix années : c'est certainement celle dont la discussion est la plus aisée et la justification la plus certaine.

Le cadre étroit qui limite nos communications ne permet pas d'exposer ici l'étude anatomique de l'*Homme Moustérien*, même sous une forme abrégée. Nous publierons donc ultérieurement cette étude dans les périodiques de l'Institut international d'Anthropologie. Les caractéristiques principales de ce type humain sont, d'ailleurs, bien connues : il est petit, trapu, de formes arrondies, avec une musculature puissante ; il a un crâne long et volumineux, concave dans sa partie frontale, avec de fortes bosses pariétales et un large occiput. Ses arcades sourcilières sont saillantes et ses deux maxillaires forment un museau rond et peu proéminent. Le rapport des membres supérieurs aux membres inférieurs est à peu près le même que de nos jours, mais les genoux sont fléchis, les cuisses écartées, les jambes et les avant-bras relativement courts, de section ronde et très massifs. Le pied repose surtout sur son bord externe et le gros orteil est fortement écarté. L'attitude générale n'est pas entièrement verticale, car la colonne vertébrale ne possède qu'une longue courbure dorsale et une courte courbure lombaire ; la nuque est large et très puissante, le dos arrondi et très musclé, l'un et l'autre contractés par l'effort perpétuel de redressement, dû à l'absence de l'équilibre vertical qui n'est pas encore réalisé. Le bassin est haut, le ventre saillant et le thorax cylindrique ; tout l'ensemble indique un animal puissant et agile, fait pour courir dans les rochers, sur un sol inégal et abrupt.

Nous avons mis tout notre effort à réaliser une reconstitution anatomique exacte et complète de cet ancêtre lointain. Son expression artistique est due tout entière à notre collaboratrice, Mlle Parvillée, élève distinguée de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Nous avons choisi le nom d' « Homo Mousteriensis », de préférence à tout autre, parce que l'épithète de « Mousteriensis » est bien connue et sert déjà à caractériser l'époque et l'industrie de ce type humain, auquel appartiennent les ossements de Cannstadt, de Néanderthal, de Gibraltar, de Spy, de Krapina, du Moustier, de la Chapelle-aux-Saints et de la Ferrassie.

Nous pensons que les figures ainsi réalisées doivent être distinguées des publications antérieures analogues. Parfois, en effet, de grands artistes, entraînés par leur imagination, ont tenté de faire revivre ces souvenirs ancestraux. Mais, en examinant leurs œuvres, l'on constate qu'ils n'ont pas créé des types anatomiques nouveaux, mais seulement placé des figures d'hommes ou de singes contemporains, dans des attitudes supposées préhistoriques.

D'autre part, les savants qui ont tenté d'extérioriser avec le crayon, le pinceau, ou l'argile, leurs connaissances paléontologiques, n'y ont pas tout à fait réussi ; les figures ainsi construites sont habituellement dépourvues de vie et apparaissent, en face de la réalité, comme



une momie desséchée en face d'un être vivant. Parfois, cependant, elles ont une expression, mais celle-ci demeure si pâle et conventionnelle, que la figure ainsi créée ne prend pas de vie personnelle et reste seulement une fiction, une allégorie, plus ou moins curieuse ou agréable. Dans ces figures en effet, l'on ne sent point l'anatomie exacte et en mouvement, support nécessaire d'une expression juste, et qui seules peuvent réaliser l'animal vivant.

Nous ne devons point douter, en effet, que les êtres humains qu'il s'agit de représenter, ont réellement vécu et qu'ils n'ont pas été des essais de la nature, des avortons mal venus tendant à un type meilleur, bien moins encore les représentants d'une dégénérescence humaine, sortes de ratés, d'infirmes, de mal bâtis, ainsi qu'on l'imagine trop volontiers. Il ne faut pas que la figure d'un de nos ancêtres fasse involontairement songer aux idiots et aux crétins de nos hospices, non plus qu'à des vieillards, des indigents, ou des debiles. Nos ancêtres n'étaient point des êtres pauvres et médiocres, intellectuellement et physiquement, ils étaient même certainement le contraire! Pour vivre et se développer, pour étendre leurs espèces sur toute la surface de la terre, pour s'adapter à toutes les conditions durant plusieurs époques géologiques différentes, pour dominer peu à peu les autres animaux, il leur a fallu beaucoup de force, de hardiesse et d'intelligence, et leur représentation doit exprimer tout cela.

Puisqu'à chaque époque de la terre correspondent habituellement des types animaux distincts, l'homme de chaque époque disparue doit donc être un animal différent, ayant sa personnalité à lui, physiquement et moralement. Il n'est pas nécessaire que l'on reconnaisse, dans cette personnalité disparue, des traits humains contemporains, ou des traits simiesques, et l'on ne peut la reconstituer, comme une mosaïque, en empruntant des fragments anatomiques à ces deux animaux modernes. Chaque homme préhistorique a possédé une vie propre et une puissance d'action proportionnelles à l'importance de sa race et de son avenir. Si cette vie et cette action ne se manifestent point de la même manière que les nôtres, est-ce une raison pour en méconnaître l'existence et le rayonnement ?

Aristote dit que la beauté résulte de l'exacte adaptation des formes de l'être à ses besoins. A ce titre l'homme moustérien est beau, comme un fauve, parce qu'il est c qu'il doit être pour vivre comme il a vécu. De nos jours, il serait laid, comme nous serions laids nous-mêmes si nous étions nus et contraints de vivre de sa vie agreste et sauvage.

Son aspect, comme celui de toute autre reconstitution exacte des humanités disparues, peut nous faire prévoir que les humanités préhistoriques ont leurs morphologies et leurs filiations, encore obscures sur bien des points, mais sûrement très personnelles et originales ; et que le singe anthropoïde contemporain, qui a été si souvent pris pour type de cette personnalité et de cette filiation, l'a été bien à tort ! En remontant pas à pas, avec la certitude scientifique, vers nos origines inconnues, nous arriverons à constater, sans aucun raisonnement et par la seule évidence du fait, que la lignée humaine

ascendante tend vers autre chose que l'orang, le gorille, ou le chimpanzé, et qu'elle ne compte dans son cours aucun de ces anthropoïdes : ceux-ci représentent une lignée différente, adaptée à d'autres besoins et vivant d'une autre vie.

Nous souhaitons que cette représentation de l'homme moustérien, qui est peut-être la première donnant la figure exacte et complète d'un ancêtre préhistorique, puisse servir à démontrer la possibilité de véritables reconstitutions scientifiques et le bien fondé des opinions que nous venons d'exposer.

LES WENDES, LA LUSACE ET LES MINORITÉS SLAVES EN ALLEMAGNE

Par Mme de Vaux-Phalipau (Paris)

Le 9 septembre 1920, lors de la séance préparatoire du nouvel Institut international d'Anthropologie, Mme J. Bohren, Présidente Fondatrice de l'Alliance Universitaire, attira l'attention de l'assemblée sur l'importance historique et linguistique de la question wende, invitant l'Institut à étudier d'une manière spéciale les populations slaves de l'Est de la Saale et de l'Elbe. MM. les professeurs G. Hervé et E. Pittard, rapporteurs de la 3e section — Ethnologie et Ethnogénie, — voulurent bien accueillir cette proposition.

A la séance de clôture du 14 septembre ils émirent le vœu IV : « La Commission, saisie par plusieurs de ses membres d'étudier les populations wendes, est d'avis qu'il y a lieu de procéder à l'analyse anthropologique aussi complète que possible de ces intéressants îlots ethnographiques au même titre d'ailleurs que pour d'autres îlots humains comme les Romanches, les Basques, etc... ».

Fidèle à ce programme, l'Ecole d'Anthropologie ouvrit sa salle de cours à M. E. L. Haumant, professeur à la Sorbonne, qui, devant une nombreuse assistance, fit une remarquable conférence sur la Lusace, dont il sut présenter une image vivante, aidé par de nombreuses projections. C'était le 21 décembre 1920.

La *Revue anthropologique* publia dans ses nos de décembre 1920 et de janvier 1921 une courte étude de Mme de Vaux-Phalipau sur la civilisation des Wendes, et, dans son no de juin, un important article de M. E. Haumant consacré aux Serbes de Lusace. L'Ecole a reçu communication de trois articles très documentés parus dans l'*Indépendance Belge* des 21 et 23 juin, 5 juillet 1921 et dûs à M. Aug. Vierset, dont la science et le talent d'écrivain sont aussi appréciés en France qu'en Belgique.

Enfin, M. Louis Marin, l'éminent Directeur de l'Ecole d'Anthropologie, a fait devant des Sociétés savantes diverses communications sur les Wendes, qui ont été accueillies avec une faveur marquée.

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'Institut international d'Anthropologie, nous nous permettons d'attirer le bienveillant intérêt des Membres réunis à Liége sur la Lusace, foyer toujours actif de la nationalité wende. Rien ne serait plus précieux pour cette mino-

rité ethnique que de voir ses droits légitimes reconnus par l'Institut international d'Anthropologie.

La question doit être posée sur son véritable terrain moral — le droit à l'existence des petites nationalités — et scientifique — l'intérêt qu'offrent des minorités ethniques assez vigoureuses pour résister aux plus terribles épreuves et conserver à travers les siècles les caractères intellectuels et physiques de leur race. L'action de l'Institut international pourrait être féconde à ce dernier point de vue. MM. Haumant et Vierset, Mme de Vaux-Phalipau ont cherché à attirer l'attention sur les Wendes au nom de la géographie et de l'histoire. Cette race qui occupait jadis l'immense territoire connu sous le nom de Slavonie, qui s'étendait de l'Elbe à la Vistule et de la mer Baltique au Danube moyen, ne forme plus aujourd'hui que des minorités enclavées au milieu de la population allemande du Brandebourg, de la Poméranie, de la Saxe Prussienne, de la Saxe Royale, du Mecklembourg et des parties de la Silésie, de la Thuringe, de la Prusse Occidentale.

Ces Wendes, dont les ancêtres possédaient du ve au xiiie siècles l'Etat le plus prospère et le plus civilisé de l'Europe, le seul possédant une constitution démocratique et une population dense, forment aujourd'hui la classe paysanne des pays susnommés, la majorité de la petite bourgeoisie et des ouvriers ; ils comptent aussi parmi eux un certain nombre d'intellectuels.

Il serait extrêmement intéressant d'étudier les caractères linguistiques et ethniques de ces populations slaves avec une méthode scientifique. Leur langue est si purement slave que les Russes, les Polonais, les Finlandais, se font comprendre sans peine des travailleurs des champs qui cultivent la terre à l'Est de l'Elbe. Dans ces régions, les habitants qui ont perdu tout souvenir de leur passé slave et se considèrent comme « Allemands », ne parlent entre eux que des dialectes Wendes où les seuls termes allemands sont ceux qui ont rapport à l'armée, aux cours de justice et à l'administration.

Les caractères physiques de la race ne sont pas définis avec moins de netteté. Les Allemands, surtout les Prussiens, ont une expression dont ils usent et abusent, *Wendische Augen* (Yeux wendes) ; cela veut dire couleur changeante, bleus, gris, verts ; caractère changeant sur lequel on ne peut se fier. Selon les Allemands, les Wendes sont « des ingrats » ; cette critique est à enregistrer, car elle prouve que les Wendes ont toujours conservé leur conscience nationale et leur mémoire historique.

Les Wendes ont également conservé le sens moral et le respect de la famille. En Allemagne, toutes les nourrices sont des filles-mères, excepté les femmes wendes qui sont toutes des femmes mariées, ce qui les distingue des Allemandes.

Il suffit de feuilleter la collection de la *Revue anthropologique* pour se rendre compte que les savants français ont étudié d'une manière magistrale les antiquités Wendes telles que les ont révélées les fouilles dans les cimetières et la mise au jour des vestiges des anciens monuments. Ce que les chroniqueurs teutons et les voyageurs arabes ont raconté, les urnes funéraires l'ont confirmé : les Wendes étaient

en rapports constants avec la Perse, l'Empire Byzantin, l'Etrurie. A Meschwetz près de Bautzen (Boudichine), une urne contenait des monnaies d'argent frappées à Samarkande de 892 à 975.

Dans un tombeau caisse de Dembé, près Kalisz, sur le chemin de l'ambre, on a trouvé un vase à puiser en bronze, de travail gréco-romain, sur lequel est ciselée une exquise figure de Bacchus enfant.

Ce que nous demandons aujourd'hui aux savants anthropologistes, Français et étrangers, c'est d'étudier non plus les morts mais les vivants, de détourner les yeux des urnes funéraires afin de les tourner vers les Lusaciens qui, depuis près d'un demi-siècle, donnent un si magnifique exemple de renaissance nationale.

Nous sommes convaincus qu'après avoir étudié d'après toutes les règles de la science anthropologique cette race qui ne veut pas mourir, les Membres de l'Institut international d'Anthropologie établiront d'une manière indiscutable :

l'individualité ethnique des Wendes.

VŒUX ET DÉCISIONS

Après un examen approfondi des rapports précédents et une intéressante discussion à laquelle ont pris particulièrement part, outre les rapporteurs et les membres du bureau, MM. Matiegka, Ledent, Dufestel, Pittard, Bouillenne, Leboucq, Dekeyser, Kleiweg de Zwaan, Frets, Halkin, Weisgerber, Vervaeck, d'Osnobichine, de Winiwarter, Landor, et Mme de Vaux-Phalipau, la section a émis les vœux suivants :

I. — L'Institut international d'Anthropologie, réuni à Liége à sa session de 1921 ; considérant l'intérêt qu'il y a à suivre le développement des enfants pendant leur séjour dans les écoles et l'importance de la comparaison des statistiques recueillies dans les différents pays, émet les vœux suivants :

1° Les mensurations du poids et de la taille (assis et debout) seront prises dans des conditions identiques dans tous les pays, à des époques déterminées et au moins deux fois par an ;

2° Ces mensurations seront toujours prises à la classe du matin et dans la première quinzaine des mois de novembre et de mai ;

3° Dans les périodes prépubères et pubères, il est indispensable, pour suivre les modifications si importantes de l'organisme à cette phase de son évolution, de prendre les mensurations tous les trois mois ;

4° La taille, l'enfant étant assis, sera prise sur un banc de 30 centimètres de hauteur (Dr DUFESTEL).

II. — Toutes les mesures seront prises par un médecin (jamais par l'instituteur) ; le poids sera pris l'enfant ne portant que sa chemise.

III. — La section émet le vœu, au point de vue du développement normal de l'enfant, de voir adopter les bancs mobiles dans toutes les écoles (PITTARD).

IV. — La section adopte, comme périmètre thoracique, le péri-

mètre xypho-sternal mesuré à l'inspiration et à l'expiration normales, comme mesure obligatoire (Dufestel). — Le périmètre axillaire, les diamètres thoraciques et les périmètres maxima et minima seront des mesures facultatives.

V. — Les mesures d'intérêt sportif (spiromètre, dynamomètre) restent facultatives.

VI. — La section déclare qu'il est dangereux de donner des renseignements par fiches, relatifs aux aptitudes physiques et intellectuelles, renseignements qui pourraient engager définitivement l'avenir de l'enfant, alors qu'ils n'indiqueraient souvent que l'irrégularité de son développement. — La section adopte une fiche comprenant une partie médicale, et une partie pédagogique (1).

VII. — La section émet le vœu de voir ajouter, comme mesures facultatives, à celles adoptées aux congrès de Monaco et Genève, les mesures suivantes (Matiegka) :

1° La hauteur à genoux ;

2° La largeur des épaules entre les tubercula maj. humeri ;

3° La longueur d'avant-bras gauche (Bertillon) ;

4° et 5° La longueur de la main gauche (Hrdlicka) ;

6° et 7° La longueur et la largeur du pied gauche (Bertillon, Hrdlicka) ;

8° La hauteur de la tête (auriculo-bregmatique) (Matiegka).

VIII. — La section demande que l'on précise par le détail la technique de la mensuration de la courbe horizontale maxima du crâne sur le vivant et que l'on ajoute la circonférence horizontale sourcillière à la circonférence cranienne classique (Vervaeck).

IX. — La section décide que les Offices nationaux des différents pays publieront dans le format in-8° des manuels ou monographies donnant :

1° La composition anthropologique de la population du pays ;

2° Les peuples ou les races qui sont entrés successivement dans le pays et qui ont donné naissance à la population actuelle ;

3° Les caractères corporels de la population actuelle ;

4° Les différences que présentent à cet égard les différentes parties du pays ;

5° La diversité de constitution des habitants des villes et des campagnes ;

6° Les changements de la complexion au cours des temps, notamment de la taille, de la forme de la tête, etc. ;

7° L'influence des conditions hygiéniques, des facteurs sociaux, de l'industrie, du sol, du site, de certains usages, etc., sur la complexion de la population dans les différentes régions du pays ;

8° Les caractères physiques de la population dans les régions du pays où elle a longtemps vécu très isolée, tel que ce peut être le cas

1. L'Assemblée a nommé une commission composée de MM. Dufestel (Paris), Fraipont (Liège), Hervé (Paris), Ledent (Liège) et Pittard (Genève) pour établir une sorte de Vade-Mecum pratique de ces mensurations. Le Dr Dufestel établira cet opuscule qui sera soumis aux autres commissaires, puis adressé aux Offices nationaux.

dans les îlots par exemple, où les habitants se sont reproduits entre eux et dans un cercle très restreint ;

9° Les recherches touchant les croisements des différentes races dans le pays ;

10° Les recherches sur la condition de la croissance durant la période du premier âge ;

11° Un résumé des traces de l'homme préhistorique dans le pays. (KLEIWEG DE ZWAAN).

X. — Réunie à la troisième section, la première section décide de charger l'Office national tchéco-slovaque d'étudier les populations wendes, tant au point de vue ethnographique (caractères intellectuels, mœurs, coutumes, usages, etc.) qu'au point de vue physique (Mme de VAUX-PHALIPAU).

Le Secrétaire,
CHARLES FRAIPONT.

DEUXIÈME SECTION

ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE

SÉANCE DU LUNDI 25 JUILLET (après-midi)

Présidence de M. CARTAILHAC

La première question du programme est celle de la *technique des fouilles.* Plusieurs observations sont faites à ce sujet.

M. Cartailhac. — Le rôle de la sonde, peu connue chez nous, est très important en Belgique.

M. de Loë. — Nous nous servons de la sonde de Rutot et Van den Broeck pour les constatations géologiques. C'est un appareil très portatif construit par un forgeron de Bruxelles.

M. Hamal-Nandrin. — Vous verrez fonctionner, aux fouilles de dimanche, la sonde qui sert dans les recherches de nos fonds de cabane, inventée par Davin-Rigot, il y a trente ans.

M. Cartailhac. — On en emploie aussi une en Champagne pour les cimetières francs, et en Suisse.

Différents assistants prennent encore la parole, d'où il résulte que la sonde ne peut fournir de résultats dans les terrains caillouteux ou rocheux, puisqu'elle peut donner d'emblée sur une pierre ; elle n'est pratique que dans les terrains sablonneux et limoneux.

M. Capitan lit une note de *M. Cotte* sur une pioche et un pic.

« Je signale, comme légère, et bien en mains, en même temps que robuste, ma pioche de fouille, dont je me sers depuis longtemps, analogue à la « pioche de tranchées » mais moins lourde :

« Le côté tranchant, en forme de panne, sert à attirer la terre, à couper une racine, comme une herminette ; il est renforcé par une nervure médiane sur la face inférieure. L'autre côté, pointe étroite, mais ayant une grande section verticale, permet de desceller les pierres et offre une grande résistance.

« Aussi le trou pour le manche doit-il être gros, et ouvert en entonnoir. Le manche, épais, est court (0 m. 50). »

M. de Loë. — L'emploi de la photographie s'est très multiplié, nonobstant les levés et plans faits à la main.

M. de Saint-Périer résume ainsi un travail sur la façon dont il recommande d'exécuter les fouilles : 1° fouiller complètement un gisement afin d'en faire la stratigraphie ; 2° surveiller constamment les ouvriers qu'il ne faut jamais quitter ; étiqueter toutes les pièces sur place ; 3° transporter ses déblais aussi loin que possible ; 4° laisser des témoins de tous les niveaux de la fouille et si possible marquer, sur les parois, le niveau des diverses assises ; 5° recueillir tous les os et les faire déterminer par des techniciens ; 6° redoubler de précaution si l'on découvre des ossements humains.

M. de Loë signale aussi le *Manuel du Fouilleur* de Bleicher et Beaupré, pour les travaux en Alsace et Lorraine.

M. le comte Begouen apprend à l'instant la mort du comte Beaupré, dont les funérailles se feront demain.

M. Capitan fait l'éloge du défunt, Directeur de la section préhistorique au Musée de Nancy, de sa grande activité, du soin extraordinaire, de la minutie remarquable, qu'il mettait dans ses travaux. Pendant la guerre, il avait voulu rester dans la réserve : aussi fut-il affecté à la direction d'un grand dépôt de munitions et matériel qu'il dirigea avec un dévouement inlassable, mais qui ne laissa de le chagriner par l'inaction à laquelle il était astreint. M. *Cartailhac* ajoute quelques mots de sympathie à l'adresse du défunt.

La section décide d'envoyer une lettre de condoléances à son frère.

La seconde question est celle des *industries primitives*.

M. l'abbé Breuil donne ses impressions des visites qu'il a faites à plusieurs gisements en Angleterre : 1° Le gisement de Pilt-Down avec ses innombrables silex éolithiques et ses pierres taillées. Les soi-disant éolithes sont en nombre immense. Très rubéfiés, très altérés, ils sont excessivement roulés, alors que le crâne fameux ne l'est pas. Les rares pièces *en silex taillé*, non roulées, sont réellement travaillées. On y a trouvé un grand éclat discoïdal et plusieurs éclats retaillés dont une sorte de racloir. Puis un os long d'éléphant, travaillé, non à la façon magdalénienne, mais comme le ferait un bûcheron aujourd'hui, avec un morceau de bois, pour former un pieu.

« Mais ce qui est plus important, c'est le gisement d'Ipswich où j'ai fait de nouvelles visites aux fouilles de M. Reid-Moir. J'ai complété mes impressions d'autrefois et les ai partiellement révisées.

Quant aux « rostro-carinatés » qui pour M. Ray-Lankester, seraient antérieurs au coup de poing chelléen, je n'ai pas changé d'opinion. A mon sens les spécimens que j'ai vus ne présentent pas la moindre trace de travail. Ce sont des tailles toutes naturelles, pour la plupart de ces pseudo-outils. Mais il peut y en avoir qui présentent des retouches, pièces qui ne sont nullement d'un type uniforme. Parmi les pièces de M. Reid-Moir, les écaillures peuvent assez souvent s'expliquer, d'après mes recherches, par des compressions très puissantes, une trituration ayant profondément strié la face opposée à l'éclatement des bords. Mais il y a des percussions et des retouches qui me semblent dues à l'homme.

« Dans le Red-Crag il existe des pièces paraissant bien un outillage à éclats, retouchés parfois, avec conchoïdes de percussion et qui ne semblent pas explicables par pression dans le sol ou par roulis. Autre chose qui m'a frappé, à Fox Hall, et aussi à Ipswich, c'est leur association avec des silex brûlés. La répartition dispersée, peu dense, des pierres taillées, rappelle bien les conditions d'un niveau d'habitation régulier analogue aux niveaux à cailloutis de Saint Acheul. »

M. Vayson, à propos de l'os d'éléphant, demande à M. Breuil si un os frais peut se tailler en pointe, comme un piquet, au moyen de silex. La chose serait difficile avec une hache en fer ; si l'os était sans consistance, à quoi aurait-il pu servir ?

M. Breuil. — L'os a pu n'être pas tout à fait frais lorsqu'il fut taillé. Les morsures sont anciennes. A quoi il aurait pu servir... c'est une autre question, mais il est certain qu'il a été travaillé.

M. Vayson. — Le débitage en tranches parallèles peut n'être pas nécessairement le fait de l'homme. Le choc trop au bord produit de petits éclats brefs. Si le coup est trop éloigné, il n'y a pas d'éclat.

M. Breuil. — Les causes mécaniques étudiées par moi ne produisent pas les éclatements que j'ai constatés, pas plus que la mer ou le roulis de rivière. J'ai assez l'habitude de ces recherches.

M. le comte Begouen. — L'exemplaire présenté par M. Reid-Moir (le *test spécimen*) n'a pas de valeur pour M. Breuil. C'est une constatation curieuse. M. Burkitt, ici présent, pourrait nous donner son avis.

M. Miles C. Burkitt. — « J'ai très peu à ajouter à ce qu'a dit M. Breuil sur les silex tertiaires. J'ai eu la bonne fortune d'étudier avec lui les gisements et les silex d'Ipswich. Surtout j'ai été frappé par l'existence de quelques éclats de silex, avec bulbe de percussion, avec les deux bords de l'éclat retouchés, et sans stries sur le plan d'éclatement. Bien que je fusse autrefois avec ceux qui n'acceptaient pas les silex tertiaires, je trouve maintenant que ce n'est que l'homme qui a pu fabriquer les silex taillés de Fox Hall (Ipswich) ».

M. Fourmarier. — M. l'abbé Breuil a insisté tout à l'heure sur les niveaux géologiques des gisements à silex taillés incontestables. Or, près de Liège, des dépôts ont été rapportés au pliocène, alors qu'il s'agit de produits de remaniement, par glissement sur les pentes ; de telles formations n'ont pas d'âge et peuvent être modernes aussi bien que quaternaires.

M. Breuil. — Ce n'est pas le cas à Ipswich. Le Red Crag ren-

ferme cependant des coquilles marines d'âge pliocène, non remaniées.

M. A. Vayson. — La taille de ces pièces est assez simple pour avoir pu résulter d'actions mécaniques naturelles.

D'autre part l'industrie primitive, telle qu'il semble logique de la concevoir, n'a pas dû comporter d'outils plus parfaits.

Dans ces conditions l'étude morphologique seule ne permettra jamais, quelles que soient l'expérience, les connaissances et l'autorité de celui qui la fait, de distinguer avec certitude les produits de l'industrie humaine très primitive. La seule preuve sur laquelle on puisse compter est celle tirée des conditions de gisement.

Ainsi les pièces douteuses auront été trouvées en un certain point d'une formation géologique. Mais celle-ci couvre de grands espaces et présente en différents points exactement le même aspect physique. En faisant les mêmes recherches en tous ces points on trouvera en mêmes proportions les mêmes formes de pièces si elles résultent des actions naturelles.

Si au contraire ces pièces sont attribuables à l'homme, elles seront localisées, car leurs fabricants n'ont pas séjourné et travaillé également en tous les points. C'est ce qu'on observe pour les gisements chelléens des alluvions de la Somme.

Si donc on prouve que certaines formes de silex, bien que simples et pouvant résulter dans certains cas de vulgaires actions naturelles se rencontrent en nombre en un point d'une formation géologique et pas en d'autres points identiques de la même formation, ce pourra être un argument décisif en faveur de leur origine humaine.

Tant qu'on reste, au contraire, dans le domaine de la morphologie, il n'y a pas de preuves à espérer pour ce genre d'industrie, mais seulement des présomptions de peu d'intérêt puisqu'elles ne permettent pas de conclure.

M. Capitan. — Je suis très heureux d'avoir entendu M. Breuil admettre l'existence de silex tertiaires réellement taillés après examen répétés de pièces multiples, examen qui a d'autant plus de valeur que M. Breuil ne les admettait pas autrefois. Il a donc fait preuve là d'un haut esprit scientifique. J'ai toujours eu la même opinion et même je vais au delà. Depuis mes fouilles au Puy Courny, il y a quelque dix-huit ans, j'étais convaincu que quelques-unes, rares d'ailleurs (8 ou 10 sur plus de 500) des pièces que j'avais trouvées présentaient des caractères de taille systématique qui ne seraient pas niés s'ils se trouvaient sur des pièces provenant d'un niveau quaternaire. Mais comme il s'agit de pièces du miocène supérieur et qu'il est impossible de convaincre qui ne veut pas l'être, obsédé par l'idée de l'impossibilité théorique du fait, je n'avais plus parlé de ces pièces. Je crois que le moment est venu de les publier. Ce que je vais faire sous peu, d'autant que je pourrai en ajouter deux nouvelles très remarquables du Puy de Boudiou trouvées par feu Lacroix.

M. Coutil. — On ne prendra jamais assez de précautions dans les fouilles.

M. Cartailhac. — Nous sommes dans un pays où les soins les plus minutieux ont toujours été pris dans les fouilles scientifiques. On le

constate déjà dans les rapports publiés par Edouard Dupont, il y a plus de cinquante ans. Toutes ces recherches ont été admirablement exécutées.

M. Peabody : « Lors de la réunion préparatoire de l'Institut international d'Anthropologie, on a annoncé le projet d'une Ecole américaine d'Études préhistoriques en France. Or, grâce à l'aide et à l'appui sympathique des savants des deux pays, ce projet vient d'être réalisé d'une façon très modeste. Dès le commencement de juillet, les fouilles ont été pratiquées près La Quina (Charente), sur un terrain gracieusement mis à notre disposition par M. le Dr Henri Martin.

Cette station a déjà livré une certaine quantité de pièces moustériennes et le directeur, M. le professeur Georges Grant Mac Curdy, Mme Mac Curdy et trois étudiants ont pu travailler sur place dans ce gisement, un peu pareil à celui de La Quina.

En outre, on a fouillé dans le voisinage une station aurignacienne d'une certaine importance. Après quelques mois de fouilles, les travaux d'étude se déplaceront à Paris et aux diverses stations d'intérêt préhistorique. »

Le Dr Capitan remercie notre collègue. Les Français ne peuvent trop faire pour les Américains qui les ont tant aidés pendant la guerre. Et M. Peabody a payé largement de sa personne pendant cette terrible crise. (*Applaudissements.*)

M. Dekeyser demande que la section délègue deux de ses membres pour assister à la réunion qui aura lieu mercredi à 2 heures de l'après-dîner, pour s'occuper des questions générales intéressant toutes les sections et primant les questions particulières.

MM. le Dr Jacques et *Vayson* sont délégués.

Séance du mardi 26 juillet (matin)

Présidence de M. Léon Coutil

M. le baron de Loë. — Permettez-moi d'exposer une question sur laquelle j'ai des idées particulières. C'est sur *le tardenoisien* (ce rapport sera publié ultérieurement).

M. Coutil. — Je suis très heureux de cette communication. Les observations sont très précises. J'ai observé en Tunisie les mêmes conditions. Les silex géométriques ont aussi été trouvés dans des couches magdaléniennes bien nettes.

M. Reygasse. — Demain, je parlerai du tardenoisien, né dans l'aurignacien supérieur, capsien et qui serait d'origine africaine d'après moi. Aujourd'hui en me basant sur d'abondantes séries de pièces recueillies dans le Nord africain et que je présente, je vais établir : 1° que l'Afrique du Nord a une riche civilisation moustérienne, remarquable par sa pureté de forme, et qui jusqu'à ce jour n'y avait jamais été rencontrée. Stations pures du El Loubira, de Bir El Ater, de Aïn Mansourah. Identité absolue des formes avec le moustérien européen ; 2° que l'outillage « pédonculé » est d'origine paléolithique,

et que c'est à tort qu'il avait été classé dans le néolithique. Cette question étant très importante, j'expose de nombreuses séries caractéristiques où l'outillage moustérien pur comprend toujours les pointes pédonculées : Stations de l'oasis de Negrine, fouille du puits des Chaachas avec faune ancienne concomitante, fouille de l'oued Djebbana, avec exposé de la stratigraphie de la station et photos prises au cours des fouilles. Dans cette station, la faune ancienne est très abondante et le foyer archéologique se trouve à 3 m. 80 de profondeur. Station moustérienne à outils pédonculés du puits des Chaachas; nouvelle fouille d'une station sur place. Station moustérienne à outils pédonculés de l'oued Dfebband. Après avoir présenté cet outillage moustérien archaïque à outils pédonculés très caractérisés, je vous soumets des séries aurignaciennes qui se trouvaient à côté dans les mêmes conditions d'altération physique et qui, bien plus récentes, ne sont nullement patinées.

MM. Capitan, Breuil, Cartailhac, Burkitt et d'autres reconnaissent que ce sont là des faits nouveaux, que cet outillage est bien paléolithique, que les théories admises jusqu'ici devront être modifiées.

M. Reygasse poursuit et montre aussi une station moustérienne où le passage de la pointe à main moustérienne à l'outil pédonculé est nettement marqué (Station de Bir el Ater) ; 3° quant à l'origine de la feuille de laurier solutréenne, sur environ 5.000 pièces solutréennes trouvées avec l'acheuléen d'El Ouesra, de nombreuses séries permettent de saisir tous les termes de passage entre le coup de poing acheuléen et la feuille de laurier solutréenne sans interposition du moustérien et de l'aurignacien. La feuille de laurier appartient en Afrique au vieux paléolithique.

MM. Capitan et *Breuil*, par diverses observations, approuvent cette nouvelle manière de voir.

M. Reygasse. — L'aurignacien, extrêmement riche dans le Sud-Constantinien, aboutit directement au tardenoisien. Les séries de la station du Zarif El Ouaar, prouvent que les formes tardenoisiennes apparaissent avec le paléolithique moyen et que la pure industrie tardenoisienne est, sans aucun doute, dans l'Afrique du Nord, du paléolithique supérieur. Dans la station de Negrine El Quedim, il s'agit d'une industrie tardenoisienne pure, sans poteries ni haches polies, appartenant bien au paléolithique supérieur. Enfin des séries de pièces montrent la survivance des formes tardenoisiennes dans le néolithique des grottes.

M. Capitan. — Je voudrais d'abord adresser nos vives félicitations à M. Reygasse pour ses belles recherches si scientifiquement conduites et qui nous apportent des faits nouveaux d'une portée générale si intéressante. C'est ainsi tout d'abord que j'insisterai sur sa découverte dans des milieux moustériens de silex pédonculés rappelant absolument les types néolithiques un peu grossiers. J'y tiens d'autant plus que dans notre mémoire avec Morgan et Boudy sur le préhistorique tunisien, nous avions méconnu leur vraie nature. Obsédés par la notion de spécificité des formes, nous les avions morphologiquement classés dans le néolithique et par suite considéré que leur présence dans des milieux moustériens ne pouvait tenir qu'à un mélange adven-

tice. Nous avions vu le fait, nousne l'avions pas compris. Il y a deux ans, mon élève le Dr Clergeau, fouillant à 100 kilomètres environ de Biskra chez les Ouled-Djellah, avait recueilli en plein milieu moustérien des pointes pédonculées. Je n'avais pas voulu le croire. Il y a un an environ, il me rapporta des pièces semblables recueillies sans aucune cause d'erreur dans des couches moustériennes. Je fus convaincu. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui apporter cette petite confirmation à la belle découverte de Reygasse.

Quant à son passage de l'industrie purement acheuléenne à des types à aspect tout à fait solutréen, il confirme les vieilles idées de Pigorini et d'autres qui ne reposaient pas sur des données solides. Or, précisément, étudiant l'année dernière les grandes séries acheuléennes de la Vallée des Rois recueillies par Rustafjael et qui m'appartiennent, j'avais été frappé d'y trouver, avec le même aspect et une patine identique, une quinzaine de pièces d'une taille absolument solutréenne et tous les intermédiaires entre ces pièces et les types acheuléens classiques.

Voilà donc pour l'Egypte exactement la même chose que ce que nous indique Reygasse pour le Sud Constantinien. Autre rapprochement : on sait que les milieux acheuléens d'Egypte renferment un outil que nous croyions jusqu'ici spécial : c'est une large encoche admirablement retaillée et dont chaque extrémité du croissant régulier ainsi formé est retouchée par quelques coups analogues aux coups de burin.

Or, voici que Reygasse nous montre une série de pièces absolument identiques trouvées dans ses gisements paléolithiques. Enfin, dans les séries paléolithiques d'Egypte, on trouve un disque soigneusement retouché sur une de ses faces, puis le même disque dont un coup violent latéral a détaché un large éclat correspondant précisément à cette face supérieure. Le disque présente donc sa large empreinte en creux et tout autour l'amorce des retouches qui ont servi à façonner cette face du disque. Commont avait déjà bien signalé le fait à Saint-Acheul.

Ce type, assez rare dans nos gisements, nous paraissait caractéristique des milieux égyptiens. Or, Reygasse vient de nous en montrer une série qu'il a recueillie en Algérie. De même pour les larges éclats à base retouchée (éclats Levallois) ou les pointes moustériennes, enlevés sur ces disques et qu'il retrouve identiques à ceux d'Egypte et de la Somme.

Ces quelques comparaisons montrent l'extrême intérêt des recherches de Reygasse et nous indiquent l'existence de rapports très nets entre les stations du Sud Constantinien et celles de l'Egypte durant le paléolithique inférieur.

On aborde alors la question des *époques glaciaires et des terrasses.*

M. Capitan donne lecture d'une note de M. G. Courty :

« Pour ce qui concerne les terrasses, nous admettons personnellement l'existence véritable de quatre terrasses : 1° une terrasse pliocène et 2° trois terrasses pléistocènes. Dans l'ordre chronologique relatif, la première constitue la portion marginale des vallées géogra-

phiques ; les trois autres sont étagées à des niveaux différents répartis ainsi :

Alluvions préchelléennes ;
Alluvions chelléennes ;
Alluvions moustériennes.

Ces alluvions forment pour le pliocène des niveaux situés à plus de 100 mètres ; pour le pléistocène : des niveaux préchelléens situés à plus de 80 mètres et des niveaux situés à plus de 40 mètres.

Le dernier creusement des vallées est marqué par des dépôts pléistocènes moustériens situés à des altitudes de moins de 10 mètres au-dessus du niveau actuel des rivières.

Comme toutes ces diverses altitudes énumérées sont loin d'être celles qui sont le plus souvent observées, il convient de tenir compte de l'abrasion des deux premières terrasses alluvionnaires (pliocène et pléistocène-préchelléen) et de considérer les terrasses moyennes qui existent superficiellement, comme le produit du remaniement des alluvions antérieurement déposées et verticalement abrasées.

Dans le cas où les niveaux moyens persistent seuls, les cailloutis pliocènes peuvent former leur base et les cailloutis préchelléens leur partie supérieure, lorsqu'il n'y a pas toutefois un mélange complet de ces deux catégories de cailloutis.

Les terrasses sont d'ordinaire recouvertes de limons calcaires plus ou moins épais, appelés lehm en Alsace, lœss en Belgique ; or, ces limons de ruissellement doivent être considérés comme des dépôts acheuléo-moustériens, c'est-à-dire datant d'une période de pluies avec un climat froid.

Les portions du sol pliocène et pléistocène qui ont échappé aux injures du temps, ou mieux aux phénomènes d'abrasion, étant essentiellement rares, il faut surtout attirer l'attention des personnes compétentes sur les zones alluviales qui sont situées au-dessus de 40 mètres d'altitude.

Jusqu'à présent, le rattachement des terrasses à des phases interglaciaires a été regardé comme une question fort délicate à trancher ; elle n'est pourtant point irrationnelle. Les traces de glaciation doivent être observées avec le plus grand soin dans les dépôts d'alluvions.

Somme toute, et en manière de conclusion, les recherches dans les terrasses alluvionnaires peuvent être très fructueuses à condition de :

1° préciser bien les altitudes,
2° recueillir la faune complète,
3° ramasser tous les silex qui présentent des retouches symétriques et répétées dans un même sens,
4° noter les silex craquelés par le feu ainsi que toutes les traces mécaniques. »

M. Fourmarier donne lecture d'un important mémoire consacré *aux terrasses de la Meuse* (Voir plus loin, p. 378).

On passe ensuite à l'étude de la question des origines de l'art.

M. Capitan. — Au nom de son fidèle collaborateur Peyrony et au sien, résume la découverte toute récente et encore inédite qu'ils ont faite à la Ferrassie. Elle force en effet à reculer notablement la date

d'apparition des premiers signes graphiques. Elle rentre donc complètement dans la question des origines de l'art. A la base de la couche moustérienne, en un point absolument vierge, fut rencontrée une sépulture dans une fosse ovoïde contenant en un point des ossements humains en tas et à l'autre extrémité un crâne sans face et écrasé comme ils le sont toujours dans ce gisement. La fosse était recouverte par une assez grande dalle portant à sa face inférieure une série de cupules dont plusieurs deux par deux. Donc nouveau type de sépulture moustérienne et apparition, dès le moustérien, d'une manifestation graphique (les cupules), fétichique probablement, jusqu'ici non indiquée avant l'aurignacien moyen. (Voir plus loin le mémoire *in extenso* p. 382).

M. Coutil. — Les cupules sont disposées suivant un ordre particulier. Elles sont indiscutables. C'est un fait nouveau dont nous sommes bien reconnaissants d'avoir la primeur.

M. Fourmarier. — Les cupules de la pierre de la Ferrassie ne sont-elles pas naturelles ?

M. Capitan dit que la chose n'est pas possible en ce cas. Nous avons, naturellement, examiné la chose avec soin, et on doit s'incliner ici sans discussion possible, les cupules sont réelles. Nous en avons, d'ailleurs, encore deux autres spécimens, du même niveau.

M. Breuil. — On voit nettement la trace d'un outil ayant creusé la cupule, en examinant les photos.

M. Cartailhac. — La question de la fosse me paraît discutable. Boule n'a jamais nié qu'il y ait eu des sépultures moustériennes, mais il n'a pas reconnu, lors de l'exhumation du premier squelette, la présence certaine d'une fosse creusée par l'homme *ad hoc.* En somme le moustérien peut avoir utilisé un trou accidentel.

M. Breuil. — Il peut y avoir *sépulture sans fosse.* Par exemple, terre jetée sur les corps. S'il n'y avait pas eu protection des cadavres on ne retrouverait pas ceux-ci en place ; les animaux carnassiers, etc... auraient dispersé les os.

M. Capitan. — En tous cas le creux mesurait à une extrémité 80 centimètres de profondeur. Peu importe d'ailleurs la profondeur et la nature de la fosse. Elle existe toujours à la Ferrassie. Le cadavre y avait été mis volontairement, puisque dans la terre de remplissage des dalles avaient été placées auprès du squelette, et par-dessus ordinairement de beaux silex taillés. Ici même il y avait une large dalle ornée. Le rite funéraire est donc réellement indiscutable pour tous les squelettes de la Ferrassie.

MM. Breuil et Bégouen sont également de cet avis.

On revient à la discussion de la question des origines de l'art.

M. Capitan, se référant à sa communication précédente, dit que l'on en pourrait déduire que la première manifestation graphique (on n'oserait pas dire artistique) de l'homme a été, au moins en Gaule, la cupule.

M. Breuil insiste sur la multiplicité des origines de l'art. L'imitation a été un des grands facteurs, puis l'idée magique, l'amour même de la décoration (l'art pour l'art) que l'on ne peut exclure, etc.

« Originairement l'homme a tracé avec le bout des doigts des méandres, des courbes variées sur le sol ou les parois couvertes d'argile des grottes, plus tard il a tracé ainsi les figures que j'ai été le premier à signaler. Quant à la peinture, il semble bien que les plus anciennes manifestations soient les empreintes positives ou négatives de mains enduites d'ocre rouge et appliquées contre les parois des grottes, ou les taches colorées, rouges ou noires, faites sur les parois en y traînant les mains enduites de rouge ou de manganèse. »

M. Capitan, tout en admettant, comme M. Breuil, les origines les plus variées de l'art, insiste sur l'idée magique qui semble avoir surtout dirigé les primitifs au moment de la belle éclosion de l'art animalier.

Plus l'image devait être exacte pour l'opération magique, plus le primitif s'appliquait à la faire aussi conforme que possible à la réalité, afin que le rite soit aussi exact que possible. Donc, étant donné ce but utilitaire, on peut comprendre les progrès du bel art magdalénien jusqu'à la perfection à laquelle il est parvenu. La magie ne peut pas être niée non plus pour les figures humaines masquées.

M. le Dr Jacques se demande si (à propos de dessins anthropomorphiques ???) certains dessins préhistoriques n'ont pas une origine hallucinatoire. Il cite à ce propos une observation personnelle.

Etant au lit, malade, il apercevait dans les fleurs de la tapisserie une quantité de lignes représentant des têtes de chiens de types divers, qu'une fois guéri il s'efforça de reproduire.

M. le Dr Lalanne ne croit pas à une naissance hallucinatoire de l'art.

M. Breuil. — Dans l'art, il y a « créations » ou « représentations ».

La représentation dramatique, forme la plus primitive, n'a rien à voir avec un art fruit de l'imagination.

M. de Saint-Périer. — « Je ne crois pas à l'origine hallucinatoire de l'art quaternaire dont il vient d'être question. Les figures du délire onirique (pyrexies, par exemple) sont souvent terrifiantes et, bien que composées naturellement d'éléments empruntés au monde extérieur, le plus souvent irréelles (animaux fantastiques, etc.).

L'art quaternaire, au contraire, procède de l'imitation, parfois maladroite au début, mais toujours réaliste, des formes naturelles. L'artiste quaternaire a *vu* les animaux qu'il représente. Il ne les a pas imaginés en juxtaposant dans son esprit des parties diverses d'animaux différents. Ces animaux composites, si habituels dans le délire onirique, n'apparaissent que très tard dans l'art, bien postérieurement au début des représentations humaines ».

Ceci dit, *M. Saint-Just-Péquart* résume un intéressant mémoire dans lequel il donne le compte rendu de curieuses fouilles dans lesquelles il a constaté dans l'intérieur des tertres renfermant le dolmen des aires entourées de murets en pierre sèche et renfermant une ou plusieurs petites constructions en forme de ruches et édifiées au moyen de pierres disposées en encorbellement. Ces ruches sont toujours vides et portent les traces d'un feu assez violent. Parfois, on y trouve quelques fragments de poteries ou de silex. (Voir le mémoire *in extenso* p. 388).

Il ajoute : « Permettez-moi de rendre ici hommage à l'archéologue éminent que sa modestie a toujours tenu loin de la notoriété. Je veux dire mon maître et ami Z. Le Rouzic, conservateur de Musée Miln, à Carnac, qui est certes à l'heure actuelle celui qui connaît le mieux les dolmens et tumulus de cette région.

« Si donc mon étude présente quelque intérêt, je vous prie d'en attribuer tout le mérite à lui, et non à moi qui ne suis dans l'espèce que le modeste secrétaire de ce chercheur infatigable et consciencieux, dont l'effacement volontaire n'a pas permis à ses travaux d'avoir tout le retentissement qu'ils méritaient ».

M. Capitan félicite M. Péquart de ces recherches et de ces observations qui dénotent beaucoup de soin et de perspicacité. Il s'unit à lui pour féliciter également Le Rouzic, qui a guidé M. Péquart et a collaboré avec lui. Ce que nous savons des mégalithes est encore bien peu de chose. La plupart des études ont porté sur des squelettes de monuments. Les monuments entiers avec leurs accessoires que les fouilles révèlent commencent à peine à être étudiés. Il faut encourager vivement les chercheurs qui travaillent dans ce sens ; Le Rouzic pourra les guider tous très utilement.

Le Dr Capitan résume un important travail du commandant Devoir sur *les mégalithes. Une civilisation proto-scientifique.*

Le commandant Devoir, qui passe sa vie à étudier les mégalithes bretons, résume l'ensemble innombrable de ses observations en une série de déductions qui sont les suivantes :

Les mégalithes sont la preuve d'associations humaines importantes et bien organisées, capables d'un grand travail collectif. Ces groupements ont élevé :

1° Des menhirs, blocs dont le grand axe est vertical, enfoncés dans le sol par une extrémité. Le menhir est la matérialisation de la verticale d'un point. Lorsqu'il est incliné, c'est qu'il a été l'objet d'une fouille inutile et maladroite;

2° Des dolmens, groupement en forme de galeries ou chambres, de blocs légèrement enfoncés dans le sol naturel et recouverts de blocs plus épais, le tout ne dépassant pas la hauteur d'un homme de taille moyenne.

Les dolmens sont très fréquemment entourés de plans inclinés, ceux-ci parfois maintenus par des blocs placés debout, et qui, partant du sommet des supports, arrivent au sol plus ou moins loin des supports. Ce sont là les plans inclinés construits par les protohistoriques pour faire monter les tables du sol jusque sur les supports ; c'est le *tertre de construction* et non le reliquat du tumulus qui aurait toujours recouvert le dolmen (idée contre laquelle s'élève très vivement M. Devoir). Pour lui le dolmen recouvert d'un tumulus est extrêmement rare en Bretagne. La préconception de la destination toujours funéraire du dolmen est très vivement contestée et même niée par l'auteur.

Les sépultures certaines ont été creusées à la surface, prises à même le sol sous forme de petites chambres cubiques fermées, à parois formées de dalles ou de murs en moellons assez gros, mesurant 1 à 2 mètres environ de côté et recouvertes en général de dalles en cal-

caire. Elles ne renferment que des os calcinés ou des cendres, rarement quelques fragments céramiques ou une pierre taillée. Ces monuments, toujours funéraires, sont parfois surmontés d'un tumulus de 1 à 3 mètres de hauteur sur 1 à plusieurs mètres de diamètre.

Certains alignements ou groupes de menhirs, ou encore de menhirs et de dolmens, sont orientés de façon à figurer nettement les lignes exactes de la direction du rayon solaire, soit à son lever soit à son coucher, aux équinoxes ou aux solstices. Ainsi était constitué un véritable cadran solaire à l'usage probablement des agriculteurs.

La grande figure du fond de la Table des marchands est une représentation graphique du calendrier agricole. Enfin les variations du niveau de la mer sous des influences variées géologiques ont aussi fait varier beaucoup de mégalithes par rapport à l'altitude. Certains mégalithes sont aujourd'hui entourés d'eau au moment de la haute mer, d'où la preuve de l'affaissement du sol en ce point.

M. Péquart. — Il ne me semble pas qu'on puisse admettre les idées de M. Devoir sur la construction des dolmens. En effet, si les dolmens avaient toujours été de petite taille et non recouverts, il n'y aurait pas eu de raison pour qu'on place des pierres latérales pour contrebuter les terres qui n'auraient eu dans ce cas qu'une masse peu considérable. Au contraire, on s'explique plus facilement les enceintes que l'on retrouve tout autour des tumulus si le monument était entièrement recouvert. Quant au tertre de construction, il existe bien en réalité, mais à notre avis non pas là où le place M. Devoir, mais dans le sens de la plus grande longueur du tumulus. Il nous semble évident que possédant, dans le corps des tumulus allongés, l'élément d'un plan incliné à pente douce, les constructeurs des dolmens ne se seraient pas donné le mal et la fatigue inutiles de hisser sur une pente raide les matériaux de leurs monuments, ce qui aurait lieu s'ils avaient employé le talus latéral.

Mme Barnett fait remarquer que le commandant Devoir a l'habitude de dire qu'un dolmen a toujours sa table à la hauteur du bras étendu d'un homme. Encore faudrait-il spécifier si cet homme est grand ou petit. Il veut dire en somme un homme de taille moyenne, soit donc environ 1 m. 60.

M. Breuil a étudié récemment les dolmens d'Irlande. Il a pu constater là aussi l'existence de mégalithes singuliers associés aux dolmens et aux menhirs. Quant à Stonehenge, c'est un monument astronomique formant cadran solaire ; les alignements qui en partent sont dirigés suivant la ligne des solstices.

SÉANCE DU MARDI 26 JUILLET (après-midi)

Présidence de M. Lalanne

M. Hamal-Nandrin lit un court rapport rédigé en commun par lui et *Jean Servais*, sur *La découverte de quatre gisements comprenant des ateliers et un emplacement d'habitation avec industrie très rudimentaire, présentant des analogies avec celle du Campigny (commune de Blangy-sur-Bresle, Seine-Inférieure) sur les communes de Fouron-*

Saint-Pierre, de Fouron-Saint-Martin et de Remersdael (Province de Liége) (Voir le mémoire *in extenso* p. 392).

M. Capitan. — J'attire l'attention sur ces belles découvertes. La caractéristique du campignien, c'est le pic et le tranchet et la prédominance des outils de fortune. La grande importance ici, c'est, je l'estime, l'origine, la naissance de l'industrie néolithique. Ces recherches de Fouron sont d'une grande importance, je tiens à le souligner ici.

M. Pholien. — Pourquoi n'appellerait-on pas cette industrie « le fouronnien » ?

MM. Hamal-Nandrin et Servais estiment qu'il y a déjà assez d'appellations en terminologie préhistorique, et *M. Capitan* ajoute qu'il ne faut pas multiplier les noms outre mesure.

M. Vayson demande comment l'évolution des types a pu être observée ?

M. Capitan. — Par des observations rigoureuses et répétées, nous sommes ici en présence d'un fait. Force nous est de le constater.

M. Hamal Nandrin. — A Rullen et environs nous voyons des gisements tout à fait différents, dont un a des haches polies et d'autres une industrie rudimentaire où la hache est inconnue. Ceux-ci présentent des stades dans l'évolution industrielle.

M. Jean Servais. — Dans les gisements de Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin, Remersdael, etc., gisements s'étendant sur plusieurs hectares et dont la profondeur atteint 2 m. 50 à 3 mètres en certains endroits, comme nous l'avons dit, nous nous trouvons en présence d'une industrie à facies des plus rudimentaires. Pour ne citer qu'une espèce d'outil, les tranchets sont, sauf de très rares exceptions, taillés à grands éclats, et sur une seule face. Dans les ateliers de Sainte-Gertrude, situés à environ 10 kilomètres de là, on peut recueillir des tranchets taillés sur une seule face, mais mieux exécutés, des tranchets dont le biseau a été obtenu par quelques éclats, des tranchets avec quelques retouches sur la face opposée au biseau, puis enfin le tranchet taillé sur les deux faces. On passe insensiblement du tranchet à la hache, mais celle-ci, en général, laisse apparaître tout le travail préparatoire de la taille Elle n'est complètement polie que sur la partie formant tranchant.

A Spiennes, on trouve des haches et des tranchets taillés avec une très grande habileté. Le tranchet est employé concurremment avec la hache, mais il est fort évolué.

Le « tranchet », pensons-nous, a précédé la hache en silex taillé. A Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin et Remersdael, puis à Sainte-Gertrude et à Spiennes, nous assistons à toutes ses transformations.

M. de Loë. — Je partage absolument l'opinion de MM. Hamal-Nandrin et Servais. Nous avons bien constaté les faits. C'est toute l'histoire du néolithique. C'est la plus belle leçon de technologie préhistorique, que nous puissions avoir.

M. Breuil. — Cette évolution de l'industrie est très rationnelle. On devrait chercher semblable chose autour de la Belgique. En Angleterre cela n'existe pas. Ce pays ne doit pas avoir connu le tranchet. Tandis que dans toute la région de la craie, Champagne et

le Nord, il y en a une quantité. Le tranchet n'existe pas en Espagne, mais à côté de Lisbonne même, où il y a d'énormes ateliers et des quantités de types, il y a aussi des formes campigniennes et quelques tranchets. Il y en a en Italie et en Asie Mineure, mais avec quoi ? En Egypte, c'est avec l'aurignacien. Dans le Sahara, avec des outils acheuléens et moustériens, on trouve des éclats Levallois avec bords utilisés comme tranchets.

M. Léon Coutil. — Sur les 300 stations environ des plateaux de l'Eure, le tranchet est abondant dans beaucoup.

M. Capitan. — Dans l'évolution industrielle du campignien, on peut reconnaître deux processus principaux. Ils se rapportent à l'évolution des deux types caractéristiques : le pic et le tranchet.

A. — Dans les grandes stations de l'Yonne et de l'Oise, on peut suivre l'emploi du rognon allongé simple, puis adapté par quelques enlèvements à la pointe qui, s'accentuant et s'étendant sur toute la pièce, amènent au vrai pic. D'autres fois l'extrémité est aménagée en tranchant et, de ce ciseau primitif, la multiplication des retailles latérales amène au ciseau et au tranchet campignyens typiques. L'avivement du tranchant y est souvent réalisé par un fort coup latéral. Le tranchant présente alors le bord vif du silex.

B. — Un processus tout différent de réalisation de ces deux outils peut être observé très nettement dans les énormes ateliers du Bois Rouge. Parmi les innombrables spécimens de sphéroïdes taillés à grands coups, on en rencontre où domine l'idée de percuteur tranchant ou piquant et qui, façonnés à grands coups, montrent de vrais tranchants vifs ou des pointes grossières. Parfois les parties latérales devant être saisies pour utiliser le tranchant sont martelées et il en est de même de celles des spécimens pointus. Il est fort possible que ces processus aient pu constituer l'origine de la fabrication des pics et tranchets. D'ailleurs, au Bois Rouge, certains ciseaux-tranchets sont formés par un gros fragment de silex irrégulier à bords retouchés ou écrasés et à tranchant vif, tandis que certains pics sont constitués par un long éclat épais et étroit à bords martelés et à extrémités plus ou moins pointues.

C. — Dans les stations, ateliers de Rullen bas, puis de Sainte-Gertrude et enfin de Spiennes, on peut suivre le passage du ciseau ou tranchet à la hache taillée. Ceci résulte tout simplement du façonnement ou avivement du tranchant par petites retouches perpendiculaires à ce tranchant, qui prend alors une forme arquée au lieu d'être rectiligne comme dans le tranchet. En même temps la taille du corps de l'instrument devient bien plus fine. Ainsi se constitue le type *hache préparée.*

D. — Quant au polissage, il apparaît d'abord au tranchant. C'est un procédé s'ajoutant aux autres pour aviver facilement le tranchant usagé ou le constituer dès l'abord. De là il s'est étendu à toute la pièce. Il paraît au moins à l'origine ne pas avoir eu d'autre but que de supprimer des saillies du silex ne pouvant plus être enlevées par la taille. Ultérieurement le polissage devint une méthode générale pour régulariser l'instrument taillé au préalable. Tous ces processus sont d'une netteté parfaite dans les séries sus-indiquées.

Il en est de même d'ailleurs dans l'outillage néolithique de l'Yonne.

M. Capitan résume un travail de *M. Battaglia*, du Musée civique d'histoire et d'art de Trieste, sur *l'âge des gisements campigniens en Italie.*

L'auteur cite tout d'abord une série de stations, entr'autres le village préhistorique de Connelle (Vénétie), où l'on trouve en abondance des pierres taillées de type campignien, des feuilles de laurier et des coups de poing mélangés à de nombreuses poteries de l'âge du bronze, et parfois même des objets de bronze.

Aux environs de Vérone, MM. de Stéfani et Pigorini recueillirent tranchets et pics mélangés à des coups de poing et des feuilles de laurier.

Au mont Lessini, on retrouve la même industrie associée à un mobilier néolithique ou énéolithique avec flèches à ailerons, poteries, objets en bronze voire même en fer.

Il conclut à l'existence de groupes de populations à industries très différentes, vivant simultanément, et dont les produits de chacune pouvaient par échange ou vol passer de l'un à l'autre et ainsi se mélanger.

Le campignien, d'après l'auteur, dériverait directement du chelléen. La feuille de laurier ne serait que le perfectionnement du coup de poing chelléen. Quant au tranchant et au pic, ce ne serait qu'une transformation et un perfectionnement de l'amygdaloïde de Chelles. Le campignien n'est donc nullement l'ancêtre du beau néolithique ; c'est, dit l'auteur, le facies épipaléolithique du campignien de l'âge néolithique. Quant au tardenoisien (dernière manifestation de la civilisation aurignaco-magdalénienne) il ne peut avoir donné naissance au néolithique. Celui-ci pourrait procéder au moins sur les rives méditerranéennes du mésolithique de Grimaldi, d'Issel et Bellini.

Mme Barnett lit une note sur les outils d'usage dans les habitats néolithiques très primitifs ou même tardenoisiens des bords de la mer de Bretagne. On se trouve là en présence d'une industrie très misérable. La matière première utilisée était constituée seulement par des galets roulés de silex. Aussi les outils sont-ils petits et tout est employé, et l'immense majorité est-elle constituée par de simples éclats utilisés à des fins diverses (couper, racler, scier, perforer). La percussion était réalisée par des galets d'autres roches. Enfin des galets allongés de schistes compacts ont servi par leur pointe. Les pièces typiques sont fort rares : ce sont de petits grattoirs ronds et bien plus rarement (Er Lanic) de petites pointes triangulaires de type tardenoisien. Sauf à la Torche où elle manque, la poterie est abondante et généralement grossière (exception faite pour Er Lanic où elle est souvent décorée) (Voir p. 402).

MM. Breuil et *Péquart* insistent sur la fréquence des outils d'usage.

M. Capitan dit qu'ils existent à toutes les époques. Il rappelle les travaux antérieurs de Mme Barnett.

M. Servais donne lecture d'une Note sur les *Fonds de cabane omaliens* rédigée en collaboration avec M. Hamal-Nandrin (voir p. 395).

M. de Loe. — C'est à l'honneur de M. de Puydt d'avoir fait des fouilles aussi complètes que celles des fonds de cabanes de la Hesbaye. On les connaît admirablement. Ils ne sont pas de l'âge de bronze. Il y a une

superposition du robenhausien sur l'omalien. Je me rallie absolument à l'opinion émise par mes collègues Hamal et Servais.

M. Breuil. — Au mas d'Azil, il y a des galets affutés, mais non dans l'Azilien. C'est déjà du néolithique. Les objets d'Ecosse d'Anderson ne sont pas des lissoirs ; ce sont des compresseurs, des retouchoirs. Le bord est érodé, strié. Pour ce qui est de l'industrie des niveaux omaliens, on voit la céramique partir des Balkans, passer en Tchéco-Slovaquie et en Haute-Autriche et ensuite remonter la vallée du Rhin. Il faudrait voir si l'omalien existe vers le Nord. En France, de petites stations sous Beauvais ont des outillages où il n'y a pas de haches polies. Elles ne sont pas du néolithique avancé, comme je l'ai dit alors. *En Angleterre, pas de campignien.* En Espagne, le vieux néolithique est du tardenoisien, avec toutes ses formes et des sortes de flèches grossières. Pas de haches à ce niveau ; des herminettes ou ciseaux en roche verte et de la céramique. Le néolithique pur n'existe pas je pense, autour de la Méditerranée. C'est de l'énéolithique.

M. Servais. — A la surface du sol, on trouve des fragments de haches polies en silex, jamais dans les fonds de cabanes omaliens qui sont au-dessous. On n'y a jamais trouvé de métal. Nous établissons des faits, rien de plus.

La suite de la discussion est remise à demain.

M. Dharvent donne lecture d'un travail sur les pierres-figures, et l'accompagne de nombreuses projections lumineuses (Voir p. 404).

M. Lalanne. — Je crois que tout cela n'a aucun rapport avec l'art paléolithique. Ce sont pour moi de simples vues de l'esprit.

M. Dharvent. — J'ai montré des objets dont les silhouettes peuvent être, suivant vous, des effets d'imagination, et d'autres qui sont nettement retouchés.

M. Peabody. — Je me suis intéressé depuis longtemps à cette question. Mais il est difficile de s'arrêter en route sur cette pente délicate. On a discuté aussi aux Etat-Unis avec acharnement. On nous a envoyé des silex-figures à la Harward University, et M. Portland m'avait chargé d'aller vérifier sur place leur origine. Je dis cela pour qu'on examine, sans la rejeter, la question des *ludus naturæ*. On doit aller prudemment.

M. le comte Begouen. — Je crois aussi qu'il faut être très prudent, mais il faut signaler que l'on trouve des saillies rocheuses aménagées en silhouettes d'animaux. J'ai trouvé aussi un galet plat à profil humain qui a été retouché. Il faut donc être très prudent avant de rejeter tous ces faits en bloc.

M. Capitan. — Je tiens essentiellement à bien dire ici qu'il y a une question des pierres-figures et qu'il ne s'agit pas là d'une simple rêverie. Il est facile de le démontrer au moyen par exemple des quelques clichés de projection que je fais passer devant vos yeux. Voici une série de pierres inédites provenant du Mexique et des tombeaux péruviens, où l'accentuation par un travail voulu d'une ressemblance de la pierre avec tel ou tel animal est d'une évidence absolue. D'autres clichés montrent les pierres-figures qu'emploient dans leurs cérémonies les Zunis de l'Amérique du Nord. Il en est de même en Austra-

lie. Les exemples ethnographiques pourraient être multipliés à l'infini. En préhistoire, il est des spécimens très nombreux et indiscutables, telles ces masses stalagmitiques à aspect zoomorphique et que les artistes quaternaires ont aménagées dans le fond des grottes par des entailles ou des grattages placés aux bons endroits ou par des touches de peinture. Dans les foyers magdaléniens, il existe des pièces en os ou en calcaire analogues, en voici quelques-unes (calcaneum du Mas-d'Azil façonné en tête de cheval; tête humaine et petit phoque de Teyjat ; face humaine des Baoussé où bouche et nez sont incisés par sciage et polis, etc.). La pierre-figure existe donc dans l'iconographie quaternaire supérieure ; elle y est indiscutable. En est-il de même au quaternaire inférieur ? La chose est possible ; on peut même dire vraisemblable et ce peut fort bien être là une des origines de l'art quaternaire, mais la démonstration n'est pas encore absolue. Certes on peut indéfiniment discuter sur beaucoup de retouches que présentent les figures de M. Dharvent. Il y en a pourtant certaines, tellement bien placées aux bons endroits que la probabilité de leur taille humaine paraît fort vraisemblable. En tout cas, si la démonstration n'est pas absolue, le sujet mérite d'être envisagé avec attention et étudié soigneusement. Il faut rendre pleine et entière justice aux recherches et découvertes de M. Dharvent.

M. Lalanne montre une photographie de la statuette qui lui a été volée par son chef de chantier à Lausselle et achetée par les Allemands. Elle se trouve au musée d'ethnographie de Berlin ; il donne des détails sur cette affaire.

M. le comte Bégouen. — Je me suis trouvé mêlé à cette affaire. C'était au commencement de 1914. Je me suis rendu au Ministère des Affaires étrangères avec M. le marquis d'Audiffret. La réception ne fut pas encourageante. Une plainte en recel fut déposée contre le Dr Suchhardt, directeur du musée d'ethnographie de Berlin. La pièce des Eyzies, comme la plainte, est restée à Berlin. Maintenant, depuis les événements, je crois que la situation est changée et que nous pouvons revendiquer l'objet.

SÉANCE DU MERCREDI 27 JUILLET (matin)

Présidence de M. l'abbé Breuil

M. Franchet, très écouté, lit un long et important mémoire sur *l'unification internationale de la terminologie céramique dans la technique pré et protohistorique et ethnographique.* (Le mémoire complet sera publié ultérieurement.)

MM. Breuil et le baron *De Loë* félicitent vivement M. Franchet de sa très intéressante et très importante communication.

M. Cartailhac demande que l'Institut international d'anthropologie publie des instructions céramiques que M. Franchet voudrait bien se charger de rédiger ; ceci est nécessaire. Tel est aussi l'avis de *M. Bégouen*, qui voudrait voir établir un glossaire technique auquel on devrait dorénavant se conformer.

M. Franchet se met à la disposition de l'Institut. Il considère qu'il y a en effet une lacune importante à combler dans l'étude et la description des céramiques préhistoriques et antiques. Il insiste également sur *la nécessité d'établir pour les voyageurs et les ethnographes un questionnaire relatif à la technique des industries céramique, verrière et métallurgique chez les peuples se trouvant encore dans un état primitif.* Il s'exprime ainsi :

« Un grand nombre de problèmes relatifs aux industries préhistoriques ne peuvent être résolus que par l'ethnographie. Malheureusement les voyageurs et les ethnographes sont, en général, peu versés dans les questions techniques et beaucoup de faits d'une importance capitale leur échappent.

« Il serait donc indispensable d'établir, à leur intention, un questionnaire pouvant les guider.

« J'ai fait, en 1911, une tentative dans cet ordre d'idées, en publiant un questionnaire de ce genre, mais les résultats obtenus par cet effort individuel sont encore insuffisants.

« Je pense que l'Institut international d'anthropologie pourrait, par les moyens d'action et de propagande dont il dispose, mener cette œuvre à bonne fin, avec un questionnaire établi par ses soins ou approuvé par lui. »

Une discussion s'engage alors sur ce point. De nombreux membres y prennent part. Tous sont d'accord pour insister sur l'importance de ces publications. Finalement la section vote la publication par l'Institut d'instructions céramiques à l'usage des archéologues et ethnographes rédigées par M. Franchet, et suivies d'un glossaire en trois langues : français, anglais et italien.

A propos de questions céramiques, *M. Comhaire* attire l'attention sur la très curieuse collection d'une *étrange céramique populaire des Ardennes* qu'il a exposée dans les vitrines du laboratoire de paléontologie de l'Université où les membres de l'I. I. A. ont pu l'admirer. A ce propos, il donne les indications suivantes :

« Je soumets à mes collègues quelques spécimens d'une céramique populaire, étrange et rarissime. Rarissime car, en plus des sept exemplaires exposés ici et qui font partie de mes collections de folklore, je n'ai eu l'heur, depuis trente ou trente-cinq ans que j'ai observé et recueilli le premier exemplaire, de n'en rencontrer que quatre autres.

« Six de ces pièces entières sont des « crameus », comme dit la langue wallonne, « écrémoirs » en français peut-être, larges récipients à panse très évasée qui servent, suivant l'usage antique, à écrémer le lait. Le septième est plutôt, pour servir, sans doute, les pommes de terre ou poires cuites au repas.

« Ces poteries, de terre grossière, sont couvertes d'un enduit ou engobe jaune-clair, au plomb, avec décor en rouge brun au fer. Le plat montre en outre, dans un bouquet de fleurs, quelques traits en émail vert-cuivre. Les tessons, recueillis çà et là au cours d'innombrables travaux de tranchées, à Liége et ailleurs, donnent les mêmes

émaux et la même décoration. On y trouvera cependant trois fragments où le fond est rouge-brun et le décor jaune (1).

« Mais ce qui est curieux, c'est que ce décor, avec ses annelets, ses spirales, ses crochets, ses chevronnés, présente une réminiscence protohistorique qui intéressera tous ceux qui sont accoutumés à nos antiques civilisations.

« Je dis réminiscence, traditionalisme si vous voulez, car cette céramique est datée et bien datée. Le plat porte un distique en patois allemand peu compréhensible (2), et la date 1854. Un des quatre autres « cremeus » de l'espèce, que j'ai vus et n'ai pu acquérir, portait également une devise. Les Germains sont forts en maximes, et la date de ces vases était 1846.

« Ces inscriptions pourraient diriger nos recherches vers l'Est, ou mieux le Sud-Est comme je le pense. En vérité, je ne suis pas plus avancé qu'au premier jour et les collègues en archéologie ou folklore qui les ont vus chez moi, les marchands et les fabricants de poteries que j'ai questionnés, ne m'ont fourni aucun indice. Un jour seulement il me fut répondu que des potiers ambulants (colporteurs sans doute ?) avaient été rencontrés sur les bords de la Suisse avec des vases ressemblant à ceux-ci.

« Je dois dire que dans ces régions, comme dans tout le Grand-Duché et dans l'Eifel, on voit des pots à fleur qui rappellent notre céramique avec son brillant engobe rouge, brun rouge et sa décoration jaune paille assez difficile à expliquer : sept ou huit larges bandes verticales arrondies au-dessus, partant de la base comme les *pals* de l'héraldique, et figurant soit des palmes soit mieux l'empreinte d'un pouce (il y en a un fragment dans les vitrines). Mais ce n'est qu'un document très industrialisé.

« La réunion à Liége de nos collègues, originaires de tant de pays étrangers, m'a paru une bonne occasion pour présenter cette étrange céramique. »

M. Pholien signale une fabrique de céramique semblable à Ouffet.

M. Franchet dit que ce décor rappelle le décor arabe. Du reste, vers 1380, le duc de Berry fit venir d'Espagne des potiers arabes qui installèrent en France (dans le Poitou) une fabrique de céramique émaillée et décorée.

M. Pittard. — On fabrique des poteries semblables en Suisse, chez des céramistes populaires de l'Oberland.

M. Breuil. — J'ai vu cette céramique, d'aspect hispano-arabe. Ce sont les Espagnols venant dans les divers pays européens qui ont dû transporter ces décors avec leur industrie.

M. Huguet. — Il importe de confirmer que nous sommes d'accord quand il est parlé de technique arabe : nous voulons dire idées d'origine orientale, parfois d'invention mais surtout de transmission arabe traduites et réalisées par la « main-d'œuvre » berbère dans le Nord-Afrique comme en Espagne, en France, etc.

1. L'écrémeuse mécanique a fait disparaître, depuis quinze ou vingt ans seulement, dans toutes nos fermes ardennaises et flamandes, ce système datant des temps préhistoriques.

2. Ichgros dass die Leyte (Leute ?) ges (gegessen). Je suis robuste parce que les gens en ont mangé.

M. Vayson. — En Italie, au moyen âge, on a fait de la céramique de ce genre. En Suisse il y a encore de petites fabriques de céramistes où on retrouve les mêmes décors.

M. Capitan donne lecture d'une note de M. Ch. Cotte, de Pertuis (Vaucluse) sur les subdivisions du néolithique provençal : « Les *Documents sur la Préhistoire de Provence,* fasc. II de V. Cotte, exposent les différents faciès du néolithique provençal. Pour parvenir à une classification générale, on doit connaître les faciès de chaque région. Il me paraît donc nécessaire d'indiquer sommairement les résultats centralisés dans l'ouvrage de cet auteur.

En stations de surface, on trouve une industrie d'aspect très fruste, et cependant avec outils bien spécialisés décelant le néolithique (sorte de grandes haches à main en silex taillé) ; on peut l'assimiler au flénusien de M. Rutot.

« L'atelier des Deux-Ponts, près de Forcalquier, a des outils bien retouchés, mais se sépare nettement des stations de la fin du néolithique de la même région (les burins sont à rapprocher de ceux du tardenoisien. Peut-être est-ce un faciès provençal de cette industrie).

« Au néolithique non primitif, mais assez ancien, appartiennent des stations en plein air (Monétier-Allmont) et des abris (jusqu'ici au bord de mer) à industrie à silex taillé, sans belles pointes de flèche, à poterie lourde; ignorant la panse carénée (type : abri de la Font-des-Pigeons) ; c'est ce que V. Cotte et moi nommons le mi-néolithique.

« La plupart de nos stations de surface, et toutes les sépultures de l'âge de la pierre polie connues, appartiennent à l'énéolithique, ou tout au moins à la fin du néolithique. Cette nuance est importante, car des coupures apparaissent ici encore. Ainsi la civilisation de la Caverne de l'Adaouste (très voisine de celle de la grotte Saint-Vérédème dans le Gard) se distingue de celle des stations à perçoirs multiples. Il ne nous semble pas qu'il faille y voir de simples faciès locaux. Provisoirement, et très arbitrairement, le nom de robenhausien a été réservé à cette dernière industrie, et celui d'énéolithique à celle qui comporte les billes en pierre polie et les poinçons losangiques. »

M. Cartailhac, à propos de recherches préhistoriques dans la région de Marseille, tient à rappeler le nom de Vasseur. Cet émiment géologue et préhistorien a publié de si intéressants travaux sur la préhistoire dans cette région. Sa dernière publication signale de très remarquables découvertes faites par lui, autour de Marseille, de céramiques grecques.

On aborde alors l'étude du tardenoisien. *M. Reygasse*, complétant sa remarquable communication, montre une série de superbes pièces provenant de diverses stations aurignaciennes des environs de Tebessa. On peut y voir mélangés à l'industrie aurignacienne typique, sans qu'il puisse s'agir de mélanges postérieurs, de très beaux types tardenoisiens où dominent des pointes triangulaires. La variété et le grand nombre de ces pièces provenant de gisements variés démontre donc indiscutablement pour l'Afrique du Nord l'origine des types tardenoisiens dans l'aurignacien.

Tous les membres de la section admirent ces superbes séries et ne ménagent pas leurs compliments à M. Reygasse *M. Cartailhac* et joint à ses collègues mais il tient à rappeler M. Pallary qui a tant fait de recherches en Afrique et a rempli les musées de France de dons importants de beaux silex taillés. *M. Capitan* adresse aussi ses vives félicitations à M. Reygasse qui, aujourd'hui, vient encore de nous apporter des faits nouveaux et modifier nos idées sur divers points de classification Ses observations, comme on l'a vu, ont une importance générale considérable. Elles nous montrent que nos classifications craquent. Elles doivent être élargies et se conformer aux observations bien faites sans chercher à les adapter, comme on ne le faisait que trop jadis, à leur cadre dorénavant trop étroit.

M. le baron de Loë présente les quelques remarques suivantes sur le *tardenoisien*. « Nombre de palethnologues nient encore l'existence du tardenoisien en tant qu'industrie autonome, complète, appartenant à une période déterminée de la préhistoire.

« Les archéologues qui, en Belgique, ont pris la peine de faire quelques recherches sur le terrain, savent cependant qu'il existe des stations où l'industrie tardenoisienne se présente pure de tout mélange avec d'autres formes.

« Elles se rencontrent sur les plateaux rocheux et élevés qui dominent la Meuse. On les retrouve en des conditions topographiquement semblables dans l'Amblève inférieure, enfin dans les sables de la Campine et là, presque toujours au voisinage ou sur les bords mêmes d'anciennes nappes d'eau. Ces stations sont remarquables par leur périmètre restreint et bien délimité.

« Notre tardenoisien, qui est sans conteste une industrie complète, pure et autonome, se caractérise d'abord par les dimensions extrêmement réduites de *tout* l'outillage : nucleus minuscules, petites lames, petits grattoirs discoïdes, minuscules pointes de flèche à ailerons et pédoncule, petites pointes de flèche à tranchant transversal très courtes, petits éclats allongés et pointus, à contours plus ou moins géométriques, tranchants d'un côté et à dos soigneusement retouché.

« Notre tardenoisien se caractérise encore par l'absence du silex de Spiennes au nombre des matières premières employées et par l'abondance, dans certaines stations, d'un quartzite à grain fin d'âge tertiaire (le quartzite landènien supérieur de Wommersom).

« Nous allons tâcher de réfuter les trois principales objections que font habituellement les adversaires du tardenoisien comme époque.

« *Première objection : L'industrie microlithique se rencontre dans le robenhausien et toutes les stations importantes de cette dernière période fournissent des microlithes.*

« *Réponse* : Les instruments robenhausiens que l'on rencontre mélangés aux instruments tardenoisiens se trouvent là, soit par le fait d'un habitat postérieur sur les mêmes lieux, soit qu'ils y aient été égarés au cours des pérégrinations de leurs possesseurs.

« L'état erratique ou sporadique de certaines pièces robenhausiennes, telles que les lames, est souvent démontré par l'absence, dans la station, de tout bloc ou nucleus correspondant à leurs dimensions.

Nous pourrions citer en outre un très grand nombre de stations robenhausiennes des plus importantes et des mieux explorées n'ayant jamais fourni un seul microlithe.

« La présence de *microlithes* dans le robenhausien peut s'expliquer aussi par la survivance de certains types.

« *Deuxième objection : Ces petits outils n'ont jamais servi exclusivement et n'ont été fabriqués qu'en vue de certains usages spéciaux.*

« *Réponse* : Le tardenoisien est représenté par une industrie complète, autonome, exclusive. On y rencontre, outre les petits outils à contours géométriques, des grattoirs, des lames, des burins, des poinçons, des pointes de flèche, etc... c'est-à-dire les mêmes instruments, mais infiniment plus réduits, que dans les autres industries.

« *Troisième objection : On n'a pas jusqu'à présent, rencontré de gisement où les deux industries se superposent.*

« *Réponse* : MM. Hamal et Servais ont signalé cependant à Zonhoven deux tardenoisiens superposés. L'inférieur était mêlé à une industrie à facies magdalénien, l'autre à des formes robenhausiennes.

« Nous croyons donc que le tardenoisien existe réellement, qu'il constitue une industrie complète, autonome, exclusive ; en d'autres termes, qu'il y a une *époque tardenoisienne.*

Nous voyons le tardenoisien apparaître à la grotte de Remouchamps associé à une faune encore froide (renne, renard bleu, lagopède des neiges) puis s'affiner déjà sur les plateaux de l'Amblève et nous le retrouvons enfin évolue dans les stations de la Campine (Exel, Baelen-sur-Nèthe, Weelde, etc...) »

M. Capitan propose de résumer ainsi, en un cadre bien entendu provisoire, les données multiples fournies par l'étude du tardenoisien dont un très intéressant ensemble peut s'observer ici même en Belgique :

— Tardenoisien I avec formes d'aspect paléolithique (aurignacien ou magdalénien) : lames cassées et retouchées sur une des cassures formant pointe latérale ou centrale ; petits burins ; encoches, parfois avec burin latéral ; trapèzes rares ; très petits grattoirs.

— Tardenoisien II : mêmes formes et en plus abondance des trapèzes (retouches sur les deux cassures de la lame) ; quelques formes semi-lunaires retouchées sur la partie convexe.

— Tardenoisien III : mêmes types ; encoche de la base de la pointe triangulaire très accentuée ; perçoirs ; trapèzes abondants ; les burins disparaissent. En Algérie, en plus pièce rectangulaire à deux pointes opposées.

— Tardenoisien IV : toutes ces formes plus évoluées avec la céramique ornée, les petits ciseaux polis et les armatures de faucille dans les fonds de cabane de la Hesbaye. Dans le néolithique, on retrouve aberrantes ces diverses formes, surtout les trapèzes qui deviennent la flèche à tranchant transversal si abondante dans les sépultures du Petit-Morin.

M. le Dr Jacques. — Permettez-moi de vous entretenir un instant en résumé de ce qu'il en est du préhistorique au Congo, qui se rap-

proche de celui-ci. Il y a certes une grande différence dans la matière employée dans les pièces du Congo et celles de la collection Reygasse. Il n'y a pas de silex au Congo mais des quartzites. A part cela, c'est exactement la même chose. On trouve des pièces acheuléennes et moustériennes ; puis c'est fini. Un hiatus existe entre la pierre très ancienne et celle des pointes de flèches admirablement taillées. Quelques haches polies en hématite (pas en silex). Mêmes stations néolithiques que les nôtres. A quoi attribuer les restes de l'industrie néolithique? C'est une opinion très personnelle que j'énonce, mais je crois pouvoir les attribuer aux pygmées, qui étaient naguère très nombreux et répandus sur de vastes contrées du continent africain.

M. Breuil. — Le chelléen s'arrête en Gaule au Rhin, et au Rhône. A cette époque, l'Europe occidentale constituait, avec l'Afrique, une seule province archéologique.

La section passe ensuite à l'étude de la dernière question du programme : *Le rite de l'incinération spécialement à l'époque néolithique.*

M. *le baron de Loë* donne lecture d'un important rapport intitulé : *Le rite de l incinération, en Belgique, à l'époque néolithique*. (V. p. 409).

Enfin, *M. Capitan* donne lecture d'une note de M. *Ch. Cotte*, de Pertuis (Vaucluse), intitulée : *Terminologie* (*spécialement en ce qui concerne les objets de l'industrie préhistorique*). « Le plus grand désordre règne dans la terminologie de l'industrie préhistorique. Exemples : coup-de-poing = hache amygdaloïde = langue-de-chat = outil biface ; lame à bord abattu = lame à dos abattu (alors que le dos est entre les deux bords); foret = perçoir = taraud, etc.; scie = rape, etc. ; hache polie = tranchet.

« *Règles.* — Respecter les premières dénominations, surtout lorsqu'elles sont employées dans les grands travaux didactiques, tels que le « Musée préhistorique ». Ne les abandonner que si elles sont trop fantaisistes.

« *Méthode.* — Signaler dans la *Revue anthropologique* la liste des termes qui seront discutés lors de la prochaine Assemblée triennale, en avisant que chacun pourra, six mois à l'avance, envoyer une note sur tels points qu'il jugera bon. Une commission examinera ces notes, présentera un rapport. L'Assemblée décidera. Son vote aura force scientifique dans tous les pays ; on en créera un court vocabulaire. »

VŒUX

La section vote enfin les vœux suivants :

Dans un but de vulgarisation et d'enseignement :

1° Publier une série de tableaux ou albums avec texte explicatif figurant les séries d'objets préhistoriques typiques classés époques par époques ;

2° Étudier la terminologie préhistorique. Une commission spéciale sera chargée de ce travail qui pourra être ainsi discuté en séances générales de l'Institut ;

3° Publier des instructions céramiques à l'usage des préhistoriens, archéologues et ethnographes, avec un questionnaire spécialement réservé à ces derniers;

4° Demander que des démarches officielles soient tentées par le Gouvernement français pour obtenir du Gouvernement allemand la restitution de la statuette aurignacienne volée au Dr Lalanne dans son gisement de Lausselle et acquise du voleur, de façon très consciente, par le musée d'ethnographie de Berlin.

Le Secrétaire des séances,

Comhaire

Mémoires présentés à la 2e section

LES TERRASSES DE LA MEUSE

par M. Fourmarier (Liège)

La question des terrasses a été mise à l'ordre du jour de la session de Liége de l'Institut international d'anthropologie. J'ai cru utile de montrer la complexité du problème en prenant précisément comme exemple les environs de la ville de Liége que vous avez choisie comme lieu de réunion.

Les terrasses fluviales sont des sortes de paliers étagés au flanc des vallées et couverts d'alluvions graveleuses, sableuses ou limoneuses. Chaque terrasse correspond à un changement dans le régime du cours d'eau, d'où est résultée une accélération du creusement vertical et par suite une réduction dans la largeur de la vallée. Sur les flancs d'une même vallée, il peut exister des terrasses à plusieurs niveaux, par suite de variations successives dans le régime du fleuve.

Il convient d'établir une distinction entre les terrasses d'étendue très limitée, dues à des circonstances locales, et les terrasses se développant sur une grande longueur, indice d'un phénomène beaucoup plus général. Ces dernières seules sont intéressantes dans la classification des dépôts pléistocènes; elles correspondent à des modifications affectant une vaste région et peuvent servir de base à l'établissement d'une chronologie des formations continentales.

J'ai rappelé ces indications générales sur les terrasses pour bien montrer la signification qu'il convient d'attacher à ce phénomène naturel. Je vais examiner maintenant le cas particulier de la vallée de la Meuse entre Namur et le Limbourg hollandais; cette étude très sommaire me permettra de faire ressortir les difficultés du problème.

Dans le bassin de la Meuse, plusieurs niveaux de terrasses ont été habituellement distingués, mais leur nombre n'est pas le même en aval qu'en amont de Liége. Dans le Limbourg hollandais, M. Briquet a cru reconnaître jusqu'à quinze terrasses étagées à des hauteurs différentes au-dessus du fleuve; il est à craindre que ce savant

n'ait attaché une importance exagérée à des dépôts locaux ou n'ait classé séparément des lambeaux d'une même terrasse.

En général, dans les publications relatives aux anciens cours de la Meuse, il est fait mention de trois niveaux de terrasses : la *terrasse inférieure*, correspondant à la plaine alluviale du fond de la vallée, la *terrasse moyenne* accrochée à ses flancs et la *terrasse supérieure* marquée par les cailloutis du plateau.

J'estime tout d'abord que la plaine alluviale du fond de la vallée n'est pas nécessairement une terrasse; comme je l'ai rappelé au début de ce rapport, une terrasse correspond à une modification importante dans le régime du cours d'eau; or, rien ne prouve que dans la situation actuelle, la Meuse travaille à creuser une vallée plus étroite à travers ses alluvions. Certes, le fleuve n'occupe pas toute la largeur de sa vallée,mais personne, je pense, ne songerait encore aujourd'hui à prétendre que cette condition soit nécessaire pour assurer le creusement. En période de crue, la Meuse déborde largement de son lit; elle se répand dans sa plaine alluviale et si ce n'étaient les obstacles de toute espèce créés par l'homme, tels que les habitations, les routes, les chemins de fer, il pourrait se produire des affouillements, des déplacements de cailloux et des changements importants dans la position du courant par rapport à la vallée. Dans la situation actuelle, le fleuve pourrait encore changer de place dans sa plaine alluviale ; il n'est donc pas démontré que la Meuse ait atteint le stade qui caractérise la formation d'une terrasse. Il est évident qu'un mouvement du sol ou tout autre cause pourrait amorcer le phénomène; mais je ne crois pas que l'on puisse prétendre qu'il en soit ainsi; la plaine alluviale de la Meuse ne constitue donc pas une terrase à proprement parler ; le terme de *terrasse inférieure*, pris dans cette acception, est impropre et il convient de l'abandonner pour dire tout simplement la *plaine alluviale du fond de la vallée* ; on évitera ainsi toute équivoque.

Ce que l'on a appelé la terrasse supérieure en amont de Liége ne représente pas, à mon avis, une véritable terrasse de la Meuse ; les cailloutis de ce niveau sont essentiellement différents de ceux de la plaine alluviale et de la terrasse moyenne ; ils en diffèrent et par la nature de certains éléments et par le degré d'usure des cailloux. Comme l'a fait observer M. van den Broeck, ils correspondent plutôt à un cordon littoral dont les éléments ont été fortement remaniés par les vagues.

L'origine de ce cailloutis est difficile à établir; elle est probablement fort complexe ; on y trouve des éléments venant des terrains anciens de l'Ardenne, des roches du Condroz, des cailloux du jurassique, de petits galets oolithiques dont la provenance reste indéterminée.La répartition de ces dépôts et leur constitution indiquent qu'il ne s'agit pas d'un dépôt fluvial unique ; des cours d'eau venant de l'Ardenne ou même de régions plus lointaines en ont évidemment apporté les éléments, mais quant à l'arrangement du dépôt lui-même il peut être dû à un autre phénomène et notamment à un remaniement par les eaux de la mer.

Il n'est donc nullement démontré que le dépôt graveleux du plateau, en amont de Liége, corresponde à une véritable terrasse de la

Meuse ; il est particulièrement bien développé sur la rive gauche du fleuve, en aval de Namur, puis il s'étend jusque dans le Limbourg hollandais, mais ce parallélisme avec le cours actuel de la Meuse n'implique pas nécessairement qu'il s'agit d'une alluvion du fleuve; il est remarquable qu'en amont de Namur, ce cailloutis ne prend pas la direction du Nord au Sud pour s'étendre parallèlement à la Meuse de Dinant.

Il ne reste donc en amont de Liége qu'une seule terrasse à considérer, celle que l'on désigne sous le nom de terrasse moyenne.

A Liége, elle est nettement marquée dans le parc de Cointe et à l'ancien fort de la Chartreuse ; elle se trouve à 60 mètres environ au-dessus de la plaine alluviale (1) ; elle représente un stade important dans l'évolution de notre fleuve parce que, en relation avec elle, il existe des terrasses incontestables suivant les principaux affluents de la Meuse.

En aval de Liége, les terrasses sont mieux marquées encore qu'en amont. Les géologues hollandais, notamment Lorié, Klein, les ont étudiées avec soin et distinguent trois niveaux : la terrasse inférieure correspond à la plaine alluviale du fond de la vallée ; les considérations que j'ai émises tout à l'heure s'y appliquent intégralement. La terrasse moyenne se trouve à une vingtaine de mètres au-dessus de la Meuse près de Maestricht ; la terrasse supérieure, ou terrasse principale, s'étend largement à 70 mètres en moyenne au-dessus du niveau du fleuve.

Il est facile de voir que la terrasse supérieure des environs de Maestricht correspond à la terrasse de Cointe ; il est aisé de la suivre sur le terrain, sans solution importante de continuité.

La terrasse moyenne située à quelques mètres seulement au-dessus de la plaine alluviale est connue en aval de Liége, notamment à Herstal et à Jupille où elle est bien caractérisée ; mais en amont de Liége elle n'a pas été signalée jusqu'ici d'une façon indiscutable.

Ces quelques indications suffisent déjà à montrer combien la question des terrasses est complexe et pourtant je n'ai envisagé qu'une bien petite partie du cours de la Meuse. La simple dénomination de terrasse moyenne ou de terrasse supérieure suffit à induire en erreur, puisque ces termes se rapportent à des phases différentes de l'histoire de la Meuse suivant qu'ils sont appliqués en amont de Liége ou dans le Limbourg hollandais.

Si l'on veut utiliser les terrasses dans la chronologie des dépôts fluviatiles, il importe donc de les suivre pas à pas sur toute la longueur de la vallée ; il ne faut pas se contenter de relever des coupes de distance en distance puis d'établir un raccordement. L'étude des terrasses constitue un problème dont la solution est longue et délicate.

1. Dans son dernier travail sur le quaternaire de la Belgique (*le Quaternaire du Nord de la France et de la Belgique*, d'après la classification de M. le professeur V. Commont, *Bull. soc. belge de géol.*, t. XXIX. Bruxelles, 1919, M. Rutot signale dans la vallée de la Meuse deux terrasses, l'une à 30 mètres l'autre à 65 mètres au-dessus du niveau du fleuve ; c'est à la première que ce savant géologue rattache la terrasse de Cointe ; c'est évidemment une erreur), la terrasse de Cointe est bien à 60 mètres au-dessus de la plaine alluviale.

Supposons maintenant que l'on ait réussi à suivre les terrasses sur toute la longueur d'une vallée, comment convient-il de les désigner? je viens de montrer que les noms de terrasse inférieure, moyenne, supérieure ne conviennent pas.

Faut-il les caractériser par leur altitude au-dessus du niveau du fleuve? je vais démontrer, en prenant la Meuse comme exemple, que ce n'est pas toujours possible.

A Liége, la base des alluvions de la terrasse de Cointe est à 60 mètres au-dessus du niveau du fleuve; près de Maestricht, elle se trouve à 50 ou 60 mètres; près de Huy à 40 mètres, à Namur à 35 mètres à peine au-dessus du lit actuel du fleuve. Si l'on comparait seulement Liége et Namur, on serait tenté de voir deux terrasses distinctes alors qu'il s'agit bien du même palier puisqu'on le suit d'une façon régulière sur toute la distance entre Namur et Liége.

Entre Namur et Maëstricht, la Meuse passe de la cote 80 à la cote 45 environ; elle descend donc de 35 mètres avec une pente presque uniforme; la base du dépôt de la terrasse se trouve vers 115 à 120 mètres environ à Namur et à Liége, il descend à la cote 95 près de Maestricht. La terrasse est donc loin de présenter une pente aussi régulière que la vallée actuelle : bien plus si l'on supposait que le sol fût resté immobile depuis l'époque où la Meuse coulait au niveau de la terrasse de Cointe, il faudrait admettre que le fleuve coulait dans une vallée sans pente entre Namur et Liége.

Il faut donc renoncer à l'hypothèse d'un sol immobile; les anomalies constatées ne s'expliquent que par un gauchissement de l'écorce terrestre qui a modifié la pente générale du sol entre deux phases successives de l'histoire du fleuve.

Cette observation nous fait toucher du doigt la cause originelle de la formation des terrasses de la Meuse; si elles étaient dues à des phénomènes glaciaires, nous n'expliquerions pas ces différences de pentes, que des mouvements du sol permettent seuls de comprendre. Or, une modification dans la pente générale du sol provoque le changement de régime capable de donner naissance à une terrasse.

En même temps, nous voyons qu'il n'est pas possible de désigner les terrasses par leur altitude au-dessus du niveau actuel du fleuve, sous peine d'amener des confusions regrettables.

Faut-il alors les désigner par leur niveau au-dessus de la mer? C'est possible dans certains cas, lorsqu'une terrasse se trouve partout au même niveau; le sommet de la terrasse de Cointe est vers la cote de 120 à 125, à Namur, Liége et même Maestricht où l'épaisseur des alluvions est considérable. Mais ce cas n'est pas général; c'est une conséquence locale de mouvements du sol; nous ne pouvons pas admettre, en effet, que les fleuves aient coulé dans une vallée sans pente.

Ces quelques considérations sur les terrasses de la Meuse liégeoise suffisent, je pense, à montrer que si les terrasses fluviales peuvent être utilisées dans l'étude des dépôts quaternaires, il faut le faire avec une grande circonspection; il convient de les suivre sur toute la longueur de la vallée du fleuve ou mieux dans tout son réseau hydrographique.

Je viens de montrer que pour un même cours d'eau, la hauteur d'une terrasse par rapport à la plaine alluviale peut varier beaucoup d'un point à l'autre ; son altitude par rapport au niveau de la mer n'est pas constante ; sa pente peut avoir subi des variations notables depuis que la vallée s'est approfondie. Si de telles variations peuvent rendre difficile le tracé d'un niveau de terrasse dans une même vallée, elles créent un obstacle bien plus grand encore, voire même insurmontable, si l'on veut raccorder les terrasses de deux cours d'eau appartenant à des bassins hydrographiques distincts. Aussi, jusqu'à plus ample informé, je fais toutes réserves en ce qui concerne le raccord des terrasses de la Meuse avec celles des bassins de l'Escaut et de la Somme.

Il est, d'ailleurs, encore un autre obstacle à surmonter dans l'étude des terrasses. Convient-il de les désigner par la cote de la surface supérieure ou celle de la base des alluvions ?

Cette dernière manière de procéder est seule défendable : il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'érosion par ruissellement a agi depuis que le fleuve est descendu sous le niveau de la terrasse ; une partie des alluvions a été entraînée par le ruissellement ; il faut donc prendre pour guide la base des alluvions là où l'on est certain qu'il n'y a eu aucun remaniement. Cette façon de faire est certainement beaucoup plus difficile, mais elle est bien autrement scientifique.

D'autre part, si la terrasse correspond en partie à un ancien méandre comme c'est souvent le cas, la hauteur de la base de ses alluvions sera différente suivant que l'on considère un point plus ou moins rapproché de la vallée actuelle ; c'est la conséquence directe de la loi de l'accentuation des méandres bien connue des géographes. On a parfois oublié d'en tenir compte dans le tracé du profil longitudinal des anciens cours des fleuves ; ces tracés montrent ainsi des pentes et des contrepentes absolument inexplicables.

Je crois en avoir dit assez pour attirer l'attention sur le soin tout particulier qu'il faut mettre dans l'étude des terrasses et sur le danger qu'il peut y avoir à tirer des conclusions hâtives d'un ensemble insuffisant de faits.

DÉCOUVERTE D'UN SIXIÈME SQUELETTE MOUSTÉRIEN A LA FERRASSIE (DORDOGNE)

par MM. le Dr Capitan et Peyrony

Au cours des travaux du printemps 1921, dans notre gisement préhistorique de La Ferrassie, nous avons découvert un nouveau squelette d'enfant gisant à la base de la couche moustérienne.

En avant de la terrasse sur laquelle nous avons trouvé en 1920 les ossements du fœtus humain, le sol s'incline fortement et présente une série de déclivités ou plutôt de fosses irrégulières. La surface de cette partie du sol de l'abri a un aspect ondulé.

L'an dernier, sur la terrasse, le niveau moustérien était disposé

par monticules et offrait un aspect également ondulé en relief au lieu d'être en creux. C'est à la base d'un de ces petits tertres que fut découverte la sépulture.

Les divers trous mis à jour ont été soigneusement vidés de leur contenu. Ils étaient tous remplis par le dépôt moustérien. Les fouilles n'ont révélé rien de particulier, sauf dans un, à parois presque



Fig. 1. — Fosse où était placé le squelette d'enfant moustérien. Le papier indique la place où se trouvaient les ossements.

abruptes d'un côté, dans un coin duquel étaient soigneusement disposés sur des ossements humains trois superbes instruments en silex : une pointe et deux racloirs de grande dimension (fig. 1).

L'exhumation a eu lieu le 1er juin dernier. Voici les observations faites au cours de l'opération. Sur ce point, la coupe du gisement était la suivante de bas en haut :

1° Sol naturel de l'abri (sable brun rouge) ;
2° Niveau moustérien irrégulier (terre noire) ;
3° Eboulis moustériens ;
4° Niveau mince et irrégulier de moustérien supérieur ;

5° Aurignacien inférieur (gris rouge);
6° Quatre strates d'aurignacien moyen séparés par des éboulis (gris);
7° Aurignacien supérieur,
8° Eboulis et terre végétale.
Au total 2 m. 50 de dépôts réguliers.
Nulle part l'horizontalité des couches n'était interrompue. Le



Fig. 2. — Dessous de la dalle qui recouvrait en partie la fosse du squelette d'enfant : deux groupes de quatre cupules et un de deux.

squelette était bien contemporain du milieu moustérien dans lequel il gisait. Nous avons enlevé successivement toutes les couches jusqu'au moustérien. Un bloc calcaire de forme triangulaire à peu près équilatérale de 0 m. 80 environ de côté et de 0 m. 15 en moyenne d'épaisseur recouvrait directement en partie le niveau moustérien de la fosse où étaient les os humains (fig. 2).

Nous l'avons enlevé en le retournant. Sur la face inférieure de ce bloc, dans un angle à surface régularisée, nous avons remarqué une cupule associée à une série de points ou cupulettes. Nous avons cru tout d'abord que ces trous étaient naturels. Cependant, après un examen attentif, en les comparant à ceux (naturels) qu'on remarque par endroits dans le rocher de l'abri, nous avons observé

des dissemblances qui nous permettent d'affirmer leur origine artificielle. Leur régularité, et surtout leur disposition par deux, nous ont convaincus qu'ils ne pouvaient être que le résultat d'un travail humain.

L'an dernier nous avions trouvé, également dans le milieu moustérien, une pierre moins volumineuse avec larges rainures et cupules

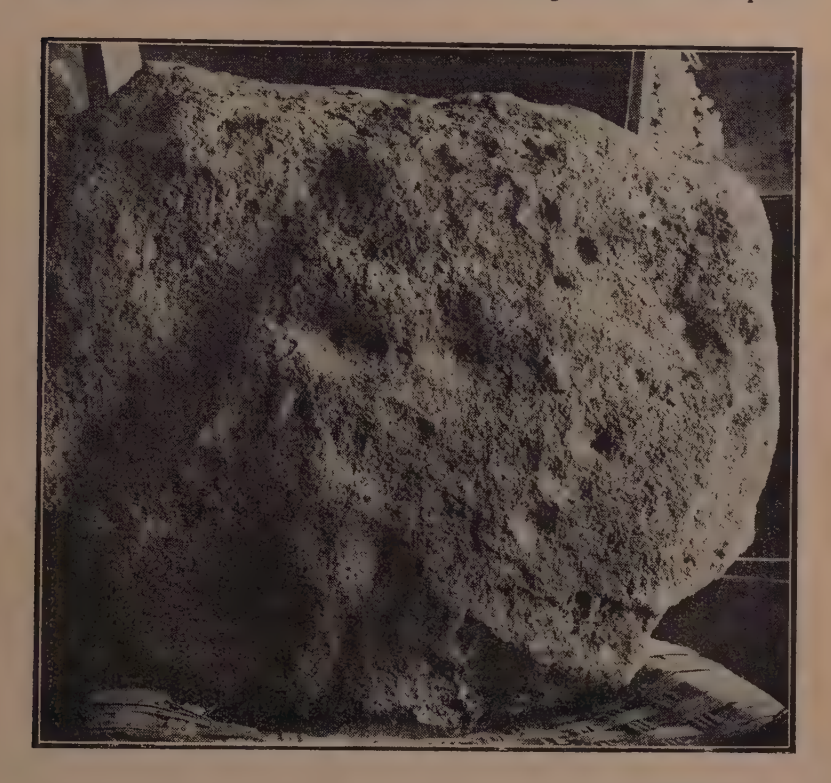


Fig. 3. — Cupules (ordinairement par deux) et incisure assez profonde à la surface d'un bloc calcaire en plein milieu des couches moustériennes.

(fig. 3), mais comme cette découverte était isolée, nous n'en avions pas parlé. Aujourd'hui les deux pierres se confirment mutuellement.

De l'observation minutieuse de ces pièces, il résulte que, dès une phase ancienne du moustérien, les hommes traçaient déjà dans la pierre des cupules absolument identiques à celles que nous retrouvons à une époque plus récente dans l'aurignacien et plus tard dans tous les milieux paléolithiques et néolithiques. Ces trous, par leur exécution et surtout par leur disposition, paraissent avoir un caractère signalétique, symbolique, peut-être même rituel. La position renversée du bloc sur la fosse semble avoir été donnée intentionnellement

par ceux qui avaient fait l'inhumation, peut-être pour protéger le cadavre contre les bêtes fauves, peut-être aussi pour d'autres raisons qui nous échappent.

Quelle que soit l'interprétation donnée, il y a là un fait absolument nouveau : l'apparition du graphisme au moustérien, tandis que jusqu'ici ses plus vieilles manifestations se trouvaient dans l'aurignicien moyen, comme nous l'avons démontré (1).

Pour l'enlèvement du dépôt moustérien nous avons procédé par tranches horizontales. Les bords d'une grande fosse nous ont apparu les premiers ; puis nous avons continué l'opération jusqu'au moment où nous avons rencontré les ossements humains.

Le fond de la fosse creusée dans le sol naturel formait un plan incliné du sud au nord et allait de 0 mètre à 0 m. 35 de profondeur. Elle affectait la forme générale et irrégulière d'un œuf ; longue de 1 m. 45 (fig. 4), elle avait 1 m. 20 de grande largeur et 0 m. 40 de petite.

Le squelette gisait dans la partie la plus profpnde et la plus étroite, dans un espace très restreint ; il était orienté E.-O., les pieds vers le couchant. Les membres inférieurs étaient repliés sur eux-mêmes dans la position d'une personne accroupie et renversée sur le côté. Certaines parties étaient placées dans un enfoncement de la paroi. Les côtes fragmentées étaient en place, mais les vertèbres très friables étaient réduites en poussière. Le crâne n'était pas en place ; nous l'avons trouvé écrasé, à 1 m. 25 au sud, gisant comme tous les autres ossements sur le fond rougeâtre de la fosse, en partie empâté dans la terre de base.

L'exhumation a été soigneusement pratiquée. Les terres ont été criblées et même lavées afin de retrouver tous les fragments conservés. Malgré tout le soin apporté, nous n'avons pas rencontré le moindre morceau de mâchoire ni aucune dent. Il semblerait donc que la tête n'était pas entière quand elle a été placée là. Elle avait été séparée du tronc avant ou au moment de l'inhumation et ensevelie en même temps que le reste du corps puisqu'elle reposait, elle aussi, directement sur le sol rougeâtre. Si la décapitation avait été accidentelle et postérieure à l'enterrement, le crâne aurait été trouvé dans le niveau moustérien et non à sa base. Il ne semble pas non plus qu'il puisse s'agir d'une inhumation secondaire, puisque les os étaient dans leur connexion anatomique.

On peut donc admettre que la décapitation a été pratiquée lors de l'inhumation du cadavre ou existait auparavant ; que le crâne a été mutilé, soit pour en extraire le cerveau, soit peut-être pour servir de récipient rituel, puisque toute la face manque, qu'il a été abandonné à peu de distance du corps et recouvert en même temps que lui, ou bien encore qu'il avait été mis en cet état avant la mort.

D'après les faits observés, essayons de reconstituer par la pensée et de suivre les diverses phases de l'ensevelissement (très hypothétiquement bien entendu). Nous pouvons imaginer qu'avant l'opération il existait sur ce point une série de déclivités naturelles irrégulières,

1. Voir *Revue anthropologique*, 1921.

mais qu'elles furent remaniées par les Moustériens. L'une d'elles fut choisie pour servir de sépulture ; les autres, qui l'entouraient, devaient avoir un caractère rituel. Le corps décapité et replié fut soigneusement placé dans la partie la plus profonde et la plus exiguë, suivant la direction E.-O. Trois belles pièces en silex, une pointe et deux racloirs, furent disposées sur lui en des points différents.

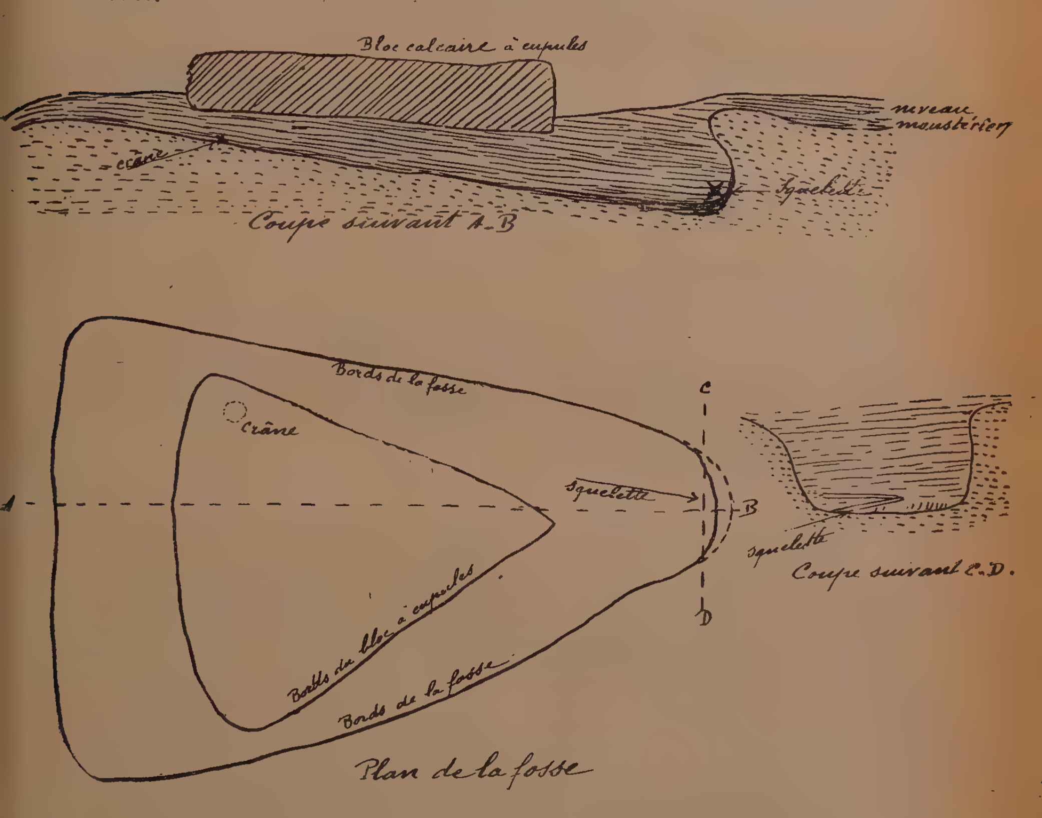


Fig. 4. — Plan et coupes de la fosse où était enterré l'enfant moustérien.

Alors le crâne, soit séparé à ce moment du tronc, soit détaché par un violent traumatisme puis mutilé volontairement ou au contraire mis antérieurement en cet état par un accident ou une terrible blessure qui l'un ou l'autre auraient amené la mort, — le crâne fut aussi déposé en un autre point de la fosse et recouvert en même temps que le cadavre avec les terres du dépôt moustérien remplissant l'abri sur un autre point. Les autres trous ont été comblés en même temps. Puis le bloc à cupules, qui avait dû jouer son rôle dans cette scène, fut renversé sur la sépulture, peut-être pour la protéger.

Cette nouvelle découverte vient confirmer notre hypothèse de l'inhumation intentionnelle à l'époque moustérienne. Il est indéniable qu'il y a eu fosse. Nous l'avons conservée et nous avons laissé sur la paroi en creux des fragments d'os humains pour convaincre les incrédules.

L'orientation du squelette, E.-O., était sensiblement la même que celle des autres trouvés dans ce gisement et les membres étaient dans une position repliée.

Les ossements, en fort mauvais état d'ailleurs à cause de leur extrême fragilité, n'étaient pas épiphysés. Un des fémurs, entier, mesurait juste 15 centimètres de longueur, indiquant donc un enfant de cinq ans environ. Ces os ne pourront malheureusement pas fournir de renseignements bien intéressants au point de vue anatomique.

Mais ce qui est à retenir, c'est, d'une part, le fait de la décapitation, et de l'autre celui de la situation du crâne sans face, à 1 m. 25 au sud, reposant sur le sol de la fosse, et le bloc calcaire à cupules renversé directement sur la sépulture. Ce sont là des faits nouveaux à significations certainement intentionnelles et qui jettent un jour tout particulier sur la psychologie jusqu'ici considérée comme très rudimentaire de l'Homme de l'époque du Moustier.

Cette découverte a donc un double intérêt : elle nous montre un type nouveau de sépulture moustérienne, ainsi que la plus ancienne manifestation graphique jusqu'ici signalée. La prime origine à la fois de l'art et des rites funéraires se trouve ainsi démontrée.

MONUMENTS ACCESSOIRES DES TUMULI DE LA RÉGION DE CARNAC (MORBIHAN)

par M. SAINT-JUST PÉQUART (Nancy).

Lors des fouilles faites dans les environs de Carnac, avec mon maître et ami Z. Le Rouzic, conservateur du Musée Miln, nous avons été frappés par l'étrangeté de certaines constructions, sur lesquelles il nous semble que l'attention n'a pas été suffisamment attirée et surtout, par la persistance avec laquelle nous les avons rencontrées.

Bien qu'elles aient déjà été signalées par M. J. Miln (*Monuments quadrilatères*, par J. Miln, publié par l'Abbé Lucot, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1883), il nous paraît qu'on n'y a pas attaché toute l'importance qu'elles méritent. Du reste, les constructions découvertes par J. Miln, quoique semblables à celles que nous signalons aujourd'hui, étaient beaucoup moins bien conservées.

Il se peut que de nouvelles découvertes plus heureuses et plus complètes nous mettent sur la voie de l'explication de certains problèmes restés jusqu'ici non résolus.

En 1915, au Manio, et en 1919 à Peudrec, chaque fois dans un tumulus allongé, entouré d'une muraille formant une enceinte quadrilatère et contenant un dolmen, nous avons trouvé, à quelque dis-

tance du monument principal, une sorte de ruche en pierres, avec voûte et encorbellement, à parement grossier à l'extérieur, mais fort bien dressé à l'intérieur. Ces cavités étaient remplies d'une terre bien plus légère que celle dont était formé le corps du tumulus, et qui devait s'être infiltrée peu à peu de la surface, ce qui tendrait à prouver qu'elles étaient vides lors de la construction du monument.

Le fond était constitué de pierres brûlées indiquant que l'on y avait fait du feu. Nous n'y avons jamais trouvé que quelques rares petits morceaux de poterie et quelques éclats de silex sans caractère. Rien dans ce mobilier ne nous a permis de nous rendre compte du but de ces foyers.



Ce qui nous semble devoir attirer l'attention est le fait que ces sortes de ruches ont toujours été trouvées dans des tumulus allongés, entourés d'une muraille quadrilatère et à une certaine distance du monument principal. Cette disposition, toujours semblable, et la persistance de ces constructions dans des tumuli allongés, tendraient à faire supposer que cette habitude était courante. Malheureusement, la plupart des fouilles se sont portées, jusqu'ici, surtout sur le monument principal, faisant négliger le corps du tumulus qui le contenait. Il y aurait lieu désormais de rechercher, lorsqu'on a affaire à de semblables tertres allongés, si ces sortes de foyer ne s'y trouvent pas toujours. Même des monuments déjà fouillés peuvent encore donner des résultats à ce point de vue, comme le prouve notre fouille de Peudrec, où le dolmen, magnifique du reste, avait été découvert et fouillé depuis longtemps déjà et à plusieurs reprises.

Ces corps de tumuli peuvent aussi nous réserver des constatations nouvelles et nous éclairer sur le mode de construction de ces monuments.

Alors, par exemple, qu'au Manio le

tertre était tout entier et uniquement formé de terres rapportées, à Peudrec sa construction était tout à fait différente et particulièrement remarquable.

Ce tumulus, d'une longueur totale de 39 mètres et d'une largeur de 8 mètres, orienté sensiblement N.-S., est entouré d'une muraille grossière haute de 0 m. 30 à 0 m. 40, formée d'une assise de grosses pierres. Il contient dans les 16 premiers mètres de la partie Sud les restes d'un superbe dolmen à galerie « d'une forme unique dans la région » (1). Le reste du tumulus, soit 23 mètres, était composé de pierres jetées sans ordre apparent, au milieu desquelles on avait ménagé une sorte de couloir central, dont la hauteur, égale à celle du tumulus, atteignait 1 m. 35 dans sa plus grande profondeur.

Ce couloir, rempli uniquement de terre jaune, orienté dans le sens de la longueur du tumulus, soit N.-S., partait de la muraille Nord pour aboutir 18 mètres plus loin contre une muraille épaisse de 3 mètres, tenant toute la largeur du tumulus et le séparant de la partie contenant le dolmen. Sa largeur, qui présentait du reste une assez grande irrégularité, due à l'éboulement des pierres qui la composaient, était de 4 mètres environ à l'une de ses extrémités, puis se rétrécissait sensiblement pour n'avoir plus guère que 2 mètres à l'autre extrémité.

A 1 mètre de la muraille Nord et à peu près dans l'axe du tumulus, se trouvait un amas de pierres de 1 m. 10 de long sur 0 m. 80 de large. Ces pierres, placées intentionnellement les unes sur les autres, recouvraient une pierre plate posée sur l'emplacement d'un foyer. A 2 m. 50 de la muraille Nord et à 0 m. 20 au-dessus du sol naturel, s'étendait, dans tout l'intérieur de l'enceinte, une couche de terre brûlée, épaisse de 0 m. 10 à 0 m. 20, parsemée de débris de charbon et de quelques fragments de poterie rouge grossière.

A 10 mètres de la muraille Nord, cette couche de terre brûlée s'élevait rapidement vers l'axe du tertre pour recouvrir un amas de pierres jetées sans ordre, dont beaucoup étaient rongées par un feu violent.

A 11 m. 50 (toujours de la muraille Nord), cet amas de pierres faisait place à des blocs que l'on avait fait converger intentionnellement vers un centre et qui recouvraient une sorte de ruche de pierres, mesurant intérieurement 0 m. 65 de diamètre et 0 m. 40 de hauteur. La base de cette ruche reposait sur une couche de terre jaune de 0 m. 40 d'épaisseur.

A 2 m. 50 de là s'en trouvait une autre semblable, reposant elle aussi sur la même couche de terre jaune, mesurant 1 m. 17 de diamètre et 0 m. 60 de haut. Alors que les assises supérieures de la première ruche étaient en partie éboulées, comme si elles avaient subi une poussée N.-S., la deuxième, bien mieux conservée, laissait voir sa construction en encorbellement et son parement intérieur régulier. Toutes deux ne contenaient que de la terre jaune à la partie supérieure, de la terre brûlée avec quelques rares morceaux de silex et de poterie grossière vers le fond.

1. Z. Le Rouzic. Rapport de la fouille du tumulus à dolmen de Peudrec, *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, avril 1919.

Enfin, à 1 m. 50 de cette dernière ruche, s'élevait une muraille à maçonnerie très régulière, formant mur de soutènement à un blocage de pierres lui faisant suite, et qui devait avoir été retenu, vers la partie Sud, par une autre maçonnerie, probablement détruite lors de la destruction de la table et des supports du fond du dolmen qui se trouve immédiatement derrière.

A notre avis, ces dispositions si particulières et surtout l'aménagement tout spécial du tertre pourraient s'expliquer de la manière suivante :

Afin de pouvoir mettre en place les matériaux, lourds et volumineux, qui composaient le dolmen, les constructeurs auraient, là comme ailleurs, construit un tertre dont ils se seraient servis comme d'un plan incliné.

En général les tumuli sont composés de terre. Si, à Peudrec, il en est différemment, c'est que le poids de la table (qui devait être énorme si l'on en juge par le fragment resté en place) et celui des autres dalles qui sont aussi de grande taille, nécessitait une assise d'une grande solidité pour résister à l'écrasement d'une charge considérable.

Comme il est probable que la progression des mégalithes s'obtenait en les faisant rouler sur des troncs d'arbres, si cette table énorme n'avait reposé que sur de la terre seule, les rouleaux s'y seraient enfoncés. C'est sans doute pourquoi le tertre fut fait en pierres.

Mais ce tertre avait probablement aussi une autre destination. Il servait à contenir ces petits monuments bizarres, que nous avons appelés ruches, dans lesquels on a allumé un feu rituel. De plus, il semble aussi que, par-dessus ces ruches, on ait fait encore des feux qui peuvent avoir été ceux d'un repas funéraire, comme tendraient à l'indiquer les fragments de poterie, toujours trouvés à ce niveau. Il apparaît que les cérémonies rituelles devaient avoir lieu après la construction du dolmen et sans doute après l'ensevelissement de celui à qui il était destiné.

Or, si le tertre avait été fait tout entier de pierres, il devenait impossible d'allumer du feu dans les ruches, à supposer qu'on les ait construites auparavant. C'est pourquoi on avait ménagé un couloir central qui, du reste, loin de nuire au cheminement des blocs, devait offrir, à ceux qui les manœuvraient, une prise plus facile et leur permettre de donner un effort plus effectif. Une fois le dolmen terminé il était facile de construire des foyers, d'y faire les cérémonies consacrées et de les recouvrir de terre jusqu'au niveau des pierres du tumulus.

Il nous est bien difficile de dire si le tertre a été imposé par des nécessités de construction et a été ensuite utilisé pour les rites, ou si, nécessaire aux cérémonies, il a été employé accessoirement à faciliter la mise en place des blocs. Cependant, ce qui nous paraît certain, c'est son utilisation pour l'édification des dolmens. Il faut bien se rendre compte que les mégalithes employés étaient souvent énormes, alors que l'outillage nécessaire à leur manipulation devait être rudimentaire. Dans ce cas, le moyen le plus pratique de les mettre en place étant le plan incliné, il était tout indiqué d'amener les pierres

en les faisant glisser sur un tertre allongé dont la hauteur allait en s'accroissant jusqu'au monument.

Quelques archéologues ont cru voir, dans les tertres contrebuttant latéralement les supports des dolmens, le plan incliné par où auraient été amenés les blocs. Or, cette hypothèse ne nous semble pas soutenable, étant donné la pente très rapide que présente le tertre à cet endroit. Il nous paraît bien plus logique d'admettre l'utilisation de la pente douce offerte par le tertre dans le sens de sa plus grande longueur, qui permettait la manipulation et la mise en place de blocs aussi considérables.

Quoiqu'il en soit, et toutes hypothèses, toujours discutables, mises à part, il n'en reste pas moins que le tumulus de Peudrec, avec son allée centrale, ses ruches à encorbellement, constitue un des monuments les plus curieux du Morbihan, dont les particularités nous ont semblé d'une importance digne d'être signalée.

DÉCOUVERTE DE QUATRE GISEMENTS

présentant des analogies avec celui du Campigny à Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin et Remersdael (Liége)

par MM. Hamal-Nandrin et Servais (Liége)

I. — Pour utiliser les loisirs forcés qu'a donnés la guerre mondiale de 1914, nous entreprîmes des recherches dans les environs de l'importante station néolithique de Rullen, décrite par notre collègue, Marcel De Puydt, et découvrîmes un emplacement d'habitation avec industrie très rudimentaire, rappelant l'industrie campignienne.

Cet emplacement se trouvait dans la propriété de M. le Sénateur Magis, au lieu dit « Bois Communal », commune de Fouron-Saint-Pierre, au centre d'ateliers où les nucléus, blocs et déchets de taille se comptent par milliers.

Ces ateliers avaient été signalés par Marcel De Puydt, mais c'est en y pratiquant des fouilles méthodiques que fut découvert l'emplacement d'habitation que nous décrivons ci-après et que nous pûmes déterminer les caractères industriels de la station.

Ces caractères peuvent se résumer comme suit : absence complète de pièces ayant subi l'action du polissage, abondance des éclats utilisés tels quels, présence de pics, tranchets, racloirs, grattoirs, percuteurs et pierres de jets, grand nombre de pièces de types indéterminés et dont l'emploi ne peut être fixé que par analogie avec les instruments tels que scies, racloirs, tranchets, grattoirs, etc., aspect fruste, rudimentaire de tout l'outillage.

A l'emplacement d'habitation comme dans les ateliers, les instruments typiques sont le tranchet et le racloir, mais les outils de fortune sont les plus abondants.

Vu l'abondance de la matière première, qui généralement, se présente sous forme de rognons de silex assez volumineux, les outils recueillis à l'emplacement d'habitation, ou dans les ateliers contigus,

sont souvent de grandes dimensions. Ils sont en silex opaque gris clair (silex du crétacé) quelquefois teinté de jaune ou de brun, de nuances diverses, presque toujours dépourvus de patine.

Par suite de ce manque de patine, certaines pièces paraissent fraîchement taillées, mais ce fait n'infirme en rien leur valeur archéologique, l'emplacement d'habitation, comme les ateliers, n'ayant jamais été fouillé avant nos travaux.

Tranchets. — Depuis le tranchet typique jusqu'à l'éclat de silex utilisé comme tranchet, toutes les variétés intermédiaires se rencontrent.

Racloirs et grattoirs. — Les racloirs sont en général de grandes dimensions ; ils sont taillés à grands éclats et bien appropriés à l'usage auquel ils étaient destinés ; certains d'entre eux rappellent des formes paléolithiques.

Les grattoirs, plus rares que les racloirs, sont généralement frustes.

Perçoirs. — Les perçoirs, en nombre plus restreint que les tranchets et les racloirs, ont un aspect fruste comme le reste de l'outillage. Ce sont, le plus souvent, des éclats de silex présentant une extrémité pointue, retouchée pour la rendre plus aiguë encore.

Lames utilisées comme couteaux. — Les lames sont plus abondantes dans l'emplacement d'habitation que dans les ateliers ; peu d'entre elles ont été retouchées, mais quelques-unes conservent des traces d'utilisation.

Scies. — Les instruments pouvant être rangés avec quelque certitude parmi les scies n'ont été recueillis qu'en fort petit nombre.

Pics. — Les pics, rares dans notre station, n'ont été, pour la plupart, recueillis qu'en fragments.

Retouchoirs et pierres à feu. — Certains outils de forme allongée, mesurant 7 à 10 centimètres de longueur, à section polygonale irrégulière et à arêtes écrasées, peuvent être assimilés aux instruments dénommés retouchoirs ou pierres à feu par les préhistoriens.

Ces instruments, assez nombreux à l'emplacement d'habitation, portent parfois des traces d'un long usage.

Becs de perroquet. — Quelques outils du type dit « bec de perroquet » ont également été recueillis.

Outils à sections triangulaires. — Des outils, de forme allongée, à section triangulaire ou, mais beaucoup plus rarement, à section polygonale, présentent une ou deux faces retouchées ; parfois, ils sont légèrement arqués. L'arête, ou les arêtes restées vives, ne présentent aucune trace d'utilisation. Il semble donc logique de supposer que la partie retaillée, formant dos, était seule employée.

L'usage de ces outils reste, pour nous, problématique.

Certains préhistoriens y voient des racloirs, des rapes, des scies, des pics et même des lissoirs.

Ajoutons que nous avons fréquemment rencontré des pièces semblables au cours de nos fouilles dans les fonds de cabane omaliens dans les provinces de Liége et de Limbourg.

Outils à usages indéterminés. — Un grand nombre d'outils n'ont aucune forme déterminée : quelques retouches pratiquées sur un

éclat quelconque en faisaient un instrument dont l'usage, souvent de courte durée, est resté parfois problématique.

Percuteurs. — Les percuteurs en silex sont assez nombreux. De simples cailloux roulés ont également fait l'office de marteau.

Pierres de jet. — Il a été recueilli une quantité de blocs débrutis dont beaucoup, en forme de disques ou polyédriques, sont identiques aux silex taillés connus sous le nom de pierres de jet. Ajoutons que ces pierres de jet (?), appelées par certains auteurs projectiles nucléiformes, rencontrées par centaines et pesant de 100 grammes à 1 kilogramme et plus, ne peuvent être confondues avec des nucléi, les éclats détachés, le plus souvent petits et de forme irrégulière, étant inutilisables. D'autre part, ces blocs ne présentant que très rarement des traces d'utilisation, ne peuvent non plus passer pour des percuteurs.

Après sérieux examen, on doit conclure que ces silex taillés ne sont ni des nucléi, ni des percuteurs et que l'enlèvement des éclats n'a eu qu'un seul but : former une masse présentant de multiples facettes à arêtes tranchantes et à aspérités pointues.

Poteries. — Quarante-huit fragments de poterie ont été recueillis dans le fond de cabane, mais il a été impossible de reconstituer, même partiellement, un seul vase. En général, ces fragments sont jaune-rougeâtre, brun-noirâtre, parfois teintés en noir, sur une ou sur les deux faces. Certains débris atteignent 13 et 14 millimètres d'épaisseur et devaient faire partie de récipients volumineux ; d'autres, pourvus d'une partie de leur bord, semblent être des morceaux d'assiettes ou de plats. D'autres encore, à parois plus minces (6 à 7 mm.) pourraient être les restes de petites urnes à bords légèrement évasés.

La pâte, grossière, mais assez homogène, est presque entièrement dépourvue de ces petits cailloux de quartz, fragments de silex, etc., souvent observés dans les poteries néolithiques.

II. — Au cours des fouilles exécutées au lieu dit « Bois Communal » (Commune de Fouron-Saint-Pierre), nos explorations dans les environs nous firent découvrir trois nouveaux gisements :

Le gisement des sapins (Propriété de M. le baron Georges de Potesta, commune de Fouron-Saint-Martin).

Le gisement de Rullen-Haut (Propriété de M. Magis, commune de Fouron-Saint-Pierre).

Le gisement du Bois-Rouge (commune de Remersdael).

Ces gisements très voisins s'étendent sur un espace considérable (plus de cinq hectares ?) et atteignent, en certains endroits, de deux à trois mètres de profondeur.

Ils sont peu éloignés des stations à haches polies en silex de Sainte-Gertrude, de Rullen et de Fouron-le-Comte. Comme ils offrent entre eux au point de vue de l'industrie, les plus grandes similitudes, nous avons cru pouvoir réunir et décrire leurs caractères généraux dans un même chapitre.

Caractères généraux de l'industrie.— 1° Industrie plus rudimentaire, plus primitive encore que celle du « Bois Communal » gisement n° 1, dont nous venons de parler.

2° Absence pour ainsi dire totale des lames et de nucléi réguliers.
3° Nombre incalculable d'éclats informes et de déchets de la taille.
4° Pierres de jet plus abondantes que dans le gisement n° 1.
5° Présence de tranchets, de pics, de racloirs, de grattoirs, de perçoirs, presque toujours de facture grossière.
6° Nombreuses pièces dont une face plate, peu ou pas retouchée, est opposée à une face retaillée sur un ou sur deux bords (ces silex peuvent avoir été utilisés comme racloirs simples, racloirs doubles, couteaux, scies, etc.).
7° Silex de forme allongée, à section triangulaire, parfois à section polygonale et dont une ou deux faces ont été retouchées.
8° Usage fréquent de cailloux roulés, en grès, quartz et quartzite comme percuteurs, dont un certain nombre conservent les marques d'un long usage.
9. Grand nombre d'instruments de fortune.

Jusqu'à présent, aucun gisement semblable à ceux qui font l'objet de la présente notice n'a été signalé, à notre connaissance, en Belgique ; notre découverte nous paraît donc chose inédite pour notre pays.

POURQUOI NOUS CROYONS LES FONDS DE CABANES OMALIENS PLUS ANCIENS QUE LES ATELIERS ET EMPLACEMENTS D'HABITATIONS DITS « ROBENHAUSIENS », C'EST-A-DIRE A HACHES POLIES EN SILEX.

par Joseph Hamal-Nandrin et Jean Servais (Liège)

Déjà, en 1909, au XXI[e] Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Liége, 1909), Marcel De Puydt, parlant en son nom et en celui de ses collaborateurs (1) déclarait que, jusqu'à preuve du contraire : « les fonds de cabanes omaliens explorés en « Hesbaye sont antérieurs aux gisements robenhausiens avec haches « polies en silex ».

Nous croyons utile de rappeler *in extenso* ce que notre savant confrère déclarait alors :

« S'il était permis de juger de l'ancienneté d'une tribu à la perfec-

1. La découverte des premiers fonds de cabanes omaliens est due à Davin Rigot et Cyprien Galand.
De 1888 à 1906, Marcel De Puydt, avec la collaboration de l'inventeur Davin-Rigot, et de son fils le Dr Davin, fouille en Hesbaye 119 emplacements d'habitations et d'ateliers.
Pendant les années 1907-1908 et 1909, Marcel de Puydt, J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, toujours avec la collaboration des Davin père et fils, explorent également en Hesbaye 112 emplacements.
De 1915 à 1919, Hamal-Nandrin et Jean Servais mettent au jour sur les bords du Geer 134 foyers et ateliers du même âge.
En 1920 et 1921, les mêmes explorent à Tilice, près de Fexhe-Slins, 20 nouveaux fonds de cabanes omaliens.
Le baron A. de Loë, conservateur aux Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, a fouillé sur le territoire de la commune de Vaux et Borset 64 emplacements à industrie omalienne identique aux nôtres.

« tion de la céramique, la station de Latinne devrait appartenir à la « fin du néolithique, disions-nous en 1880. Cette manière de voir ne « fut pas partagée par Emile Cartailhac notamment, qui écrivait dans « l'*Anthropologie* : « l'exemple donné par M. Siret, le fait qu'à Almé- « ria, en Espagne, les poteries néolithiques les plus ornées sont les « plus anciennes, n'aurait-il pas dû faire réfléchir notre ami qui attri- « buerait volontiers, eu égard à la perfection de la céramique, la sta- « tion de Latinne à la fin du néolithique. »

« L'objection d'un savant aussi éminent était précieuse, et immé- « diatement, nous avons cherché à nous éclairer davantage sur la « question de l'âge archéologique des fonds de cabanes de la Hesbaye, « question que le baron Alfred de Loë résume ainsi : « On ne peut syn- « chroniser l'époque de la construction de ces villages de Hesbaye « avec celle où furent édifiées, en France, les habitations analogues « de Campigny, de Choisy-le-Roi et de Catenoy, que nos voisins « datent du Néolithique inférieur.

« D'autre part, s'il y a des points de ressemblance entre ces habita- « tions hesbignonnes et celles du Reggionais en Italie, il y a aussi « bien des dissemblances. Montélius les rapporte au Néolithique « récent, contemporain de la deuxième bourgade d'Hissarlick. De Puydt « n'a pas osé prendre position jusqu'ici. »

« D'après Rutot, « l'Omalien serait d'âge intermédiaire, au moins « pour la région Est de l'Europe, entre le Robenhausien et l'époque « du bronze ; l'industrie toucherait donc à l'âge du métal et le Dr Moriz « Hoernes a publié récemment un mémoire qui montre cette industrie « associée à des objets simples en bronze ».

« Pour nous, la question reste controversée, mais, jusqu'à preuve « du contraire, les éléments archéologiques locaux nous font croire « que *les fonds de cabanes explorés en Hesbaye sont antérieurs aux* « *gisements robenhausiens avec haches polies en silex*.

« La population des fonds de cabanes venant, semble-t-il, du Rhin, « a transporté avec elle en Hesbaye son industrie caractéristique ; elle « a utilisé le silex local, sans toutefois confectionner aucun outil en « silex du genre hache.

« Cette population s'attache au sol et ne laisse ni pointe de flèche à « pédoncule ou ailerons, ni hache polie en silex, l'instrument type le « plus employé jusqu'à la fin du Néolithique.

« Cette lacune ne s'explique que par l'ignorance de la fabrication « même des objets.

« Les Néolithiques à industrie dite robenhausienne avec haches « polies en silex ont occupé la région après les tribus d'agriculteurs « dont nous avons analysé le pacifique mobilier.

« C'est au-dessus, seulement, des fosses souterraines que se recueil- « lent les débris de haches polies dont le facies n'est pas celui de « l'Omalien.

« Nos fidèles amis et collaborateurs qui ont tous étudié et manipulé « les produits lithiques et céramiques des fonds de cabanes, ne peu- « vent non plus admettre qu'ils soient d'âge intermédiaire ou posté- « rieur au Robenhausien, étant données les observations faites sur le « terrain et l'impossibilité de découvrir, dans un fond de cabane, la

« moindre ébauche ou le plus vulgaire éclat de hache polie en silex, « après vingt années de recherches.

« La mise au jour d'un fragment de métal *in situ* renverserait, sans « doute, cette conviction unanime, tout comme la découverte d'une « hache en silex. Se produira-t-elle? »

Elle ne s'est pas encore produite.

J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, continuant les recherches commencées, il y a plus de trente ans, par Marcel De Puydt, ont porté à 365 le nombre des fonds de cabanes omaliens explorés dans les provinces de Liége et de Limbourg. Au cours de ces fouilles, il n'a encore été recueilli aucun instrument ni fragment d'instrument taillé ou poli rentrant dans la catégorie des haches, ni aucune pointe de flèche à pédoncule, avec ou sans ailerons.

Les petits silex taillés, pouvant être qualifiés du nom de pointes de flèches, affectent, pour la plupart, une forme toute particulière se rapprochant du type dit « pointe de flèche à tranchant transversal » mais, contrairement à celui-ci, présentant souvent des retouches sur un des bords de la face plane.

L'industrie dite omalienne, est, jusqu'à ce jour, restée bien homogène : l'outillage lithique [abstraction faite des objets polis, toujours en roche autre que le silex, des scies ou lames de faucilles, des meules et des polissoirs à main], présente un facies offrant de grandes analogies avec celui de la fin du Paléolithique : lames minces et régulières dont certaines présentent une extrémité délicatement retouchée en grattoir ou en poinçon ; abondance de fragments d'oligiste oolithique dont un certain nombre polis par l'usage; présence (rare) de burins, etc.

Les outils polis (jamais en silex), ont une face plus ou moins bombée opposée à une face plate, et présentent un biseau dont le tranchant est plus ou moins arqué et cintré. Cette forme particulière d'instruments, analogue à celle de certaines herminettes, offre un tranchant complètement différent des tranchants droits ou courbes des haches. On a donné à ces outils polis, parfois en pierre tendre, le nom de *lissoir*; nous n'affirmons pas que tous ont exclusivement servi à lisser.

Ces instruments peuvent se diviser en deux grandes catégories: 1° lissoirs courts et relativement peu épais, le plus souvent trapézoïdaux, plus rarement rectangulaires ; 2° lissoirs allongés étroits et épais. Nombre de ces derniers offrent de grandes ressemblances avec les lissoirs en bois de cerf trouvés au Mas d'Azil (1).

A ce propos, rappelons que les couches du niveau azilien, au Mas d'Azil, ont également donné des galets dont les bords ont été affûtés par frottement et ayant probablement servi de ciseaux ou de tranchets (2). Avec ces outils commence l'âge de la pierre polie, mais non celui des haches en pierre polie.

A Oronzay, en Ecosse, J. Anderson a également recueilli dans des

1. Voir pl. 96, fig. 3, 4, 5, 6, *l'Art pendant l'âge du Renne*, par Edouard Piette, 1907.

2. Ed. Piette, *Etudes d'ethnographie préhistorique* (*L'Anthropologie*, t. VI, n° 3).

amas de coquilles datant du début du Néolithique, des petits cailloux roulés en roche schistoïde, de forme oblongue, de la dimension d'un doigt et dont un bout a été usé et poli en forme de biseau (1).

Si l'on étudie les fonds de cabanes omaliens, uniquement au point de vue de la céramique, la question devient plus complexe. Faut-il conclure, avec divers auteurs, que, vu la décoration si belle, si variée des vases, la céramique de nos fonds de cabanes est d'époque relativement récente, que certains de ses caractères la rapportent à la fin du Néolithique ou aux débuts de l'âge du bronze ?

On peut objecter que certains motifs décoratifs en usage à l'âge du bronze peuvent avoir leur origine dans le Néolithique, — que, comme le faisait remarquer Emile Cartailhac, les poteries néolithiques les plus anciennes, découvertes par M. Siret à Alméria, en Espagne, sont aussi les plus ornées, etc..., mais nous préférons nous en tenir uniquement à ce que les préhistoriens liégeois ont observé au cours de fouilles entreprises depuis plus de trente ans, sur un espace très limité, sans aucun doute, mais par contre exceptionnellement riche ; fouilles auxquelles ont toujours assisté un ou plusieurs d'entre nous. Nous ne rapporterons donc que des faits consciencieusement observés et maintes fois constatés, faits auxquels on ne donnera, si l'on veut, qu'une importance locale, mais qui, cependant, ne sont pas dépourvus d'intérêt :

1° L'industrie lithique des fonds de cabanes omaliens s'est toujours montrée d'une homogénéité remarquable. Parfois, comme à Bassenge et à Boirs, l'outillage est de plus grande dimension et de facture un peu plus grossière, mais cela tient uniquement à la nature du silex employé ;

2° Chaque village exploré a fourni des masses considérables de tessons, les uns en pâte grossière, les autres en terre fine, presque toujours noire et, en général, ornées de dessins géométriques exécutés en creux, avant la cuisson. L'emploi de l'ébauchoir dentelé ou gradine est démontré, spécialement par la configuration des rubans ornant le col des vases. Un ébauchoir dentelé, en os, a été recueilli dans le fond de cabane omalien découvert, en 1907, sous la place

1. L'*Anthropologie*, 1899, p. 328. Compte rendu par M. Boule. « J. Anderson, Note sur le contenu d'une petite caverne à Druimvargie-Oban et de 3 amas de coquilles d'Oronzay, Ecosse ».

Les couches archéologiques d'Oban présentent beaucoup d'analogie avec les couches explorées par Piette au Mas d'Azil. La caverne d'Oban a livré des harpons en bois de cerf, des perçoirs en os, des ciseaux et des lissoirs en os, en tout semblables à ceux trouvés par Piette au Mas d'Azil.

Les amas de coquilles d'Oronzay sont évidemment de la même époque, d'après M. Boule.

On y a recueilli le même outillage en os et aussi de très nombreux instruments en pierre qui complètent les ressemblances de ces gisements écossais avec ceux du midi de la France. Ces instruments sont, en effet, de petits cailloux roulés en roche schistoïde, de forme oblongue, de la dimension d'un doigt, et dont un bout a été usé et poli en biseau de la même manière que les ciseaux et les lissoirs en bois de cerf. Ils sont analogues à ceux que Piette a figurés comme provenant de la couche à galets coloriés du Mas d'Azil (supplément au numéro 4 (juillet-août 1886) de la Revue *l'Anthropologie*, Ed. Piette, *les Galets coloriés du Mas d'Azil*).

Saint-Lambert à Liége (1). Certains décors de vases auraient été produits par l'empreinte de cordelettes, de réseau de vannerie ou de sparterie, peut-être même d'étoffe (2). Les récipients ont le fond arrondi en forme de calotte ou de bombe ; les fonds plats sont tout à fait exceptionnels. Les signataires de la présente note n'en connaissent que deux, recueillis à Jeneffe (3). Le vase, en forme de tasse, à panse ovoïde, à fond plat, muni d'une anse plate largement percée, recueilli par De Puydt et Davin-Rigot, en 1894, à Latinne, dans le foyer n° 2, pourrait, à notre avis, ne pas être omalien.

Le foyer n° 2, écrit De Puydt, (4) long de 2 m. 50 sur 1 m. 20 de profondeur, n'a donné que quelques silex sans intérêt (c'est-à-dire donc sans caractère), mais nous avons extrait, en présence de M. Schurmans, une poterie fragmentée qui se trouvait, le fond en haut, à 0,55 de la surface du sol. C'est la première fois que nous avons à mentionner une anse ou oreille semblable ; le caractère exceptionnel des « anses assez largement percées pour passer un doigt, est enseigné par Gabriel de Mortillet ». Rapprochons cette découverte de celle d'un autre vase également à fond plat mais, cette fois, à panse carénée, recueilli, toujours par De Puydt et Davin-Rigot, à Omal, dans la fosse ou foyer n° 8 du « Village des Tombes » (5).

Marcel de Puydt, avec sa prudence habituelle, après avoir donné d'abord l'inventaire des objets omaliens, recueillis dans cette fosse (une scie, une lame, 63 fragments de poterie, 6 morceaux d'une coupe ou écuelle hémisphérique, etc.), continue son énumération en ces termes :

« Ajoutons à cette liste d'objets, *sans les y confondre* et comme « recueilli à la *partie supérieure* de l'excavation, le vase entier « (fig. 40) (vase caréné à fond plat) mesurant 19 centimètres de dia« mètre sur 9 cm. 1/2, de hauteur, 3 débris d'un bol analogue « et un tesson ornementé, le tout découvert à côté d'une meule plate « en grès rougeâtre, probablement burnotien (fig. 41), mesurant « 0 m. 32 dans son fort diamètre et pesant 10 kg. 790 grammes, « meule accompagnée d'une molette en même roche, de 0 m. 11 de « diamètre et du poids de 0 kg. 710 grammes ». Faisons remarquer que la meule ci-dessus mentionnée, à contours plus ou moins arrondis, présente elle-même un aspect tout autre que celui des meules omaliennes.

Comme à Latinne, nous nous trouvons donc ici, selon toute vrai-

1. *Annales du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique-Liége*, 1909. M. De Puydt, *le Fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la Place Saint-Lambert*, t. II, fig. 11, § 44.
2 *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. 29. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye*. Jeneffe-Dommartin-Oudoumont. Compte rendu des fouilles.
3. *Id.*, fig. 2.
4. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. IV, 1895-1896. Marcel de Puydt, *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye*. Compte rendu des fouilles exécutées par MM. E. Davin-Rigot et M. De Puydt dans les communes de Vieux-Waleffe et de Latinnes, etc.
5. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXI, 1902. Marcel De Puydt, *le Village des Tombes*.

semblance, en présence d'une superposition de dépôts archéologiques d'âges différents. D'autres objets, tels que des fusaïoles dont une en phyllade probablement silurien est ornée de petits cercles en creux, ont été recueillis dans des terrains remaniés au cours de fouilles faites dans des emplacements de villages omaliens. Marcel De Puydt ne les croit pas omaliens, peut-être même pas néolithiques; aussi fait-il, à leur sujet, les plus expresses réserves (1).

En 1905, à Lens-Saint-Servais, petit village situé à 3 km. 1/2 d'Omal et de Tourinne-la-Chaussée, Marcel de Puydt, Davin-Rigot et Herman-Davin constataient la présence d'ancien foyers, sous la terre arable, au lieu dit « A la Chapelle Saint-Antoine ». L'aspect de ces foyers, au premier abord, ne différe guère de celui des foyers omaliens d'Omal et de Tourinne (2).

Mais les fouilles démontrèrent que ces emplacements d'habitation remontaient à l'âge du bronze. Il y fut recueilli entre autres des fragments de vase en terre, non orné et de forme cylindrique, des morceaux de poteries ornées de dents de loup ou de séries de cercles concentriques, des débris d'assiettes (?) creuses, une perle ou fusaïole, une épingle en bronze à tête arrondie et des fragments de terre cuite, avec marques en creux, dont plusieurs montrent une surface plate et lisse (restes du revêtement en terre glaise qui recouvrait à Lens-Saint-Servais les treillis et branchages formant les parois des habitations).

La présence, en Hesbaye, de constructions préhistoriques en torchis et clayonnage n'avait pas, jusqu'à ce jour, été constatée.

Ce fait nouveau paraît être un argument pour différencier les fonds de cabanes néolithiques de Tourinne, d'Omal et de Latinne des restes d'habitations de Lens-Saint-Servais.

En 1906, Marcel De Puydt, Davin Rigot et Herman Davin exploraient, à l'extrémité de la commune de Tourinne la Chaussée, le gisement du Vicinal. D'après les sondages, écrit Marcel De Puydt (3), il était permis de se croire exclusivement en présence de fonds de cabanes analogues à ceux d'Omal ou de Tourinne, décrits antérieurement, mais les fouilles ont démontré l'existence de deux groupes d'habitations préhistoriques. L'un est néolithique et correspond à l'omalien ; les restes en ont été constatés aux emplacements désignés sous les numéros 1 à 8 ; le second est caractérisé par une réunion de six emplacements avec foyers ou amas de résidus domestiques, marqués des lettres A. à F., sur le même plan, et qui sont postérieurs, incontestablement, à l'introduction des métaux.

Cette agglomération pourrait se rattacher aux sépultures à incinération du premier âge du fer. Elle a donné des restes de poteries à fond plat et à rebord droit, des débris d'assiettes ou de plats, et des restes d'objets en fer indéterminables. Le plan annexé à la notice nous montre les emplacements d'habitations néolithiques et ceux des habitations de l'âge des métaux entremêlés. En 1916, J. Hamal-

1. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XIV, 1895-1896, travail cité.
2. *Idem. Habitation de l'âge du bronze en Hesbaye*, t. XXV, 1906.
3. Marcel De Puydt, *Bulletin Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXVI.

Nandrin et Jean Servais, à Boirs-sur-Geer, avec vingt-cinq fonds de cabanes omaliens, mettaient au jour un foyer d'un autre âge avec poteries différant sensiblement de celles rencontrées dans les fonds précédents (entre autres des fragments de vase à fond plat (1). Ce foyer renfermait également plus de 300 fragments d'argile brûlée (reste de torchis) portant les empreintes très nettes de branches ayant constitué la hutte. Il y a aussi été recueilli un tranchant de ciseau poli en silex et neuf éclats de silex (2).

En 1918, à Wonck, au lieu dit « derrière l'Eglise » (3), J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, outre soixante-cinq fonds de cabanes omaliens, mettaient encore au jour deux autres fonds de cabanes à industrie différente de celle des précédents. L'un d'eux donnait *quelques silex informes* dont l'un a servi de racloir, des fragments de vases à fond plat et des morceaux de plats ou d'assiettes, dont un orné sur la face supérieure de traits obliques incisés et croisés. L'autre fond de cabane donnait une trentaine de silex taillés, parmi lesquels il faut mentionner tout spécialement : *un éclat de hache polie en silex*, trois grands grattoirs ellipsoïdes ainsi qu'une lame à bords entièrement retouchés (ces quatre derniers à faciès tout différent du type omalien), des tessons dont la plupart renferment dans la pâte de petits fragments de cailloux de quartz, et un bord de vase orné d'un sillon, semblable à certains bords de pots recueillis par Marcel De Puydt et Davin Rigot à Lens-Saint-Servais.

Toujours en 1918, au lieu dit « Buisson Loway », avec sept fonds de cabanes et ateliers omaliens, nous découvrions un autre fond de cabane à industrie toute différente. Ce huitième fond de cabane a donné, entre autres, un gros nucléus, une centaine d'éclats informes, quatre lames, une pointe retouchée rappelant le type moustérien, un bloc de silex ayant servi d'enclume, des amas d'argile cuite avec empreintes de branches et de nombreux débris de poteries grossières dont plusieurs renferment dans la pâte de nombreux petits fragments de cailloux de quartz. Parmi ces débris, on remarque des morceaux de fonds plats. Ce fond de cabane de dimensions inusitées, profond de 1 m. 10, mesurant 5 m. 55 de longueur sur 4 m. 30 de largeur, avait été en

(1907), compte rendu de fouilles pratiquées avec MM. Davin Rigot et Herman Davin.

1. Rapport sommaire sur les fouilles effectuées de 1914 à 1919 par J. Hamal Nandrin et Jean Servais, avec la collaboration de Charles Fraipont. (*Revue anthropologique*. Liége, 1920, p. LIII).

2. A Lens-Saint-Servais, Marcel De Puydt constate aussi dans un foyer de l'âge du bronze, la présence d'un tranchant de hache polie, mais il déclare : *quant au tranchant de hache et au poinçon en pierre, ils ont pu aussi bien être utilisés longtemps après leur confection que fabriqués à une époque où le bronze devait déjà être introduit ;* enfin, chose également admissible, ces deux instruments n'ont-ils pas été abandonnés par les néolithiques et pour des causes diverses rejetés plus tard dans les emplacements habités à l'âge des métaux ? A l'appui de cette dernière hypothèse, il est à remarquer que les silex taillés se rencontrent fréquemment sur la parcelle 64 et sur les voisines (parcelles où se trouvaient les fonds d'habitation de l'âge du bronze).

3. Rapport sommaire sur les fouilles effectuées de 1914 à 1919 par J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, avec la collaboration de Charles Fraipont (*Revue anthropologique*. Liége, 1920, p. LIII).

partie pavé au moyen de blocs de silex dont la plupart étaient craquelés par le feu.

D'après ce qui précède et pour terminer, nous croyons donc pouvoir conclure que dans nos régions :

1° Un même champ peut renfermer parfois des fonds de cabanes omaliens, des foyers avec fragments de haches ou de ciseaux polis en silex et des emplacements d'habitations datant de l'âge des métaux ;

2° Qu'au premier abord ces restes d'habitation d'âges différents pourraient être confondus, mais qu'un examen un peu attentif les fait immédiatement distinguer et permet de reconnaître les superpositions d'industries, les apports étrangers, etc. ;

3° Que les fonds de cabanes omaliens sont bien homogènes, que leur industrie lithique et leur céramique ont des caractères tout particuliers et remontent à une époque antérieure à celle de l'industrie dite robenhausienne, c'est-à-dire à haches polies et à pointes de flèches à pédoncule avec ou sans ailerons.

LES OUTILS DE FORTUNE DANS LES HABITATIONS NÉOLITHIQUES DES BORDS DE LA MER EN BRETAGNE

par Mme Anna Barnett (Paris)

Dans une série de notes antérieures, j'ai étudié l'industrie d'usage de diverses station néolithiques (Grand Pressigny, camp de Catenoy, Saint-Valéry-sur-Somme). Je voudrais aujourd'hui examiner son facies dans des milieux à industrie très pauvre, comme le sont les traces d'habitats de Bretagne au voisinage des côtes.

La matière première mise en œuvre, le silex, ne se trouve en ces points qu'à l'état de galets roulés des plages marines, assez rares, et parfois de galets de quartzite ou de quartz. On comprend que l'outillage se ressente de cette pénurie de matière première. D'ailleurs l'industrie de ces habitats néolithiques est extrêmement pauvre, et d'ailleurs assez rare. Il est même extraordinaire, dans des régions où abondent les monuments mégalithiques qui ont nécessité la présence, pendant longtemps, d'un grand nombre d'individus, de ne trouver comme résidus usagés de leur existence que de rares et misérables foyers. Il y a là une grosse lacune dans nos connaissances.

Nous avons étudié au point de vue surtout de l'outillage lithique, les fonds de cabane du Lizo et du Castelet aux environs de Carnac, ceux d'Erlanic (baie de Vannes), ceux de Lomarch (presqu'île de Crozon) et enfin les kjoekkenmœddings de la Torche.

Il est très difficile de savoir la place chronologique que ces diverses stations occupent dans le néolithique.

Il s'agit de populations certainement très grossières, attardées probablement au milieu de peuples plus civilisés. Chez tous, étant donné la rareté du silex, il était nécessaire d'utiliser le moindre éclat lequel est toujours fort petit du fait de l'exiguïté des galets. Il ne pouvait donc être question de lui donner une forme définie, il suffisait, qu'il pût couper, racler, scier, perforer.

Aussi les petits éclats qu'on trouve en grande quantité sont-ils tels qu'ils ont été enlevés des nucléi sous forme de petites lames ayant été utilisées pour ces divers usages.

Mais, fait intéressant, dans tous ces gisements, il existe, rares en général, de petits grattoirs, c'est-à-dire des bords retouchés suivant une forme convexe probablement nécessitée par l'usage auquel ces grattoirs étaient destinés. Là c'est bien un type d'instrument. Les outils à piquer ou à perforer manquent au contraire totalement.

Si nous prenons trois types de ces stations, nous les voyons se caractériser ainsi :

1° A Lomarch, on ne trouve autour des menhirs, des alignements, que de petits nucléi, des lames usagées et souvent retouchées ou éclatées par l'usage pour exécuter un travail rectiligne (gratter, racler, couper) ; la forme de l'éclat est purement naturelle sans aucune recherche de forme. Seuls quelques rares petits grattoirs généralement discoïdes ont une forme bien voulue ; c'est un vrai type industriel. Pas trace de perçoirs, simplement quelques éclats naturels pointus usagés. Il n'y a pas autre chose.

2° Dans les kjoekkenmœddings de la Torche, les silex sont encore plus rares. Ils sont plus nombreux au voisinage sur l'îlot au sud des foyers. Ce sont surtout des éclats absolument amorphes utilisés à tous usages. Avec cela quelques galets de schiste allongés employés par une extrémité, vrais outils de fortune, et quelques galets, silex ou quartz, ayant servi de percuteurs... et c'est tout, avec des coquilles très nombreuses et quelques os ; pas de céramique ;

3° A Er Lanic, l'outillage est plus varié et beaucoup plus typique. Il y a d'abord un grand nombre de moulins en grès avec broyeurs, de très abondants tessons de poteries assez souvent ornées de pointillés, de lignes, de triangles, donc assez évoluées. Avec cela il y a d'assez nombreux fragments de haches polies. Comme outils typiques parmi les instruments en pierre, on trouve également quelques pointes ou couteaux bien retouchés, quelques petits tranchets nettement caractérisés et quelques grattoirs généralement discoïdes, bien retouchés aussi.

Tel est l'outillage-type, mais il existe, avec cela, un nombre bien plus considérable d'éclats utilisés, vrais outils d'usage, destinés à couper ou à racler, rarement à perforer. D'autres outils de fortune sont constitués par des galets utilisés par leur extrémité ou parfois leurs bords. Enfin un de ces galets de diorite est très typique : il a grossièrement la forme d'une hache, quelques piquages ont amélioré cette forme, puis il a été un peu usé de manière à présenter à une extrémité un tranchant. C'est donc là une *hache polie d'usage*.

Les autres gisements prêteraient à des considérations analogues sur lesquelles il est inutile d'insister.

Ces observations démontrent donc que, dans les traces d'habitats néolithiques très primitifs de Bretagne, avec un facies industriel spécial, il s'est passé la même chose que dans toutes les stations néolithiques ; c'est-à-dire que les outils de type déterminé sont rares tandis que la plus grande partie de l'outillage est constituée par des outils de fortune, particulièrement grossiers dans cette région.

Là, comme partout, c'est la fonction qui a dirigé le choix du Néolithique qui s'est peu soucié de la forme.

LES PREMIERS ESSAIS TANGIBLES DE L'ART PRÉHISTORIQUE AUX ÉPOQUES CHELLÉENNE, ACHEULÉENNE ET MOUSTÉRIENNE

par M. Isaie Dharvent (Béthune)

Revendiquant hautement le droit de priorité dans la recherche des manifestations de l'art préhistorique qu'on a qualifiées de pierres-figures, je m'estimerai heureux, si, par les quelques courtes démonstrations qui vont suivre, j'arrive à vous convaincre que ces pierres-figures ne sont pas le fruit de l'imagination, mais de la raison ; qu'elles ne sont pas, comme d'aucuns l'ont dit et écrit, des jeux purs et simples de la nature, mais des réalisations matérielles, volontaires, obtenues de main d'homme, pour compléter et rendre plus expressives des formes plus ou moins préparées par la nature.

Parmi toutes les questions que l'archéologie a posées depuis le jour déjà lointain où l'immortel Boucher de Perthes en jeta les bases, celle des pierres-figures paléolithiques est peut-être la plus considérable, la plus troublante et aussi la moins connue.

En consacrant, dès 1881, mes loisirs forcés à la recherche et à l'étude de ces intéressants monuments, je n'ai fait que suivre la voie que le père de l'archéologie préhistorique avait ouverte cinquante ans auparavant. Voici ce qu'en écrivait le savant précurseur, dans cet admirable livre des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, qui parut comme vous le savez, en 1847 : « Nous allons tenter de démon- « trer qu'il existe dans les plus anciens gisements, et bien au delà de « ce qu'on a nommé l'antiquité, des figures taillées par la main de « l'homme et remontant presque à son origine. Cette opinion, je le « sens, est bien hardie, et je ne me dissimule pas la difficulté de la « faire admettre. Je me rappelle combien moi-même j'ai hésité à « l'adopter, combien longtemps j'ai résisté à l'évidence. En vain les « preuves se succédaient ; en vain, d'année en année, je trouvais dans « ces antiques sépultures ou dans les terrains diluviens et parmi les « ossements fossiles, ces témoignages de la vie et de l'intelligence, « je me demandais encore : n'est ce pas un rêve ? sont-ce bien là des « traces humaines ? Alors je recommençais mon étude et je répétais : « Oui, la main de l'homme est là.

« Bientôt, je l'espère, vous le direz avec moi. Déjà deux points « essentiels sont venus appuyer le système que je soumets à votre « examen : 1° les bancs explorés ont été reconnus diluviens ; 2° ces « bancs contenaient des haches et des couteaux en silex, œuvre de la « main des hommes.

« Une vérité non moins acquise, c'est que les images en pierre, « ou ce que je considère comme tel, ont la même origine que les « haches et les couteaux. Or, ici, un fait constate l'autre : puisque « des silex sont taillés en haches et couteaux, pourquoi d'autres silex « ne le seraient-ils pas en d'autres formes ? »

Et ailleurs, l'illustre Boucher de Perthes ajoutait: « Je n'aurais pas « trouvé une seule de ces pierres-figures que je dirais encore qu'il y « en a et qu'on en trouvera dans le Diluvium quand on les cherchera. » Cette opinion que j'ai faite mienne, il y a quarante ans, m'a été confirmée par M. le docteur Capitan dans les termes suivants que j'emprunte à une lettre qu'il voulut bien m'écrire le 6 janvier 1914 : « Les pierres-figures ont dû exister dans le *quaternaire ancien*, mais « jusqu'à présent toutes celles que j'ai vues ne sont pas absolument « probantes ; cherchez, vous en trouverez certainement et alors « votre démonstration sera complète. »

On sait combien les théories de l'illustre savant, jugées audacieuses et folles, furent controversées par ses contemporains et par ses successeurs ; combien ses trouvailles furent analysées, comparées, discutées, avant que la science officielle voulût bien prononcer que sa thèse était une véritable révélation scientifique. Et cette reconnaissance ne s'est faite qu'à petites journées, par acceptations timides, au fur et à mesure qu'une curiosité consciencieuse et l'étude réfléchie eurent désarmé le dédain aveugle et la négation obstinée. Et l'on fut ainsi amené, par la force des choses, à rétablir pierre par pierre, et par assises successives, l'édifice grandiose que Boucher de Perthes, dans son extraordinaire sagacité, dans sa géniale vision, avait conçu seul et construit de toutes pièces. N'est-on pas dès lors en droit de s'étonner de voir encore aujourd'hui, non pas seulement tenue à l'écart, mais systématiquement rejetée, la question des silex à reproductions anthropomorphes et zoomorphes, dans lesquels le Père de la préhistoire avait entrevu les premiers essais de sculpture à l'époque paléolithique.

Et cependant n'est-il pas de la plus saine raison, de la plus rigoureuse logique, de concevoir que nos premiers parents, après avoir songé et pourvu aux réalités urgentes et immédiates de la défense personnelle, de la nourriture, du vêtement, du logement, s'élevant peu à peu de quelques degrés dans l'idée, purent aussi se préoccuper des contigences plus ou moins prochaines, essentielles, à toute vie sociale, de compte, de troc, d'écriture, de culte, de représentation figurée, etc... Ces suppositions paraissent d'autant plus acceptables et permises que, partout et toujours, les peuplades sauvages, même à l'état rudimentaire, nous accusent des préoccupations absolument semblables et en fournissent à nos musées ethnographiques des témoignages intéressants et précis, d'une valeur considérable dans la question qui nous occupe.

Et, comme l'a très bien dit M. Salomon Reinach en parlant des haches chelléennes de la collection d'Acy : « Si haut que l'on puisse « remonter dans l'histoire de l'homme européen, on trouve chez lui « un sentiment de l'art qui est comme le présage de ses destinées. »

La question des pierres-figures n'est pas encore acceptée, c'est entendu ; disons plus exactement qu'elle n'existe pas pour la science officielle. Elle est niée *ex cathedra*, comme étaient niés jadis les haches, les percuteurs, les couteaux et les grattoirs ; et il en sera ainsi tant qu'un œil attentif, réfléchi, consciencieux et indépendant ne se sera

pas penché sur elles, la loupe en main, n'aura pas étudié et reconnu le gîte et surveillé la fouille.

Mais tout vient à point ; et il paraît moins téméraire aujourd'hui d'affirmer que là où les haches et les couteaux ont passé, passeront aussi sans doute, à une échéance prochaine, bien d'autres instruments usuels pressentis ou non par le Père de l'archéologie préhistorique. Qui aurait pu penser, il y a seulement une quarantaine d'années, que l'on tiendrait un jour, pour article de foi, que l'homme de l'âge quaternaire ait pu graver de ses mains, sur l'os, sur le bois, sur la paroi des cavernes, au moyen d'outils qu'on ignore encore, l'image des animaux qui l'entouraient, qu'il les a même reproduits par la peinture sur cette même paroi ? Mais aussi, et par contre, que diront nos descendants de ces mêmes savants, dont la main droite accorde à l'homme primitif le génie ou le besoin de la gravure et de la peinture, tandis que la main gauche lui refuse, dans le même temps, le besoin ou le génie de la sculpture, comme si l'on pouvait sérieusement concevoir que le cerveau et le bras qui ont pu vouloir et exécuter en plan une représentation figurée, ont été irrémédiablement impuissants à donner à cette représentation le relief de la nature animée et vivante.

De même que l'enfant de tout pays, de toute race, de toute classe sociale, sans qu'on lui ait enseigné le dessin ou le modelage, sait utiliser le premier crayon ou la motte d'argile qui lui tombe sous la main, pour reproduire, très imparfaitement sans doute, le plus souvent très grossièrement, tout ce qui l'entoure, la tête de son professeur, aussi bien que les objets usuels ou les animaux qu'il connaît, — de même, l'homme primitif, ce grand enfant, a pu, lui aussi, devançant l'heureux moment où les préhistoriens l'autorisent à tenter quelques envolées artistiques, préparer à sa manière, au gré de ses goûts ou de ses besoins, et selon ses faibles moyens, les civilisations ultérieures des Praxitèle et des Jean Goujon.

Il importe peu qu'on puisse ou non déterminer aujourd'hui à quels usages l'homme primitif a destiné ces pierres-figures ; s'il a voulu y voir des symboles pour son culte, des amulettes pour déjouer les maléfices et détourner les sorts, des jouets pour ses enfants ou pour lui-même. Il n'importe pas davantage de savoir si ces manifestations d'art tentées par l'homme primitif sont demeurées très au-dessous de nos formules esthétiques, si elles sont frustes, fort éloignées des types qu'il s'ingéniait à copier ou des étiquettes que leur ont donné les collectionneurs ; si elles sont même *grotesques* comme certains critiques d'art l'ont osé dire ; on doit tenir compte qu'il ne disposait que de matériaux grossiers et d'outils rudimentaires qu'il s'était procurés par des moyens analogues, et il serait contraire au bon sens de prétendre demander à cet ancêtre éloigné plus d'efforts et de succès que nous n'en trouvons dans les ébauches de l'enfant et que l'ethnographie n'en enregistre tous les jours chez les peuplades restées sauvages et isolées.

On ne peut enfin faire grief à cet apprenti sculpteur d'avoir utilisé, pour ses premiers essais, des silex dont la configuration spéciale faisait en quelque sorte des maquettes naturelles, éveillant en lui

l'instinct de l'imitation ou de la création. C'est dans l'essence même des choses, et si l'on a toujours vu l'homme des champs façonner la



crosse de son bâton sur l'archétype, animal ou tête humaine, que lui fournissait la nature, on accepte encore sans surprise que le fabricant le plus moderne, à l'aurore du xxe siècle, exploite en grand ces

lusus naturæ et en complète plus ou moins mécaniquement l'expression pressentie.

Tout cela est en dehors du débat, mais ce que je prétends prouver, c'est que ces caprices évidents du hasard, notre lointain ancêtre les a le plus souvent scellés de l'empreinte bien authentique d'un travail manuel, absolument réfléchi et voulu. Les faits sont tels et si palpables qu'il n'y aurait pas plus d'extravagance à nier la lumière du soleil qu'à opposer une dénégation systématique à l'évidence de ce travail.

Car on ne saurait admettre un seul instant que des causes naturelles inconscientes aient pu affecter précisément tels ou tels points dont la suppression ou l'amortissement ont provoqué une image acceptable, ni qu'un hasard aveugle ait pu profiler sur des silex à configurations spéciales des contours, des méplats et des reliefs, qui soient en harmonie constante avec cette configuration initiale.

A qui fera-t-on croire qu'une plaquette vaguement profilée en face humaine ait pu recevoir du hasard les tailles qui ont achevé d'accuser la bouche, le nez et les yeux, alors que tout le reste de l'écorce de cette plaquette est demeuré intacte ?

J'abuserais de vos instants si précieux en prolongeant davantage cette lecture. J'ai voulu seulement éveiller une fois de plus sur cette question, qui me paraît aussi logiquement digne d'intérêt et d'étude que celle des peintures et gravures de l'époque paléolithique, laquelle ne connut pas les contradictions, j'ai voulu, dis-je, attirer l'attention de tous les esprits vraiment indépendants.

Née en France, l'œuvre de Boucher de Perthes ne fut entendue et comprise des savants français que lorsqu'elle eut reçu la consécration de l'Angleterre. J'ai bon espoir que c'est d'un Institut comme le vôtre, où se rencontrent et viennent prendre contact et les intelligences et les bonnes volontés de tous les pays du monde, que s'orientera, un jour prochain, l'étude franche et minutieusement contrôlée des pierres-figures, et leur reconnaissance définitive.

J'ai dit plus haut que la pierre-figure de l'industrie paléolithique, telle que nous l'entendons, avait pour caractéristique nécessaire, essentielle, la taille évidente, la retouche intentionnelle. Nous éliminons donc impitoyablement tous les documents qui ne répondent pas à cette condition, quelles que soient d'ailleurs la curiosité de leur aspect et la grande sincérité de leur figuration naturelle.

Et pour que le public ne conserve pas de doute sur la distinction profonde que nous établissons entre les uns et les autres, entre les jeux de la nature purs et simples, et les jeux de nature travaillés, complétés de main d'homme, dans le but déterminé d'une représentation figurée, nous allons présenter sur l'écran à votre comparaison trois *lusus naturæ*, sans retouche, choisis entre les plus curieux que nous connaissions, et qui cependant n'offrent pas d'autre intérêt que leur curieuse physionomie naturelle. A leur suite, la représentation d'un grand nombre d'autres lusus, qui, eux, accusent d'indiscutable façon la main consciente de l'homme désireux de compléter l'ébauche de la nature. Nous tenons également à votre disposition la description des terrains de mes fouilles, que M. Ladrière, l'éminent géologue de Lille, à qui l'ón doit une remarquable étude du quaternaire du Nord

de la France, a bien voulu faire pour moi. Cette description constate que toutes mes trouvailles ont bien eu lieu dans les différentes assises chelléenne, acheuléenne, moustérienne, des alluvions caillouteuses du quaternaire ancien. Et ce sont ces gisements qui ont fourni l'un des plus beaux spécimens de haches connus, figurant au Musée de Saint-Germain sous le n° 29685, ainsi qu'un autre sous le n° 23488. C'est également de ces mêmes assises géologiques que sont sorties par centaines les magnifiques haches dont se sont enrichies quelques collections particulières, et aussi plusieurs musées d'Angleterre, notamment le British Museum. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la taille de ces haches, et celle de mes pierres-figures, est due aux mêmes outils conscients qui, connaissant parfaitement la taille du silex, ne pouvaient être arrêtés par un travail, beaucoup moins complexe, de quelques retouches pour accentuer une ressemblance.

Quant à la question de savoir si ces silex, quelle qu'ait été leur configuration initiale, portent des traces réellement indiscutables de tailles intentionnelles, c'est-à-dire répondant au but précis d'affirmer un contour et de compléter une ressemblance, si ces retouches sont de bon aloi ou si elles laissent prise à l'erreur où à la tromperie, j'ose espérer que l'étude des originaux, les projections, et les quelques agrandissements photographiques exposés dans la salle, plaideront victorieusement la reconnaissance des pierres-figures à retouches intentionnelles.

LE RITE DE L'INCINÉRATION AURAIT PRIS, EN BELGIQUE, A L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE, BEAUCOUP PLUS DE DÉVELOPPEMENT QU'ON NE LE CROIT GÉNÉRALEMENT

Par le baron de Loë

En France et en d'autres pays (Suisse allemande, Thuringe et Prusse occidentale), les Néolithiques ont parfois, pour ne pas dire souvent, incinéré leurs morts. Il en fut de même en Belgique ainsi qu'il appert des découvertes récentes que nous avons faites des nécropoles à ustion de deux de nos plus importantes stations néolithiques du Brabant : Ottenbourg et Boitsfort. Mais, avant de parler de ces deux découvertes concluantes, nous rappellerons qu'antérieurement déjà, des faits de l'espèce avaient été signalés chez nous sans toutefois retenir suffisamment l'attention.

En 1894, Marcel De Puydt entretenait l'Institut archéologique liégeois de la découverte, à Neer-Hæren (province de Limbourg), d'une tombe néolithique à incinération (1). C'était une poche en forme de cône renversé d'environ 1 m. 50 de diamètre à la partie supérieure et allant en s'amincissant sur une profondeur de 0 m. 90. L'intérieur de la fosse était rempli de charbons de bois au milieu desquels furent recueillis les objets suivants : deux morceaux de poterie grossière, une très petite lame en silex jaunâtre, un couteau en silex gris

1. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII, pp. 457-459.

bleuâtre dont l'extrémité,qui n'a pas été retrouvée,semble s'être détachée sous l'action de la chaleur, une hachette polie en silex brun-jaunâtre et une urne en terre cuite en partie brisée contenant des débris d'os humains calcinés dont un fragment de boîte cranienne encore reconnaissable.

Nous-même avons fouillé, en 1906, à Boussu-en-Fagne (province de Namur) un *marchet* néolithique qui contenait deux sépultures à ustion. Dans la plus importante des deux, les débris d'os humains calcinés avaient été répandus sur un lit d'éclats de silex dont quelques-uns paraissaient avoir subi l'action du feu.

Enfin, une fosse de l'agglomération des fonds de cabanes néolithiques de Vaux-et-Borset (province de Liége) étudiée par nous en 1910, renfermait, accumulés en dehors du foyer du côté N.-N.-O., à un niveau un peu supérieur, de très nombreux débris d'os calcinés extrêmement menus. Cette fosse renfermait le mobilier habituel et si caractéristique des fonds de cabanes hesbayens.

Venons-en maintenant aux stations d'Ottenbourg et de Boitsfort, dont les nécropoles à ustion se présentaient sous la forme de levées de terre contenant, étagées dans leur masse, des couches d'incinérations plus ou moins épaisses alternant avec des couches de sable rapporté.

I. — L'importante station d'Ottenbourg, qui semble avoir son centre à l'endroit où nous avons placé le signe conventionnel, se prolonge, au sud, jusqu'à un promontoire élevé (cote 90) dominant la vallée de la Dyle. Là, dans une partie de bois dénommée *Crakelbosch*, est une levée de terre dont l'utilité, au point de vue défensif, n'apparaît nullement. Rechercher quelle pourrait être alors la destination de cet ouvrage fut le but des fouilles que nous avons exécutées sur ce point.

La levée, dont la hauteur maxima au-dessus du sol primitif est de 1 m. 40 et la largueur de 13 mètres, s'étend sur une longueur de 80 mètres. Il existe,au pied de la levée et sur toute son étendue, une large dépression en forme de fossé d'où proviennent les terres dont elle est constituée.

Les tranchées ouvertes dans la levée ont permis de constater que celle-ci était formée de couches charbonneuses alternant avec des couches de sable pur rapporté.

Les couches charbonneuses contenaient, mélangés et pêle-mêle, des ustensiles en silex, des fragments de poterie et des débris d'os calcinés. Ces derniers étaient très abondants, mais extrêmement friables.

La trouvaille d'un petit morceau de boîte cranienne, de dents et de plusieurs fragments de phalanges permet d'affirmer qu'il s'agit bien, en l'espèce, d'ossements humains.

La station néolithique de Boitsfort, découverte et explorée par le Dr Victor Jacques et dénommée par lui Station de *Boitsfort-Etang*, occupe toute l'étendue d'une langue de terre fort bien délimitée par deux vallées avec chapelets de petits étangs et qui, partant du pla-

teau de la forêt, aboutit par une pente douce au grand étang de Boitsfort.

A l'endroit où cette langue de terre se rattache à la forêt, soit à 250 mètres en amont du passage à niveau de la voie ferrée du Luxembourg, se voit, au sommet du plateau, dans un bois de sapins, toute une série de levées de terre et de fossés recoupés par le chemin que l'on suit et qui est connu sous le nom d'*Avenue des deux Montagnes*. C'est là la nécropole à ustion des anciens habitants de la station de *Boitsfort-Etang*. Les levées ont encore, sur certains points, une hauteur de 1 m. 50 au-dessus du fond des fossés qui les séparent.

De multiples tranchées creusées au travers de ces levées ont amené la découverte dans l'épaisseur de celles-ci, et sous celles-ci, de foyers et de sépultures à incinération avec mobilier néolithique très caractérisé. Les fossés qui existent au pied des levées résultent des emprunts de terre qui furent faits, après chaque cérémonie funéraire, pour recouvrir les restes incinérés et c'est ainsi que, sucessivement, les levées se sont augmentées.

La sépulture la plus intéressante se présentait comme suit :

Sous la levée qui n'avait à cet endroit que 0 m. 30 de hauteur et sur une aire mesurant 2 m. 50 sur 1 m. 80, s'étendait une couche de charbon de bois et de terre rougie par le feu, contenant quelques traces d'os calcinés et des débris de poterie.

A la partie nord de cette zone, une excavation de 0 m. 50 de profondeur creusée dans le sol primitif, était remplie de fragments d'os calcinés, mêlés à des débris de charbon de bois et à de la terre brûlée, et accompagnés de morceaux de poterie. A la surface de ce dépôt funéraire étaient deux haches en silex poli, l'une plantée le tranchant en haut, l'autre posée à plat. On trouva aussi, sur le rebord de la fosse, un grattoir en silex.

Les débris d'os incomplètement incinérés étaient abondants dans les sépultures de Boitsfort, mais extrêmement friables et ne laissant souvent que des traces fugitives. Les mobiliers funéraires étaient représentés par des ustensiles en silex (haches polies, grattoirs, lames et éclats retouchés) et par d'innombrables fragments céramiques, au moyen desquels on est parvenu à reconstituer plusieurs vases, particulièrement remarquables par leurs grandes dimensions, leur forme inconnue jusqu'ici et la minceur de leurs parois.

On peut supposer que les cas d'incinération néolithiques constatés jusqu'ici seraient beaucoup plus nombreux si, comme le dit M. Cartailhac dans son remarquable ouvrage la *France préhistorique* (1), les explorateurs les avaient recherchés ou notés avec plus de soin.

Le rite de la crémation, ajoute le même auteur, laisse les traces les plus fugitives et peut-être était-il en vigueur dans les régions où nous trouvons à la fois abondance extrême de vestiges de l'âge de la pierre et pénurie de sépultures.

Il est infiniment probable, dirons-nous pour conclure, qu'en dehors de la région à cavernes de notre pays, nombre de nos grandes stations néolithiques ont jadis possédé des *levées funéraires* semblables

1. Paris, Alcan, 2e édition, 1896, pp. 270 et 276.

à celles des stations d'Ottenbourg et de Boitsfort; mais la culture du sol poussée si loin, en Belgique, depuis des siècles, les a fait disparaître partout où les bois ne les ont point protégées.

TROISIÈME SECTION

ETHNOGRAPHIE COMPARÉE ET GÉOGRAPHIE HUMAINE

La section s'est réunie sous la présidence de M. Halkin, professeur à l'Université de Liège. Elle a examiné son programme, et, après une discussion approfondie, la Section émet les vœux suivants :

I. — En ce qui concerne la terminologie des sciences anthropologiques :

a) De voir employer les termes : *sciences anthropologiques* (au pluriel) pour désigner l'ensemble des études et recherches, objet de l'Institut International d'anthropologie ; et non plus le terme *anthropologie*, de façon à marquer par là qu'il y a plusieurs sciences anthropologiques et que chacune d'elles doit jouir d'une autonomie complète quant à sa méthode et à ses moyens d'investigation scientifique, mais en n'oubliant pas les corrélations qui les lient.

b) De classer ces sciences sous trois rubriques principales et une secondaire, les premières se subdivisant en deux parties ; l'une désignée par un mot se terminant en *graphie* et dont l'objet principal est la description, l'autre désignée par un mot se terminant en *logie* et dont l'objet principal est l'étude scientifique et comparative.

c) De voir adopter dorénavant pour la première de ces sciences, le plus souvent dénommée anthropologie, les termes *somatographie anthropologique* ou description somatique de l'être physique humain, et *somatologie anthropologique* ou science de l'être physique humain ; — pour la deuxième de ces sciences, les termes *ethnographie anthropologique* ou description des caractères ethniques et sociologiques de l'être psychique humain, des objets ethnographiques et des mœurs et coutumes des groupes ethniques, et *ethnologie anthropologique* ou science de l'être psychique humain et étude comparative des données fournies par l'ethnographie ; — pour la troisième de ces sciences, les termes *sociographie anthropologique* s'appliquant à des groupes sociaux comme l'ethnographie s'applique à des groupes ethniques, et *sociologie anthropologique*, qui est aux groupes sociaux ce que l'ethnologie est aux groupes ethniques. Cette terminologie : *somatographie*

et *somatologie*, *ethnographie* et *ethnologie*, *sociographie* et *sociologie*, termes auxquels s'accole chaque fois le qualificatif *anthropologique* pour bien marquer leur signification, formeront de nouveaux vocables par l'adjonction du préfixe *palé* lorsqu'il s'agira de sciences ayant pour but la description et l'étude, soit de variétés humaines, soit de groupes ethniques, soit de sociétés humaines disparues, ayant vécu dans les temps antérieurs aux temps historiques ; ce seraient alors la *palésomatographie* et la *palésomatologie*, la *paléethnographie* et la *paléethnologie*.

Le quatrième groupe dans les sciences anthropologiques est formé par l'*anthropogéographie* ou géographie humaine proprement dite, qui étudie les influences des phénomènes géographiques sur l'homme vivant en société. A l'anthropogéographie se rattache la *géographie anthropologique*, qui détermine par des cartes géographiques l'aire d'extension des variétés humaines et des groupes ethniques.

II. — En ce qui concerne les meilleures méthodes d'organisation internationale pour faire progresser les études ethnographiques et ethnologiques :

a) De voir le Bureau international d'ethnographie, créé à Bruxelles en 1905, continuer son œuvre de documentation ethnographique par la diffusion du questionnaire ethnographique et sociologique rédigé par M. Joseph Halkin, par la publication sous la direction de Mr. C. van Overbergh, de nouvelles monographies ethnographiques sur le plan et d'après la méthode instaurée par ce bureau, par la mise à jour et la continuation de la *Revue bibliographique de sociologie ethnographique* ;

b) De voir s'établir entre le Bureau international d'ethnographie et l'Institut international d'anthropologie des relations nombreuses d'entr'aide scientifique.

En outre, la troisième Section félicite le Bureau international d'ethnographie et ses collaborateurs pour le travail accompli.

III. — En ce qui concerne les études de géographie humaine, de voir les géographes et les sociologues s'intéresser particulièrement à l'étude des influences des phénomènes physiques (sol, sous-sol, climat, etc...) sur les groupes ethniques et les individus qui les composent, et plus particulièrement sur les groupes humains de civilisation inférieure.

IV. — En ce qui concerne les études ethnographiques : de voir l'Institut international d'anthropologie prendre l'initiative d'une démarche auprès des gouvernements français, hollandais et anglais, en vue d'une étude scientifique et parallèle des indigènes de Madagascar et des indigènes habitant les côtes orientales de l'Océan Indien, ayant plus spécialement pour but de faire ressortir les analogies.

V. — De voir étudier les premières formes du commerce et les anciennes voies commerciales.

Ont pris part aux travaux de la section : MM. Papillault, van

Vuuren, Miss A. Breton, MM. Niceforo, Mahaim, Dr Bérillon, de Passillé, Hamelius, Rey, Mestre, Jos. Halkin.

Ces vœux ont été adoptés par l'assemblée générale, mais M. le Dr Hervé ayant fait des réserves sur le sens donné par la troisième section au mot *ethnologie*, il a été décidé, sur la proposition du rapporteur, que la question de la terminologie des sciences anthropologiques ferait l'objet d'un nouveau débat lors de la prochaine session de l'Institut.

Le rapporteur,
J. Halkin.

QUATRIÈME SECTION

CRIMINOLOGIE

La quatrième section a tenu quatre séances, consacrées à la discussion des sept questions mises à l'ordre du jour de la session. La première séance s'ouvre par l'allocution suivante, de M. le Dr Stockis, organisateur de la section.

LES ÉTUDES CRIMINOLOGIQUES

(Allocution d'ouverture), par M. le professeur E. Stockis (Liège).

La criminalité est un mal dont ont souffert toutes les sociétés humaines ; elle apparaît encore avec les caractères d'une anomalie inévitable, et de tous temps, à tous les âges, il a été nécessaire de s'en préoccuper.

L'histoire des crimes et des peines est intimement liée à celle des associations humaines en général, et l'évolution des constitutions sociales et judiciaires qu'a entraînée la criminalité aux diverses époques historiques est un chapitre de l'histoire générale de la civilisation.

Dans le complexus des sciences anthropologiques qui étudient l'homme sous les points de vue les plus divers, une place doit être réservée à l'étude de tout ce qui se rattache à la criminalité ; et c'est à juste titre que l'Institut international d'Anthropologie, dans sa séance de fondation, en Septembre 1920 à Paris, a décidé la création d'une section spéciale réservée à la criminologie, section que nous inaugurons aujourd'hui.

Le problème criminel est extrêmement vaste ; il nous paraît néces-

saire de délimiter aussi exactement que possible les études que nous allons entreprendre.

On peut réunir sous le nom de criminologie, l'ensemble des études qui s'occupent des criminels et de la criminalité.

Il importe de la distinguer du droit pénal, qui étudie les conditions de responsabilité pénale et menace de peines et de châtiments ceux qui les méconnaissent et les enfreignent.

De même faut-il la distinguer de la procédure pénale et de l'organisation générale de la répression.

Mais, alors que le droit criminel et la procédure pénale étudient abstractivement les crimes, les délits et les peines, en faisant table rase de la personnalité du coupable, la criminologie intervient pour étudier le criminel lui-même ; elle montre les différences profondes qui séparent les diverses catégories de ceux qui s'érigent en ennemis de la société ; elle tâche de débrouiller l'écheveau complexe de facteurs qui poussent des êtres humains vers le crime ; elle éclaire le problème angoissant de la responsabilité et fait largement appel aux sciences médicales pour rechercher les raisons d'être des anomalies psychiques des malfaiteurs. Elle se préoccupe enfin de la prévention du crime, des moyens de le découvrir et de confondre le coupable, et des divers systèmes de répression, apportant ainsi à la science du droit les armes nécessaires pour remplir sa mission de préservation sociale.

Aucune science ne peut prospérer en vivant isolee, et la criminologie n'échappe pas à cette loi : elle s'appuie sur l'anthropologie générale somatique et psychologique qui vise l'homme normal, et sur la psychiâtrie qui se préoccupe des anomalies mentales ; elle a des rapports très étroits avec la médecine légale qui étudie les actes criminels contre les personnes et leurs conséquences ; dans sa lutte contre la criminalité elle se rencontre avec la police scientifique et la science pénitentiaire et intervient dans la prophylaxie du crime avec l'eugénique et l'assistance sociale qui cherchent l'amélioration et le relèvement de la race humaine ou des individus isolés.

La criminologie est donc appelée à jouer un rôle important parmi les sciences qui s'occupent de l'organisation des sociétés humaines ; elle se divise naturellement en deux parties : l'une s'occupe de la genèse des crimes ou, pour employer une terminologie médicale adéquate à cette maladie sociale, de la pathogénie de la criminalité : c'est la *criminogénie*. L'autre se consacre à la lutte contre le crime, à la thérapeutique sociale ; c'est la *criminalistique*, et l'on peut, avec Quésada, ranger sous ces deux rubriques générales les divers chapitres qu'il y a lieu d'étudier

- 1. *Criminogénie* (pathogénie du crime)
  - *Anthropologie criminelle* (causes endogènes)
    - Somatique
      - morphologique
      - fonctionnelle
    - Psychologique
    - Psychiatrique
  - *Mésologie criminelle* (causes exogènes)
    - Géographie crimin. (milieu physique)
    - Ethnographie crim. (milieu racique)
    - Sociologie crim. (milieu social)

2. *Criminalistique* (thérapeutique du crime) { Prophylaxie (prévention) / Police scientifique (investigation) / Pénologie (répression, défense sociale).

Tel est le programme dans lequel rentreront les travaux de notre section. Voyons comment nous pourrons les organiser.

1° L'anthropologie criminelle étudie les délinquants ; elle recherche leurs caractères morphologiques et fonctionnels. Quels sont ces caractères ? Quelle est l'importance des stigmates anatomiques dont l'école lombrosienne a fait une recherche si approfondie ? Quelles sont d'autre part les tares physiologiques à relever ? Comment pénétrer le fonctionnement psychologique du malfaiteur ? Quelles sont les tares mentales à rechercher et quel est leur rapport avec la criminalité ? problèmes complexes à résoudre et dont l'étude n'est encore qu'à ses débuts, malgré l'effort considérable réalisé depuis trente ans. La première question mise à l'ordre du jour par l'Institut international d'Anthropologie est celle des *fiches anthropologiques* des délinquants et de leur unification internationale. Ces fiches seront des tableaux d'observation clinique, sur lesquels petit à petit pourront s'édifier les doctrines générales ; cette question embrasse par conséquent, toute l'anthropologie criminelle.

2° La deuxième question est relative aux *enquêtes anthropologiques* dans les milieux social, familial, scolaire et militaire ; elle intéresse particulièrement la sociologie criminelle, mais se lie intimement à la première, car les résultats de ces enquêtes constitueront l'anamnèse dans les fiches d'observation et aideront puissamment à l'étude de la genèse de la délinquance.

3° La connaissance du monde criminel doit tendre à établir les bases d'une *classification* méthodique et, dès le début des études, on se trouve arrêté par l'impossibilité de ranger tous les délinquants dans une même catégorie. Nombreux sont les classements proposés, dont les uns se basent sur les caractères du délit tandis que les autres partent de son étiologie. Il y a lieu, comme le demande la troisième question, de rechercher les éléments d'une classification rationnelle générale en se plaçant particulièrement à un point de vue qui intéresse la société dans sa lutte contre les malfaiteurs : celui de la répression, de la pénologie et de la défense sociale.

4° L'étude des *statistiques criminelles* est, de son côté, capable de jeter des lumières sur divers facteurs intéressant la nosologie criminelle en même temps que la préservation sociale ; l'étude des rapports entre le crime et l'anomalie psychique, la folie, l'alcoolisme et les intoxications, est de la plus grande importance pour l'avenir ; l'unification internationale des statistiques criminelles, hautement désirable, fait l'objet de notre quatrième question.

5° Une cinquième question portée à notre ordre du jour vise la *répression* et appelle une discussion particulière, qui s'impose dans un organisme international, sur la peine de mort et les châtiments corporels, sans préjudice des autres systèmes de pénalité prévue par les diverses législations.

Il nous a paru que ces questions méritaient d'être reprises dans toute leur ampleur à la lumière des expériences faites dans différents

pays et dont il importerait de réunir l'exposé. Sans doute faudra-t-il tirer de ces confrontations des conclusions prudentes et se souvenir des divergences psychologiques profondes qui séparent les groupements ethniques. Mais notre travail n'est pas de ceux qui comportent une application immédiate, et nous ambitionnons avant tout de jeter quelque lumière sur des points encore très obscurs dans un domaine hautement intéressant pour l'humanité.

6° La *documentation* criminologique doit être enfin étudiée par notre section, comme un instrument de travail indispensable ; il est nécessaire que les criminologistes soient tenus au courant des recherches qui se poursuivent autour d'eux et, à ce point de vue, nous aurons à examiner quels sont les meilleurs moyens pour arriver à ce but ; ce sera l'objet de la sixième question.

7° La dernière enfin que l'Institut a mise à son programme entre dans le même ordre d'idées et est relative à *l'état actuel du mouvement criminologique* dans les différents pays. Chacun de nos membres étrangers peut nous fournir à ce sujet des données précises et nous aider à tenir à jour les connaissances acquises, les expériences tentées et les résultats obtenus dans les diverses nations.

Les échanges de vue qui se produiront entre nous ne peuvent dès à présent, espérer résoudre les questions posées, mais elles mettront en contact des penseurs qui, chacun dans sa sphère, se préoccupent des mêmes problèmes ; ils serviront à fixer des méthodes de travail, des plans d'études à poursuivre et permettront sans doute d'entrevoir pour l'avenir la possibilité de dégager de cet effort commun des données plus précises dont la science de l'homme fera bénéficier la société.

Sur la proposition de M. Stockis, la section procède à l'élection de son bureau. Sont élus :

Président : professeur *Balthazard* (Paris).

Vice-présidents : *M. Gonne*, Administrateur-Directeur général des Prisons (Bruxelles) ; *M. Meyers*, Procureur général (Liége).

Secrétaire : professeur *E. Stockis* (Liége).

Les séances ont été présidées respectivement par *MM. Balthazard*, *Gonne*, *Meyers*, et *G. Paul-Boncour* (Paris).

Première question. — Unification internationale des fiches anthropologiques des délinquants.

LA MÉTHODE D'OBSERVATION EN ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

par le Dr Vervaeck

Directeur du Service d'Anthropologie pénitentiaire (Bruxelles).

Parmi les objections les plus sérieuses à la généralisation des résultats de l'observation criminologique se trouve formulée, non sans raison, l'inégalité de méthode de sa documentation.

L'objection était surtout pertinente à la période de début où, créée par le maître de Turin, l'anthropologie criminelle fit en divers pays

l'objet de recherches hâtives, fragmentaires, et souvent, il faut le reconnaître, imparfaites comme méthode et comme rigueur scientifique.

Il en résulta un nombre considérable de travaux intéressants certes, mais n'offrant guère de valeur pour étudier les origines de la délinquance ; en effet, les séries d'observation — souvent trop peu nombreuses pour que les caractères anthropologiques accessoires : l'origine ethnique, l'âge, le sexe, etc., n'aient pu en altérer les conclusions — relevées suivant des méthodes différentes et avec une précision inégale, n'étaient pas susceptibles d'être comparées entre elles ; partant, toute tentative d'en dégager une synthèse des modalités si diverses de l'état de criminalité devait fatalement conduire à des erreurs d'interprétation ; il valait mieux, dans ces conditions, renoncer à opposer entre eux les résultats obtenus en différents pays par des criminalistes, quelqu'indiscutable que fût leur autorité scientifique.

En anthropologie générale, on s'est efforcé déjà de réagir contre cette tare de l'observation, et l'on peut dire que, depuis les congrès internationaux où ont été adoptées d'un commun accord, des règles et procédés fixes pour le relevé des mensurations, l'intérêt de la publication des statistiques anthropométriques s'est considérablement accru ; leurs résultats ont gagné en précision et surtout en valeur d'utilisation. Non pas qu'en toutes méthodes, la perfection ait pu être réalisée, mais parce que l'approximation ou l'inexactitude relative et parfois inévitable devient secondaire dans la pratique, puisqu'elle se répétera toujours et qu'elle ne sera pas de nature à empêcher la comparaison des résultats obtenus par différents auteurs.

Disons-le en passant, nos techniques d'observation et de classement se perfectionnent toujours et certes, il est désirable que tout progrès acquis en cette matière soit admis par les « Ententes internationales » pour l'unification des mensurations anthropologiques ; mais encore faut-il que la modification soit importante et que l'expérience en ait consacré la valeur avant que l'on touche à des techniques anthropométriques aujourd'hui universellement adoptées.

C'est là le rôle utile et essentiel de l'Institut international. Toutefois, sans barrer la route au progrès, il devra être très réservé dans les modifications à apporter aux procédés actuellement en usage.

A moins d'imperfection grave, il conviendra en général de maintenir la technique antérieure et de placer à côté d'elle le procédé nouveau. De cette façon, l'utilisation des séries anthropométriques anciennes restera possible et leur correction, s'il y a lieu, pourra se faire aisément à l'aide d'un indice exprimant la tare moyenne d'erreur qu'elles renfermaient.

Ce qui est vrai en anthropologie générale l'est aussi pour les recherches criminologiques, ou plus justement pour les travaux d'anthropologie criminelle. Qu'il nous soit permis ici de formuler une remarque préalable. Nous avons eu l'occasion déjà lors de la fondation de l'Institut international, à Paris en 1920, d'insister sur la création d'une section autonome d'anthropologie criminelle.

Il semble se manifester en ces dernières années une tendance — que nous estimons regrettable — à substituer à l'appellation « anthro-

pologie criminelle », le terme plus général et plus incolore aussi de criminologie. D'aucuns préfèrent ce dernier par un reste d'hostilité ou de méfiance à l'égard des conceptions lombrosiennes. D'autres craignent l'indépendance trop grande de la nouvelle science qui, à leurs yeux, se rattache trop intimement à la médecine légale, à la psychiâtrie et à la criminologie théorique, pour pouvoir en être détachée définitivement.

Nous sommes d'un avis opposé ; en dehors des arguments d'ordre historique, de sentiment et de fait qui plaident en sa faveur — sa création par Lombroso, ses nombreux et intéressants Congrès, ses revues qui en France et en Italie, en défendirent avec tant de succès les principes et l'autonomie, ses réalisations pénitentiaires et sociales enfin — il est une considération à notre sens décisive : l'étude complète et méthodique des délinquants doit s'étendre à de multiples domaines afin de pouvoir envisager tous les éléments du problème criminel ; dès lors il faut une terminologie suffisamment large et extensible pour pouvoir les comprendre tous ; seul, à notre avis, le terme « anthropologie criminelle » pris dans son sens le plus étendu correspond à cette conception logique de l'étude de la criminalité.

Dès le début de nos recherches chez les délinquants belges, que nous poursuivons depuis 1907 au laboratoire d'anthropologie pénitentiaire de Bruxelles, nous nous sommes inspiré de cette compréhension large et éclectique du problème criminel.

Il importe de rechercher à la fois l'hérédité, les conditions sociales, le passé médical, l'état physique actuel (santé, constitution, tares dégénératives, caractères anthropométriques), le fonctionnement nerveux, enfin la valeur psychologique et morale des délinquants.

Faute d'envisager successivement tous ces éléments, on risquerait de n'étudier et de ne définir que des aspects fragmentaires du problème si complexe de la criminalité ; le terme anthropologie criminelle, étude de l'homme criminel ou plus justement de l'homme devenu criminel, est le seul qui puisse les comprendre tous.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous proposons à la section de criminologie de s'intituler désormais section d'anthropologie criminelle. Cette appellation possède d'ailleurs le mérite d'affirmer la dépendance étroite qui existe entre l'étude des criminels et l'anthropologie générale, elle n'est en dernière analyse qu'une application et une spécialisation de celle-ci.

Les considérations qui précèdent nous dispensent de nous étendre sur les avantages du questionnaire d'observation criminologique que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à vos critiques.

A peu de modifications près, c'est celui que nous employons depuis 1907 ; on peut lui reprocher d'être long et fort minutieux ; à ceux que son étendue effraie, il sera toujours loisible d'en négliger certains éléments ; ce sera plus facile que de devoir les ajouter plus tard quand l'expérience en aura prouvé l'utilité..

Ce questionnaire nous donne entière satisfaction ; il a été adopté pour l'observation des condamnés belges dans les laboratoires d'anthropologie pénitentiaire.

Nous serions heureux de le voir discuter, tout disposé à le modifier

conformément aux décisions de l'Institut international d'anthropologie (1).

Le *Dr Stockis* rappelle que la question de l'appellation de *criminologie* a été discutée lors de la réunion préparatoire de Paris en 1920, et que le terme de section d'anthropologie criminelle a été rejeté d'un avis unanime; on a adopté le terme de criminologie, plus large, qui permet d'embrasser tous les domaines du vaste problème de l'étude des criminels, comme le montre la classification générale qu'il a proposée en ouvrant la séance, classification qui comprend non seulement l'anthropologie criminelle, mais aussi l'étude du milieu, la prophylaxie et la répression. La police scientifique rentre dans le cadre des études criminologiques, en se préoccupant de l'identification des malfaiteurs.

La proposition de conserver le terme de « criminologie », appuyée par *MM. Balthazard* et *Paul-Boncour*, est adoptée.

M. Balthazard, à propos de la fiche présentée par *M. Vervaeck*, fait remarquer la difficulté des enquêtes, et le danger des renseignements fournis par l'intéressé lui-même. Il désirerait une organisation méthodique de ces enquêtes et leur contrôle. En France, les dossiers judiciaires ne sont pas communiqués à la police; de même les fiches d'observation et les dossiers pris dans les prisons ne sont pas communiqués aux asiles d'aliénés où la justice fait interner des anormaux. Il serait désirable d'établir une plus grande liaison entre ces différents organismes.

D'autre part, il estime que, dans la fiche anthropologique, il est inutile de développer la partie somatique; de son côté, M. *Stockis* attire l'attention sur l'importance de l'examen psychologique, et demande que l'on s'attache davantage à cette partie de l'observation dans les recherches ultérieures.

M. Vervaeck estime que la fiche doit être aussi complète que possible; c'est une fiche d'étude; il sera toujours permis plus tard d'en négliger certaines parties dont la pratique aura démontré l'inutilité.

M. Paul-Boncour souligne l'importance des recherches portant sur le sens moral, dans l'observation des délinquants, et l'établissement de leur fiche d'observation. La fiche présentée est incomplète sous ce rapport.

La section est d'avis de poursuivre l'étude de la fiche d'observation en insistant autant sur l'investigation psychologique et l'investigation morale que sur l'examen somatique, et demande à ce dernier point de vue que celui-ci soit précisé par des mensurations exactes.

Sur la proposition de *M. Meyers*, la section déclare désirable que, pour les délinquants colloqués dans des asiles, le dossier judiciaire puisse être communiqué au médecin de l'établissement, chargé de compléter la fiche d'observation anthropologique du sujet, dressée dans les prisons avant la collocation.

M. *Balthazard* rappelle que la libération d'un aliéné criminel réputé

1. Des exemplaires de ce questionnaire sont distribués aux membres de la section. Son étendue — 24 pages — nous interdit, à notre grand regret, de le reproduire dans la *Revue anthropologique* (N. d. l. R.).

guéri doit dépendre d'une décision de justice, et souligne la difficulté médicale de déclarer guéri un aliéné observé à l'asile, en dehors des conditions de milieu qui ont pu intervenir pour l'amener au délit ou au crime. Il signale des cas où la libération de sujets prétendus guéris fut suivie de rapide récidive, et demande à cet égard des garanties qui n'existent pas toujours dans l'état de choses actuel.

M. Paul-Boncour recommande, lorsqu'on aura réuni un certain nombre de fiches d'observation, d'utiliser la méthode des corrélations, pour en tirer des éléments d'appréciation générale et spéciale.

M. Stockis donne lecture d'un mémoire adressé par *M. le Dr Consiglio* (Rome) sur l'objet de la première question :

UNIFICATION INTERNATIONALE DES FICHES ANTHROPOLOGIQUES DES DÉLINQUANTS

par M. le Colonel Dr Consiglio (Rome)

Il n'y a aucun doute sur la grande utilité d'unifier la rédaction de ces fiches, parce que c'est seulement de cette façon qu'on peut bien comparer les résultats de ces recherches et en tirer des lois générales plus exactes et plus fécondes. Il suffit de préparer un modèle complet de fiches, en groupant des données anthropométriques, anamnestiques, neurologiques, etc. Je demande, d'abord : à qui faut-il donner la charge de rédiger ces fiches ? à la police, aux juges, aux fonctionnaires des prisons ou bien aux médecins ? et à quels médecins ? Il n'y a aucun doute, je crois, qu'une vraie fiche anthropologique intégrale doit être rédigée par un médecin, qui pourra même la compléter par une diagnose psychologique ou psychiâtrique et par des propositions de traitement thérapeutique pour chacun des criminels étudiés. Cependant, même les juges, fonctionnaires de prisons et de police, etc., pourront utilement y collaborer, en donnant des notions sur les antécédents, sur la conduite sociale et pendant la peine, sur la récidive, etc.

En effet, en Italie, depuis la féconde et infatigable initiative de M. Ottolenghi, professeur de Médecine légale et d'Anthropologie criminelle, à Rome, nous avons déjà une première fiche criminelle, au point de vue biographique, sociologique et même psychologique, dont sont chargés les commissaires de police, qui suivent un Cours spécial de police judiciaire et signalétique : ces fiches sont très utiles pour les renseignements qu'elles donnent aux médecins chargés de les compléter surtout du côté neuro-psychiâtrique et psycho-moral. Mais pour avoir des fiches exactes, complètes et vraiment scientifiques, il faut que tous ces fonctionnaires et surtout les médecins, suivent un cours spécial d'instruction médico-légale, d'anthropologie et de sociologie criminelles et même de psychiâtrie, nécessaire pour recueillir et fixer les caractéristiques d'une personnalité physio-psychique, surtout dans ses expressions anormales ou même morbides. Nous avons déjà pour cela, en Italie, depuis quelques années, l'Ecole

d'application juridico-criminelle de Rome, dont le fondateur-directeur est M. le professeur E. Ferri; cette école donne même des renseignement de Clinique criminelle et de Psychologie expérimentale des anormaux. Et bien, ces écoles devront se multiplier, et s'étendre même au milieu militaire comme je l'ai déjà proposé pour les médecins de l'Armée ; ainsi il faudra que toutes les prisons de 1[re] classe et les ateliers de travaux publics (réclusion) aient un médecin spécialisé pour l'examen anthropologique des condamnés et la rédaction des fiches relatives.

Dans ce sens, je propose que l'Institut envoie des vœux aux Directions de Santé des divers pays ici représentés, avec un spécimen de fiches anthropologiques, que tous les médecins que cela concerne devront accepter sans exception et discussion. De telles fiches pourraient être établies, par exemple, d'après le modèle que j'ai l'honneur de proposer et que j'ai pu bien utiliser — après l'avoir étudié soigneusement — pour de complexes recherches somato-psychiâtriques sur environ 800 délinquants militaires et soldats des Corps d'épreuve (compagnies de discipline). J'ai proposé au Ministère de la Guerre d'Italie l'adoption de cette fiche dans les établissements militaires de peine : je crois qu'elle est complète parce qu'elle permet de recueillir toutes les données bio-psychologiques nécessaires, soit pour la connaissance scientifique et intégrale de ces anormaux, soit pour la thérapeutique positive des condamnés et soit — surtout peut-être — pour la prophylaxie morale de la Société et pour la défense de la Race.

I. — GENÉRALITÉS

Nom.
Grade.
Arme.
Lieu de naissance.
Age.
Profession.
Degré d'instruction.
Genre d'enrôlement.
Crime ou faute.
Mois du crime.

II. — HERÉDITÉ

Folie.
Excentricité.
Epilepsie.
Hystérie.
Neurasthénie.
Encéphalopathie.
Suicide.
Criminalité.
Alcoolisme.
Diathèses.
Difformités.
Vitalité de la race.
Consanguinité.
Age très différent des parent
Fils d'inconnus.
Père.
Frères.
Mère.
Sœurs.
Milieu familial.

1. Vu ses grandes dimensions, le type exact de cette fiche ne peut être reproduit ici. En face de chaque rubrique existe une colonne en blanc dans laquelle sont inscrites les observations et les constatations.

III. — ANTÉCÉDENTS

- *A. Organiques.....*
  - Convulsibilité.
  - Enurèse nocturne.
  - Somnambulisme.
  - Céphalalgie.
  - Vertiges.
  - Morbidité infantile.
  - Infections graves.
  - Traumatismes de la tête.
  - Névropathies.
  - Influences de la puberté.
- *B. Psycho-moraux..*
  - Habitudes alcooliques.
  - Troubles sexuels.
  - Dissolution.
  - Adresse dans le métier.
  - Oisiveté, vagabondage.
  - Sentiments religieux.
  - Opinions politiques et sociales.
  - Irascibilité.
  - Cruauté.
  - Aversion à obéir.
  - Caractère autoritaire.
  - Emotivité.
  - Impulsivité.
  - Misanthropie.
  - Petite capacité mentale.
  - Excentricité.
  - Affectivité.
  - Conduite très mauvaise.
- *C. Vicieux et criminels......*
  - Maisons de correction.
  - Admonestation.
  - Domicile.
  - Camorra.
  - Souteneurs.
  - Délinquants précoces.
  - Délinquants primaires
  - Délinquants plus d'une fois.
- *D. Sociaux et scolaires.......*
  - Insuffisance alimentaire, misère.
  - Résultats scolaires.
  - Aptitudes et conduite professionnelles.
- *E. Militaires et disciplinaires......*
  - Conduite.
  - Caractère.
  - Aptitude au service.
  - Avec les camarades.
  - Avec les supérieurs.
  - Soin du mobilier.
  - Maladies vénériennes.
  - Alcoolisme.
  - Résistance à la fatigue.
  - Fréquence à se dire malade.
  - Infirmités diverses.
  - En observation.
- *F. Punitions*
  - Nature des fautes.
  - Prisons simples.
  - Prisons de rigueur.
  - Récidive.
  - Retenue.
- *G. Récidive*
  - Dans le même crime.
  - Dans d'autres crimes.
  - Total.

IV. — STIGMATES MORPHOLOGIQUES

- *A. Crâne...*
  - Plagiocéphalie.
  - Autres anomalies craniennes.
  - Micro et submicrocéphalie.
  - Macrocéphalie.
  - Front.
- *B. Face....*
  - Forme.
  - Plagioprosopie.
  - Prognathisme.
  - Pommettes.
  - Nez.
  - Dents.
  - Palais.
  - Mâchoires.
  - Poils.
  - Oreilles.
- *C..........*
  - Tronc.
  - Membres.
  - Organes génitaux.
- *D. Mensurations.....*
  - Circonférence du crâne.
  - Diamètres antéro-postérieur et transverse.
  - Capacité.
  - Indice du crâne.
  - Indice de la face.
  - Taille.
  - Grande envergure.

V. — STIGMATES FONCTIONNELS

- Tics de la face.
- Tremblements de la face et de la langue.
- Tremblements des doigts.
- Nystagmus.
- Strabisme.
- Réflexes superficiels.
- Prunelles.
- Troubles vaso-moteurs.
- Réflexes profonds.
- Clonus du pied.
- Dermographie.
- Sensibilité à la douleur.
- Sensibilités diverses.
- Sensibilités spécifiques.
- Hémi-anesthésie.
- Mancinisme moteur.
- Ambidextrisme moteur.
- Bégaiement.
- Dynamométrie.
- Tonus des muscles.
- Champ de la vision.

VI. — PENDANT LA PEINE

- Conduite.
- Tenue.
- Anomalies.
- Discipline.
- Récidives dans les punitions.
- Récidive dans les crimes : quel genre.
- Récidive spécifique.
- Punitions.
- Total des condamnations militaires.
- Educabilité.
- Amendabilité.

VII. — DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE	Imbécilité morale. Insuffisance morale. Déséquilibre. Folie simulée. Caractère épileptique. Folie épileptique. Epilepsie psychique. Hystérie. Psychasthénie. Caractère paranoïaque. Démence précoce.
VIII. — MANIFESTATIONS PSYCHOPATHIQUES	Obsessions. Etats dépressifs. Etats maniaques. Etats paranoïdes. Etats de confusion. Troubles émotifs. Tendances à la fuite. Phobies. Impulsivité. Convulsions. Hallucinations. Clasties. Délire des prisons. Dipsomanie.
IX. — APPRÉCIATION MÉDICO-LEGALE ET PROPOSITIONS	. . . .

M. Borgerhoff, a propos de la fiche anthropologique des délinquants, et de la partie signalétique de ces documents, présente une

SUBCLASSIFICATION DES EMPREINTES DIGITALES PAR LE SEGMENT SUPÉRO-CENTRAL

par M. Borgerhoff
Directeur au Ministère de la Justice, à Bruxelles
Chef du Service belge d'identification judiciaire

Pour classer les fiches dactyloscopiques, les divers services d'identité disposent actuellement des procédés suivants :

1° La répartition des empreintes en un certain nombre de types (types de Galton Henry, types de Vucetich, types de Balthazard).

2° Le dénombrement des crêtes entre le delta et le centre (*ridge-counting* de Galton Henry);

3° Le traçage des crêtes (*ridge-tracing* de Galton Henry).

Ces éléments de classification sont diversement combinés dans les différentes méthodes en usage mais, quelle que soit la façon dont on les emploie, ils paraissent suffire tout au plus pour permettre de se retrouver avec une rapidité suffisante dans une collection de quelques centaines de mille fiches. Or, certains casiers de fiches signalétiques croissent dans des proportions inquiétantes, et il devient urgent d'imaginer des procédés de classification complémentaires,

surtout pour subdiviser les formules où prédomine le type *boucle cubitale* (externe à la main droite, interne à la main gauche).

J'expérimente actuellement une couple de ces procédés que j'ai l'honneur de soumettre au bienveillant examen des membres de la section :

Voici le premier : la loupe compte-fils étant placée sur l'empreinte par le dénombrement des crêtes entre le delta et le centre, le comptage est poursuivi au delà du centre (*inner terminus* ou *point of core* de Henry) jusqu'à la troisième crête ; celle-ci est ensuite suivie (tracée) jusqu'à son intersection avec la ligne delto-centrale ou ligne de Galton ; en d'autres termes, jusqu'à ce qu'elle rencontre de nouveau, de l'autre côté du centre, le fil conducteur qui guide le comptage. On délimite ainsi un segment qui peut présenter les caractères suivants :

Type 3. — La figure comprise dans le segment, se compose exclusivement de trois arcs de cercle, aléas de trois sommets de boucle.

Type 4. — Une ou plusieurs crêtes, naissant dans le segment, sortent vers le delta.

Type 5. — Une ou plusieurs crêtes, naissant dans le segment, sortent en direction opposée.

Type 6. — Des crêtes sortent dans les deux sens.

Type 7. — Une ou plusieurs crêtes naissent et finissent dans le segment, sans plus.

Type 8. — Le segment comprend une ou plusieurs lignes plus ou moins courtes du type 7 et une ou plusieurs lignes sortantes du type 4.

Type 9. — Lignes du type 7 avec lignes du type 5.

Type 10. — Lignes du type 7 avec lignes du type 6.

A ces huit types s'en ajoutent deux autres, savoir :

Type 1. — La crête tracée passe au-dessus du delta.

Type 2. — La crête tracée rencontre le bras supérieur du delta.

Les points que l'on peut rencontrer dans le segment, sont, on le voit, négligés, et nous ne faisons aucune distinction entre crêtes à bout libre ou non. Tel est, en principe, le procédé, mais les questions suivantes, entre autres, restent à résoudre et je m'y applique :

1° Faut-il employer les dix types, ou faut-il les ramener à deux ou à trois, par exemple ?

J'estime que dans le classement décadactylaire, pour assurer une péréquation aussi parfaite que possible des fiches et pour éviter des cas-limite trop nombreux, il faut les ramener à deux ou à trois (1),

1. Les expériences, faites jusqu'ici, me portent à croire que le type 4 et le type 8 combinés se présentent à peu près aussi fréquemment que les huit autres réunis, sauf dans les paquets de fiches où l'on ne rencontre que de petits noyaux. En confondant donc les types 4 et 8 dans la dénomination de type *b* et tous les autres sous la dénomination de type *c*, on obtient :

Un type *b*, comprenant des lignes naissant dans le segment et en sortant vers le delta, avec ou sans lignes courtes ;

Un type *c*, ne comprenant pas de points caractéristiques, ou présentant une ou plusieurs particularités autres que celles qui en feraient un type *b*.

Le calcul suivant donnera une idée du rendement de ce procédé :

Dans un casier d'un million de fiches décadactylaires, la combinaison des

mais dans un classement monodactylaire, où ni les besoins ni les inconvénients ne sont les mêmes, il est peut-être préférable de les utiliser tous les dix. J'ajoute que, dans un classement monodactylaire, on peut aisément orienter la loupe de façon à ce que le fil conducteur, tout en continuant à passer par le centre, soit perpendiculaire à l'arc du noyau.

2° Faut-il se borner à poursuivre le comptage des crêtes au delà du centre, jusqu'à la troisième crête, ou ne vaut-il pas mieux le pousser jusqu'à la quatrième, voire la cinquième ?

3° Faut-il faire le traçage interne ou externe de la crête-limite de notre segment ? en d'autres termes, lorsque la dite crête se divise, faut-il suivre le bras inférieur ou le bras supérieur de la bifurcation ?

Du procédé de subdivision qui vient d'être exposé, il y a moyen d'en tirer un second. La description qui précède montre que, tantôt la crête « tracée » sort de la figure centrale, tantôt elle y reste, et tantôt elle en forme la frontière. Il va de soi qu'en choisissant avec soin, après une expérimentation suffisante, la crête jusqu'à laquelle le comptage doit être continué, et en utilisant, d'autre part, les règles qu'applique Henry pour la répartition des verticilles en types *i*, *m*, *o*, il y a moyen de diviser les boucles et probablement aussi les verticilles en trois sous-types d'égale importance numérique, savoir :

s, La crête tracée sort du noyau :

r, La crête tracée rencontre le delta à une, deux ou trois crêtes près ;

i, La crête tracée reste à l'intérieur du noyau.

Ce procédé, qui remplacerait le dénombrement des crêtes, a l'avantage d'être rapide, facile et de partager les boucles, non en deux sous-types comme dans la méthode Galton-Henry, mais en trois.

Mais sera-t-il aussi sûr que le *ridge-counting* ? C'est ce que l'expérience doit encore démontrer.

Deuxième question. — Organisation internationale des enquêtes anthropologiques dans les milieux social, familial, scolaire et militaire. — La section décide son maintien au programme, en raison de l'absence de documents précis à ce sujet.

dix boucles cubitales (formules $\frac{1}{1}\,\frac{u}{u}$ de Henry, formule E 3333 — I 2222 de Vucetich), qui est la plus fréquente, se présente environ 40.000 fois.

Ce nombre est réduit :

Par le système Balthazard, à 20.000 environ ;

Par le comptage des deux index et des deux médius selon la méthode Galton-Henry, à $\frac{20.000}{16} = 1.250$;

Par le dénombrement des crêtes de l'auriculaire droit (une vingtaine de divisions utiles), à $\frac{1250}{20} = 62$ environ ;

Par l'utilisation du segment supéro-central (types *b* et *c*, appliqués aux deux index et aux deux médius seulement), à $\frac{62}{16} = 4$.

En d'autres termes, dans un casier d'un million de fiches, celles de la formule la plus abondante formeraient, en division finale, des paquets de 4 fiches *en moyenne*.

Troisième question. — Classification générale des délinquants et en particulier leur classification en vue de la thérapeutique pénitentiaire.

CLASSEMENT DES DÉLINQUANTS BASÉ SUR LA THÉRAPEUTIQUE PÉNITENTIAIRE

par M. le Dr Galet (Bruxelles)

L'essor de plus en plus accentué des études sociologiques dans ces dernières années, les progrès rapides de l'anthropologie criminelle dans ses applications pénitentiaires, ont profondément modifié notre conception du délit et des mesures pénales qu'il entraîne.

La plupart des criminalistes et des sociologues modernes sont d'accord pour écarter l'idée de vengeance dans l'exécution des mesures répressives ; au châtiment d'autrefois, on tend à substituer des moyens d'ordre thérapeutique et de défense sociale.

Aujourd'hui, en effet, la collectivité se défend contre telle ou telle individualité qui trouble l'harmonie de l'ensemble, et si elle édicte une peine contre tel ou tel de ses éléments, c'est pour le punir sans doute, mais surtout pour l'amender ou pour l'améliorer.

L'évolution des idées sur la répression de la délinquance a déjà provoqué dans plusieurs pays des modifications radicales du système pénitentiaire : travail en commun, travail obligatoire, individualisation dela peine, sentence indéterminée, spécialisation des établissements.

Mais, pour éviter des errements toujours à craindre quand il s'agit de mettre en pratique des méthodes de thérapeutique sociale dont l'expérience n'a pu encore ratifier l'efficacité, les autorités judiciaires ont cherché à s'entourer de toutes les garanties possibles. Dans ce but. elles ont fait appel à la collaboration des savants,entr'autres des sociologues, des jurisconsultes et des médecins.

En premier lieu il importait d'établir une sélection dans la masse des criminels : il fallait déterminer le degré d'amendement de certains délinquants, il fallait différencier ceux qui étaient capables de reprendre leur place dans la société d'avec ceux qui paraissaient être définitivement perdus pour elle. Il fallait surtout dépister ceux chez lesquels un déséquilibre passionnel ou une insuffisance morale avaient provoqué la délinquance, et soigner ces anormaux d'origine sociale ou émotive comme des malades dans des conditions de milieu nécessitées par leur état.

Basée sur de tels principes, la thérapeutique pénitentiaire doit inévitablement reposer sur un classement des condamnés fort différent de la plupart de ceux qui avaient été proposés jusqu'à présent (1).

1. Rappelons brièvement les principaux d'entre eux :

Classification de Garofalo :

1. Criminel type ou d'occasion.
2. Criminel violent.
3. Improbe.
4. Cynique.

Classification de Ferrus :

1. Inertes.
2. Emportés.
3. Vicieux.
4. Calculateurs.

La classification actuellement adoptée en Belgique, est celle que le docteur Vervaeck, chef du service d'anthropologie pénitentiaire, a proposée il y a environ douze ans. La sériation des criminels repose sur l'étiologie de la délinquance ; en voici le résumé :

Délinquants d'origine sociale.	Dégénérés accidentels. Dégénérés occasionnels.
Délinquants à étiologie complexe biologico-sociale.	Dégénérés d'habitude. Dégénérés criminels.
Délinquants par tares psychiques.	Fous moraux. Aliénés criminels.

Personnellement nous avons pu apprécier, au cours de nos études

Classification de Lombroso :

1. Criminel épileptique.
2. — fou moral.
3. — né.
4. Criminoloïde ou crim. d'occasion.
5. Criminel par passion.

Classification de Ferri :

1. Criminel fou.
2. — né.
3. — par habitude acquise.
4. — d'occasion.
5. — par passion.

Classification de Laurent :

1. Vagabonds et mendiants.
2. Criminels d'accident.
3. — d'occasion.
4. — d'habitude.
5. Dégénérés héréditaires subdivisés en { fous moraux. / criminels-né.
6. Aliénés criminels.

Classification de Maxwell (résumée).

Criminel d'habitude.	1. Congénital. 2. Acquise.
Criminel d'occasion.	par besoin physiologique. — psychologique. par état affectif. par sentiments psycho-sociaux.

Classification de Léale :

C. Typique	de naissance	héréditaire. d'origine.
	d'acquisition.	d'habitude. d'occasion. par passion.
C. Composés		criminel aliéné. criminel épileptique.

Classification de Pollock :

1. Délinquants normaux.
2. — débiles mentaux.
3. — atteints de maladie mentale caractérisée.
4. — psychopathes constitutionnels.

Classification de Ingegnieros :

1. Délinquants accidentels.
2. — d'habitudes, amendables.
3. Délinquants incurables.

3. Délinquants incurables.	a) Criminel né fou moral.	
	b) Psychopathes.	Anomalies morales. — de l'intelligence — de la volonté.
	c) Dégénérés profonds.	

criminologiques, la valeur pratique et l'utilité de cette dernière classification proposée par notre confrère et ami.

Toutefois, en présence de l'évolution actuelle des méthodes de traitement pénitentiaire, nous estimons qu'il serait opportun d'en modifier quelque peu les bases et de lui substituer un classement qui envisage surtout l'aspect thérapeutique de la question.

Il peut être intéressant de rappeler en passant les résultats de recherches personnelles sur la récidivité en général et sur certains caractères spéciaux du délinquant récidiviste.

Cette documentation est de nature à éclairer à la fois les médecins spécialistes qui ont pour mission de dépister les anormaux et les antisociaux irrémédiablement perdus pour la collectivité, et les fonctionnaires auxquels on a confié leur tutelle administrative.

Sur 2.000 (1) dossiers criminologiques des laboratoires des prisons de Bruxelles, nous avons relevé les récidives dans la proportion indiquée ci-après :

854 primaires et 1146 récidivistes ; le nombre de condamnations ou de récidives peut se résumer de la façon suivante : (Voir tableau p ge suivante).

Dans la totalisation des peines encourues par ces 1146 récidivistes, elle atteint le chiffre formidable de 6605 condamnations ! Et nous sommes probablement en deçà du nombre exact, parce que certaines condamnations ou bien ont été omises volontairement par le détenu interrogé par nous, ou bien n'ont pas été mentionnées au registre d'écrou que l'on soumet au médecin examinateur, parce qu'elles étaient effacées par l'amnistie.

Mais on peut pousser plus loin encore l'évaluation de l'importance de la récidive au point de vue social ; nous avons choisi comme base un groupe de cent récidivistes : or l'ensemble des peines prononcées contre ces détenus correspond à 207 années de prison, soit 2484 mois ! La moyenne pour nos 1146 sujets atteindrait dans ces conditions plus de 28.000 mois d'incarcération.

Bien que de pareilles constatations rendent tout commentaire superflu, il nous semble utile de les mettre en regard avec des considérations émises par MM. les Drs Héger-Gilbert et Vervaeck dans une étude publiée récemment (2) :

« Enfin, disent ces deux distingués criminalistes, le troisième « grief que nous savons avoir été formulé à propos du régime péni- « tentiaire actuel, est celui de l'inutilisation du capital-travail. A

1. Ces 2.000 dossiers comprennent :
1.700 dossiers de la prison de Forest (Quartier hommes)
150 — — Saint-Gilles
150 — — Forest (Quartier femmes)

Ajoutons qu'il s'agit uniquement de détenus ayant été soumis à l'examen des médecins du service d'anthropologie pénitentiaire et dont la délinquance est effective.

En d'autres termes nous avons exclu de notre statistique les vagabonds et les colporteurs, et autres individus condamnés pour contravention à la police de roulage, absences de pièces d'identité, etc.

2. Héger-Gibert et Vervaeck, *Considérations sur le régime pénitentiaire, les annexes psychiatriques et l'amendement par le travail* (*Bulletin de l'Académie de Médecine*. Bruxelles, 1919).

« notre époque de rendement maximum il n'est pas douteux que « nombre d'énergies soient englouties par le fait des conditions « actuelles de la détention... »

Dans cet ordre d'idées n'est-il pas désolant de constater le nombre de journées de travail inutilisées que représente ce chiffre de 6605 condamnations pour 1146 individus, surtout si l'on se rappelle que les récidivistes sont généralement condamnés à des peines plus importantes que les délinquants primaires ? Sans doute, à partir d'un

Nombre de condamnations antérieures.	Encourues par un nombre de sujets de :	Totaux des condamnations	Nombre de condamnations antérieures	Encourues par un nombre de sujets de :	Totaux des condamnations
1	366	366	20	24	480
2	156	312	21	5	105
3	119	357	22	2	44
4	86	344	23	3	69
5	62	310	24		
6	42	252	25	5	125
7	38	266	26	1	26
8	30	240	27	3	81
9	20	180	28	1	28
10	45	450	29	5	145
11	10	110	30	12	360
12	25	300	31	1	31
13	9	117	34	3	102
14	9	126	36	3	108
15	32	480	38	1	38
16	11	176	40	2	80
17	6	102	44	1	44
18	4	72	50	2	100
19	1	19	60	1	60
Totaux..	1.071	4.579	Totaux ...	75	2.026

Total de récidivistes : 1.149.
Total de condamnations : 6.605.

certain degré de récidive variable pour chaque cas en particulier, et soumis d'ailleurs à l'influence de contingences diverses, ce rendement du délinquant d'habitude, au point de vue travail, est très faible. Mais notre effort à tous doit précisément contribuer à augmenter ce rendement dans la plus large mesure possible. Dès lors le rôle du criminaliste, qu'il soit magistrat, sociologue ou médecin, consistera à rechercher à partir de quel degré ou de quel moment un récidiviste doit être considéré comme incurable et traité comme tel, ensuite à déterminer pour chacun des autres délinquants de cette catégorie quelle est sa capacité de réadaptation.

Puisque, dans cette lutte contre la délinquance invétérée, la répression pénitentiaire évolue de plus en plus vers un rôle humanitaire et thérapeutique, puisque la sériation méthodique et scientifique du

criminel devient la base de la modification du régime pénal, le facteur récidive acquiert une importance primordiale.

En conséquence, nous estimons qu'il doit, à l'heure actuelle, non seulement constituer le pivot de l'examen criminologique, mais aussi servir de base à la classification rationnelle des délinquants

Dans cet ordre d'idées, voici le schéma de classement criminologique que nous prenons la liberté de soumettre aux délibérations des membres de l'Institut et nous les prions de bien vouloir suppléer, s'il y a lieu, à ses lacunes avec l'autorité de leur science et de leur expérience.

- **Délinquants d'origine sociale.**
  - **Primaires.**
  - **Récidivistes.**
    - **à amendement.**
      - **certain.**
      - **probable.**
      - **nul.**
    - **à reclassement.**
      - **facile par moyens**
        - **d'ordre économique**
        - **sociaux**
        - **moraux.**
      - **possible.**
      - **impossible.**
- **Délinquants d'origine biologico-sociale.**
  - **Primaires.**
  - **Récidivistes.**
    - **à amendement.**
      - **certain.**
      - **probable.**
      - **nul.**
    - **à reclassement.**
      - **facile par moyens**
        - **d'ordre économique**
        - **sociaux**
        - **moraux.**
      - **possible**
      - **impossible.**
- **Délinquants d'origine psychique.**
  - **curables.**
    - **fous moraux.**
      - **annexe psychiatrique.**
      - **détention spéciale.**
  - **incurables.**
    - **aliénés.**
      - **asile.**

M. Meyers souligne les perturbations apportées par les lois d'amnistie dans les documents qui servent de base aux classifications et aux statistiques relatives aux délinquants. *M. Balthazard* montre qu'en France, les lois d'amnistie n'ont pas de retentissement sur les cas judiciaires, qui ne peuvent en tenir compte; en réalité l'amnistie ne peut supprimer les antécédents criminels; elle se borne à supprimer leur sanction pénale. *M. Stockis* demande sur quels éléments se base la classification proposée par *M. Galet*, pour affirmer la certitude ou la possibilité de l'amendement ou de reclassement; *M. Paul-Boncour* insiste dans le même sens et voudrait un critérium. *M. Galet* reconnaît le caractère quelque peu théorique de ces divisions, basées sur l'impression que retire l'administration pénitentiaire des détenus qu'elle peut observer Il s'agit d'un classement encore à l'étude, et qui, au point de vue administratif, peut rendre des services.

M. Sasserath attire l'attention sur la nécessité d'établir des catégories parmi les récidivistes, et cite des cas démonstratifs dans lesquels la récidive révèle une signification toute différente.

La Section estime qu'il y a lieu de poursuivre l'étude du classement des délinquants, et maintient cette question à son ordre du jour, après que lecture est donnée du mémoire de *M. le Dr Consiglio* :

CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES DÉLINQUANTS ET, EN PARTICULIER, LEUR CLASSIFICATION EN VUE DE LA THÉRAPEUTIQUE PÉNITENTIAIRE

par le Dr Consiglio (Rome)

Les Italiens, en général, ont suivi jusqu'aujourd'hui la classification des délinquants, proposée, il y a quelques années, par MM. Lombroso et Ferri, qui répartissent les criminels en cinq catégories : les délinquants fous, les délinquants nés, les délinquants habituels, les délinquants passionnels et les délinquants occasionnels. A ces cinq groupes MM. Bianchi et Penta, dans leur étude sur Misdéa, et MM. Morselli et De Sanctis dans leur livre sur Musolino, ont adjoint la catégorie des délinquants primitifs, parmi lesquels les *brigands* ; — dans le groupe des délinquants passionnels entreraient, selon Lombroso, la plupart des délinquants politiques.

Je me permets, cependant, d'observer, au point de vue psychiatrique, que cette classification, ainsi que d'autres moins générales, si elle peut pratiquement être encore très utile, n'est pas tout à fait scientifique, car elle envisage spécialement des caractères de forme et certains aspects de criminels, mais non leur personnalité somato-psychique intégrale. L'étude péritale, et dans les Asiles, de certaines espèces des criminels, les observations nombreuses sur les anormaux en vue de la prophylaxie morale de l'Armée, le dépistage complexe que je dus en faire pendant la guerre dans un Centre neuro-psychiatrique qui recueillait tous ces anormaux du front, et, enfin, les résultats des enquêtes somato-psychiatriques que j'ai faites dans les Pénitenciers militaires, nous permettent, je crois, de distinguer : *a*) des délinquants fous (surtout déments précoces paranoïdes, persécutés-persécuteurs de Falret, alcooliques chroniques et paralytiques généraux) ; *b*) des délinquants nés ou immoraux constitutionnels au début, parmi lesquels le sous-groupe des dégénérés, des vicieux, des déclassés, qui alimentent la catégorie des délinquants habituels, et le sous-groupe des psycho-épileptiques, criminels de violence ; — *c*) les délinquants névropathiques (épileptiques, hystériques, neuro-psychasthéniques, obsédés et phobiques), parmi lesquels plusieurs sont coupables de violence passionnelle ; — *d*) et enfin les *petits* délinquants, coupables de la *petite* criminalité, occasionnels, vicieux, intoxiqués, politiques, etc. Parmi les délinquants politiques, quelques-uns sont de vrais délinquants neuro-psychopathiques ou même dégénérés-moraux qui masquent leurs tendances anormales ou leurs

aptitudes délirantes par des idées politiques du moment, lorsque les périodes de crise politico-sociale font tristement fermenter les individus instables et dysmorphes, qui ont des aptitudes anti-sociales et des tendances anormales de révolte contre les règles morales de la société.

Mais cette première sélection des délinquants sur une base neuro-psychiatrique, l'expérience clinique et les résultats d'une enquête très soigneuse sur plusieurs centaines d'anormaux militaires, avant et pendant la guerre, m'ont permis d'être plus précis encore dans la division de ces groupes, puisqu'on peut aboutir à une synthèse positive des données anthropologiques, somato-psychologiques et névro-psychiatriques, en tenant compte des formes de la criminalité, c'est-à-dire de la matérialité et des apparences des crimes, et de l'extériorité des activités criminelles. D'après cette méthode de recherches et avec un tel esprit clinique, je crois pouvoir grouper les délinquants en trois seules catégories :

a) *Délinquants inadaptables* ou *réfractaires* (délinquants fous, ou délinquants nés, ou délinquants neuro-psychopathiques constitutionnels, ou intoxiqués chroniques dégénérés).

b) *Délinquants intermédiaires* (parmi lesquels des délinquants passionnels, des habitués aux récidives, même des occasionnels), et qui sont des vicieux, des faibles, des déracinés sociaux et familiaux ou des hystéro-neurasthéniques, etc. ;

c) *Délinquants adaptables* ou *amendables*, c'est-à-dire capables d'éducation psycho-morale et partant, de réadaptation sociale.

Ces trois groupes se distinguent entre eux surtout par de nombreux caractères héréditaires, somatiques, physiologiques, psychologiques et neuro-psychiatriques, et aussi par différentes manières d'activité dans le travail, dans l'école et dans l'armée, et de conduite familiale et sociale. En résumant mes observations, dans un article synthétique publié dans le numéro 3-4 de la *Revue Anthropologique* de 1921, j'écrivais :« Ces trois catégories sont nettement séparées et parfaitement caractérisées même du point de vue biologique ; les *inadaptables* (28 %) ont plusieurs signes dégénératifs somato physiologiques, beaucoup de tares neuro-psychiatriques, ils sont chargés d'hérédité morbide ou criminelle, souvent alcooliques, pour 1/5 déséquilibrés ou anormaux graves, etc. ; quoique criminels nés, habituels ou fous, bien souvent ils pourraient être diagnostiqués comme imbéciles moraux et psychiques, ou comme psycho-épileptiques ou névropathes constitutionnels ; — *les intermédiaires* (17 %), éducables dans certains milieux et avec un traitement approprié, ont plusieurs signes anormaux, mais surtout sont viciés et intoxiqués avec un fond de débilité morale et de la volonté, ou névropathes ou instables et dysmorphes ; — les *adaptables* ou *amendables* (55 %), facilement éducables, qui sont dans la *zone limite*, délinquants occasionnels passionnels ou politiques, mais qui, cependant, présentent des signes d'anomalie somato-psychologique et neuro-psychique, ou des tares héréditaires et toxiques, etc., car chaque criminel est toujours un anormal bio-psychologique. »

En effet, dans un tableau comparatif, on peut recueillir toutes ces

notes anthropologiques-cliniques et en voir clairement les différences : par exemple, dans un groupe de 272 adaptables on trouve dans les ascendants vingt-neuf fois la folie, vingt-quatre fois l'épilepsie, vingt-deux l'hystéro-neurasthénie, trente-sept la criminalité, cinquante l'alcoolisme, cinq les encéphalopathies, etc. ; mais dans un groupe de 141 réfractaires on trouve quarante-sept fois la folie, cinquante-neuf l'hystéro-neurasthénie, quarante-quatre la criminalité, quatre-vingt-seize l'alcoolisme, neuf les encéphalopathies, c'est-à-dire une proportion de deux à six fois plus grande ; — le père était treize fois épileptique, vingt-sept fois criminel, quarante-quatre fois alcoolique, sept fois tuberculeux avec le premier cas, mais dans l'autre trente, trente-quatre, soixante-cinq, vingt et une fois, c'est-à-dire avec une fréquence de deux à six fois plus grande, etc. De même pour les antécédents morbides, pour les précédents psycho-moraux, sociaux et criminels, pour la conduite militaire, pour les notes anthropologiques, pour les signes neurologiques, etc. ; et pourtant j'ai pu — au point de vue psychiatrique, rencontrer des symptômes de folie, de convulsibilité, d'émotivité morbide, de débilité nerveuse chez quelques-uns des adaptables : mais, au contraire, 36 imbéciles moraux, 8 fous moraux, 21 insuffisants psychoéthiques, 38 épileptoïdes, 10 psycho-épileptiques, 15 hystériques dégénérés, 32 psychasthéniques congénitaux, 1 hébéphrénique, 5 paranoïdes, etc., parmi les inadaptables fortement anormaux.

Pourtant, on peut, en toute légitimité, arriver à ces deux conclusions : 1° que la séparation est fondamentale, de nature biologique, quelle que soit l'impression criminelle extérieure, et par conséquent que la témibilité et l'adaptabilité psychologique et éducative-morale des trois groupes de délinquants sont très différentes ; 2° que, « si les criminels passionnels et occasionnels trouvent dans des raisons extérieures, ou dans des états affectifs, la stimulation déterminante, ils sont, quand même, des anormaux, quoique moins accentués et moins graves ; et le crime a toujours son origine première et intime dans une tendance anatomo-fonctionnelle plus ou moins imparfaite, ou dysmorphique, ou même dégénérative de la personnalité neuro-psychique (V. l'article ci-dessus).

Quatrième question. — Unification internationale des statistiques criminelles.

Une discussion qui a lieu à ce sujet, montre l'impossibilité matérielle d'arriver d'une solution satisfaisante. Notamment, la Section, constatant les divergences qui existent entre les codes pénaux des divers pays, au point de vue de l'appréciation des faits, déclare qu'il est actuellement impossible d'établir des statistiques internationales. Elle désire voir entreprendre une étude comparée des diverses qualifications attribuées aux infractions dans les différentes législations, et propose la constitution d'une commission permanente internationale, dont feront partie *M. Niceforo*, professeur à l'Université de Naples, et *M. Gillard*, Directeur de la statistique judiciaire de Belgique, membres de la Section.

Cinquième question. — La répression des crimes. Peine de mort et châtiments corporels.

LES CHATIMENTS CORPORELS

par M. Braas
Professeur à l'Université de Liége

Lombroso a émis l'opinion que le rétablissement de l'ancienne peine du fouet pourrait constituer un remède contre la récidive. Sa théorie a joui d'abord d'une certaine faveur puis on l'a cru oubliée. Aujourd'hui, elle a repris vie et retrouvé même de fort notables partisans.

L'antiquité connaissait la flagellation. Inspirée à l'origine du seul désir de la vengeance, elle ne pouvait manquer d'y recourir : il fallait provoquer la souffrance; les coups, allant parfois jusqu'à la mort, devaient, par la force même des choses, figurer au nombre des peines. On trouve le fouet, les verges et la bastonnade dans le droit de tous les peuples anciens, notamment des Egyptiens, des Assyriens et des Hébreux.

Chez ces derniers la flagellation pouvait être appliquée à de nombreux délits, spécialement à l'adultère perpétré avec une femme esclave, et à la calomnie dirigée contre une femme mariée. « Si un différend, portait la loi, surgit entre deux hommes et que l'affaire soit portée devant la justice, celui qui a le bon droit gagnera son procès et le coupable sera déclaré tel. Si alors, le coupable mérite d'être battu, le magistrat le fera coucher et battre sous ses yeux, suivant la gravité de la faute. Il fera donner quarante coups, et pas au-delà. afin que votre frère ne soit point déshonoré à vos yeux ».

La Chine connaît encore le supplice de la bastonnade, susceptible même d'atteindre les mandarins supérieurs.

Dans l'ancienne Rome, la flagellation se donnait, soit au moyen de bâtons, soit au moyen de verges, soit enfin au moyen de fouets; le premier mode était réservé aux militaires, le second aux citoyens, le troisième aux esclaves. Vers la fin de la République, la peine des verges fut abolie vis-à-vis des citoyens par la « loi porcienne ». Elle continue, cependant, à être infligée aux vestales pour des infractions aux règles de leur ministère.

On retrouve naturellement la flagellation au Moyen Age, tant en matière de justice laïque que de juridiction religieuse, et on la voit encore applicable en France en 1792. Desmazes (supplices, prisons et grâces en France, 1866) cite un grand nombre de condamnations à la peine du fouet prononcées soit par les parlements, soit par des juridictions subalternes. Une déclaration royale du 4 mai 1724 porte, par exemple, que les coupables de vol seront punis, selon la gravité des cas, mais que la peine ne pourra être inférieure au fouet et à la flétrissure. Au XVIII[e] siècle, la flagellation ne se donnait plus qu'avec des vergettes, qui avaient remplacé les lanières garnies de plomb ou de pointes de fer en usage dans les siècles précédents. Elle pouvait

être administrée en place publique ou à l'intérieur d'une maison de détention, c'est-à-dire « sous la custode ». Après 1792, elle continua à être appliquée comme mesure de discipline intérieure dans les prisons et les bagnes, et ce jusqu'en 1848.

Le code militaire néerlandais du 20 juillet 1814 avait maintenu pour l'armée le châtiment de la bastonnade. Par arrêté du 7 octobre 1830 (une de ses premières mesures) le gouvernement provisoire la supprima comme « attentatoire à la dignité de l'homme ». L'existence de la bastonnade constituait d'ailleurs l'une des raisons de l'impopularité du code néerlandais.

La peine du fouet est actuellement encore infligée en Angleterre à deux mille prévenus environ chaque année, mais une sérieuse campagne a été instaurée en faveur de son abolition.

Une loi danoise de 1905 avait remis les peines corporelles en vigueur pour réprimer les attentats dirigés contre les femmes. Elle n'a produit aucun résultat pratique — bien au contraire — et elle a été abrogée en 1911.

Les châtiments corporels existent encore, il est vrai, en Russie, mais il faut tenir compte de l'état de ce pays au point de vue de la mentalité et de la civilisation, et il n'est pas possible de l'envisager comme point de comparaison.

La conscience publique se refuserait à tolérer le rétablissement de la flagellation. Il serait malaisé de faire infliger par les cours et tribunaux une pénalité que l'on a exclue, par des raisons de dignité, des maisons d'éducation et des écoles, même pour les enfants de jeune âge. Une loi qui porterait réinstauration en Belgique de la bastonnade ne serait appliquée par la majorité des juges qu'avec dégoût ou bien, si elle l'était, l'opinion prendrait les coupables en pitié contre la justice elle-même. Des obstacles surgissent toujours, en effet, quand il s'agit de rendre effectives les mesures qui lèsent la conscience générale.

L'opinion publique admet le maintien de la peine de mort. Elle en supporte l'application réfléchie et parcimonieuse en France et en Angleterre. Elle la tolérait en Belgique, également. De même que l'opinion publique a souvent réagi contre les projets de suppression totale de la peine de mort, de même, en sens opposé, se soulèverait-elle contre la résurrection légale du fouet et contre la désignation d'individus commis à l'administrer. Le mouvement d'indignation qui s'était fait jour contre la bastonnade du code militaire hollandais de 1814 se renouvellerait aujourd'hui plus fort, soutenu par la presse, devant semblable régression.

Le législateur du code de 1810 lui-même qui, inspiré par un désir énergique de répression, avait maintenu la section du poing pour certains condamnés à mort, le carcan, la marque et la flétrissure, n'avait même pas pensé à revenir à la flagellation.

Le fouet, surtout s'il était appliqué avec rigueur, constituerait, croit-on, une mesure « exemplaire » : il atteindrait de la sorte l'un des buts de la peine.

On peut répondre qu'on a même dénié ce caractère à la peine de mort. Il est beaucoup de délinquants sur lesquels la menace d'une

flagellation ne serait point en elle-même efficiente: cette mesure ne constituerait pas une force déterminante contrebalançant l'instinct criminel, l'excitation ou la passion.

Surtout, ne serait-elle point ridicule ? Or, une peine ridicule n'est, par cela même, plus exemplaire. La commission instituée en 1827 par le gouvernement de Guillaume de Hollande pour la révision du code pénal, provoqua précisément ce ridicule et rencontra, par là-même, une opposition presque unanime en Belgique. Deux peines surtout inspiraient ce sentiment, celle du « glaive passé par-dessus la tête » qui consistait à être « placé, les yeux bandés, les mains liées derrière le dos et la tête nue devant un banc de sable (*sic*) et à subir le simulacre d'une décollation publique ; et celle du fouet, soit simple, soit combiné avec la marque « le fouet étant appliqué à coups de verges sur le dos découvert du criminel lié debout à un poteau. les bras tendus en haut » (*sic*). M. Nypels (p. III et IV de l'introduction de sa *Législation criminelle de Belgique*, note 3) écrit : « J'ai de la peine à croire qu'un pareil système pénal ait été accueilli avec faveur, même dans les provinces septentrionales, mais au moins là, ces peines existaient naguère encore ; les auteurs du projet les avaient prises dans le code pénal de 1808, fait pour le royaume de Hollande et qui n'avait été abrogé qu'à l'époque de la réunion à la France en 1811. Mais en Belgique, on ne connaissait plus, depuis longtemps, la peine du fouet, et on n'y avait jamais connu cette ridicule comédie du glaive passé par-dessus la tête... »

En outre, l'application d'un châtiment ridicule rejaillit malheureusement sur le législateur et aussi sur les juges. Discréditer la répression, porter en même temps le ridicule sur ceux qui doivent l'assurer, c'est favoriser indirectement la criminalité.

Au surplus, pour être « exemplaire », c'est-à-dire effrayant, le châtiment corporel devrait être appliqué avec une grande rigueur ; il serait ainsi à craindre qu'il ne dégénérât en cruauté inutile et qu'il ne heurtât le sentiment public, toujours guidé par la règle écrite dans l'article 8 du préambule de la Constitution des 3-14 septembre 1791 et dans l'article 15 du préambule de celle du 24 juin 1793 que « la loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société ».

La flagellation devient ainsi immorale ; or, comme le dit Rossi (p. 465) : « les peines dont la tendance est immorale ne sont pas instructives ; le législateur détruit d'une main le bien qu'il veut faire de l'autre... »

« *In vindicandis injuriis...est eum quem punit emendet* », dit Sénèque (*De Clementia*, I, chap. XXII). La peine doit constituer un facteur d'amendement. Le fouet est-il donc moralisateur ?

Non, il est au contraire une cause de perversion à raison de son caractère humiliant.

A la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, la peine du fouet était prodiguée dans les lois répressives d'Angleterre. De 1820 à 1826, 42.491 individus furent condamnés au fouet, soit séparément, soit

cumulativement avec la prison, et 1832 en même temps au fouet et à l'amende. L'application de ce châtiment provoquait un accroissement de criminalité. Les directeurs des maisons d'asile de Londres observaient, à cette époque, qu'ils ne trouvaient d'individus véritablement incorrigibles que parmi ceux qui,avant d'entrer dans l'établissement, avaient enduré la flagellation (Rossi, note,p. 32).

Et ce dernier auteur écrit encore à ce sujet (p. 464) : « Quoique ces peines, celle du fouet en particulier,soient encore défendues avec zèle, et par des hommes éminents dans un pays civilisé, elles ne sont pas moins toutes d'une tendance plus ou moins immorale. On l'a remarqué avec raison, elles ravalent l'être raisonnable au rang d'un animal, elles mettent l'homme d'une manière immédiate et grossière à la merci d'un autre homme ; les unes sont plus ridicules encore que sévères, les autres sont horribles ; elles inspirent toutes des sentiment qui ne sont pas en harmonie avec ceux que la justice pénale doit inspirer. Elles bannissent le condamné de toute société honnête ; elles l'empêchent de gagner sa vie par le travail ; elles le placent *en état de guerre avec la société* ; elles en font un candidat pour l'échafaud. Heureux encore le pays où tels sont les effets des punitions ! Car là où l'homme que le bourreau vient de fouetter n'en est pas moins le bienvenu dans la classe sociale à laquelle il appartient, là où le condamné n'a pour ainsi dire qu'à secouer les coups qu'il a reçus, là existe un peuple asservi, abruti,arrêté dans sa marche vers une meilleure civilisation. Ces peines sont un des signes et peut-être aussi une triste nécessité des peuples barbares. »

Remède contre la récidive, dans l'esprit de ses partisans, le fouet n'est donc, par l'avilissement qu'il amène, qu'un ferment de criminalité.

Le respect de la dignité humaine est inséparable du châtiment. On pouvait dans la notion antique du droit pénal vouloir abaisser, humilier, anéantir moralement le coupable à titre de vengeance et de représaille. Dès qu'on veut amender, *améliorer*, en même temps que réprimer, il faut se garder d'avilir. On objectera que la flagellation ne serait point publique, qu'elle s'exercerait avec toute la décence souhaitable à l'intérieur d'une prison : il n'importerait, le condamné serait réduit dans sa personnalité, et l'on sait que le relèvement requiert toujours un certain amour-propre, voire même (au bon sens du terme), un certain orgueil.

La criminalité est progressive. L'amendement l'est aussi. L'amélioration brusque, la conversion rapide sont l'exception. L'application du fouet n'amènerait pas, dans la généralité des cas, cette conversion. L'emprisonnement peut, selon l'expression de Tarde, constituer un « noviciat moral » ; à raison de sa durée, la flagellation brusque, instantanée, ne le pourrait. On dit parfois que la peine de mort ne serait pas moralisatrice ; la bastonnade le serait moins encore. Au moins, la peine de mort a le mérite de purger le groupement social d'un membre dangereux ; la flagellation, au contraire, lui restitue un membre plus gangrené. On a vu des colonies de convicts et de forçats s'améliorer, avec le temps, les influences heureuses, la réflexion ; mais la douleur de la bastonnade passée, le naturel du délinquant reviendra, s'il ne s'aggrave pas.

La tendance actuelle est celle d'individualiser (dans les limites du possible), les peines, c'est-à-dire de les graduer de manière à créer une véritable égalité, à provoquer une souffrance mathématiquement identique à tous les individus convaincus d'une même infraction. Si on a, en pratique, reconnu la quasi-impossibilité d'individualiser l'amende en la proportionnant aux moyens pécuniaires de chaque condamné et la prison, en fixant la durée suivant la situation et le caractère de chacun, comment arriver à doser de la même façon la bastonnade et la flagellation ? Tel individu peu sensible à la douleur physique supportera sans trop de mal un nombre notable de coups et tel autre nerveux, sensible ou de complexion plus délicate, n'en pourra sans accident, recevoir qu'un chiffre minime. Le système hébraïque d'imposer le nombre fixe de quarante coups à chaque délinquant est, de la sorte, réellement inique. Quant à proportionner le nombre à la résistance corporelle et à la vigueur de chaque délinquant, il n'est pas possible de le faire et de cette tentative même, pourrait découler une autre sorte d'arbitraire ou de bon plaisir.

Et dans l'administration manuelle du châtiment, au surplus, quelles inégalités ne seraient pas à craindre ! Comment empêcher les différents exécuteurs d'administrer des coups plus ou moins violents ? Comment empêcher tel exécuteur de frapper durement, et tel autre, même au moyen du même outil de supplice, de ne frapper que légèrement? Le régime de la prison est le même pour tous, que la peine soit jugée en l'une ou l'autre maison, le régime de perception de l'amende est le même pour tous, le supplice du fouet différera de localité à localité, de prison à prison, d'exécuteur à exécuteur. Donc, règne complet de l'arbitraire, quelle que soit la surveillance des fonctionnaires pénitentiaires ou même celle des magistrats du parquet. Se reportant à l'époque des « flagellants », on se rappelle le conte du pénitent qui soudoyait le valet chargé de distribuer la flagellation et on sait, d'autre part, que le knout russe ou sibérien provoque fréquemment la mort.

L'emprisonnement subi dans nos établissements sainement conçus et hygiéniquement gérés ne peut guère engendrer de troubles sérieux de la santé. Mais en sera-t-il de même de la flagellation ? On objectera la présence d'un médecin ; mais est-ce là, quelles que soient sa compétence et sa conscience, une garantie d'inocuité contre une opération grave, dangereuse par elle-même ? car, on le répète encore, si l'on veut essayer de rendre la correction corporelle exemplaire il faut la rendre draconienne.

On a tenté dans ces considérations élémentaires de combattre la théorie des partisans de la flagellation. Il n'est en rien question de suspecter leurs excellentes intentions : ils se trouvent en face d'une recrudescence d'instincts pervers et d'un débordement de criminalité, suite d'une mentalité encore déformée par les èvènements passés, et, de bonne foi, ils voudraient faire une expérience. Mais cette *expérience* (car c'en est une) les ramènerait vers une époque abolie. L'amélioration doit être évidemment recherchée dans les modes de répression et dans les sanctions punitives, mais elle doit surtout l'être dans les mesures et dans la propagande préventives, dans les

œuvres, heureusement nombreuses, de bienfaisance publique, de charité et de régénération sociales.

Là où ont été établies ou maintenues les corrections corporelles, on y renonce ou on cesse peu à peu de les infliger. Mieux vaut pour le législateur ne pas les instaurer là où elles sont heureusement inconnues pour ne pas devoir les répudier dans la suite. Mieux vaut s'abstenir d'un pas que de rétrograder ensuite.

M. le professeur *Stockis* désirerait voir réunir des documents intéressant la question de la répression dans les différents pays, et démontre l'importance de statistiques bien établies, judicieusement interprétées pour apprécier la valeur des peines encore en vigueur ou des mesures prophylactiques.

M. le professeur *Balthazard* relate que des châtiments corporels sont en vigueur dans certaines maisons d'éducation allemande qu'il a eu l'occasion de visiter, et *M. le Dr Paul-Boncour* signale la même situation en Amérique. *M. Meyers* rappelle l'opinion d'un de ses prédécesseurs, Renier, anciennement procureur général de Liége, qui estimait la bastonnade nécessaire dans certains cas exceptionnels.

Lecture est donnée d'une note de M. le professeur *Consiglio* sur

LA RÉPRESSION DES CRIMES
PEINE DE MORT ET CHATIMENTS CORPORELS

par le Colonel Dr Consiglio (Rome)

Je crois que cette question est déjà suggérée par les postulats de l'École positive d'anthropologie et sociologie criminelles, laquelle repose sur les résultats de nombreuses recherches biologiques, psycho-sociologiques et neuro-psychiatriques sur les délinquants, étudiés comme des malades, c'est-à-dire comme des sujets de clinique. Il faut, évidemment, sur la base de ces recherches et en utilisant toutes ces données d'examen, déplacer le point de vue de la connaissance, et, par conséquent, du traitement de la criminalité, de l'ancienne conception de la peine, qui devrait être un châtiment basé sur le *libre arbitre* pour en arriver à la moderne pensée de la défense et de la préservation sociale vis-à-vis des criminels considérés comme des êtres malades ou anormaux, plus ou moins témibles et périlleux du fait de leur constitution anthropologique. Pourtant il faut envisager, non la matérialité d'une action mauvaise, mais, au contraire, l'anormalité des criminels, quelle que soit l'action commise par eux ; d'où la conception de leur témibilité psychologique comme fondement du traitement rationnel. Il faut le répéter sans cesse : lorsqu'on fait une véritable clinique criminelle, on trouve toujours que le délinquant, à part le crime qu'il a accompli, est un anormal, un malade ou un vicieux, qui agit ainsi, dans des formes anormales ou inusitées d'activité sociale, parce que sa constitution physio-psychologique est ainsi faite, et presque fatalement, parce qu'il est poussé à ses actes par des influences du milieu physico-

social. La peine est, pourtant, faussement crue capable de modifier les sujets et de les arrêter par sa valeur intimidatrice, valeur qui manque chez ces déviés de la volonté et de l'affectivité. C'est-à-dire que la peine de mort ou les châtiments de tous genres seraient justifiés si le criminel pouvait agir par une délibération volontaire libre et précise ; au contraire la volonté est déterminée par les conditions organiques, neuro-psychologiques et mésologiques du moment ; et surtout des impulsions viennent dans la sub-conscience comme une résultante de forces, dans lesquelles manque la *responsabilité morale*, vieux mot de la philosophie classique et des systèmes juridiques désormais surpassés par la science positive. En conséquence, pas de répression mais la prévention des crimes et la cure des criminels, pas de responsabilité morale, mais au contraire toujours une *responsabilité sociale*, envers la collectivité à l'égard de laquelle nous avons tous les devoirs ; et cette responsabilité est d'autant plus grave, (à part l'espèce de l'action commise), que le criminel est plus anormal ou plus déséquilibré, c'est-à-dire plus témible et nuisible : et la Société a le droit comme le devoir de se défendre mais non de tuer ; et elle doit aussi protéger ses membres, toujours en tenant compte de l'anormalité psychologique du criminel ; mais c'est une véritable aberration mentale de voir le Code pénal parler de la demi-responsabilité de demi-fous, et proposer une forte diminution de condamnations !

Et alors : il faut éloigner, séparer de la société les criminels comme les dégénérés graves qui sont toujours en imminence d'actions anormales ; il faut les soigner surtout par le travail méthodique, en les séparant de la vie commune à temps indéterminé jusqu'au moment de leur réadaptation à la vie civile ; il faut les transporter dans des colonies de travaux, métropolitaines ou d'outre-mer, en leur donnant des ustensiles de travail (agricole, industriel) et en les intéressant dans les profits de tels travaux. Ainsi, des travaux et des régimes éducatifs et psychothérapiques appropriés peuvent utilement modifier beaucoup d'entre eux, tandis qu'un certain nombre seraient internés dans des asiles judiciaires (*Manicomii criminali*) (délinquants fous ou psycho-épileptiques, etc.) ; enfin, certains groupes de criminels, ceux de ma troisième catégorie, pourraient bénéficier d'une condamnation conditionnelle et de la loi du pardon ; cependant on les obligerait aux dommages-intérêts envers la victime ou envers sa famille : il faut que cela soit une règle générale, de même que tous les criminels condamnés doivent, avec leur travail, subvenir à leur alimentation, au moins dans une forte proportion.

D'autre part, à cette action positive de défense et d'utilisation (*symbiose sociale*) des délinquants, adaptée à leur témibilité psychologique qui dérive des caractéristiques de la personnalité, — il faut adjoindre l'action de prophylaxie sociale, surtout en modifiant (autant que possible) les conditions de la vie collective qui, aujourd'hui, facilitent la formation des anormaux et des dégénérés : ces morbidités dérivent des vices, des intoxications, des infections, de la misère et de toutes les déviations évolutives de la personnalité humaine, au moyen de laquelle la race dégénère dans sa descendance.

Ces conceptions positives, seulement, peuvent bien conduire à la lutte scientifique contre l'anormal, le malade et le dégénéré : « si l'on peut améliorer les conditions du travail humain, désintoxiquer les jeunes générations, éduquer avec une méthode positive les esprits et surtout les âmes, dans les familles et dans les écoles ; combattre sans cesse tuberculose, syphilis et alcoolisme ; séparer dans cette symbiose colonisatrice, épileptiques phrénasthéniques et criminels ; pourvoir à la tutelle matériale et morale de l'enfance ; restaurer l'ordre et la discipline sociale dans le culte religieux de la Patrie et dans le respect des lois que nous nous sommes librement données, alors on aura obtenu l'élimination graduelle de maux et de souffrances qui troublent et appauvrissent le rythme de la vie sociale ; parallèlement, on aura effectué progressivement l'amélioration physique et morale de la race, et, par conséquent, de la société, dans l'activité féconde de la paix et du travail joyeux, vers un bonheur humain plus grand et plus étendu, dans l'exploitation bienfaisante et restauratrice de toutes les énergies de la nature ! » (V. article dans la *Revue anthropologique*).

Après une discussion à laquelle prennent part *MM. Paul-Bonçour, Niceforo, Balthazard, Stockis, Meyers, Gonne, Vervaeck* et *Leroy*, sur la definition des stigmates épileptiques, la section s'occupe de l'observation des enfants traduits en justice.

M. Leroy voudrait voir instituer des centres d'observation médicale pour tous les enfants de ce genre.

M. H. Renoux (Rochefort-sur-Mer) a adressé à la section un très intéressant mémoire sur *les Mineurs de treize ans* ; il y émet des idées très larges et très audacieuses qui, par cela même, ne peuvent être discutées en l'absence de leur auteur. La section de criminologie prie donc M. Renoux de venir personnellement soutenir ses idées lors d'une prochaine réunion.

La section se rallie au désir de voir instituer l'observation médicale des enfants que le juge soumet à des mesures de préservation dans des établissements d'éducation et de surveillance, et émet un vœu en ce sens.

Sixième question. — Etat actuel du mouvement criminologique dans les différents pays.

M. le professeur *Niceforo* expose le projet de nouveau code pénal italien, dont il soumet le texte à la section.

LE PROJET D'UN NOUVEAU CODE PÉNAL ITALIEN ET LES APPLICATIONS DE LA CRIMINOLOGIE MODERNE

par le professeur NICEFORO (Rome)

J'ai l'honneur de présenter à l'Institut international d'Anthropologie, le projet préliminaire d'un nouveau Code pénal italien. Ce projet a été rédigé par une Commission de magistrats, de psychologues, de psychiâtres, de juristes et de médecins légistes, nommée

par le ministre de la Justice et présidée par l'éminent criminaliste Enrico Ferri, professeur de droit pénal à la faculté de Droit de Rome.

Le projet que je dépose sur le Bureau de l'Institut ne traite que de la partie concernant les crimes et délits, et il renvoie à des propositions ultérieures les dispositions touchant aux contraventions. Il a été rédigé en prenant comme point de départ les principes suivants :

1° *Il faut prendre en considération le criminel plutôt que le crime* ; c'est-à-dire qu'il faut s'efforcer d'adapter les dispositions de la loi au criminel plutôt qu'au crime. En effet, dans tout procès pénal, le problème préliminaire consiste à recueillir, discuter et décider les preuves pour établir : *a*) que le fait a été commis ; *b*) qu'il constitue un délit prévu par la loi ; *c*) que l'imputé en a été l'auteur, ou qu'il a participé à l'exécution de ce délit. Or, pour la solution de ce triple problème judiciaire, le relief donné à la personnalité du criminel, venant s'ajouter aux connaissances psychologiques spéciales et techniques des juges, sera d'un secours efficace en vue de l'évaluation objective et subjective des preuves. Avant de constituer une entité ou un rapport juridique, tout crime est l'action d'un homme, et c'est à cet homme, et non au fait objectif, que doit s'appliquer la mesure répressive établie par la loi.

2° *Témibilité du criminel.* — En conséquence, les mesures de défense sociale contre la criminalité doivent être adaptées, non pas seulement à la gravité objective du crime, (ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent dans toutes les législations pénales, mais à la témibilité elle-même plus ou moins accentuée, du délinquant. Le critérium fondamental pour une réforme des lois de défense sociale contre la criminalité doit donc tendre à ce que les mesures répressives soient plus sévères, c'est-à-dire plus efficaces pour les criminels d'habitude et pour ceux qui sont le plus dangereux par tendance instinctive ou acquise ; et moins sévères, c'est-à-dire plus appropriées à la grande majorité des criminels d'occasion et moins dangereux.

Cette distinction des criminels d'après ce qu'on pourrait appeler leur *état de danger*, provient de ce que leur activité antisociale est déterminée, soit par des tendances *congénitales* dues à l'atrophie du sens moral; soit par des conditions *psycho-pathologiques* cliniquement déterminées, soit aussi par des *impulsions passionnelles*, soit enfin par certaines influences du *milieu* familial et social et même par les inconvénients des systèmes d'emprisonnement, fonctionnant comme des étuves pour la culture des microbes criminels. Et ce n'est que d'après cette distinction et cette classification psycho-anthropologique des criminels que le législateur pourra pratiquement réaliser, par des sanctions répressives, le double but de la défense sociale et de la correction des condamnés.

3° et 4° *Criminels adultes et criminels mineurs*; *criminels communs et criminels « politico-sociaux »*. — En ce qui concerne les criminels mineurs, le projet s'inspire du critérium de la défense sociale au moyen de l'isolement à temps indéterminé. Et cela, en vue — surtout — de reclasser dans la vie libre les mineurs qui ne sont pas des délinquants en raison d'une dégénérescence héréditaire incurable ou de conditions neuro ou psychopathologiques. En ce qui concerne la

distinction entre les crimes communs et les crimes qu'on pourrait appeler « politico-sociaux », le projet estime qu'il ne faut pas confondre les premiers, qui sont provoqués par des mobiles égoïstes, même s'ils ne sont pas ignobles, tels que l'amour contrarié, l'honneur offensé, etc., avec les derniers, qui sont déterminés (d'après l'opinion de la Commission) par des mobiles altruistes, même si ces motifs sont aberrants ou utopiques, c'est-à-dire consistant dans la préoccupation d'une organisation politique et sociale meilleure, organisation dont tirerait profit la société toute entière ou une classe sociale. La Commission a donc pensé qu'il fallait, pour les crimes « politico-sociaux », des sanctions et un traitement se différenciant des sanctions et du traitement appliqués aux crimes communs, et cela indépendamment des règles spéciales concernant les diverses catégories psycho-anthropologiques de criminels que l'on trouve naturellement aussi parmi les auteurs de crimes « politico-sociaux ».

5° *Responsabilité légale,* — Le projet s'inspire d'une conception de la responsabilité pénale qui est radicalement différente de la conception traditionnelle. Cette nouvelle conception efface de la fonction répressive, exercée par l'Etat, toute prétention de mesurer et de châtier la *faute*, ou responsabilité *morale*, du criminel, et elle pose le principe pur et simple de l'*imputabilité matérielle*. De celle-ci dérive nécessairement *l'imputabilité légale*. Ce qui revient à dire que tout homme, par le seul fait de vivre en société et d'en avoir en conséquence tous les avantages, les protections et les garanties, doit répondre envers cette société de sa conduite (responsabilité sociale) quand il offense chez les autres hommes et dans la collectivité les conditions d'existence et les droits qui en dérivent, c'est-à-dire lorsqu'il exerce une forme d'activité inférieure à un minimum de discipline sociale, variable d'une époque à l'autre, mais sans lequel la vie sociale même est impossible.

C'est grâce à ce principe qu'on éliminera des débats judiciaires toute discussion sur la responsabilité ou l'irresponsabilité *morale* de l'imputé, en ramenant ces débats, d'une part à un *examen technique des éléments de preuve* (pour prouver ou nier que l'imputé est l'auteur du crime) et, d'autre part, à l'examen des *conditions individuelles et sociales* de l'imputé par rapport à la sanction la plus appropriée à à sa personnalité. De cette façon, la défense sociale contre le crime sera beaucoup plus efficace puisqu'elle s'exercera, sous des formes adéquates, même à l'égard des criminels qui, tout en étant aliénés ou névropathes, ou en tous cas anormaux, n'en sont pas pour cela moins dangereux.

6° *Sanctions de défense sociale.* — Les sanctions établies pour les auteurs des crimes doivent donc pourvoir, d'une part, à une défense sociale des plus efficaces contre les criminels dangereux, et, d'autre part, à la rédemption la plus rapide et la plus sûre et au reclassement des criminels les plus nombreux et les moins dangereux.

7° *Isolement à temps indéterminé.* — La Commission estime que le système traditionnel des peines de détention à terme fixe est à rejeter. Il doit être remplacé par l'isolement à temps relativement ou absolu-

ment indéterminé, tout en assurant au droit individuel les garanties nécessaires.

8o Le projet élimine toute différence entre les *peines et les mesures dites de sûreté*. Celles-ci sont définies depuis plusieurs années par des lois spéciales. Toute prétention de châtier la faute morale étant exclue, les mesures de sûreté ont la même fonction et la même nature que les peines.

9o D'autre part, le fait de considérer le criminel plutôt que le crime a amené la Commission à fixer une grande variété de sanctions; et cela dans le but de mieux adapter ces sanctions, — même pour une forme identique de crimes —, aux diverses catégories de criminels.

10° *Abolition de l'isolement cellulaire diurne*. — La Commission a décidé dans son projet, de substituer aux pénitenciers la colonie agricole, avec le travail à l'air libre et abolition de l'isolement cellulaire diurne. La ségrégation (pour les crimes communs) sera de trois catégories : ségrégation simple dans une maison de travail où colonie agricole ; — segrégation rigoureuse dans une maison de réclusion (avec travail dans des zones incultes, etc.) ; — ségrégation rigoureuse à perpétuité.

Sur la demande de divers membres, *M. Niceforo* commente différents points spéciaux visés par le projet Ferri, projet qui intéresse très vivement la section.

La section estime utile que les questions relatives à la *documentation criminologique* et à l'*état actuel du mouvement criminologique* dans les différents pays soient maintenues au programme des travaux de la section (1).

M. le professeur *Hazkovek* (Prague) demande que la section se mette en rapport avec la section d'eugénique pour l'étude de l'enfance criminelle, et de la prophylaxie du crime.

M. Stockis propose d'y intéresser également la section de sociologie, et soumet une résolution dans ce sens.

Pour assurer la continuité des études entreprises la section décide de maintenir à titre permanent, jusqu'à la prochaine session de l'Institut, le bureau élu à Liége, composé de *MM. Balthazard*, président, *Gonne* et *Meyers*, vice-présidents, et *Stockis*, secrétaire. Ce bureau fonctionnera en liaison avec le bureau de l'Institut.

VŒUX

I. — La nécessité d'une défense sociale énergique contre la criminalité croissante impose dans tous les pays l'observation méthodique des délinquants.

II. — Cette étude doit, pour obtenir le meilleur rendement, utiliser

1. Des numéros spécimens de la *Revue de Droit pénal et de criminologie* sont distribués aux membres.

des méthodes uniformes, et nécessite l'établissement d'un dossier criminologique international. La section de criminologie garde à son programme l'étude d'un dossier criminologique-type, en vue de son adoption à la prochaine session de l'I. I. A. La fiche d'observation anthropologique proposée par M. Vervaeck pourra servir de base pour déterminer les éléments à retenir dans l'examen des délinquants.

III. — Il y a lieu de poursuivre l'étude du classement des délinquants, en insistant autant sur l'investigation psychologique et morale que sur l'examen somatique ; la description morphologique devra toujours être complétée par des mensurations précises.

IV. — En présence des divergences qui existent entre les codes pénaux des différents pays au point de vue de l'appréciation des faits, il est impossible actuellement d'établir une statistique criminelle internationale. Il y a lieu d'entreprendre une étude comparée des diverses qualifications attribuées aux infractions dans les diverses législations. Une commission internationale permanente est constituée en vue de cette étude.

V. — La section conserve à son programme l'étude de l'efficacité des diverses peines et sanctions.

VI. — Les sections de criminologie, d'eugénique et de sociologie, devront entreprendre en commun l'étude de la prophylaxie du crime.

VII. — La section de criminologie émet le vœu que tous les enfants soumis par la juridiction des enfants à une mesure de préservation fassent l'objet d'un examen médico-psychologique, examen qui devra être pratiqué dans un établissement d'observation spécial et par un personnel compétent.

VIII. — La section s'occupera de développer l'étude de la documentation criminologique.

IX. — La section demande la publication de tous les documents pouvant renseigner sur le mouvement criminologique dans les divers pays.

Pour la section de criminologie,

L'Organisateur,

Dr Stockis (Liége).

CINQUIÈME SECTION

EUGÉNIQUE

Présidence de M. le Dr Haskovec.

Séance du 25 juillet

UNIFICATION DES TECHNIQUES DANS L'OBSERVATION DE L'HÉRÉDITÉ CHEZ L'HOMME

Rapport présenté par G. P. Frets (Maasoord, Rotterdam)

Les méthodes pour rassembler le matériel en vue des recherches sur l'hérédité chez l'homme

On parviendra à l'unification des techniques à mesure que, de la science qu'on applique, résulteront des règles sûres pour les recherches.

Depuis la découverte des Lois de Mendel il faut que les expériences et les recherches sur l'hérédité prennent leur point de départ dans les considérations mendéliennes.

Comment les recherches mendéliennes chez l'homme doivent-elles être faites ? La technique permet deux méthodes :

1° l'enquête avec des questionnaires ;

2° l'examen individuel des familles.

Entre ces deux méthodes se trouve la méthode américaine des *fieldworkers*, où des personnes, qui ont quelque connaissance sur le terrain de l'hérédité, sont envoyées en mission, pour amasser des faits à l'usage de la recherche scientifique.

Les deux méthodes sont appliquées de droit toutes les deux.

Pour l'hérédité de la couleur des yeux je citerai les recherches de Davenport d'après la première et celles de Hurst selon la seconde méthode.

Je voudrais indiquer ici l'avantage de la deuxième méthode surtout. Cette méthode est intéressante partout où l'on fait des recherches sur certaines propriétés ou caractères, qu'on ne connaît pas encore tout à fait par rapport à la science qu'on pratique.

Prenons la couleur des yeux, par exemple. En travaillant selon la première méthode on peut composer des listes d'enquête et accepter quelques couleurs diverses : des yeux bleus, bruns, gris, mêlés, p. e.

Il est possible pourtant que le matériel à observer contienne plus qu'on ne peut obtenir de cette manière.

Selon la seconde méthode on a amassé depuis quelques années du matériel. D'après ses expériences, on peut distinguer dans l'hérédité de la couleur des yeux, en premier lieu, les deux cas avec et sans pigment de l'irisstroma. Des yeux sans pigment de l'irisstroma sont des yeux bleus. Tous les yeux non bleus ont du pigment dans l'irisstroma. Cette paire de propriétés (pigment et pas de pigment) dans l'irisstroma forme, selon mes propres résultats, une bonne *paire de propriétés mendéliennes*, la *dominance* résidant dans la présence de pigment. Je n'ai jamais trouvé que des parents avec des yeux bleus aient des enfants avec des yeux non-bleus. Pas plus que Hurst.

Il est vrai que dans du matériel réuni avant les découvertes de Mendel, de pareils cas sont présentés (1) par Pearson qui les oppose à l'interprétation mendélienne de l'hérédité de la couleur des yeux. Récemment (1920) Bryn aussi a communiqué quelques cas où des parents avec des yeux bleus ont des enfants avec des yeux non-bleus. Gross (1920) aussi a communiqué un cas.

Pour acquérir la certitude sur ce point, à savoir si des enfants de parents avec yeux bleus peuvent avoir des yeux non-bleus, il sera nécessaire que les chercheurs travaillent selon la seconde méthode, qu'ils voient alors eux-mêmes leur matériel, encore mieux qu'ils soient en état de vérifier, en cas de doute, leurs observations. Selon mon expérience la détermination certaine de la couleur des yeux est parfois un travail difficile. Il y a des personnes aux yeux bleus avec très peu de pigment jaune ou brun, une petite ligne ou une petite tache près du bord central de l'iris. Quand ces personnes se marient, des enfants peuvent avoir distinctement des yeux non-bleus. Il m'est arrivé qu'une pareille observation de la couleur des yeux de quelques-uns des enfants, me conduisit à découvrir un peu de pigment jaune dans les yeux d'un des parents.

Ici, l'unification de la diagnose est nécessaire. Gross décrit un exemplaire comme « enfant avec des yeux bleus » qui a des taches brunes d'ailleurs ; moi j'appelle un cas pareil « non-bleu ».

L'analyse mendélienne continuée des yeux non-bleus est difficile, mais à mon avis, l'analyse d'un matériel étendu, rassemblé par le chercheur lui-même, apprendra que les deux unités de l'hérédité que Davenport et Hurst acceptent ne suffisent pas. Il y a des cas où les parents ont peu de pigment jaune dans l'iris et dont tous les enfants ont peu de pigment jaune ou orange. Il y a des cas aussi où les parents ont du pigment brunâtre dans la partie centrale de l'iris et dont tous les enfants ont cette pigmentation. De pareilles observations nous posent la question, si l'on peut rencontrer dans l'hérédité de la couleur des yeux, outre la ségrégation, la sélection, et quelle en est la signification, car il y a des variations héréditaires dans la couleur des yeux.

C'est l'intention de ces remarques d'appeler l'attention sur la recherche de l'hérédité de la couleur des yeux. Elle n'est pas encore

1. 1884. A. de Candolle, *Hérédité de la couleur des yeux dans l'espèce humaine* (*Arch. des sciences phys. et nat.*, 3e pér., t. XII. Genève).

connue. La recherche se joint aux questions qui résultent, sur d'autres terrains, de l'hérédité expérimentale (Castle, Jennings).

D'ailleurs la question simple de l'hérédité des yeux bleus n'est pas même encore résolue. Quand, de côtés différents, des observations sûres se présenteraient que des parents aux yeux bleus peuvent avoir des enfants avec des yeux non-bleus, alors ce fait serait à déclarer en acceptant deux unités de l'hérédité.

Pour avancer la recherche, il faudra reconnaître l'intérêt de travailler ici avec du matériel qu'on a amassé soi-même. Alors l'idée nous vient, que les recherches de l'hérédité ne sont pas restreintes à savoir si dans un matériel une propriété quelconque suit les règles de ségrégation, c'est-à-dire si le matériel peut être groupé en nombres selon des relations simples (3 : 4, 9 : 16, etc.), mais que d'autres questions se présentent aussi : celles des petites variations héréditaires et de la sélection.

On voit également l'importance de petites variations héréditaires quand on examine l'hérédité de l'index céphalique.

Quand on groupe les indices des parents en classes, on trouve qu'avec un index haut, médiocre ou bas, correspond un index moyen des enfants correspondant haut, médiocre ou bas aussi. Il y a des variations héréditaires de l'index céphalique avec quelque dominance de l'index haut sur l'index bas, faits permettant d'accepter la sélection ou la prédominance.

La recherche sur l'hérédité de l'index céphalique nous pose encore devant la question s'il faut accepter comme unité de l'hérédité l'index ou la longueur et la largeur de la tête. Johannsen préférait accepter les propriétés élémentaires, qu'on peut mesurer directement. Je crois que ce n'est pas toujours juste. Pour l'index j'ai trouvé que dans certains cas la brachycéphalie est dominante sur la dolichocéphalie. Alors la longueur et la largeur, c'est-à-dire des propriétés élémentaires, ne sont plus des propriétés indépendantes ; elles sont résolues dans une autre propriété, l'index.

Sur le terrain de l'hérédité des maladies on rencontre cette question également. La plupart des chercheurs acceptent la maladie comme l'unité. Davenport au contraire a examiné l'hérédité de symptômes, par exemple la colère (violent tempér.) le nomadisme (wandering impulse), le tempérament (Publ. Carn. Inst., n° 236, 1915).

J'ai donné ces deux exemples de recherches sur l'hérédité chez l'homme, la couleur des yeux et l'index céphalique, mais j'ai en vue les recherches de l'hérédité des maladies ; c'est elle qu'on voudrait connaître surtout. Et dans cet ordre, je voudrais me limiter aux maladies mentales.

Sur l'hérédité des maladies mentales, quelques recherches ont été faites. On a examiné, profitant du matériel des asiles, si le nombre des malades et des sains, parmi les membres d'une famille, répondent au schème de la ségrégation mendélienne. Rüdin (1), Lundborg (2) et

1. *E Rüdin*, Studien über Vererbung. I Dementia praecox. Berlin, Springer, 1916.
2. *H Lundborg*, Médic. biol. Familienforschungen w. s. w. Jena, G, Fischer, 1913.

d'autres ont obtenu des résultats importants. Ils croient peut-être que, dans la démence précoce, l'hérédité à lieu par une ou deux unités *récessives*. La psychose maniaque dépressive serait *dominante*

De la conception mendélienne d'une maladie il suit, que quand l'hérédité est dominante, les personnes saines ont la constitution héréditaire saine. « Une fois libre, toujours et tout à fait libre », a-t-on dit pour ces cas.

Quand on prend connaissance de ces recherches, on reconnaît leur valeur intrinsèque, mais on s'aperçoit aussi que dans cette méthode d'élaborer des diagnoses et de grands nombres de cas, on n'a pas à faire avec toute l'hérédité.

Il est intéressant pour cela de suivre les publications de la *Forschungsanstalt für Psychiatrie* de Munich. Rüdin applique, dans ses travaux, la méthode des enquêtes médico-statistiques que Kahn et Hoffmann nomment « die erbbiologische methode ». De la discussion ressort la valeur des deux méthodes. Rüdin dit (Z. f. d. g. N. u. Ps. Ref. Bd. 22, 1920, p. 119) : « Je pars de ces cas qui sont tout à fait clairs au point de vue clinique, sur lesquels il n'y a pas de différences d'opinion. » « Pour construire un monument clinico-généalogique, il sera nécessaire, avant tout, de partir de conditions expérimentales simples, parce qu'il nous faut trouver également la présence des lois de l'hérédité dans le domaine psychiatrique. Ainsi nous reconnaîtrons comment la nature mêle ensemble, combine et sépare ces unités ». « Mais Kahn, ajoute Rüdin, a tout à fait raison. Nous ne pouvons absolument éviter sa question ».

Minkowski et Minkowska ont fait une recherche sur l'hérédité dans l'Institut du Professeur Bleuler à Zurich et ils l'ont publiée dans les *Annales médico-psychologiques* (juillet-août 1920, p. 303). Cette étude sur deux familles nombreuses de quelques générations est intéressante aussi au point de vue de nos considérations. Le Professeur Bleuler conclut dans un article (*Schweiz. Arch. f. Neur. und Psych.* Bd. I, p. 36) sur la monographie de Rüdin « sur l'hérédité de la démence précoce » : « Après le travail soigneux, fini dans une direction, de Rudin, il y a maintenant peu d'intérêt à faire encore une fois de telles recherches ». « Le plus important, ce qui est à faire maintenant, me semble une élaboration exacte de familles différentes dans le sens le plus vaste de toutes les propriétés et singularités psychiques de leurs membres ».

Je crois que le besoin d'aller plus ou moins dans de nouveaux chemins à propos des recherches sur l'hérédité résulte surtout de l'expérience acquise prouvant que l'indépendance des caractères n'est pourtant pas toujours si absolue. Il y a de la ségrégation, certainement, mais en outre ailleurs on s'efforce d'obtenir quelque certitude sur la signification et l'origine des petites différences (variations héréditaires). Comme je le disais, sur tout le terrain de l'hérédité expérimentale (Castle, Jennings) on s'occupe de cette question et sur le terrain de l'hérédité de l'homme également on vient en contact avec elle.

Quant à la technique des recherches qui sortiront de notre Institut, j'ai voulu indiquer :

1. La valeur et les limites des enquêtes ;

2. L'importance de recherches à faire dans des familles différentes, recherches aussi complètes que possible (et faites par l'auteur lui-même) ;

3. Le désidératum de recherches sur l'hérédité de la couleur des yeux suivant un plan convenu, afin d'atteindre l'unité et la comparabilité des résultats d'une propriété du caractère, qui est, au point de vue de l'hérédité, chose importante et abordable dès maintenant.

J'ai fait ces remarques d'après la base de mes recherches sur l'hérédité de l'index céphalique et de la couleur des yeux.

A ce propos, *M. de Winiwarter* rappelle qu'il a découvert, dans l'espèce humaine, une formule chromosomiale qui diffère avec les deux sexes ; le mendélisme de certains caractères peut par conséquent s'expliquer comme chez des animaux mieux étudiés au point de vue héréditaire.

M. le docteur Haskovec donne ensuite lecture des deux rapports suivants :

CONTRAT MATRIMONIAL ET HYGIÈNE PUBLIQUE

Par M. le professeur Haskovek (Prague)

Les progrès modernes de la science médicale, après avoir pénétré au cœur de la vie sociale et modifié considérablement les manières de voir existant depuis des siècles, ont engendré une nouvelle science — l'hygiène — et ne sont pas restés sans influence sur l'évolution de la législation moderne.

Afin que l'hygiène publique et ses organes exécutifs puissent aller jusqu'au bout dans l'accomplissement de leur tâche ardue, il est indispensable qu'ils soient soutenus par la population elle-même. Malheureusement, il arrive trop fréquemment que l'ignorance et le sens conservateur s'opposent aux progrès de l'hygiène publique. L'expérience nous a appris que, sans la sévérité des lois, il n'est pas possible de réaliser les réformes hygiéniques modernes tendant au bien et à la prospérité de toute la population et des générations futures. L'idée la plus humanitaire, la plus utile, la plus ingénieuse se brise contre le préjugé, l'erreur, l'ignorance, la déraison, la ténacité ou la négligence des hommes.

C'est surtout vers nos contemporains que l'hygiène publique tourne ses regards.

L'homme devient-il malade seulement par une influence extérieure et accidentelle ? Des milliers de personnes deviennent, au point de vue physique et psychique, incapables de continuer la lutte pour la vie, parce qu'elles naissent malades et faibles du fait de l'infirmité de leurs parents ; d'autres naissent avec un organisme si débile que le moindre choc, sans importance pour une personne bien portante, les rend malades. Nous avons ici en vue les maladies héréditaires et congénitales.

La science médicale a recueilli un nombre suffisant de cas, n'admet-

tant aucun doute, en ce qui concerne l'hérédité pathologique et les maladies d'origine congénitale ; même en se basant sur des expériences, elle a pu en démontrer quelques-unes. Il est donc important de faire savoir au public le profit qu'il peut retirer de ces connaissances. Comment l'hygiène publique pourrait-elle agir pour le salut commun ? Peut-on préserver l'humanité contre l'infirmité provenant d'une influence héréditaire ? Quels sont les devoirs incombant ici à l'hygiène publique ?

En cherchant à préserver l'individu de la maladie et en restreignant ainsi quelques causes qui pourraient avoir une certaine influence sur la santé de la postérité, l'hygiène protège aussi dans une certaine mesure. Mais ce n'est pas encore toute l'action protectrice dont nous pouvons disposer. Combien ignorent absolument l'existence des lois de l'hérédité pathologique, et les causes diverses des maladies congénitales ! Combien, par insouciance, avidité ou négligence, procréent des individus malades qui se traînent misérablement dans la vie et sont à charge aux autres ou augmentent le nombre des aliénés et des criminels ! Ce serait un des devoirs de l'hygiène publique d'instruire le peuple sur les suites de l'hérédité pathologique. Si, en fondant la famille, on avait égard aux nouvelles connaissances médicales, on pourrait dire sans exagération que le nombre diminuerait des fous, des syphilitiques et des hommes affectés de maladies nerveuses incurables, des tuberculeux, des criminels et des dégénérés. On pourrait, dans une certaine mesure, combattre ce mal social dans sa racine. Enfin, si nous portons encore notre attention sur les contagions parfois pernicieuses entre les nouveaux mariés, nous trouvons que l'hygiène publique, si elle veut remplir parfaitement son grand rôle, ne doit pas perdre de vue le contrat matrimonial. Je ne veux pas citer les lois et les exemples, du reste, bien connus, de l'hérédité pathologique des maladies nerveuses et mentales, de la syphilis et de la tuberculose ; ainsi que les tristes suites de l'alcoolisme et des autres intoxications et des infections des parents.

Qui ne serait pas touché en voyant la pauvre créature humaine, infirme, estropiée, impropre au combat de l'existence, objet de risées pour son prochain et à la charge de la société, et tout cela à cause de ses parents ! Ces malheureux n'ont-ils pas le droit de réclamer pitié et protection ? Ces tristes faits arrivant sous la sanction de la loi, de la liberté personnelle, de l'humanité, ces faits, plus terribles que les crimes publics, ne doivent-ils pas forcer les sociétés même à réfléchir, car il ne s'agit généralement pas là d'un fait malheureux et imprévu, mais d'une conséquence inévitable des lois de l'hérédité pathologique et de phénomènes pathologiques prévus. Quoiqu'il ne faille pas négliger l'hérédité de quelques signes de la dégénérescence physique et psychique, des tumeurs et des diverses maladies de la nutrition, néanmoins nous nous intéressons aujourd'hui surtout à l'hérédité de la *tuberculose*, de la *syphilis*, des *maladies nerveuses* et *mentales* et aux suites, pour la postérité, de l'*ivrognerie* et autres intoxications.

Quant à la propagation de la tuberculose, on ne peut pas douter de son hérédité pathologique ou, tout au moins, de l'hérédité de sa disposition. Comment se fait-il que des personnes vivant dans l'ai-

sance et le confort, à l'air pur, ayant tous les soins hygiéniques, aillent au tombeau vers leur dix-septième, vingtième ou vingt-quatrième année, comme si elles étaient touchées par une baguette mortelle, et cela non seulement dans la maison paternelle, mais aussi loin d'elle, dans une contrée saine et pure ? Les cas de syphilis héréditaire ou transmise par le mari à la femme dans le mariage sont si fréquents, si terrifiants qu'il faut vraiment s'étonner de la négligence de la société humaine qui, comme si elle ne s'en apercevait point, évite la discussion sur ce sujet. Celui enfin, qui a vu le nombre immense des enfants épileptiques et idiots, ne s'étonne pas du grand effort humanitaire qui tente de combattre les désastres produits par les suites de l'ivrognerie des parents.

Quant aux maladies nerveuses et mentales, on connaît mieux leur origine héréditaire, depuis les travaux classiques des maîtres français. Nous pouvons considérer comme un fait certain que l'union de deux individus provenant tous deux de familles atteintes héréditairement de quelques-unes de ces maladies peut produire des enfants malades et incapables de soutenir la lutte de l'existence. C'est contre cette infirmité des gens et contre cette misère humaine qu'il faut défendre la société ignorante. Les mariages entre les membres des familles atteintes de maladies mentales et d'autres conduisent inévitablement à une grave dégénérescence de ces familles.

Les conséquences de l'hérédité pathologique et des influences héréditaires en général ne se montrent pas seulement dans l'incapacité absolue physique et mentale pour la lutte de la vie, mais aussi dans l'incapacité partielle. Nous nous rappelons une foule de pauvres estropiés, d'excentriques, de paresseux, de scélérats, bref, une foule d'individus dégénérés ; et ce sont ceux-là qui, dans la plupart des cas, deviennent des criminels !

Que la maladie ou le crime, comme conséquence des influences héréditaires ou congénitales, soient fréquents ou non, je crois que c'est le devoir de la société humaine de se préserver aussi contre tout germe dans la mesure du possible. C'est à l'hygiène publique à frayer les chemins.

Divers faits précités, d'une grande importance, n'étaient pas connus lorsque se formèrent les institutions sociales actuelles touchant les mariages légaux.

Est-il possible de rester inactif et sourd en face de pareilles expériences ? Est-il possible de ne pas rechercher les voies et moyens de réformer les lois et les institutions surannées en tenant compte des nouveaux progrès ? Nous devons une amélioration, non seulement à la génération future, mais aussi à l'homme et à la femme de nos jours. L'infection tuberculeuse entre les mariés ne nous intéresse pas aujourd'hui autant, par rapport au but de ce travail, que l'infection syphilitique et gonorrhéique, et l'ivrognerie de l'homme avec toutes leurs suites.

Celui qui a compris les tortures de l'honnête femme, d'abord florissante et pleine de santé, puis vieillie rapidement après la contagion ; celui qui a compris l'existence de cette martyre, sans joies, sans enfants, sans amour, plongée dans la douleur et le chagrin, n'hésite

pas à déclarer qu'une pareille infection, par un homme connaissant son état, est un plus grand crime que l'assassinat. La femme se trouve ici sans protection. Qui doit la défendre et la protéger à temps? Qui pourrait montrer à l'homme, honorable peut-être d'ailleurs, le danger qui le menace et qui guette en même temps celle qu'il aime? Qui pourrait l'avertir et la sauver? Qui protégerait à temps, au contraire, l'honnête fille contre un mauvais sujet qui, en toute connaissance de causes, veut l'épouser pour acquérir les avantages de sa position sociale ou de son argent, et piétiner ainsi l'humanité, l'honneur, le droit et la morale?

La prostitution et les infections sexuelles ne diminueraient-elles pas? Le respect de l'innocence de la femme, si affaibli de nos jours, ne se réhabiliterait-il pas, si la loi défendait de tels mariages? Mais il faut porter notre attention non seulement sur la syphilis et la gonorrhée; il est nécessaire aussi de protéger la femme contre les suites de l'ivrognerie. Outre le danger de procréation d'un individu probablement maladif, considérons les extravagances du buveur, ses crises de jalousie et aussi son indolence, sa démoralisation et son insouciance qui mènent le ménage à la ruine. L'alcoolique n'est pas capable d'élever ses enfants; il faut les protéger contre lui; mais à qui doit incomber cette charge? Qui pourrait diagnostiquer d'emblé qu'un individu est déjà atteint de lésions d'origine alcoolique, surtout de lésions du système nerveux le rendant incapable de la charge difficile et importante de mari et de père?

Combien d'êtres, femmes et hommes, auraient été heureux, si on les avait avertis à temps de leur propre maladie ou de celle de leur conjoint, maladie pouvant être pour le moins la source de beaucoup de soucis, de douleurs et de tristesses dans la vie matrimoniale!

L'énumération de ces divers états maladifs me conduirait très loin. Je veux seulement exposer l'importance du contrat matrimonial au point de vue médical.

Peut-on éviter le mal, la misère et la douleur produits par des mariages entre personnes malades, au point de vue eugénique?

En premier lieu, il s'agirait d'instruire le peuple sur ce danger redoutable. Mais la simple instruction suffit-elle? Ne trouvera-t-on pas bon nombre d'hommes qui, pour un avantage pécuniaire momentané, sacrifieront la santé de la femme innocente et ne considéreront point la santé des enfants à venir? C'est pourquoi je pense qu'il faut procéder à une nouvelle organisation de la loi sur le contrat matrimonial. La protection qui en résulterait devrait concerner : *a*) la femme ou l'homme quant à la transmission de la syphilis, de la gonorrhée ou de la tuberculose et quant aux suites de l'alcoolisme; *b*) la postérité quant à l'hérédité de la syphilis, de la tuberculose, des maladies mentales et nerveuses et des états dégénératifs en général.

Il faut élever dans le peuple le sentiment de la responsabilité envers les enfants à venir. Beaucoup de jeunes gens ne se rendent aucunement compte de toute l'importance et de toute la portée du mariage. Combien conçoivent la grandeur de la responsabilité morale qu'ils assument? Combien pensent que l'union dans le mariage est tout à fait autre chose qu'une simple amitié ou que des moments de passion?

Il est nécessaire de considérer le mariage d'un point de vue plus élevé. Plus la vie de famille est développée, plus les familles sont heureuses, plus la nation est forte. La vie de famille, le ménage heureux ne sont possibles que là où règne la santé.

Il faudrait que chacun consultât le médecin avant le mariage; cette consultation pourrait rester secrète. Le certificat délivré par le médecin indiquerait simplement qu'il n'y a pas d'obstacles sérieux au mariage.

Je pense que tout homme consciencieux suivrait les conseils et les renseignements du médecin. Si celui-ci se trouvait pourtant dans la nécessité de refuser le certificat, ce refus devrait protéger l'autre partie contre les gens sans conscience.

Le fait qu'il y a des cas où la science médicale peut déclarer sûrement que la postérité de tels ou tels individus sera malsaine et incapable au combat pour la vie, ou dans lesquels la santé d'un des époux est menacée, l'autorise à la surveillance légale du mariage.

Le certificat médical compléterait les documents avec lesquels les fiancés se présentent devant les autorités avant le mariage. Il va sans dire que les cas dans lesquels le médecin serait autorisé à délivrer un certificat négatif, seraient désignés par des instructions nettes et précises, élaborées par une commission spéciale, sur la base des faits exacts et avec la participation des jurisconsultes et des sociologues.

Quelles sont les objections?

Disons, tout d'abord, que la sainteté du mariage ne fut jamais un obstacle à un certain règlement du contrat matrimonial au point de vue sanitaire. De tout temps, les législateurs sentaient le besoin de ce règlement. Une objection pourrait être faite au point de vue de notre libre choix. Il est bien certain qu'on restreint la liberté dans une certaine mesure si l'on doit empêcher le mariage dans certains cas. Mais avec cela nous n'abordons ni ne proposons rien de nouveau. Il ne s'agit d'aucun nouveau principe, mais seulement d'un règlement et d'un accommodement des lois aux connaissances modernes.

Quant au principe même, le législateur restreint à bon droit la liberté du choix en ce qui concerne le contrat matrimonial, parce qu'il faut cependant préférer à tout prix l'intérêt de l'autre partie ou de la postérité. La société et l'Etat ont ces droits comme on leur accorde le droit de recruter des jeunes gens et de les conduire, peut-être, à une mort certaine ; ce dernier droit est une restriction encore plus grave de la libre volonté de l'individu, de la part de la société ou de l'Etat. Personne ne s'y oppose parce qu'elle a lieu dans l'intérêt général. Ce n'est pas seulement l'Etat qui restreint quelquefois notre libre volonté !

L'évolution de la vie sociale, ainsi que celle des relations matérielles, nous force très souvent à nous restreindre dans notre libre volonté. Combien de jeunes gens et de jeunes filles ne peuvent pas écouter leur cœur à cause du manque de moyens matériels ou à cause de l'inégalité de position sociale ? N'y a-t-il pas là une restriction de la volonté personnelle et du libre arbitre ? Au point de vue mariage, la santé n'est-elle pas cependant plus importante que l'argent ou la position sociale ? La société humaine, enfin, ne porte-t-elle pas une

atteinte tout à fait juste à la liberté de l'homme en ôtant la liberté et même la vie aux ennemis de notre santé ? Personne ne conteste le droit de porter atteinte à la liberté, quand il s'agit de la préservation d'une postérité à venir ou d'une femme innocente. Je pense que les lois proposées ne causeraient pas grand dommage aux familles, et que nous nous habituerions peu à peu au nouvel état des choses, comme nous nous sommes habitués aux différences de race, de société, de rang social et de fortune.

Je ne saurais laisser sans réponse une autre objection : la mise en pratique et l'exécution sévère de la loi. Ici les opinions peuvent être différentes. Je pense que l'exécution de la loi, dans le sens et dans l'étendue où elle devient déjà certainement utile à la société, n'augmenterait pas le nombre des mariages illégitimes.

Personne n'a l'idée de faire de reproches aux législateurs, quand ils empêchent le mariage à cause d'une trop grande jeunesse ou de la trop proche parenté des intéressés, ou quand ils disent : « Ne vole pas ! » Je crois pouvoir affirmer qu'une régularisation légale du mariage au point de vue sanitaire contribuerait plutôt à notre morale.

Les objections valables sont les suivantes : à qui confier la visite des intéressés et la délivrance du certificat ? Quelle est la possibilité des erreurs ?

On a objecté que des propositions semblables ne sont pas réalisables, parce que les jugements de la science médicale ne sont pas assez certains pour être accrédités et parce que les médecins eux-mêmes n'ont pas encore toute l'indépendance matérielle et morale requise. Mais ces deux objections ne sont ni justes ni motivées. Il reste certainement des lacunes dans la médecine, comme dans toutes les branches de la science humaine ; mais le projet de loi ne peut être élaboré que dans les limites des jugements tout à fait sûrs, clairs, et connus de chaque médecin. Il y a déjà des précédents dans la science médicale. Quelques-uns d'entre eux touchent les lois de l'hérédité pathologique, la contagion de la syphilis et de la tuberculose, les suites de la gonorrhée chez la femme et celles de l'ivrognerie pour la postérité. On doit donc réfuter catégoriquement l'objection faite à ce propos aux médecins, qui seront liés par le serment et devront remplir exactement leurs obligations. Les cas isolés de fraude et d'imposture ne sauraient être un motif pour détruire les bons principes et pour mettre des obstacles aux choses fondamentales. De même, malgré des cas connus d'erreur judiciaire, personne ne soupçonnera les juristes et les juges de décisions incorrectes et déloyales.

L'homme et la femme seront égaux devant la loi. Cependant il faudra ménager la pudeur naturelle de la jeune fille, et de la femme en général ; mais, ici nous pouvons compter sur nos doctoresses.

Évidemment l'élaboration de cette loi ne devrait être faite qu'après une grande et large enquête auprès des personnalités compétentes. Ses avantages sont tellement supérieurs à ses inconvénients, et elle peut nous procurer des avantages non seulement directs, mais aussi indirects. Combien de jeunes gens et surtout de jeunes filles, sous l'influence de parents imprévoyants ou avides, sous celle d'une pres-

sion extérieure, consentent à un mariage qui leur déplaît ou les effraie. Qui est mieux qualifié que le médecin, confident de la famille pour agir et conseiller en ce cas?

Tout en réfutant les diverses objections qu'on peut faire à cette visite médicale obligatoire, je n'ai même pas fait remarquer que cette exigence existe dans nos lois civiles actuelles, qui en supposent la réalisation.

Les deux paragraphes suivants de notre Code civil en font foi ; il ne reste qu'à les mettre en pratique :

Le § 48 porte que : « Les furibonds, les fous, les idiots et les mineurs ne peuvent pas faire de contrat de mariage valable. »

Le § 53 porte que : « Le manque de revenus nécessaires, des mœurs prouvées entièrement mauvaises, une maladie contagieuse ou un défaut pouvant mettre un obstacle au mariage, sont des raisons judiciaires pour le refus du consentement. »

L'autorité civile ou religieuse prend note de l'âge des contractants par l'extrait de naissance et de baptême. Qui peut donc vérifier l'état sanitaire des contractants, si la loi elle-même exclut du mariage une certaine catégorie de gens malades ? Jusqu'à présent il n'y a que le représentant de l'autorité ecclésiastique ou civile, prêtre ou médecin, qui remplisse ces fonctions. La loi, du reste, ne fait mention que des furibonds, des aliénés et des idiots. Mais depuis longtemps ceux-ci ne sont plus seuls à représenter la classe des malades d'esprit ou des individus incapables. Un dégénéré, un neurasthénique donnant seulement l'impression d'un léger abattement ou d'une gaîté innocente, peut n'être qu'un paralytique dangereux.

Les deux parties et leurs représentants ne seraient-ils pas reconnaissants d'avoir été avertis à temps ? Ne leur éviterait-on pas ainsi beaucoup de larmes, d'affliction, d'amertume et de malheur pour leurs familles? Selon notre loi, on le sait, seul un citoyen majeur ou déclaré majeur, et sain au point de vue psychique, peut contracter mariage.

Qui est appelé pour constater l'état psychique de ceux qui contractent un mariage? Le médecin. Intervient-il aussi quand il s'agit de prouver la responsabilité des parties contractantes? Point du tout.

Relativement au § 53, il est nécessaire de se demander en outre qui est compétent pour prévenir l'autorité de l'existence d'une maladie contagieuse éventuelle, ou d'un défaut étant un empêchement au mariage. Qui doit protéger à temps l'un des deux intéressés en suivant les intentions de la loi ?

Les lois actuelles exigent l'exécution du projet précité, non seulement sous ces rapports positifs, même mais aussi sous d'autres rapports. Le § 60 du Code civil dit :

« L'incapacité constante à remplir le devoir conjugal est un obstacle matrimonial si elle existait déjà avant la conclusion du contrat. »

Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux défendre plutôt le mariage à cause d'un défaut constaté à temps, ou tout au moins en prévenir l'autre partie plutôt que de motiver un divorce à cause d'un défaut existant déjà avant l'union.

Beaucoup de personnes reconnaîtront l'avantage de cette mesure de précaution, beaucoup seraient punies avant d'avoir rendu leur conjoint malheureux.

Il y a encore d'autres arrêtés relatifs aux conditions légales du divorce touchant la visite médicale des intéressés, avant le mariage ; je mentionne seulement la grossesse chez la fiancée. Je demande aussi comment on pourrait protéger l'homme contre une femme judiciairement divorcée pour incapacité conjugale et *vice versa?*

Nos lois actuelles, elles-mêmes, invitent directement et indirectement à exiger la visite médicale des contractants avant le mariage.

La proposition que je vous soumets a été faite déjà depuis plus de vingt ans en Bohême indépendamment des efforts américains, anglais et français, qui sont bien connus. Je suis persuadé qu'elle sera, un jour prochain, incorporée sous une forme quelconque dans les Codes de tous les Etats modernes.

LE MOUVEMENT EUGÉNIQUE DANS LA RÉPUBLIQUE TCHÉCO-SLOVAQUE

Par M. le D[r] Haskovec (Prague)

Depuis longtemps, en Bohême, le degré élevé de l'hygiène publique a rendu de grands services non seulement à la nation tchèque, mais aussi aux nations de l'ouest de l'Europe. En voici l'exemple le plus récent : par l'extrême dévouement des médecins tchèques et grâce à la haute culture de la population tchèque, les maladies contagieuses, compagnes habituelles des guerres, ne se sont pas répandues dans une ample mesure dans nos pays, et par suite n'ont pas continué leur marche de l'est vers l'ouest.

La guerre à la tuberculose et à l'ivrognerie (en tant que celle-ci démoralise l'individu et les générations) brille depuis longtemps chez nous ; de même qu'on s'y efforce de réglementer la prostitution et de préserver des infections sexuelles, et qu'on surveille la santé physique et morale des enfants. La littérature médicale populaire en Bohême est très riche et très recherchée de toutes les classes de la population, qui sont très accessibles aux idées de progrès et d'humanitarisme, ainsi qu'aux nouvelles idées sociales et scientifiques.

Les premiers efforts eugéniques, en Bohême, datent de l'année 1900, tout à fait indépendamment des efforts américains et anglais. En ma qualité de neuro-pathologiste, je me suis occupé des problèmes eugéniques déjà depuis 1896 et j'ai traité ce sujet, pour la première fois, en janvier 1900, dans mes conférences populaires, en appelant l'attention sur le besoin d'une visite médicale avant le mariage. L'année suivante, j'ai proposé à la chambre médicale de Prague de soumettre au gouvernement un projet tendant à exiger des futurs époux un certificat médical (1). J'ai publié l'article « Efforts de l'hygiène publique

1. Au cours d'une discussion du sujet en question, j'ai appris qu'un entretien avait eu lieu à l'hôtel de ville de Prague, sur le conseil du philanthrope

et question du contrat matrimonial » (Lidové vozkravy lékaiské, Praha 1902) et je suis intervenu au Congrès international de Lisbonne en 1906. (*Neurologie et Psychiatrie*, p. 600 : Contrat matrimonial et l'hygiène publique. On trouvera tous ces arguments rappelés dans le rapport précédent (1).

La proposition que je viens de rappeler ne contient aucun principe nouveau, mais elle vise à adapter nos lois aux nouvelles connaissances médicales et biologiques.

En 1902 également j'ai demandé à la Société de neurologie de Paris de créer un comité international composé de médecins, de jurisconsultes et de sociologues pour organiser la lutte contre la dégénérescence humaine due à l'hérédité pathologique ; ce comité se serait chargé de préparer des projets de lois pour empêcher les mariages ne pouvant donner que des enfants malades et incapables de soutenir la lutte de l'existence. La Société n'a pas voulu prendre cette initiative en considération (2).

J'ai toujours envisagé la nécessité et la valeur du mouvement eugénique en Bohême, non seulement au point de vue physique, mais aussi au point de vue moral, national et humain. J'étais et je suis encore persuadé que, par un travail eugénique bien conduit et bien développé, on peut rendre plus forte et plus puissante l'existence de la nation. L'eugénie s'occupe non seulement de la santé de l'individu, mais de la nation tout entière ; une nation saine, autant qu'il est possible, au point de vue psychique et moral, a des sentiments altruistes développés, met un frein aux instincts pervers et antisociaux et travaille à la fraternité des nations, à la paix et à la véritable liberté. Je considère même que le travail eugénique et que les progrès eugéniques, chez les peuples civilisés, peuvent seuls à l'avenir préparer les voies à une société durable des nations C'est pourquoi je n'ai jamais cessé mes efforts ; par les journaux et par la parole je tâchais de répandre en Bohême les idées eugéniques. Je n'étais pas seul : dans la litterature tchèque a paru la traduction du livre de Haycraft (*Darvini sme and*

Ferdinand Naprstek, touchant l'interdiction du mariage entre tuberculeux.

Au IIIe congrès des médecins et des naturalistes tchèques, qui a eu lieu à Prague en 1901, le Dr Navrat a proposé l'élaboration d'un mémoire pour le corps législatif, que le mariage ne soit permis aux épileptiques qu'avec le consentement du médecin.

1. Je propose de considérer comme obstacles au mariage les maladies mentales incl. la paralysie générale, les formes contagieuses de la syphilis et de la gonorrhée, l'alcoolisme chronique, la tuberculose héréditaire, les maladies nerveuses, les troubles psychiques provenant d'une disposition héréditaire.

Naturellement, on pourrait faire des exceptions individuelles d'ordre social, familial et autres. Du reste, la loi elle-même peut être préparée par une commission internationale compétente.

Le certificat médical obligatoire serait au nombre des pièces légales exigées des fiancés.

2. J'ai adressé la même proposition à la Société de Psychiatrie et de Neuropathologie de Moscou sans plus de succès.

A l'occasion de la discussion sur ce sujet à la Société neurologique, on a attiré l'attention sur le livre de Cazalis que je me suis alors procuré et que j'ai pu encore citer à la fin de mon article. Cazalis y est guidé presque par les mêmes idées et aboutit aux mêmes conclusions.

race progress, par G. Zdárský), et le Dr Walter a publié dans la bibliothèque médicale populaire un excellent article concernant le mariage.

En 1908 fut fondée, en Bohême, une commission protectrice tchèque de l'enfance dans laquelle on a pu développer toutes les idées eugéniques. Nous y avons obtenu quelques bons résultats : grand travail humanitaire, fondation d'un asile des enfants anormaux, office de consultations gratuites eugéniques et médico-sociales. A cette époque, l'éminent Dr Brozèk a fait connaître au peuple tchèque les efforts eugéniques américains et anglais dans l'article : *Eugenika* (1912). En même temps, le Dr Herfort se consacrait aux études eugéniques dans l'asile des enfants idiots, à Ernestinum, et en compagnie du Dr Brozèk, il s'efforçait de fonder le premier service central eugénique. Puis est venue la fondation de l'Institut pédologique et du service psychotechnique de consultations.

En 1914, j'ai fondé, avec mon éminent collègue le professeur de biologie Vladislav Rugicka, un supplément à la *Revue de neurologie tchèque* consacré à l'Hérédité et à l'Eugénie, qui renseigne sur le mouvement eugénique de tous les pays.

En 1915, nous avons fondé par l'intervention de la commission protectrice de l'enfance en Bohême une œuvre à laquelle a beaucoup contribué le legs d'une très intelligente dame, W. M., décédée en 1914 ; infectée par son vieux mari, la donatrice demandait dans son testament la propagation des idées eugéniques et la fondation d'une Société eugénique.

Dès 1915, commence un travail systématique en Bohême. L'institut biologique du professeur Rugicka (1) devient un centre de travail théorique assidu. La Société eugénique continue à propager les idées eugéniques dans le peuple avec le concours de collaborateurs assidus parmi lesquels le docteur Kujenecky (2) qui a beaucoup contribué aux connaissances eugéniques dans la République tchécoslovaque.

Nous avons défini le but de la Société en ces termes : 1° étude de la biologie spéciale ; 2° répandre les connaissances des conditions de la santé physique et psychique dans toutes les classes de la population, en même temps que le sentiment de la responsabilité envers les générations futures ; 3° combattre les maladies héréditaires et celles de la première enfance ; 4° favoriser les soins à donner aux femmes en couches, aux nouveau-nés et aux nourrices ; 5° lutter contre l'alcoolisme, la tuberculose, les maladies vénériennes, ainsi que contre toutes les causes qui détruisent les racines de la nation. La Société poursuit ce but par des conférences populaires et des publications et commence cette propagande dès l'école primaire ; elle propage l'idée de créer à Prague un Musée hygiénique comme centre d'étude et d'éducation du peuple, ainsi que celle de fonder un Ministère d'hygiène publique. Ce Ministère étant créé en 1917 (sous

1. Rugicka, *Hérédité chez l'homme dans la santé et dans les maladies*, Conférences populaires médicales.
2. Kujenecky, *Les mariages consanguins et leur valeur*. Bibliothèque eugénique, fondée par la Société.

l'empire autrichien) la Société lui a adressé un mémoire sur toutes les questions eugéniques ; lorsque nous avons reconquis notre liberté, la Société a remis ce mémoire au gouvernement tchécoslovaque. On y demande : 1° la création de l'Institut national de recherches eugéniques ; 2° la mise en usage de matricules destinés à enregistrer la santé de la population ; 3° la fondation de stations centrales eugéniques ; 4° un institut pour l'étude oicologique de développement de l'homme ; 5° un institut de psychologie nationale ; 6° un musée de génétique comparative ; 7° la protection de l'enfant, des nourrices et des mères ; 8° la réforme de la profession de sage-femme ; 9° la réforme, dans toutes les écoles, de l'éducation et de l'enseignement de l'hygiène moderne, surtout en ce qui concerne la vie sexuelle ; 10° d'aider l'enseignement eugénique du peuple en général par des conférences, des représentations théâtrales et cinématographiques et surtout par un musée hygiénique comme centre de l'instruction populaire sanitaire ; enfin, l'établissement d'un certificat médical avant le mariage.

La Société a ouvert une enquête sur quelques questions eugéniques : actualité et valeur des problèmes eugéniques (Dr Kulhavy) ; philosophie et éthique eugénique (Prof. Foustka) ; état sanitaire et qualité de la nation (Dr Prochazka) ; conditions physiologiques du bien-être de la nation (Prof. Babak) ; problème de la population (Prof. Orachovsky) ; prophylaxie de la criminalité infantile (Prof. Haskovec) ; influence de l'industrie sur la qualité du peuple (Prof. Prochazka) ; influence des agents sociaux sur la qualité du peuple (député Modracèk) ; maladies vénériennes et leur valeur quant à la qualité du peuple et la postérité (Prof. Yanovsky et Samberger) ; l'enseignement auxiliaire pour les enfants anormaux (Dr Batek) ; les imbéciles et les enfants anormaux au point de vue juridique (Dr Fuma) ; puériculture privée et publique en Moravie (Fr. Mégl) ; alcoolisme et ses suites (Dr Novy) ; réforme du droit de mariage au point de vue eugénique (Prof. Haskovec) ; assurance et efforts eugéniques (Dr Lukàs) ; assurance sociale (Jos. Klecak); droit de l'enfant et défauts des lois de prévoyance sociale (Dr Pokorny) ; la lutte contre la tuberculose (Dr Merhaut) ; organisation de l'assistance publique en Bohême (Dr Welz) ; organisation de l'assistance des nourrices et des mères (Dr Batek); organisation du mouvement eugénique en Bohême (Prof. Haskovec).

Tous ces desiderata sont maintenant, dans la République, l'objet des efforts et des travaux assidus de notre jeune ministère de la Santé publique et de notre Croix Rouge. Au ministère de la Santé publique, on a élaboré des lois contre les maladies vénériennes et on prépare la réforme de l'hygiène scolaire, l'institution des médecins scolaires, une loi de l'éducation physique du peuple et une école d'éducation physique. De son côté, la Croix-Rouge s'efforce de grouper les nombreuses sociétés sanitaires et humanitaires de la République.

Je constate avec plaisir l'accueil favorable et l'appui efficace que trouve dans le peuple tchèque la diffusion des idées eugéniques, notamment dans la grande société gymnastique des Sokols, la plus grande association des femmes tchèques présidée par la députée

Purkynè, les étudiants des grandes écoles, les sociétés ouvrières et les autorités militaires.

En 1919, le gouvernement a proposé à l'assemblée nationale une loi dont le paragraphe 1er porte : « Peuvent être mariés... seuls les fiancés qui présentent un certificat d'un médecin public (communal, cantonal, départemental ou de police) attestant qu'ils ne souffrent d'aucune maladie contredisant le but du mariage ou pouvant influencer nuisiblement la santé de l'autre époux ou de la postérité ». Cette proposition déposée par le député Dr Rollicèk, a été accueillie favorablement dans la presse des groupes socialistes et agrariens. Malheureusement le Conseil supérieur d'hygiène publique et le ministère de la Santé publique, ont retardé son vote.

Mais je suis convaincu pourtant, que des propositions semblables seront incorporées sous une forme quelconque, dans les codes de tous les Etats modernes : cette incorporation est exigée par les progrès médicaux, ainsi que par les besoins nés de la guerre.

M. le professeur *Matiegka* présente un rapport sur *l'Age dentaire comme signe du développement total* (voir 1re section). La section décide de le remettre à l'impression afin de permettre à d'autres travailleurs d'appliquer cette méthode et de la vérifier sur une plus grande échelle.

M. *Spirus Gay* propose d'ajouter à l'étude des enquêtes eugéniques dans leurs rapports avec la tuberculose, etc., les intoxications telles que le tabagisme, le caféisme, et d'une façon générale l'alcaloïdisme. Cette proposition est adoptée.

La section décide enfin de déléguer M. de Winiwarter à la réunion générale des sections.

Séance du 26 juillet

La section V, réunie à la section I, discute les questions d'ordre général portées au programme et intéressant toutes les sections.

Séance du 27 juillet

M. *E. Bérillon* (Paris) expose ses idées quant aux résultats néfastes du croisement ou métissage dans le sens le plus large du terme. Il a toujours observé que les parents d'enfants anormaux étaient d'origine différente. Sans vouloir prétendre que les tares soient toujours graves, la déchéance peut se traduire par un simple manque de volonté, de la paresse au travail, une tendance au mensonge et à la dissimulation. M. Bérillon a observé les mêmes résultats désastreux dans le croisement des animaux domestiques par exemple.

M. *Frets* fait observer qu'il est dangereux de parler de race ; il vaudrait mieux définir les individus par des faisceaux de caractères et rechercher comment se comportent, lors d'un croisement, les qualités de chaque groupe et comment les dissociations ou les mélanges surviennent au cours de chaque nouvelle génération.

M. *de Winiwarter* fait observer qu'il est difficile d'admettre qu'un mélange entre wallon et flamand conduise toujours à une progéniture dégénérée psychiquement. Depuis que la Belgique existe (non pas seulement en tant qu'unité politique) il a dû se produire de nombreux croisements et il ne semble pas en résulter pour la population une déchéance réellement appréciable. Les résultats chez les animaux domestiques ne sont pas non plus toujours négatifs. Il convient par conséquent de poursuivre l'enquête de M. Berillon sur une grande échelle ; car les propositions de M. Bérillon possèdent une telle portée qu'il serait urgent d'être fixé rapidement sur le bien fondé ou non de ses idées.

UNIFICATION DES FICHES SANITAIRES MILITAIRES POUR LEUR UTILISATION EUGÉNIQUE. — LIVRET SANITAIRE

Par M. le Colonel Dr CONSIGLIO (Rome)

Le livret sanitaire est une institution très utile dans l'Armée : les données que nous avons pu recueillir en quelques années nous ont permis de faire plusieurs études anthropologiques, d'anthropométrie, de sociologie ou de psychiatrie sociale. J'ai présenté au Ministère de la Guerre d'Italie des propositions qui sont maintenant en discution et je crois que des vœux de notre Réunion nous aideraient utilement.

Dans les Conseils de révision il faut s'en tenir aux données anthropométriques et somatiques principales et aux renseignements généraux sur la profession, le lieu de naissance, le nombre des enfants, le degré d'instruction, etc. Au contraire, dans les Corps d'épreuves, on peut recueillir des éléments sur la conduite, le caractère, l'aptitude physique et psychique au service, la morbidité organique ou nerveuse, etc. Dans les hôpitaux, enfin, surtout dans les sections d'observation, on peut utiliser une feuille sanitaire plus détaillée sur l'hérédité, les précédents morbides, les tendances, les caractéristiques psychologiques et morales, les insuffisances ou les anomalies mentales, les aptitudes criminelles, etc.

Ces différentes feuilles seraient réunies dans un livret sanitaire, continuant utilement le livret scolaire ou ouvrier, complété pour quelques-uns par les recherches dans les prisons ou dans les asiles. Ainsi nous aurions en peu d'années un énorme matériel scientifique, des plus utile pour la psycho-sociologie ainsi que pour l'eugénique : et c'est cela vraiment la Science pour la vie.

ENQUÊTE SOMATO-PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE DANS LES MILIEUX MILITAIRES

Par M. le Colonel Dr CONSIGLIO (Rome)

Les enquêtes anthropologiques générales, faites dans les milieux militaires, sont d'une grande utilité, même au point de vue eugénique,

parce qu'elles peuvent suivre plus aisément une méthode précise et unique de recherches, et ont lieu dans une collectivité spéciale, homogène dans sa constitution et ses règles de vie, et toujours renouvelée. L'Armée résume, photographie pour ainsi dire, la Nation ellemême dans ses qualités et dans ses défauts, dans ses vertus et dans ses vices. Je rappelle (1) que, par exemple, les comparaisons annuelles des mensurations des soldats (taille, périmètre thoracique, poids, grande envergure, hauteur du cou, index céphalique, etc.), lors de l'enrôlement et à la fin du service militaire, en rapport avec les professions et les métiers, les régions de naissance, les conditions sociales, peuvent nous donner bien des renseignements sur le développement de la race, sur sa constitution, sur les modifications provenant du climat, de la misère, du travail précoce, de l'alimentation, du milieu hygiénique, etc. Ces connaissances nous sont très utiles pour réglementer le travail des enfants et des femmes, le travail industriel, l'éducation physique de la jeunesse, et les précautions à prendre contre certaines maladies et infirmités dans des régions ou des groupes sociaux. D'autre part je démontrais les effets bienfaisants de la vie militaire sur la constitution physique et sur le développement psychique et moral du citoyen-soldat ; j'affirmais aussi que « la Nation en armes doit avoir surtout une raison biologique et sociale, puisqu'elle améliore la race, dégourdit les esprits, fortifie les caractères, donne à la volonté une discipline et une méthode et aux sentiments une orientation plus altruiste, pour la formation de ceux que le Professeur Venturi appelait si bien *individus sociaux* ».

Beaucoup d'autres problèmes découlent de ces enquêtes somatopsychologiques, par exemple l'action biologique des villes ou des métiers, des infections ou des intoxications, ou des dysendocrinies comme le disthyroïdisme, etc. Au point de vue neuro-psychiatrique. ces enquêtes sont excellentes pour l'anthropo-géographie des névroses et des psychoses, surtout de l'épilepsie, de la phrénasthénie et de la criminalité dans ses deux grandes divisions : vol et violence ; également pour les rapports de ces maladies nerveuses et du suicide avec l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis et ceux de l'hérédité morbide avec ces déviations évolutives de la personnalité neuro-psychique. En effet, nous pouvons recueillir beaucoup de notes sur l'hérédité de tous les soldats, et surtout des malades ou des anormaux en observation ou en cure dans les hôpitaux.

Les études psycho-sociologiques ainsi conduites dans l'Armée nous donnent aussi des renseignements sur les règles à appliquer, dans une collectivité, pour sa défense contre les dégénérés, les neuropsychopathes et les déséquilibrés ; leur élimination de l'Armée ou de la vie civile est le seul moyen pour protéger la collectivité, et défendre la race. La prophylaxie morale de l'Armée est une véritable expérience sociale, qui nous démontre bien qu'il faut écarter les anormaux, les envoyer dans des colonies de travail, et empêcher ainsi leur reproduction dans la vie commune, et leur intoxication physique et morale dans le milieu ordinaire ; c'est la grande raison de la dégénérescence de la race et de sa sélection régressive.

1. *Revue Anthropologique*, janvier 1921.

LE MOUVEMENT EUGÉNIQUE EN FRANCE

Par le Dr Georges Schreiber
Secrétaire général de la Société française d'Eugénique

La *Société française d'Eugénique* a été créée en 1912 à la suite du *premier Congrès international d'Eugénique* qui s'est tenu à Londres du 23 au 30 juillet de cette même année.

Dès sa fondation elle a obtenu un précieux appui de la part des pouvoirs publics et des personnalités les plus marquantes du monde scientifique. La réunion constitutive de notre société a eu lieu, en effet, à Paris, le 22 décembre 1912, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence d'honneur de M. Léon Bourgeois, alors ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et sous la présidence effective de M. Edmond Perrier, membre de l'Académie des Sciences et directeur du Muséum, ayant à ses côtés M. Paul Doumer, l'actuel ministre des Finances, notre regretté doyen de la Faculté de Médecine, le professeur Landouzy et le professeur Pinard.

Les Français qui participèrent au Congrès de Londres furent les premiers à adhérer à la nouvelle Société.

Parmi eux je citerai : le Dr Apert, premier secrétaire général de la Société, le regretté Yves Delage, membre de l'Académie des Sciences, M. Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit, directeur de la *Revue politique et parlementaire*, le regretté Frédéric Houssay, doyen de la Faculté des sciences; le Dr Manouvrier, professeur à l'Ecole d'anthropologie, M. Lucien March, notre très actif trésorier, directeur de la statistique générale au ministère du Travail, le Dr Papillault et le Dr Paul Boncour, professeurs à l'Ecole d'anthropologie de Paris, etc., etc.

Ces quelques noms suffisent à montrer l'intérêt suscité en France par les problèmes si passionnants et si délicats que pose l'Eugénique. A la suite de l'appel des fondateurs de notre Société, de nombreuses adhésions nous vinrent de toutes parts, et en particulier des milieux médicaux.

Des réunions mensuelles furent tenues après dîner le premier mercredi de chaque mois à la Faculté de médecine et de très intéressants rapports et communications y furent présentés et discutés. Parmi eux, je citerai : *Eugénique et régimes alimentaires*, par Frédéric Houssay; *Dépopulation et Eugénique*, par M. Lucien March ; *Remarques sur les stigmates de dégénérescence ; Les Lois de Naudin-Mendel dans l'espèce humaine*, par M. E. Apert ; le *Retour au type dans les métissages humains*, par M. F. Laumonier ; *Alcool et Eugénique*, par M. P. S. Ladame, etc.

Dès sa fondation *la Société française d'Eugénique* créa un bulletin intitulé *Eugénique*, où furent publiés des travaux originaux, les compte rendus des séances, de nombreuses analyses et des indications bibliographiques permettant de suivre le mouvement eugénique en France et à l'Etranger.

Dès le début des hostilités, l'activité de notre Société se trouva

complètement suspendue et elle ne put reprendre ses séances que le 5 mai 1920. Malheureusement nous avions perdu beaucoup de nos membres tués ou décédés de maladie; d'autre part les douloureuses expériences accumulées pendant la guerre, la nécessité de parer au plus pressé et de venir en aide aux mutilés, aux veuves, aux orphelins, aux habitants des régions libérées, créèrent des préoccupations immédiates qui éloignèrent de nous, momentanément nous l'espérons, un certain nombre de nos adhérents de la première heure. Ceux qui nous restent constituent un noyau solide d'eugénistes décidés à attirer l'attention du pays et des pouvoirs publics sur les questions importantes qui relèvent de notre champ d'action.

Pour manifester le réveil de son activité, *la Société française d'Eugénique* a repris la publication de son bulletin. Elle a organisé, en outre, à l'Ecole interalliée des Hautes-Etudes sociales, une série de conférences sur *les Conséquences de la guerre au point de vue de l'Evolution*. Les sujets suivants ont été traités : *Eugénique et biologie*, par M. Edmond Perrier ; *Eugénique et santé nationale*, par le D[r] Apert ; *Eugénique et natalité*, par M. Lucien March ; *Eugénique et psychologie sociologique*, par le D[r] Papillault ; *Eugénique et mariage*, par le D[r] Georges Schreiber; *Eugénique et perfectionnement humain*, par le D[r] Roussey, *Eugénique et sélection humaine*, par le professeur Charles Richet.

Le mouvement eugénique, comme il fallait s'y attendre, a subi en France, du fait de la guerre, un certain ralentissement. Le premier devoir qui s'impose à nous, après la terrible saignée que nous avons subie, n'est-il pas de combler les vides et d'avoir beaucoup d'enfants? Toutefois cette nécessité primordiale ne doit pas nous empêcher de mettre également tout en œuvre pour obtenir de beaux enfants, sains de corps et d'esprit. C'est pourquoi nous estimons utile de maintenir notre effort à travers les vicissitudes du moment, en formulant l'espoir que la génération qui nous succèdera pourra aborder l'étude des problèmes d'Eugénique avec une liberté d'esprit plus grande et un rendement plus profitable.

VŒUX ET DÉCISIONS

Après un examen approfondi de ces divers rapports, la section d'Eugénique vote à l'unanimité les propositions suivantes :

I. — La section émet le vœu de devenir un organisme permanent, et comme tel, d'être représentée par un membre dans la section hygiénique de la Société des Nations et dans le bureau du II[e] Congrès international d'Eugénique à New-York. De même elle demande à être représentée dans les divisions de la Croix Rouge et dans les organismes officiels de chaque Etat s'occupant spécialement de la question ; — afin de coordonner tous les renseignements, et de suggérer toutes les mesures propres à favoriser le mouvement eugénique (fondation d'instituts nationaux de recherches eugéniques,

d'étude du développement de l'homme, de psychologie nationale, de musées de génétique comparative, de musées hygiéniques comme centres de l'éducation eugénique populaire ; réforme de l'éducation et de l'enseignement de l'hygiène moderne dans les écoles, surtout en ce qui concerne la vie sexuelle, la protection de l'enfant, des nourrissons et des mères ; — enfin l'établissement d'un certificat médical avant le mariage (Haskovec et Winiwarter) ;

II. — La section demande l'étude du contrat matrimonial au point de vue sanitaire et la préparation d'un projet pour la session prochaine, d'un projet de réforme du Code civil relatif au mariage, en tenant compte des nouvelles connaissances biologiques et médicales, et du besoin actuel de renseigner la population et d'accroître le sentiment de responsabilité envers la femme et les générations futures.

III. — La section propose d'étudier pour la session prochaine :
a) La question du certificat médical avant le mariage ;
b) L'hérédité pathologique chez l'homme ;
c) La prophylaxie de la criminalité et de la dégénérescence chez l'homme (d'accord avec les sections de criminologie et de sociologie).

Le Secrétaire de la section,
H. DE WINIWARTER.

SIXIÈME SECTION

RELIGIONS. — ARCHÉOLOGIE. — PROTOHISTORIQUE. — FOLK-LORE

La section a tenu trois séances, sous la présidence de M. le professeur Michel (Liège), de M. le professeur Huguet (Nancy), et de Mlle le Dr Portengen (La Haye).

Après une discussion approfondie, à laquelle ont plus spécialement pris part MM. Michel, Huguet, Synave et Mlle Portengen, discussion portant sur le programme général de la section, celle-ci émet le vœu que son programme comporte désormais exclusivement l'étude des Religions et du Folk-lore. En conséquence, l'Archéologie protohistorique pourrait plus utilement être traitée à la deuxième section.

II. — La section émet le vœu que dans les sessions suivantes, les horaires soient combinés de telle sorte qu'un même membre de la

section puisse assister aux réunions de la deuxième (anthropologie préhistorique), et de la troisième (ethnographie comparée).

III. — La section émet le vœu, sur le rapport du P. Synave, qu'on précise les méthodes pour l'étude conjointe des peuples primitifs (pré et protohistoriques) et des peuples non civilisés modernes, et qu'on s'efforce de déterminer les phénomènes de régression qui peuvent se présenter chez les uns et chez les autres.

IV. — Sur rapport de M. le professeur Michel, la section appelle l'attention sur l'étude méthodique du panthéon préhellénique dans le bassin de la Méditerranée, ainsi que sur l'étude de la grande divinité féminine que l'on retrouve à toutes les époques dans le bassin méditerranéen en remontant jusqu'aux périodes les plus primitives, ainsi qu'Evans l'a démontré. Elle appelle également l'attention sur certaines divinités secondaires devinées à côté de la divinité principale.

V. La section émet le vœu qu'on établisse, sous forme de glossaire, le vocabulaire des termes employés dans l'étude des religions protohistoriques ainsi que dans celle de l'Islam.

L'Organisateur,
CH. MICHEL.

NÉCESSITÉ DE RECHERCHER LES ATTACHES RITUELLES DES MYTHES ET DES CONTES

Importance de leurs relations avec les temps sacrés et les coutumes périodiques.

Par M. P. SAINTYVES (Paris) (1).

L'Ecole anthropologique a su nous faire voir l'étroite relation des mythes légendaires et romanesques avec les coutumes et les usages des primitifs, qu'il s'agisse de mythes classiques comme l'histoire de Cronos ou de contes merveilleux comme celui du Petit Poucet. Aussi bien n'avons-nous pas l'intention de revenir sur ce point. Mais ce fait établi et aujourd'hui incontesté, nous voudrions indiquer la nécessité d'étudier plus particulièrement les relations des mythes avec les temps sacrés et les coutumes périodiques.

Prenons *les Fées* du recueil de Perrault. Il est bien certain que ce charmant récit nous reporte à une époque où non seulement on croyait aux Fées, mais où elles étaient l'objet d'un culte. Or, certaines versions du conte nous indiquent que l'action se passe en hiver, à la

1. Ce rapport nous est parvenu trop tard pour être déposé à la session de Liége. L'intérêt qu'il présente a déterminé le Secrétariat à le publier par mesure exceptionnelle.

fin de l'année, époque où l'on avait jadis coutume d'offrir le pain et le vin aux fées de la maison ou du canton. En serrant de près les données du conte et les traditions relatives à la coutume dont nous avons des survivances jusqu'au milieu du XIXe siècle, on arrive à se faire une idée de la genèse de notre conte. Il commentait une coutume rituelle et cherchait à ancrer dans l'esprit des auditeurs la nécessité de traiter les divinités topiques avec égards et de leur faire les offrandes périodiques accoutumées. L'abondance, la santé, toutes les richesses en découlaient. Comme, aussi, des manquements à ces devoirs, résultaient toutes les misères et toutes les maladies. D'un côté des perles, de l'autre des crapauds.

Dans les pays les plus divers on connaît l'histoire de cette bâtisse dont les travaux s'effondrent chaque nuit et que l'on ne réussit à mener à bien qu'après avoir muré dans les fondations la première femme qui s'en approche (1). Eh bien ! ce trait barbare n'est pas une simple invention littéraire. Il ne faut pas y voir une pure fantaisie d'hommes de lettre. Le thème dépend étroitement d'un rituel de construction. Il s'agit là d'une pratique qui nous est signalée dans la Bible et dont nous retrouvons cent exemples chez les anciens peuples du bassin méditerranéen.

Le thème du feu qui descend du ciel, ou celui du bâton sec qui reverdit, ont l'un et l'autre leurs racines dans des cérémonies saisonnières ou divinatoires ; mais il y a mieux ; nombre de récits, légendes religieuses ou contes merveilleux, fixent incidemment la date de ces cérémonies ; Pâques fleuries ou Samedi Saint, et fournissent ainsi une preuve des liens étroits qui rattachent l'incident merveilleux au rite magique ou magico-religieux.

Cendrillon, la gardienne du foyer, n'est pas une simple héroïne de conte ; elle officia jadis dans des cavalcades où elle jouait le rôle de Reine des cendres. Au reste le passage dans les cendres des feux rituels lors du jour des Brandons ou lors de la Saint-Valentin est encore considéré comme une assurance de prochain mariage.

On pourrait multiplier indéfiniment les exemples, soit que l'on envisage les thèmes ou les éléments mythiques, soit que l'on considère leurs combinaisons. Mais qui ne voit la fécondité d'une telle recherche, surtout lorsqu'elle est appuyée par l'indication des dates festales ou cérémonielles.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ce dernier point. Un même rite peut avoir reçu des utilisations diverses : c'est ainsi, comme on le verra, que le rite du bouturage a pu être tour à tour un rite de fécondité, un rite de prise de possession et une ordalie : mais il n'est pas douteux que sa fonction la plus ancienne est celle qui a laissé des traces dans le culte et spécialement dans les cérémonies calendaires. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit d'un mythe complexe comme le déluge que l'on pourra se rendre compte des ressources que fournissent les dates festales pour l'analyse du mythe et la détermination des rites qui correspondent à tel ou tel incident du mythe. L'utilité de ces dates se fera encore sentir davantage si l'on veut

1. J. Brun, *A propos des Romances roumaines*. Paris, 1896, in-12, pp. 28-29

déterminer les parties mythiques d'une grande légende divine comme celle du Bouddha ou celle de Jésus. Lorsqu'on aura dénombré les thèmes mythiques à caractères miraculeux qui ont été utilisés par la légende, on devra d'abord commencer par étudier les thèmes qui ont donné naissance à des fêtes ou des commémorations, et l'étude des survivances qu'elles présentent ou présentaient jadis mettra presque sûrement sur la voie des rites et des cérémonies originelles avec lesquelles le mythe a pris naissance. Dans mon étude du thème de la naissance miraculeuse (1), j'ai eu le tort grave de négliger les indications que l'on pouvait tirer des survivances de la fête de Noël et de l'Epiphanie. Elles m'auraient permis sans aucun doute de montrer plus nettement les liens qui rattachent les divers thèmes païens parallèles, et j'eusse défini avec plus de précision les rites dont ils dépendaient. On pouvait souligner qu'il s'agissait de rites de renouveau et de fécondité et que de ce chef toute une partie de la légende du Christ semblait avoir été adaptée à d'anciens cultes agraires analogues à ceux qui sont à la base des grandes légendes de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Egypte.

On peut, je crois, conclure ces trop courtes observations en disant qu'il est nécessaire : 1° d'étudier les mythes en rapprochant chacun de leurs éléments des usages ou des rites dont ils dépendent ; 2° de fixer pour chacun de ces parallèles rituels leurs actuelles survivances, avec les dates où elles continuent de se pratiquer. On reliera ainsi étroitement le plus proche présent avec le plus lointain passé. Le conte et le mythe s'encadreront ainsi dans le réel, entre le rite ancien et sa survivance moderne, et souvent à la même date du calendrier.

SEPTIÈME SECTION

LINGUISTIQUE

La Section émet le vœu de voir une entente plus étroite s'établir entre ceux qui s'occupent d'étymologie indo-européenne et les spécialistes en archéologie néolithique, pour arriver à serrer de plus près le problème indo-européen. Ce problème comporte entre autres les questions suivantes :

1° Où a vécu le groupe humain parlant la langue européenne primitive ?

1. P. Saintyves, *Les Vierges Mères et les Naissances Miraculeuses*, R.-E. Nourry, 1908, in-12.

2° Quel était son degré de culture ?

3° Comment s'est effectuée la diffusion des langues indo-européennes ?

La Section préconise à cet effet l'organisation des conférences pratiques, dans lesquelles les recherches étymologiques alterneraient avec des travaux d'archéologie, et qui seraient accessibles à la fois aux linguistes et aux archéologues.

Le Rapporteur,
J. MANSION.

LES ENQUÊTES LINGUISTIQUES

Par M. le professeur NICEFORO (Rome)

Il existe à côté de la langue commune dont les mots se trouvent dans les dictionnaires dits de la langue parlée, une certaine quantité de « langage spéciaux » dont chacun est particulier à chaque groupement social. Les groupements sociaux sont plus ou moins divers les uns des autres, plus ou moins instables, et plus ou moins importants ; mais chacun d'eux forme, pour son usage particulier, un langage qui lui est spécial. Dans le couple d'amis, déjà, ainsi que dans d'autres couples, normaux ou pathologiques, on trouve l'existence d'un langage spécial ; il en est de même dans les groupes formés par des éléments nombreux, tels que les professions, les associations plus ou moins secrètes, les sectes, le monde des criminels, et la « classe sociale » elle-même.

Y-a-t-il des « lois », ou, pour mieux dire, des « uniformités » qui règlent : *a*) la naissance ; *b*) l'évolution de ces langages spéciaux ? Ou, si l'on veut, y a t-il des principes constants qui règlent : *a*) la *structure* ; *b*) et la *vie* de ces langages ?

Dans un ouvrage déjà ancien, mais dont j'estime pouvoir encore considérer comme exactes les lignes essentielles et les principaux détails (*Essai sur les langages spéciaux, les argots, et les parlers magiques*, Paris, 1912, éditions du Mercure de France), j'ai essayé d'établir ces règles et ces faits constants ; mais ce travail n'étant que le résultat de recherches personnelles et isolées, quoique assez nombreuses, il y aurait lieu de projeter la vive lumière qui pourrait jaillir d'une enquête méthodique visant les milieux les plus divers, sur quelques points, au moins, parmi ceux que j'ai cru avoir mis en évidence.

Je disais dans l'ouvrage que je me suis permis de citer : 1° tout groupe, toute association, si minime soit-elle, du simple couple au groupe le plus vaste, crée un langage spécial; — 2° ce langage se fait d'autant plus complexe, d'autant plus particulier au groupe et par là d'autant plus secret, que ce groupe sent la nécessité de se défendre des autres groupes ; — 3° S'il y a, dans toute société, des groupes spéciaux, les uns différents des autres, c'est que les hommes étant différents les uns des autres, ils tendent à se grouper d'après la ressemblance de leurs sentiments, de leurs vocations, de leur psychologie ;

d'où la formation de groupes humains différents les uns des autres au point de vue psychologique. Or, le fait de sentir, de penser, et de juger différemment, c'est aussi *parler différemment*. — 4° Il faut ajouter que ces différents modes de sentir et d'être et que cette formation de groupes de semblables, portent aussi les hommes à s'occuper différemment, d'où une division de travail. Or, la division du travail contribue, aussi, à la formation des *différents parlers*. — 5° Les langages spéciaux naissent, donc, des *différences psychologiques* existant entre les groupes, et des différences existant entre les *différents modes d'occupation et de travail*. — 6° Lorsque le groupe sent la nécessité de se défendre des autres groupes, son langage spécial remplit le rôle de *défense* dans la lutte pour l'existence ; et lorsque l'opposition entre le groupe et les autres groupes est très sensible, le langage du groupe est maintenu intentionnellement secret, ou bien il est créé de toutes pièces avec l'intention même qu'il reste secret ; le langage spécial devient ainsi un *argot*. — 7° Parmi ces parlers spéciaux, l'un des plus intéressants est celui du bas peuple. On peut l'appeler *bas langage*, ou *langage populaire*. Si je ne fais pas erreur, les caractéristiques essentielles du bas langage sont les suivantes :

a) Il faut remarquer, avant tout, que des différences psychologiques et de toutes sortes séparent les classes inférieures des classes supérieures, d'où la nécessité de la naissance, chez celles-là, d'un langage spécial ;

b) Des différences psychologiques et autres parmi les hommes naissent toujours des oppositions et des luttes; donc, il est aussi logique, et nécessaire, que le bas langage constitue l'une des armes dans la lutte pour la vie du groupe.

c) Etant données la psychologie du bas peuple, et la lutte perpétuelle, faite assez souvent de haine, que le bas peuple soutient envers les autres groupes, il s'ensuit nécessairement que le bas langage présente les marques de cette psychologie et de cet état de lutte. C'est pourquoi la note fondamentale de ce langage est la tendance constante à la *matérialisation* des idées ; à *l'abaissement* de tout objet qu'il doit désigner ; à la *déformation* des mots. Cette déformation se fait surtout par la *substitution* des syllabes ; par leur *suppression*, et par la *trituration* (si l'on peut dire) des mots.

d) Les images pittoresques qui, quelquefois, surgissent des mots ainsi triturés ou déformés, ou qui sont tout naturellement issues du processus banal d'abaissement et de matérialisation de l'objet qu'ils indiquent, ne proviennent donc pas d'une trouvaille originale et géniale de la pensée populaire, ainsi qu'on se plaît toujours à le croire, mais elles proviennent, tout simplement, du fait mécanique dont nous venons de parler. Lorsqu'on fait dépendre d'un degré l'objet, en disant, par exemple, au lieu de « tête », « bouillotte » ; ou bien, lorsqu'on raccourcit la parole en disant « radis » pour « radical » (parti politique) l'image pittoresque jaillit à l'insu même du peuple qui a créé le mot. Il en est de même lorsqu'on transforme, d'abord, le mot « main » en « patte » (processus d'abaissement), et qu'on transforme ensuite, ce dernier mot en « pince », en substituant le suffixe très usité *ince* à la finale du mot.

C'est sur ces différents points qu'une enquête linguistique pourrait porter. Elle devrait, tout d'abord, recueillir, dans des différents pays à la fois, les mots spéciaux du langage populaire ; elle devrait constater si ces mots abaissent d'un ou de plusieurs degrés les objets (ou bien s'il s'agit d'objets qui sont déjà placés très en bas dans l'échelle hiérarchique des choses, constater si le langage populaire rehausse ces objets d'un ou de plusieurs degrés, ce qui manifeste toujours l'intention d'exprimer le mépris et la haine). L'enquête devrait aussi constater s'il y a tendance à la matérialisation des idées ; si les mots du langage populaire sont formés par la substitution des syllabes, par le fait d'ajouter des suffixes, et quelle sorte de suffixes.

Il y aurait, aussi, à faire des enquêtes sur les langages spéciaux que j'ai appelé langages d'initiation (casernes, collèges, ateliers), et qui se rattachent à des « brimades » dont l'interprétation n'est pas encore assez bien connue, etc.

LES ORIGINES LINGUISTIQUES DE LA FLANDRE

Par M. le professeur Mansion (Liége).

On parle deux langues en Belgique, le flamand au nord, le français au Sud d'une ligne presque droite qui va de Saint-Omer à Visé. Cette division est ancienne, car la toponymie établit qu'au XIIIe siècle la ligne de démarcation était sensiblement la même qu'aujourd'hui et toutes les recherches faites pour remonter plus haut encore aboutissent à des conclusions analogues : depuis le VIe siècle les fluctuations de la *frontière linguistique* sont presque nulles. La raison de cette séparation en deux langues ne doit pas être cherchée dans l'histoire politique du moyen âge, elle est de date plus ancienne. Dès l'époque de César, il est question de Germains en Belgique, quoique le terme de *Germani* s'applique aussi à des populations que nous devons considérer comme gauloises. Plus tard, l'infiltration germanique est continue jusqu'au moment des invasions. Celles-ci amènent les Francs Saliens dans la Toxandrie de Campine au milieu du IVe siècle de notre ère. C'est à ces Francs Saliens que doit être attribuée l'origine de la population de langue flamande en Belgique, sans que pour cela on doive refuser toute créance à l'existence d'éléments germaniques antérieurs.

L'établissement des Saliens en Flandre n'est pas prouvé par des textes positifs, comme il l'est pour la Campine ; il ressort néanmoins de l'étude des noms de lieu flamands, qui sont rigoureusement comparables à ceux de la Toxandrie et qui portent nettement l'empreinte d'une population franque. La date de ces documents toponymiques nous reporte aussi à l'époque mérovingienne, tant pour la structure des noms eux-mêmes que pour les éléments onomastiques qu'ils contiennent. On ne saurait faire à l'argument toponymique l'objection que les couches nouvelles de population effacent les traces des couches antérieures, car l'étude toponymique a prouvé qu'il en était précisément tout autrement. Outre les populations franques, on

relève la trace de minorités saxonnes et peut-être frisonnes dans la région côtière, tandis qu'à l'est on croit reconnaître dans le parler spécial des régions limbourgeoises les vestiges d'une population de Francs ripuaires. Il importe néanmoins d'être fort prudent dans l'attribution de tel ou tel groupe de population à telle ou telle tribu germanique, vu la difficulté extrême que l'on a à en apporter une preuve péremptoire.

HUITIÈME SECTION

SOCIOLOGIE. — PSYCHO-SOCIOLOGIE. — ETHOLOGIE COMPARÉE

La section s'est réunie à toutes les séances indiquées sur le programme, sous la présidence de M. le professeur Mahaim.

La section d'Ethnographie est venue, au cours de la première séance, se joindre à la huitième section ; elle a pris une part active à la discussion.

Les rapports suivants ont été présentés par leurs auteurs :

RÉVISION, CRITIQUE ET ORGANISATION DE LA MÉTHODE POUR RECHERCHER QUELLE ÉTAIT L'ORGANISATION SOCIALE AUX ÉPOQUES PRÉHISTORIQUES.

Rapport (résumé) par le professeur Mahaim

M. le Professeur Mahaim présente les observations suivantes en ce qui concerne les deux premières questions de l'ordre du jour de la section :

On a groupé sous la première une série de questions importantes relatives à l'organisation sociale aux époques préhistoriques.

M. Mahaim a l'impression que les préhistoriens ont une tendance à transposer dans les périodes qu'ils étudient des notions et des idées, qui ne sont compatibles qu'avec un état social avancé. Il voudrait voir réviser et critiquer la méthode par laquelle on est arrivé à ces notions. Il voudrait notamment que l'on pût, pour chacune d'elles, établir nettement ce qui repose sur des hypothèses et ce qui repose sur des faits ; ce qui est d'interprétation et ce qui est de constatation. Combien de fois ne voit-on pas des hypothèses se greffer sur d'autres hypothèses, de facon que l'ensemble même du système auquel on

s'arrête ne représente en lui-même que le fruit d'une imagination plus ou moins hardie ?

Pour préciser sa pensée, M. Mahaim prend des exemples. Quand on parle de travail dans les périodes préhistoriques, on en arrive facilement à confondre l'opération matérielle productive avec le régime juridique des conventions existant entre individus. On voit au sein des galeries où l'on extrayait le silex, une organisation d'équipes que l'on compare gratuitement à nos équipes de mineurs. On pense à des esclaves, à des maîtres, peut-être même à des capitalistes. Ces notions sont peut-être exactes, mais il faudrait se rendre compte de la *méthode* par laquelle on y arrive et en justifier toutes les étapes.

Il en est de même de la notion du commerce ; il semble bien que les préhistoriens admettent, dans certains cas, l'existence de courants d'échanges commerciaux comparables à ceux des époques modernes ; or, il est certain que le contrat d'échange suppose une humanité déjà fort évoluée. Dans les temps préhistoriques primitifs, la vente est entourée de formalités d'ordre public ; elle paraît encore, chez les Romains notamment, un acte exceptionnel difficile à admettre : comment veut-on qu'aux époques préhistoriques, elle fût au contraire un acte courant normal, habituel ? Il y aurait lieu de reviser toutes les conclusions que l'on tire de la diffusion, par exemple, du *jade* en préhistorique et de savoir jusqu'à quel point cette diffusion n'est admissible que par des actes volontaires de commerce.

En ce qui concerne la famille et la religion, des problèmes du même genre se posent ; ce qui paraît aller de soi à des civilisés peut parfaitement être complètement étranger aux civilisations primitives. Nous savons déjà que l'organisation patriarcale n'est certainement pas universelle et pour nous rendre compte des rapports d'homme à homme à l'époque des cavernes, il faudrait commencer par faire un tableau aussi concret et aussi exact que possible de ce qui nous est affirmé par les objets matériels eux-mêmes avant d'essayer d'esquisser ce qu'ils nous révèlent. Cela s'impose particulièrement en ce qui concerne la religion. On tire parfois des conséquences parfaitement tendancieuses de faits très simples sur lesquels vient s'étendre une couche épaisse de suppositions gratuites.

En ce qui concerne la deuxième question, elle groupe la revision et la critique des connaissances relatives à l'origine de faits capitaux de la civilisation humaine : utilisation du feu, domestication des animaux, premiers métiers (poterie particulièrement), puis l'agriculture, etc. Rien n'est plus difficile que de remonter aux origines primitives, mais il y aurait un grand avantage à réunir tous les renseignements d'ordre positif se rapportant au plus grand nombre possible de civilisations et de pays et à partir des faits pour monter aux hypothèses. M. Mahaim voudrait voir la section susciter à ce point de vue des travaux où la distinction fût faite de la façon la plus claire entre ce qui est acquis et ce qui est supposé.

LES MÉTHODES DE LA SOCIOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE

opposées aux tendances extra-scientifiques de l'Anthropo-Sociologie

Rapport (résumé) par M. le Dr Papillault

Je n'aurais rien à dire contre le titre *d'Anthropo-sociologie*, si cette expression n'avait pas été compromise par ses créateurs eux-mêmes. Non seulement il y a une *Sociologie anthropologique*, mais, comme je l'écrivais en 1906, dans le livre du trentenaire de l'École d'Anthropologie de Paris : « c'est sous cette forme seulement que la science sociale peut réaliser tout son développement et acquérir sa pleine efficacité pratique. »

Il m'est arrivé souvent de donner à mes cours le titre de *Psycho-Sociologie*, et j'ai vu avec plaisir notre collègue du Portugal, M. Mendès Correa, proposer l'année dernière d'organiser « un Bureau de *Psycho- sociologie ethnique* ». Ce bureau est inutile, puisque les sections deviennent permanentes, et je souhaite que la nôtre « étudie et vulgarise les méthodes les plus objectives de la psychologie expérimentale appliquées à l'observation des races humaines, et recueille les données les plus profitables à l'étude scientifique de ces problèmes ». Ce sont les termes mêmes de la proposition qui a été votée l'année dernière, et que j'avais vivement appuyée. J'aime employer, dis-je, ce terme de Psycho-sociologie, pour séparer nettement nos études de ces nombreux traités de sociologie qui rappellent davantage une scolastique désuète qu'une science moderne. Ces traités discutent encore sur des concepts verbaux, à savoir, par exemple, si une société est un organisme, ou bien ils envisagent les phénomènes sociaux *in abstracto* et les suivent dans leurs variations comme on ferait d'une espèce animale. Ils créent ainsi des entités tout comme nos *réalistes* du Moyen Age. Le terme de Psycho-sociologie rappelle à bon droit qu'un phénomène social n'existe pas en dehors des mentalités qui l'actualisent, ni au-dessus des individus qui le constituent.

L'Anthropo-sociologie tenait compte, du moins théoriquement, des capacités organiques, qui seraient fixées dans chaque race, et seraient la cause réelle des différentes civilisations, mais, en fait, elle faisait une confusion perpétuelle entre les races et les peuples ; elle ne faisait aucune tentative sérieuse pour distinguer l'éducation et les traditions, des aptitudes réellement héréditaires. Au fond, ces confusions étaient volontaires ; cette prétendue science n'était qu'un plaidoyer en faveur de la race germanique, de son unité contredite par tous les faits, de sa prétendue supériorité sur les peuples qui, précisément, ont créé la civilisation moderne. En réalité l'Anthropo-sociologie faisait le jeu de Pangermanistes dont la mauvaise foi est prouvée par l'opposition systématique qu'ils faisaient à toute enquête sérieuse sur les races composant le royaume de Prusse. Il est nécessaire de supprimer le titre pour marquer notre répulsion envers de pareils procédés.

Tout fait social, même le fait économique le plus matériel en

apparence, est bien, au fond, la manifestation d'un fait psychique. Mais la simple affirmation de cette corrélation, de cette interdépendance, nous apprend peu de chose; il faut saisir comment elles s'établissent dans leurs infinies variations. Si les faits sociaux sont extrêmement complexes et variés, les individualités humaines ne le sont pas moins. Les réflexes instinctifs qui forment ces individualités sont en nombre considérable et varient indéfiniment dans leurs proportions, tout comme les organes dont ils représentent le fonctionnement. Leur mode de transmission héréditaire est mal connu ; il semble probable que le mendelisme, aussi bien que les mutations brusques, y jouent un rôle important ; il est certain, tout au moins, que leur hérédité existe, et que tous ces réflexes instinctifs, depuis les plus élémentaires, jusqu'aux impulsions et aux tendances des plus générales, se transmettent fidèlement dans ces *lignées héréditaires* qui constituent les véritables races ou sous espèces humaines. Il est probable que certains de ces instincts et de ces tendances présentent des différences notables d'une race à l'autre et, par suite, peuvent déterminer des manifestations sociales différentes ; mais, reconnaissons-le loyalement, le nombre et la nature de ces instincts est à peine soupçonné, leur mode de transmission n'est pas beaucoup mieux connu, et la délimitation des véritables groupements raciaux fait des progrès d'une lenteur désespérante.

D'un autre côté je crois incontestable que le plus élémentaire de ces réflexes instinctifs, la plus obscure tendance d'un ganglion nerveux, subit l'influence de l'usage et de l'habitude, est susceptible, en un mot, d'éducation. A plus forte raison, en est-il de même pour nos tendances plus générales, plus cérébralisées pour tous ces actes psychiques qui relèvent de l'intelligence et de la volonté.

Or nous observons presque toujours des faits psychiques assez développés pour avoir subi déjà depuis longtemps cette double influence éducative et héréditaire. Comment éliminer toute l'action du milieu physique et social pendant la vie individuelle pour trouver le *résidu héréditaire* que se transmettent les races de génération en génération ?

Je ne mets point à nu les difficultés de notre tâche pour décourager les recherches, bien au contraire; mais il me semblait utile de rappeler que la science vraie est loin encore et pour longtemps des affirmations dogmatiques. Et pourtant les plus graves problèmes dépendent de cette sociologie vraiment scientifique. Toutes les questions de nationalités et de hiérarchie des peuples attendent d'elle leur solution ; tous les problèmes si graves d'éducation des diverses races humaines, du degré de civilisation qu'elles peuvent attendre, ne peuvent être résolus que par l'Anthropologie. Mais il faut aller plus loin : la moindre tentative d'organisation, qu'elle touche une nation, une cité, une simple association, ou un groupement économique, pose le même problème, à savoir si cette organisation répond bien aux tendances, aux besoins, aux aspirations, et, plus profondément, aux instincts qui composent les individualités associées, question grave, puisqu'une erreur entraînera ou la dégénérescence des individus, ou l'écroulement de l'organisme social en question.

Je n'entreprendrai point d'exposer quelles sont les méthodes psychologiques qu'on doit suivre pour découvrir, classer et comparer les instincts et tendances, aussi bien organiques que grégaires, dans leur nature héréditaire et dans leur côté éducatif. Ce serait tout un traité de psychologie. Le côté plus spécialement sociologique sera envisagé plus loin, comme l'indique le programme de nos travaux. Je me contenterai de signaler le rôle que doit jouer notre Institut dans cet ordre de recherches. Lui seul, par suite de son extension mondiale, peut mener à bien des enquêtes psycho-sociales comparatives qui puissent conduire à des solutions aussi bien théoriques que pratiques. Beaucoup de races, à l'heure actuelle, changent de pays ou de civilisation. Des nègres, des jaunes apprennent et acceptent complètement des langues européennes et tentent de s'assimiler les idées qu'elles contiennent ; ils acquièrent même l'égalité politique avec des blancs ; d'autres se convertissent à une secte chrétienne. Voilà autant d'expériences admirables pour étudier la persistance des caractères primitifs sous une nouvelle éducation. Or il n'y a pas de pays qui n'ait chez lui des colonies étrangères qu'il tente d'assimiler, et tous les pays envoient à l'étranger des colonies semblables qui oublient plus ou moins la mère patrie. Des enquêtes systématiques sur tous ces groupes, conduites par nos sections permanentes dans les divers offices nationaux rendront des services inappréciables.

ENQUÊTES MÉTHODIQUES POUR PRÉCISER L'ETUDE DES GROUPES SOCIAUX

Monographies. — Etudes comparatives

Rapport (résumé) par M. le Dr Papillault

Je pense qu'il est nécessaire de bien s'entendre d'abord sur la signification du *groupe social*. J'entends par là un *groupe réel, ayant une existence objective*, et une durée suffisante pour le distinguer de suite des simples réunions occasionnelles, comme, par exemple, une foule de curieux dans la rue. Surtout il faut le distinguer avec soin des groupements artificiels, subjectifs, qu'un observateur peut faire dans une société, en classant ensemble des individus qui présentent un ou plusieurs caractères semblables. Ces caractères peuvent être suffisamment distinctifs pour constituer une *espèce*, dans le sens où l'entend la logique formelle, ou si l'on aime mieux une *catégorie* d'individus ; mais il n'y a pas de groupe social tant qu'il n'existe pas de liens fonctionnels entre les individus, lesquels forment alors par leur réunion *une individualité collective, une unité fonctionnelle réelle*, concrète. Cette fonction constitue le *but* du groupement, l'attraction qui centralise les individus, la cause finale qui détermine et explique leurs actes collectifs. Une nation, une tribu, un clan, une armée, une firme industrielle, une secte religieuse sont des groupes sociaux ainsi définis.

Je souhaite que la section fournisse des indications précises sur la manière d'étudier scientifiquement ces groupes, car il me semble qu'on a beaucoup erré jusqu'à présent. On s'est perdu dans des détails infimes, sans importance, sans valeur explicative, et on a omis les faits les plus significatifs. Notre programme appelle notre attention sur les monographies et les études comparatives, et semble nous demander quelle est celle de ces deux méthodes qu'il faudrait surtout encourager. Les deux me semblent devoir aller de front. Il est excellent de faire des monographies, et on me permettra de citer comme exemple l'excellente monographie de notre collègue M. Halkin sur les Ababua. Mais la biologie nous montre qu'une monographie zoologique, qui apporte des documents indispensables à la biologie comparée, apprend à son tour de cette dernière l'importance relative des caractères à observer. Il en est forcément de même en sociologie ; mais le but de mon rapport est d'appeler particulièrement l'attention sur les observations les plus importantes qui sont à prendre dans *l'étude des groupes sociaux.* Leur caractère essentiel, ai-je dit plus haut, est de former une *unité fonctionnelle*; il en résulte immédiatement que le but principal des recherches est de *dégager cette fonction* qui est la raison d'être du groupe. Or cette fonction n'est exercée, dans un groupe, que par des activités individuelles. Elle doit donc être en accord, en corrélation étroite, avec certaines *aptitudes psychiques*, certaines tendances héréditaires ou acquises des individus qui composent le groupe. *C'est sur ces corrélations psycho-sociales* qu'il faut porter toute son attention, car c'est elles seules qui peuvent nous fournir des directives utiles à l'organisation des sociétés supérieures et, en même temps nous éclairer sur les *devoirs* des individus qui en font partie.

Une foule de savants semblent hypnotisés par les questions d'origine ; mais il me semble que la connaissance des corrélations psycho-sociales qui rendent possibles et expliquent la vie, le fonctionnement et la persistance d'un groupe social donné, il me semble, dis-je, que cette connaissance est autrement féconde que la recherche unique des origines qui reste, en somme, presque toujours hypothétique.

Un exemple typique fera mieux comprendre ma pensée que de longues explications : ce sont les belles recherches de M. Ernest Scillière sur la Secte politico-religieuse qu'il a appelée le *Rousseauisme*. Je néglige l'ordre historique qui a été suivi par lui et serait sans intérêt pour nous ; je ne m'occupe que de la méthode qui se dégage des nombreux volumes que l'auteur a consacrés à cette question.

La secte rousseauiste forme évidemment un groupe social très diffus, mal délimité, et présente par conséquent une individualité très peu marquée ; il était donc difficile de dégager *sa fonction psycho-sociale*. L'auteur y est parvenu cependant en suivant la méthode que j'essaierai de résumer en quelques mots. *La croyance* qui établit un lien entre tous les membres de la secte, et oriente leurs activités, est magnifiquement exposée par Rousseau. L'auteur dégage sa partie essentielle. C'est la confiance *pélasgienne* dans toutes les tendances de l'homme, lequel serait foncièrement bon. Quand l'homme fait le mal

c'est qu'il aurait été perverti par une société artificielle. Qu'il obéisse à ses *instincts naturels* et il fera le bien. Cette affirmation satisfait beaucoup de nos penchants, mais trouve comme antagonistes la raison, l'expérience accumulée de l'humanité, et des croyances religieuses puissantes. Pour l'emporter Rousseau fait alliance avec un Dieu bon qui encouragera toutes nos passions. Voilà le mysticisme de la nouvelle secte qui va lui donner sa force d'extension, de contagion, et d'excitant ; et ce n'est, au fond, que l'apothéose du moi passionnel divinisé.

Tout de suite l'auteur en recherche les causes psychiques et il s'attache à la personnalité de Rousseau, en suit le développement, en analyse les tares névropathiques. Il explique la nature de ses rêveries, les mobiles qui l'ont poussé à bâtir son système, la passion réprimée de perverti qui enflammait son imagination géniale. Puis, pour mieux comprendre son action sociale immense, il recherche l'ascendance spirituelle de Rousseau, surprend ses lectures d'adolescent, ses tendances religieuses, et remonte ainsi au Quiétisme de Mme Guyon et aux rêveries captivantes mais dangereuses de Fénelon. L'hérésie se précise de la sorte ; ses racines psychologiques et psycho-pathologiques sont mises à nu. Ses tendances sont enfin dévoilées : c'est le moi qui veut échapper à la sagesse rationnelle, à l'expérience sociale des âges, et s'affirme dominateur, soutenu par l'alliance divine. C'est ce que M. Seillière appelle le mysticisme impérialiste.

Désormais l'auteur pourra faire sûrement la psycho-sociologie du Rousseauisme, en poursuivant ses multiples et redoutables répercussions sociales et morales ; la secte revêt, en effet, les formes les plus diverses, et agit dans des milieux les plus différents, mais en semant toujours la même doctrine, en y flattant les mêmes instincts. C'est ainsi qu'il y aura un mysticisme social, dont M. Seillière suivra l'impérialisme depuis l'Aryanisme jusqu'au Germanisme. Il y aura un mysticisme esthétique, romantique, dont on pourra suivre les étapes à travers Stendhal, Vigny, Flaubert, etc. ; il y aura un mysticisme passionnel qui a exercé une influence morale ou plutôt immorale immense par la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau tout d'abord, par le *René* de Chateaubriand, par *Manfred*, *Mme Bovary*, et enfin les romans de G. Sand dont il est fait une scrupuleuse analyse, et dans lesquels l'amour excuse et lave toutes les fautes. Enfin la recherche atteint son but ultime en dévoilant l'influence de ce mysticisme dans les démocraties modernes, où l'action de Rousseau se poursuit, irrésistible, et où elle est répandue et déformée, mais toujours reconnaissable, par E. Quinet, Fourier, Proudhon, et même Karl Marx.

Ce trop court résumé d'un œuvre considérable ne peut qu'en donner une bien faible idée. J'espère qu'elle suffit du moins pour en faire deviner la méthode psycho-sociale dont nous nous occupons ici, méthode sans laquelle on ne peut comprendre les corrélations d'ordre psychique, qui créent et maintiennent l'individualité et le fonctionnement d'un groupe social donné.

ENQUÊTES MÉTHODIQUES POUR PRÉCISER L'ÉTUDE DES GROUPES SOCIAUX

Par M. le professeur NICEFORO (Rome)

Les hommes composant la société peuvent être groupés, — d'après tel ou tel caractère, — de différentes manières. Si l'on considère, par exemple, le *revenu individuel*, on arrivera à former des groupes qui pourront être indiqués par les désignations de : très riches, riches, aisés, pauvres, très pauvres, etc. Si l'on considère, par contre, le degré de *culture intellectuelle*, on arrivera à classer les hommes en groupes de : cultivés, moins cultivés, illettrés, etc. D'après la *profession*, d'autre part, nous arriverons à la classification des hommes en groupes de différentes professions, tandis que d'après la *situation hiérarchique* que chaque individu occupe dans l'exercice de sa profession (directeur, employé, ouvrier, etc.), on arrivera à une classification des hommes selon la hiérarchie professionnelle. Et ainsi de suite.

Or, parmi les nombreuses classifications qu'on peut faire des hommes, il y en a deux, surtout, sur lesquelles nous devons poser notre attention : celle formée par les *professions* et celle formée par les *classes sociales*, ou *rangs sociaux*. Il n'est pas nécessaire de rappeler ce qu'est la profession. Il est, peut-être, utile de définir le concept de classe, ou rang social. Les hommes qui se trouvent aux places les plus élevées de la richesse, de la culture, de la situation hiérarchique professionnelle, formeront, dans leur ensemble, les classes supérieures ; au-dessous de celles-ci, on arrivera par des passages plus ou moins brusques, aux classes inférieures.

Cela étant donné, quels sont les caractères qu'il y aura lieu d'étudier dans chaque groupe *professionnel*, et dans les *différents rangs*, ou *classes sociales* (classes supérieures et classes inférieures) ?

Je prends la liberté de suivre, ici, les indications que j'ai données dans mes traités sur l'anthropologie des classes et des professions (*Antropologia delle classi povere*, etc., Milan 1908. Voir aussi mon vieil ouvrage édité à Paris, 1905, et celui édité à Leipzig, 1910). Le tableau général d'une étude scientifique des classes et des professions doit comprendre :

1° L'étude des caractères *physiques et physiologiques* des hommes appartenant à chaque classe et à chaque profession. On étudiera ainsi les caractères anthropométriques (taille, crâne, etc.), la physionomie, les anomalies physiques, la force, le poids, la résistance à la fatigue, la croissance, la résistance aux maladies et à la mort, etc. ;

2° L'étude des *caractères physio-psychologiques, et psychologiques*, c'est-à-dire, étude de la sensibilité sous toutes ses formes ; étude de l'intelligence à l'aide des *mental-tests* et des enquêtes ; étude de la vie morale à l'aide des enquêtes et des monographies de famille. J'ai donné des exemples de ces recherches anthropologiques et psychologiques dans les études que je me suis permis de citer ;

3e L'étude des *caractères démographiques* du groupe ; c est-à-dire : quelle est la composition, par âge, du groupe en question ? Sa composition par sexe ; sa natalité, sa mortalité, ses causes de décès, sa rapidité de renouvellement, etc. ;

4° Etude *des caractères ethnographiques*) du groupe. Cette étude comprend l'examen de l'état de civilisation du groupe, de ses croyances, coutumes, usages, préjugés. Car l'on peut — et l'on doit, — faire « l'ethnographie d'un groupe social, ainsi qu'on fait l'ethnographie d'un peuple, d'une tribu, d'une race ;

5° On pourrait, enfin, parler de l'étude des *causes* qui ont déterminé, dans le groupe en question, les caractères physiques, physiologiques, ethnographiques, etc., qui ont été révélés par l'examen approfondiqu'on a fait du groupe. Et cette étude étiologique pourrait former le dernier chapitre de l'enquête. C'est ainsi, en effet, que nous avons fait dans nos études précédentes, où nous avons distingué plusieurs catégories de *causes* (causes individuelles ou biologiques, et causes d'ordre mésologique, ou *milieu*). Nous aimerions mieux aujourd'hui, suivre un chemin quelque peu différent. L'enquête, après avoir mis en évidence les différents caractères dont nous venons de parler, devrait chercher simplement quels sont les *rapports* qui existent entre ces différents caractères, d'abord, et, ensuite, entre ces mêmes caractères et le *milieu* où vivent les hommes qu'on a étudié. Au fond, il ne s'agit la que d'une manière différente de présenter la même question : on parle de *rapports* entre les faits au lieu de parler des *causes* des faits.

Les différentes catégories de recherches dont je viens de parler ont été appliquées par moi à l'étude des classes inférieures de la société en comparaison avec les classes supérieures, et à l'étude des différentes professions, notamment à l'étude de certaines catégories d'ouvriers et des paysans. Je pense qu'on pourrait multiplier et étendre ces recherches et ces méthodes, tout en les perfectionnant et en les corrigeant.

MÉTHODES STATISTIQUES DANS L'ÉTUDE DES GROUPES SOCIAUX

Rapport (résumé) par M. le Dr Papillault

On a beaucoup attaqué la statistique, dans ses moyennes, dans ses courbes de distribution et surtout dans ses interprétations. Je n'y suis pas moi-même restéétranger, et cependant j'estime qu'elle peut rendre de grands services, mais seulement dans un domaine particulier qu'il s'agit de préciser. Comme le dit fort justement M. H. Laurent dans son excellent traité de statistique mathématique, « ce sont les méthodes qu'il faut surtout étudier et rechercher ; ce sont elles qui font réellements progresser la science ». Or il me semble que dans les sciences anthropologiques il y a une très grande quantité de statistiques qui apportent des résultats insignifiants, qui apprennent peu de choses, et qui ne peuvent rien de plus. Et comme l'énergie humaine, surtout dans son élite de travailleurs, n'est point indéfinie, l'appliquer à des œuvres à peu près stériles est une perte sèche.

Ferraris a dit que la statistique amassait « un très grand nombre de faits répartis en *groupes homogènes* ». Cette définition contient bien le caractère essentiel, car si la statistique est, suivant Léon Say, la science des dénombrements, il est nécessaire qu'elle dénombre, additionne et calcule en moyennes des *unités de même nature*. Malheureusement elle transgresse souvent cette règle de simple arithmétique, particulièrement dans tout un ordre de faits biologiques et sociaux, que je vais essayer de préciser, et où elle ne peut pas faire autrement que d'errer.

Dans un précédent rapport j'ai séparé avec soin les groupes sociaux des catégories sociales ; on va voir que cette distinction n'était pas inutile.

La *catégorie sociale* est, subjectivement parlant, un concept d'espèce ; c'est, objectivement, un assemblage d'individus offrant entre eux, au moins, un caractère de similitude. Mais cet assemblage a une infinité de chances contre une seule d'être hétérogène. Est-ce pour cela que M. March écrit que la statistique est « la science de l'hétérogène » ? Ce serait sa condamnation s'il en était toujours ainsi, mais c'est sûrement vrai, quand elle traite d'une catégorie. Prenez comme exemple un contingent des jeunes recrues, qui constitue une catégorie de sujets mâles âgés de 20 ans, et étudiez-en la taille, si souvent relevée et qui a tant servi d'exemple pour exposer les méthodes statistiques. Or ces tailles ne représentent pas des valeurs de même nature, car certaines seront grandes par le tronc, d'autres par les jambes. Leurs facteurs seront extrêmement différents : certaines tailles seront héréditaires et représenteront un caractère de race ; d'autres présenteront une mutation brusque, sorte d'anomalie qui va devenir héréditaire ; d'autres seront des fluctuations dues à des accidents de natures très diverses, et disparaîtront sans laisser de traces ; d'autres enfin seront franchement pathologiques. Et pourtant on compte tout cela ensemble, et on calcule des moyennes, soit qu'il s'agisse de moyennes générales, soit qu'il s'agisse d'une ordination dans laquelle les différentes classes se ramènent en fin de compte chacune à une moyenne. Que peuvent révéler de pareils chiffres? Galton a dit que la statistique de l'hérédité avait pour but de rechercher la distribution d'un caractère parmi les membres d'une catégorie : ce serait très correct s'il s'agissait d'un caractère homogène, toujours semblable à lui-même qualitativement et dont les fluctuations seraient dues à un facteur déterminé, et variant seulement en quantité. Mais s'il était si bien connu, quel intérêt trouverait-on à faire à son sujet de vastes et difficiles enquêtes, et quelle utilité y a-t-il à les faire quand le caractère n'est pas encore connu, puisque son dénombrement statistique est incorrect et ne peut donner des résultats vraiment significatifs ? Tout au plus pourraient-elles indiquer de vagues corrélations qui sont devinées depuis longtemps par les observateurs. Il est vrai que le calcul donne à ces corrélations une expression mathématique, mais j'en ai dit assez pour prouver que c'est là une pure apparence ; la précision est dans les chiffres, elle est fictive dans les réalités.

Il en est tout autrement quand on a devant soi un véritable *groupe*

social. Les corrélations entre les individus du groupe sont réelles ; elles créent l'individualité collective du groupe, et orientent une partie de leurs activités vers une fonction déterminée. Quelle est cette part d'activité ? Quel est le résultat de cette fonction ? Quels sont les besoins du groupe ? Autant de questions auxquelles il est presque toujours très difficile de répondre par l'observation immédiate ; car le groupe est considérable, et il faut suivre son fonctionnement dans le temps et dans l'espace. C'est ici que la statistique peut jouer un rôle de premier ordre et que rien ne saurait remplacer ; c'est ici qu'elle peut faire une application fructueuse de tous ses moyens d'investigation, de toutes ses méthodes, si stériles par ailleurs dans les catégories. Elle peut calculer la répartition des besoins, des avantages, des actes collectifs du groupe. Elle peut même calculer, en toute légitimité, une moyenne générale, puisque celle-ci représente une façon abstraite mais commode de comparer l'organisation et l'énergie de groupes semblables. En un mot, quand la statistique traite des groupes sociaux elle retrouve toute sa puissance d'investigation parce qu'elle est essentiellement, suivant le mot si profond qu'on prête à Napoléon Ier, la science qui établit le *budget des choses.* Et il n'y a de « choses » en sociologie, j'entends de choses réelles, concrètes, que les groupes sociaux et les individus qui les composent.

ENQUÊTES MÉTHODIQUES SUR LES CRISES SOCIALES

politiques religieuses, économiques, etc., leur importance, leur rapport avec la constitution des groupes sociaux.

Rapport (résumé) par M. le Dr Papillault.

Je désire signaler tout d'abord une erreur très répandue dans tous les cercles sociaux, et dont les conséquences et les répercussions infiniment variées revêtent souvent une extrême gravité. On pense que le fonctionnement normal, régulier, d'un groupe social donné suffit à expliquer toute sa composition, ou, si l'on préfère, on pense que toute l'organisation du groupe ne doit avoir pour but que ce fonctionnement normal ; et si ce dernier ne peut tout légitimer, s'il y a un résidu que la raison ne peut expliquer de cette manière, il apparaît comme inutile, encombrant, et doit être supprimé. Et lorsqu'on a exécuté cette suppression on est très étonné de voir un jour le groupe s'affaiblir, dégénérer et se dissoudre.

Cette erreur doit sa fréquence au mode de formation des groupes sociaux ; leur organisation est empirique et contient encore une grosse part d'inconscience ; la sélection élimine les mal constitués, et conserve les autres sans qu'on sache au juste pourquoi ; et beaucoup d'entre eux sont ébranlés et compromis par des conceptions *a priori* et de fausses critiques.

Une nation, par exemple, avait des lois sévères, et la coutume imposait une éducation qui intensifiait l'enthousiasme, le goût de l'effort, et le sacrifice. Pendant une période où la vie a un cours régulier et facile, on trouve que ces coutumes sont excessives, qu'elles

représentent un gaspillage d'énergie, et on les proportionne au train normal des choses. Or il arrive fatalement que cette nation traverse une période difficile : des antagonismes extérieurs ou des dissentions intestines provoquent une *crise grave*, et elle ne peut plus la surmonter parce qu'elle a perdu ce résidu, ce superflu qui était plus nécessaire que le reste et constituait, en réalité, une assurance contre les risques de dissolution.

Notons bien que la crise est inévitable ; elle est essentielle à tout être vivant. C'est les médecins qui en ont fait les premières observations : la biologie, comme la psychologie, ne doit elle pas ses plus grands progrès à l'observation pathologique ? Pourquoi la sociologie n'en fait-elle pas autant? L'ancienne médecine regardait la crise comme une phase de la maladie; mais il est plus philosophique de regarder toute la maladie comme la crise qui met à l'épreuve la résistance des individus, et exige de leur organisme tout un système de défense parfaitement inutile le reste du temps. L'étymologie même du mot est instructive à elle seule ; ne descend-il pas du verbe κρινειν qui veut dire trier et mettre à l'épreuve? La langue grecque contient souvent une philosophie admirable; la crise trie les mieux adaptés et met à l'épreuve leur organisation.

Remarquons que la maladie n'est pas la seule crise des organismes ; chaque époque de la vie a ses crises de croissance, de développement, de décrépitude. Toutes les individualités secondaires qui composent notre personnalité, organes, cycles de réflexes, instincts, présentant entre elles des antagonismes qui suscitent des crises partielles, plus ou moins généralisées ; et les *phénomènes de la conscience*, aussi bien psychique que morale, ne sont, au fond, que les crises passagères et infiniment diverses d'un organe hypersensible comme le cerveau.

En sociologie on a étudié depuis longtemps les crises des groupes économiques, parce qu'ils sont les plus artificiels : leur organisation est le plus facilement analysée, orientée qu'elle est vers un but assez bien connu, et généralement voulu à l'avance. Dans ce domaine on sait fort bien qu'une banque ou une firme industrielle, qui n'a rien prévu pour traverser les crises qu'elle rencontrera fatalement, est vouée à une faillite certaine. Mais les autres groupes sociaux ont une origine plus lointaine, plus spontanée; leur nature est plus complexe, leurs facteurs biologiques, psychiques et sociaux sont plus nombreux, plus variés et plus inconscients, et les crises y sont mal connues, et pourtant c'est elles qui exigent l'armature solide qui leur permet de fonctionner encore et de persister.

L'aperçu très succinct que je viens de faire suffit, me semble-t-il, a montrer le profond intérêt qui doit s'attacher à l'étude des crises. Toutes les individualités fonctionnelles que j'ai appelées de véritables groupes sociaux passent par des crises qui n'ont peut-être pas un caractère aussi nettement périodique que celles qui frappent les groupes économiques, mais qui réapparaissent fatalement de temps en temps. Les défauts et les qualités d'organisation prennent alors une intensité qui en rend l'observation plus facile ; c'est une véritable

pathologie sociale sur laquelle je désirerais tout spécialement attirer l'attention. On rencontre ces crises chez tous les peuples, et bien des observations relevées, par exemple, sur les tribus des peuples sauvages, sur leurs clans ou sur leurs familles sont des manifestations de crises méconnues et dont on aurait pu tirer des instructions d'une portée considérable. Combien de ces états ont passé pour des stades de l'évolution normale dans l'humanité, qui ne sont que des phénomènes critiques de pathologie ou de dégénérescence sociales !

ENQUÊTES SUR LES CAUSES ANTHROPOLOGIQUES

qui font varier la valeur productive des groupes humains et troublent les lois économiques conçues « in abstracto »

Rapport (résumé) par M. le Dr Papillault

On affirme généralement que la valeur économique d'un objet dépend du libre jeu de l'offre et de la demande. Je veux bien l'admettre, mais en faisant remarquer que cette fameuse « loi » est une abstraction pure qui ressemble par bien des côtés à la volonté libre de certains métaphysiciens ; elle ne permet jamais de prévoir, et tel est pourtant le but et l'utilité d'une véritable loi scientifique.

Si nous descendons de ces régions de l'abstraction vers le monde concret, réel, nous constatons d'abord que c'est toujours des cerveaux humains qui offrent et demandent, et que, dans cet acte fort complexe, ils obéissent à une foule de facteurs, aussi bien internes qu'externes, d'une importance très diverse, et dont les variations déterminent la valeur de l'objet. Si on connaissait ces facteurs, on pourrait prévoir la valeur en question, et ce serait beaucoup plus utile que de planer dans le monde irréel de la liberté pure, quelle soit économique ou autre.

Parmi ces facteurs il en est un dont je puis dire qu'on ne saurait exagérer son influence sur la valeur d'un objet, c'est son mode de production ; mais pour bien en comprendre les variations, et saisir leurs causes psycho-sociales comme leurs conséquences, il faut une méthode d'observation qui nous regarde particulièrement et que je désire esquisser en quelques mots.

Une machine transforme de la chaleur en mouvement, mais avec une perte considérable d'énergie, comme Carnot l'a correctement exprimé dans son fameux principe si faussement généralisé par Clausius. Or il en est de même dans la machine humaine, qui ne rend en travail utile qu'une faible partie de ce qu'elle consomme.

Il y a là un double gaspillage d'énergie qui est inévitable, mais dont le taux varie dans la machine vivante aussi bien que dans l'autre ; l'homme a un *rendement* qui présente des différences énormes entre individus, et seule l'anthropologie peut en analyser les causes et par conséquent en prévoir les résultats. F. Galton avait essayé de donner une estimation de la valeur productive des élèves d'université, et il avait trouvé des écarts considérables entre les premiers et les derniers, et pourtant il s'agissait d'une élite très sélectionnée. Si on la

comparait aux éléments les plus inférieurs de la population, la différence eût été certainement décuplée. Il est hors de doute que si des recherches analogues portaient sur des hommes très énergiques et sur des asthéniques on obtiendrait des résultats encore plus impressionnants.

Le *travail socialement utile* d'un individu peut donc valoir plusieurs centaines de fois celui d'un autre individu pris dans le même pays. L'on comprend que la productivité d'un groupe donné variera suivant la proportion des uns ou des autres dans sa composition, et on voit tout de suite l'intérêt qu'il y a, pour la sociologie, à poursuivre, en précisant, les recherches de Galton. Mais les variations individuelles sont encore renforcées par les différences de race. J'avais fait des recherches très concluantes à cet égard, et la grande guerre a fait éclater aux yeux de tous des différences sociales d'énergie et d'endurance, aussi bien sur le front que dans le travail de l'usine. A culture égale il y aura toujours des races qui seront plus productives et par conséquent plus riches que d'autres. Il appartient à nos recherches de calculer ces différences de niveau et de préciser la part qui revient à l'hérédité, et celle qui relève de l'éducation et de la civilisation générale.

Remarquons bien que je n'ai encore tenu compte que des capacités individuelles; or, celles-ci agissent dans des *organisations sociales* qui utilisent ou gaspillent ces énergies avec des différences de rendement encore plus considérables que celles dont j'ai parlé précédemment. Tout groupe social, ai-je dit, a une fonction vers laquelle doivent s'orienter une partie des énergies individuelles. Mais cette orientation est-elle légitime? L'effort qu'on demande aux individus est-il compatible avec leurs capacités, et, en dernier lieu, avec leurs instincts fondamentaux et leurs besoins réels? L'industrie moderne « n'humanise »-t-elle pas les valeurs naturelles aux dépens même de l'humanité dont elle se sert? Grave problème qui varie forcément avec les races et les climats, et que je ne pose pas au hasard, car vous connaissez les chiffres lamentables du recrutement militaire dans beaucoup de milieux industriels! Un pareil manque d'adaptation n'entraîne-t-il pas tôt ou tard une productivité défaillante?

En supposant que ces questions soient résolues par la psycho-sociologie, on doit se demander encore si la part d'énergie que chaque membre doit appliquer au fonctionnement du groupe social n'est pas trop forte ou trop faible.

Trop forte, car un individu appartient forcément à plusieurs groupes sociaux, et ce qu'il donne en trop à l'un d'eux nuit aux autres. S'il se laisse absorber par l'activité économique, par exemple, il arrivera à oublier le groupe national auquel il appartient; et c'est ainsi que les partisans intransigeants d'une liberté commerciale absolue oublient qu'un commerçant profite de l'ordre légal et de l'influence de sa nation et lui doit en retour quelques gênes compensatrices. On a signalé souvent l'antagonisme fatal qui existe entre la vie familiale et la vie politique. Il en résulte que c'est tantôt l'activité sociale, tantôt la fécondité de la race qui sont amoindries et compromises par ce défaut d'équilibre. De même, entre les classes sociales

il y a des antagonismes fonctionnels qui ne doivent pas disparaître, car ils sont de puissants ferments d'activité, mais qui doivent s'équilibrer et s'harmoniser pour le bien de tous. Qui peut découvrir cette équitable répartition des activités individuelles si ce n'est ceux qui étudient la source intime de ces activités et les groupes sociaux où elles agissent le plus efficacement ?

Je viens de faire allusions aux *ferments* de l'énergie humaine. C'est une des forces psycho-sociales les plus importantes et les plus souvent omises. Dans nos civilisations modernes l'ensemble des groupes où nous agissons exige une somme d'activité qui répugne à notre apathie naturelle ; ces ferments seuls nous permettent d'atteindre la tension nécessaire et de nous y maintenir. Beaucoup de phénomènes sociaux n'ont en apparence aucune utilité pratique, aucun résultat mesurable en valeur monnayée ou autre, et nous sont pourtant indispensables. Le jeu, le luxe, les arts, les passions politiques, les émotions religieuses ne sont pas plus du gaspillage qui ne le sont la plupart des excitants physiques que l'homme recherche si âprement. C'est l'abus ou le mauvais emploi qui peut seul rendre dangereux les uns comme les autres. Nos instincts même d'égoïsme et de combativité sont de puissants ferments d'énergie qui doivent être tenus en éveil et utilisés par la production intensive ; quand on repousse ces ferments indispensables on arrive de suite à la fainéantise des systèmes étatistes ou communistes.

L'énumération que je viens de faire est bien incomplète ; elle suffira peut-être à susciter des recherches plus approfondies sur les facteurs de la productivité et de la valeur en général en montrant combien les prévisions sont actuellement aléatoires malgré l'appareil imposant des chiffres et des « lois » économiques.

ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE

Rapport présenté par M. Raymond de Passillé

Ce n'est qu'au cours de longues périodes que l'homme a acquis les caractères qui font de lui le seul être civilisé. Si chacune de ses conquêtes sur la nature a établi un stade dans la marche de sa civilisation, chacune d'elle a, par réciprocité, influencé son espèce. Il n'est point exagéré d'écrire que l'homme a fait la civilisation et que la civilisation devenue son ambiance, le transforme et détermine sans cesse chez lui des caractères nouveaux.

L'échange est l'expression la plus étendue de la civilisation, puisqu'il est la canalisation qui s'impose à tous les progrès (La science découvre, l'industrie met en œuvre, l'échange distribue). Celui-ci est en effet pour l'humanité un moyen indispensable d'existence. Nulle collectivité, nul individu ne saurait vivre aujourd'hui sans échanges, car la civilisation a créé chez l'homme des besoins si nombreux qu'il n'existe pas de lieux pouvant les satisfaire tous à la fois.

L'économie politique traite de la production, de la distribution et

de la consommation des richesses. C'est là, par rapport à l'homme, une science objective.

L'anthropologie économique serait, en face de l'économie politique, une science subjective. Son but serait d'étudier l'homme dans sa fonction la plus commune et peut être la plus variable. Elle aurait à connaître des besoins et des goûts de chacun des peuples qui naissent des transformations morphologiques, géographiques ou politiques, et des besoins réels des races qui sont si souvent masqués par les artifices de la civilisation : On conçoit facilement l'intérêt que prendrait chaque pays à la connaissance des besoins des autres, exposés sous une forme scientifique.

Les Membres de l'Institut International d'anthropologie qui s'adonnent à l'étude des caractères humains, tant physiques que moraux, rendraient un service signalé à leurs pays respectifs en décrivant les besoins et les goûts de leurs nationaux.

Le recueil de ces descriptions constituerait pour le monde un haut enseignement où des hommes politiques, des commerçants et des diplomates viendraient puiser les connaissances qui souvent leur font défaut.

Le docteur Papillault tient à souligner l'intérêt de cette proposition. Des économistes (Effertz entre autres) ont insisté sur la distinction qu'il faudrait établir entre les besoins fictifs et les besoins réels, mais ils l'ont fait d'une façon théorique. M. de Passillé montre fort justement que seule l'anthropologie a des méthodes et des séries d'observations qui lui permettent d'aborder pratiquement ce grave problème. Puisque les sections deviennent permanentes, M. de Passillé est prié d'étudier le plus tôt possible comment on pourrait établir dans la section de sociologie une sous-section d'anthropologie économique.

Le Rapport de M. Raoul Ruttiens, avocat, intitulé : *Une conception anthropologique du droit*, n'a pas été présenté par son auteur. La section, manquant des explications nécessaires que M. Ruttiens aurait pu fournir, n'a pu se prononcer en pleine connaissance de cause sur les conceptions qu'il a exposées, et n'a pu, dans ces conditions, voter l'impression de ce travail.

CONCLUSIONS ET VŒUX

La section a discuté longement les rapports ci-dessus, conjointement avec la troisième section. Elle a examiné également avec soin les autres questions du programme. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, publier intégralement le compte rendu de ces débats ; signalons, du moins, comme ayant pris une part particulièrement active à la discussion, en dehors des rapporteurs, MM. Van Vuuren, d'Osnobichine, Miss A. Breton, Mme de Vaux-Phalipau, Kleiweg de Zwaan, Bérillon, Halkin.

La section a voté à l'unanimité les conclusions et vœux suivants :

I. — La section est d'avis qu'il y aurait grand intérêt à soumettre à une critique rigoureuse les méthodes par lesquelles on détermine l'organisation sociale aux époques préhistoriques. La section voudrait voir préciser notamment le sens donné aux notions de division du travail, de commerce, d'industrie, de religions appliquées à ces époques.

II. — La section n'est pas d'avis qu'il y a lieu de nommer une commission pour établir les méthodes de la Psycho-sociologie. Elle pense que cette tâche appartient à *la section permanente de sociologie* de l'Institut.

III. — La section est d'avis :

1° Qu'il y a lieu d'abandonner l'expression « anthropo-sociologique », qui évoque le point de vue trop étroit de l'étude de l'influence de la *race* sur les phénomènes sociaux.

D'adopter le terme : « anthropologie sociologique » pour désigner le champ de ses études.

2° L'Anthropologie sociologique a pour objet l'étude des *groupes humains* envisagés dans leur composition individuelle et dans les rapports réciproques des individus et du milieu.

3° Les groupes humains dont il s'agit se distinguent des autres catégories d'individus que la science peut grouper dans des buts d'étude les plus divers, en ce qu'ils se composent d'individus unis par une fonction sociale.

4° L'étude de chacun de ces groupes doit comprendre l'étude des hommes dans leurs caractères divers, l'étude des rapports existant entre les caractères des individus composant le groupe et le milieu où ils vivent, celle des rapports entre les groupes, et celle des relations fonctionnelles entre l'individu et le groupe auquel il appartient.

IV. — L'anthropologie sociologique a tout à gagner à se limiter à l'étude concrète des *groupes sociaux.*

Elle doit adopter, dans ce but, des méthodes d'investigation qui ne perdent jamais contact avec la réalité. Par réalité il convient d'entendre que tous les phénomènes sociaux se manifestent par des actes individuels. La sociologie a beaucoup souffert de ce qu'on considérait comme des entités ce qui n'était que des abstractions.

V. — La distinction des *catégories* et *des groupes sociaux* est essentielle pour l'emploi des méthodes statistiques.

La *statistique* est indispensable pour l'étude des groupes sociaux et de leurs fonctions.

VI. — La section est d'avis qu'il y a lieu de soumettre à des enquêtes méthodiques les *crises sociales*, c'est-à-dire toutes les ruptures brusques de l'équilibre social. L'étude des crises sociales est particulièrement utile pour la connaissance de l'organisation des groupes sociaux.

VII. — La section attire l'attention sur la nécessité d'améliorer *les*

enquêtes éthologiques en ne les bornant pas à la simple constatation des mœurs, mais en les étendant à la recherche des relations existant entre les éléments éthologiques et les nécessités de la vie sociale.

VIII. — La section est d'avis que, dans l'étude des *phénomènes économiques*, il ne faut jamais oublier que l'un des facteurs principaux est l'élément humain, dans l'inégalité de ses manifestations individuelles et grégaires.

IX. — La section demande des enquêtes méthodiques au sujet de l'influence qu'ont les *convictions réligieuses* sur *la vie* d'un *groupe* social.

X. — Comme première investigation sur la question du *rôle social des beaux arts*, la section recommande de faire des enquêtes auprès des éducateurs au sujet de l'influence des beaux-arts sur les enfants.

XI. — La section est d'avis, en ce qui concerne les *fiches et livrets individuels*, qu'ils doivent se borner à fournir des renseignements d'ordre purement clinique.

XII. — La section a écouté avec le plus vif intérêt le rapport de M. de Passillé sur l'Anthropologie économique. Elle charge la section permanente d'étudier avec soin cette grave question, et, s'il y a lieu, d'en commencèr l'application.

L'organisateur,

Pr Mahaim

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le 24 novembre, notre cher collègue Fraipont voulut bien venir nous faire une vibrante, aimable et érudite conférence sur *Les Wallons et les Flamands* (*Origines, ethnographie et psychologie sociale*).

Présenté d'une façon charmante par notre président le prince Bonaparte, qui prit encore la parole après la conférence, Fraipont eut naturellement un énorme succès. On pourra juger combien il était mérité quand on lira, dans le prochain fascicule, le texte même de sa conférence et les paroles du président.

Avant qu'il prît la parole le secrétaire général scientifique de l'Institut international d'anthropologie eut la très grande joie, par autorisation spéciale des Ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, de lui remettre, en souvenir de la réunion de Liége, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, puis ensuite d'annoncer les nominations suivantes faites par le Gouvernement français, également à l'occasion de la réunion de Liége :

Officiers de la Légion d'honneur: M. Lohest;
Officiers de l'Instruction publique: MM. Hamal, Nandrin, Stockis, Winiwarter, Fourmarier, Damas.
Officiers d'Académie : MM. Halkin, Mansion, Servais.

CARTAILHAC

Notre Institut vient d'éprouver une perte cruelle : notre cher vice-président Cartailhac vient de succomber brusquement à Genève. Prié d'y venir faire quelques conférences, il s'y rendit le 20 novembre. Sa conférence du 21 fut éblouissante ; son succès énorme. Le lendemain matin, au cours d'une gaie causerie chez ses amis Pittard, dont il était l'hôte, il tomba foudroyé par une attaque d'apoplexie. Il ne reprit plus connaissance et mourut doucement le 25 au soir entouré jusqu'à la fin des soins les plus affectueux de ses chers hôtes. L'Université de Genève voulut lui faire des obsèques magnifiques, tout comme s'il eût été un de ses professeurs. Pittard et Bégouen prononcèrent deux très beaux discours, celui-ci spécialement au nom de l'Institut international d'anthropologie. Le corps de notre ami fut ensuite transporté à Toulouse d'où Bégouen le conduisit à Camarès dans l'Aveyron, où il repose maintenant auprès des siens et suivant son désir formel.

Obligés de faire paraître ce volumineux fascicule de notre *Revue*, nous ne pouvons ici parler de l'homme et de l'œuvre. Nous leur consacrerons un article étendu dans notre prochain numéro.

TABLE DES MATIÈRES DE 1921

NÉCROLOGIE

FIGURES DANS LE TEXTE

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

SESSION DE LIÉGE

Travaux des Sections

Première Section :

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont.

Le Gérant,
Émile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ÉCOLES, PARIS